

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

CONGRÈS

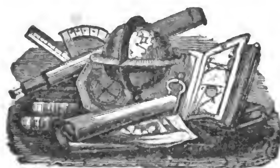
SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

QUINZIÈME SESSION,

TENUE A TOURS, EN SEPTEMBRE 1847.

TOME SECOND.



Tours,

AU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL

PARIS,

CHEZ DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

AOUT 1848.



CONGRÈS SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

Quinzième Session.

PROCÈS-VERBAUX

DES SECTIONS.

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

Séance du 2 Septembre 1847.

La séance est ouverte, sous la présidence provisoire de M. Champoiseau, par le scrutin pour la nomination des présidents et vice-présidents.

D'après le dépouillement du scrutin, M. le docteur Bertini, de Turin, a été proclamé président; MM. les docteurs Mame et Mirault, d'Angers, Haime et Thomas, de Tours, vice-présidents de la 3e section.

Le bureau étant constitué, M. le président remercie l'Assemblée de l'honneur qu'elle vient de lui conférer. Il dit qu'il regarde cette distinction surtout comme un effet de la courtoisie naturelle des habitants du beau pays de France envers les étrangers.

M. le docteur Mame, d'Angers, l'un des vice-présidents, lit successivement les questions consignées au programme, pour la troisième section.

M. le docteur Giraudet se propose de traiter la 1re question.

M. Champoiseau parlera sur la 3e.

M. le docteur Brame, sur les 4e et 5e.

Plusieurs membres annoncent qu'ils sont prêts à traiter la 8e question.

M. le docteur Bureaud-Rioffrey, de Paris, parlera sur la 10e.

M. le docteur Herpin père, sur la 12e.

M. le docteur Thomas, sur la 13e.

M. Pételard, sur la 14e.

M. le docteur Haime, sur la 16e.

MM. les docteurs Lesauvage, de Caen, Bureaud-Rioffrey et Tanchou, de Paris, sur la 17e.

MM. les docteurs Roux, de Marseille, et Mame sur la 18e.

M. le docteur Bertini, sur la 19e.

Un mémoire de M. le docteur Archambault-Reverdy, sur la 20e question, sera lu par M. Anglada.

M. de Caumont lit une note qui appelle l'attention de la section sur la 1re question, ainsi conçue :

La nature géologique du sol exerce-t-elle une influence appréciable sur le développement et la propagation plus ou moins rapide des maladies épidémiques? en d'autres termes, la géographie des roches est-elle une chose à considérer dans l'étude des maladies humaines et de leur développement?

En demandant que cette question fût posée au programme, a dit M. de Caumont, j'ai voulu attirer sur elle l'attention des médecins, bien plutôt que la discuter. Je suis trop étranger aux sciences médicales, pour oser aborder une question si délicate et si complexe ; mais en ma

qualité de géologue, j'avais le droit de la recommander à mes collègues de la section de médecine, et j'en ai usé avec l'agrément de la commission d'organisation du Congrès.

A l'occasion de cette première question, M. le docteur Bally parle de la *choladrée lymphatique*, nom qu'il a donné au cholera épidémique, sur lequel il a déjà publié quelques fascicules, et dont il poursuit l'étude.

A ce sujet, M. Bally dit que le choléra, parti de Paris, glissa sur le sol granitique de Lyon, pour arriver à Arles, sol éminemment calcaire, où il sévit de la manière la plus intense. Cependant des sols essentiellement granitiques, tels que celui de l'Auvergne, ont eu des épidémies cholériques redoutables et meurtrières.

M. le docteur Bureaud-Rioffrey pârle sur cette question, et dit que, sans rien préjuger sur les causes, le choléra a suivi le cours des fleuves; suivant lui, il reste à rechercher si la nature des roches a eu une influence directe sur la production de cette maladie. Peut-être, ajoute-t-il, les habitations creusées dans le roc, qui se remarquent aux environs de Tours, pourront-elles nous fournir quelques lumières à cet égard. Notre honorable collègue s'en réfère, sur ce point, à l'expérience des médecins du pays.

M. Bally dit, quant au choléra, que cette affection a régné partout et dans toutes les localités, indépendamment des conditions de salubrité.

M. Bureaud-Rioffrey renouvelle sa question touchant l'influence des habitations creusées dans le roc, sur la santé des habitants, et la part que cette disposition peut avoir sur la production des maladies épidémiques.

Il résulte du développement que M. Bureaud-Rioffrey donne à ses idées, que les marais sont des foyers de fluides morbifiques, et que les maladies épidémiques (telles que le choléra) suivent en général la direction des grands bassins, et si, selon lui, la question eût été posée dans ce sens, on fût arrivé à un résultat plus certain.

M. le docteur Morand pose la question suivante, à ajouter à celles comprises au programme.

Quelle est la cause de mort la plus fréquente chez les enfants

qui présentent en naissant la position des pieds? Quelle est le meilleur moyen de prevenir cet accident.

Aux termes du règlement, le bureau décide que cette question sera renvoyée à MM. les secrétaires-généraux du Congrès, pour avoir leur assentiment sur le point de savoir si elle doit être traitée devant la section.

M. Bureaud-Rioffrey dépose sur le bureau un mémoire manuscrit, intitulé : *Nouvelles considérations physiologiques sur la curabilité de la phthisie.*

M. le docteur Bally demande s'il n'y a pas lieu d'accorder une récompense à l'inventeur de la méthode de l'inhalation de l'éther?

La discussion de cette question est renvoyée à la séance d'après-demain.

Séance close à une heure.

L'ordre du jour de demain sera la discussion sur la première question.

M. Haime a rempli les fonctions de secrétaire.

Séance du 3 septembre.

Présidence de M. Bertini.

M. Auguste Millet, secrétaire.

—

M. Bertini, président de la section des sciences médicales, fait hommage à la xve session du Congrès scientifique de France de plusieurs de ses ouvrages imprimés en Italien, et dont voici les titres :

1° De la Statistique médicale en Italie.

2° De l'Idrologie minérale des états sardes.

3° De l'Action médicamenteuse des eaux minérales.

4° Relation du xive Congrès scientifique de France tenu à Marseille.

5° Relation du Congrès scientifique de Strasbourg.

6° Cas singulier d'aphonie complète pendant le cours d'une fièvre typhoïde.

7° Effets nuisibles de la décoction de feuilles de tabac employée en lavement comme anthelmintique.

8° Observations pratiques sur l'utilité de l'acétate de morphine.

9° Observations pratiques sur l'utilité du tannin dans le cas de diarrhée.

M. Haime fait hommage au Congrès d'une brochure intitulée : *Considérations sur la Médecine morale.*

A l'occasion de la 1re question posée dans la section des sciences médicales, M. Bureaud-Rioffrey demande aux médecins de Tours quelques explications sur l'état sanitaire des personnes qui occupent des habitations creusées dans le roc.

M. Chenouard, de Vouvray, répond que depuis dix ans qu'il exerce dans une localité où il y a une grande quantité d'habitations creusées dans le roc, les habitants ne sont pas plus exposés que ceux qui occupent d'autres maisons aux maladies épidémiques. La seule chose à noter, c'est que ces habitations étant humides en hiver, parce qu'il n'y a point assez d'ouvertures, les habitants sont assez généralement exposés à contracter des pleurésies, des rhumatismes, des pneumonies, des sciatiques, etc.

M. Bureaud-Rioffrey remercie M. Chenouard de ses explications et revient à l'idée qu'il a émise hier, que ce ne sont pas les roches qui sont causes de maladies endémiques ou épidémiques, mais bien les grands bassins : les terrains d'alluvion présentent les mêmes conditions.

M. Haime partage la manière de voir de M. Bureaud-Rioffrey, et croit qu'il ne peut s'échapper des roches des miasmes capables d'engendrer des maladies sporadiques, endémiques ou épidémiques. Quant à ce qui est des habitations creusées dans le tuf, M. Haime regarde ces demeures comme excessivement salubres.

M. Lesauvage pense que les causes de maladies épidémiques doivent être réduites à deux éléments : 1° l'humi-

dité qui produit la décomposition des matières végétales et animales; 2° les émanations qui s'en échappent. M. Lesauvage fait observer qu'il faut de plus pour contracter ces maladies épidémiques une disposition individuelle et amenée par ces causes.

M. Duclos pense que M. Bureaud-Rioffrey exagère l'influence des conditions hygiéniques dans la production des maladies épidémiques.

M. de Pantoja cite des faits à l'appui de l'opinion de M. Duclos.

M. Haime et la plupart des médecins présents à la séance sont d'avis que, dans l'état actuel de la science, il est impossible de résoudre la question posée par M. de Caumont, mais que, par l'intérêt immense qu'elle présente, le corps médical d'Indre-et-Loire s'occupera activement de contribuer à sa solution.

Le nombre des secrétaires-adjoints étant insuffisant, MM. les docteurs Pommier et de Lonjon sont priés de vouloir bien accepter ces fonctions.

M. Roux, de Marseille, entretient l'assemblée des bienfaits de l'Association Médicale. Ce genre d'institution est établi dans le but de venir en aide aux confrères malheureux, et de sévir contre les personnes qui exercent illégalement la médecine ou la pharmacie. Il y a cinq ans seulement que cette association a pris naissance et déjà elle compte un grand nombre d'adhérents. M. Roux exprime le désir que la section médicale du Congrès de Tours fasse ce qu'ont déjà fait les sections médicales des Congrès précédents, c'est-à-dire qu'elle nomme une commission permanente composée de sept membres, dont six médecins et un pharmacien.

M. le président Bertini prend note de la communication de M. Roux et remet à demain le vote pour la composition de cette commission permanente.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à une heure.

Séance du 4 septembre.

Présidence de M. BERTINI.

M. de Lonjon, secrétaire.

—

M. le docteur Ancelon fait hommage à la section médicale du Congrès scientifique d'un mémoire sur les fièvres typhoïdes périodiquement développées par les émanations de l'étang de l'Indre-Basse.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Pernot, par laquelle M. le directeur de la Colonie de Mettray invite la section de médecine à se joindre aux membres du Congrès qui doivent visiter demain cet établissement.

M. le docteur Laroche, président de la société médicale d'Angers, fait hommage à la section de médecine du Congrès de cinquante exemplaires de l'analyse chimique des eaux minérales de Martigné-Briant (Maine-et-Loire).

M. le docteur Bally appelle la discussion sur la 4e question du programme ainsi conçue :

Préciser, d'après l'expérience, les avantages et les inconvénients des opérations chirurgicales, pratiquées sur un malade réduit à l'insensibilité par l'opium, le magnétisme ou la vapeur de l'éther. Etablir d'après les faits, s'il est utile, d'une manière absolue ou relative, d'adopter cette méthode ; et, dans ce cas, indiquer, d'après l'observation clinique, lequel des trois procédés est généralement préférable.

Il rappelle aux membres présents de la section que le Congrès a adopté la proposition faite dans la 14e session d'accorder des récompenses aux belles découvertes comme aux actions généreuses et vertueuses. M. Bally trouvait glorieux pour l'art médical d'honorer l'inventeur de l'éthérisation par inhalation, en lui accordant le prix décerné pour la première fois par le Congrès. Mais comme les fonds avaient été absorbés par les dépenses, M. Bally offrait 1,000 francs

si le prix était accordé par la xve session à l'inventeur du procédé.

M. Bureaud-Rioffrey expose que les premiers essais de l'inhalation de l'éther tentés à l'hôpital de Tours n'ont pas été heureux à l'inventeur.

Il attribue cet insuccès à la composition vicieuse de l'appareil employé.

M. Haime fait observer que, sans avoir eu occasion de pratiquer lui-même l'éthérisation, il peut néanmoins rendre compte du résultat des opérations pratiquées à l'hôpital sous l'influence de l'action de l'éther. Il reconnaît avec peine que les insuccès ont été nombreux : sur 15 opérés, 12 ont succombé ; mais il attribue cette mortalité à certaines conditions d'insalubrité inhérentes à l'établissement.

M. Ancelon rapporte un cas d'amputation du sein, pratiquée sur un sujet plongé par l'inhalation dans une insensibilité complète. La cicatrisation était opérée le dix-huitième jour et la guérison était parfaite.

Une seconde femme atteinte de la même maladie a été également soumise à l'action de la vapeur d'éther. Elle ne s'est pas rappelé ce qui s'était passé pendant l'opération, bien qu'il lui eût échappé quelques plaintes au moment de l'incision de la peau. Le quatrième jour encore, l'action de l'éther sur l'organisme se manifestait par un délire gai, quoique cette femme fût habituellement d'un caractère sérieux.

Il cite une troisième observation relative à une jeune fille tourmentée d'une odontalgie. On la soumit inutilement pendant vingt-cinq minutes à la respiration de vapeur d'éther, l'organisme se montra complètement réfractaire à l'action de cet agent. M. Ancelon dit avoir vu pratiquer plusieurs amputations avec succès à l'hôpital de Strasbourg sur des malades soumis préalablement à l'inhalation d'éther.

M. Mirault, d'Angers, apporte aussi son contingent pour la solution de la question de l'inhalation de l'éther, en communiquant à la section le résultat de ses observations particulières. Il a appliqué douze fois l'éther, tant à l'Hôtel-Dieu d'Angers que dans la pratique civile, pour l'ablation de tumeurs

de diverses natures, les amputations, etc. Il examine successivement les effets primitifs et consécutifs soumis par lui.

1° *Effets primitifs :* Il les envisage pendant et après l'opération.

Pendant l'opération, ils se sont montrés bien différents, suivant les sujets, sans qu'on puisse attribuer ces différences, soit à l'état de perfection ou d'imperfection des appareils, soit au degré de rectification de l'éther employé. En effet, chez les uns, l'éthérisation a été complètement nulle, quoiqu'elle ait été prolongée au-delà d'une demi-heure; chez d'autres, il y a eu seulement diminution plus ou moins grande de la sensibilité, tandis que chez la plupart il y a eu abolition complète et plus ou moins prolongée du sentiment. M. Mirault pense que ces variétés, dans l'action de l'éther, doivent être rapportées à la différence des constitutions individuelles, qui, comme on le sait, ont une influence si grande et généralement admise sur la marche des maladies et les effets des médicaments. A ces effets primitifs de l'éther, M. Mirault rattache la durée très-variable de son action suivant les individus : sur plusieurs, elle a été très-courte et a cessé avant la fin de l'opération, et conséquemment, les opérés ont souffert pendant une partie plus ou moins grande de sa durée. Chez d'autres, l'insensibilité a persisté jusqu'à la fin de l'opération. Toutefois, cette dernière catégorie de malades a été la moins nombreuse, de sorte que la plupart n'ont retiré qu'en partie le bénéfice de la nouvelle méthode. Cette dernière considération, dit M. Mirault, qui n'a point frappé suffisamment l'attention des auteurs qui ont écrit sur l'éthérisation, lui semble d'une grande importance relativement aux opérations de longue durée. En effet, lorsque les opérés cessent d'éprouver l'action de l'éther avant la fin de l'opération, ils demeurent souvent longtemps dans un état d'angoisses tellement pénible qu'elle les rend incapables de se prêter aux manœuvres des chirurgiens. De là, dans certains cas, des difficultés plus ou moins grandes ou même un obstacle insurmontable à l'achèvement de l'opération. M. Mirault cite en exemple les cancers du sein qui sont compliqués de l'engorgement des glandes de l'ais-

selle. L'importance et le nombre des vaisseaux de cette région exigent que le patient vienne en aide au chirurgien par ses attitudes, sans lesquelles l'opération serait environnée des plus grands périls. Cette circonstance de l'éthérisation paraît à M. Mirault tellement décisive, qu'il n'a point cru devoir dans certaines opérations longues et difficultueuses soumettre ses malades aux vapeurs d'éther.

2° *Effets consécutifs :* Relativement aux efforts consécutifs de l'éthérisation, M. Mirault reconnaît qu'ils sont difficiles à apprécier; que les faits, sur l'interprétation desquels on est d'ailleurs peu d'accord, ne sont point assez nombreux pour qu'on puisse en tirer des conclusions rigoureuses. Cependant il lui paraît vraisemblable que l'éthérisation n'est point absolument innocente par elle-même. Il cite à cette occasion des observations qui ont été communiquées à l'Académie royale de Médecine par M. Jobert et d'autres opérateurs, observations dans lesquelles on voit que des opérés ont succombé à l'inflammation des organes de la respiration et de la circulation, sans qu'on ait pu cependant attribuer directement ces effets à l'éthérisation. M. Mirault rapporte aussi un fait d'amputation du petit doigt, qui a été suivi d'une péricardite mortelle. Il se demande s'il a existé chez son malade un rapport de causalité entre l'éthérisation et l'issue qui s'en est suivie, et laisse la question indécise. Il termine sa très-intéressante improvisation par les conclusions suivantes :

La question de l'éther n'est point jusqu'ici suffisamment éclairée. Comme toute découverte capable de préoccuper vivement l'esprit public, elle a d'abord été accueillie avec enthousiasme et comme un des plus grands bienfaits de la médecine moderne. Mais à mesure que les expériences se sont multipliées, on a pu voir que la méthode nouvelle était loin de répondre à tout ce qu'on en avait attendu; qu'elle s'est montrée souvent infidèle ou incomplète dans les résultats et que de nouvelles observations sont nécessaires pour pouvoir en déterminer la valeur.

M. Bertini dit avoir assisté à plusieurs opérations faites par M. Pertusio, dans les hôpitaux de Saint-Maurice et de Saint-

Lazare, de Turin, en se servant de l'éther, et avoir toujours observé les mêmes phénomènes cités par M. Mirault. Il adhère pleinement à ses conclusions relatives à l'éthérisation.

MM. Bally, président de la section de médecine, d'Espaulart et Gendron, de Châteaurenault, témoignent à diverses reprises leurs regrets de ne pas voir présents ceux de MM. les médecins de Tours dont l'expérience aurait pu jeter quelques lumières dans la discussion de ce sujet.

La section consultée renvoie à la XVI[e] session du Congrès scientifique de France cette question d'une grande importance et encore trop peu éclairée.

M. Archambault, de Paris, fait présenter par M. le docteur Anglada un mémoire sur les revaccinations. Cette notice est renvoyée au bureau central du Congrès.

Le scrutin, ouvert au commencement de la séance pour la nomination des membres de la commission permanente, est fermé. Le dépouillement des votes donne pour résultat l'élection de MM. Thomas, Charcellay, Anglada, Millet, Haime, Pillet et Tassin.

La prochaine séance de réunion des membres de la section médicale aura lieu demain de 8 à 10 heures du matin, dans la salle du tribunal civil.

Séance du 5 septembre.

Présidence de M. Bertini.

M. Auguste Millet, secrétaire.

La séance est ouverte à huit heures; M. Bertini donne lecture d'un travail intéressant en réponse à la 19[e] question ainsi posée :

Qu'est-ce que la miliaire? Cette affection éruptive est-elle symptomatique ou idiopathique? Si elle est symptomatique, tous les organes peuvent-ils lui donner lieu, ou quels sont ceux qui la produisent? La miliaire n'aurait-elle pas pour cause une alté-

ration des liquides? Quel est son traitement; est-il toujours le même? D'où vient que la miliaire est presque toujours mortelle, quand elle se développe dans les affections rhumatismales?

MESSIEURS,

J'ai l'honneur d'exposer aux illustres membres de cette réunion scientifique quelques idées sur la miliaire, sur son essence, ses limites, son mode de propagation et son traitement, fruit d'une pratique non interrompue pendant l'espace de huit lustres.

Messieurs, je n'ai pas la prétention de jeter une plus grande lumière sur un point de pathologie si difficile et si obscur de sa nature; mais ayant exercé, et exerçant la médecine dans un pays où la miliaire fait souvent des ravages, je me permettrai de vous soumettre quelques données sur une question aussi grave en laissant à votre jugement de les apprécier à leur juste valeur.

Je réclame d'abord votre indulgence à l'égard du style de mon mémoire, et de certains mots mis en usage par les médecins Italiens, que j'aurais été très-embarassé de rendre exactement en français.

Première question.

Je commencerai donc, quant à la première question : *Qu'est-ce que la miliaire?* à observer que les différentes opinions émises par les auteurs sur son essence et son mode de propagation ne permettent pas de répondre d'une manière nette et précise; car ceux qui soutiennent que la miliaire est une maladie essentielle et contagieuse, refusent le nom de miliaire à certaines éruptions cutanées qui ont été confondues avec la véritable miliaire par les praticiens, qui croient la maladie en question toujours secondaire ou symptomatique.

Ainsi, pour éviter tout embarras, je dirai que sous le nom de miliaire on doit entendre une éruption cutanée, accompagnée de fièvre, envisagée par quelques écrivains comme toujours *essentielle* ou *primitive*, par d'autres au contraire comme toujours *secondaire* ou *symptomatique*, par d'autres enfin tantôt primitive, tantôt secondaire, qui ne se manifeste pas à des jours fixes et déterminés depuis l'invasion de la fièvre, mais au quatrième ou au cinquième jour quand elle est plus maligne, au septième, au dixième, au quatorzième et même au vingt-unième quand elle est moins dangereuse. L'éruption miliaire est toujours précédée d'une fièvre violente qui prend différentes formes, le plus souvent rheumatique ou arthritique;

de troubles dans le système nerveux sensitif et moteur, de sueurs abondantes, exhalant une odeur acide, qu'il est impossible de spécifier avec des mots d'une manière exacte, mais bien facilement reconnaissable par les praticiens habitués à traiter cette maladie.

La miliaire consiste dans l'éruption de petites vésicules, de la grosseur et de la forme d'un grain de millet, d'où elle a tiré le nom de miliaire, qui paraissent d'abord autour du cou, et sur la région sternale supérieure, successivement à la face interne des bras, sur le ventre et sur toute la surface du corps, à l'exception de la face. Les petites vésicules sont tantôt rouges, tantôt blanches ou crystallines, et renferment le plus souvent un liquide transparent, qui devient successivement opaque : quelquefois les vésicules paraissent raides, et disparaissent sans que la desquamation s'observe pour faire place à une nouvelle éruption.

De la même manière que cet exanthème ne parait pas constamment à un jour déterminé depuis l'invasion de la fièvre, il ne parcourt non plus une période déterminée et fixe; les premières vésicules qui se manifestent sont peu nombreuses, sont placées à une grande distance les unes des autres : elles disparaissent bien souvent par desquamation en peu de jours, quelquefois dans quelques heures; et pendant ce temps il en parait d'autres, plus confluentes et plus grosses. Cette alternative de vésicules, qui se desquament en même temps qu'il en parait des nouvelles, se prolonge pendant plusieurs jours, sans maintenir pourtant une règle constante et un temps déterminé; étant prouvé par des faits constatés par bien des praticiens consciencieux que l'éruption miliaire s'est maintenue pendant des mois, tandis que souvent elle accomplit son cours dans douze, quinze ou vingt jours.

Cette description ne permet pas de confondre aucune éruption cutanée non accompagnée de fièvre avec la vraie miliaire.

La maladie qui nous occupe offre tant d'anomalies dans son cours, qu'il est très-difficile d'en donner une description qui s'approche de la vérité : elle est sujette chez divers individus, à des modifications particulières selon les différentes circonstances de tempérament, d'âge, de sexe, de causes, de maladies concomitantes : si on excepte la gravité, le danger et l'identité de l'éruption cutanée, il serait très-difficile de reconnaître que c'est la même maladie, tellement son cours est protéiforme et bizarre.

La nature de ce travail, le peu de temps accordé aux lectures ne me permettent point d'entrer dans des détails minutieux sur la symptomatologie capricieuse de cette maladie; détails qui d'ailleurs seraient inutiles étant

parfaitement connus de tous les membres de cette assemblée, qui m'honorent de leur attention.

J'aborde en conséquence sans autre préambule la seconde question : *la miliaire est-elle symptomatique ou idiopathique ?*

Cette question en embrasse de nécessité une seconde, savoir : si cette éruption cutanée est idiopathique, est-elle déterminée par quelque principe contagieux spécial ?

Avant d'entrer en discussion, je déclare à cette illustre assemblée que je ne crois pas la miliaire ni contagieuse, ni idiopathique, mais constamment secondaire de certaines conditions pathologiques qui ont de l'affinité entre-elles, mais qui varient quant à la forme et au siége ; affection secondaire qui à son apparition est nécessairement accompagnée d'épiphénomènes propres à elle.

Pour que l'on puisse appeler contagieuse une maladie quelconque, il faut qu'elle tire son origine d'un principe contagieux spécial : que ce principe une fois introduit par une voie quelconque dans le corps s'y élabore de telle manière à produire nouvelle matière contagieuse capable de reproduire les mêmes effets dans un autre individu. De ce fait il s'ensuit nécessairement qu'une maladie contagieuse doit être toujours identique ; parcourir certaines périodes déterminées de déliteseence, d'éruption, de terminaison ; être accompagnée de certains phénomènes constants et déterminés, enfin, selon la manière de dire italienne, une maladie à *période nécessaire*.

Sans le concours de ces conditions, il est impossible d'admettre qu'une maladie soit contagieuse, excepté qu'on veuille faire de la chicane ; qu'on veuille appliquer les idées préconçues aux faits, au lieu de faire servir les faits à la théorie.

Je crois inutile de faire observer qu'il s'agit ici d'exanthêmes contagieux accompagnés de fièvre, et non d'*impetiges* contagieuses avec apyrexie, par exemple la syphilis ou la gale.

Les conditions que je viens d'indiquer, et qui constituent la maladie contagieuse fébrile, s'observent constamment dans toutes les éruptions, sur la contagiosité desquels on n'a jamais élevé des doutes, comme la petite vérole. En effet, cette affection doit son existence à une matière *sui generis* qui se reproduit abondamment dans le corps du malade et a la propriété d'être transmise à un autre individu en y engendrant constamment les mêmes phénomènes ; qui parcourt une période fixe et déterminée de délitescence, de maturation et de terminaison ; qui s'associe constamment avec des symptômes gastriques ; qui règne souvent épidémiquement sans

que des circonstances atmosphériques spéciales exercent la moindre influence sur son développement; dont enfin aucun remède n'est capable d'accélérer le cours ou de le faire cesser. Il en est de même de la rougeole, de la scarlatine, etc.

Examinons à présent si la miliaire réunit les conditions énoncées. Sans nous arrêter aux expériences d'inoculation avec le pus des petites vésicules miliaires (dont on ne doit faire aucun cas, attendu que, tenant compte des autorités, le nombre de ceux qui prétendent avoir réussi à déterminer par ce moyen l'éruption miliaire est égal à celui des praticiens qui n'ont rien obtenu), nous observerons que la nature variable et protéiforme des pustules miliaires s'oppose à l'opiuon favorable à la contagion. En effet les vésicules miliaires tantôt sont rouges, et conservent cette couleur pendant tout le cours de la maladie, tantôt sont blanches, tantôt crystallines depuis leur apparition jusqu'à la fin. N'a-t-on jamais observé que les pustules de la petite vérole, ou les phlyctènes de la rougeole varient dans leur forme? Paraissent-elles tantôt au quatrième jour depuis l'invasion de la fièvre, tantôt retardent-elles jusqu'au vingtième et au-delà? Les a-t-on vu tantôt disparaître totalement pour reparaître de nouveau, tantôt se desquamer, ou finir sans aucune trace apparente de terminaison? Tantôt durer quelques heures seulement, quelques jours, d'autres fois se prolonger pendant des mois, comme on a observé de la miliaire? assurément, personne ne peut le dire.

A-t-on jamais vu la petite vérole être précédée ou accompagnée tantôt d'une pneumonite, tantôt d'une arthritis, d'une fièvre rheumatique, puerpérale, typhoïde, d'une intermittente, et dans ce dernier cas guérir la fièvre et en même temps l'éruption cutanée avec les préparations de quinquina, comme il est arrivé, et qu'on observe assez souvent dans la miliaire?

Quelle valeur peut avoir le fait, tant vanté par les auteurs qui soutiennent la contagiosité, de fièvres miliaires épidémiques observées en même temps parmi les membres d'une même famille, parmi les habitants du même village? Ce fait ne peut d'aucune manière venir à l'appui de la contagiosité de la miliaire. Personne n'ignore que sous l'influence de certaines causes générales d'insalubrité (*constitutions morbides* d'après le langage médical), plusieurs individus sont en même temps attaqués de maladies qui, dans leur cours, présentent plusieurs phénomènes ressemblants. Mais appellera-t-on par cette raison contagieux les pneumonies épidémiques, les fièvres intermittentes, les héméralopies, et autres semblables? Non, assurément. Il est encore plus étrange qu'on ait cité comme preuve de la

contagiosité de la miliaire, l'observation faite dans certains hôpitaux, destinés aux femmes en couche, d'épidémie miliaire régnante parmi les nouvelles accouchées. Comment accuser de contagiosité un phénomène qui survient à une fièvre accidentelle comme la fièvre puerpérale?

Toutes ces épidémies de miliaire reconnaissent une cause générale et jamais une spécifique. En effet, elles sont assez fréquentes chez nous dans les provinces de Novare et de Verceil où, par suite de la culture du riz, domine constamment la constitution miasmatique qui produit les fièvres intermittentes.

Là, où ces conditions générales n'existent pas, jamais on n'observe la miliaire épidémique; elle y est toujours sporadique. Cullen, qui a fait ses observations en Écosse, région bien différente par sa constitution des susdits pays, nie la miliaire épidémique.

Pour ne point abuser de votre indulgence je me limite à ces arguments principaux qui, à mon avis, paraissent suffisants à démontrer la non contagiosité de la miliaire, si l'on ne veut pas se perdre en jeux de mots, et attribuer à cette seule maladie des caractères qui n'appartiennent aucunement aux autres véritables maladies contagieuses.

Par ce que je viens d'exposer, un des principaux arguments favorables à l'opinion que la miliaire soit primitive, ou idiopathique, devient de nulle valeur.

On appelle du reste maladie primitive celle qui est produite par des causes propres à elle, qui a ses symptômes particuliers, et ne paraît jamais à la suite d'autres maladies; qui a toujours le même siége, la même nature, et qu'on traite avec les mêmes moyens thérapeutiques et hygiéniques. Or, la variété des phénomènes qui précédent, accompagnent et viennent à la suite de l'éruption miliaire, son mode protéïforme démontrent suffisamment qu'elle n'est pas primaire, mais l'expression de certaines conditions organiques morbides, produites par quelques maladies, quand elles ont acquis un tel degré d'intensité capable d'altérer la qualité des humeurs destinées à vivifier et à renouveler les solides. Je dis que ces maladies doivent être parvenues à cette intensité pour que l'éruption miliaire se fasse. En effet on ne l'observe pas dans toutes les affections rheumatiques, dans toutes les fièvres puerpérales, mais seulement dans quelques-unes plus graves, par suite de circonstances particulières extérieures et intérieures.

Quant à la troisième question *sur le siége de la miliaire, et sur les maladies qui peuvent l'engendrer*, mon expérience et l'autorité de plusieurs observateurs me portent à croire que la miliaire ne paraît pas seu-

lement à la surface du corps, mais aussi sur les muqueuses internes, quoique sous une autre forme; aphtes ou pustules, comme il est démontré par les autopsies des sujets morts à la suite de la miliaire précédée de fièvres de différente nature.

Presque toutes les maladies fébriles donnent lieu à la miliaire; mais celles qui lui donnent origine de préférence sont celles qui proviennent de causes rheumatiques, de dérangement de la transpiration cutanée et qui éclatent violemment; les maladies de l'appareil séreux en général, comme l'arthritis, la pleurésie, la péritonite; les affections du système vasculaire sanguin, l'angioïte spécialement; enfin les maladies qu'on appelle adynamiques, qui ont leur siége dans les centres nerveux ganglionnaires, et leur essence dans une altération des humeurs essentielles à la vie, spécialement du sang, comme les fièvres typhoïdes, les intermittentes et les remittentes pernicieuses.

Je me rappelle d'un seul cas, dans ma longue pratique, d'éruption miliaire sans qu'elle fût précédée par une des affections que je viens de mentionner. Il s'agit d'une demoiselle âgée de 13 ans qui ayant voulu, au mois de juillet, entrer par curiosité dans une glacière pendant qu'elle était en pleine transpiration, fut attaquée d'une fièvre violente, suivie au bout de vingt heures d'une éruption miliaire générale : au quatorzième jour la fièvre disparut et la desquamation s'opéra sur toute la surface de la peau.

Pour répondre à la quatrième question : *la miliaire n'aurait-elle pas pour cause une altération des liquides?* Je dirai que, quoique jusqu'à ce jour nous ne possédions pas des travaux chimiques pour l'admettre matériellement, à mon avis, les arguments pour le démontrer, sinon physiquement, au moins rationnellement, sont assez nombreux. En vérité, ce qui me laisse croire que l'éruption miliaire dépend d'une altération dans les humeurs sont les circonstances étiologiques qui lui donnent lieu, les phénomènes qui la précèdent et l'accompagnent.

Dans les régions où la miliaire est le plus fréquente, où elle paraît d'une certaine manière épidémique, les fièvres périodiques y règnent aussi habituellement, causées par les exhalaisons miasmatiques des eaux stagnantes.

Cette circonstance, à laquelle il ne paraît pas qu'on ait fait beaucoup d'attention jusqu'à ce jour, peut bien, à mon avis, exercer une influence sur la production de la miliaire. Chez nous, effectivement, la plaine du Novarais, presque toute cultivée en riz et très-renommée pour les fièvres intermittentes qui y règnent constamment, la miliaire y est très-fréquente.

On peut en dire autant des provinces de Verceil, de Pavie et de Mantoue. Au contraire dans le Piémont proprement dit, où ces conditions n'existent pas, la maladie miliaire ne s'observe jamais que sous la forme sporadique.

Il serait superflu de dire quelle est la manière d'agir des miasmes dans l'économie animale d'après les derniers travaux de la chimie organique sur le sang. Il est sûr que la cause principale de leurs effets nuisibles dépend de l'altération qu'ils font subir aux humeurs.

D'ailleurs les maladies qui, dans leurs cours, offrent plus souvent la complication avec la miliaire, sont précisément celles qui sont plus capables d'altérer les principes qui composent le sang. Dans les fièvres de nature rheumatique, dans l'arthritis, dans les pneumonies, les pleurésies, cette altération est assez connue. La complication du reste de la miliaire dans les phlébites utérines, dans les fièvres typhoïdes et pétéchiales (dont la gravité dépend spécialement d'une grande altération de la masse du sang) sont autant d'arguments en faveur de l'opinion que la miliaire doit son apparition à la mauvaise qualité des humeurs.

Examinons à présent ce qui précède une éruption miliaire. Après qu'une violente fièvre a duré plusieurs jours, il se manifeste une sueur abondante, profuse, d'une odeur acide *sui generis*, qui ne doit pas être confondue avec les sueurs critiques d'autres maladies, ni avec celle d'un homme sain. Sans que précède cette sueur, qu'indique une altération dans le sang, l'éruption miliaire ne peut absolument se faire. Cette odeur particulière de l'humeur qui s'exhale par la peau est commune à d'autres maladies dont le germe est éminemment humoral. Vous tous connaissez, Messieurs, l'odeur de souris qui exhale des malades atteints de fièvre typhoïde.

Les troubles nerveux, le délire, les tremblements, les soubresauts, les carpologies qui accompagnent l'éruption ne nous rappellent-ils pas les désordres, les troubles nerveux qu'on observe communément dans les cas de phlébites suppurées, ou des fièvres causées par de vastes abcès, quand la matière purulente est absorbée et portée dans le torrent de la circulation.

Je ne m'arrêterai pas, pour confirmer la cause probable de l'apparition de la miliaire, à la qualité du sang tiré avant l'éruption ou pendant qu'elle dure, parce qu'avant l'éruption tantôt il se présente très-plastique, tantôt liquide et dissous, et pendant son cours, de quelle nature soit le sang, on pourrait supposer qu'elle soit plutôt effet que cause de la miliaire. Dans tous les cas les caractères du sang qui n'est plus vivant parce

qu'il est hors du corps, et sous la puissance des agents chimiques, ne pourraient pas, à mon avis, fournir assez d'indices pour qu'on pût tirer des conjectures infaillibles.

J'ose espérer que les réflexions que je viens de faire suffiront à cette illustre assemblée, pour conclure avec quelque probabilité que l'éruption miliaire est due à une altération des humeurs dont la nature est jusqu'à présent inconnue, mais qui est produite par différentes maladies qui agissent sur le corps d'une manière analogue.

Ce que je viens d'exposer amène naturellement la réponse à la dernière question avant d'aborder la cinquième.

D'où vient que la miliaire est presque toujours mortelle quand elle se développe dans les affections rhumatismales?

Si la miliaire dépend probablement d'une altération dans les humeurs, et si cette altération ressemble à celle qu'on observe dans le cas d'absorption de pus, ou de quelque principe hétérogène dans le sang, il ne paraît pas difficile de se rendre raison pourquoi elle est plus mortelle, non seulement dans les affections rhumatismales, comme il est dit dans la question, mais aussi dans toutes les maladies auxquelles elle s'associe.

Si la miliaire paraît plus dangereuse dans les fièvres de nature reumatique, elle ne l'est pas en effet. Je crois que ce faux calcul est une simple faute de statistique. Effectivement comme la miliaire est bien plus souvent secondaire d'une affection rhumatismale que de toute autre, on l'a crue plus mortelle dans ladite affection que dans les autres, parce que le nombre des victimes est plus grand dans le premier cas. Du reste la vraie miliaire est toujours très-dangereuse dans quelque maladie que ce soit, parce qu'elle suppose un tel état des humeurs à les rendre incapables d'exciter la vie dans les solides, de les renouveler, leur donner de la vigueur, en un mot incapables de remplir leur but physiologique.

Il me reste à dire quelqus mots sur la question la plus décourageante, sur la question *du traitement de la miliaire.*

J'ai dit plus haut que toute éruption miliaire était secondaire d'une maladie fébrile très-grave; il ne faut pas pourtant croire qu'elle doive être traitée comme un simple symptôme de cette maladie; parce qu'étant secondaire, il ne s'ensuit pas qu'elle soit simplement symptomatique. Un symptôme naît et disparaît avec l'apparition et la disparition de la maladie, mais l'affection secondaire est seulement déterminée par la maladie primitive : aussitôt qu'elle a eu lieu, elle présente ses symptômes propres et se maintient, on dirait, dans une indépendance absolue de la maladie qui l'a produite. Une conséquence de cette assertion est que le traitement

pour combattre la maladie primitive est suffisant à traiter un de ses symptômes, mais il ne suffit pas pour combattre les affections secondaires qu'elle a produites.

Quant à la question si le traitement doit varier dans les différentes affections miliaires; s'il s'agit de le modifier eu égard au degré d'intensité, nous sommes pour l'affirmative, mais étant question de qualité, il paraît qu'il doit être toujours le même; car la miliaire, quoique secondaire, est toujours de la même nature.

Le traitement de la miliaire présente différentes indications selon l'époque du mal et sa marche; c'est-à-dire qu'il doit être modifié lorsqu'elle paraît, quand elle fait son cours, et dans le cas où elle rentre et donne lieu à des phénomènes particuliers.

Je n'exposerai pas ici ce qui a été conseillé dans les écoles, et par les auteurs qui ont traité de la maladie; je me borne au résultat de ma pratique.

Pour faciliter son éruption, si la sueur qui la précède n'est pas générale, ni continue, je mets en usage avec succès les diaphorétiques simples (tisane de fleur de tilleul, de pavot rouge, etc.), les bains généraux tièdes, les fomentations humides aux extrémités inférieures.

A l'apparition de la miliaire, pour calmer les troubles qui l'accompagnent, je me sers toujours avec succès des opiacés en donnant la préférence à l'acétate de morphine, que je suspends de suite, si l'éruption se fait avec difficulté, ou si elle menace de rentrer. J'employe très-rarement la saignée, attendu la grande faiblesse dans laquelle tombe le malade à la suite de cette opération. Je me borne à l'application de sangsues le long des jugulaires, dans le cas où une congestion passive du cerveau est manifeste.

Du reste, pour corriger l'altération des humeurs, selon l'époque de l'éruption, les forces du malade, l'intensité des symptômes, la durée de la maladie, j'employe à l'intérieur l'acétate d'ammoniaque, la décoction de tamarins, les boissons glacées; dans quelques cas une décoction aqueuse de quinquina, l'infusion de polygala, etc.

Lorsque survient la rentrée de l'éruption, les meilleurs moyens pour la rappeler promptement à la peau sont les fomentations tièdes sur les parties où elle paraît plus communément; et si elles ne suffisent pas, je fais appliquer un large vésicatoire sur la région sternale.

Voilà en peu de mots, illustres confrères, les moyens avec lesquels j'ai réussi à guérir quelques cas graves de miliaire. Je suis bien loin pourtant de vouloir faire dépendre des remèdes tous les bons effets obtenus (car

la mortalité causée par cette maladie est trop consiérable pour pouvoir s'en flatter); le peu de résultats heureux doivent être attribués en majeure partie à des circonstances particulières aux individus malades : chose singulière pourtant, ces circonstances ne sont pas, comme on pourrait le supposer, la bonne constitution de l'individu, sa force, sa vivacité, mais au contraire les tempéraments faibles, les femmes qui ont des couches à un âge avancé, etc.

Au bout de mon mémoire, je crois que la note bibliographique suivante, concernant les auteurs italiens qui, la pluspart sujets Sardes, se sont occupés à étudier la miliaire, depuis le XV[e] siècle, ne manquera peut-être pas d'un certain intérêt pour vous.

Par le nombre de ces écrivains vous pouvez voir quelle doit être la fréquence chez nous de cette terrible maladie; vous y verrez en même temps quelles sont les opinions sur son mode de propagation, ayant eu soin de désigner avec les lettres A, C, et S O, chacun des auteurs, suivant qu'il est anticontagioniste, contagioniste, ou sans opinion déterminée.

Bertolotti Philippi Maria, *Dissertat. medic. ad cooptationem in ampl. marr. coll. Taurin.* Taurini, 1744. S. O.

Guidetti Thomas, *Dissertat. physiol. et medic.* Aug. Taurinorum, 1747. S. O.

Da Castro Math. Petri, *De febre maligna puncticulari.* Verona, 1750. S. O.

Dallabona, *De febre miliari.* Verona, 1751. S. O.

Calvo Ignatii, *Dissert. medic. ad cooptat. in ampl. medic. contag. Taurin.* Taurini, 1754. S. O.

De Agostinis Antonio, *Osservazioni medico-pratiche intorno alle febbri miliari.* Novara, 1755. C.

Allioni Caroli, *Tractat. de miliarium origine, natura, progressu et curatione.* Taurini, 1758. Une seconde édition parut en 1792. C.

(C'est la meilleure monographie sur la miliaire publiée dans le dernier siècle. Tous les médecins ont puisé dans cet ouvrage plein d'érudition.)

Fantoni Johannis, *Specimen observat. de acutis febribus miliaribus.* Taurini et Nicea, 1762.

Damilano, Nuovo trattato pratico sulle migliare. Mondovi, 1774. S. O.

Lanteri Petri, *Febris epidem. historic.* Nicea, 1776. S. O.

Beretta Francisci, *De miliaris nature, differ. et curatione.* Mediolani, 1778. C.

Baraldi, *Storic d'una costituzione endemio-epidemica di febbri miliari.* Modene, 1781. C.

Asti Felice, *Terzo anno medico Mantovano.* 1781. S. O.

Targioni, *Storic delle malattie dominanti in Mantoua nel* 1783. S. O.

Basori Gioanni, *Suli epidemia di Genova.* Milano, 1804. S. O.

Vasari F., *Storic singolare d'una Febbre miliare, con alcune consider.* Venezia, 1815. C.

Mariania J. B., *Lirea identitatem contagii petechialis, scarlatini et milianis.* Alexândria, 1816. C.

Omodei Annibale, *Annali universali di medicine dal* 1814 et 1839. S. O.

Bodei A., *Suli influenza contagioso epidemia.* Milano, 1818. C.

Tommasini Giacomo, *Deli inflamm. e dela febbre continua.* Pisa, 1820. S. O.

Podrecca G. Leonida, *Traduz. delle trattato delle demetosi d'Alibert.* Milano, 1820. C.

Thiene Domenico, *Storic da mali venerei.* Vicenza, 1824. S. O.

Dalmazzone Alfonso, *Migliare epidem. osservata negli anni* 1821-22-23. Repert. medico-chirurg. di Torino, V. 1 v. 1824. S. O.

Fanzego Francisci Aloysii, *Institut. pathologica.* Pataria, 1825. C.

S. B. Sul metodo di cura delle febbre miliare. Novare, 1827. C.

Fodéré François E., *Recherches et observations critiques sur l'éruption de la fièvre connue sous le nom de miliaire.* Paris et Strasbourg, 1828. A.

Galli A., *Storic razioneta di miliare.* Repert. medico chirurg. de Torno, 1828. S. O.

Zecchinelli G. Maria, *Delie tume padovane.* Padova, 1831. C.

Polcini Crio, *Sul morbe migliere.* Veronese, Venezia, 1831. C.

Berti Gio. B., *Dizionar. classico di medicina.* Venezia, 1836. C.

Brera Valeriano, *Antologia medica*, 1836. C.

Barbieri Giuseppe, *Sulle generalite delle pustulaz miliari.* Gazzetta di Terapie di Verona, 1836. A.

Faginoli Franc., *Ceun sopra il morbo migliare*, Veronese. Verone, 1836. C.

Ossariani Vincenzo, *Identité d'essenze delle febbre puerperale e di varie altre coltifopetechiale.* Bologne, 1836. C.

Cervetto Guiseppe, *Sulle migliare.* Verone, 1839. A.

Giacomini, *Trattato del soccorsi terapeutici.* Padova, 1839. S. O.

Facen Jacopo, *Storic delle febbre gastricolifoide che dirago' nel con-*

tado di arsió. Annal d'Omodei, 1840, a Memoriale delle medicine contemp., vol. IX. C.

Arredi Sebastiano, *Cenni e di osservaz. medico-pratiche sopra il morbo miliare.* Venezie, 1840. C.

Massoni, *Sulla migliare.* Giornale per servire li progessi delle patologie e delle terapeutice. Venezie, 1840. S. O.

Triberti Antonio, *Delle miliare.* Gazzette medico di Mileno, 1842. A.

Fantonetti G. B., Giornale del' J. B. Instituto Lombardo. A.

Strambio G., *Sulla migliari.* Gazzetta medica di Milano, 1842 e 43. C.

Casorati Francesco, *Migliari epidemiche nella citti e provincia di Pavie Lomelesne, Oltrepo'.* Gazz. med. di Milano, vol. I e II. C.

Capo Bianco Raffaello, *Elementi di medicine pratice.* Napoli, 1442. A.

Penolazzi Ignazio, *Del morbo migliare.* Padova, 1843. C.

Cet auteur, qui a rédigé une excellente monographie de la miliaire, cite les praticiens qui n'ont pas publié de mémoires spéciaux, mais qui pourtant lui ont fourni par correspondance des matériaux inédits sur la miliaire, et principalement sur son mode de propagation. Les voici :

Burzio Gius., di Minerba nel Veronese. A.

Carli Luigi, di Segnago, Vicenze. C.

Colcini Angelo, di Mantoua. C.

Donati Carlo, di Vicenze. C.

Finato Antonio, di Vicenze. C.

Fornasini Luigi, di Bressica. C.

Massoni Angelo, di Torino. A.

Matteis Pietro, di Treviso. C.

Mugne Gio B., di Padova. C.

Orlando Gaetano, di Montaguena. S. O.

Ramati Giuseppe, di Novara. C.

Sandri Antonio, di Vicenze. C.

Sommoriva Franc., d'Este. S. O.

Tortime Pietro, di Vicenze. C.

Vanzetti Serefino, di Vicenze. C.

Zerlotto Luigi, di Verona. C.

Secondi Giuseppe, *Condizione patologica, ed indole contagiose della migliare.* Verona, 1843. C.

Liberali Sebastiano, *Della migliare.* Treviso, 1840.

Ferrati Mauro, *Intorno le miliere.* Gazz. med. di Milano, 1844. S. O.

Penolezzi Ignazio, *Della migliare perniciose.* Venezie, 1845. C.

Papis G., *Sull' innesto della miliare.* Gazz. med. di Milano. 1846. A.

Pignana Antonio. *Degli ammelati con miliare e febbre intermittente curati in Pavie nel* 1836. V. Gazetta med di Milano. Vol. V. A.

Fessler Saverio, *Sulle miliare epidemica di Padova e suo territorio etc.* Padova, 1847. S. O.

Parmeggiani Giuseppe, Storia di alcuni casi di migliare e considerazioni intorno alla medecina. Bologna, 1847. V. *Bulleti*, *delle sciënza mediche di Bologna*, V. XI.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la 8e question.

M. Roux, de Marseille, a la parole, et dit qu'il n'existe point de description du croup dans les ouvrages des auteurs anciens qui l'ont confondu avec d'autres maladies. La dénomination de croup est selon lui très-vicieuse, elle est d'origine écossaise, mais ce n'est point à dire pour cela que les Anglais l'aient spécialement étudiée mieux que nous. Le mot diphtérie donné à cette affection par M. Bretonneau lui paraît beaucoup plus convenable.

L'orateur ne croit point devoir s'arrêter à l'étude des causes et de la nature du croup, ces points de l'histoire de la maladie étant parfaitement connus et étudiés; cependant il insiste sur la nature et nous dit que l'école physiologique, a regardé le croup comme une affection inflammatoire, dont le siége n'était pas parfaitement déterminé. M. Bretonneau, dont le nom fait toujours autorité, a insisté sur la nature de la diphtérie, qui selon lui est une inflammation spécifique, avec production de fausses membranes. Pour M. Roux enfin, c'est une inflammation spéciale, spécifique avec spasme des muscles du larynx.

Abordant la question du traitement, M. Roux s'est attaché à démontrer seulement qu'un traitement dérivatif très-énergique et convenablement dirigé, peut, au début, enrayer la maladie et même la faire avorter. A l'appui de cette opinion, M. Roux a cité à l'assemblée un fait qu'il regarde comme péremptoire, et dont voici l'analyse: Un enfant de quatre ans est pris des symptômes du croup; la mort est imminente; M. Roux fait appliquer au cou un collier de vingt sangsues, et plonge le petit malade dans un bain chaud et l'y laisse jusqu'à ce qu'il tombe en syncope. L'enfant est alors retiré de l'eau et placé dans un lit très-

chaud ; un traitement convenable est continué et trois jours après il jouait avec les enfants de son âge. Un an s'était à peine écoulé que l'enfant fut pris des mêmes symptômes ; M. Roux n'étant pas chez lui, les parents se rappelèrent les moyens employés par ce praticien, mais ils jugèrent convenable de les modifier et au lieu de vingt sangsues ils n'en mirent que six ; au lieu d'un bain prolongé, l'enfant y resta seulement quelques minutes. Le mal fit alors quelques progrès, et quatre heures après l'invasion de la maladie, lorsque M. Roux accourait près de son malade, il ne trouvait plus qu'un cadavre. La mère de cet enfant était depuis dix ans sujette périodiquement à des affections du larynx.

M. Mirault d'Angers, remplace M. Roux à la tribune. Ce praticien regarde les causes du croup comme environnées d'un mystère que les recherches les plus minutieuses, les investigations les plus précises n'ont encore pu pénétrer, et selon lui il n'est pas plus possible de déterminer sous quelle modification naît le croup, que sous quelle influence se développe le choléra ou la dothiénentérie.

Quant à la nature de cette redoutable affection ; pour beaucoup de médecins c'est une inflammation simple, mais cette opinion ne peut être soutenue sérieusement ; il y a quelque chose de plus, c'est une inflammation spéciale avec production d'une matière particulière qui lui imprime un cachet particulier, c'est une affection morbide *sui generis* dont M. Bretonneau a tracé l'histoire avec une supériorité incontestable.

M. Mirault, d'Angers, poursuivant le cours de sa brillante improvisation, arrive à la question du traitement ; il discute tour à tour avec une grande netteté l'efficacité des moyens généraux et des moyens locaux dans le cours de la dipthtérie.

Les moyens généraux sont les émissions sanguines, les purgatifs, les vomitifs et les mercuriaux. Chacune de ces méthodes employée seule ou de concert avec d'autres moyens a été préconisée, ou a été décriée : les uns ont regardé les saignées comme indispensables ; ceux-ci ont voulu tirer beaucoup de sang ; ceux-là ont recommandé d'être circon-

spects et de ne point trop affaiblir le sujet. Dugès a vanté les purgatifs comme occasionnant une révulsion sur le tube intestinal. Guersant, Marotte, Delarroque ont préconisé les vomitifs; mais ici encore il y a dissidence. Emploiera-t-on les vomitifs avant les émissions sanguines, ou les émissions sanguines avant les vomitifs, ou bien enfin les vomitifs seleument. M. Mirault d'Angers regarde l'émétique comme un agent très-précieux dans le traitement de la diphtérie; en effet ce médicament agit en s'opposant à la formation de la fausse membrane, si elle n'est point encore produite ou bien il facilite son expulsion. Si elle est déjà formée, les auteurs du compendium ont prétendu que l'émétique ne pouvait être donné dans les cas de congestion cérébrale, d'irritation gastrique, et les mercuriaux employés sous toutes les formes n'ont point semblé mériter au praticien d'Angers la faveur dont ils ont joui.

Parmi les moyens locaux qui ont quelque prise sur la diphtérie, M. Mirault cite les sinapismes et surtout les vésicatoires; mais pour agir convenablement, les vésicatoires ne doivent pas être appliqués au début de l'affection, c'est au contraire à la 3e période, alors que tout espoir semble éteint, qu'un vésicatoire appliqué sur toute le partie antérieure de la poitrine produit quelquefois de merveilleux effets et rappelle à la vie de malheureux enfants que l'on était en droit de regarder comme voués à une mort certaine.

L'orateur passe ensuite en revue les divers agens avec lesquels la cautérisation a été pratiquée, puis il arrive à l'opération de la trachéotomie. Ce moyen, dit cet habile praticien, ne compte pas encore un grand nombre de partisans, malgré les efforts de M. le professeur Trousseau, qui affirme que la trachéotomie pratiquée dès le début de l'affection produit neuf guérisons sur dix malades, tandis que si au contraire on attend à la fin de la 2e ou au commencement de la 3e période, on n'a plus qu'une guérison sur dix malades.

Il ne faut pas croire qu'une fois l'opération pratiquée, le malade est sauvé: malheureusement il reste encore beaucoup à faire pour le pauvre opéré, et de la bonne direction

des soins à donner dépend le succès de la trachéotomie. Il y a, dit M. Mirault, de quoi être effrayé, en pensant à la hardiesse qu'il fallut pour porter la cautérisation sur la muqueuse laryngo-trachéale. Honneur donc à l'illustre praticien de Tours, qui a consacré son savoir et ses veilles à l'étude d'une maladie si meurtrière, et qui par son sang-froid est parvenu à arracher des étreintes de la mort des victimes qu'elle regardait déjà comme sa proie !

M. Haime dit qu'il avait l'intention de prendre la parole sur la question du croup, mais qu'en considération de l'impatience que doivent éprouver les membres de la section d'entendre M. Bretonneau, il renonce à la parole pour la lui céder.

M. le docteur Morand fait hommage au Congrès scientifique de France 1° : D'un volume intitulé : *Mémoires et observations cliniques* sur l'ophtalmie scrofuleuse, le croup, la trachéotomie et sur divers autres points de médecine et de chirurgie ;

2° D'une lettre à M. le docteur Gendron, de Château-du-Loir.

M. le docteur Bureaud-Rioffrey dépose sur le bureau du Congrès un volume intitulé : *On Growth or health and diseases of youth.*

M. Bretonneau prend ensuite la parole et donne à l'assemblée des détails remplis du plus grand intérêt sur la nature et sur le mode de contagion de la diphtérie; il termine en demandant que la discussion soit remise à demain.

La séance est levée à dix heures et demie.

Séance du 6 septembre.

Présidence de M. Bertini.

M. Auguste Millet, secrétaire.

—

M. Brame demande la parole, pour la rectification de la partie du procès-verbal de la séance de samedi, qui concerne les éthérisations effectuées à Tours.

Selon M. Brame, l'appareil qu'il a employé pendant plusieurs mois est simple et commode, et donne les meilleurs résultats.

La dose d'éther moyenne	(17 cas)	45 grammes.
Temps moyen	(17 cas)	3 minutes.

En principe il ne diffère pas des appareils le plus en usage; en fait il présente une modification très-utile et même quelquefois indispensable dans les hôpitaux; c'est une vessie qui termine le tube inspirateur et ne permet pas au sujet d'échapper à l'inspiration. Bien entendu que la vessie peut être remplacée par toute autre substance s'opposant au passage des gaz.

L'appareil justifié, voyons la vérité sur les accidents attribués à l'éther.

Voici la note envoyée par M. Herpin fils, chirurgien en chef de l'hôpital.

Relevé statistique des opérations faites à l'hôpital avec éthérisation préalable, du 1er janvier au 31 *août* 1847.

Opérations de toutes sortes	31
Morts	10
Guéris	21

Moyenne des décès, un peu moins d'un sur trois.

Parmi les dix opérés morts figurent six malades, amputés de jambe ou de cuisse à la suite d'écrasements, produits soit par des roues de wagon ou de locomotive, soit par des éboulements de pierre ou de terre, et dans ce cas la mort fut évidemment le résultat non de l'opération, mais de la gravité des blessures et de l'ébranlement général. Dans les autres cas, l'autopsie cadavérique a permis de constater que la mort avait été amenée par les suites d'érisypèles graves, de phlébite et de résorption purulente, et qu'elle ne pouvait raisonnablement être attribuée à l'éther.

M. Brame ajoute qu'indépendamment des observations recueillies à la clinique de chirurgie de l'hôpital, soit par lui-même, soit par MM. Tonnellé, Herpin, il y en a plusieurs qui l'ont été dans la clientèle des médecins de Tours.

Que de plus un certain nombre d'observations se rapporte

à des malades atteints de fièvre intermittente (service de M. Charcellay) à des aliénés (service de M. Alain Dupré), et que, dans ces derniers cas, il n'y a eu aucune altération nouvelle dans la santé des sujets, qui tout au contraire s'est rétablie ou du moins améliorée, bien qu'on leur ait administré jusqu'à cent grammes d'éther en une seule fois

M. Brame appelle ensuite l'attention de la section sur l'observation importante qu'il a faite dès les premières expériences, à savoir que la plupart des personnes éthérisées ne présentent aucune odeur étherée, lorsque la dose nécessaire pour déterminer l'insensibilité n'a pas été dépassée; ce qu'il explique par la transformation complète en acide carbonique et eau de l'éther introduit dans l'économie animale par inhalation.

Cette conclusion, résultant de l'expérience, a été corroborée de la manière la plus nette par les recherches de MM. Ville et Blandin, qui ont démontré que dans les gaz expirés par les sujets éthérisés, l'acide carbonique était en quantité plus considérable que dans l'air de l'expiration des sujets à l'état normal.

« L'éthérisation est donc une asphyxie, dit M. Brame; mais cette asphyxie ne nous a pas arrêtés, car elle est toujours fugitive. »

M. Brame conseille aux chirurgiens d'agiter avec de l'eau saturée d'éther l'éther qu'ils emploient. Celui du commerce renferme assez souvent des matières étrangères irritantes, dont l'eau étherée le débarrasse. Celle-ci peut rester dans l'appareil avec un tube plongeur; la vaporisation n'en est que favorisée.

Enfin, il fait observer au chirurgien distingué d'Angers, présent à la séance et qui a pris la parole sur la question de l'éther, que les angoisses qu'éprouvent quelques opérés, lorsque l'éthérisation n'est pas complète, disparaissent facilement dans l'insensibilité qu'on peut reproduire par quelques nouvelles inspirations.

Il cite un fait remarquable qui lui est commun avec M. Morand. Un sujet a pu de cette manière être maintenu

dans l'insensibilité pendant près d'une heure sans inconvénient.

M. le docteur Bretonneau monte à la tribune et dans une improvisation brillante qui n'a pas duré moins de trois heures, l'illustre praticien de Tours a de nouveau passé en revue l'origine, la nature, le siége, la contagion, la symptomologie et la thérapeutique de la diphtérie. L'assemblée tout entière qui ce jour là était des plus nombreuses, a écouté avec un intérêt immense les idées neuves et originales que ce médecin distingué a émises sur une maladie à l'étude de laquelle il a voué sa longue carrière médicale, et de laquelle il a publié, dès 1827, une excellente monographie.

Il nous serait impossible de retracer dans un procès-verbal les idées éminemment abstraites du docteur Bretonneau; qu'il nous suffise de mentionner ici que son succès a été immense et que la journée du 6 septembre sera un de ses plus beaux jours de triomphe dans le monde médical.

M. le docteur de Roux, de Marseille, fait hommage à la section des sciences médicales des ouvrages suivants :

1° *Comité médical des Bouches-du-Rhône*, rapport sur les travaux pendant l'année 1843-1844;

2° De la *Statistique* appliquée à l'étude de l'hygiène publique en général, et de l'hygiène des Marseillais en particulier;

3° *Éloge historique* de François-Emmanuel Fodéré;

4° *Éloge historique* de Polydore Roux;

5° *Discours de Réception*, prononcé à l'académie royale des sciences de Marseille, dans la séance publique du 23 juin 1844.

La séance a été levée à trois heures, la question est remise à demain.

Séance du 7 septembre.

Présidence de M. Bertini.

M. Auguste Millet, secrétaire.

—

M. le docteur Haime présente quelques explications au sujet de la réclamation d'un de nos collègues, sur un passage du procès-verbal de la séance du 5 de ce mois, relatif à l'emploi des éthérisations à l'hôpital de Tours. M. Haime avait dit que, en l'absence regrettable de nos habiles confrères, les chefs du service chirurgical de cet hôpital, et, en quelque sorte, mis en demeure de dire quelques mots sur ce sujet, il croyait devoir faire connaître à la section que les premiers essais d'éthérisation à l'hôpital n'avaient pas paru encourageants, et avaient eu des résultats si peu heureux que, sur quinze opérés de toute sorte, on avait compté dix insuccès, et non pas douze comme on le lui a fait dire par erreur.

Or, il résulterait d'une note ou d'un relevé statistique des opérations faites à l'hôpital, après éthérisation préalable, du 1er janvier au 31 août 1847 (huit mois), que sur trente-une opérations de toutes sortes, il y a eu seulement dix morts et vingt-un guéris, c'est-à-dire, en moyenne, un peu moins d'un sur trois.

En protestant avec force contre toute interprétation, non pas seulement hostile, mais même désobligeante qui pourrait avoir été donnée à ses paroles, M. Haime, en présence de la statistique produite, est heureux d'apprendre aujourd'hui qu'il a pu être mal servi par ses souvenirs, souvenirs d'ailleurs conformes à ceux de plusieurs de ses collègues. Il dit que les insuccès observés, l'ont été surtout sur les sujets

qui se trouvaient dans les conditions les plus défavorables au moment de l'opération, et cela indépendamment de toute influence de l'éther, avec lequel on a presque toujours obtenu le résultat qu'on se propose, c'est-à-dire, l'extinction de la sensibilité pendant l'opération.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la 8e question, relative au croup.

M. Thomas établit que François Home est le premier qui ait donné du croup une bonne description et qui ait eu de cette maladie une idée exacte. En 1765, Home écrivait : « Le croup est une affection du larynx, qui consiste dans la formation, à la surface externe de cet organe et de la trachée, d'une fausse membrane blanche, coriace. Lorsque cette fausse membrane est complètement formée et qu'elle a acquis un certain dégré de consistance, il paraît impossible qu'aucun médicament, tant interne qu'externe, puisse la résoudre ou l'expulser des voies aériennes. Le seul moyen que nous ayons de sauver la vie au malade est de tenter l'extraction de cette membrane en faisant une incision à la trachée, etc. » Plusieurs auteurs ont bien décrit des épidémies de croup avant Home, mais aucun n'avait donné de cette maladie une idée aussi précise au point d'éveiller l'attention des médecins. Après la description de Home, au contraire, il a été publié de nombreux travaux, de nombreuses recherches sur le croup.

M. Thomas dit qu'il faut distinguer avec soin le croup sporadique du croup épidémique.

Home a décrit le croup sporadique ; c'est pour cela qu'il n'a pas trouvé ces fausses membranes dans la gorge.

Le croup sporadique, en effet, consiste souvent dans le développement de fausses membranes dans le larynx sans qu'il s'en produise dans d'autres parties. Dans le croup épidémique, au contraire, la formation de fausses membranes dans le larynx est précédée de la même affection dans la gorge.

M. Thomas soutient que les phénomènes qu'on observe au moment de la mort dépendent de l'asphyxie et non d'un virus introduit dans les organes.

M. Thomas fait observer que chez les sujets convalescents de cette redoutable affection traités par les cautérisations avec le nitrate d'argent, on a remarqué des accidents dignes de fixer l'attention des praticiens. Ainsi, pendant un temps quelquefois très-long, on a vu une altération du sens de la vue, une altération non moins remarquable du sens du toucher ; lorsque les malades veulent saisir un corps peu volumineux, une plume par exemple, il leur paraît que ce corps a des dimensions considérables. Les malades deviennent pâles, se décolorent et la contractilité musculaire est altérée au point qu'ils ressentent des tremblements continuels accompagnés de faiblesse ; la station est difficile et les meilleurs moyens de combattre ces accidents, sont les toniques, le quinquina, les préparations ferrugineuses, les bains de mer, etc.

M. le docteur Haime partage une partie des idées qui viennent d'être émises par M. Thomas, mais il ne peut admettre que ce soit François Home qui ait le premier découvert et décrit le croup : il pretend que c'est Arétée, et plus tard l'Italien Gizzi, auxquels on doit rapporter l'honneur de cette belle découverte.

M. Thomas persiste dans son opinion et fait remarquer que François Home a insisté d'une manière toute particulière sur la trachéotomie, que c'est Caron qui l'a faite le premier pour le croup et que six fois ses efforts ont été vains ; les rumeurs, les critiques qui s'élevèrent alors, firent renoncer le praticien d'Edimbourg à cette méthode, que M. Bretonneau, quinze ans plus tard, devait lui aussi essayer six fois avec insuccès avant qu'une complète réussite vînt encourager ses persévérantes tentatives.

M. Tonnellé regrette de n'avoir pas encore pu assister aux séances du Congrès, mais il fait espérer à l'assemblée qu'il pourra maintenant prendre part à ses travaux.

M. Tonnellé regarde comme extrêmement douteuse l'existence de la contagion de la diphtérie : il appuie sa manière de voir par la narration d'un fait très-remarquable. Un enfant, atteint de laryngite pseudo-membraneuse, fut trachéotomisé en présence de M. le docteur Bretonneau; les fausses

membranes tapissant la trachée ne pouvant être retirées, M. Tonnellé prit une sonde qu'il introduisit dans le tube aérien; puis, au moyen de fortes aspirations, il chercha à désobstruer la trachée : la fausse membrane se détacha de la trachée du malade et alla se loger dans l'arrière-bouche du chirurgien, qui eut alors beaucoup de peine à s'en débarrasser. Les personnes présentes témoignèrent à M. Tonnellé toute leur sollicitude, mais dit notre honorable confrère, j'étais parfaitement rassuré et le résultat que j'avais prévu ne vint point tromper mon attente : je ne contractai point le croup.

A l'exemple des honorables préopinants, M. le docteur Charcellay regarde comme secondaires la première partie de la huitième question, la nature et les causes du croup, et d'après ce qui a été dit à ce sujet, il croit devoir passer immédiatement à l'examen des moyens thérapeutiques employés contre cette grave maladie. D'après M. le docteur Charcellay, la valeur de toutes les méthodes curatives ne peut être convenablement et sûrement discutée qu'avec des faits nombreux et authentiques. Or, la cautérisation étant exclusivement employée en Touraine, l'orateur pense que pour conserver en quelque sorte une couleur locale au Congrès scientifique, ce qui lui paraît très-important, surtout dans certaines questions comme celle du croup, il serait superflu de faire l'histoire de la méthode des vomitifs, des émissions sanguines, des purgatifs, des sudorifiques, des mercuriaux, des vésicatoires, des affusions froides, des antispasmodiques, etc.

En conséquence, M. Charcellay aborde la seconde partie de la huitième question en donnant l'analyse de vingt-deux observations d'angines pelliculaires, dont trois cas de diphthérite pharyngo-nasale, guéris par la cautérisation.

Treize autres malades atteints du croup, (diphthérite laryngée), ont été aussi traités par le même moyen; neuf ont guéri.

La maladie avait cédé depuis plusieurs jours chez le dixième, lorsque survinrent des accidents nerveux qui ont causé la mort.

Les trois derniers ont succombé malgré de nombreuses cautérisations. L'opération était contre-indiquée par de graves complications; la pneumonie et l'extension des fausses membranes dans les bronches.

Enfin la cautérisation ayant été insuffisante, la trachéotomie a été pratiquée dans six cas de croup arrivé à la période extrême. Des six malades trachéotomisés, deux ont succombé, quatre ont été arrachés à une mort imminente et certaine. Pour les deux enfants décédés, la mort était inévitable, puisque les fausses membranes avaient envahi toute la muqueuse bronchique, et chez l'un d'eux la maladie avait marché de bas en haut.

En résumé, M. le docteur Charcellay pense que la cautérisation est une excellente méthode curative à employer contre le croup, et qu'en cas d'insuffisance de ce moyen, il faut avoir recours à la trachéotomie.

A ce sujet, il est d'avis que l'opération ne doit pas être pratiquée trop tard, puisqu'on s'expose à de graves complications qui compromettent le succès de l'opération. N'en est-il pas de même pour la hernie étranglée, et pour quelques autres affections?

L'ouverture de la trachée étant jugée nécessaire, on doit donc y avoir recours le plus tôt possible, ainsi que le conseille M. Trousseau, et c'est de la sorte que les guérisons sont nombreuses, tandis qu'autrement les malades ont à lutter contre les plus défavorables conditions, et sont voués à une mort presque certaine.

Quant aux instruments employés pour maintenir libre le passage de l'air, M. Charcellay croit que les canules pleines sont des instruments très-imparfaits, qui doivent être abandonnés aujourd'hui.

Il n'en est pas de même de la canule de M. Gendron. Toutefois cet instrument peut encore s'engouer, les mucosités et les fausses membranes peuvent s'attacher aux valves, obstruer complétement l'ouverture trachéale au point de déterminer l'asphyxie. L'un des quatre petits malades qui ont si heureusement guéri en était déjà victime sans la prompte arrivée d'un homme de l'art.

En conséquence, M. le docteur Charcellay partage l'opinion de M. Velpeau, qui conseille l'emploi des pinces pour écarter les bords de la plaie. Toutefois ces instruments, tels qu'ils sont construits, avec des branches qui plongent dans l'angle inférieur de la trachée, peuvent encore arrêter les mucosités et les fausses membranes, et gêner l'opérateur pour l'écouvillonnement et la cautérisation. Frappé de ces inconvénients, notre confrère a fait recourber en haut les extrémités du dilatateur, de telle façon qu'elles appuyent sur le fond de la trachée, au niveau de l'angle supérieur de la plaie.

M. Charcellay montre aussi une petite pince construite d'après le même principe. Cet instrument, qui est de la plus grande simplicité, a l'immense avantage de pouvoir être improvisé partout, au moyen d'un fil de fer.

La parole est ensuite accordée à M. le docteur Morand, qui entretient l'assemblée d'une opération de trachéotomie qu'il a pratiquée sur un enfant de trois ans, affecté d'un croup arrivé à une période si avancée, quand il le vit pour la première fois, qu'il ne crut pas devoir lui faire subir de traitement préalable. Il signale comme une idée heureuse et nouvelle l'emploi qu'il fit d'une seringue d'un petit volume pour extraire une grande quantité de sang qui s'était répandu dans la trachée et les bronches lors de l'opération, et qui aurait promptement produit la suffocation, si après avoir délayé ce sang par une injection d'eau, il ne l'eût promptement retirée au moyen de cet instrument qu'il faisait fonctionner à la manière d'une pompe aspirante. Ce résultat lui a suggéré la pensée d'en user de la même façon pour enlever des mucosités profondément situées dans la trachée et les bronches. Malgré ce moyen, l'enfant n'en a pas moins succombé quelques jours après à une pneumonie.

Un des membres fait remarquer que la discussion sur la huitième question étant épuisée, il faut la clore par une solution.

En conséquence, les membres de la section de médecine déclarent que dans l'angine pseudo-membraneuse les moyens

exclusivement employés pour la guérison sont dans la pre-période, la cautérisation avec le nitrate d'argent, et dans la dernière, la trachéotomie: que les dérivatifs sont inutiles et les émissions sanguines nuisibles.

La séance est levée à une heure.

Séance du 8 septembre.

Présidence de M. le docteur MAME, vice-président.

M. Auguste Millet, secrétaire.

M. le docteur Tanchou fait hommage au congrès d'un volume qui a pour titre : *Recherches sur le traitement médical des tumeurs cancéreuses du sein*, et d'une Brochure intitulée : *De la Discussion qui vient d'avoir lieu à l'Académie de médecine sur les tumeurs du sein.*

M. le docteur Herpin fils demande qu'il soit fait une rectification, à propos de la conclusion du procès-verbal du 7 septembre, et qu'au lieu de dire que la trachéotomie doit être pratiquée dans la période extrême du croup, on mette qu'elle doit être faite quand les symptômes de suffocation deviennent graves. (Adopté.)

M. Thomas, professeur d'anatomie et de physiologie à l'école secondaire de médecine de Tours, a la parole sur la 13e question, ainsi conçue :

« *Des avantages de l'anatomie comparée appliquée à l'anato-*
« *mie descriptive de l'homme.* »

M. Thomas ne comprend pas que, depuis qu'on s'occupe de l'étude de l'anotomie descriptive de l'homme, on n'ait point encore essayé de comparer ses organes avec ceux de quelques animaux très-rapprochés de lui, par exemple,

un carnassier et un ruminant. C'eût été faciliter l'étude de l'anatomie humaine et rendre cette étude attrayante, de sèche et aride qu'elle a toujours été. Cette étude comparative a, en outre, l'avantage de fixer l'esprit sur certains points de nos organes peu développés, mais très-importants.

Occupons-nous seulement d'ostéologie, a dit le professeur d'anatomie; prenons la colonne vertébrale. Après avoir bien reconnu que chaque vertèbre est composée d'un corps et d'un arc, si nous arrivons à la tête, et si nous prenons l'occipital, il nous sera difficile de faire comprendre aux élèves que cet os est une véritable vertèbre; mais si nous comparons l'occipital de l'homme avec le même os chez le chien, la difficulé disparaît, et l'anatomiste, retrouvant là tous les caractères de la vertèbre et la plus grande analogie avec l'os de l'homme, peut aisément faire concevoir à son auditoire que l'occipital est une véritable vertèbre composée d'un corps et d'un arc.

Si nous nous livrons actuellement à l'étude du sphénoïde, cet os qu'on a comparé pour la forme, nous ne savons trop pourquoi, à une chauve-souris dont les ailes seraient étendues, nous trouvons que chez l'homme cet os est unique, tandis que chez les animaux il se divise en sphénoïde antérieur et en sphénoïde postérieur; et cependant les médecins vétérinaires, qui devraient jeter quelques lumières sur l'étude de l'anatomie comparée, copient les descriptions d'anatomie humaine, et les reproduisent dans leurs ouvrages, où ils donnent chez les animaux la description d'un sphénoïde unique.

Si nous articulons le sphénoïde postérieur d'un mouton avec les pariétaux, nous trouvons là encore une véritable vertèbre, tandis que le sphénoïde de l'homme articulé avec les pariétaux n'offre rien de semblable, parce que les pariétaux ont acquis un développement énorme, une ampleur considérable, pour contenir la masse cérébrale qui a un volume immense, eu égard à celles de ces animaux; mais surtout parce que les pariétaux ne s'articulent que par un angle très-étroit, une pointe, avec les sphénoïdes. Mais,

comme il y a analogie parfaite entre les sphénoïdes du mouton et les sphénoïdes de l'homme, entre les pariétaux du mouton et les pariétaux de l'homme, et que, chez le mouton, la réunion de ces os forme une véritable vertèbre, la conséquence est donc forcée chez l'homme, et l'élève pourra se convaincre que la réunion du sphénoïde et des pariétaux représente une vertèbre.

M. Thomas passe ensuite à l'examen des os de la face. Il prend un maxillaire supérieur, et démontre combien il y a d'analogie entre cet os et celui d'un mouton. Seulement, chez les animaux, cet os est divisé en deux portions distinctes, la portion incisive et la portion maxillaire proprement dite, tandis que, chez l'homme, les deux portions sont réunies et ne forment qu'un seul os. Une troisième portion se voit chez l'homme, elle fait partie de la base de l'orbite; elle est limitée par une fente qui suit le canal sous-orbitaire. Cette portion n'existe pas dans l'os maxillaire du mouton, mais tient à l'os lacrymal de cet animal et a la forme d'un capuchon.

Pour ce qui est du tronc, notre honorable confrère prend un sternum, cet os que l'on dit habituellement composé de trois pièces chez l'homme. Au premier abord, il semblerait qu'il dût y avoir la plus grande différence entre un sternum humain et un sternum de chien, car chez les animaux il y a autant des pièces à cet os qu'il y a d'espaces intercostaux. Eh bien! chez l'homme de cinq à quinze ans, il y a également autant de pièces au sternum qu'il y a d'espaces intercostaux. Donc, analogie frappante entre l'étude de cet os chez l'homme et chez les animaux.

M. Thomas appelle *période homoïdale*, l'espace de temps pendant lequel l'organisation physique de l'homme ressemble à celle des autres animaux. Cette période varie en longueur suivant l'organe que l'on étudie comparativement.

M. Thomas finit sa belle exposition en disant que l'anatomie descriptive de l'homme lui semble devoir être étudiée comparativement avec l'anatomie des animaux qui offrent le plus d'analogie avec son organisation, le chien

et le mouton, par exemple, ces deux animaux représentant les deux formes les plus tranchées des mammifères : les carnassiers et les ruminants.

M. Belhomme ne partage pas l'opinion de M. Thomas, relativement à l'utilité qu'il y a pour les élèves d'étudier dès leur première année l'anatomie comparée : il craint que cette manière d'enseigner ne surcharge la mémoire des étudiants et ne leur soit plus nuisible qu'utile.

M. Thomas se défend d'avoir voulu faire de l'anatomie comparée comme Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, Serres, etc. Or, il étudie seulement l'homme dans tous ses détails, puis il prend un organe et l'examine ensuite chez un chien, chez un mouton. C'est un moyen de faciliter à l'élève l'étude de l'anatomie, de la lui rendre agréable, de varier ses connaissances, et de le forcer à retenir ce que, sans cela, il oubliera en quelques jours.

M. Tanchou ne saurait trop s'associer aux idées de M. Thomas ; il croit, avec ce professeur, que l'homme est étudié trop isolément et qu'on ne saurait trop donner aux élèves des connaissances variées. Pour son compte, il désirerait que l'on instituât des chaires d'anatomie et de physiologie, de pathologie, d'hygiène et de therapeutique comparées.

La séance est levée à une heure.

Séance extraordinaire du 8 septembre.

Présidence de M. Mame, vice-président.

M. Auguste Millet, secrétaire.

La séance est ouverte à sept heures du soir.

La parole est à M. Belhomme pour la lecture d'un tra-

vail manuscrit relatif à la 15e question : *Quels sont les rapports entre le fluide nerveux et le fluide électrique? Y a-t-il identité entre les deux agents ?*

L'assemblée a entendu avec un vif intérêt l'exposition de ce mémoire, que nous reproduisons dans son entier.

L'auteur s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Tout le monde sait que le fluide électrique répandu dans tous les corps de la nature agit sur eux comme moyen impulsif de certains mouvements qui sont signalés par nos investigations.

Il y a en effet dans les corps solides des modifications qui ont lieu dans les molécules et l'on ne peut douter que l'électricité ne joue un rôle plus ou moins sensible dans les phénomènes de cohésion, d'attraction et d'affinité chimique.

Dans les tissus animés, il y a une action électrique incontestable; la contraction des tissus, qui suppose une grande élasticité, n'aurait pas lieu sans un agent impondérable qui circule dans les nerfs et se répand dans les fibres contractiles.

Y a-t-il identité entre le fluide électrique et le fluide nerveux ? Nous allons examiner cette question, que nous ferons suivre de quelques considérations, sur le fluide nerveux et sur son origine dans les corps animaux.

Depuis que les belles expériences de Franklin ont fixé l'attention des savants sur les phénomènes de l'électricité, on a pu supposer que les corps vivants ont la faculté de produire des condensations de fluide électrique; les animaux à fourrures épaisses, tels que les chats, sont fort électriques, les hommes même dont le corps est couvert de poils, ont en général une grande énergie vitale. Il paraît certain que les organes nerveux sont des espèces de condensateurs, ou plutôt de véritables réservoirs d'électricité.

Le système nerveux n'est peut être bon conducteur de l'électricité que par ses enveloppes celluleuses externes, et non pas par sa pulpe, à laquelle seule sont attachées les facultés qui le caractérisent.

En 1769, Galvani faisait des recherches sur l'irritabilité nerveuse; il vit un jour qu'une grenouille suspendue par la moelle épinière à un crochet de cuivre éprouva des convulsions quand les muscles touchèrent un autre métal posé sur le cuivre; Galvani multiplia ses expériences et il crut re-

connaître la preuve d'une électricité animale. D'après lui, le muscle est le siége de deux électricités, la surface externe se trouvait à l'état négatif, tandis que l'interne était à l'état positif, les nerfs faisaient l'office de conducteurs.

Volta a cherché à démontrer que l'électricité était produite par le contact de deux métaux, mais dans ces derniers temps, Vacca Bellinghieri a répété l'expérience sans l'intermédiaire des métaux, et par l'application immédiate des nerfs dénudés sur les fibres musculaires, il a déterminé la contraction.

M. de Humboldt, Bunzten, Prévost et Dumas, Mattencci et Longet ont depuis fixé les savants sur ces effets électriques. Il serait trop long de vous exposer les nombreux faits qui les confirment (1).

Que se passe-t-il dans ces phénomènes? Volta, Mariani, Nobili ont reconnu que lorsqu'une portion de grenouille a cessé de se contracter sous l'influence d'un courant galvanique, elle peut exécuter encore des mouvements très-vifs si l'on vient, en changeant les deux pôles, à établir un courant en sens inverse.

Si le galvanisme était la vraie cause des contractions, un pareil phénomène devrait-il avoir lieu ?

Il y a eu changement de direction de l'excitant et sans cette influence nouvelle, la force nerveuse épuisée en apparence s'est manifestée de nouveau.

Le galvanisme n'est donc qu'un simple excitateur de la force nerveuse persistante.

Quant aux expériences de William Philips répétées par M. Breschet, qui consistent à obtenir la chimification par la simple irritation mécanique des bouts inférieurs de la paire vague, au lieu du galvanisme, elles sont concordantes avec celles de M. Longet, sur le même sujet.

M. Becquerel (2) a répété les expériences de M. Dutrochet qui croit à une simple coagulation des globules composant les tissus. Voilà comment s'exprime M. Becquerel : des observations multipliées m'ont appris que les muscles, les nerfs et en général les tissus organiques sont formés de globules, dont les dimensions sont les mêmes pour chaque organe ; or, si nous considérons ces globules comme les particules organiques élémentaires, nous devons les assimiler aux particules des corps organiques et leur supposer, par conséquent, des propriétés électriques analogues ; dès-lors il est probable qu'il existe des globules jouissant de la faculté, quand ils sont séparés d'une combinaison par l'action de la pile, de se transporter les uns au pôle positif et les autres au pôle négatif. La coagulation doit

(1) Voir le Manuel de Physiologie, de Muller, page 57.
(2) Traité de l'électricité et du magnétisme, page 297, tome IV.

donc avoir lieu lorsque deux globules possédant des électricités contraires se rencontrent au milieu de leur course entre les deux pôles.

M. Donné (1) s'est attaché à découvrir quelques-unes des conditions nécessaires pour la manifestation des courants électriques, dans l'intérieur du corps de l'homme et des animaux ; en conséquence, il a cherché à découvrir les parties qui secrètent des acides et les alcalis, parce que la réaction de ces deux sortes de corps, par l'intermédiaire des organes ou des tissus, peut donner naissance à des courants.

Le corps humain est renfermé entre deux membranes, la peau qui est acide et la peau intérieure, la muqueuse, qui est alcaline dans toute son étendue, hormis quelques points limités. Pour prouver cette disposition, M. Donné place une lame de platine en communication avec une des extrémités du fil d'un multiplicateur dans la bouche qui est alcaline, et une autre lame, communiquant avec l'autre extrémité du multiplicateur sur la peau qui jouit de l'acidité.

L'aiguille aimantée est déviée suivant la sensibilité de l'appareil de 15, 20 et quelquefois 30 degrés.

La muqueuse produit un courant d'électricité négative, et la peau, l'électricité positive, comme cela doit être avec l'acide et l'alcali.

M. Donné a obtenu les mêmes résultats en s'adressant aux organes intérieurs; par exemple, la muqueuse de l'estomac et la vésicule biliaire.

Ces expériences démontrent que l'on détermine des réactions électro-chimiques, mais ne prouvent pas l'identité des fluides nerveux et électriques, puisque ce n'est pas par les communications nerveuses que les effets ont lieu.

M. Matteucci a fait usage de l'appareil extra-courant de Faraday, il a obtenu une étincelle dans la décharge de la torpille. On a encore obtenu par cette électricité animale la déviation de l'aiguille aimantée dans le galvanomètre, une altération de température dans les fils conjonctifs, et enfin des décompositions chimiques. Mais peut-on attribuer, avec des modifications de quantité, aux autres animaux le fluide reconnu dans ces poissons électriques, puisqu'ils n'ont pas ses organes ou appareils spéciaux ?

Ces appareils déjà étudiés par Rodi, Lorenzini, Galvani, Hunter, ont été bien décrits par MM. Geoffroy Saint-Hilaire et Breschet ; ils représentent une espèce de pile, constituée par des espaces membraneux, tubes, prismes ou cellules remplies d'une matière gelatino-albumineuse et dans lesquels aboutissent un grand nombre de vaisseaux artériels et des rameaux nerveux provenant de la cinquième et surtout de la huitième paire.

Les expériences de MM. Becquerel et Breschet, qui furent faites à Ve-

(1) Annales de chimie et de physique (1834).

nise, en 1835, prouvent que la partie supérieure de l'organe électrique fournit à la décharge de l'électricité positive et à la partie inférieure de l'électricité négative.

M. Matteucci croit que la décharge électrique a lieu sans la volonté de l'animal, ce qui est en contradiction avec ce qu'avancent d'autres auteurs; quoi qu'il en soit, la décharge est en rapport d'intensité avec l'étendue de l'appareil électrique.

Si l'on coupe les nerfs de l'un des organes, car ils sont doubles, les décharges cessent d'un côté; M. Matteucci dit qu'il suffit de les lier.

Voici maintenant les expériences de ce dernier auteur (1) sur l'encéphale des torpilles : si l'on coupe ou irrite les lobes cérébraux antérieurs, la décharge continue; les lobes moyens étant irrités, il y a de fortes contractions musculaires; il en est de même des lobes postérieurs, si l'action irritante se porte sur le lobe le plus rapproché de la moëlle, la décharge électrique est très-forte, mais elle cesse si on détruit cette portion médullaire.

Il résulte de ce qui vient d'être dit que certains poissons sont doués d'un pouvoir électrique spécial, qui dépend d'un organe, ou d'un appareil qui leur est propre.

Certains auteurs ont avancé que des aiguilles deviennent magnétiques après leur implantation dans les nerfs; ils ont reconnu que de légers fils étaient attirés par les organes nerveux volumineux. Si une aiguille, dit M. Prévost, de Genève, est mise en contact avec de la limaille de fer très-divisée, quelque peu aimantée qu'elle soit, on s'en aperçoit par la disposition que prennent les particules de fer à sa surface. Elles s'implantent en petites aiguilles qu'on distingue à la coupe.

M. Longet (2) a enfoncé dans la cuisse d'une grenouille une aiguille très-fine et point aimantée; la pointe débordait et trempait dans de la limaille de fer : au moment où il a excité une violente contraction en blessant la moelle épinière, M. Longet a vu les petites particules de fer se planter à la pointe de l'aiguille comme elles le font lorsqu'elle est aimantée; les particules de fer cessent de se maintenir à l'aiguille avec la cessation de la contraction musculaire.

M. Beraudi a fait des expériences qui sont antérieures à celles de M. Prevost, il s'exprime ainsi :

J'implantai trois aiguilles dans le nerf crural d'un lapin, et après les avoir retirées, au bout d'un quart-d'heure, je ne vis pas sans une grande surprise que chacune d'elles attirait légèrement des parcelles de limaille de fer. Sa conclusion est celle-ci : l'électricité se développe dans le système nerveux. (*Bibliothèque universelle de Genève*, novembre 1837).

(1) Traité du phénomène électro-physiologique des animaux, 1844.

(2) Anatomie et physiologie du système nerveux, page 140.

M. Jobert, (*Études sur le système nerveux*, 1838), a fait beaucoup d'expériences pour prouver une disposition électrique des nerfs et des centres nerveux, voici ce qu'il a vu : si l'on présente un fil à la masse cérébrale mise à nu, il est attiré par la substance nerveuse. Il en est de même pour la moelle épinière aux diverses régions cervicales, dorsales et lombaires. J'ai vu, ajoute M. Jobert, cette attraction opérée par le nerf sciatique mis à découvert ou par l'extrémité de ce nerf coupé en travers.

Il est évident que ce phénomène est de la nature de ceux qu'on nomme électriques; on peut comparer cette action à celle qui a lieu entre un verre frotté et un fil placé à une certaine distance.

Voilà maintenant les expériences faites avec le galvanomètre, pour déterminer les courants électriques. MM. Prevost et Dumas (1) expérimentant seulement sur un nerf, n'ont jamais observé d'oscillation dans l'aiguille. M. Longet n'a rien observé non plus en mettant le galvanomètre entre la moelle épinière et les muscles en action.

M. David, en 1830, a avoué qu'en expérimentant sur des lapins, il est parvenu à l'aide du galvanomètre de Schweiger, à déclarer la présence naturelle de l'électricité dans le système nerveux.

M. David a isolé le nerf sciatique avec une lame de verre, il a ensuite implanté plusieurs aiguilles, en évitant qu'elles puissent se toucher, il les met en communication avec le galvanomètre, l'animal se livre bientôt à des efforts vigoureux et répétés, alors l'aiguille du galvanomètre décrit un axe de cercle de plus de deux lignes, les oscillations cessent avec le mouvement de l'animal pour reparaître aussitôt qu'il agit.

M. Person (2) deux mois après la publication du travail de M. David, fit connaître les résultats multipliés qu'il avait entrepris dans le but de découvrir les courants électriques dans le système nerveux. J'ai mis, dit-il, en communication les pôles du galvanomètre avec les parties antérieures et postérieures de la moelle, sur de jeunes chats ou des lapins; j'ai fait pénétrer les fils de l'instrument dans différents points de l'épaisseur de plusieurs nerfs volumineux, espérant les mettre ainsi en rapport avec des courants dirigés en sens inverse; j'ai répété ces expériences après avoir injecté dans l'abdomen de la teinture de noix vomique, afin de pouvoir exciter à volonté la contraction musculaire. Des essais analogues ont été faits sur des anguilles et des grenouilles qui vivent longtemps sous l'influence de la strychnine, jamais je n'ai aperçu, dit l'auteur, un indice certain d'électricité.

M. Person fait judicieusement observer que les contractions musculaires sont des alternatives de resserrement et d'expansion, et qu'on ne peut

(1) Journal de Physiologie expérimentale, page 328, tome III, 1823.
(2) Journal de Physiologie, 1830.

supposer que les courants qui la produisent sont discontinus, et n'offrent pas assez de durée pour être sensibles au galvanomètre.

Il conclut des faits qui précèdent :

1° Que les nerfs sont moins bons conducteurs de l'électricité que les métaux ;

2° Qu'ils ne la conduisent pas mieux que les muscles et les autres parties humides ;

3° Que le névrilème est tellement bon conducteur, qu'un courant très-faible, engagé dans un nerf, peut passer dans les muscles, dès que ceux-ci lui offrent un chemin plus court.

On voit qu'il n'est pas prouvé que les courants électriques passent dans les nerfs eux-mêmes, pas plus qu'on ne peut affirmer qu'il y ait identité entre le fluide électrique et le fluide nerveux.

Le névrilème serait donc, d'après M. Person, un excellent conducteur de l'électricité ; l'est-il également des principes nerveux ? Si l'identité entre ces deux agents était réelle, il devrait en être ainsi. Si l'on irrite mécaniquement le bout libre d'un nerf et que l'on excite des contractions ; si l'on vient, en ménageant la continuité du névrilème, à désorganiser la pulpe, les contractions cessent, le névrilème est donc bon conducteur de l'électricité, et la preuve c'est qu'il ne peut isoler les plus faibles courants électriques, et que la transmission des effets galvaniques se fait directement aux muscles.

Il me paraît, en définitive, démontré par tout ce qui précède, qu'il n'existe pas, jusqu'à présent, une preuve directe et certaine en faveur de l'hypothèse des courants électriques dans les nerfs ; l'électricité proprement dite et le fluide nerveux ne sont pas identiques. On ne peut, dans l'état actuel de la science, affirmer que ces deux agents soient totalement différents ; ils ont de l'analogie, mais ils ne sont pas identiques. Le névrilème transmet les courants électriques, mais non pas le principe nerveux réservé aux nerfs.

Nous reviendrons plus tard sur les explications de ces différences et sur leur nécessité.

Livrons-nous actuellement à quelques considérations sur la texture des organes nerveux et sur la formation et la circulation du fluide nerveux dans les nerfs.

Voici ce que j'expose tous les ans à mon cours à l'Athénée royal sur le système nerveux et les maladies mentales :

Dans les corps animaux qui se décomposent, il se fait une combustion lente du phosphore sans produire de flamme véritable, incapable de faire entrer en ignition les corps combustibles qui les avoisinent.

Ces corps deviennent lumineux et repandent dans les ténèbres une vive clarté. On sait qu'il s'échappe des cimetières des feux que l'on nomme follets.

Les parties qui semblent être le réservoir spécial du phosphore sont le cerveau et ses appendices, ou plutôt le système nerveux tout entier, car c'est à la décomposition commençante de la pulpe cérébrale et nerveuse que sont dues ces lueurs phosphoriques.

On a observé que c'est principalement autour des cerveaux mis à nu, ou de leurs débris épars sur les tables de dissection qu'elles se font remarquer; or, il est vraisemblable de penser que la quantité de phosphore qui se développe après la mort est proportionnelle à l'activité du système nerveux pendant la vie. Cabanis a avancé que les cerveaux des personnes mortes de maladies caractérisées par l'excès de cette activité répandaient une lumière plus vive et plus éclatante, que les cerveaux des maniaques sont très-lumineux; que ceux des hydropiques, au contraire, le sont beaucoup moins.

De toutes ces observations surgit cette idée, que la combustion lente du phosphore ou sa présence seulement peut être une des causes du chargement du fluide électrique animal qui circule dans les nerfs.

Cuvier pensait que le fluide nerveux est séparé du sang; ce qu'il y a de certain, c'est que l'abord du sang artériel dans les grands animaux est nécessaire à l'exercice des fonctions nerveuses, que le sang artériel vivifie les organes nerveux, et par conséquent sert d'aliment au fluide nerveux. Mais est-ce en fournissant les matériaux en nature? ou plutôt n'est-ce pas en remettant les organes dans les conditions favorables, comme le fait le renouvellement de l'eau acidulée d'une pile galvanique? L'agent vital n'est-il pas produit par des contacts hétérogènes soit entre tous les organes (Rochaska), soit entre les diverses substances dont se composent les organes nerveux (Reil, Rolando), soit entre les nerfs et les autres parties du corps? Cette opinion est peut-être la plus rationnelle. Ce qui est positif, c'est que l'agent nerveux s'épuise par l'exercice, d'où résulte l'insensibilité, la fatigue; qu'il se renouvelle par le repos, et donne d'autant plus de réaction que la sédation antécédente a été plus profonde.

Examinons actuellement la texture du système nerveux. Il se présente sous des formes différentes : ce sont des masses plus ou moins épaisses, des cordons plus ou moins volumineux et plus ou moins longs, ou bien des membranes, des épanouissements, tels que la rétine.

Rolando, dans son livre intitulé : *Inductions physiologiques et pathologiques*, admet que le cervelet et ses feuillets forment une véritable pile galvanique; il s'exprime ainsi : si un appareil composé de diverses substances non métalliques, telles que le schiste, le charbon, la chair musculaire, la substance cérebrale; si l'organe électrique de la torpille et de l'anguille tremblante, composé d'une substance albumino-gelatinoso-cartilagineuse, et d'autres semblables, sont propres à préparer et à développer une très-grande quantité de fluide électrique capable de

donner de violentes secousses, pourquoi un principe semblable ne serait-il pas formé par des feuillets nombreux de la substance jaune et cendrée du cervelet ?

Que pourra-t-on trouver de plus évident pour établir que le cervelet est un organe dont la structure est entièrement semblable à l'appareil de Volta ? Quelle autre preuve pourrait-on désirer pour démontrer que ce viscère prépare un fluide analogue à celui que développe l'instrument en question ?

Rolando s'est donc appuyé pour son affirmative sur la puissance de couches superposées à la surface du cervelet.

Voyons maintenant ce qui existe dans le cerveau : sa surface est recouverte par six couches distinctes qui ont été constatées par les recherches récentes (1840) de M. Baillarger, sur la structure de la couche corticale des circonvolutions du cerveau. Ce travail a été communiqué à l'académie de médecine, et le rapport a été inséré dans le mémoire de cette société savante.

M. Baillarger a démontré et décrit six couches distinctes, la première en allant de dedans en dehors est grise, la seconde blanche, la troisième grise, la quatrième blanche, la cinquième grise et la sixième blanche. M. Baillarger ajoute, page 11 de son mémoire : ces six couches rappellent la disposition d'une pile galvanique, et à la page 41, l'analogie entre la structure de la surface cérébrale et la disposition des appareils galvaniques peut être invoquée comme un argument de plus en faveur de ces deux propositions. L'action nerveuse, comme l'action électrique, est en raison non des masses mais des surfaces.

L'influence nerveuse comme l'électricité se transmet par des surfaces.

Nous reviendrons sur ces deux propositions.

Poursuivant actuellement l'étude du cerveau, à la planche 13 de Vicq d'Azir, on voit que les corps striés sont formés de trois plans alternativement gris et blancs. Rolando avait soupçonné que c'était dans cette partie que se formait un fluide analogue au fluide galvanique.

Les tubercules quadri-jumeaux sont formés de quatre plans alternativement gris ou blancs, la protubérance annulaire elle-même offre des cloisons transversales blanches séparées par la substance grise ; ainsi la disposition stratiforme des surfaces se retrouve dans plusieurs parties cérébrales.

Si maintenant on se rappelle ce que dit M. Foville de la structure du cerveau, on voit que les pédoncules cérébraux se trouvent comme enchassés dans des anneaux formés par la couche optique, le corps strié et la bandelette demi-circulaire, pour aller se terminer au quadrilatère perforé qui est formé par de la substance grise, quel rôle jouent toutes ces parties stratifiées ? sont-elles destinées à l'élaboration du fluide nerveux ?

Broussais, dans les derniers temps de sa vie, a expliqué devant la société phrénologique, les courants nerveux par la direction des fibres rentrantes

et sortantes du cerveau, afin d'expliquer l'arrivée du fluide nerveux de perception et ceux qui produisent les volitions.

Ces explications sont-elles dépourvues de sens ?

Il me reste à faire devant vous une application d'un principe de physique : de même que l'intensité des phénomènes électriques est en raison, non des masses, mais des surfaces, l'intensité des phénomènes nerveux est aussi en raison, non des masses, mais des surfaces.

M. le professeur Cruveilhier a dit à l'appui de cette opinion : on sait que les plis de la rétine doublent et triplent les plis de la vision (Desmoulins les a vus disparaître chez les oiseaux plongés dans l'obscurité) ; de même on voit s'atrophier les circonvolutions cérébrales, soit en l'absence de toute excitation cérébrale, soit par toute autre cause d'affaiblissement intellectuel.

On voit toute l'importance d'une pareille explication, les circonvolutions comme les plis de la rétine, n'ont évidemment pour but que de multiplier l'étendue de la surface ; la diminution d'étendue des surfaces diminue aussi l'activité des fonctions de relation.

Il est probable que la moelle épinière qui est un foyer puissant d'innervation a une disposition également stratiforme, ce qui doit compléter l'appareil électrique de l'homme et des animaux mammifères.

Je m'arrête ici, car je crois avoir prouvé qu'il y a un appareil complet pour la formation de l'électricité animale, et si je me suis autant étendu sur la structure des organes, c'est pour appuyer cette opinion que le fluide nerveux est propre aux animaux, qu'il est le fait de l'organisme, et que l'électricité ambiante, quoique d'une nature analogue au fluide nerveux, en diffère essentiellement quant à son action sur nos mouvements vitaux et volontaires.

Il est de la haute prévoyance du créateur que nos fonctions nerveuses soient subordonnées à nous-mêmes, et que la volonté soit la régulatrice de nos mouvements, car s'il en était autrement il n'y aurait pas de coordination dans nos opérations de contractilité.

Je conclus en disant : il y a analogie entre le fluide nerveux et le fluide électrique ; il n'y a pas identité.

Il peut se faire des courants électriques dans les corps animaux, mais ils n'impriment pas nos mouvements de régularité.

Les mouvements coordonnés et volontaires dépendent du fluide nerveux, de même que la volonté règle nos actions.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 9 septembre.

Présidence de M. le docteur Mame, vice-président.

M. Auguste Millet, secrétaire.

—

La séance est ouverte à onze heures.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la 20e question.

Pourquoi la vaccine tombe-t-elle en discrédit dans la société? — Quelles sont les causes de cette défaveur? — Ces causes trouvées, si la vaccine est un véritable préservatif de la variole, indiquer les moyens de les combattre.

M. le docteur Millet donne lecture d'un long travail manuscrit, de M. le docteur Archambault-Reverdy. L'auteur s'élève avec force contre les revaccinations, et prétend que le virus vaccin n'a point perdu de son énergie et de sa force primitive. Il établit que si la vaccine est tombée de nos jours dans le discrédit, il faut l'attribuer aux efforts des revaccinateurs qui sont venus prôner un vaccin naturel, et effrayer les populations en répandant des bruits mensongers sur les effets peu certains du vaccin ancien. M. Archambault termine en faisant un appel aux lumières des membres du Congrès et en les priant de donner à cette question une solution, et mettre fin à des débats inquiétants pour la science et affligeante pour la société toute entière.

M. Ancelon prend part à la discussion qui s'élève sur ce sujet : il prétend que le virus vaccin ne préserve pas, parce qu'on en prend trop sur le même enfant; ainsi, à son avis, sur vingt enfants vaccinés à la même source, cinq ou six seulement auront des traces de bonne vaccine, tandis que

les quatorze ou quinze autres auront des vaccinelles ou des vaccinoïdes; les cinq ou six premiers seront préservés de la variole. Les quatorze ou quinze autres y seront exposés aussi bien que s'il n'avaient pas été inoculés. C'est là, dit ce praticien, ce qui explique pourquoi des villages entiers, que l'on regardait, par les états statistiques des vaccinateurs, comme devant être à l'abri de la variole, ont été décimés par ce fléau.

Pour se guider dans la voie à suivre, il faut examiner les traces que laisse la vaccine. S'il y a des plaques gaufrées d'une coloration plus foncée que la coloration ordinaire de la peau, on peut être rassuré et affirmé que le vaccin était de bonne nature; si au contraire, il y a des points blancs sans aspect gaufré, la vaccination a été mauvaise et le sujet ne saurait être à l'abri de la variole.

M. James est partisan de la régénération du vaccin à l'aide du vaccin naturel; il appuie son oppinion sur de nombreux faits qui lui ont démontré qu'après la transmission quarantième de l'espèce bovine à l'espèce humaine, le Cowpox ne préservait plus complétement. Mais comme le Cowpox pris sur une génisse cause, chez les individus qui ont été soumis à cette inoculation, des accidents locaux assez considérables, M. James conseille que de la quatorzième à la vingtième transmission, si on veut conserver au vaccin une grande énergie, on le transporte alternativement de l'enfant à la génisse et de la génisse à l'enfant, car si on l'inoculait de génisse à génisse, on lui rendrait sa force naturelle.

M. James dit que les causes du discrédit de la vaccine viennent de deux sources: la première, c'est que la vaccine pratiquée à l'aide du virus vaccin ancien, ne préserve plus constamment de la variole; la seconde, c'est que le vaccin, sortant souvent de sources impures, peut être dangereux et transmettre des maladies telles que la syphilis, les scrofules, les dartres, etc. De là, l'urgence de répandre la vaccination naturelle, qui met à l'abri de tous ces inconvénients.

M. Ancelon croit, comme M. James, qu'à l'aide du vaccin on peut inoculer quelques maladies, la croute de lait par exemple. Il recommande également d'examiner les gé-

nisses sur lesquelles on doit prendre le cowpox, car elles sont très-fréquemment atteintes de dartres.

M. Belhomme ne pense pas que le vaccin dégénère et que sa vertu préservatrice s'épuise au bout d'un certain temps; il croit même que les sujets robustes qui ont été inoculés ont la propriété de régénérer le vaccin; chez eux la pustule vaccinale acquiert plus de développement.

Quant aux revaccinations, dit cet honorable confrère, on ne risque rien de s'y livrer.

La discussion étant close sur cette question, M. le président nomme une commission, composée de MM. les docteurs Hunault, Haime, Charcellay, qui devra se réunir à l'issue de la séance et formuler une solution qui sera présentée à l'assemblée.

Voici quel est le travail de cette commission :

1° Pourquoi la vaccine tombe-t-elle en discrédit dans la société?

2° Quelles sont les causes de cette défaveur?

Il y a deux raisons principales :

1° Le défaut de constatation régulière et certaine d'une bonne et parfaite vaccination, défaut de constatation provenant de l'incurie des populations;

2° L'opinion plus ou moins fondée de l'affaiblissement successif du virus vaccin naturel par suite de ses transmissions successives;

3° Les causes trouvées, si la vaccine est un préservatif de la variole, indiquer les moyens de les combattre.

Ces moyens consistent,

1° A astreindre, autant que possible, les parents à représenter leurs enfants aux vaccinateurs, huit jours après l'opération;

2° A reprendre le virus vaccin naturel (cowpox), à la source primitive, originelle;

3° A tenter les revaccinations dans toutes les circonstances où la science et l'art le jugeront utile ou nécessaire.

L'assemblée adopte ces conclusions.

M. le docteur Belhomme fait hommage au Congrès :

1° D'un mémoire sur la localisation des fonctions cérébrales et de la folie;

2° D'une observation d'éctrogénie assymétrique.

M. le docteur Charcellay :

1° D'un mémoire sur la fièvre typhoïde chez les enfants nouveau-nés ;

2° D'un mémoire sur la néphrite albumineuse chez les enfants nouveau-nés ;

3° De la relation d'un cas de croup suivie de quelques considérations sur cette maladie ;

4° D'un discours prononcé à la société médicale.

M. le docteur Millet :

1° D'un mémoire sur le traitement de l'aliénation mentale ;

2° D'un coup d'œil historique et médical sur Bicêtre (maison d'aliénés).

La séance est levée.

Séance du 10 septembre.

Présidence de MM. Mame et Haime, vice-présidents.

M. Auguste Millet, secrétaire.

—

La séance est ouverte à onze heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le docteur Charcellay demande qu'à propos de la variole il soit fait mention qu'il a proposé au Congrès comme moyen d'une grande efficacité, la méthode ectrotique par l'emplâtre de Vigo cum mercurio. (Adopté.)

M. le docteur Tanchou a la parole sur la dix-septième question : *Du traitement médical du cancer.*

MESSIEURS,

Auteur d'un ouvrage sur ce sujet, ouvrage que j'ai adressé l'année dernière à la société médicale de Tours et que je dépose aujourd'hui sur votre bureau, je crois devoir dire quelques mots dans cette enceinte pour répondre à quelques objections qui m'ont été faites depuis sa publication et accréditer, s'il se peut, une opinion que je crois fondée en raison, encourageante pour les médecins et consolante pour les malades. Je remercie la commission générale du Congrès d'avoir mis cette question à l'ordre du jour, d'avoir soumis aux lumières d'une réunion d'hommes de mérite, dans une ville de France qui possède le plus de médecins recommandables par leur expérience et leur savoir, un sujet qui intéresse aussi vivement l'humanité et la science.

Nier la possibilité d'un traitement médical dans le cancer, c'est nier l'action des agents hygiéniques et thérapeutiques sur l'économie, c'est nier la vie, c'est décliner sa compétence et sa bonne volonté pour apprécier ce qui la touche et agit sur elle; c'est refuser de rechercher les moyens de la guérir ou de soulager les malades qui en sont affectés. Or, cette idée n'est ni logique ni médicale; elle est contraire même au devoir et à la dignité du médecin.

Toutefois, disons-le tout de suite, nous ne savons presque rien sur le cancer. Ni le scalpel de l'anatomo-pathologiste, ni l'éprouvette du chimiste, ni les micographes récents, ne nous ont rien appris sur ce point, si ce n'est que l'esprit humain s'attache parfois à des subtilités qui le fatiguent et qu'il est des époques dans la science où l'on s'épuise dans de vaines analyses : ces époques sont contraires à l'art.

Le peu que nous savons sur le cancer nous a été appris par l'empirisme et l'observation : suivons encore cette voie, comme à l'origine de la médecine, comme toutes les fois qu'une maladie est inconnue ou nouvelle, toutes les fois que sa marche, sa durée et sa nature échappent à la raison. Ainsi, il faut essayer de tout, dans le cancer, chercher partout avant de l'attaquer à main armée, surtout quand l'expérience nous a déjà démontré que l'opération ne le guérit pas; au contraire qu'elle l'irrite et semble accélérer sa marche et sa malignité.

Ces recherches doivent être faites parmi les agents qui agissent sur nous suivant leurs qualités et la manière d'être de chaque malade. Le traitement doit être commencé, s'il se peut, dès les premiers symptômes du mal, modifié suivant ses phases et continué jusqu'à ce que les ressources de l'art soient entièrement épuisées, ou les jours des malades prochainement menacés.

C'est ainsi, Messieurs, que se fait la bonne médecine, et que celle-ci s'est élevée au rang des sciences logiques et que l'on découvrira quelques remèdes contre le cancer. Car, Messieurs, couper la partie qui en est affectée, n'est pas la guérir. On oublie trop souvent que la chirurgie, dans ce cas surtout, est la dernière raison de l'art; qu'une opération quelconque atteste son impuissance et que le mérite de couper est le dernier à envier quand on est médecin.

On sait que le cancer est interne ou externe, c'est-à-dire qu'il procède de la manière d'être de toute l'économie, ou bien que sa cause se borne à la partie qu'il affecte.

Le cancer des mamelles me semble résulter de la perturbation du système nerveux de la vie organique; ou du moins c'est presque toujours ce dernier qui prend l'initiative. Voilà pourquoi on peut quelquefois le rendre stationnaire.

Celui de l'utérus réside dans le système vasculaire blanc surtout; c'est pour ce motif qu'il est plus grave parce que le sang distribue le mal avec la vie. Mais aussi on peut souvent le prévenir en détournant de bonne heure les congestions sanguines si fréquentes sur cet organe, particulièrement à la ménopose.

Ceux de la face ou de la peau me semblent résulter de l'altération de la sensibilité animale. Ils se manifestent souvent à la suite de l'action prolongée du soleil ou de titillations répétées. Aussi sont-ils moins dangereux et généralement faciles à guérir.

Dans le cancer interne ou devenu interne, j'ai indiqué dans l'ouvrage que j'ai l'honneur de vous présenter une foule de moyens qui ont été employés avec assez de succès, pour qu'on puisse les essayer de nouveau, entre autres l'iodure de potassium.

Dans le cancer local, il suffit quelquefois d'agir à la surface malade. J'ai été étonné souvent de l'efficacité des préparations d'iode, de l'opium en bouillie, des préparations arsénicales, de l'alun, de tannin, de diverses cautérisations, du fer rouge surtout; de telle sorte que je crois que les cancers superficiels ne doivent pas toujours inquiéter sérieusement le médecin.

On comprend que dans le cancer de cause interne, ou quand l'économie est déjà infectée, l'opération est toujours inutile. Cependant si on la faisait précéder et surtout suivre d'un traitement médical, peut-être obtiendrait-on quelques succès. Dans le cancer que l'on croit externe, cette précaution ne doit pas être négligée, car on ne sait jamais quand le mal est circonscrit, mais ce traitement ne doit pas se borner aux médicaments internes ni externes : il faut changer la position des malades; il faut imprimer à l'économie une direction nouvelle et inverse en changeant les habitudes, la nourriture, les manières d'être, les occupations, le genre de vie des malades. Je ne saurais trop recommander aussi les pratiques hydrothéra-

piques, le massage, les voyages, les occupations agricoles ou horticoles, les habitations champêtres.

C'est ici surtout qu'il faut bien se pénétrer que la médecine est une science préventive avant d'être curative.

Dans le cancer commençant, dans des tumeurs ou des engorgements de nature douteuse, je ne puis trop vous signaler le mauvais effet des prépations mercurielles, à moins de cause spéciale, et surtout des émollients, dont on abuse si souvent. Ils sont presque constamment nuisibles; ils hatent la décomposition, ils portent à la transformation cancéreuse; et celle-ci l'annonce par des douleurs qui n'existaient pas auparavant, et généralement l'aggravation des autres symptômes.

Je ne terminerai pas sans vous faire remarquer, Messieurs, le bien-être qu'éprouvent presque tous les malades de ces diverses catégories, quand ils viennent de loin vous consulter, tant qu'ils restent auprès de vous, quand il s'appliquent à suivre vos conseils et à les comprendre; quand ils s'aperçoivent que vous leur portez de l'intérêt et qu'ils fixent votre attention, quand ils quittent momentanément leurs occupations, quand ils changent leur alimentation et leurs habitudes. Mais retournés chez eux, placés dans les mêmes circonstances où la maladie s'est développée, celle-ci s'aggrave, les symptômes se réveillent, marchent, souvent même avec plus d'activité qu'auparavant.

Alors on accuse la médecine, le médecin; celui-ci lui-même s'en prend souvent à son art, sans s'apercevoir, les uns, qu'ils n'ont pas suivi exactement les conseils que vous leur avez donnés; qu'ils se sont replacé dans les conditions ou le mal avait commencé; les autres qu'ils ont manqué parfois de perspicacité où de persévérance.

En définitive, Messieurs, le traitement médical du cancer est une chose rationnelle, dans les attributions du médecin, mais encore dans ses devoirs d'humanité, d'homme de science et de progrès.

M. le docteur Millet est heureux de s'associer à la manière de voir de M. Tanchou. Il croit que les opérations pratiquées journellement par les chirurgiens pour l'ablation des cancers, jouent un rôle important dans le développement rapide de ces accidents nouveaux (repullulation), qui ne peuvent être que promptement mortels : car il faut bien reconnaitre que quelques semaines, quelques mois et bien rarement quelques années après l'opération, la maladie reparait avec des caractères d'une gravité désespérante. En quelques jours, le cancer fait d'affreux progrès, toute la cicatrice est envahie, des myriades de tumeurs surgissent de tous côtés. La maladie est devenue *inopérable* et le chi-

rurgien est alors obligé de recourir à ces palliatifs que naguère il rejetait, parce qu'il se figurait que le fer devait tout guérir.

Que de femmes, dit M. Millet, n'avons-nous pas vues venir ainsi à la consultation des chirurgiens des divers hôpitaux de Paris, réclamer de nouveau l'opération ou des remèdes calmants ! Quelques frictions avec la pommade d'iodure de plomb, quelques centigrammes d'opium, voilà ce qu'on leur offrait pour apaiser leurs terribles souffrances. A quoi bon alors venir attaquer les auteurs qui rejettent l'opération et qui se contentent d'opposer à cette redoutable affection des moyens quelquefois insuffisants, il est vrai, mais qui en réalité valent bien ceux des chirurgiens, puisque une fois l'opération pratiquée, et pratiquée sans bon résultat, ils sont obligés eux-mêmes de revenir à ces préparations médicales qu'ils décriaient il n'y a qu'un instant.

M. le docteur Millet termine en faisant observer que dans les cas de réussite de l'opération, il arrive souvent que le chirurgien a enlevé pour un cancer une tumeur qui aurait infailliblement guéri à l'aide de quelques applications topiques et d'un traitement général sagement combiné.

M. le docteur Belhomme voit dans le cancer une preuve de la transmission fatale des maladies héréditaires : il faut donc, avant de s'arrêter au traitement, s'enquérir s'il n'y a rien dans la famille qui prédispose à cette redoutable affection.

M. Tanchou répond que n'ayant pas voulu présenter au Congrès un traité dogmatique du cancer, mais bien quelques réflexions sur le traitement médical de cette maladie, il n'a pu parler de l'hérédité.

M. Charcellay insiste sur l'efficacité du traitement médical du cancer dans un grand nombre de cas. Ainsi les préparations d'iode, les ferrugineux, le quinquina, la ciguë rendent tous les jours de grands services dans la thérapeutique de cette affection. Selon M. Charcellay, les opérations pratiquées pour les cancers du sein, amènent souvent des accidents mortels, tels que les érisypèles, les pleurésies, les péricardites, etc. ; si ces accidents ne se manifestent pas,

tôt ou tard la maladie reparaît plus intense que jamais. M. Tanchou a donc eu raison de persévérer dans la préconisation du traitement médical du cancer.

La discussion sur la dix-septième question étant close, M. le président met aux voix les conclusions du travail de M. Tanchou, relativement à la solution de la question n° 17. (Adopté.)

Quant à l'insertion du travail de notre honorable confrère dans le compte rendu des séances du Congrès, elle est votée par acclamation.

M. le docteur Herpin père donne lecture d'un travail sur la 12e question : *Des fièvres intermittentes pernicieuses. Indiquer leur analogie avec le typhus du Nord, la fièvre jaune du Midi et la peste d'Orient.*

MESSIEURS,

Si l'on observe les fièvres intermittentes pernicieuses sous le rapport de leur étiologie, de leurs symptômes et de leur traitement thérapeutique, on leur trouve une grande analogie avec le typhus, la fièvre jaune et la peste.

En effet, ces quatre maladies ont une même origine, savoir : l'infection des humeurs, ou l'absorption d'un principe délétère.

Elles ont toutes pour principaux symptômes le trouble du système nerveux, la stupeur, la prostration générale.

Dans toutes il y a tendance à l'expulsion du principe morbide.

Tendance qui se manifeste :

Dans les fièvres intermittentes, par les sueurs; dans le typhus, par les évacuations alvines; dans la fièvre jaune, par les vomissements, et dans la peste par la formation des bubons.

Après la mort, il y a toujours prompte décomposition des corps des personnes qui ont succombé à ces fléaux destructeurs.

Dans le traitement thérapeutique, les meilleurs remèdes à leur opposer, sont les antiseptiques et le quinquina.

Pour prévenir, pour détruire d'aussi grands maux, M. Herpin propose :

D'exposer aux gouvernements la nécessité d'exiger d'abord en Afrique, en Orient, qu'on y enterre profondément les cadavres des animaux; qu'on y éloigne des villes, des habitations, les matières animales et végétales en décomposition, qui y sont les vrais foyers de l'infection et l'évidente origine de la peste.

Il représente qu'en Occident, nous devons démontrer le besoin, l'urgence de dessécher les marais, d'établir sur les eaux stagnantes des courants d'air qui emportent les miasmes, d'y diriger des cours d'eaux vives qui changent, qui renouvellent ces eaux croupies et infectes.

Que dans le Midi et sous la zone torride, nous devons conseiller de former de vastes abris où, l'été, l'on viendrait respirer un air frais et pur, où le malheureux ouvrier pourrait se reposer et s'y dérober aux ardents rayons du soleil.

Au Nord, il désirerait qu'il y eût également de grands établissements publics où, l'hiver, par le froid humide, le malheureux puisse se chauffer, se sécher, et ainsi se soustraire à l'impression, si fâcheuse pour lui, du froid et de l'humilité.

En Europe et dans les principales villes où les lois de l'hygiène et de la salubrité publique sont en vigueur, nous avons la consolation de voir ces fléaux, sinon s'anéantir, au moins s'éloigner et devenir bien plus rarement meurtriers.

Nous devons donc espérer que les peuples, mieux éclairés sur les moyens sanitaires; que les gouvernements, encore mieux renseignés à cet égard, deviendront de plus en plus attentifs au bien-être et à la conservation des populations.

Nous avons donc tout lieu de croire que ces gouvernements, instruits et bienveillants, maintiendront avec sévérité l'exécution des lois de l'hygiène et de la salubrité publique, et que, par ce moyen puissant, ils parviendront à effacer du globe ces maux qui, trop souvent et trop longtemps, ont répandu sur l'espèce humaine le malheur et la consternation.

Selon M. Herpin, ces quatre affections ont une même origine, une même symptomatologie, une même tendance à l'expulsion du principe morbide, une même thérapeutique.

Ces idées n'amenant aucune discussion, on passe à l'ordre du jour.

M. le docteur Morand a la parole pour traiter la question suivante annexée au programme : *Quelle est la cause de mort la plus fréquente chez les enfants qui naissent en présentant la position des pieds? Quel est le meilleur moyen de prévenir ces accidents?*

La grande mortalité observée chez les enfants qui naissent en présentant la position des pieds est due le plus souvent à la compresssion du cordon ombilical. Ce cordon, se trouvant placé entre les parois du bassin et la tête du fœtus, est assez comprimé pour que la circulation placentaire soit in-

terceptée et qu'une asphyxie mortelle en soit le résultat lorsque le travail de l'enfantement se prolonge.

Pour prévenir ce funeste accident, il faut se hâter de terminer l'accouchement au moyen du forceps : mais comme les grandes dimensions de cet instrument rendent en cette circonstance son application difficile, M. le docteur Morand a fait confectionner un petit forceps auquel il a donné le nom de pince obstétricale ou de main artificielle, et duquel il a retiré jusqu'ici d'excellents résultats en présence de plusieurs de ses confrères, et notamment en présence de MM. les docteurs Charcellay et Beaugé.

Cet instrument peut encore être appliqué dans les présentations du sommet, alors que la tête de l'enfant commence à s'engager sous l'arcade pubienne.

M. Morand croit donc avoir remédié à un état de choses déplorable dans l'art obstétrical, et il affirme qu'avec l'instrument qu'il a imaginé, on pourra abréger les souffrances de la mère et souvent soustraire l'enfant à la mort.

Cette communication est écoutée avec un vif intérêt.

M. le docteur Thomas met sous les yeux de l'Assemblée un travail très-remarquable d'anatomie comparée dû au scalpel intelligent et heureux de M. Gripouilleau, ancien élève de l'hospice de Tours, médecin à Montlouis. (Éloges et encouragements à ce jeune confrère.)

La séance est levée à un heure.

Séance du 11 septembre.

Présidence de M. Mame, vice-président.

M. Auguste Millet, secrétaire.

M. le docteur Morand demande à dire quelques mots sur la neuvième question, ayant pour titre : *Des causes de la nature et du traitement du tétanos.*

Sans vouloir traiter entièrement cette question, il fait remarquer que le tétanos idiopathique est plus commun en France, chez les enfants nouveau-nés, qu'on ne l'a pensé jusqu'ici. Depuis deux ans, M. Morand a rencontré plusieurs fois cette affection chez des nouveau-nés; il croit devoir signaler ce fait afin qu'à défaut de traitement curatif certain, on eût au moins recours à des moyens prophilactiques qui auraient pour avantage de prévenir le mal. Ces moyens sont d'éviter d'exposer les enfants au froid, dans les premiers temps de leur naissance. Il ajoute qu'on pourrait inviter MM. les ecclésiastiques, qui s'empressent toujours de s'associer à ce qu'il y a de bien et de philantropique, à user pour le baptême, d'eau chaude au lieu d'eau froide. — Il est du reste constant que cette mesure est déjà employée par plusieurs d'entre eux.

Cette communication donne lieu à une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres de l'Assemblée.

M. Charcellay croit que cette affection, appelée tétanos par M. Morand, a été observée depuis longtemps, et regardée, à juste raison, par les auteurs comme une méningite aigüe.

M. Millet pense que M. Morand a eu affaire à l'éclampsie des enfants nouveaux-nés, maladie qui se traduit par une face bleuâtre, un refroidissement général, des déjections alvines nombreuses, etc.

M. Haime partage la manière devoir de M. Millet, et compare cette affection à la période algide du choléra.

M. Morand persiste dans son opinion première.

La discussion étant close, la section de médecine pense que dans l'état actuel de la science, elle ne peut donner de solution à cette question.

M. Champoiseau a la parole sur la 3e question du programme.

A quelles causes peut-on attribuer l'amélioration si notable que l'on remarque dans l'état sanitaire de la ville de Tours, qui, pendant le cours des XVe *et* XVIe *siècles et jusqu'au commencement du* XVIIe, *fut décimée par des épidémies presque continuelles.*

Avant de résoudre la question, M. Champoiseau nous fait connaître les diverses époques qui ont été signalées par l'apparition de la peste en Touraine. Ainsi la première invasion de ce fléau a eu lieu en 589, et a été rapportée par Grégoire de Tours. En 1471, la peste fit à Tours une nouvelle irruption, et fit d'horribles ravages. Louis XI laissa marcher le fléau, puis, lorsqu'il eut disparu, il s'occupa d'assainir la ville, de faire des plantations d'arbres, de veiller à ce que les rues fussent pavées. Louis XI succomba, et le vieil instinct de malpropreté prit le dessus, les rues s'encombrèrent de nouveau d'immondices, et lorsque Louis XII arriva à Tours, on eut toutes les peines du monde à rendre propre la place de Beaune qui était un véritable cloaque.

En 1517, 1519, 1530, 1547, 1564, 1581 et 1583, des épidémies très-meurtrières décimèrent encore la population Tourangelle. Lors de l'invasion de ce fléau redoutable en 1583, on fit approprier les rues des villes, et on alluma de grands feux dans les rues pour purifier l'air ; mais malgré ces précautions, cette épidémie envahit les campagnes, et de concert avec la famine, occasionna des désastres difficiles à décrire.

La dernière apparition de ces épidémies eut lieu en 1607. Depuis cette époque, la ville de Tours a joui d'une salubrité parfaite qu'il faut rapporter, selon M. Champoiseau, à l'assainissement de la cité, à l'élargissement de ses rues, aux fontaines dont l'eau coule à flots dans les ruisseaux, aux plantations d'arbres qui entourent son enceinte, au décroissement énorme de la population, à l'état de bien-être dans lequel se trouve la classe ouvrière, eu égard, à ce qui avait lieu aux XVe, XVIe et XVIIe siècles.

L'assemblée vote par acclamation des remerciements à M. Champoiseau, pour son intéressante communication.

M. le docteur Mame (d'Angers), dans une allocution vivement sentie, remercie MM. les membres de la section des sciences médicales, de l'honneur qu'ils ont bien voulu conférer à M. le président Bertini et à MM. les vice-présidents au nombre desquels il était fier de siéger, et de l'empressement qu'ils ont mis à assister aux séances de la section. Il

est heureux de témoigner sa gratitude aux habitants de Tours pour la cordiale et brillante réception que les étrangers ont reçu dans leurs murs. M. Mame termine en exprimant le vœu que les plus vives félicitations soient adressées à MM. les secrétaires généraux, pour le dévouement et l'habileté dont ils ont fait preuve pendant toute la durée de la quinzième session (Adopté. Vifs applaudissements).

La séance est levée à une heure.



QUATRIÈME SECTION.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

Séance du 2 septembre 1847.

Aujourd'hui jeudi, 2 septembre, à sept heures du matin, MM. les membres de la section d'histoire et d'archéologie, se sont réunis dans la salle des assises, sous la présidence provisoire de M. Lambron de Lignim, l'un des secrétaires généraux de la présente session.

Étaient présents au bureau, M. le président, M. Richelet, vice-président général du Congrès, MM. André Salmon, Gustave Guérin, MM. les abbés Bourassé et Manceau, secrétaires de la quatrième section du Congrès.

Après l'inscription faite de tous les membres qui doivent composer la section d'histoire et d'archéologie, on procède à l'élection du président et des quatre vice-présidents qui devront, avec les secrétaires déjà nommés, former le bureau définitif.

Quarante-neuf bulletins sont déposés dans l'urne.

M. le président procède au dépouillement du scrutin dont voici le résultat.

Pour la présidence :

MM.	Cartier d'Amboise,	13 voix.
	L'abbé Bourassé,	13
	De Pétigny,	12
	Tailliar,	8
	Vicomte de Cussy,	3

En conséquence, M. Cartier et M. l'abbé Bourassé ayant obtenu le plus grand nombre de voix et nombre égal, M. le président veut ouvrir un nouveau scrutin, mais d'après les observations et instances de M. Cartier, le bureau, avec l'unanime assentiment de l'assemblée a proclamé président M. l'abbé Bourrassé.

Les voix pour les quatre vice-présidences se sont partagées entre MM. Crosnier, chanoine de Nevers, Lacurie, chanoine de la Rochelle, Tailliar, vicomte de Beaumont-Vassy, les abbés Bandeville, chanoine de Reims, Manceau, Mauduit, MM. Aubineau, Todière, Lallier et plusieurs autres.

MM. Crosnier, Lacurie, Tailliar, vicomte de Beaumont-Vassy, ayant obtenu la majorité, sont proclamés vice-présidents.

Le nouveau bureau est installé. M. l'abbé Bourassé, président, en son nom et au nom de MM: les vice-présidents, remercie l'assemblée de l'honorable distiction qu'elle vient de leur accorder en les désignant pour présider ses utiles travaux. Il sent tout le prix de cette faveur et s'efforcera de s'en rendre digne par son zèle dans la direction qui lui est confiée.

Il demande que M. Cartier soit nommé premier vice-président, et que le nombre des vice-présidents soit élevé à cinq ; cette proposition est unanimement approuvée.

Le bureau désigne ensuite comme secrétaires-adjoints, M. l'abbé Bandeville et M. Cartier fils.

Et pour secrétaire des excursions, M. Paul Huot, de Versailles, délégué de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise.

On procède à la lecture des 29e questions qui doivent être traitées dans la section.

Pendant cette lecture, faite par M. le président, les secrétaires inscrivent les noms de ceux de MM. les membres qui désirent traiter les différentes questions, soit par des mémoires, soit verbalement.

MM. Todière, Charles Dufour, de Buzonnières présentent plusieurs questions pour être ajoutées au programme. Selon

le règlement, elles seront d'abord déposées au bureau central, avant d'être discutées.

Plusieurs membres désirent que différents dessins déjà connus, soient exposés dans la salle. Des mesures seront prises pour satisfaire leur désir.

M. le président lit le programme des excursions scientifiques qui seront faites, de onze heures à une heure, pendant la tenue du Congrès.

Jeudi 2 septembre, visite de l'antique enceinte de Tours, de l'église de Saint-Pierre-des-Corps, des chapelles de Saint-Jean-des-Coups, des Carmélites et du petit séminaire.

Vendredi 3, visite de la cathédrale.

Samedi 4, visite des églises de Saint-Julien, Saint-François-de-Paule et de Saint-Saturnin.

Lundi 6, restes de la basilique de Saint-Martin, église de Saint-Clément et celle de Notre-Dame-la-Riche.

Mardi 7, maisons antiques de la ville.

Mercredi 8, bibliothèque.

Jeudi 9, église de Saint-Symphorien, restes de Marmoutier.

Vendredi 10, ruines du Plessis.

Avant de lever la séance, M. le président indique le parvis de la cathédrale comme lieu de réunion pour la première excursion archéologique.

La séance est levée à neuf heures du matin.

M. l'abbé Manceau, a rempli les fonctions de secrétaire.

Séance du 3 septembre.

Présidence de M. l'abbé Bourassé.

M. l'abbé Bandeville, secrétaire.

—

La quatrième section a ouvert sa séance à sept heures, sous la présidence de M. l'abbé Bourassé.

M. Bandeville demande que la lecture des procès-verbaux ne soit faite en séance générale qu'après avoir subi des modifications ou rectifications, dans les séances particulières; après quelques observations présentées successivement pour ou contre la proposition par MM. Bourassé, Lambron de Lignim, Richelet, Huot, de Mellet, on passe à l'ordre du jour.

Un des secrétaires fait connaître les divers ouvrages offerts à la section par plusieurs membres.

M. Paul Huot obtient la parole pour lire son rapport sur la promenade archéologique d'hier.

Messieurs,

Jeudi matin, à onze heures, la plus grande partie des membres de la quatrième section entraient, sous la conduite de M. l'abbé Bourassé, dans la cour de l'archevêché. Pendant qu'un de nos collègues allait demander à Monseigneur le métropolitain de Tours la permission d'explorer les richesses archéologiques contenues dans les caves de son hôtel, notre savant guide nous faisait remarquer, à notre droite, une tour recrépie et défigurée, mais qui doit être formée de débris romains. Bientôt, notre émissaire revint nous dire que, non-seulement Monseigneur autorisait notre visite, mais qu'il était heureux de pouvoir être utile et agréable aux membres du congrès. Sous les heureux auspices de cette gracieuse réponse, nous pénétrons dans la première partie des caves où l'obscurité nous empêche d'abord de rien distinguer.

Bientôt, à la lueur de torches de cire, nous découvrons de massifs blocs de pierre superposés les uns aux autres sans ciment qui les relie; l'un d'eux présente, à sa face antérieure, un écusson surmonté de cordons qui semblent le suspendre. Cet écusson remonte au XIVe siècle au plus, c'est un ornement placé, par une main relativement moderne, sur ces débris incontestablement antiques; en effet, un peu plus loin, nous rencontrons, sur d'autres pierres de même forme et de même dimension à peu près, des restes d'inscription qui ne laissent aucun doute à cet égard par leur disposision et par la forme des lettres qui est celle des belles majuscules romaines. Sur un premier bloc nous lisons :

CIVITAS T... (probablement Turonum).
LIBERA.

Sur un autre :

.... SI (peut-être *Drusi*, précédé de *Neroni*)
NEPOTI.
CIVITAS TV.
RONOR. LIB.

(A Néron, petit fils de Drursus, la cité libre des Turons.)

Ce mot : *Turonor* (abréviation de Turonorum) mérite quelque attention ; tous les auteurs ont appelé le peuple dont nous explorons aujourd'hui la capitale, et cette capitale elle-même : *Turones*, au génitif *Turonum*. Pourquoi donc ici *Turonorum ?* — Peut-être est-ce tout simplement une bévue du sculpteur.

Sur la même pièce, à gauche, nous remarquons la fin de quatre lignes :

A.
NI.
VI.
RA.

Ici, toute interprétation est possible ; c'est dire assez que toute interprétation serait dangereuse. Donnez à vingt personnes quelques lettres seulement, avec liberté d'en faire des mots ayant un sens, vous aurez vingt traductions toutes différentes entre elles, toutes admissibles, et dont pas une ne sera vraie. C'est ainsi que j'ai entendu un explicateur intrépide donner la traduction d'une prétendue inscription monogrammatique en trouvant un mot pour chaque lettre, lorsque ces lettres réunies formaient tout simplement ces mots : *Ave Maria ;* prenons donc garde, en nous lançant trop avant dans la route périlleuse des interprétations ; de trouver à notre tour quelque *Ave Maria* sur une tombe du temps d'Adrien ; car ces blocs sont du temps d'Adrien. Une inscription complète, malheureusement perdue avec le fragment qui la portait, mais qui a été gravée, présente le nom de cet empereur au milieu d'une phrase complète ; ce qui ne veut pas dire, remarquez-le, que ces fortifications lui soient contemporaines, mais au contraire que postérieurement à son règne elles ont été bâties avec des monuments construits de son temps et probablement en ruines au moment où on les employait ainsi.

En effet, dans les premiers siècles du christianisme, les Gallo-Romains effrayés des invasions terribles des barbares, se construisirent à la hâte des enceintes plus restreintes souvent que les limites de leurs villes en temps de paix. Le savant et modeste M. Lallier, de Sens, vous dira que dans les murailles de cette ville, on a remarqué des fragments de constructions dont le reste a été retrouvé dans des fouilles, à la véritable place du monument, bien au-delà de l'enceinte.

Sortis de l'archevêché, nous retrouvons le mur romain courant de l'est à l'ouest dans un jardin de maraîcher; la partie inférieure est toujours formée de ces blocs sans ciment : nous remarquons sur l'un d'eux les restes d'un chapiteau; sur un autre, une figure fruste de Diane chasseresse reconnaissable, cependant, à son arc et à son carquois, dont l'extrémité se dessine au-dessus de son épaule droite. Devant elle, une figure plus fruste encore dont on ne distingue que le bras et que personne n'a eu l'audace d'expliquer. La partie supérieure offre les caractères de la construction romaine dite *de petit appareil*, présentant un carré dans sa face extérieure et se prolongeant en forme de coin au milieu de cet indestructible ciment romain qu'on a voulu vainement imiter de nos jours; cette muraille est divisée dans sa hauteur en six bandes à peu près égales, par cinq cordons de briques plates, autre caractère des constructions dues à nos premiers maîtres. En suivant cette muraille, nous arrivons à une tour d'angle dite *du Petit-Cupidon*, parce que dans les fouilles qui y furent faites au siècle dernier, on trouva une statue de ce Dieu qui paraît avoir exercé une grande influence sur les affaires des Gallo-Romains comme sur celles de leurs pères, comme sur celles de leurs petits-fils, tous dégénérés qu'ils soient. A commencer de cette tour, la muraille se dirigeait vers le nord perpendiculairement à la Loire en traversant la rue Saint-Pierre-des-Corps actuelle, où elle cesse d'être visible à ciel ouvert, et où sa coupure présente 4 m. 80 c. d'épaisseur; elle revenait sur elle-même, le long du fleuve qui en baignait les pieds, parallèlement à la portion que nous venons de décrire. Dans celle-ci, notons encore, avant de la quitter, des places de construction toute différente et beaucoup plus moderne; ce sont d'anciennes brèches bouchées dans des temps plus tranquilles. A l'une d'elles se rattache une tradition que nous devons vous rappeler, parce qu'en matière d'histoire, comme en matière de religion, la tradition est, le plus souvent, l'expression de la vérité. Au IXe siècle, lors de l'invasion des Normands, la ville de Tours était au abois, l'ennemi était sur le point de faire irruption dans ses murs au moyen de ces nombreuses brèches qui en sillonnaient l'enceinte, lorsque la foi ne nos pères eut recours à un dernier et suprême moyen de salut : ils portèrent à la brèche principale la châsse de leur patron, le bienheureux saint Martin, et soit que la présence des reliques vénérées redoublât le courage des assiégés, soit que l'intercession du saint ait obtenu du ciel un miracle en leur faveur, l'ennemi commença à plier et ne tarda pas à prendre la fuite jusqu'à l'endroit où s'éleva, plus tard, l'église appelée en latin *Sancti Martini belli*, littéralement : Saint Martin de la guerre, et *Saint-Martin-*

le-Beau dans la naïve traduction du moyen-âge. Une autre chapelle, aujourd'hui chapelle de la Bazoche, s'éleva à l'endroit même où avait été placé le saint Palladium de la cité Gallo-Romaine. A une époque postérieure, les barbares furent encore une fois attaqués par les habitants de Tours, dans une sortie où l'on se porta de part et d'autre de si rudes coups, que le nom est resté à la chapelle voisine appelée encore aujourd'hui *Saint Jean-des-Coups*, et dans le latin des Chartes, *Sancti Joannis de ictibus;* c'est du moins l'étymologie que quelques savants archéologues de ce pays lui attribuent.

Cette chapelle, située au milieu d'un cimetière, n'a rien de remarquable à l'extérieur, mais l'intérieur est du plus haut intérêt; l'abside présente cinq arcs en plein-ceintre roman, retombant sur de petites colonnes à chapiteaux de feuilles plates, reposant elles-mêmes sur des consoles formées de têtes humaines à coiffures variées. Tout autour du bâtiment règne un cordon de figures bizarres, placées par deux, l'une vis-à-vis de l'autre; plusieurs d'entre elles ont une tête de femme, un corps de poisson et des ailes d'oiseaux; d'autres présentent des détails différents et trop variés pour en faire ici une description complète. Au-dessus de ce cordon, dans la partie la plus rapprochée de la porte, se dessinent les ogives à nervures construites postérieurement sur le mur roman. Au-dessus de l'autel et au-dessus de la porte, deux fenêtres du style flamboyant; en un mot l'abside est du XIIe siècle, la partie inférieure de la nef est du XVe.

Après ces monuments, la section en a visité d'autres qui offrent un genre d'intérêt différent: *Saint Pierre-des-Corps*, ainsi nommée parce qu'elle est construite sur l'emplacement d'un cimetière Gallo-Romain, est une église du XVe siècle, ainsi que l'indique l'écu d'Hélie de Bourdeilles, archevêque de Tours sous Louis XI; écu plusieurs fois répété à l'une des fenêtres. Elle n'offre rien d'intéressant, si ce n'est l'intelligente réparation dont elle a été l'objet de la part de son digne pasteur : c'est sur ses dessins qu'a été refaite la façade, et à l'intérieur, dans une chapelle à droite, nous avons admiré une verrière moderne qui est la reproduction d'une de celles de la cathédrale. Les cartons, la peinture, la cuisson même de ce vitrail, tout a été fait par M. le curé lui-même. Rendons hommage, Messieurs, aux ecclésiastiques éclairés qui, demandant aux arts de nobles délassements, savent, jusque dans leurs loisirs, rattacher l'art aux saintes fonctions de leur ministère.

La construction de la chapelle du petit séminaire, qui n'est pas terminée, se poursuit activement sous la direction de MM. Guérin frères, architectes, dont l'un est chargé de la conservation de la belle cathédrale dont

cette ville est justement fière. Ils ont jusqu'à présent reproduit le style du XIIIe siècle, même dans les difficultés que leur habileté a sû vaincre en construisant, sur les données des architectes du moyen âge, de gracieuses et solides voûtes en pierre. Ils se proposent, et nous ne saurions trop les y encourager, de se conformer pour l'ornementation, non-seulement aux traditions générales du XIIIe siècle, mais encore au style spécial à la Touraine, si riche en monuments de cette époque.

Le couvent des Carmélites possède aussi une chapelle moderne, dans le style du XIIIe siècle et en voie de construction; toutefois, soit faute de hardiesse, soit plutôt faute des fonds nécessaires, on s'est contenté ici de voûtes de briques recouvertes en plâtre.

Les restes Gallo-Romains dont nous venons de vous tracer plus haut une esquisse telle quelle, Messieurs, ne sont pas les seuls que nous rencontrerons dans cette vaste et magnifique cité, si importante déjà au temps de l'invasion romaine; nous marchons ici sur un sol essentiellement romain qui recèle sans doute bien des richesses dans la profondeur de ses entrailles. Chaque fois que les besoins de notre temps nécessitent des fouilles à une certaine profondeur, chaque coup de pioche, pour ainsi dire, fait jaillir du sol quelques vestiges disparus du vieux peuple romain, mêlés à ceux des Gaulois. Ici c'est un chemin de fer qui traverse un cimetière romain et nous découvre des vases funéraires, encore remplis des ossements calcinés ramassés sur le bûcher, encore munis du couvercle en forme de patère, qui servait à les arroser de parfums; des haches, des poignards, des bracelets, des fragments d'armures; plus loin, ici, sous nos pieds, en construisant ce palais, c'est une bourgade extrà-muros qui nous livre des instruments de musique, des vases, des bijoux, des miroirs et une fresque parfaitement conservée, représentant des cygnes, des feuillages, des arabesques du meilleur goût, se dessinant en blanc sur un fond bleu qui a conservé tout l'éclat de sa couleur primitive. Tous ces objets sont réunis au musée récemment créé dans cette ville et qui l'enrichira chaque jour. La forme et les détails des objets retrouvés dans les fondations de cet édifice; ces petits vases en verre cannelé, ces agraffes, ces épingles que vous trouvez pêle-mêle avec des vases de terre grossiers, et non loin de la fresque dont je viens de parler, tout nous révèle qu'à l'endroit où nous tenons nos séances, s'élevait un *pagus* habité par des paysans et au milieu duquel s'élevait sans doute quelque maison de plaisance d'un riche Gallo-Romain; la villa et les chaumières qui l'environnent furent détruites pendant l'invasion des barbares qui, arrêtés par les murailles et par le courage de nos pères, assouvirent du moins leur

fureur sur les bourgades qui avoisinaient la ville. Un glaive en fer, et d'une fabrication d'une époque différente de celle des fragments d'armures mentionnés plus haut, un glaive des envahisseurs trouvé au milieu de ces débris romains, servirait à fixer la date de la destruction dont il s'agit. L'honorable M. Champoiseau, se réserve sans doute le plaisir de nous la faire connaître, lorsqu'il nous parlera des murs décrits plus haut.

M. l'abbé Rabion fait observer que l'église qui rappelle la défaite des Normands est une chapelle dite des orphelines et bâtie par l'archevêque Ursmarus, au lieu où fut apportée la châsse de Saint-Martin, tandis que l'église de Saint-Jean-des-Coups n'a été fondée que cinquante ans après pour rappeler une seconde invasion de barbares.

M. Lambron de Lignim signale dans l'église de Saint-Pierre-des-Corps un vitrail aux armes d'Hélie de Bourdeilles, archevêque de Tours, et qui par conséquent date de la fin du xve siècle.

Plusieurs questions renvoyées à la commission permanente sont annexées au programme; ce sont : 1° *Quel est le caractère et quelle fut la destination d'un grand nombre de constructions souterraines chronologiquement circonscrites dans l'espace de temps compris entre le* x^e^ *et* xve *siècle?*

2° Une de M. Charles Dufour : *Quelles sont les principales découvertes d'antiquités romaines faites à Tours ou dans les environs?* question qui sera rattachée à la 24°.

3° Parmi plusieurs propostions de M. Todière, la commission a admis celle-ci : *Histoire des événements et des mœurs du* xiie *siècle, d'après les lettres de S. Bernard.* Ces questions prendront place à la suite des autres. D'autres questions sont renvoyées à l'examen de la commission, ce sont : 1° Une de M. Onésime Leroy : *Ce qu'a fait Saint Martin pour la civilisation et ce qu'a fait la civilisation pour Saint Martin.*

2° Une de M. Martinet : *Origine des Gaulois et des Français.*

L'ordre du jour appelle l'examen de la 1re question du programme ainsi conçue : *Quelles sont les causes, les développements successifs et les lois du symbolisme dans l'art chrétien?*

M. l'abbé Corblet lit sur cette question un mémoire plu-

sieurs fois interrompu par de vifs et unanimes applaudissements (1). L'orateur signale le néant ou du moins la pauvreté du symbolisme chez les Grecs et les Romains, qui n'adoraient que la matière ; il ne le cherche que chez les chrétiens qui adorent Dieu en esprit et en vérité ; chez les premiers tout était sacrifié à la forme, chez les seconds la forme est sacrifiée à la pensée. Il nous fait voir ensuite les belles cathédrales du moyen-âge s'élevant aux frais du prince et des seigneurs et par les bras du peuple comme pour exprimer la foi des uns et des autres ; il aperçoit des nuances de détail entre les églises de province à province, de royaume à royaume, mais dans toutes se retrouve un même type, une même pensée, la foi. Après avoir signalé les causes de la rareté des monuments gothiques en Italie, et flétri à juste titre la pensée toute payenne qui a produit les boudoirs parisiens qu'on voudrait appeler églises, l'orateur termine en félicitant notre époque d'avoir laissé les formes payennes pour revenir à l'imitation du moyen-âge.

A propos d'une citation de M. Corblet, que la littérature est l'expression d'un siècle, M. de Pantoja rappelle que la littérature et les beaux-arts se tiennent par la main, ou plutôt que les beaux-arts sont une sorte de littérature qui grandit ou s'abaisse selon qu'elle est inspirée par la foi, ou qu'elle est privée de cette inspiration. Sans la foi, dit-il, la littérature ne produit qu'un vain assemblage de mots, et les arts que des monuments sans expression et sans vie.

M. l'abbé Masson lit le mémoire suivant sur la même question :

MESSIEURS,

Le symbolisme est une loi de la nature; sans lui il serait impossible d'exprimer les plus grandes et les plus nobles conceptions de l'esprit. L'univers lui-même est la symbolique manifestation de Dieu et de ses pensées éternelles. Selon la théologie si philosophique et si chrétienne de saint Paul,

(1) Ce mémoire a été imprimé dans le compte-rendu des séances générales, Ier vol., page 95.

il est impossible à l'intelligence humaine de concevoir Dieu, en cette vie, autrement qu'en énigme et comme dans le miroir du symbolisme.

Primitivement, à la formation du langage, les signes euphoniques étaient le symbole des choses même corporelles. Tous les animaux suivant la Genèse, sont amenés devant Adam, qui leur donne un nom exprimant leur nature. Toutes les langues n'ont pas encore perdu jusqu'au dernier vestige de cette origine, et malgré le développement philosophique de nos éditions modernes, les choses spirituelles revêtent nécessairement le manteau des idées et des objets sensibles.

Si nous entrons dans le domaine des arts, nous trouverons le symbolisme non-seulement favorable, mais indispensable à l'esthétique; aussi tous les peuples y eurent-ils recours. C'est, si l'on veut, une langue poétique, comme le chant et la musique; l'un et l'autre n'en sont pas moins naturels. Le sensualisme païen y substitua l'allégorie; quelques-uns diront peut-être: heureusement pour la littérature et l'art, nous disons, nous, malheureusement, l'allégorie est froide et puérile comme les antithèses et les jeux de mots; le symbolisme est une sorte de poésie naturelle.

Il y a cette différence essentielle entre le symbolisme et l'allégorie que premier spiritualise la matière, afin de parler plus intelligiblement à l'âme et à l'intelligence, et que l'autre matérialise, rabaisse l'esprit et Dieu lui-même au prosaïsme matériel, au profit des juissances et des affections sensuelles.

Si le symbolisme est favorable à la poésie et aux arts, il est essentiel et inhérent à la religion. L'idolâtrie elle-même y eut recours. L'orientation des temples, pour ne citer que cet exemple, était pratiquée comme symbole par les cultes anciens, bien avant que Vitruve n'en fît une règle dans ses ouvrages sur l'architecture.

Dans le Mosaïsme, tout est figure et symbole: l'arche sainte, les vêtements du Grand-Prêtre, la forme du tabernacle et des ustensiles du culte; le peuple tout entier avec son histoire, les prophètes avec leurs prophéties, etc. Saint Paul, tous les écrivains ecclésiastiques l'ont remarqué et enseigné: *Omnia in figuris contingebant illis.*

La liturgie catholique consiste tout entière dans le symbolisme. Ce qu'elle a de plus sacré et de plus vénérable, de plus saint et de plus vivifiants, les sacrements enfin, ont revêtus le symbole de la main divine du Christ lui-même; chaque office, chaque acte, chaque vêtement liturgique est un symbole. D'où lui vient ce symbolisme? Cela importe sans doute peu à la question présente, dans laquelle il s'agit de constater l'emploi du symbolisme dans l'Église chrétienne et ses arts. Néanmoins, n'oublions pas que nous devons en rechercher aussi l'origine.

On a voulu faire remonter le symbolisme chrétien au culte des idoles, auquel il l'aurait emprunté. Si on se fût borné à constater dans le chris-

tianisme une foule d'usages symboliques communs au paganisme, sans dérivation immédiate, telle que l'orientation des églises, prescrite par les constitutions apostoliques, toujours vénérables par leur antiquité bien qu'apocryphe, l'usage de l'eau lustrale etc, nous n'aurions rien à dire. Deux fleuves issus d'une même source peuvent rouler des eaux bien différentes, limpides ici, là souillées des immondices de la terre. C'est ce qui est arrivé au paganisme et au christianisme. La direction heureusement imprimée, au XIXe siècle, aux études philosophiques et archéologiques a démontré que tous les peuples ont puisé primitivement à la source commune des traditions humaines et que la plupart des allégories et des mythes idolâtriques ne sont que des travestissements grossiers des événements et des croyances contenus au Pentatéuque. Rechercher l'origine de notre symbolisme dans le cours du paganisme, ce serait tout bonnement descendre le cours du fleuve qui a traversé les égouts de la cité pour trouver la source d'un ruisseau qui coule à côté limpide et bienfaisant.

Cependant on a donné de cette imitation une raison qui pourrait être bonne, et qui justifie la ressemblance entre des religions contradictoires : le désir d'attirer plus facilement au christianisme les idolâtres attachés à la pompe des cérémonies. Certes l'Eglise eût pu très-légitimement, comme autrefois la synagogue au sortir de la servitude d'Égypte, s'emparer des vases précieux de ses tyrans ; mais il y a longtemps que Tertullius, dans son livre des Prescriptions, répondait à l'hérésie : « Je suis le premier en possession, de quel droit viens-tu me troubler dans mon fond ? »

L'Église est l'héritière légitime et naturelle de la synagogue : c'est à cette source, jadis pure, qu'elle a puisé son symbolisme. En indiquant son origine, nous disons les sources mêmes où il a puisé ses symboles : nous en verrons tout à l'heure le caractère et la nature.

Mais le symbolisme liturgique, le mysticisme, caractère incontesté au christianisme, a-t-il passé dans les arts et en particulier dans l'architecture chrétienne ? En retrouve-t-on des traces incontestables dans les monuments que l'Église nous a légués ?

Le style, a dit Buffon, c'est l'homme ; c'est-à-dire son génie, son caractère. Entre les mains de qui étaient les arts, au moyen-âge ? De l'Église, incontestablement. Et son caractère symbolique, son cachet, son type, l'essence de la liturgie, elle ne l'aurait pas imprimé partout et sur tous les monuments ? Impossible ! on le sent bien.

Quand nous ne pourrions citer aucun texte des anciens parlant du symbolisme, aucun exemple incontesté dans nos églises, il ne nous serait pas encore permis d'en douter. Nous avons rappelé ailleurs les vers d'un poëte africain qui expliquent pourquoi les chrétiens, à l'exemple des payens, orientaient leurs temples.

Nous faisons remonter au Mosaïsme le symbolisme chrétien dans ses temples. Il est facile d'en donner la preuve.

Le symbolisme remonte aux premiers temps de l'Église, non-seulement appliqué à la liturgie, mais aux beaux arts religieux. Le symbolisme ira avec le temps, se développant et se rendant de plus en plus sensible, comme dans la nature on voit une plante en germe attendre du temps la faculté de produire des fleurs et des fruits.

Pourquoi l'Église victorieuse du paganisme, installe-t-elle son culte dans les basiliques romaines, où le préteur rendait la justice, au lieu de s'emparer des édifices consacrés au culte des idoles? Est-ce par horreur d'une demeure et d'un autel profanés par la superstition? Non ; car elle s'approprie sans scrupule toutes les richesses artistiques qui ont servi au culte des idoles, trépieds, autels, tombeaux, vases, etc., et c'est à cette précieuse liberté de discipline prêchée par saint Paul que nous sommes redevables de la conservation d'un bon nombre. Pourquoi donc cette préférence accordée au prétoire? pour deux raisons décisives : parce que les dimensions et la forme se prêtent parfaitement aux exigences liturgiques et rappellent le temple de Salomon.

C'est ce temple que les architectes chrétiens copièrent presque uniquement, en Orient comme en Occident. Leur plan, viennent la science et les siècles, s'aggrandira, se développera ; il ne changera point ; il ne se modifiera même que sous les influences du symbolisme.

On sait que, selon Joseph, l'historien des juifs, le plan du temple de Jérusalem était symbolique et figurait le ciel, la terre et la mer. L'église chrétienne a la même signification, et comme lui elle est divisée en trois parties fondamentales, le sanctuaire, carré parfait image du ciel, la nef, carré long imparfait, image de la création, et les vestibules.

Le carré est la forme fondamentale, primitive du sanctuaire; avec le temps, il se transformera et se terminera en demi-cercle voûté en calotte hémisphérique pour mieux signifier le ciel, puis en polygone d'un nombre de côtés déterminé et toujours inscrits dans le cercle. Le plan général lui-même prendra la forme de la croix du Sauveur, puis l'axe de l'abside déviera sur celle de la nef et rappellera cette parole évangélique : *Jesus, inclinato capite, emisit spiritum.*

Vous n'attendez point, Messieurs, que je suive le développement gradué du symbolisme chrétien; le XVIIe et le XVIIIe siècles en avaient perdu le sens quand le paganisme eut soufflé sur le flambeau du Christ. Il faudra bien des jours d'étude encore au XIXe siècle, pour retrouver l'alphabe symbolique du moyen-âge et en restaurer le système complet.

Mais au moins dois-je essayer d'en esquisser devant vous le caractère et d'en indiquer les sources.

Est-il possible qu'il y ait un système unique et uniforme de symbolisme chrétien? Ou bien, le symbolisme était-il absolument livré au caprice de l'imagination et aux libres inspirations de l'artiste?

Ni l'un ni l'autre n'est probablement la vérité.

Déjà nous avons remarqué que l'unité du plan fut un principe d'unité dans le symbolisme. En outre, la liturgie catholique, source et cause première du symbolisme, est soumise à un principe d'unité, malgré la variété que l'antiquité elle-même nous a transmise.

Le liturgiste, qu'il fût un apôtre, saint Ambroise ou saint Grégoire, est obligé au respect des symboles sacrés institués par Jésus-Christ, aux images et aux dogmes consacrés par les livres saints et la tradition. Il n'est donc pas absolument libre de se livrer à ses fantaisies. Il est tenu de retracer la vie du Sauveur et de rappeler ses enseignements.

Telles sont les conditions imposées à l'artiste chrétien. Qu'on ne croie pas cependant que nous prétendions définir rigoureusement et tracer le cercle dans lequel les exigences religieuses circonscrivent l'artiste: nous voulons montrer l'obligation de la règle et non son étendue.

D'un autre côté, cet artiste est libre de parler la langue de son pays et de son siècle. La science et les institutions catholiques le démontrent par analogie. L'enseignement de Jésus-Christ a passé par bien des bouches et par bien des formes depuis dix-huit cents ans sans varier jamais, malgré la différence de méthode d'exposition entre les saints pères, les théologiens scolastiques et les orateurs académiques du grand siècle. La morale et la perfection chrétienne ont des principes inflexibles; cepend an quelle variété de discipline, de liturgie, d'ordres et d'institutions monastiques et religieuses!

Il en est de même entre Sainte-Sophie, Saint-Pierre de Rome et Notre-Dame de Paris.

Il est permis de douter de la possibilité d'assigner au symbolisme chrétien d'autres source et d'autre lois. On pourrait même contester, à priori, tout système qui voudrait astreindre à une seule et même signification tous les signes symboliques dans les différents temps, et contenir ou astreindre à une même représentation toutes les idées que l'art a habillées de cette forme.

Le génie de l'Orient n'est pas celui de l'Occident; le caractère de l'époque romane diffère en beaucoup de points de celui de la période ogivale; et au point de vue du symbolisme, le XIII[e] siècle est bien loin du XV[e]. Et même, bien avant la renaissance du paganisme, on en présageait l'aurore; l'art chrétien s'essayait, dans quelques contrées du moins, aux *touchantes* et *nobles* traditions de l'allégorie! Ici, l'art héraldique donnait la main par ses devises et emblèmes au goût renouvelé des Grecs et des Romains. Chaque contrée et chaque siècle archéologique a donc son système de symbolisme particulier: c'est son idiôme.

Nous n'espérons jamais apprendre que la forme des nimbes, la nudité de telle ou telle partie du corps en statuaire ou en peinture, la couleur de telle chevelure ou vêtement, etc., eussent constamment été attribués au même ordre de personnages ou d'idées.

Néanmoins les systèmes symboliques les plus différents ont puisé à une source d'inspirations commune : la Bible et en particulier l'Apocalypse et les Prophètes. Les symboles catholiques, si on peut leur donner ce nom, ceux qui sont universels, sont empruntés aux images et aux analogies bibliques.

Quand aux autres symboles, une étude minutieuse et intelligente des restes de l'art chrétien est un préliminaire indispensable à leur détermination.

Dès ce moment, il est une découverte importante, due je crois à M. Didron, qui me semble acquise à la science archéologique : le système décoratif de la moindre chapelle de campagne, vraiment chrétienne ou antérieure au XVIIe siècle, exprime une idée religieuse et morale qui est ordinairement la régénération de l'homme par Jésus-Christ, et un ordre scientifique indiquant par quels travaux s'opère cette régénération dans l'humanite. Nous l'avons constaté, pour notre compte, sur un certain nombre d'églises d'ordres différents, la cathédrale de Strasbourg, la Madeleine de Dieuze (Meurthe), Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Méry, Saint-Nicolas, Notre-Dame de Paris, etc. Nous le soupçonnons de Saint-Gatien de Tours, malgré ses mutilations, et sur un simple coup-d'œil sur ses vitraux en mosaïque et son ornementation intérieure.

Cette vérité morale dont nous parlions est la clef du système décoratif : c'est elle qu'il est indispensable de rechercher et de saisir avant de rien comprendre à cette espèce de chaos composé, autour et à l'intérieur de nos églises, de cristaux et de plantes, d'animaux et d'hommes formant des scènes très-variées et très-animées, comme une sorte de danse macabre où se mêlent le sermon, la complainte ou la pastorale, la satyre et le pamphlet.

Pour nous résumer :

Le symbolisme chrétien a été incontestablement la langue de la liturgie et des arts, dès la naissance du christianisme au XVIIe siècle.

Ce symbolisme est tout-à-fait distinct de l'allégorie froide et puérile du paganisme.

C'est du Mosaïsme, dont l'Église a hérité, qu'il découle.

Le dogme catholique est toujours le sujet du poème symbolique.

L'Écriture est la source où ont été puisés les symboles universels.

La liberté laissée par l'Église aux artistes, a permis à chaque siècle, à chaque contrée archéologique, de se former un idiome propre.

Pour comprendre la langue du symbolisme et en déterminer l'alphabet particulier, il est nécessaire de saisir l'idée morale qui a présidé à la construction de l'édifice et par laquelle le *maître* de *l'œuvre* rattachait à sa pensée les libres inspirations et les caprices des nombreux ouvriers et des artistes qu'il s'associait, ou que le temps lui amenait.

C'est à ce point de vue qu'il nous semble nécessaire de le replacer, pour

apprécier sainement le symbolisme chrétien, et nous croyons devoir observer aux partisans du symbolisme, *quand même*, dans les églises, que cette langue, comme toute autre, s'est développée successivement, a parlé divers idiomes; qu'il ne faut pas confondre le symbolisme préconçu par l'artiste, avec les interprétations postérieures des commentateurs du moyen-âge. On sait la violence que plus d'un d'entre eux a fait à l'Écriture sainte elle même, pour lui faire dire mille choses dont la foi et la science ne peuvent se porter garants, et dont elles ne doivent pas être responsables. Nous rappellerons encore qu'il y a une différence essentielle, selon nous, entre le symbolisme et l'allégorie; l'une ne peut être responsable des méfaits de l'autre.

La manière dont, au moyen-âge, furent entrepris et édifiés nos grands monuments; la part faite nécessairement par le maître de l'œuvre aux libres compagnons associés à sa fortune; les caprices et les intentions des particuliers qui édifièrent à leurs frais, qui une chapelle, qui un pilier, etc., et bien d'autres raisons, méritent d'être pris en considération, et de n'être point oubliés à notre âge de centralisation et de despotisme administratif, en fait même de constructions religieuses, dans la recherche du symbolisme chrétien.

M. l'abbé Crosnier prend ensuite la parole sur le même sujet.

Il pense que, pour répondre à ces questions, il faut exposer l'histoire du symbolisme et l'envisager d'abord d'une manière générale, avant de le considérer sous l'influence féconde du christianisme.

Après nous avoir démontré que la cause première du symbolisme se trouvait dans la nature de Dieu et dans la nature de l'homme; dans les rapports qui devaient s'établir entre le Créateur et sa créature intelligente, en nous faisant remarquer que Dieu ne pouvait donner à l'homme une idée de ses incommunicables perfections, que par le monde sensible, que par les objets qui, en frappant ses sens, réfléchissaient dans son âme un rayon de sa grandeur, et que l'homme impuissant à rendre ce qui se passait en lui était obligé d'appeler à son secours les autres créatures, et de les offrir à Dieu comme autant de symboles de ses sentiments divers; l'orateur parcourt rapidement les siècles qui ont précédé la naissance de Jésus-Christ, faisant voir qu'à mesure que l'homme éprouvait de nouveaux besoins, qu'il avait de nouvelles pensées à manifester, il avait recours à de nouveaux symboles.

Adam dans le paradis terrestre n'avait à offrir à Dieu que l'expression de son admiration, de son amour, de son dévouement et de sa reconnaissance, et il pouvait se contenter de convoquer les créatures pour s'unir à lui dans un cantique de louanges; mais après son péché, l'humi-

liation, le repentir, la crainte, le forcèrent à recourir à de nouveaux symboles.

Les sacrifices, avec les détails multipliés des cérémonies qui les composèrent, ne furent que le développement du symbolisme ; et le paganisme avec ses erreurs et ses idoles monstrueuses naquit du symbolisme que l'ignorance avait défiguré ; l'homme avait fini par confondre le Créateur avec son imparfaite image.

Jésus-Christ ne vint point sur la terre pour détruire mais pour édifier ; le symbolisme dont l'homme aveuglé par l'ignorance et les passions avait fait un si indigne usage ne cessa pas pour cela d'exister, car tant que l'homme sera sur la terre il aura besoin des objets extérieurs pour s'élever jusqu'à Dieu ; Jésus-Christ donc, au lieu de lui enlever ce puissant secours, voulut le confirmer et le sanctionner de son autorité divine.

Après avoir épuré la langue du symbole, il communiqua à l'homme la lumière et la grâce qui lui étaient nécessaires pour en découvrir le véritable sens ; il employa souvent dans ses paraboles ce langage mystérieux et lui donna une sorte de consécration.

Les apôtres et les premers prédicateurs de l'évangile employèrent aussi les figures et les symboles et les artistes chrétiens les reproduisirent sur les vases sacrés, sur les parois des catacombes et sur les tombeaux de leurs frères. La religion se créa dès lors un cercle d'images en s'inspirant dans les livres de l'ancien et du nouveau testament ; elle alla plus loin, elle admit certains types du paganisme qu'elle s'appropria, elle en fit des allégories chrétiennes après les avoir purifiés de toute idée profane.

L'orateur, considérant ensuite le symbolisme pendant les siècles qui suivirent les persécutions, cite différents passages des Pères de l'Église, qui ont fait la gloire de cette époque, et qui perpétuèrent les traditions sur le symbolisme. Tertulien, saint Basile, saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire, etc., par leur explication sur le symbolisme, tracèrent un plan que les artistes du moyen-âge mirent à exécution.

L'hérésie des iconoclastes vint arrêter la marche du symbolisme, mais ne put venir à bout de le détruire ; on en retrouve des traces bien précieuses aux VIIIe, IXe et Xe siècles.

Le XIe siècle fut plus caractéristlque, mais au XIIe le symbolisme parut dans toute sa splendeur ; les formes, les dispositions principales des Églises, les détails d'ornementation, etc., offrent tout ce que le symbolisme a de plus attrayant. On comprend qu'il est impossible dans un résumé d'entrer dans les explicattons que l'orateur a présentées à l'appui de ses assertions.

Passant à la période ogivale, il fait voir que les détails symboliques développés dans l'architecture *monacale* des XIe et XIIe siècles se conservent avec quelques modifications pendant le XIIIe siècle, puis il ajoute : « l'influence *sacerdotale* de cette époque disparaîtra à son tour « pour faire place à l'influence laïque. Ce fut à la fin du XIIIe siècle que « se consomma cette révolution. Il était facile de la prévoir; les types « variaient, les principes étaient toujours les mêmes, mais les formes « hiératiques s'effaçaient insensiblement ; les attributs des vertus person- « nifiées reposaient sur l'écu de la chevalerie, comme on le remarque à « Chartres, à Amiens et ailleurs; les fables, les fabliaux et souvent d'a- « mères satyres servaient d'ornements aux médaillons des portails. Au « XIVe siècle et surtout au XVe, le symbolisme déclinait avec l'architecture. »

En parlant des figurines grotesques et des monstres qu'on rencontre aux différentes époques, l'auteur s'est bien gardé de les admettre indistinctement comme renfermant tous un sens caché : « Nous ne devons pas, « a-t-il dit, porter trop loin notre attrait pour les symboles et les figures « allégoriques ; quelquefois l'artiste a pu ne suivre qu'un simple caprice ; « mais nous devons reconnaître un sens caché toutes les fois que les « mêmes figures se rencontrent dans différentes contrées. »

Enfin abordant le dernier point de la question, il a fait voir « que la « langue des symboles pouvait bien s'enrichir de nouvelles expressions, « mais qu'il n'était pas libre à chacun d'en inventer à son gré, qu'il y « avait des lois à suivre. Nous pouvons former des *composés* comme fai- « saient nos artistes du moyen-âge, mais nous ne saurions créer. La na- « ture a donné naissance aux lois du symbolisme, l'Écriture Sainte les a « consacrées, les Pères les ont développées. La nature, les livres saints, « la tradition, tel est le code qui renferme les lois du symbolisme chré- « tien; que l'artiste qui compose, que celui qui est chargé de surveiller le « travail, que l'iconographe qui s'occupe à déchiffrer les phrases mysté- « rieuses gravées sur la pierre, n'oublient jamais la parole de saint Basile : « *Novi leges allegoriarum, et si non a me inventas, ab aliis tamen* « *elaboratas teneo.* »

M. l'abbé Auber, nous faisant parcourir l'église de Saint-Pierre de Poitiers, nous montre dans les différents modillons qui la décorent autant de figures symboliques empruntées à l'Écriture, aux SS. Pères, ou aux légendes. Un personnage couronné et jouant de la cithare, c'est le verset *Te decet hymnus, Deus in Sion,* ou bien *Confiteantur tibi, Domine,*

omnes reges terræ. Un homme complètement nu, c'est l'âme tiède ainsi qualifiée dans l'apocalypse, *Dicis quia dives sum et locupletatus, et nescis quià miser es et cæcus et nudus*. Ce vieillard barbu et aveugle lui rappelle l'aveugle de l'Évangile qui s'écrie : *Jesu, fili David, miserere mei*, ou plutôt la nature humaine, aveuglée par le péché, et qui implore la lumière d'en haut. Un masque diabolique qui tire la langue, c'est le pécheur qui blasphème sous les coups de Dieu, *blasphemaverunt Deum cæli*. Après plusieurs autres exemples de ce genre, M. Auber déduit les conséquences de son examen, et dit que dans les églises du moyen-âge, tout, jusqu'aux figures obscènes, jusqu'aux visages grimaçants qui font peur, tout est symbolique. Ces végétaux aux mille formes capricieuses, ces animaux de toute espèce, ces hommes de figures si variées, ces anges de tout ordre, ces démons même de sinistre et horrible aspect, c'est la nature, c'est la création toute entière réunie autour du Seigneur; c'est le monde physique, moral, intellectuel, qui proclame la suprême autorité de Dieu.

M. le comte de Mellet, tout en admettant une partie des idées de M. Auber, s'élève contre l'extension de ce système, et dit qu'il est une foule de figures qui n'offrent aucun symbole; il veut bien admettre une pensée symbolique dans le plan des grandes basiliques, des églises abbatiales, où les évêques, les abbés, les religieux ont présidé de plus près à la construction; mais dans les églises secondaires, dans les paroisses rurales, plus abandonnées à la fantaisie des artistes, il croit qu'il est bien des figures grotesques qui ne sont susceptibles d'aucune explication symbolique, par exemple un homme à cheval sur une oie.

M. Auber réplique en disant que s'il est des figures dont le symbolisme ne s'explique pas, c'est seulement parce qu'il nous est inconnu, il espère qu'un jour viendra où l'on aura la clé de toutes ces énigmes. N'a-t-on pas enfin expliqué le symbole du renard qui prêche les poules?

Il fait observer aussi que pour bien juger de ces figures et du sens qu'elles doivent avoir, il faudrait les voir, les examiner de près et trouver des personnes compétentes dont

l'avis confirmât l'opinion de l'orateur. Rien n'est plus facile que de se tromper en cela, et M. Auber pourrait citer plusieurs archéologues fort instruits à qui cette erreur est échappée de la meilleure foi du monde.

M. de Pétigny pense qu'au temps où la construction des édifices fut entre les mains des religieux, il n'y eut point de place pour les caprices de l'imagination, mais que la reconnaissance introduisit les portraits ou les blasons des bienfaiteurs de l'église, ornements fort peu symboliques.

Après une courte réplique de M. Auber, M. de Lasicotière vient combattre le symbolisme absolu, il fait voir, à côté de la pensée religieuse, la pensée toute humaine prenant une place, modeste d'abord, et plus tard immodérée, dans le blason du grand seigneur qui vient étaler son orgueil, dans l'instrument de l'ouvrier qui signe en quelque sorte son œuvre, dans les caricatures qu'inspire une idée de vengeance, de lutte, etc. Selon lui, la sculpture est la presse du temps, et ce que l'écrivain dirait aujourd'hui dans le journal ou dans un livre, le sculpteur le disait sur un chapiteau.

L'heure avancée ne permettant pas la prolongation de la discussion, l'assemblée décide qu'elle sera renvoyée à la séance générale.

Séance du 4 septembre.

Présidence de M. l'abbé Bourassé.

M. Salmon, secrétaire.

—

La séance est ouverte à sept heures, sous la présidence de M. l'abbé Bourassé.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

après quelques rectifications proposées par MM. de Cussy et et Cartier fils,

M. de Cussy demande que le compte-rendu des excursions soit lu en séance générale; cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. Paul Huot lit un mémoire sur l'excursion faite à la cathédrale de Tours, sous la direction de M. l'abbé Manceau.

Messieurs,

La cathédrale que nous avons visitée hier, sous la conduite de M. l'abbé Manceau, s'élève sur une partie de cette muraille romaine, dont nous avons déjà parlé, et qui sert de fondation au portail. Cette église est, sinon par sa dimension, au moins par sa forme et par ses détails surtout, digne de figurer au milieu des splendides basiliques de Reims, d'Amiens, de Chartres et de Saint-Ouen de Rouen, dont sa nef nous a rappelé la hardiesse. A l'extérieur, les tours et le portail, si habilement réparés par M. Guérin, offrent un des types les plus imposants par leur masse, les plus gracieux par leurs détails, et il est bien entendu que je parle des tours et de leur développement, et de leur effet architectural, je supprime par la pensée ces clochetons du XIIe siècle à calottes en écailles de poisson, qui les déparent et qu'il faudrait, cependant, se garder de détruire, aujourd'hui que trois siècles leur ont donné leur consécration. Dans l'examen de cet édifice je serai sobre de détails; ceux que je pourrais vous donner sont retracés plus complétement et plus habilement que je ne pourrais le faire, dans la brochure que M. l'abbé Manceau leur a consacrée et que vous avez, pour la plupart, entre les mains; je me bornerai à vous en rappeler quelques-uns, notamment le tympan, les arcades et la rose du portail malheureusement gâté par les verres de fabrique moderne, dont on a rempli ses délicates nervures, où le mauvais goût du dessin le dispute aux tons éclatants et criards de la couleur. Avouons-le sans détour, ces vitraux et quelques autres, modernes aussi, font, au milieu de ceux du moyen âge, dont de si beaux types subsistent encore dans cette cathédrale, comme une note fausse au milieu d'un morceau d'harmonie; il faut, à une église comme Saint-Gatien, des verrières des meilleurs maîtres, dignes non pas de lutter, mais au moins de figurer avec celles dont nous allons parler, et ce ne serait pas encore assez; ces vitraux fussent-ils par leur perfection, à la hauteur de ceux des anciens verriers, il leur faudrait encore cette teinte mystique et harmonieuse que le temps seul et la longue action de l'air et de la lumière ont pu donner à ceux-ci, et qu'ils ne possédaient certainement pas en sortant de l'atelier.

Vous redirai-je, messieurs, les merveilleuses légendes si merveilleusement reproduites dans cette partie, la plus fragile, mais aussi la plus riche, la plus brillante, de nos vieilles cathédrales? Un volume y suffirait à peine et nous les avons vus trop rapidement pour que cette analyse retrouve dans vos esprits des souvenirs fidèles. Je me contenterai donc de vous rappeler les sujets qui nous ont le plus frappés. Dans le chœur, nous avons vu la verrière donnée par Geoffroy, évêque du Mans, qui gouverna cette église de 1260 à 1274, et où le donateur est figuré présentant lui-même son offrande parce qu'il la donnait seul, détail qui ne se retrouve pas lorsque le don est collectif, comme par exemple dans celle où l'on voit les armoiries de France et de Castille qui rappellent le secours d'argent fourni par le roi pour l'établissement de cette fenêtre. Dans le vitrail de Saint-Jacques, M. l'abbé Manceau a appelé votre attention sur l'un des médaillons où trois personnes sont couchées dans le même lit; ce sont les *pèlerins de Saint-Jacques*, et il vous a signalé la grossière et menteuse tradition qui veut y voir Robert d'Arbrissel éprouvant entre deux courtisanes sa propre force d'âme en se soumettant à une impure et dangereuse épreuve. Notre savant guide nous a signalé aussi la verrière donnée par Jacques, évêque de Nantes, de 1260 à 1270 et où sont représentés Saint-Pierre, Saint-Paul, patrons de son église. Dans les chapelles absidales, la vie tout entière de Saint-Martin, *l'exorcisme* où le naïf pinceau de l'artiste a représenté le démon, rejoignant, par le chemin le plus court, l'enfer d'où il était venu, la scène si connue et toujours si touchante du manteau partagé avec un pauvre, l'entrevue du saint avec l'empereur Valentinien, qui refuse d'humilier son orgueil devant la sainteté de l'élu, et les flammes dévorant le trône de l'empereur; la verrière de la Vierge avec le symbole si ancien du pélican, pour figurer le Christ offrant à ses enfants le sang précieux qui s'échappe en flots de pourpre de ses divines blessures, emblème de la charité selon les uns, de la rédemption selon d'autres; et celle donnée par Vincent Pirmil, en 1257, et d'autres que vous vous rappelez, et d'autres que j'oublie, et les roses du transsept et les grisailles du Triforium, innombrables et admirables merveilles dont le tableau se retracera plus d'une fois à nos yeux, lorsque chacun, revenu au foyer domestique, évoquera, dans ses loisirs, les fertiles souvenirs de ce pèlerinage scientifique.

Pour moi, je n'oublierai jamais, messieurs, vous n'oublierez pas non plus, le majestueux spectacle de cette nef que l'on embrasse d'un coup d'œil en entrant par la porte principale, que l'on franchit d'un pas lent en remontant les différents âges de l'art ogival, depuis le portail qui est du XV[e] siècle, jusqu'à l'abside qui est du XIII[e], pour s'arrêter enfin, émerveillé, devant les splendides vitraux des chapelles qui forment une lumineuse couronne autour du chœur figurant, par sa déviation, la tête du Christ, inclinée sur la croix, symbole si souvent reproduit dans la disposition architecturale de nos vieilles basiliques.

Vous vous rappellerez surtout cette admirable et mystique disposition de la voûte dont la clé se trouve placée, comme à Reims, précisément au-dessus de l'autel; de telle sorte que le prêtre officiant, lorsqu'il s'incline vers le miroir d'or de la patène, plonge son regard au fond d'un gouffre de lumière où resplendit comme un lit de pierres précieuses ce merveilleux écrin dont nos vieux peintres enchâssaient les joyaux dans leurs splendides verrières.

Parmi les innombrables détails de nos églises gothiques, il n'en est pas de plus heureux, il n'en est pas de plus propre à ravir momentanément à la terre l'âme du ministre sacré, qui voit ainsi de ses propres yeux, traduite en poétiques couleurs, toute l'immensité de sa mission, toute la profondeur du mystère qui s'accomplit par ses mains.

Les membres de la section d'archéologie ont poursuivi leur exploration par une courageuse ascention dans les tours de la cathédrale, où je n'ai pu les accompagner. Il parait qu'ils ont admiré dans celle du nord, l'escalier appelé escalier de France, gracieux épisode à jour, dont le pied s'appuie avec une incroyable hardiesse sur la clé des arcs d'une voûte également à jour.

Ils ont visité avec non moins d'intérêt, le cloître, préau du XVIe siècle, remarquable par ses voûtes et son escalier en vis, et se sont ajournés au lendemain pour visiter Saint-Julien.

A propos de ce rapport, M. l'abbé Crosnier dit que l'inclinaison de l'axe de la nef au chevet de l'église, est particulière au XIIIe siècle. Si on la remarque dans des églises dont le style annonce le XIVe, c'est que les fondations ont été faites au siècle précédent, et en suivant les usages symboliques. Au contraire, les églises du XIIIe siècle qui n'ont point cette inclinaison, ont eu leurs fondations faites au XIIe siècle.

M. de Buzonnières signale cependant une exception ; c'est l'église de Sainte-Croix d'Orléans , dont les chapelles absidales, qui datent de la première construction de l'église au XIIIe siècle, ne présentent aucune déviation dans l'axe de la cathédrale actuelle.

M. de Mellet observe que le pélican, dont on retrouve la représentation dans beaucoup de vitraux, donne son sang à ses enfants, non pour les nourrir, mais pour les faire revivre : il trouve dans ce sujet un emblème de la résurrection et non un symbole d'amour paternel.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Pernot,

qui, au nom du directeur de la colonie de Mettray, invite tous les membres de la section d'archéologie, à visiter cet établissement, demain dimanche après la grand'messe. En conséquence, M. le président engage ceux de MM. les membres de la section qui désireraient prendre part à cette excursion, à se faire inscrire au secrétariat central du Congrès.

M. le président fait connaître aux membres de la section la décision du conseil permanent au sujet de diverses questions à ajouter au programme : l'influence de saint Martin sur la civilisation, question proposée par M. Onésyme Leroy, sera annexée au programme.

On réunit à la 24e question le mémoire sur la voie romaine du Mans à Tours, par M. l'abbé Voisin.

Le mémoire de M. Martinet, sur l'origine des Gaulois et des Francs, ne peut être admis faute de temps pour discuter cette importante question.

La discussion de la 20e question, sur le caractère politique de Louis XI, est fixée à mardi prochain.

On dépose sur le bureau les fac-similés des inscriptions romaines du palais de l'archevêché.

M. Champoiseau propose, vu le départ prochain de M. Lallier, la discussion immédiate de la 17e question : *A quelle époque faut-il faire remonter la construction de l'enceinte antique des villes Gallo-Romaines telles que Bordeaux, Angers, Sens, le Mans, Tours, etc. dont les fondements sont composés de débris de monuments ? Quelle a été la cause de l'enfouissement de ces débris et de la destruction des édifices auxquels ils appartenaient ?*

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

En conséquence, M. Champoiseau a la parole sur cette question.

La base des murs dont nous nous occupons, dit-il, est formée par de gros blocs, parmi lesquels on rencontre des fragments de colonnes cannelées, des chapiteaux, le prétendu tombeau de Turnus qui n'est, en réalité, que la frise d'un grand édifice, une Diane chasseresse et autres ornements. Ces murailles ont environ dix pieds d'épaisseur, le revêtement est composé de petites pierres carrées à l'extérieur, et se terminant en coin à l'in-

térieur : ces pierres sont d'égale dimension et forment des zones partagées à intervalles égaux par des rangées de briques. Voici l'enceinte telle qu'on la voit encore aujourd'hui presque en entier. En partant de la grosse tour de l'archevêché, le mur se dirigeait en droite ligne sur la tour de Cupidon, de là il tournait presque à angle droit et allait gagner la tour feu Hugon, située sur la Loire et détruite au siècle dernier : puis la muraille longeait la Loire jusqu'à environ cent pas de la tour de Guise, pour regagner ensuite la tour de l'archevêché en passant sous le grand portail de la cathédrale.

La ville dont nous avons reconnu ici l'enceinte n'est point le Cæsarodunum des Romains qui n'était point fortifiée, mais bien la cité Gallo-Romaine, *urbs turonica* dont parle Grégoire de Tours. Dufour et Chalmel pensent que les débris sculptés dont nous avons parlé proviennent du palais d'un empereur ; Maan parle également d'un palais de Valentinien II, qui aurait existé à Tours près la tour feu Hugon ; mais ce palais fut la résidence des comtes de Touraine et des gouverneurs de Tours, et ne fut détruit que bien postérieurement. Ces débris nous semblent donc appartenir plutôt à un temple, dont la destruction ne serait guère postérieure à Valentinien dont on retrouva des médailles dans les substructions : ce serait donc du temps de saint Martin, probablement vers l'année 389, époque à laquelle il détruisit un grand nombre de temples du paganisme.

En comparant ces murailles avec celles de Sens, de Bordeaux, d'Angers, du Mans, si on trouve absolument le même système de construction, c'est qu'ils ont tous été construits pour la même cause. Les Gaulois avaient été vaincus, mais ils supportaient difficilement le joug et se soulevaient souvent.

Des ordres partirent de Rome, et partout, avec cette unité de volonté qui caractérise le peuple roi, des forteresses furent élevées, des murailles protégèrent les villes. A l'appui de cette cause, l'orateur cite la rebellion de l'an 411 ; ce fut probablement à cette occasion que Tours fut fortifié. Il l'était du moins en 428, car en cette année la ville, assiégée par les Visigoths, fut vigoureusement défendue par les habitants, et ne put être prise.

M. Lallier prend la parole après M. Champoiseau.

Il dit qu'il a étudié surtout les murailles de Sens, et qu'il discutera seulement l'époque où furent construites les murailles dont les fondements sont composés de débris de monuments. Il fournira, à l'appui de ces dates, des preuves particulières, et énoncera également les causes générales. Les monuments dont les débris forment les fondations des murs dont nous nous occupons, appartiennent par leur style et les inscriptions qu'on y trouve, au premier et au second siècles : les murailles sont donc postérieures au second siècle.

Pour la ville de Sens, nous avons la preuve positive qu'elle était fortifiée

en 365 ; en cette année même, selon Ammien Marcellin, une invasion des terribles hommes du nord force Julien l'apostat à s'enfermer dans la ville, et il y soutient un siége pendant trente jours. Tachons de préciser les dates. Depuis l'an 30 après Jésus-Christ, il n'y eut plus de soulèvement dans les Gaules, la paix y règne pendant trois siècles, sauf la révolte des Bagaudes à la fin du IIIe siècle : les Bagaudes, paysans et vagabonds qui ne voulaient que le pillage. Pendant cette longue paix, les Gaulois prirent les mœurs des Romains, acquirent le titre de citoyens romains, prirent des patrons dans l'aristocratie romaine, enfin finirent par entrer dans l'administration : des inscriptions romaines trouvées à Sens appuyent cette assertion.

Les murailles furent donc construites non point pour contenir les Gaulois révoltés, mais pour résister aux invasions des barbares. En effet, elles se succèdent rapidement dans la seconde moitié du IIIe siècle. Vers 260 à 270, quantité de villes furent détruites dans les Gaules et l'empereur Probus en rebâtit soixante. Eumène, panégyriste de Constance Chlore, dit que ce prince repoussa les barbares, rebâtit et repeupla diverses villes de la Gaule, parmi lesquelles Langres, Troyes, Amiens et Beauvais.

Or, ces quatre villes offrent le même système de fortification que celle de Tours ; les murs de Tours remontent donc à la même époque. Nous trouvons encore dans le panégyrique de Constance Chlore que ce prince pressé par une armée de barbares, se refugia dans la ville de Langres où les portes étant fermées on fut obligé de le monter par dessus les murailles.

D'après M. Lallier, la construction des murs de Sens serait comprise entre 275 et 325 ; et les murailles semblables auraient la même date.

M. Lallier annonce qu'il a trouvé dans une lettre inédite de l'abbé Lebœuf une opinion qui mérite examen. D'après ce savant abbé, « Les chré« tiens eurent dans les temps anciens un quartier particulier, comme les « juifs au moyen-âge : et ce serait le quartier des chrétiens qui aurait été « enceint de murailles. »

A l'appui de cette opinion, M. Lallier remarque que parmi les débris romains, on n'en trouve aucun du christianisme, et beaucoup au contraire du paganisme, et entre autres choses des tombeaux, que des payens eussent certainement respecté ; en outre qu'à Sens et dans d'autres villes, la ville romaine était beaucoup plus grande que la cité Gallo-Romaine.

M. Champoiseau réplique à M. Lallier.

Il dit que les causes qui ont fait fortifier Sens peuvent n'être pas les mêmes que celles qui ont influencé les habitants de Tours, et que cette ville était moins exposée que Sens aux attaques du dehors. Les Gaulois furent vaincus mais non soumis, dit l'orateur, et ils ne négligèrent aucune occasion de se soulever contre les Romains.

Ainsi, il y eut un soulèvement en l'an 21, sous Tibère. En 385, les Bagaudes, vieux reste de la nation Gauloise, réfugiés au fond de l'Armorique, secouent le joug des Romains, envahissent la Touraine et vont assiéger Amboise : les historiens ne parlent point de Tours, c'est que cette ville, non fortifiée, ne pouvait les arrêter.

En 411, les Turons se révoltent, la paix leur est offerte par Honorius, mais ils la refusèrent d'abord et ne l'acceptèrent que plus tard.

En 428, Tours fortifié résistait aux Visigoths. La construction des murailles remonterait donc à cette époque, c'est-à-dire de 411 à 428.

Une discussion s'engage ensuite entre MM. Cartier et Champoiseau sur un passage de la chronique d'Amboise, qui dit que les pierres du château d'Amboise, détruit par les Bagaudes, furent transportées à Tours et servirent à reconstruire les murs de cette ville.

M. Lallier fait remarquer que la syllabe SI qui termine une ligne d'inscription placée dans les murs gallo-romains de l'archevêché pourrait donner l'indication du nom d'un empereur.

M. Paul Huot fait observer qu'un membre a proposé *Drusus*. (*Neroni Dru* SI NEPOTI).

M. Lallier dit qu'à Sens, une inscription dont le caractère paléographique est le même que celles de Tours, est du règne de Tibère.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 6 septembre.

Présidence de M. l'abbé BOURASSÉ.

M. l'abbé Bandeville, secrétaire.

—

La 4e section se réunit à l'heure accoutumée sous la présidence de M. l'abbé Bourassé ; le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. — M. Bandeville se plaint de la partialité de certains procès-verbaux et de la prolixité de plusieurs autres qui sont lus en séance générale. — M.

Paul Huot rend compte de la visite faite samedi à Saint-Julien et à Saint-Saturnin.

MESSIEURS,

Non loin des bords de la Loire, à l'endroit même où, selon la tradition, Clovis, vainqueur des Visigoths à Vouillé, ou plus exactement à Voulou, passa ses troupes en revue et consacra, en 509, une chapelle à la Vierge, s'élève la massive et imposante tour de Saint-Julien; elle est carrée et soutenue par d'épais contreforts, parée de fenêtres en plein cintre accompagnées de colonnettes qui soutiennent les moulures de l'archivolte retombant sur des chapiteaux de feuillage faiblement découpés et mollement dessinés. L'ornementation se compose de tores rompus, de dessins en échiquier, de feuilles en losanges. A la suite de cette tour, la base des murailles en moyen appareil se rallie tant bien que de mal à des parties plus récentes qui forment la clôture extérieure de l'édifice, auquel venaient s'appuyer les bâtiments conventuels, dont quelques parties anciennes subsistent encore. Dans une muraille, du côté du couchant, nous distinguons deux arcs plein cintre présentant les caractères bien prononcés du style roman; ce sont des lobes enchaînés, formant une guirlande continue, des enroulements faiblement dessinés, mais d'une heureuse conception. Ces détails rapprochés de la disposition intérieure de la salle où nous allons entrer, ne nous permettent pas d'hésiter à attribuer, avec M. l'abbé Bourassé, cette construction à l'architecture romano-bysantine tertiaire qui florissait au XII siècle.

Cette salle, ancien réfectoire, selon les uns, salle du chapitre, selon d'autres, n'est plus, hélas! qu'une magnifique écurie. Elle présente trois nefs égales divisées par de nombreuses travées dont les voûtes bordées de tores unis retombent sur les chapiteaux, sans sculptures, de colonnes mono-cylindriques (nous parlons ici des colonnes isolées qui s'élèvent dans le milieu de la salle); celles qui sont plus rapprochées du mur ont des chapiteaux originairement décorés de feuilles grasses et qui ont été mutilés de peur que leurs reliefs ne gênassent les mouvements des chevaux qui allaient habiter cette salle d'où les religieux étaient à jamais bannis. Ainsi, ce n'est pas assez pour l'homme d'avoir saccagé, profané, tant de précieux monuments du passé afin de les accommoder à ses usages personnelles, il faut encore qu'il sacrifie l'œuvre de ses pères aux convenances, au bien-être de ses animaux domestiques; n'est-ce pas le cas de

répéter avec douleur : *Tempus edax, homo edacior?* n'est-ce pas le cas de traduire avec un de nos grands écrivains : « Le temps est aveugle, l'homme est stupide ! »

Revenons à l'examen de l'extérieur de l'église. La partie supérieure présente dans son pourtour une suite de fenêtres ogivales, dont nous étudierons les détails dans l'intérieur ; et au chevet, une immense fenêtre dans le même style.

Voilà, Messieurs, tout ce que naguère encore, il était permis de voir de l'ancien monastère de Saint-Julien, vendu nationalement à la révolution et consacré depuis à une entreprise de messageries. Les richesses architecturales de l'église, obstruées, défigurées, ébréchées par l'usage auquel elles avaient été prostituées, n'offraient à l'artiste et à l'historien qu'un incomplet objet d'études constamment interrompu par la disposition des lieux, lorsqu'en 1843, Monseigneur Morlot, en venant de s'asseoir sur le siége métropolitain de Tours, laissa entrevoir aux amis de la religion et des arts une heureuse perspective, noblement exprimée par ces paroles que le pasteur adressait à la nouvelle famille dont il devenait le père : « Si nous en croyons, disait-il, un pressentiment intime et cher, « un jour, bientôt peut-être, la religion n'aura plus à pleurer sur des décombres ; nous rassemblerons les pierres dispersées du sanctuaire ; il « ne sera pas dit que nous avons tout laissé périr, jusqu'aux ruines....... »

Et ces bonnes paroles n'étaient pas un faux espoir, et bientôt une souscription, en tête de laquelle le vénérable prélat s'inscrivait pour une somme de six mille francs, se couvrait de signatures et ne tardait pas à s'élever jusqu'à soixante mille. La ville de Tours, elle-même, dont plus d'une cité que nous connaissons devrait suivre l'exemple, votait une allocation de trente mille francs ; l'État, c'est-à-dire la France s'associant à cette œuvre de rénovation pour lui donner un caractère complet et national, accordait une subvention de cent mille francs ; et bientôt la vieille basilique, comme autrefois nos pères, captifs en Palestine, voyait s'avancer vers elle les mandataires d'une sainte association chargés de racheter leur vieille mère des mains de l'infidèle.

Grâces vous soient rendues, vous tous qui avez concouru à cette bonne œuvre, car c'est à vous que nous devons d'avoir pu faire complète et fructueuse l'étude dont je viens vous retracer l'esquisse.

En entrant par la tour, dont les portes ont disparu pour faire place à une immense et grotesque ogive récemment percée dans le mur roman, afin de laisser passage aux massives diligences dont l'architecte n'avait pu prévoir la venue en pareil lieu, on rencontre à droite et à gauche des arcades

qui offrent la même ornementation que les fenêtres de l'extérieur : c'est tout ce qui reste de l'église de Saint-Gerbert, construite au XIe siècle. L'ensemble de l'édifice où nous entrons appartient au XIIIe, quoique nous pensions avec une partie de nos collègues que plusieurs parties ne remontent pas au-delà du XIVe.

L'ensemble de la nef, des transsepts et du chœur offre une ravissante perspective due à l'heureuse proportion des parties, et à la disposition originale du plan qui présente la croix latine figurée par l'intersection de la nef majeure et du transsept, accompagnée de deux nefs latérales ; mais à partir du transsept jusqu'au chevet, le prolongement de la nef majeure est flanqué de quatre collatéraux, ce qui forme cinq nefs ; celle du milieu s'arrête au mur ; les autres aboutissent, de chaque côté, à deux chapelles du XVIe siècle, sans tourner autour du sanctuaire pour former une abside comme dans la plupart des églises du XIIIe. Le chevet, là où l'on trouve ordinairement l'abside, a-t-il toujours existé? ou bien a-t-il remplacé une abside antérieure ou bien encore l'abside projetée dans le plan primitif, commencée peut-être dans la partie inférieure, dont quelques-uns de nos collègues croient retrouver des traces dans les soubassements des deux chapelles ajoutées, telles sont les questions qui ont été soulevées sur les lieux mêmes, et ont, momentanément, divisé la section d'Archéologie en *partisans de l'abside* et *partisans du chevet*.

Adhuc sub judice lis est.

Mais tout en gardant, ici, la neutralité que m'impose mon incompétence, j'appellerai votre attention, Messieurs, sur une opinion émise par quelques achéologues quant au chevet de Saint-Julien, et sur la conséquence qu'ils en tirent.

Interprétant à leur manière un passage du savant M. Didron, passage complétement étranger au monument qui nous occupe, quelques personnes ont cru voir, dans la disposition du chevet, commune, en France, dans les églises de second ordre, mais plus rare dans celles d'une certaine importance, quelques personnes ont cru voir là un cachet anglais. De ce que la plupart des églises gothiques de l'Angleterre n'ont pas d'abside, de ce que Saint-Julien n'en a pas non plus, de ce que cette contrée que nous étudions aujourd'hui fut longtemps le patrimoine des Plantagenets, on a voulu conclure que Saint-Julien avait été construit par un architecte anglais. C'est là une opinion contre laquelle nous protestons de toutes nos forces ; d'abord la date de l'église la repousse. L'église de Gerbert fut détruite par un orage le jour de saint Mathias 1224 ; en admettant

que les travaux de reconstruction aient commencé immédiatement, la Touraine ayant été confisquée par Philippe-Auguste sur Jean-Sans-Terre en 1204, il serait au moins fort singulier que les abbés français du monastère de Saint-Julien eussent confié la construction de leur église à un architecte anglais ; d'ailleurs, ici, l'ensemble et les détails présentent tous les caractères que nous retrouvons dans les cathédrales les plus pures, les plus incontestablement françaises du XIIIe siècle.

Qu'importe que la Touraine et l'Anjou aient été plus ou moins longtemps le patrimoine de tels ou tels, remarquez-le, ce ne sont pas les rois d'Angleterre qui ont conquis l'Anjou, pas plus que la Normandie ; ce sont les comtes d'Anjou, qui ont été appelés au trône d'Angleterre par droit de succession, comme Guillaume y était arrivé par droit de conquête ; or, ni les uns ni les autres, en allant ceindre une couronne étrangère, n'ont emporté avec eux le génie original de leur patrie ; il n'était pas au pouvoir du Plantagenet de dénaturer le caractère de cette race essentiellement autochthone, dont le pays est resté le jardin de la France, dont la langue a conservé le type du langage français dans toute sa pureté ; il aurait fallu autre chose qu'un changement de dynastie pour dénationaliser la Touraine ; il faut autre chose qu'une ogive, une abside ou un chœur, pour dénationaliser la basilique dont nous admirons les restes.

Mon Dieu ! nos voisins d'outre-Manche ont assez de richesses artistiques dont ils sont justement fiers, sans qu'on vienne revendiquer pour eux celles qui nous appartiennent. A eux Westminster, Cantorbéry, Salisbury, Lincoln ; à nous les cathédrales de Rouen, de Reims, d'Amiens, de Laon, à nous Notre-Dame de Paris et Saint-Julien de Tours !

Ce que nous remarquons, tout d'abord, dans la disposition générale de l'édifice après avoir constaté l'absence de l'abside, c'est l'absence de chapelles latérales, caractère que l'on retrouve dans presque toutes les églises du XIIIe siècle ; c'est encore le *triforium* plein et non à jour comme à Saint-Gatien, où il forme une gracieuse exception ; c'est enfin, la suite d'arcades trilobées qui garnit la partie inférieure du transsept et que nous avons déjà constaté à Saint-Remi de Reims. Quant à l'ornementation, notons rapidement, pour ne pas tomber dans des détails qui appartiennent à la notice, et qui seraient déplacés dans un rapport d'ensemble, notons l'heureuse conception, la riche distribution des colonnettes, engagées dans les piliers d'angle de l'intertranssept, avec leurs chapiteaux de feuillage ornés de végétations largement épanouies ; la disposition de la rose formée de meneaux qui se relient à un centre circulaire et se rattachent les uns aux autres par de demi-circonférences tracées simplement à rond de com-

pas ; les fenêtres latérales dont la baie est divisée en plusieurs compartiments par un ou plusieurs meneaux et l'amortissement rempli de figures de trèfles, de quatre-feuilles et de rosaces. Notons surtout l'immense fenêtre qui occupe la largeur du mur oriental où la hardiesse, la légèreté, la souplesse et l'élégance se trouvent réunies avec un rare degré de perfection.

Les deux absidiales ajoutées aux collatéraux, et que nous avons déjà indiquées comme appartenant à une époque beaucoup plus récente, sont couvertes de voûtes traversées des nervures nombreuses dans le style de la Renaissance ; à celle de saint Benoît, les nœux de l'entrecroisement sont ornés de roues dorées qui figuraient dans le blason de l'abbé Jean Robert ; dans la chapelle de Saint-Maur, figurent, à la place correspondante, des armoiries qui nous ont fait regretter l'absence de M. Lambron, ce moderne *roi d'armes* de la Touraine, mais que l'excellente notice de MM. les abbés Bourassé et Manceau nous indique comme appartenant au moine Sébastien Testu, qui fit bâtir cette chapelle à ses frais, comme le prouve l'inscription qui se lit à la voûte : *Impensis fratris Sebastiani Testu.*

Tel est, Messieurs, l'aspect actuel de la magnifique église de Saint-Julien ; la voilà enfin débarrassée des ignobles entraves dont le vandalisme et la spéculation l'avaient deshonorée. Mais elle n'est pas sortie de cette longue et pénible épreuve sans quelques blessures. Que de pieuses mains complètent l'œuvre commencée en versant le baume sur ces plaies encore ouvertes ; qu'une intelligente et complète réparation vienne rendre au culte le sanctuaire trop longtemps profané ; que sous l'invocation de Saint-Julien et de Saint-Martin, elle voie quelque jour se déployer sous sa voûte splendide toutes les pompes de la liturgie dont nous avons, hier, admiré la majestueuse originalité ; que le vénérable prélat qui en avait si heureusement prophétisé la délivrance, puisse, un jour, y célébrer une solennelle messe d'inauguration, et plus d'un parmi nous, j'en suis sûr, viendra joindre ses prières aux siennes pour la prospérité du temple rajeuni.

En sortant de Saint-Julien nous avons visité l'église de Saint-Saturnin, autrefois église des Carmes, dont le collatéral de droite fut, dit-on, bâti par Louis XI qui avait une dévotion particulière pour *la vierge des Carmes de sa bonne ville de Tours ;* nous y avons trouvé quelques stalles du XVIe siècle bien conservées, nous y avons admiré l'autel si heureusement, si richement rétabli dans le style fleuri de cette même époque, par les soins éclairés de M. Guérin, qui a suivi les traditions de nos pères jusques dans les procédés d'exécution, en fixant, à la cire, les dorures et les couleurs éclatantes dont il est orné. Hélas ! pourquoi faut-il qu'au dessus de cet

autel nous trouvions encore ces vitraux de fabrique moderne, aux tons criards, aux couleurs heurtées qui aveuglent par leur éclat, sans éblouir par leur perfection.

Enfin, sous la conduite de M. l'abbé Manceau, je suis allé jeter un coup d'œil sur l'église de Saint-François-de-Paule. Quand je vous aurai dit qu'elle est construite dans ce style de mauvais goût introduit par les jésuites qui lui ont laissé leur nom, vous n'aurez qu'à vous féliciter de ne pas nous y avoir accompagnés. — Une seule chose offre quelque intérêt, c'est un tableau représentant le dauphin (depuis Charles VIII), recevant à Amboise le saint appelé par Loüis XI au Plessis-lez-Tours; or, là rélégué dans un coin obscur de l'église, on l'a dépouillé de son cadre et l'on a mis à sa place un tableau moderne qui représente saint François-de-Paule confessant Louis XI, et qui est dû au pinceau de M. Wachsmuth, directeur actuel de l'école de peinture de Versailles.

La société des antiquaires de l'Ouest propose à la section d'archéologie d'émettre le vœu que les statues tumulaires des Plantagenets, enlevées de Fontevrault au mois de janvier 1846, soient replacées, soit à Fontevrault, si on peut leur donner une place décente dans une église de cette localité, soit dans un monument religieux de l'Anjou, de la Touraine, ou du Poitou, fondé par Henri II, Éléonore d'Aquitaine, ou Richard-Cœur-de-Lion. Elle propose surtout de protester contre la pensée qu'auraient MM. les directeurs des musées royaux de déposer ces royales statues, comme des objets de curiosité, dans un musée appartenant à la liste civile, et dans une ville à laquelle ils ne se rattachent par aucun souvenir. Un membre demande qu'un vœu semblable soit émis pour la conservation des monuments dans les localités auxquelles ils appartiennent. Cette double proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le lieutenant-colonel Jaquemin a la parole pour la lecture d'un mémoire sur cette question : *Préciser, d'après les monuments historiques, la numismatique et la glyptique, l'origine de la selle, des étriers, de la bride, du mors et des rênes, en mettant en lumière et en discutant toutes les opinions contradictoires des archéologues.*

L'orateur prouve, d'après les monuments peints ou sculptés, que la selle fut inconnue aux anciens. Les Romains jetaient sur leurs chevaux une sorte de couverture qu'ils nommaient *ephippium;* les Parthes les couvraient entièrement d'une sorte d'armure défensive ou *cataphracte;* si l'on trouve quelquefois le mot *sella* employé dans ce qui concerne l'harnachement des chevaux, il n'a d'autre signification que celle de siège, comme en beaucoup d'autres circonstances. L'origine de la selle remonte à l'invasion des barbares, elle se propagea en Europe avec assez de rapidité; l'Irlande seule se montra fort arriérée, car il fallut un ordre d'Henri VII, pour en introduire l'usage dans ce pays. M. Jaquemin nous rappelle une peine du moyen âge, qui consistait à faire porter au coupable une selle chevalière sur les épaules, ils nous parle d'un évêque d'Auxerre, qui eut à subir la même peine, puis d'une certaine personne qui de nos jours eut à payer ainsi une visite trop prolongée à l'écurie. Il nous fait voir ensuite les diverses modifications de cette partie de l'équipement; les selles du moyen-âge qui couvraient tout le cheval comme d'un habit complet de fer ou de cuir bouilli, les caparaçons qui donnèrent naissance à ces majestueuses robes à queue si gracieusement traînées par les dames dans les salons et les palais; nous voyons successivement les selles à piqué, les selles à demi piqué, dites aussi à la royale parce qu'elles furent inventées à propos d'une certaine infirmité de Louis XIV; les selles à la demie royale, les selles rases, les selles anglaises, les selles hongroises, jusqu'à ce que nous arrivions à la selle de 1840, que l'orateur qualifie de détestable, de bâtarde.

A propos de selles anglaises, le savant officier fait un intéressant rapprochement entre la généreuse hospitalité de Louis XIV applanissant le sol, éclaircissant le fourré de ses forêts pour ménager à Jacques II, et à ses compagnons d'exil, le plaisir de la chasse sur leurs selles accoutumées, et la froide rigueur de l'Angleterre qui n'eut à offrir à Napoléon malheureux, qu'un rocher désert. Arrivé aux selles civiles, on nous montre celles des dames d'abord semblables à celles des hommes, parce qu'elles montaient de la même manière; Anne de Luxembourg invente la selle de côté; Catherine de Médicis crée la selle à deux cornes dans l'intérêt de sa belle taille et de sa belle jambe.

Je voudrais pourvoir vous décrire la selle à tout vent, et surtout dans un autre genre la selle ombrifère de M. Genès, destinée à servir à la fois de selle, de chapeau, de parasol et de parapluie, selle qui méritait bien le brevet d'invention accordé à l'auteur en 1820.

De la selle nous passons à l'étrier, dont l'origine est fort contestée.

M. Jacquemin pense que l'étrier était inconnu au temps où l'on se servait l'éphippium ; on n'en voit aucun vestige dans les monuments, il n'y a pas même de mot latin qui l'exprime. Si Ménage croit avoir lu dans une lettre de saint Jérôme, que ce saint avait le pied à l'étrier, *stapes !* pour faire un voyage, Montfaucon le réfute en niant le texte. On nous rappelle les moyens dont se servaient les anciens pour monter à cheval ; c'était chez les Grecs un ἀναβολεύς, qui prenait le cavalier pour le placer sur sa monture, ou une pique sur laquelle les soldats s'appuyaient pour s'élancer sur leur coursier, où des pierres plantées de distance en distance sur le bord du chemin. A propos de pierres semblables renouvelées des Grecs chez les Romains, et qui valurent à Tiberius Gracchus les honneurs du tribunat, M. le lieutenant-colonel fait observer que l'influence électorale, qu'on croirait particulière à notre époque, est beaucoup plus ancienne que l'étrier. Ailleurs c'était des esclaves qui prêtaient leur dos courbé pour servir d'étriers à leurs maîtres ; et l'on vit des rois vaincus, des empereurs mêmes, humiliés jusqu'à ce point de dégradation. Nous voyons ensuite les phases de l'étrier : c'est d'abord une courroie simple, qui bientôt devient double, on y ajoute un support en bois qui ne tarde pas à faire place au véritable étrier en fer. Je ne parle pas des étriers orientaux, qui servent aussi d'éperons, ni des étriers des dames doubles d'abord, simples plus tard et accompagnés d'une planchette tantôt de bois, tantôt d'argent ou même d'or, ni encore des étriers servant à la fois de chaufferettes et de lanternes ; ne faut-il pas que je vous parle de la bride et des rênes ? La bride, selon Virgile, remonte aux Lapithes, on en voit des traces dans Xénophon, et jusque sur les bas-reliefs de Ninive ; on ne voit point de rênes aux chevaux de la colonne Trajane, ni sur les frises du Parthénon, mais elles sont citées par Xénophon, on les voit sur les vases étrusques, et l'absence de rênes sur les monuments précités, s'explique par l'emploi de substances étrangères altérées par le temps, ou de métaux précieux enlevés par la cupidité.

Relativement à l'opinion de M. le colonel Jacquemin, par rapport à l'époque fort rapprochée de nous, selon lui, à laquelle les femmes ont cessé de chevaucher jambe de ci, jambe de là, M. de Cussy dit que des monuments incontestables établissent le contraire. Non-seulement tous les manuscrits des xe, xie et xiie siècles, entre autres l'Encyclopédie de Hérad de Landsberg, ce merveilleux recueil et les autres manuscrits des siècles suivants, représentant la fuite en

Égypte, nous offrent la Vierge assise de côté; mais ce fait est encore prouvé, entre autres, par un ivoire du VI[e] siècle, cité par Münter, dans sa *Symbolique*, ivoire qui était un des ornements du célèbre siége épiscopal de l'église de Ravenne.

Une discussion s'ouvre ensuite sur les traces de brides et de mors en métal, que Stuart, entre autres, a cru voir sur les marbres du Parthénon, représentant les Panathénées; MM. Didron et de Cussy prennent une part active pour ou contre cette assertion.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Séance du 7 septembre.

Présidence de M. l'abbé Bourassé.

M. André Salmon, secrétaire.

M. Bandeville lit le procès-verbal de la dernière séance; il est mis aux voix et adopté.

Une discussion s'engage entre plusieurs membres de la section, sur la légalité de l'acte du gouvernement qui a fait enlever à Fontevrault diverses statues intéressantes au double point de vue de l'art et de l'histoire; tous les membres insistent de nouveau sur la réclamation de ces précieux monuments déjà formulée dans la séance précédente.

M. Paul Huot donne lecture du rapport de l'excursion faite la veille aux églises de Saint-Martin, de Saint-Clément et de Notre-Dame-la-Riche. (1)

M. l'abbé Auber lit une note de M. Onésime Leroy, sur deux manuscrits de Dom Martenne, conservés à la biblio-

(1) Ce rapport n'a point été remis à la commission de publication des actes du Congrès.

thèque publique de Tours, et qui, encore inédits, tiennent presque secrets des détails fort circonstanciés et peu connus sur la vie du grand saint Martin, fondateur de la vie cénobitique dans les Gaules.

MESSIEURS,

Membre d'une de ces sociétés désintéressées, qui font la guerre à leurs dépens, et qui la font, ainsi que vous, Messieurs, non-seulement à l'ignorance, mais encore à cette indifférence trop commune pour les choses qui nous honorent le plus, me sera-t-il permis de porter votre attention éclairée sur quelques manuscrits qu'il importe de voir publier, s'ils montrent sous un jour nouveau un des hommes dont la Touraine, dont la France et l'humanité toute entière peuvent s'énorgueillir. Ai-je besoin de nommer le sublime apôtre des Gaules, le soldat-évêque de Tours, saint Martin enfin dont tout nous parle ici? *Lapides clamant.* Oui, tout, jusqu'aux objets inanimés, s'élève contre cette indifférence anti-nationale, qui souvent va chercher si loin des héros, et qui dédaigne jusqu'à ceux qui nous ont apporté la civilisation, et ces lumières que notre ingratitude a trop souvent tournées contre eux.

Si, malgré tant d'efforts, la France fait moins aujourd'hui pour l'Afrique, que saint Martin ne fit autrefois pour les Gaules, c'est que peut-être oublions-nous un peu trop ses exemples, devant l'Arabe inculte et dur, mais grave et religieux.

La Gaule aussi était barbare : presque partout où quelques courageux apôtres n'avaient pas pénétré, on la voyait abandonnée au paganisme ou à l'idolâtrie, et son sol en friche, aussi bien que ses mœurs, quand vers 350, Martin, fils d'un officier supérieur de l'armée romaine, où il servait aussi, nous apporte de l'Italie la lumière nouvelle dont il vient d'être illuminé. Il prêche l'Évangile, et le prêche si bien que, par un hiver rigoureux, rencontrant, à la porte d'Amiens, un pauvre saisi de froid, il déchire en deux son manteau, et il en couvre avec amour le pauvre, aux yeux de ses compagnons d'armes, qui, le voyant entrer en ville avec son manteau écourté, poussent de grands éclats de rire. Mais la partie saine des Amiénois, tout païens qu'ils sont, ne rient point, ils admirent, et se voyent contraints, bien mieux que par la force, à comprendre ce qu'est la foi chrétienne, cette fraternité universelle, qui vient toucher leurs cœurs, avant d'éclairer leurs esprits, et qui demain leur méritera le plus beau titre dont un peuple puisse se glorifier, celui de fils aînés de la Rome nouvelle, c'est-à-dire de la civilisation.

Martin qui ne combattra plus désormais nos ancêtres qu'avec le glaive de la parole, croit pouvoir sortir de l'état militaire, après s'y être distingué.

Après bien des luttes et des fondations diverses, appelé enfin à l'évêché de Tours, saint Martin va jeter sur un de ces bords de la Loire, si sauvages alors, aujourd'hui si riants, il va, dis-je, jeter à une lieue de Tours, non loin des champs où s'élève à présent, la colonie pieuse et agricole de Mettray, les fondements de Marmoutier, *majoris monasterii*, qui. après avoir été l'admiration des siècles, le foyer de tant de lumière et d'une immense charité, l'arche sainte où, dans le débordement des barbares, se réfugiaient tant de hautes intelligences et tous les trésors de l'antiquité, n'offre plus aujourd'hui, à nos yeux attristés, que des ruines.

Mais de ces ruines, comme de celles de l'abbaye *intrà-muros*, dont nous voyons encore ici des débris imposants, de ces ruines, dis-je, sont sortis pour les esprits studieux ou graves, d'impérissables souvenirs, et d'inappréciables manuscrits, recueillis dans nos bibliothèques. Celle de Tours en possède deux qui, dans nos pérégrinations, m'ont été signalés, il y a trois ans, par M. l'abbé Bodin, curé de Saint-Symphorien, disciple de notre illustre orientaliste, feu Sylvestre de Sacy, à qui le savant pasteur a dédié sa traduction d'Isaïe.

Ces deux manuscrits sont l'histoire même, l'une en français, de Marmoutier, par le bénédictin Martenne, l'autre en latin, de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, par Raoul Mousnier. On y voit comment la foi, le zèle et l'abnégation d'un pauvre prêtre et de quelques disciples qui abandonnaient tout pour le suivre, ont pu opérer tant de miracles; coloniser, moraliser et métamorphoser presque tout un grand peuple, moins cultivé peut-être que ne le sont aujourd'hui nos Bédouins. Rien de plus intéressant surtout que l'empressement des populations à venir se précipiter sous le joug chrétien, dont la douceur gagnait ceux que la force avait soumis. Voltaire aurait vu là et dans les cartulaires des deux abbayes, que les vingt mille esclaves qu'il reproche à l'illustre Alcuin, abbé de Saint-Martin de Tours, d'avoir possédés, étaient vingt mille serfs, tous plus que volontaires, et que les *candidats* à l'honneur de servir Saint-Martin s'étaient si fort multipliés qu'on était obligé d'en refuser beaucoup.

Dans l'avant-dernière vacance de la Bibliothèque de Tours, grâce à l'obligence de son honorable conservateur, j'ai lu presque en entier ces deux manuscrits, d'où j'ai tiré des faits, qu'on ne trouve que là. Si je me contente de les signaler à votre zèle éclairé, Messieurs, à votre amour désintéressé de la science, c'est que ma santé ne me permet plus d'en entreprendre la publication.

J'en dis autant du grand drame en vers de *Saint-Martin*, où sont reproduits tous les principaux actes de sa vie, à la fois courageuse et charitable, drame immense, dont les représentations solennelles étaient à la fois si po-

pulaires et si religieuses, qu'un prédicateur du XVI[e] siècle en faisait en chaire, *dans la cathédrale de Tours*, une citation, que j'ai longuement rappelée dans mes essais sur notre vieux théâtre, d'après l'exemplaire de ce sermont que possède la Bibliothèque royale.

Outre les parties intéressantes de ce drame que nous avons publiées dans nos *Études sur les Mystères*, nous avons reproduit, grâce à l'obligeance de M. le doyen de Saint-Brice de Tournay, le superbe portrait du soldat-évêque de Tours, découvert, comme vous le savez, Messieurs, dans le tombeau du père de Clovis, et dont l'historique se trouve à la fin du volume que j'ai eu l'honneur de vous offrir.

Si Saint-Martin est négligé de nos jours, ce ne sont donc pas les monuments qui manquent. A défaut de l'histoire étendue que vont lui consacrer nos savants voisins de la Belgique, dans le vaste *Recueil des Bollandistes*, qu'envain Napoléon voulut faire achever, un modeste enfant de la Touraine, M. Cartier, le fils de notre savant numismate, a fait imprimer, il y a deux ans, une vie de saint Martin qui serait populaire, si la popularité s'attachait aujourd'hui aux écrits les meilleurs.

Nous sommes loin du siècle où quelques pages de notre Grégoire de Tours sur saint Martin, retentissaient dans la chrétienté ; bien plus loin encore des temps où la trop courte apologie de notre Saint par Sulpice Sévère, obtenait dans les trois parties du monde éclairé, c'est-à-dire dans la *Latinité* tout entière, un succès inouï, qui faisait écrire de Rome, à l'auteur par un de ses amis : « J'ai vu triompher tous les débitants de votre livre, *exultantes librarios vidi !* »

Parlez-nous gaulois ou latin, pourvu que vous parliez Martin, » *Modo Martinum loquaris*, » disait-on à un prédicateur, jadis....

Ne médisons pas trop pourtant de notre siècle. Si les bienfaiteurs de l'humanité dont notre patrie peut être fière ont été, dans des jours d'orage, renversés de leurs piedestaux, ou stupidement mutilés dans nos cathédrales, leur souvenir du moins, le sentiment du beau, du bon, n'est pas détruit partout. Pour ne parler que de celui dont nous nous occupons, que de lieux en France, en Belgique, et partout, sont restés sous l'invocation de saint Martin ! Depuis la porte de Paris qui a gardé son nom, jusqu'au fond de la Picardie, combien d'hôtelleries ont la prétention touchante (qu'indique leur enseigne) de l'avoir hébergé, la nuit du jour où Jésus-Christ lui apparut sous les traits de son pauvre, engourdi par le froid !

Enfin, la faveur attachée à ce grand nom, qui mieux que moi, Messieurs, doit la reconnaître ? Est-ce à ma voix profane autant qu'obscure, m'étais-je dit, qu'il appartient de s'élever ici à de pareils sujets ? — « *Oui*, m'a répondu je ne sais quelle voix amie ; pourvu que tu parles Martin, *modo Martinum loquaris ;* malgré ton long discours et ses incohérences, tu seras entendu avec bonté. »

Merci, grand saint Martin, merci !

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur la 17e question.

M. Lambron de Lignim passe en revue la plupart des monuments gallo-romains qui ont existé à Tours, et dont l'histoire locale a conservé le souvenir. Il cite Jean Maan, auteur d'une histoire de l'église de Tours, dans laquelle cet analiste constate l'existence dans cette ville du palais de l'empereur Valère et celle de deux temples, consacrés l'un à Mercure, et l'autre à Vénus. (1)

L'honorable membre présente ensuite à la section la copie d'une charte souscrite en l'année 927, par Robert Ier, archevêque de Tours. Elle offre une indication fort curieuse *juxta arcus antiquos*, et cette circonstance nous engage à la reproduire dans ce compte-rendu : (2)

In nomine domini Jesu Christi, Rotbertus, sanctæ Turonicæ Sedis archiepiscopus, notum volumus......... quoniam deprecatus est nos, quidam gregis incliti confessoris Christi beati Martini venerabilis canonicus ac decanus nomine Teotolo, ut aliquid ex potestate nostra videlicet ex presbiterio cellulæ sancti Vincentii quæ sita est in suburbio Turonicæ urbis......... Cuidam prefati gregis diacono nomine Arduino, sub institutione census annuatim reddendum, per hanc nostræ autoritatis firmitatem concederemus. Cujus deprecationem, ut par erat, benigno recipientes animo, concessimus prælibato Arduino ex potestate sancti Vicentii, de terra arabili aripennos duo..... sitos in suburbio Turonicæ urbis, JUXTA ARCUS ANTIQUOS; *non longe a cornu monasterii sancti Martini terminantur. Et ut hæc manufirma certior habeatur......... manu propria eam subscripsimus et ad canonicos nostræ matris ecclesiæ firmari fecimus.*

Data mense aprilis anno quarto regnante Rodulpho rege.

Rotbertus. θεωθωλω.

Poursuivant son intéressante communication, M. Lambron nous apprend, qu'en 1364, les élus de la ville firent abattre *le pinacle et les murs d'un temple*, dont la démolition ne donna pas moins de trois milliers de pierres de taille; elles furent employées aux fortifications de la ville et à la construction des murs du *cloître*; mais le manuscrit auquel sont empruntés ces faits n'indique pas si c'était le cloître de Saint-Gatien, ou celui de Saint-Martin; toutefois, en rapprochant cette indication de celle qui confirme le paiement d'une somme de quarante francs d'or, fait en la même année, à l'abbé de Saint-Julien, pour lods et

(1) *Sancta et metropolitana ecclesia Turonensis*, etc., in-fol., 1667. Voyez *Præfatio*, art. XI, *Florius Florentinus ad Jacobum Tarlatum*, 1. Cette lettre se trouve dans les pièces à l'appui de l'*Histoire de Marmoutier*, par dom Martenne, manuscrits de la Bibliothèque royale.

(2) Premier carton, n° 150, documents de l'*Histoire de Touraine*, recueillis par dom Housseau, titres de l'abbaye de Saint-Julien de Tours, manuscrits de la Bibliothèque royale.

ventes d'une maison achetée par la ville près Saint-Saornin (St-Saturnin) pour en avoir les matériaux nécessaires aux travaux de l'enceinte de la ville, l'orateur présume que cet édifice, appelé *Labandonnière* (1), devait être situé à une distance peu éloignée de la maison de M. Rouillé-Courbe(2). Il appuie son opinion sur ce fait, que dernièrement, à l'époque où furent creusés en ce lieu les fondements de quelques nouvelles constructions, ce travail mit au jour des substructions très-considérables qui parurent aux archéologues appelés à les visiter, d'une origine gallo-romaine incontestable. Il est donc présumable que les matériaux en question furent principalement employés à la construction des murs du cloître de l'abbaye de Saint-Martin (3).

M. de Lasicotière fait part de quelques observations de M. de Petigny, sur l'époque et la cause des constructions de murs Gallo-Romains, dont nous nous occupons. Il l'attribue l'invasion des Bagaudes, qui était la guerre des paysans contre les habitants des villes : il prie de M. Champoiseau d'indiquer à quelle source il a puisé ses renseignements sur la révolte, en 411, des Gaulois contre les Romains. Enfin, il proteste complétement contre la conjecture de l'abbé Lebœuf sur les constructions gallo-romaines.

M. Champoiseau dit qu'il n'a puisé l'indication de la révolte de 411, que dans l'histoire de Touraine, par Chalmel.

M. Bizeul dit que Chalmel a pris ce document dans l'historien Zozime.

M. Duchallais dit que le passage de l'historien Zozime, était connu de M. de Petigny, qui l'a discuté à fond et n'y a vu que la séparation des provinces Armoriques avec le reste de la Gaule. Tout ce pays était si complétement Romain, que le barbare et payen Clovis assiégea vainement pendant dix ans Paris, et qu'un an après qu'il eut abjuré la religion des barbares pour embrasser celles des Romains, il regnait pacifiquement sur les trois-quarts de la Gaule.

(1) Sans doute du mot *abandon*, lieu abandonné.

(2) Rue du Commerce.

(3) Voir à ce sujet les régistres de comptes des deniers communs, 1363-1364, manuscrits des archives de l'Hôtel-de-Ville de Tours.

M. le conseiller Tailliar attribue la construction de nos murs aux invasions barbares du ve siècle.

M. Lecointe-Dupont prend la parole sur le même sujet.

Il pense, comme M. Lallier, que la construction des enceintes antiques des villes gallo-romaines, telles que Bordeaux, Angers, Sens, Tours, etc. fut le résultat de la frayeur qu'inspiraient les invasions des barbares. A Poitiers, l'enceinte, quoique beaucoup moins étendue que la ville romaine, était bien plus vaste que le *Castrum* de Tours. Elle était fermée par une muraille très-épaisse, casematée dans sa base, et garnie de tours de distance en distance. Comme à Sens, comme à Tours etc., la base de la muraille consiste en énormes blocs superposés sans ciment, parmi lesquels on remarque des débris de tombeaux, des fragments de corniches, de frises et de colonnes, etc. Les casemates comprises entre deux rangs de ces blocs formaient ainsi, dans l'intérieur de la muraille, un chemin de ronde, haut de deux mètres et plus, maintenant transformé en caves et en celliers à l'usage des propriétaires dont les habitations recouvrent l'ancienne enceinte. Ce chemin de ronde était recouvert par une voûte plate formée de gros blocs noyés dans un beton très-solide. Au-dessus des casemates la muraille est parementée en pierres de petit appareil, avec cordons en briques de distance en distance (1).

Une pareille construction n'a pu être faite précipitamment. Elle demandait des travaux longs et difficiles, elle annonce un plan de défense sagement médité, et exécuté à loisir. Ce n'est donc point, comme l'ont cru quelques antiquaires, au moment où les barbares précédés par le bruit des ruines qu'ils faisaient sur leur passage, se précipitèrent sur nos provinces de l'ouest, que les monuments ont été détruits et brisés, puis amoncelés à la hâte devant la ville pour improviser un rempart contre ces terribles ennemis. Ce n'est donc pas la nécessité de se jeter sur les premiers matériaux qui leur tombaient sous la main qui a forcé les habitants à renverser les édifices auxquels appartenaient ces débris pour élever des fortifications. Ces édifices avaient donc été détruits antérieurement au moment où la muraille a été commencée; les tombeaux avaient donc été déjà brisés; et en effet on ne les rencontre jamais entiers, quoique leur masse dût être moindre que celle de beaucoup des blocs qui entrent dans la construction de la base du mur d'enceinte. La révolte et les excès des Bagaudes, et surtout les ravages des premières nuées de barbares qui s'abattirent sur l'Aquitaine, expliquent cette destruction. La peur trop bien fondée de voir se renouveler de pareils désastres justifie assez les soins que

(1) Voyez Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1835, p. 49, et 1836, p. 344.

prirent les populations de s'abriter derrière les plus solides murailles, pour laisser passer ces fléaux de Dieu.

Saint Jérôme, dans sa lettre 123ᵉ, a laissé un tableau déchirant des dévastations de la Gaule au commencement du vᵉ siècle.

L'Aquitaine, la Novempopulanie, la Lyonnaise, la Narbonnaise, tout a été devasté, tout à l'exception d'un petit nombre de villes. Ravagées par le fer de l'étranger, ces provinces sont minées intérieurement par la famine. Je ne puis nommer Toulouse sans pleurer, cette cité n'a dû qu'aux mérites de son saint évêque Exupère d'échapper à une complète destruction. Les Espagnes elles-mêmes, tous les jours à la veille de leur ruine, sont dans un continuel tremblement, au souvenir de l'invasion des Cimbres, et la peur leur fait endurer sans relâche les maux que les autres peuples n'ont éprouvés qu'en passant.

Les différentes provinces de la Gaule n'ayant été que successivement en butte aux ravages des barbares, il est à croire que les enceintes de chaque ville ne s'élevèrent qu'à mesure que ces villes purent craindre de voir les invasions s'étendre jusqu'à elles, et que, si dans les provinces de l'est, on commença à se fortifier vers l'an 250, dans l'ouest de la France on n'entoura les villes de murailles que vers la fin du ivᵉ siècle. 250-410 paraissent être les limites de la période pendant laquelle ces enceintes furent construites.

A Poitiers, non plus qu'à Sens et à Tours, on n'a trouvé aucun symbole chrétien sur les débris des monuments employés dans les murs d'enceinte. M. Lecointre-Dupont explique cette particularité par la coutume qu'avaient les chrétiens des premiers siècles de réunir, autant que possible, leurs morts dans un cimetière commun. Le christianisme étant devenu la religion dominante, lors de la construction des enceintes gallo-romaines, les édifices et les cimetières chrétiens n'ont pas été exploités comme les monuments et les lieux de sépulture des payens.

M. de Caumont appelle l'attention des archéologues sur les inscriptions qui sont encastrées dans ces murailles et dont quelques-unes sont datées. Ainsi, à Bayeux, on a trouvé un assez grand nombre de bornes milliaires, dont les moins anciennes pourront guider pour déterminer les diverses dates de ces murs ; ces inscriptions, étudiées en concurrence avec les historiens, devront permettre de préciser l'époque de leur construction.

M. Martinet conclut, d'après une loi de l'empereur Valentinien de l'an 447, qui défend sous les peines les plus sévères la destruction et la violation des tombeaux, que ce crime était fréquent alors ; et qu'on doit rattacher à cette

époque la date de la construction des murs gallo-romains, où l'on trouve tant de fragments de pierres tumulaires.

M. Boilleau, qui avait préparé un mémoire sur cette question, croit que les Gaulois détruisirent d'abord les murailles romaines existant primitivement, abattirent leurs monuments; que, devenus libres, ils relevèrent les fortifications, de 411 à 428, et se rendirent enfin aux Romains, pour échapper à la domination des Visigots.

M. Champoiseau résume ainsi la question :

Les uns veulent que les murailles gallo-romaines aient été construites vers l'an 351, et l'insurrection des Bagaudes en serait la cause; les autres en reculent l'époque au ve siècle, vers 411, époque d'une révolte dans les Gaules et d'une invasion des barbares. M. de Caumont conclut que la question n'est point encore assez complétement étudiée, et il appelle surtout l'étude des antiquaires sur les inscriptions des murailles comme un des éléments les plus essentiels pour décider cette question.

La discussion est close sur cette question.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la 20e question du programme ainsi conçue : *Le caractère politique de Louis XI a-il été jusqu'à ce jour justement apprécié par les historiens?*

M. Le Camus présente sur cette question le mémoire suivant.

MESSIEURS,

Louis XI, comme roi, paraît avoir été jugé avec beaucoup trop de sévérité par les uns, et beaucoup trop de flatterie par les autres; en sorte qu'au milieu de cette diversité d'opinions, il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de prononcer un jugement sans appel, sur le caractère politique de ce prince. Il faut donc, en pareil cas, se borner à recueillir, avec impartialité, les principaux traits qui peuvent le représenter, non tel que la haine aveugle ou la basse adulation l'ont dépeint, mais tel qu'il fut en réalité : nous exposerons ensuite, sans passions, ce qu'il fit pour la gloire et le bonheur de son peuple, laissant à chacun le soin d'assigner à cet

homme extraordinaire la place qu'il doit occuper dans les fastes de notre monarchie.

Le prince dont nous entreprenons d'esquisser le portrait politique, appartient, en quelque sorte, à notre belle province, puisque c'est dans sa retraite du Plessis-lez-Tours, qu'il médita ce vaste projet dont le succès ne tendait à rien moins qu'à fonder un nouvel ordre de monarchie sur les débris de la féodalité.

Nous avons donc, comme enfants de l'antique Touraine, un intérêt particulier à bien apprécier les conséquences politiques d'un règne assez mal jugé.

Louis XI était âgé de trente-huit ans lorsqu'il monta sur le trône. Il avait donc l'expérience et la maturité nécessaires pour bien gouverner. Au dedans, le royaume était florissant et tranquille ; au dehors, aucun ennemi redoutable ne l'attaquait : l'autorité suprême était plus puissante et plus respectée qu'elle ne l'avait encore été sous aucun prince de la troisième race. Jamais Roi ne parut avoir pris les rènes de l'État avec des avantages aussi considérables et dans des circonstances aussi heureuses. D'où vient donc qu'il rencontra, dès son début, tant d'obstacles à l'accomplissement de ses vastes projets? En voici quelques motifs dont personne ne contestera l'exactitude.

D'abord, ses idées politiques beaucoup plus avancées que celles de ses contemporains, le placèrent dans une situation fort difficile. Les rapports qu'il eut avec les princes voisins ne tardèrent pas à en souffrir : on l'accusa bientôt de méfiance et de fourberie : une haine implacable s'éleva entre lui et les serviteurs de son père : le brave Dunois et le vieux duc de Bourgogne l'abandonnèrent pour fomenter la ligue du bien public, parce que Louis XI ne voulut pas comprendre leurs caractères fiers et guerriers.

En second lieu, Charles VII, après avoir reconquis la France, laissait à son successeur une armée nombreuse et des trésors immenses. Louis XI épuisa rapidement toutes ces ressources, pour gagner les ministres d'Angleterre, de Bourgogne et d'Aragon, pour s'attacher les princes d'Italie, pour acheter l'alliance de la confédération Suisse et pour grouper autour de sa personne des hommes affidés qu'il combla de largesses excessives, dans l'espoir de les rendre plus dociles instruments de ses volontés. Des charges énormes, des impôts accablants furent la conséquence de ces idées gouvernementales.

On conçoit que de semblables circonstances étaient peu propres à le faire aimer de ses sujets.

Cependant les guerres ciciles ayant cessé de désoler la France, le sol,

trop longtemps inculte, reprit sa valeur; les troupes et les fonctionnaires furent régulièrement payés; des industries de tout genre s'élevèrent peu à peu; des priviléges furent accordés aux communes, et l'exemple d'une sage économie, donné par la cour elle-même, produisit les résultats les plus heureux : enfin, vingt-deux années de paix, qui ne furent troublées que par l'incursion de Charles-le-Téméraire en Italie, et par la trop funeste guerre du bien public, ouvrirent à la nation française une ère de prospérité dont on avait eu peu d'exemples depuis Charlemagne.

Pendant cette halte d'un peuple toujours brûlant d'ardeur et dévoré d'activité, l'industrie se réveilla; l'agriculture reprit son essor et demanda au sol des richesses que la méfiance avait trop longtemps retenues cachées; les relations sociales se renouèrent; le commerce intérieur se rétablit, et Louis, beaucoup plus populaire que ne l'ont montré la plupart des historiens, rendit une foule d'ordonnances presque toutes favorables à ses sujets. Ce fut lui qui, le premier, donna l'exemple de l'affranchissement des serfs dans ses domaines; il détruisit le droit de guet et de garde dans les châteaux; abolit des droits féodaux injustement perçus; fit pendre sans pitié des Bohémiens et des Juifs vagabonds qui infestaient les routes et ruinaient le commerce; institua l'inamovibilité des juges; fit continuer la rédaction des coutumes qui devaient leur servir de règle; diminua les droits de péage sur les produits de l'industrie nationale; abolit la confiscation en matière civile; régla la hiérarchie de la justice et rétablit la subordination des troupes qui devinrent bientôt les agents indispensables de l'autorité.

Voilà ce que le règne d'un prince constamment en guerre avec les aristocraties de son temps, produisit de réformes utiles et d'améliorations indispensables au bonheur d'un peuple dont on l'accusa d'avoir été le tyran : il laissa en mourant une armée de soixante mille hommes bien payés et bien entretenus, 5,000,000 de revenus légalement établis. La Cerdagne, le Roussillon, la Provence, l'Anjou et le Maine furent ajoutés aux possessions de la France, ainsi qu'une partie de la Picardie, du duché et du comté de Bourgogne, et l'Artois lui échut comme dot de Marguerite de Flandre.

Concluons de ces faits, analysés le plus brièvement possible, qu'au milieu des circonstances difficiles où Louis XI se trouva placé, nul prince, mieux que lui, n'aurait agrandi la France et consolidé le pouvoir royal, en faisant germer plus d'idées utiles et de réformes nécessaires. Les relations rétablies avec l'Italie, les communications entre provinces devenues plus faciles au moyen de la création des postes, préparèrent le développement du génie national et concoururent à hâter l'époque de la Renaissance, dont la France profita plus qu'aucun autre pays.

Le règne de Louis XI fut donc une lutte continuelle que ce prince eut à soutenir; en sorte que, sans la force et l'inflexibilité de son caractère, jamais il n'eût pu surmonter tant de difficultés. Il est constant que son courage dans les périls, sa présence d'esprit, sa prodigieuse activité et surtout son extrême sévérité, ont souvent assuré le succès de ses entreprises. Cette extrême sévérité a été le prétexte d'infâmes accusations dirigées contre sa mémoire : de siècle en siècle, elles ont été répétées par des écrivains à la solde de la féodalité, mais le temps a fait justice de ces exagérations. Tout le monde connaît aujourd'hui la barbarie de cette époque ; on sait que les plus grands désordres régnaient parmi les princes et les seigneurs ; que la perfidie et la trahison étaient en honneur et que le crime coûtait peu pour arriver au but. Or, sous tous ces rapports, il est bien certain que Louis XI n'a pas surpassé, qu'il n'a pas même égalé un assez grand nombre de ses contemporains.

Sans doute, cet homme extraordinaire s'avança constamment vers son but, en faisant plier à l'accomplissement de ses desseins, les événements et les volontés. Sans doute, il lui fallut déployer un grand pouvoir, exercer une véritable dictature, pour résister aux entreprises de la puissance féodale, et réduire à l'obéissance les nobles et le peuple. Une main vigoureuse dut tenir les rênes de l'État pour s'opposer au démembrement de la France, que tant de princes avaient résolu ; mais le succès justifia cette énergie persévérante ; la Providence couronna ses efforts ; les ennemis de la patrie furent vaincus, et Louis eut la gloire d'avoir reculé les limites de la France avant de comparaître devant Celui qui peut seul juger, avec une autorité souveraine, et les peuples et les rois.

Sur la même question du programme, M. Champoiseau s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

La question relative à la juste appréciation du caractère politique de Louis XI a été traitée jusqu'ici d'une manière générale : je viens vous présenter une série de faits relatifs aux rapports qui ont existé entre la commune de Tours et ce prince. Ces faits me paraissent de nature à jeter quelque lumière sur le caractère politique de Louis, et contribueront peut-être à la solution de la question, en le plaçant dans son véritable jour. Nous y retrouverons toujours le grand administrateur et, il faut le dire, le

protecteur du peuple et de l'industrie, en même temps que l'homme d'État.

Louis XI, parvenu au trône le 22 juillet 1461, donna dès l'année suivante une preuve de sagacité et de son amour du progrès. L'imprimerie avait été découverte vers 1440 et n'avait pas encore, dit-on, été introduite en France. Comprenant toute l'importance de cet art, en devinant pour ainsi dire les prodigieux résultats, et voulant l'introduire immédiatement dans son royaume, il envoya à Mayence Nicolas Jenson, habile monétaire de Tours, pour qu'il en rapportât les principes en France. Toutefois Jenson ne revint pas à Tours, où l'imprimerie ne fut introduite que très-tard, vers 1496, et alla s'établir à Venise.

Lors de l'avénement de Louis au trône, nos libertés municipales étaient grandes; les habitants nommaient eux-mêmes leurs élus, qui régissaient les affaires de la commune dans une complète indépendance de la couronne. Louis voulut organiser ces administrations, qui marchaient isolément, agissant dans l'intérêt des localités, de manière à leur donner une bonne direction et à les faire concourir au bien général de l'État. Par suite des longues guerres du règne précédent, le trésor royal était vide, la noblesse avait été décimée en payant largement de son sang l'expulsion définitive des Anglais; des grands seigneurs turbulents s'opposaient souvent au libre exercice de l'autorité royale. Il fallait, pour maintenir ces derniers et même pour les renverser à l'occasion, un point d'appui solidement établi qu'il trouvait dans les communes; il fallait remplir le trésor; il fallait enfin augmenter en nombre, pour les besoins de l'avenir, la petite noblesse, véritable soutien du trône.

Louis voulut se servir pour arriver à ce triple but, de l'organisation municipale, tout en excitant puissamment chacun à l'exercice des vertus publiques et privées nécessaires pour mériter et obtenir les suffrages de ses concitoyens. Quel moyen pouvait-il employer en effet pour recruter la nouvelle noblesse, qui devait être entourée dès sa naissance d'une considération méritée? En qui aura-t-il confiance pour la désignation des nouveaux nobles dont il sait que la monarchie a besoin? Usera-t-il du *bon plaisir?* mais il ne peut pas connaître les hommes de son royaume qui sont dignes de cet honneur. S'en rapportera-t-il à l'influence, au choix capricieux ou intéressé d'un ministre ou de ses agents dans les provinces? Non, Messieurs; il s'adressera pour la désignation des nouveaux nobles *à la voix du peuple*, au moyen le plus libéral, à l'élection. Il exigera finances des communes pour l'octroi des lettres patentes d'établissement; il réclamera ensuite à tout instant et en toute occasion, leur concours et leur argent pour les nécessités de l'État, comme pour ses plaisirs, dirigées qu'elles seront par des hommes dévoués. Il trouvera par conséquent dans ces mêmes communes un puissant appui contre ses grands vassaux, contre les hauts et puissants seigneurs, et toutes les ressources pécuniaires dont il a besoin. — Aussi allons-nous voir que s'il s'occupe d'augmenter leurs ressources, de contribuer à leur pros-

périté, il ne leur épargne pas les demandes d'argent et les réquisitions de tout genre!

Ce fut ainsi qu'au grand regret des habitants, et, il faut le dire, au grand profit de l'État, la commune de Tours et les autres grandes communes du royaume durent payer pour *conserver* le droit d'élire les membres de leur corps municipal auxquels fut concédée la noblesse. La charte de fondation de la nouvelle commune de Tours est datée de Saint-Jean-d'Angély, du mois de février 1462, nouveau style. La commune dut payer cinq cents écus d'or pour avoir le droit d'élire vingt-quatre échevins et un maire, auxquels cette élection donnait la noblesse; « Car, pour accroistre l'honneur « desdits maire et eschevins et de leur postérité, et leur donner courage de « valoir et de mieux servir à la chose publique, afin que ce soit exemple à « tous, et que chacun mette peine en soy de valoir pour parvenir à l'estat « de maire ou eschevin, iceux maire et eschevins ainsi éleuz, combien « qu'ils ne soient nez ne extraicts de noble lignée, avons anoblis et anoblis- « sons par ces présentes, et du privilége de noblesse eux et leur lignée et « postérité née et à naistre en loyal mariage, avons décorez et décorons, « voulons et concédons qu'au temps advenir eux et chacun d'eux avec « toute leur lignée et postérité née et à naistre en loyal mariage, soient ré- « putez, tenus, et eux pour nobles, et pour tels de tous en tous actes et faits « receus, et que des priviléges, franchises et libertez que usent les autres « nobles de nostre royaume, ils jouyssent et usent et puissent venir et par- « venir en l'estat de chevalier en temps et en lieu et acquérir en nostre « royaume, fiefs, jurisdictions et seigneuries nobles et noblement tenus, « sans pour ce ne autrement payer à nous ou à nos successeurs aucune fi- « nance, laquelle en tant que besoin est pour nous et nosdits successeurs, « leur avons donnée quittée et remise, donnons, quittons et remettons par « cesdites présentes, pourveu que les successions se diviseront entre eux « comme successeurs coustumiers selon la coustume du pays où elles « seront. »

Le premier maire de Tours fut Jehan Briçonnet l'aîné, élu en 1462 et continué en 1463; aussitôt après son entrée en fonctions, le corps-de-ville voulut donner un nouveau développement à la fabrication des étoffes de laine introduite à Tours en 1460. On offrit à Gervais Pineau, d'Angers, de lui avancer cent écus d'or, à condition qu'il viendrait s'établir à Tours, avec sa femme, tout son ménage et ses ustensiles, pour y travailler avec gens de son métier, savoir : trois femmes pour trier la laine, quatre *peigneux*, deux ou trois *escardeurs*, et qu'il ferait venir quatre *foulons*, quatre *laineux* (tisseurs en laine) et autres ouvriers. On lui dit que s'il voulait prendre l'engagement de rester dix ans dans la ville, il n'aurait rien à rendre sur les avances qui lui seraient faites; ce qui fut accepté et exécuté. L'année suivante, 1463, la commune, pour aider Pineau dans ses travaux et le favoriser encore, acheta une cuve et des chaudières pour la

teinture de ses laines. Il s'était établi dans la rue qui depuis ce temps prit le nom de Pineau et qui porte maintenant celui de l'Hospitalité. Disons ici en passant qu'en cette année 1463, le prix de l'arbalète fut gagné par les arbalétriers de Tours, à la Chapelle-Blanche, sur les arbalétriers de Saumur qui les avaient défiés. Ce fut aussi en 1463 que Louis acheta de Hardouin de Maillé, son chambellan, le fief des Montils, où il fit bâtir le château du Plessis-du-Parc-lez-Tours, qu'il vint habiter plus tard.

En 1465, les revenus de la ville étaient insuffisants pour solder assez de troupes pour la garder convenablement ; le roi s'empressa d'y faire venir un corps qui pût assurer sa défense.

De l'année 1466 date l'introduction, à Tours, de la fabrication de la bonneterie ; on accorda divers encouragements, franchises et priviléges à un bonnetier étranger pour qu'il vînt s'établir en cette ville et y montrer son métier.

En 1466, de nouveaux succès vinrent glorifier la compagnie d'arbalétriers de Tours, qui remporta le prix à Saumur sur ceux d'Angers, et sur ceux de Blois à Amboise.

Le 6 mars 1467, on procéda à l'élection des députés aux États-Généraux dont l'ouverture eut lieu à Tours dans la grande salle de l'archevêché ; la même année, une bulle du pape institua archevêque de Tours Hélie de Bourdeilles, *cordelier*. Nous voyons dans les registres des délibérations du corps de ville pour cette année, le roi demander pour la première fois, à la commune, un prêt de mille écus, et ce ne sera pas la dernière !

En 1469, Louis XI ayant fait annoncer officiellement son arrivée à Tours, on décida, par délibération du 29 septembre, qu'on irait au nombre de six ou huit, des plus qualifiés de la ville, au-devant de lui, le lendemain, jusqu'à Sainte-Catherine. Le corps de ville ne fut admis auprès de lui, au Plessis, que le 4 octobre ; il lui déclara qu'il était dans l'intention d'établir désormais sa résidence à Tours, où il veut, ainsi qu'il le notifia au maire et aux échevins, qu'on maintienne une police sévère, tant à l'égard des officiers de sa maison que des étrangers que le séjour de la cour attirerait nécessairement en cette ville ; en ce qui concerne les habitants, il veut et entend *qu'ils se gardent eux-mêmes, et que chacun d'eux fasse le service armé et équipé suivant ses moyens*, sous peine d'être imposés à la taille dont la charte communale qu'il leur avait accordée les exemptait. C'est donc à Louis qu'on doit la première idée de la garde communale qui devait plus tard, sous le nom de garde nationale, devenir le plus ferme appui des libertés publiques et de nos institutions sociales. On trouve dans *la Chronique scandaleuse* la description d'une *montre*, ou revue, des habitants de Paris, qui donne un aperçu de l'état de l'institution à cette époque, et qu'on lit avec un vif intérêt.

L'arrivée de la cour en Touraine ne pouvait manquer de produire un certain effet dans une ville où la population jouissait de grandes franchises,

où le clergé de Saint-Martin et de Saint-Gatien et ses officiers avaient beaucoup d'influence. Un chapelain de ce dernier chapitre ayant été frappé par un gentilhomme, celui-ci fut saisi et conduit en prison après avoir été battu à son tour. Le roi, désireux de se concilier les bonnes graces des habitants, approuva fort le zèle qu'ils avaient montré pour se porter un mutuel secours et les autorisa à en agir ainsi dans tous les cas semblables. On voit par là que cet axiome si sage de notre droit actuel, qu'*il n'est pas permis de se rendre justice à soi-même*, n'était pas encore en vigueur à cette époque.

Le 19 novembre de la même année, dans une audience où le roi reçut le maire et les échevins, il déclara qu'il tiendrait la main à ce que les échevins fussent nommés de deux ans en deux ans, et *qu'ils fussent pris dans toutes les classes de la bourgeoisie.*

En 1470, un notable de Tours, *clerc de Paris*, proposa le projet qui n'eut pas de suite, d'une seule école publique ou collége dans la ville. En cette même année, un orfèvre de Tours ayant été assassiné, le roi fit poursuivre avec un grand zèle la punition du meurtrier et de ses complices.

Le 13 mars 1470, le roi pensant d'abord à la sûreté publique, donna les ordres nécessaires pour qu'on fortifiât la ville et qu'on creusât les fossés, avant, dit-il, de construire des boulevards et des promenades.

Un corps d'état fort utile manquait à Tours ; c'étaient les poëliers, qu'on fit venir de Dinant au pays de Liége et auxquels on accorda divers priviléges par délibération du 6 avril.

Louis, voyant que le bois était rare et cher à Tours, malgré le voisinage de grandes forêts, parce que les chemins étaient pour la plupart impraticables, engagea le maire à faire sonder la Brenne afin de chercher à la rendre navigable pour se procurer, à bon marché et en abondance, les coupes de la forêt de Châteaurenaud.

Le 1er mai, voulant contribuer aux plaisirs des habitants de Tours, il ordonna de préparer des lices dans le grand marché pour les joûtes qu'il voulait y donner; puis il appela, à Tours, des ouvriers en soie, d'Italie, afin de fournir un aliment au commerce et au luxe. Ce fut aussi cette même année qu'on acheta des *ribeaudequins* pour la défense de la ville ; c'étaient de grands arcs de quinze pieds de long qu'on appuyait contre les remparts et avec lesquels on lançait sur les assiégeants des dards de cinq pieds de long. Louis en demanda une dizaine à la ville de Tours pour le comte de Warwick.

Le 9 octobre eut lieu l'assemblée générale pour l'élection du maire ; ce fut Jean de Beaune qui fut nommé : le roi y avait fait déclarer que désormais cette élection serait soumise à son approbation. Le lendemain, *il posa les premières bases de l'uniforme des troupes*, en ordonnant que désormais le maire aurait l'inspection sur tous les harnais de guerre fabriqués dans la ville ; qu'ils seront tous marqués aux armes de cette dernière et qu'il en sera tenu un registre ; il fut ensuite défendu aux armuriers

et *brigandiniers* du roi, de confectionner des armes ou des habillements de guerre différents du patron qui avait été désigné au maire. Les treize armuriers qui existaient à Tours, furent réunis pour entendre la lecture du règlement établi à cet effet.

Le 22 octobre, afin d'attacher plus d'importance aux fonctions du maire, Louis voulut lui confier la police de la ville en réunissant la charge de la prévoté au mairat, sauf à indemniser le prévot sur les fonds communaux ; mais le corps municipal refusa parce qu'il n'avait pas les moyens d'acheter la charge

Le même jour 22 octobre, s'ouvrit à Tours l'assemblée des députés du commerce de toutes les bonnes villes du royaume, afin d'y convenir du lieu le plus avantageux pour la tenue des foires qui remplaceraient celles de Flandres, interdites par le roi, en haine du duc de Bourgogne, qui était en même temps comte de ce pays. Jean de Beaune fut nommé député de Tours pour assister à cette assemblée.

Le 18 janvier 1471, le roi ordonna qu'on délivrât un harnais de guerre au sieur de Valery, au compte de la ville, qui paiera l'armurier *Jean Bonarme.*

Mais si Louis XI veillait si bien aux intérêts de sa bonne ville de Tours, il savait aussi en tirer parti ; le 27 janvier, il lui demanda dix chevaux pour faire conduire son parc d'artillerie d'Orléans à Compiègne. Le 11 février, il demande l'octroi à son profit de 40 sous par muid de sel existant au grenier de la ville et sur celui qui y sera déposé jusqu'au dernier jour de l'année. Le 17 février, il exige un prêt de 3,000 écus ; le tout pour soutenir la guerre contre le duc de Bourgogne; il est vrai qu'à l'appui de cette dernière demande, le roi fit lire la déclaration de son conseil, qui l'avait engagé à ne point tenir les articles du traité de Péronne. Le prêt fut consenti bon gré mal gré; mais, le 3 mars, le maire proposa qu'à l'exemple d'Orléans, et d'autres villes qui avaient fait porter au roi le montant de leur emprunt et dont les députés avaient été *gracieusement* reçus par le roi, on envoyât lui offrir 2,000 écus et le prier de s'en contenter, attendu les charges que la ville avait dû supporter précédemment. Il fut arrêté que le maire avec plusieurs autres membres iraient vers le roi et lui présenteraient un mémoire au nom de la ville. Cette députation alla jusqu'à Ham; elle ne put rien obtenir du roi; mais, en donnant 30 écus à un gentilhomme de la cour, nommé Pierre d'Oriolle, il se fit fort d'exempter la ville du paiement des 1,000 écus restants et réussit; d'Oriolle fut décapité à Tours, en 1480, pour menaces contre le roi.

Le 29 juin, il fut décidé qu'on examinerait de nouveau la Brenne afin de la rendre navigable : ce soin fut confié à une commission présidée par le maire qui dut s'adjoindre plusieurs propriétaires riverains et notamment le prévot de Vernou. C'est que le roi revenait à Tours, où il arriva le 3 juillet, et qu'on voulait paraître n'avoir pas négligé cette affaire.

Ce prince savait tirer parti de tout, même dans les plus petits détails; il faisait entretenir sa fauconnerie par les bouchers de Tours, qui demandèrent à la ville, le 23 juillet, qu'on leur en tînt compte et qu'on leur fît remise, en compensation, de l'imposition de leur corporation, qui s'élevait à 300 livres : on les engagea à présenter une requête au roi, avec offre de continuer, à cette condition, de nourrir ses oiseaux de proie.

Le 7 août, Francisque de la Chevalerie, Napolitain, ouvrier en pavillons et tentes de guerre, demanda à établir son métier dans un logement que la ville lui donnerait. Pour satisfaire aux intentions du roi, le maire fit choix d'un logement pour Francisque avec le moins de dépenses possibles. Il paraîtrait que ce dernier n'en fut pas très-satisfait, car plus tard il vint se plaindre au corps de ville de n'être pas convenablement établi.

La peste avait sévi avec une grande violence à Tours, pendant une partie de l'année 1471 : au milieu de la terreur générale, on fit fabriquer, selon l'usage ancien trois gros cierges en cire, qui *brûlaient* nuit et jour devant le saint Sacrement et s'élevaient au milieu d'une représentation, aussi en cire, de l'enceinte de la ville, divisée en trois parties, pour figurer en même temps dans chacune d'elles, aux églises de St-Gatien, de St-Martin, et de Notre-Dame-la-Riche; mais lorsque le danger fut passé, le roi, devançant les découvertes modernes de la chimie sur l'action que les végétaux exercent sur l'air, ordonna d'assainir les environs de la ville par de belles plantations d'arbres. C'est l'époque de celle du boulevard de St-Étienne, à l'endroit où se trouve maintenant la place de l'Archevêché; elle fut décidée par délibération du 18 octobre. Le roi s'étant plaint plus tard du mauvais état des chemins voisins de la ville et de la malpropreté habituelle des rues, principales causes des épidémies, on proposa, pour remédier à cet inconvénient, d'acheter des terrains hors des portes de la ville pour y déposer les fumiers et les immondices, et de niveler les rues depuis la Loire jusqu'aux égoûts de St-Clément, de manière à donner aux eaux pluviales et ménagères un écoulement facile vers le fleuve, et aussi de faire paver les rues.

Précédemment à cette délibération, le 19 octobre, Louis XI avait cru nécessaire de faire prêter aux habitants un nouveau serment de lui rester bons et loyaux sujets et de le servir envers et contre tous. Ce serment fut prêté par le maire entre les mains du juge, par celui-ci entre les mains du maire, par six cent vingt-trois habitants notables, par cent conseillers d'église et par près de deux cents membres du clergé tant séculiers que réguliers; ces derniers le prêtèrent ayant la main gauche placée sur la poitrine, le texte du procès-verbal dit sur le *pis* (*pectus*), et la droite placée sur l'Évangile, suivant l'usage.

En cette année 1471, Louis essaya de porter atteinte aux priviléges de la ville, en convoquant *tous nobles et gens tenant noblement* à Tours, et leur donnant ordre de se tenir prêts et équipés pour la *montre*, ou revue

du lundi après l'Annonciation; on décida d'envoyer une députation au roi pour réclamer contre cet empiétement; il fut fait droit à la requête.

La ville de Tours continua à être accablée de requisitions de tout genre pendant l'anné 1472. Dès le 12 février, il mandait aux gens des aides en cette ville, de faire fournir par elle cent chevaux de trait au maître de son artillerie et six cents autres chevaux par l'élection, le tout avec des charrettes, pour conduire ses pièces à Châtellerault, le 15 du même mois; le roi disait qu'il paierait le tout *dans un autre temps*, et il fallut bien que la ville se chargeât des frais de cette réquisition, sauf à s'en faire rembourser plus tard.

Le 3 mars, le roi se plaint au maire de Tours de la cherté des vivres, de ce que *le pain est trop petit* et de la mauvaise police qui règne en cette matière. Il ordonna une visite des greniers et par suite il réduisit le prix du froment à 30 sous le septier et celui de l'avoine à 10 sous. Le corps-de-ville nomma en outre, d'après ses ordres, une commission chargée de faire l'essai d'un septier de blé sur cinq et de le faire *panneter par un boulanger étranger.*

Le 26 juin, ce n'était plus de la ville dont il fallait s'occuper. Il ordonna aux maire et échevins *d'envoyer en toute diligence des marchands* et des vivres pour ses camps et armée en Bretagne; on se hâta de déférer à cet ordre. Les religieux de Marmoutier refusèrent de vendre six cents septiers de blé, si la ville ne leur en répondait pas; ils traitèrent avec deux fournisseurs à condition que les élus répondissent de tout en leurs noms privés et payassent avec les deniers communs qu'on leur abandonna à cet effet.

Le 31 août, nouvelle réquisition d'envoyer cinquante-cinq *lards*, mille livres de fil pour arbalètes, un millier de traits ferrés et quatre *guindas* pour *avitailler* Ancenis que le roi venait de prendre sur le duc de Bretagne, qui se vantait de s'en emparer de nouveau.

Quatre personnes furent désignées pour accompagner les sergents du roi et les clercs de ville chargés de faire au domicile des habitants la recherche des objets demandés; ces personnes annoncèrent bientôt au corps-de-ville que les commissaires envoyés par le roi prétendaient ne pas payer les *lards, le fil d'Anvers, les traits et les guindas;* il fut alors décidé que la ville en répondrait de ses deniers communs, jusqu'à la concurrence de cent livres, envers les marchands.

En 1472, les gages du procureur de la ville étaient de cent sols.

La commune eut un grand procès à soutenir contre les moines de Saint-Julien, qui prétendaient *bailler le terrain de la Foire-le-Roi à édifier.*

En 1473, sous le mairat de Jehan Saintier, Louis XI annonça de nouveau que son intention était de faire sa résidence au château du Plessis-du-Parc-lez-Tours. A cette nouvelle le corps-de-ville décida que *douze muids d'avoine* seraient donnés en présent aux fourriers du roi afin qu'ils fus-

sent plus gracieux envers les habitants pour faire les logements de ses gens.

Le 10 février, le roi arriva à Tours; il dit au maire qu'il voulait qu'on réparât et qu'on fortifiât la ville où il désirait fixer sa résidence, comme ancien citoyen de Tours, suivant ce qu'il avait déjà promis. Il ajouta qu'il était plus urgent de faire creuser et élargir les fossés que de continuer à bâtir des tours et des boulevards. Ces preuves d'intérêt furent très-promtement suivies d'une demande qu'il fit à la ville le 24 février, de vingt chevaux et quatre charettes pour conduire des poudres au siége de Lectoure, contre le comte d'Armagnac. Puis, le 28 mars, à l'occasion de la guerre contre le duc de Bourgogne, il imposa une taille de quatre mille écus sur sa bonne ville de Tours; cette taille fut réduite à trois mille écus par les soins du maire qui reçut de grands remerciements pour ce service signalé. Ces 3,000 écus servirent à réparer les places de guerre de la Picardie.

Le roi se plaignit, le 22 juillet, de l'ensablement du canal ou *Ruau de Sainte-Anne*, qui nuisait à la navigation et à la salubrité publique : il fut résolu qu'on le ferait déblayer. Dans la même séance, on décida que la *moralité de Sainte-Barbe*, que plusieurs habitants s'obstinaient à vouloir faire représenter le dimanche 25 juillet, ne serait jouée que dans un mois, parce que la peste régnait dans la ville et aux environs; que Messire François Bernard, lieutenant-général, venait d'aller de vie à trépas, au grand déplaisir du roi, et que ce prince d'ailleurs avait certains mécontentements de plusieurs bourgeois qui avaient tenu des propos indiscrets.

Le 26 novembre, il fut donné au corps municipal la lecture de lettres patentes du roi, datées de Mons-en-Puelle, du 23 novembre, apportées par Pierre de Lucé, valet de chambre de ce monarque; dans ces lettres, il se plaignait qu'on fît enlever les blés pour les pays occupés par ses ennemis et défendait toute exportation sans un congé de sa part, à dater de ce jour.

Le 16 décembre 1473, on vit arriver à Tours un protonotaire du pape; il demanda et entendit publier certaines lettres de Rome, pour le bien et la paix du royaume, et en donna lecture au peuple assemblé à cet effet, à la suite d'une procession publique. Le lieutenant du bailli de Touraine fit appeler le maire et conféra avec lui sur cet objet : Il lui apprit que dans une réunion qui avait eu lieu la veille, quelques personnes avaient pensé qu'on devait s'opposer aux prétentions du représentant de Rome jusqu'à ce qu'on sut la volonté du roi, et qu'il fallait que le maire allât consulter ce dernier. Le maire répondit qu'il n'en ferait rien de son chef, mais qu'il voulait bien convoquer le conseil de la ville pour avoir son avis. Le conseil décida que le cas était seulement de la compétence de l'archevêque; que le roi n'ayant point notifié ses intentions à ce sujet, on ne devait point s'immiscer dans cette affaire. Cependant quelqu'un ayant fait remarquer que les gens d'église désiraient connaître l'opinion de l'assemblée, on fut généralement d'avis qu'ils auraient tort d'ordonner des processions et de per-

mettre au protonotaire apostolique de prêcher, sermonner ni publier aucunes lettres, sentences ou fulminations du saint-siége, sans l'agrément du roi auquel l'archevêque en devait écrire.

En 1474, sous le mairat de Jehan Gaudin, le corps-de-ville s'adressa au roi pour le prier d'obtenir du pape que le *grand pardon* de Rome (le jubilé) eût lieu à Tours.

On trouve dans les comptes de cette année, diverses dépenses relatives aux ouvriers en draps de soie que le roi avait fait venir à Tours en 1470.

L'année 1475, Jehan Lopin étant maire de Tours, le vicomte d'Auray, échappé de la prison où il était retenu, se réfugia dans l'église des Carmes, contre le gré des habitants qui firent le guet autour de l'église, afin qu'il ne pût en sortir.

Cette année 1475, par suite d'une grande crue de la Loire, les levées de la Ville-aux-Dames et de plusieurs communes riveraines ayant été rompues, toutes les récoltes du littoral furent perdues et la misère des habitants arriva à son comble.

Sur les instances du roi, on décida que les rues de Tours seraient pavées, et que, pour arriver à ce résultat, chaque propriétaire serait tenu de payer dix sols par toise de pavage confectionné devant sa maison.

Cette année 1475, le roi donna à la ville de Tours une somme de mille livres *pour acheter rentes ou héritages, afin de fournir et entretenir une pièce de bœuf royal de ung pied en quarré pour icelle estre baillée et délivrée dores en avant à tousjours, pour chacun jour, au matin, qui sera jour de manger chair, aux malades de la maladrerie de Tours et banlieue auxquels ledict seigneur roy en a faict don.*

Le roi ordonna en 1476 l'ouverture de la porte de la Guierche à l'extrémité méridionale de la rue du même nom.

En 1477, sous le mairat de Gervais Goyet, la commune de Tours prêta encore deux mille écus d'or au roi.

En cette année eut lieu le *grand pardon de monsieur St-Gatien, de jour et de nuict, avecq feux et torches.* Le roi vient s'installer au Plessis; il put y être instruit aussi promptement que possible de ce qui se passait dans les diverses parties du royaume, par suite de l'édit de fondation des postes en 28 articles, dont l'un défendait *à tous les maistres courriers, establis de traite en traite, de bailler aucuns chevaux à qui que ce fust, sans le mandement du roi, à peine de la vie, ledict seigneur roi n'entendant et ne voulant que la commodité dudict établissement fust autre que pour son service.*

En ladite année 1477, deux challans (grands bateaux) vinrent se briser contre les arches du pont; ils étaient chargés de *grosses pièces de canon et de menue artillerie* qu'on retira de l'eau.

Le pavage de la ville commencé en 1475, fut continué en 1478; cette même année on répara les ponts. La libéralité de la pièce de *bœuf royal*

d'ung pied en quarré, ne s'étendait pas au carême; les lépreux de Tours, au nombre de seize, ne pouvant subsister de leur quête, pendant ce temps d'abstinence, réclamèrent des secours à la commune.

Louis XI demanda au corps-de-ville de lui faire jeter un pont de bateaux sur le *Chier* (sic) devant le Plessis, pour, suivant son bon plaisir, aller à la chasse, et de faire tendre des toiles pour cette chasse, *au bois de Plante, jusqu'à Lussaut.*

Le plan de Tours est levé par ordre du roi.

En 1479, le pavage de la ville n'était pas encore terminé; on fit construire le portail d'entrée de l'Hôtel-de-Ville, sur l'emplacement de la maison où était autrefois la *Truie qui file*, au coin de la rue du Boucassin, achetée en 1467 pour agrandir ledit hôtel.

En ladite année, cinquante-trois chefs de famille, de Tours, tous gens de métier, sont envoyés à Arras par Louis XI pour repeupler cette ville dont il s'était rendu maître et dont il avait chassé les habitants. Cette colonie avait été conduite par deux députés de Tours, puis reçue et installée par deux marchands, l'un d'Angers et l'autre de Tours, nouvellement établis à Arras, et qui en avaient reçu la commission spéciale.

Par sa lettre du 8 avril 1480, Louis XI requiert la ville de Tours de lui fournir à Paris deux mille piques, dans le courant du mois. Il adressa la même année au corps-de-ville ses lettres patentes pour la réunion de l'île Saint-Jacques à la ville de Tours, en forçant la Loire à prendre son cours le long du coteau; tous les efforts des savants d'alors ne réussirent pas plus à lui faire prendre cette nouvelle direction, que ceux des ingénieurs de nos jours ne sont parvenus à lui imprimer dernièrement une direction contraire et plus rapprochée de la ville. Une circonstance curieuse nous révèle l'état des sciences mathématiques à cette époque. On voulut avoir la largeur de la Loire, et on ne trouva pas d'autre expédient pour l'obtenir que de chercher à tendre un cable d'une rive à l'autre. Nous trouvons aux dépenses la somme payée pour cette opération qui, de nos jours, serait faite en quelques minutes, par le dernier de nos arpenteurs, au moyen de la triangulation.

Il est fait aussi mention, aux registres de l'Hôtel-de-Ville, d'un prisonnier d'Etat détenu, par ordre du roi, dans une cage de fer, *au logis du maire*: n'était-ce pas pousser un peu loin l'exigence, que de faire garder ses prisonniers par le maire de sa bonne ville de Tours?

La commune dut encore, en 1480, recevoir certains princes de l'Empire, qui avaient été envoyés en ambassade au roi; ce prince se trouvant absent du Plessis, la ville de Tours fit les frais de leur réception et l'on trouve dans les comptes des dépenses de curieux détails sur le menu de leurs repas.

Au mois d'octobre 1480 Louis donna des lettres patentes pour exempter de tailles et de toute espèce d'impositions les ouvriers en soie qu'il avait fait venir à Tours.

L'année 1481, de fortes inondations, suivies d'une disette, ayant affligé la vallée de la Loire, le roi commanda à Tours des hallebardes et autres armes pour la somme de 3,975 livres.

La famine sévit encore avec une grande violence en 1482 : on fit partout des perquisitions pour trouver le blé caché; la misère fut au comble et la commune se vit dans le plus grand embarras pour assurer la subsistance des habitants. Les lépreux furent secourus par la ville pendant tout le carême.

En 1483, le roi demande à la ville un service de chevaux de trait pour son artillerie, à raison de 4 sols par jour et par cheval.

Plus tard, il transmit à la commune l'ordre de faire vivre pendant deux jours tous les Cordeliers au nombre de trente, venus pour remplacer les moines du même ordre qui avaient quitté leur couvent, en emportant tout avec eux.

Les fiançailles du dauphin devant être célébrées à Amboise, au mois de juillet, Louis XI y invita le maire de Tours, Étienne Ragueneau. La ville fit pour son maire les frais d'une robe de cérémonie, afin qu'il pût y assister d'une manière digne d'elle et de la charge qu'il occupait. On sait que Louis XI mourut peu de temps après, le 30 août, au Plessis.

Ici se terminent les notes que nous avons pu réunir dans nos précieuses archives municipales sur les rapports de Louis XI avec la commune de Tours. Nous désirons vivement que l'on publie, le plus promptement possible, les textes mêmes des délibérations et des comptes du corps-de-ville. Nous en avons présenté l'analyse afin de faire pressentir quel intérêt ils offrent pour l'étude du caractère de Louis. On voit ici ce prince, au milieu des grandes préoccupations qui sembleraient devoir absorber entièrement ses idées, entrer dans les plus petits détails, comme c'est le propre du génie. Partout on trouve en lui le maire réel de Tours, ne négligeant aucun des objets d'utilité publique et s'occupant même des plaisirs des habitants. Partout aussi se manifeste le véritable administrateur, c'est-à-dire celui qui créé, organise, surveille, entretient, celui enfin *qui sait semer pour recueillir.*

MM. Ernoult et Tailliar, énoncent en quelques mots la manière dont ils traiteront cette intéressante question, dont la discussion est remise à la séance générale.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 8 septembre.

Présidence de M. l'abbé Bourassé.

M. l'abbé Bandeville, secrétaire.

—

La séance est ouverte à sept heures, sous la présidence de M. l'abbé Bourassé.

L'absence de M. le secrétaire fait ajourner la lecture du procès-verbal et passer immédiatement à la discussion de de la 2e question, ainsi conçue : *Quelles ont été l'origine, la nature et la durée de nos monnaies provinciales?*

M. Lecointre-Dupont prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Pour résoudre complétement la seconde question de notre programme, il faudrait avoir étudié successivement, dans ses plus minutieux détails, l'histoire de chacune de nos monnaies provinciales. C'est une tâche qui surpasse nos forces, et vous ne pouvez attendre de moi, humble pionnier de la Numismatique, que j'essaie d'embrasser tout entière la question proposée.

Je ne répéterai point ici les détails que j'ai consignés dans mon *Essai sur les monnaies du Poitou*, et dans mes *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie*, touchant l'origine, la nature et la durée des monnaies particulières à ces deux provinces. Je me bornerai à dire que les monnaies du Poitou, frappées d'abord pour les comtes, avec le nom royal de Charles, par suite d'usurpation des droits régaliens, puis abandonnées, dès 1019, par Guillaume-le-Grand, à l'ordre de Cluny, revenues plus tard en la possession des comtes sous les derniers Guillaume, ou mieux peut-être sous les Plantagenets, finirent à l'avénement au trône du comte Philippe-le-Long, après des interruptions pendant les réunions du comté à la couronne, de 1204 à 1241 et de 1270 à 1311; que les mon-

naies de la Normandie, après avoir pris leur origine dans la constitution du duché, et être nées du droit de souveraineté cédé à Rollon, droit absolu sous la seule réserve de l'hommage simple, cessèrent d'être frappées sous Guillaume-le-Conquérant, après l'établissement de l'impôt nommé le *fouage*, et furent remplacées dans la circulation par les monnaies du Mans et de Tours, et en dernier lieu d'Angers, jusqu'au moment où la conquête de Philippe-Auguste ne laissa à la Normandie que les monnaies tournois, frappées au nom royal.

Je prie la section d'agréer l'hommage d'un exemplaire de l'ouvrage où j'ai consigné mes recherches sur l'histoire monétaire de la Normandie, et j'appellerai seulement son attention sur un point relatif à l'origine d'un grand nombre de nos monnaies provinciales.

C'est un fait incontestable que la plupart des ateliers monétaires des prélats et barons remplacèrent des ateliers carlovingiens qui avaient fonctionné aux mêmes lieux. Pour beaucoup de ces ateliers, il n'y eut point succession immédiate, souvent même plus d'un siècle s'écoula entre la fabrication des dernières monnaies carlovingiennes et celle des premiers deniers ecclésiastiques ou seigneuriaux, en sorte que l'on peut se demander si les prélats et barons, aux xe, xie et même xiie siècles, ne se crurent pas autorisés par le fait seul qu'un ancien roi avait fait frapper monnaie, dans un lieu de leurs domaines, à s'attribuer le droit de monnoyage, encore que leurs prédécesseurs ne l'eussent pas exercé.

La réponse affirmative à cette question ne peut, je crois, être contredite. Cependant, la résurrection de ces anciens ateliers monétaires me semble difficile à expliquer par le seul désir des grands vassaux à s'emparer du droit de monnoyage, quand on voit avec quelle facilité beaucoup d'entre eux s'en dépouillaient en faveur des églises et des monastères, ou s'abstenaient même de l'exercer. La Bretagne nous offre un curieux exemple de ce dernier fait; les monnaies des ducs de cette province, frappées au xiie siècle, sont rares; les espèces qui avaient alors un cours presque exclusif en Bretagne étaient les monnaies des comtes de Guingamp.

D'autres familles que les familles princières eurent intérêt à faire revivre les anciens ateliers monétaires; ce furent les familles des monnoyeurs auxquels des priviléges assez étendus avaient été concédés par les rois carlovingiens. A cette époque où l'hérédité devenait la base de l'ordre public et tendait à remplacer l'amovibilité dans toutes les fonctions publiques, ces familles, pour la plupart attachées au sol par le lien féodal (Mss. de Fonteneau, t. xix, p. 105), invoquèrent auprès de leurs nouveaux seigneurs les privilèges accordés par les rois à leurs auteurs; et, en les invoquant, elles rappelèrent le souvenir des anciens ateliers monétaires. Dépositaires, par héritage, des anciens poinçons des monnaies carlovingiennes, elles furent prêtes à utiliser ces poinçons pour leurs seigneurs au moment où ceux-ci voulurent exercer à leur profit le droit de

monnoyage, et leur intervention, en servant à expliquer la résurrection, sous le régime féodal, de la plupart des anciens ateliers carlovingiens, explique encore mieux la persistance et surtout la rénovation des types et des légendes des monnaies de la 2e race sur les monnaies des prélats et barons.

J'ai cru devoir vous présenter ces considérations parce que je ne les ai vues encore nulle part rapportées. Je termine en vous proposant, pour réponse à la question du programme, la rédaction suivante :

Origine. — La plupart des ateliers monétaires des prélats et barons, antérieurs au XIIIe siècle, succédèrent à des ateliers carlovingiens; le droit de monnoyage, ou fut usurpé par les seigneurs ecclésiastiques ou laïques, ou leur fut concédé par le roi de France, dans les terres qui relevaient de lui, et surtout par l'empereur dans les pays qui étaient censés relever de l'empire. Les rois d'Angleterre, ducs d'Aquitaine, firent aussi quelques concessions de droits monétaires dans le Berri, l'Auvergne et l'Aquitaine.

Nature. — Les monnaies des prélats et barons, comme les monnaies royales de la 3e race, furent d'abord d'argent, puis de billon. Quant les rois de France recommencèrent au XIIIe siècle à frapper des monnaies d'or et d'argent, ils n'autorisèrent pas les seigneurs à suivre leur exemple et ils les restreignirent aux simples monnaies de billon, deniers et oboles. Toutefois dans les terres qui relevaient de l'Empire, en Provence, à Orange, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, à Cambrai, etc., les princes et les évêques s'arrogèrent le droit de frapper monnaie d'or et d'argent. Ce même droit fut usurpé par le duc d'Aquitaine, Édouard III, roi d'Angleterre, qui prenait le titre de roi de France; les ducs de Bourgogne et de Bretagne, les comtes de Flandre, etc., jouirent du même droit qui leur fut reconnu par le roi.

Durée. — La réunion à la couronne des seigneuries qui jouissaient du droit de monnoyage mit fin à ce droit qui, le plus souvent, ne fut pas attaché à ces terres lorsque le roi les inféoda de nouveau. L'ordonnance de 1315, en réglant la loi, le poids et le type des monnaies principales, et en les soumettant à un contrôle sevère de l'autorité royale, força un grand nombre de prélats et barons à renoncer à l'exercice de leur droit monétaire; plusieurs le vendirent au roit. Ce droit ne se conserva qu'entre les mains des grands feudataires, des prélats et barons qui relevaient de l'Empire et à certains seigneurs des frontières d'Espagne, et qui reconnaissaient pour suzerain, selon leur intérêt, tantôt le roi de France, tantôt le roi d'Arragon, tantôt le roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine. La suppression des autres monnaies seigneuriales permit même à quelques princes relevant de l'Empire et à certains seigneurs des frontières de l'Espagne, d'obtenir ou de s'attribuer, aux XVe et XVIe siècles, le droit de battre monnaie.

L'exercice de ce droit se continua, pour plusieurs d'entre eux, jusqu'à la seconde moitié du XVIIe siècle.

M. Lecointre-Dupont fait hommage de ses *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche*, et d'une *Notice sur deux deniers de Savary de Mauléon, et sur l'atelier monétaire de Niort aux* XIe *et* XIIe *siècles*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Cartier père prend la parole sur la 3e question du programme : *Tracer l'histoire de la rivalité qui a existé dans le cours des* XIe *et* XIIe *siècles entre les comtes de Tours et de Blois, descendants de Thibaut le Tricheur, et les comtes d'Anjou issus de Tertulle.* La famille de Tertulle, qui n'intéresse d'abord que la Touraine, devient bientôt une puissance qui domine sur la Normandie, le Poitou et la Guyenne, et parvient à s'asseoir d'un côté sur le trône d'Angleterre, de l'autre sur celui de Jérusalem. Les descendants de Thibaut le Tricheur, plus puissants d'abord, sont moins heureux dans la suite; s'ils possèdent la Champagne, ils perdent la Touraine, et voient échapper leur espérance par suite du mariage d'Éléonore d'Aquitaine, dont il avaient convoité la main, et qui s'allie au chef des Plantagenets. Cependant ils acquièrent la Navarre, royaume que leur héritière apporte à la couronne de France avec la Champagne ; et cette rivalité de famille, qui avait pris naissance dans la Touraine et l'Anjou, devient la source de cette rivalité nationale qui existe entre la France et l'Angleterre.

M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, présente, sur la même question, le Mémoire suivant :

MESSIEURS,

Au moyen-âge, les forces militaires étaient divisées entre autant de Seigneurs que le territoire; chacun d'eux avait une armée, instrument passif de ses intérêts et de ses passions : la défense ou l'agrandissement de chaque domaine féodal était une cause permanente d'hostilités et de

guerre; en un mot, comme le dit fort bien l'abbé Fleury (1). « Les Sei-« gneurs se considéraient tous comme des souverains dont les querelles « ne pouvaient finir que par une victoire ou par un traité de paix. » Entre les principaux feudataires qui s'agitaient dans ce pêle-mêle de la féodalité guerroyante, on distingue le comte d'Anjou et le comte de Blois. La lutte de ces deux infatigables batailleurs ne fut pas seulement le résultat des circonstances générales, du désordre universel de l'époque, elle se rattache en outre (et c'est le point de vue qui nous intéresse le plus ici), à certaines causes particulières et locales. La plus énergique de ces causes fut sans contredit l'engrenage des domaines possédés par deux voisins également jaloux, également opiniâtres, et tout aussi peu endurants l'un que l'autre. Voyons d'abord quelle était leur position féodale, au moment où la guerre éclata entre eux, c'est-à-dire vers la fin du xe siècle.

Le comte de Blois était en même temps comte de Tours ; mais ce second titre ne lui donnait pas la possession intégrale de la Touraine : le comte d'Anjou possédait au contraire une partie de cette province, notamment les villes et seigneuries d'Amboise et de Loches. Le comte de Blois était maître de Tours, de Saumur, de Montrichard, de Chaumont etc. L'enchevêtrement des domaines de l'un et de l'autre existait surtout du côté de la Loire, et présentait sur ce point les plus graves inconvénients ; ainsi la ville d'Amboise, située entre Tours et Chaumont, devait être, comme elle le fut en effet, un terrain essentiellement litigieux, un théâtre de luttes fréquentes : la rencontre des deux rivaux dans ce lieu de passage ne pouvait guères s'opérer sans choc ni collisions.

Cette distribution féodale du sol, résultat bizarre d'envahissements successifs, n'offrait encore aucun ensemble raisonnable. Chaque Seigneur avait composé son domaine de lambeaux soustraits à l'autorité royale : le hasard et la force présidèrent seuls à ce partage irrégulier, qui renfermait en soi le germe de violentes contestations. Les guerres féodales, conséquences inévitables d'un pareil état de choses, en devinrent le remède ; car nous verrons qu'elles modifièrent heureusement les délimitations primitives, et répartirent le territoire de la Touraine et de l'Anjou d'une manière à la fois plus régulière et plus conforme aux intérêts de chaque Seigneur ; ce fut leur seul bon résultat.

Avant de retracer les divers événements militaires des féodalités Angevine et Blésoise, nous indiquerons en peu de mots les principales sources de nos recherches historiques.

(1) Histoire du Droit Français, en tête de celle d'Argou, t. I, p. 50.

Les plus anciens ouvrages que nous ayons pu consulter, sont deux chroniques, du XII[e] siècle, insérées dans le spicilège de d'Achery, (*Tome 3, de l'édition in-folio*) ; l'une d'elles est intitulée : *De gestis consulum Andegavensium ;* l'autre, *De compositione castri Ambasiæ et ejus dominis.* Les moines de Marmoutier, auxquels on attribue ces écrits, les dédièrent à Henri II, Plantagenet, alors comte de Touraine et roi d'Angleterre. Ces auteurs, plus courtisans que véridiques, montrent une extrême partialité pour les comtes d'Anjou, aïeux du roi Henri, leur Seigneur et maître ; dans le récit des guerres dont nous allons parler, ils mettent ordinairement le bon droit du côté des Angevins, en accusant les Blésois d'injustice et de perfidie. Ils mêlent d'ailleurs aux faits historiques une masse d'invraisemblances et même d'absurdités. Tel est le jugement sévère qu'en portent les savants compilateurs de la grande collection des historiens de France (1) : « Celui qui a écrit ces chroniques, disent les Bénédictins, trop passionné « pour les comtes d'Anjou, ment continuellement, et ne rapporte que des « fables romanesques. » Cette observation démontre le peu de confiance que méritent les longs récits des moines de Marmoutier. On peut en dire autant des chroniques françaises de l'Anjou, composées dans le même esprit au XVI[e] siècle par l'Angevin Bourdigné, écrivain diffus, qui se borne souvent à traduire la latinité emphatique de ses devanciers.

La phraséologie classique domine dans ces ouvrages, plus brillants qu'exacts. Nourris de la lecture des historiens de l'antiquité, les auteurs veulent raconter à la manière de Tite-Live et de Thucydide. Les beaux discours, et surtout les harangues militaires, qu'ils prêtent à leurs personnages, sont évidemment empruntés à la rhétorique des écrivains de la Grèce et de Rome. La vérité a tout à craindre du faux éclat de ces artifices littéraires.

En général, lorsqu'il s'agit de guerres et de combats, on doit se défier beaucoup des historiens, et plus encore des chroniqueurs. Le fait principal et le résultat sont presque les seuls points bien constatés : le reste n'est ordinairement qu'une amplification plus ou moins libre. Les récits militaires, comme les tableaux de batailles, se ressemblent tous entre eux, quand ils ne se copient pas. Nous ferons donc en sorte, dans le cours de cette dissertation, d'éviter les détails incertains qui allongent inutilement les chroniques ci-dessus mentionnées : la fragilité de nos bases nous impose à cet égard une grande réserve.

Les acteurs principaux de la première guerre relatée dans les chroni-

(1) Préface du t. X, 38. p.

ques latines furent. Foulques Nerra, comte d'Anjou, Eudes 1er, comte de Blois et de Tours, Gelduin, seigneur de Saumur et de Pontlevoy, fiefs relevant du comté de Blois, Landry, seigneur de Châteaudun, vassal du même comté. Ces personnages ont été diversement jugés par les auteurs des chroniques : l'esprit de parti, comme nous l'avons déjà fait observer, a dicté leurs diatribes contre les Blésois et les éloges ridicules adressés à la famille d'Anjou ; par exemple, est-ce sérieusement que la chronique d'Amboise .érige Foulques Nerra en un second César : « *Fulco*, *alter* « *Cœsar... bellum nullum nisi virtus enitescere posset exoptabat* (1). » L'histoire, qui fait justice de toutes les flatteries du moment, réduit à leur juste valeur les exploits tant vantés d'un forban féodal dont le voisinage était un véritable fléau. Son surnom de *Nerra* (l'homme noir), au lieu de rappeler simplement, comme on le dit, la teinte de ses cheveux, particularité fort insignifiante, ne serait-il pas plutôt un témoignage de la terreur des populations? car, à toutes les époques, le sentiment public s'est manifesté par des symboles énergiques qui, sous de futiles apparences, càchent un sens profond.

Landry le Dunois, homme remuant et ambitieux, ennemi personnel du comte d'Anjou, avait excité Eudes ainsi que Gelduin à prendre les armes contre Foulques Nerra : le comte de Blois se laissa facilement séduire par l'espoir de prendre Amboise, où Landry possédait une maison forte voisine du château. Cette coalition ne réussit pas ; Foulques fut vainqueur dans une bataille livrée en 991 auprès de Châteaudun, chassa Landry de son poste d'Amboise, et demeura seul maître de cette ville. Nous verrons bientôt qu'il se vengea également de Gelduin ; car le pardon n'était guères à l'usage des fiers barons du moyen-âge.

Cependant Eudes et Foulques, pleins d'une animosité réciproque, bâtissaient à l'envi maintes forteresses où ils mettaient garnison sous le commandement de leurs fidèles : celle de Chaumont, placée sur la limite du Blésois et de la Touraine, fut une des constructions stratégiques d'Eudes 1er. Foulques, de son côté, éleva beaucoup de forteresses dans l'Anjou et dans la Touraine, par exemple à Loches et à Montbazon : aussi Bourdigné l'appelle-t-il *grand édificateur*. On trouve encore disséminés sur le sol des deux provinces les restes de ces monuments gigantesques de la féodalité militante.

Foulques confia au brave Lysois de Bazougiers la garde des châteaux d'Amboise et de Loches : ce Lysois *fit aux Blésois forte et mortelle*

(1) Liber de Castro Ambasiæ, cap II, n° 3.

guerre (1), guerre de pillage plutôt que de meurtres, de destruction plutôt que de conquête.

Les circonstances politiques accrurent l'inimitié mutuelle des deux rivaux. Après la mort d'Eudes Ier, le comte Robert ayant épousé Berthe, veuve du comte, éleva leur fils Eudes II à la dignité de premier ministre; mais bientôt les foudres de l'église l'obligèrent de répudier Berthe. Par suite de cette séparation, il épousa Constance, parente de Foulques Nerra: dès-lors le comte d'Anjou lui disputa l'autorité, de sorte, dit Bernier (2), « qu'il fallut plus d'une fois en venir aux mains pour savoir qui serait le « plus fort. »

Une lutte devenait imminente entre les deux puissants feudataires; retardée par la guerre que Foulques eut alors à soutenir contre le duc de Bretagne et par son pèlerinage à Jérusalem, elle éclata ensuite avec toute la force d'un feu comprimé: l'attente semblait avoir doublé l'impatience de chaque côté. Au retour de Foulques, on se plaignit à lui des incursions et des ravages qu'Eudes et Gelduin avaient faits sur ses territoires limitrophes; on lui représenta le danger des fortifications nouvelles que Gelduin s'était permis de construire à Pont-Levoy, sous prétexte de défense, mais en réalité pour s'agrandir aux dépens de son voisin. Ces plaintes n'auraient pas été formulées, que le comte d'Anjou eût certainement trouvé un motif d'attaque; le voisinage seul était pour lui une cause incessante d'irritation; mais la voix des populations alarmées excitait encore mieux son envie de guerroyer. Eudes, que ses différends avec d'autres seigneurs entraînaient souvent loin du pays Blésois, reprochait à Foulques d'abuser de ses absences forcées pour gagner du terrain et pour dépasser les véritables limites du domaine Angevin; il lui imputait les désastreuses entreprises de Lysois de Bazougiers. Gelduin lui aussi faisait grand bruit d'empiétements commis sur ses terres de Pont-Levoy et des environs. En effet, l'ambitieux Foulques avait osé prendre et saccager les bourgs de Nanteuil et de Montrichard que Gelduin tenait en fiefs du comte de Blois: il fit même bâtir sur la montagne une forteresse dont les ruines existent encore.

A la nouvelle de ces invasions, Eudes II s'empresse de prendre le fait et cause de son vassal. Impatient de combattre, il passe le Beuvron au lieu appelé *les Montils*, et arrive dans la vaste plaine de Pont-Levoy; mais Foulques, qui s'était tenu prêt à l'attaque, venait au même instant d'Am-

(1) Bourdigné, p. 209. (Nouvelle édition, par M. de Quatrebarbes.)
(2) Histoire de Blois, p. 285.

boise avec des troupes nombreuses, pendant que son allié Herbert, comte du Mans, campait à Bourré-sur-Cher, (à une lieue de Pont-Levoy.) A la vue d'un déploiement aussi inattendu, Eudes s'arrête, glacé d'effroi, maudissant sa témérité; mais il n'était plus temps de reculer; les armées ennemies se trouvaient en présence dans un lieu de la plaine qui a conservé le nom de *champ de bataille*. Eudes, Gelduin et les Blésois se battirent en désespérés : la fortune, secondant leur audace, semblait se déclarer pour eux : Foulques lui-même fut renversé de son cheval et blessé; le désordre commençait à se mettre dans son armée, et tout annonçait une déroute, lorsque Herbert, prévenu à temps par un messager, accourt de Bourré avec des troupes fraîches, ramène les fuyards, et engage une nouvelle action; la victoire cette fois demeura au comte d'Anjou. Eudes perdit environ six mille hommes, tués ou faits prisonniers : les vainqueurs, après avoir pillé le camp ennemi, retournèrent à Amboise, chargés de dépouilles, de captifs et de somptueuses rançons. Tous ces détails sont tirés de la chronique bénédictine des comtes d'Anjou. L'auteur de l'histoire du monastère de Saint-Florent-lès-Saumur, raconte différemment cette bataille (1). Suivant ce chroniqueur, les Angevins furent d'abord complétement défaits, leur armée fut presque détruite, le porte-drapeau du comte d'Anjou fut tué, et Foulques s'enfuit à Amboise : après cet avantage qui leur parut définitif, Eudes et les siens, fatigués du combat et de la chaleur excessive du temps, allèrent à la débandade se baigner dans le Cher, joyeux et insouciants; mais tout-à-coup Herbert arriva avec ses Manceaux, fondit sur les Blésois qui se trouvaient dans le plus grand désordre, s'empara de leur camp, et les battit à plate couture, au coucher du soleil. D'après cette seconde version, le combat définitif aurait eu lieu non pas dans la plaine de Pont-Levoy, mais sur les bords du Cher : du reste les deux récits s'accordent sur ce fait, que la victoire fut déterminée par un renfort inattendu de Manceaux.

Le combat de Pont-Levoy eut lieu en 1016, date indiquée par les Bénédictins (2). Quelques historiens l'ont placée en 1026; mais c'est une erreur.

La victoire de Foulques lui confirma la possession de Montrichard, de Nanteuil et de Bourré, terres qu'il avait déjà en partie usurpées. Gelduin ne conserva que Pont-Levoy : aussi cette dernière paroisse continua-t-elle, jusqu'à la révolution de 1789, d'appartenir au Blésois pour le culte,

(1) Dom Bouquet. Scriptores Francorum, t. X, p. 265.
(2) Historiens de France, index chronologicus, t. X, p. 122.

la féodalité, la justice et l'administration civile, tandis que Montrichard, Nanteuil et Bourré, paroisses conquises, dépendaient de la Touraine.

En 1025 Foulques profita de l'absence d'Eudes, occupé alors à guerroyer contre le duc de Lorraine, pour élever auprès de Tours le fort de *Montbudel*. Eudes et Gelduin vinrent assiéger ce retranchement; mais, tandis qu'ils y perdaient leur temps et leurs forces, Foulques s'emparait de Saumur, pénétrait par surprise dans le château, et mettait le feu à cet édifice.

Nous avons suivi la chronique des comtes d'Anjou, en plaçant la bataille de Pont-Levoy avant la prise de Saumur : la chronique d'Amboise range ces deux événements dans un ordre tout contraire.

Il paraît que dans le cours de cette guerre, les deux armées montrèrent parfois beaucoup d'indécision, car nous lisons dans Bourdigné, au sujet d'une rencontre qui eut lieu aux environs de Tours :

« Si furent quelque temps les armées l'une devant l'autre, et s'entre« voyoient à toute heure : toutefois ne se présentèrent en bataille, com« bien que le comte Eudes eust trois fois plus de gens que le comte d'An« jou : parquoy d'ennuy se départant, Eudes s'en alla à Tours et Foul« ques en sa ville de Loches (1). »

En 1039, Foulques Nerra, voulant réprimer les incursions du seigneur de Saint-Aignan-sur-Cher, mit une forte garnison à Montbazon, et confia la garde de cette place à Guillaume de Mirebeau (2).

Geoffroy Martel, fils et successeur de Foulques Nerra, fut comme lui remuant et belliqueux.

Les sujets des seigneuries que le comte d'Anjou possédait en Touraine firent entendre de nouvelles réclamations sur les entreprises hostiles du comte de Blois. Ces plaintes déterminèrent Geoffroy Martel à assiéger la ville de Tours. « Quand le comte d'Anjou, dit Bourdigné, eust ouy la « plaincte de ses gens, il qui colère et aisé à émouvoir estoit, fut tost « esprins de yre (3). » Geoffroy, las de guerroyer sans résultat, voulait porter un coup décisif. Il vint donc mettre le siége devant Tours, « déli« bérant n'en partir tant qu'il la eust prinse par force ou par famine. » Le comte de Blois, Thibault III, fit de son côté de grands préparatifs pour secourir cette place, et s'avança vers la capitale de la Touraine avec des forces considérables. Les chefs de l'armée de Geoffroy, impatients de com-

(1) Chroniques d'Anjou, ch. 23.
(2) Ibidem, ch. 31.
(3) Les détails qui suivent sont extraits en partie du ch. 32 de Bourdigné.

battre, lui conseillaient de poursuivre les opérations du siége : le sage Lysois d'Amboise fut seul d'une opinion contraire ; il représenta à son seigneur le danger ou tout au moins l'inutilité d'un siége. A cette occasion, Bourdigné met dans la bouche du seigneur d'Amboise un discours plein d'excellentes raisons : nous y avons remarqué le passage suivant :

« Les victoires donnent les villes et chasteaux ; mais les villes et chasteaux ne donnent les victoires. Les Tourangeaux se tiennent forts, et « défendent leur ville contre nous, attendant le secours de leur Seigneur « le comte de Blois et de son armée : si nous sommes vainqueurs, ils « n'auront plus l'espoir d'estre secouruz; parquoy ils nous rendront la ville. »

Assurément nos modernes tacticiens ne diraient pas mieux. La précision de ce langage nous confirme dans le doute que nous avons émis sur l'authenticité des harangues en question.

Geoffroy Martel se rendit à la vieille expérience du guerrier, et leva le siége pour marcher au devant de l'ennemi. La rencontre eut lieu le 21 août 1044 à quelques lieues de Tours, à Nouy, auprès du village de *Saint-Martin-le-Beau* : le nom latin de cette localité (*Sanctus Martinus de bello*) rappelait la bataille féodale dont elle fut alors le théâtre. Les deux armées firent halte, aussitôt qu'elles s'aperçurent. Celle du comte de Blois était bien supérieure en nombre ; on y comptait plus de 2,000 cavaliers et beaucoup de fantassins : mais la force vaut le nombre, comme le dit notre chroniqueur : « moult se fi ient les Chartrains en leur grant multitude, » et les Angevins en la force de leur comte et de leurs bras. » Geoffroy n'est point intimidé par la disproportion numérique : sans perdre de temps, il harangue ses troupes, fait déployer sa bannière rouge, qui portait d'un côté ses armoiries avec son cri de guerre *rallie*, et de l'autre une figure de Saint Martin ; il donne ensuite le signal du combat : les cavaliers abaissent leur visière, et, la lance en arrêt, se précipitent au galop dans les rangs ennemis. Geoffroy, toujours à la tête de ses Angevins, les anime de la voix et par son exemple; on le voit, armé d'une massue de fer, frapper avec autant de dextérité que de promptitude ; semblable au marteau qui tombe sur l'enclume, il assomme tous les ennemis qu'il peut atteindre; et de là lui vient le surnom de *Martel*. Le succès de la bataille fut quelque temps indécis; mais Lysois d'Amboise arriva heureusement avec trois cents lances, et ce renfort fixa la victoire du côté des Angevins. Le crédule Bourdigné fait cette peinture exagérée du carnage : « de sang espandu « étoit telle abundance, que les gens de pied y estoient jusques à mi- « jambe. »

Les chroniques du moyen-âge, et même celles de la renaissance, sont

remplies de ces sortes de fables, produits invraisemblables de l'imagination des auteurs.

La déroute fut complète dans le camp blésois. La cavalerie Angevine, Lysois en tête, se mit à la poursuite des fuyards, dont les chevaux ne pouvaient plus courir à travers les buissons et les épines du bois de *Braye* situé, dit Bourdigné, près de la *Salle Hastuyn* (1) : cette circonstance facilita la prise d'un assez grand nombre de fuyards. Le comte Thibault, lui-même, tomba au pouvoir de son vainqueur, qui le fit enfermer d'abord à Loches, puis dans une des tours du château d'Angers.

Thibault n'obtint sa liberté qu'à de très-dures conditions. Il fut obligé de céder à son vainqueur les villes de Tours, Chinon et Langeais, avec tout le comté de Touraine : un article du traité portait expressément, que le comte de Blois « ne bastiroit ou ne feroit bastir ou fermer chasteau ne « forteresse, à sept lieues près des places et forteresses du comte d'An« jou (2). »

Ce traité, fort désavantageux au comte de Blois, agrandit les états de son rival, et fut un point d'arrêt dans la lutte des deux seigneurs. Le comte d'Anjou, se trouvant avoir gagné à peu près tout ce qu'il désirait, ne songea pas pour le moment à pousser plus loin ses conquêtes. Le Blésois, épuisé par une longue guerre, ne demandait lui aussi qu'à vivre en paix ; d'ailleurs la perte de la Touraine avait tellement diminué sa puissance, qu'il n'était plus de force à se mesurer contre son voisin; aussi d'ennemi devint-il allié, afin de pouvoir conserver le reste de ses possessions.

Bientôt les croisades donnèrent une nouvelle direction à l'esprit belliqueux des seigneurs, et par suite amortirent le feu des guerres féodales. Les divisions de la famille d'Anjou furent aussi une des causes de la trêve qui eut lieu dans le même temps entre cette maison et celle de Blois. Dans une de ces guerres de frère à frère, si communes parmi les Plantagenet, Thibault IV de Blois figura comme auxiliaire du comte d'Anjou, et fut grièvement blessé d'une flèche qu'il reçut au front, en l'année 1118, sous les murs d'Alençon (3).

Un fait inattendu raviva momentanément la querelle des deux voisins. Thibault V de Blois s'était rendu maître du château de Chaumont, par suite de la félonie de son vassal Sulpice, possesseur de cette terre. Le comte d'Anjou vit avec inquiétude cette occupation favorable aux entreprises

(1) Ces noms de lieu existent-ils encore dans le pays?...
(2) Bourdigné, chap. 33.
(3) Bourdigné, chap. 43 et 44.

du Blésois sur la Touraine, et déclara la guerre à Thibault. Ses fils Henri, duc de Normandie, et Geoffroy, vinrent assiéger la petite ville de Fréteval en Dunois; mais ils furent complètement battus. Geoffroy lui-même fut fait prisonnier avec un grand nombre de soldats (1).

Quelques années après, le jeune duc de Normandie, devenu comte de Touraine, et roi d'Angleterre sous le nom fameux d'*Henri II Plantagenet*, vengea cet échec, en s'emparant par surprise du château de Chaumont. La chronique qui rapporte ce fait d'arme, cite comme un exploit remarquable la prise de cinquante soldats du comte de Blois, postés dans une tour (2). Telle était alors la faible importance des batailles et des siéges : à cette époque de fractionnement, les guerres, morcelées comme le territoire, n'offrent qu'une suite d'escarmouches locales, de surprises partielles, sans cesse renouvelées et jamais décisives.

Henri II ne garda pas longtemps Chaumont; il crut devoir, par intérêt, le restituer à la famille d'Amboise, que le comte de Blois avait dépossédée; c'était un moyen d'attirer cette famille dans le parti de l'Angleterre; en effet elle servit pendant quelque temps la cause de l'étranger.

L'illustre maison d'Amboise se trouva mêlée forcément aux guerres dont nous venons de parcourir la désolante série. Vassale à la fois du comte de Blois pour la terre de Chaumont, du comte d'Anjou pour celle d'Amboise, elle marchait entre deux dangers; car elle ne pouvait servir un de ces maîtres, sans offenser l'autre; les exigences du système féodal et la situation limitrophe de ses domaines lui avaient fait cette position difficile, dont elle ne sut pas toujours éviter les écueils.

L'avénement des Plantagenet au trône d'Angleterre mit une trop grande distance entre les comtes de Blois et ceux de Touraine, pour que leurs anciens combats de fief à fief pussent se renouveler. D'ailleurs les Plantagenet eurent à se défendre contre un ennemi plus redoutable, contre le roi de France. Le résultat final de cette dernière guerre, si désastreuse pour la Touraine et pour l'Anjou, fut, comme on sait, la réunion de ces deux provinces à la couronne de France. Les Blésois ne paraissent avoir joué aucun rôle remarquable dans cette longue lutte soutenue si près de leurs domaines. Tandis que la France et l'Angleterre étaient aux prises entre Blois et Tours, entre la Loire et le Cher, les pieux comtes de Blois se signalaient en Palestine sous l'étendard de la croix (3) : cet éloignement ex-

(1) *Liber de Castro Ambasiæ*, cap. 6, n° 21.
(2) Dom Bouquet, t. XIII, p. 186.
(3) Bernier, Histoire de Blois, p. 303 et suiv.

plique leur non participation à une guerre qui devait cependant les intéresser, ne fût-ce qu'à cause de la proximité des territoires.

L'appauvrissement des seigneurs et le déclin de leur puissance furent en partie le résultat des croisades; les comtes de Blois, qui avaient montré tant d'ardeur pour ces expéditions ruineuses, en subirent nécessairement les conséquences. Ces feudataires, obligés de vendre une portion de leurs domaines afin de pouvoir payer leurs dettes de croisades, n'eurent plus les mêmes occasions de guerroyer contre leurs voisins, ni les mêmes moyens de soutenir et de prolonger d'injustes querelles. Enfin, l'autorité royale faisait chaque jour de nouveaux progrès, et parvint successivement à empêcher les guerres privées dans toute l'étendue de la France. La cessation de ces luttes acharnées doit être considérée comme un des grands bienfaits du pouvoir habile, dont la pensée constante, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XIV, fut d'établir l'ordre et l'unité nationale sur les ruines de la féodalité.

M. Bernier appelle l'attention de l'assemblée sur la maison dite des Tonneaux, à Saint-Cyr, et qui dépendait du Plessis-lès-Tours ; il pense que Louis XI, qui manquait de caves au Plessis, en fit construire en ce lieu, où l'on voit encore trois barriques destinées à contenir du vin. Selon l'auteur, cette cave était fermée par des portes de fer, dont on voit encore les gonds, et on y arrivait par un tunnel qui passait sous la Loire, et dont il a vu lui-même des vestiges; il signale également un autre passage du même genre sous la Vienne, à Chinon. Si cette découverte était constatée, il suivrait que les tunnels de notre époque ne seraient qu'une réminiscence du XVe siècle.

Sur la 4e question : *Quelle influence Foulques Nerra, comte d'Anjou, grand constructeur de châteaux, a-t-il exercée sur le développement et les progrès de l'architecture militaire du moyen-âge*? M. de Caumont prend la parole et s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Voilà une question bien choisie, car elle ne peut se résoudre qu'en Touraine, si elle obtient quelque part une solution; et nous espérons

qu'elle aura provoqué, de la part des savants de Tours et d'Angers (sans exclure du concours les antiquaires des autres pays), des recherches approfondies sur l'âge des édifices qui doivent servir de point de départ dans la discussion, puisqu'ils sont en quelque sorte les seuls témoins à invoquer dans le débat.

Les dates bien étudiées, la question n'en sera pas moins très-difficile encore, puisqu'il s'agira de déterminer si les monuments militaires de Foulques avaient, à l'époque où ils furent élevés, plus d'importance que les autres, s'ils accusaient des progrès, des innovations dans le système de défense ; or, la comparaison demande de longues observations, en supposant que les éléments ne manquent pas.

Sans doute il est assez naturel de penser que Foulques-Nerra retira quelque fruit de ses voyages au point de vue du perfectionnement des arts ; et l'examen de certains donjons attribués à ce prince, semble annoncer dans ses architectes une certaine habileté ; mais en supposant que ces donjons soient plus remarquables que d'autres que l'on pourrait citer du même temps, on peut d'abord faire cette question : *Est-il certain que les donjons romans attribués à ce comte d'Anjou n'aient pas été reconstruits par ses successeurs ?* Voilà ce qui, dans tout examen de ce genre, arrête l'observateur, car les faits qui peuvent autoriser à admettre une reconstruction, ne se découvrent souvent qu'après de patientes recherches, auxquelles les studieux antiquaires du pays ont seuls, le plus souvent, la possibilité de se livrer. C'est donc avant tout aux savants de la région monumentale où se tient le Congrès, à apporter, dans la discussion, les éléments, les documents historiques qui devront lui servir de base. Le Congrès pèsera l'opinion des monumentalistes, *puis il jugera.* C'est ainsi que tout procès archéologique doit être conduit, instruit et terminé, quand un jugement peut être rendu, ce qui n'est pas toujours possible.

Pour moi qui n'ai fait que passer rapidement en Touraine, la question est ardue et d'une solution difficile ; en effet, si tous les donjons n'ont pas été construits en même temps, si les uns remontent au commencement, les autres à la fin du règne de Foulques, ils peuvent offrir des différences qui s'expliqueront de deux manières : selon les uns, ces dissemblances attesteront des progrès opérés sous le règne de Foulques ; mais pour d'autres, la conclusion à tirer sera que *les uns sont de son époque, les autres d'une époque postérieure.* Dans l'absence de documents incontestables, cette dernière conclusion serait même fort raisonnable.

Un fait qui m'a frappé il y a longtemps, quand j'ai parcouru, le crayon à la main, les rives de la Loire, c'est que les ruines, assez considérables encore, du donjon de Langeais, que l'on rapporte à l'an 999, ont encore des fenêtres dont les claveaux sont formés alternativement de pierres cunéiformes et de briques, système généralement usité chez les Romains ;

ainsi, ce système et l'emploi de la brique dans les claveaux avait persisté jusqu'à la fin du xe siècle : je ne le retrouve ni dans le donjon de Montbazon, ni dans celui de Loches, ni dans quelques autres attribués à ce comte, et qui tous, sous ce rapport, annonceraient une date postérieure, une école d'architecture un peu différente.

Là, précisément naît la difficulté dont je parlais tout à l'heure : faut-il attribuer cette dissemblance au progrès opéré par Foulques, à l'époque où ils furent construits, ou bien faut-il en conclure qu'ils appartenaient à des temps postérieurs à Foulques ?

Le Congrès examinera dans sa sagesse, après avoir entendu les conclusions qui seront présentées, les faits historiques qui seront produits, comme pièces du procès.

L'on cite parmi les donjons attribués à Foulques-Nerra, celui de Loches, un des plus remarquables et des plus importants, et que j'ai dessiné, publié et décrit dans le 5e volume de mon Cours d'antiquités. Ce donjon s'élève encore à plus de cent pieds au-dessus du sol ; il se compose de deux parties, savoir : une tour principale, carrée-longue, ayant environ 76 pieds de l'est à l'ouest, et 42 pieds du nord au sud ; secondement, d'une tour également carrée-longue, mais beaucoup plus petite, qui s'applique contre la première en formant du côté du sud une espèce de corps avancé.

Cette addition au corps principal du donjon avait primitivement la même hauteur que lui ; elle est à présent un peu moins élevée, ses dimensions répondent à la moitié de la tour principale, car elle a hors œuvre 38 pieds sur 21. On peut la considérer comme le vestibule du donjon (1).

Le donjon de Loches est si bien établi, si élégant dans son genre, avec ses contreforts ornés de demi-colonnes cylindriques, que je doutais, en l'examinant, qu'il appartînt au xie siècle ; je supposai qu'il pouvait avoir été construit au xiie siècle. Je pense que les membres de la Société Archéologique de Touraine auront éclairci, par leurs recherches, un doute que j'exprimais dans mon Cours *il y a quinze ans*, et qu'ils nous donneront des renseignements à ce sujet. Si ce château est du temps de Foulques, c'est un bel exemple des constructions militaires de l'époque ; non-seulement, il est remarquablement bien construit, mais encore il est d'une conservation parfaite.

Le donjon de Montbazon, qu'on attribue aussi à Foulques-Nerra, est moins bien conservé ; diverses portions ont été refaites, et pourtant il offre aussi beaucoup d'intérêt. Je demanderai encore aux antiquaires de Touraine s'ils ont fait des recherches sur la date de ce château qui offre,

(1) Voir, pour la description détaillée du château de Loches, le tome V, p. 168 et suivantes de mon *Cours d'Antiquités*.

comme celui de Loches, des contreforts cylindriques, et qui paraît à peu près du même temps dans ses parties les plus anciennes.

Mais pour revenir à la question formulée dans le programme, peut-on voir, dans les constructions attribuées à Foulques-Nerra, quelque chose de particulier, un système différent de celui qui était suivi ailleurs au XIe siècle ? j'en doute : les donjons de Nogent-le-Rotrou, de Beaugency et quelques autres décrits dans mon Cours, sont construits d'après les mêmes principes, et il serait difficile de prouver que les châteaux de Foulques aient servi de modèle aux grands donjons qui s'élevèrent plus tard : disons seulement que ceux qu'on lui attribue, s'ils sont réellement son œuvre, et je voudrais sur ce point de nouvelles recherches, attestent un progrès marqué dans l'architecture militaire et des constructeurs habiles. Mais ce progrès devait s'opérer en même temps dans d'autres contrées; et la nécessité où se trouvèrent les barons au XIe siècle, et dès la fin du Xe, d'élever des forteresses pour conserver leur puissance et leur sécurité, fut, sans doute, la cause principale du progrès de l'architecture militaire dans toutes les parties de la France.

Il est pourtant un point de vue à considérer, c'est que dans la France occidentale et centrale, les donjons romans offrent un type particulier. Ce sont, comme nous l'avons dit ailleurs, de robustes tours carrées, parfois très-spacieuses et pouvant elles-mêmes soutenir un siége.

Ainsi la Saintonge (tours de Pont, de Broue, de Lislot, etc.), la Touraine et quelques provinces du centre (donjons de Loches, Montbazon, Semblançay, Beaugency); la Maine (Beaumont-le-Vicomte); la Normandie (donjons de Falaise, Caen, Chamboy, Arques, Brionne, etc.), avaient au XIe et XIIe siècles des donjons carrés plus ou moins spacieux, mais répondant au type du château de Loches, sauf les détails de distribution: c'était la réproduction plus ou moins fidèle du prétoire des châteaux gallo-romains, dont le *castellum* de Jublains nous offre des débris si remarquables et si précieux.

En Angleterre même système, même forme pour ces donjons des XIe et XIIe siècles. J'ai, il y a plus de quinze ans, comparé, dans mon Cours d'antiquités, le donjon de Loches à celui de Rochester (*p.* 214 et *suivantes*, *t.* 5e), et montré qu'ils provenaient l'un et l'autre d'un même système : toutefois, il faut le dire, celui de Rochester, qui ne date que de la deuxième moitié du XIe siècle, annonce une époque *plus avancée*, *plus perfectionnée*.

Effectivement, j'ai démontré que Guillaume-le-Conquérant et ses successeurs encourageaient de tout leur pouvoir, en Angleterre, la construction des châteaux forts, ce qui contribua puissamment au perfectionnement de l'architecture militaire au XIe siècle. Guillaume fut merveilleusement secondé dans ses vues par Gundulph qui, de moine de l'abbaye du Bec, devint évêque de Rochester. Il est reconnu que cet architecte,

habile ingénieur, introduisit diverses améliorations tendant à augmenter la force, la commodité et la beauté des châteaux. C'est à lui qu'on attribue les perfectionnements que montrent plusieurs donjons anglais de la fin du XIe siècle, soit dans la distribution des appartements, soit dans la conduite des escaliers, soit dans les portes d'entrée. On croit aussi qu'avant lui la herse n'était point en usage en Angleterre. Gundulph mourut en 1095; les donjons de Rochester, de Cantorbéry et quelques autres lui sont attribués. (Voy. mon *Cours d'antiquités*, *t.* 5.)

Si le type des donjons carrés est plus spécial à la France occidentale qu'à aucune autre partie du royaume, et qu'on puisse en faire remonter le type jusqu'aux châteaux gallo-romains, les perfectionnements introduits au XIe siècle soit par Foulques-Nerra, soit par d'autres, consistèrent dans la grandeur des édifices et le choix des matériaux plutôt que dans le plan, le *patron* des châteaux.

Maintenant que j'ai terminé sur la question formulée au programme, j'en présenterai incidemment une autre qui me paraît pour le moins aussi importante pour l'histoire militaire en France et que je formulerai ainsi: *Doit-on admettre que les donjons cylindriques aient été adoptés sous le règne de Philippe-Auguste, de préférence au donjon carré, partout où l'architecture ogivale était elle-même préférée à l'architecture romane, mais que la forme carrée ait continué d'être employée pour la tour du donjon, dans les contrées où le style ogival ne s'acclimatait qu'avec peine comme dans le midi, de sorte que deux systèmes auraient été en vigueur durant le* XIIIe *siècle, l'un d'après lequel le donjon carré était toujours préféré, et l'autre d'après lequel le donjon cylindrique était substitué au donjon carré.*

Cette question demande des éclaircissements, je vais les donner:

J'ai démontré dans mon *Cours d'Antiquités* (tome 5e), que l'emploi de la forme cylindrique, pour la tour du donjon, coïncide avec l'introduction du style ogival. J'ai prouvé, par des faits, que durant l'époque de transition on avait adopté fréquemment pour le donjon la forme cylindrique ou polygonale (tour des Montils, de Châteaurenault, de Gisors, de Conches, etc., etc.), et qu'au XIIIe siècle les tours cylindriques très-élevées, et dont le magnifique donjon de Coucy nous offre un si beau type, avaient décidément prévalu. Mais, depuis, j'ai recueilli des faits nouveaux qui me portent à croire que ces tours cylindriques n'ont été aussi belles, et aussi importantes, que là où l'architecture ogivale elle-même était en prospérité. C'est principalement dans l'Ile-de-France, en Champagne et dans certains départements, où il existe de beaux édifices religieux dans le style ogival, que je trouve les beaux donjons cylindriques: *les rois de France, depuis Philippe-Auguste, paraissent avoir affectionné ce type;* la belle tour de Villeneuve-le-Roi nous en offre la preuve. Un peu moins grande que celle de Coucy, et d'ailleurs privée de deux étages, elle est

aussi bien construite que celle-ci, et présente à l'intérieur à peu près la même distribution.

Je trouve d'un autre côté des donjons carrés, du XIIIe siècle et du XIVe, dans d'autres pays où le type roman et le style ogival de transition se sont conservés longtemps, de sorte que je répondrais affirmativement à la question que j'ai posée.

Ainsi se manifesteraient, dans l'architecture militaire, des faits de synchronisme analogues à ceux que nous offre l'architecture religieuse; on aurait eu, suivant les contrées, deux sortes de donjons; les uns, conformes à ceux qui avaient existé anciennement, les autres, résultat des innovations introduites par les architectes qui avaient créé l'architecture ogivale, désormais préférée dans les régions du nord et du centre (1).

M. Duchallais cite un texte de la Chronique d'Anjou qui prouve que la tour de Langeais a été construite par le père de Foulques Nerra; il cite deux faits contraires aux remarques de M. de Caumont, la tour cylindrique des Montils au XIe siècle, et le donjon carré de Lavardin au XIVe.

M. Verdier cite dans le même sens le château de Charny du XIIIe siècle, avec donjon carré, et celui de Pierrefonds construit en 1390, par le duc d'Orléans, et composé de deux donjons carrés accolés l'un à l'autre. Les donjons de la Touraine ne lui semblent pas appartenir à l'époque de Foulques Nerra; ceux de Loches et de Semblançay, dont il donne la description, lui paraissent être du commencement du XIIe siècle. Ceux de Loches et de Montbazon sont quadrangulaires et flanqués de contreforts cylindriques fort élégants; l'escalier est placé dans une construction latérale qui s'élève à la même hauteur que le donjon principal. Les autres, comme ceux du Grand-Préssigny, de Montrichard et de Semblançay, sont de petite dimension, carrés et flanqués sur chacune de leurs faces de trois contreforts larges et peu saillants; l'escalier en hélice est placé dans un des angles.

(1) On dira peut-être que la belle tour cylindrique d'Aigues-Mortes, dite *Tour de Constance*, contredit mon opinion, en ce qu'elle offre dans le midi de la France, où l'architecture ogivale s'est très-difficilement acclimatée, un donjon comparable à celui de Coucy, puisqu'elle a 90 pieds de hauteur et 60 pieds de diamètre; c'est au contraire une preuve à l'appui de mon système, car cette belle tour a été construite par saint Louis qui s'embarquait à Aigues-Mortes pour la Terre-Sainte : c'est donc l'œuvre d'architectes étrangers au midi et qui suivaient le type adopté par les Rois de France.

M. l'abbé Poquet a vu des tours cylindriques, des tours carrées et des tours de forme mixte; il cite des exemples de donjons carrés à forme ogivale.

Sur la 5e question : *Quels sont les caractères qui différencient, au* XIIe *siècle, l'architecture religieuse de la Touraine et de l'Anjou de celle du Poitou? Quelles limites géographiques doit-on reconnaître entre les deux régions monumentales que nous venons d'indiquer?* M. de Caumont s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Cette question est la plus intéressante du programme au point de vue de la *Géographie monumentale*. J'avais établi, il y déjà longtemps, dans un aperçu qui a été lu au Congrès du Mans (1), que l'architecture romane de la Touraine se distinguait de celle du Poitou, de l'Angoumois et de la Saintonge. Les caractères tirés de l'ornementation la rattachent plutôt à l'architecture du Maine, de l'Anjou et de la rive droite de la Loire. Il est vrai de dire, pourtant, que les voûtes en coupoles, dont la Touraine présente deux exemples à Fontevrault et à Loches, ne se rencontrent jamais au nord de la Loire, et que, sous ce rapport, le fleuve semblerait former une limite entre les écoles architectoniques; mais pour les autres caractères, il n'en est point ainsi, et d'ailleurs les coupoles sont exotiques en France; elles sont à Fontevrault et à Loches une exception.

J'aurais beaucoup d'exemples à citer de moulures absolument identiques et travaillées de même dans le Maine et la Touraine (le Mans et Tours), et sur les deux rives de la Loire; ainsi les *ourlets*, ou bandelettes, conduits en zig-zag sur les archivoltes des arcades, des portes ou des fenêtres, se trouvent à chaque pas en Touraine : on les voit dans les restes de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, comme ils existent à la cathédrale du Mans et dans d'autres églises du Maine et de l'Anjou, qui n'offrent que très-rarement les tores conduits en zig-zag, si communs en Normandie, et qu'il faut bien se garder de confondre avec l'ornement dont je parle en ce moment.

Evidemment, l'architecture des monuments romans les plus ornés de la Touraine sont fort simples, comparés à ceux du Poitou et de la Saintonge.

Je ne crois pas que l'Anjou ni la Touraine aient une seule église à bro-

(1) Essai sur le synchronisme de l'architecture : tome 1er p. 388 du compte-rendu de la session du Congrès scientifique de France, tenu au Mans en 1839.

deries compliquées à riches galons, comme Notre-Dame de Poitiers, Notre-Dame-de-Saintes, comme les églises de Civray, d'Angoulême, ni comme les deux brillantes églises de campagne (Retaux, Rioux), que nous montra, en 1844, M. Lacurie.

Le roman de la Touraine, du Maine et de l'Anjou, très-différent du roman Normand, se distingue donc aussi par des caractères assez tranchés du roman Poitevin. On y trouve des tores et peu d'historiation, sauf les arcades du cloître Saint-Aubin, qui sont, en quelque sorte, une exception, un bijou incrusté au milieu d'un cercle d'églises assez simple d'ornementation.

C'est aux hommes livrés, en Touraine, à l'étude des monuments, à ceux qui ont *arrosé de leurs sueurs* cette partie de la France, à déterminer rigoureusement les limites qui peuvent être tracées entre la région monumentale du Poitou et celle de l'Anjou et de la Touraine; la *Vienne pourrait, sur quelques points, limiter les deux régions; la ligne de séparation pourrait peut-être ensuite être conduite au nord de Thouars, département des Deux-Sèvres.*

Une chose intéressante à indiquer, et que j'ai annoncée précédemment, c'est que le roman breton est, en quelque sorte, un embranchement du roman de la Touraine, du Maine et de l'Anjou; j'ai regardé la Bretagne comme formant avec les trois provinces précédentes une même région monumentale aux XIe et XIIe siècle, ou, si l'on veut, *une sous-région.*

On voit que le style roman de la Touraine et de l'Anjou s'étendait assez loin vers l'ouest; il nous serait difficile d'indiquer les limites en avançant vers l'est, mais la question, telle qu'elle est formulée, demande spécialement une *délimitation entre l'école architectonique de la Touraine et de l'Anjou, et celle du Poitou au* XIIe *siècle* : or, nous venons de l'indiquer d'une manière générale, il est vrai, mais pourtant suffisamment exacte, si l'on considère qu'en géographie monumentale il n'est pas aisé de circonscrire absolument les régions, et qu'il faut plutôt les indiquer que les tracer rigoureusement.

M. l'abbé Crosnier constate l'existence de deux écoles architecturales au XIe et au XIIe siècle, celle de Cluny et celle de Citeaux; l'architecture de Cluny est plus riche, celle de Citeaux plus sévère, sévérité qu'il faut attribuer à saint Bernard, dont on connaît l'éloignement pour le luxe des églises conventuelles.

MM. Auber et Lecointre appuient les observations de M. Crosnier; le dernier, surtout, en rappelant que le type général des églises d'Angleterre est plus sévère qu'en

France, et que les églises cisterciennes y sont aussi plus nombreuses.

M. l'abbé Poquet oppose à M. Crosnier les églises cisterciennes de Longpont, de Foigny et de Vauxclair, fondées au temps de saint Bernard même, et décorées avec magnificence.

M. Crosnier admet quelques exceptions à la règle qu'il a indiquée.

M. Bandeville pense qu'il faut distinguer les époques de la fondation des églises : celles qui ont été bâties avant la fameuse apologie de saint Bernard, ont pu être construites avec tout le luxe d'ornementation que le Saint n'avait pas encore si ouvertement reprouvé, tandis que le contraire peut se remarquer dans celles qui sont postérieures.

M. le président appelle la discussion sur la 7e question : *Tracer l'histoire de l'organisation des classes inférieures de la société sous les Romains et pendant le moyen-âge.*

M. Roustain, inscrit le premier pour traiter cette question, en fait précéder l'exposition par un coup-d'œil sur la condition de la terre et de ses détenteurs, soit chez les Romains, soit dans la France du moyen-âge, avant l'établissement de la féodalité.

MESSIEURS,

Lorsqu'une nation se forme par voie de dédoublement, comme la Grèce moderne et la Belgique, les propriétés restent, en géneral, ce qu'elles étaient avant la séparation, et comme l'affranchissement du sol par ses détenteurs n'est pas une conquête, le simple déplacement de la souveraineté ne suffit pas pour amener une répartition nouvelle du territoire. Il en est autrement lorsqu'une nation s'établit par droit d'occupation ou par voie de conquête, lorsqu'elle prend possession d'un terrain libre ou qu'elle chasse devant elle les précédents possesseurs du terrain qu'elle envahit. Dans ces deux derniers cas, la prise de possession, soit inoffensive, soit militaire, ayant lieu au nom de la nation, il en résulte une propriété collective, qui se transforme tôt ou tard en propriété individuelle. C'est ainsi que les Romains se sont établis en Italie et ailleurs, et c'est ainsi encore que les barbares se sont établis dans la Gaule.

Dès l'origine de Rome, on trouve le territoire romain (*ager romanus*) divisé en trois parties. Une première partie était affectée aux besoins du culte; une seconde avait été distribuée entre les citoyens: c'est *l'ager privatus*. Une troisième, retenue par l'État, correspond à ce qu'on appelle en droit français domaine national (1). Elle se composait de deux éléments: elle comprenait les biens affectés à une destination publique (*res publicæ*), dont l'usage était commun à tous (2), et des bien qui constituaient pour l'État une source de revenus, mais qui étaient exploités en son nom comme s'ils eussent appartenu à des particuliers. Ces biens, dont l'ensemble était compris sous la dénomination *d'ager publicus*, ne pouvaient être aliénés qu'en vertu d'une disposition législative. Les portions non aliénées étaient abandonnées à des citoyens qui devaient payer à l'État une redevance. Ces portions, appelées *possessiones*, étaient le plus souvent envahies par les patriciens et les chevaliers. Comme les concessionnaires ne pouvaient ou ne voulaient pas cultiver par eux-mêmes, ils concédaient à leur tour les *possessiones* à leurs clients, mais à titre précaire, c'est-à-dire à la charge de les rendre à leur première réquisition. (3)

L'ager publicus s'augmentait par les conquêtes de Rome, mais en même temps il était diminué par suite des lois agraires, qui avaient pour but d'en faire de nouvelles répartitions entre les citoyens pauvres, et de substituer à une possession précaire une propriété permanente, ou du moins un bail soumis à des conditions fixes de durée. (4)

Le même système était suivi pour la fondation des colonies civiles ou militaires, soit dans le Latium (5), soit dans les autres parties de l'Italie, soit dans les provinces (6), et pour l'abandon des fonds provinciaux à de simples particuliers (7). Ces concessions, étant irrévocables, différaient complétement des simples permis de culture que délivraient les patriciens à leurs clients; aussi la possession des fonds stipendiaires ou tributaires a-t-elle été convertie sous Justinien en un droit de propriété. (8)

Si des Romains nous passons aux barbares, nous voyons des faits semblables se produire et des institutions analogues se développer. Lorsque les bandes guerrières de la Germanie envahirent la Gaule, une sorte d'ins-

(1) Denys d'halic., antiquités romaines, liv. II, § 7; *Cicer.*, *de Republ.*, *lib.* II, § 14.

(2) *Justin.*, *J.*, *de rer. divis.*, § 2.

(3) V. Niebuhr, histoire romaine, trad. par M. de Golbéry, tom. III, pag. 191 et suiv.

(4) V. M. Charles Giraud, Recherches sur le droit de propriété chez les Romains, liv. II, chap, 1er.

(5) *Gaius*, *J.*, comm. I, § 131; comm. III, § 56.

(6) V. M. Charles Giraud, Histoire du droit Romain, 1re période, sect. 1re, chap. 3, § 1er et 3.

(7) *Gaius*, *J.*, comm. II, § 7.

(8) *Justin.*, *J.*, *de rer.* divis., § 40.

tinct les poussait à abdiquer leur existence aventureuse et à se fixer enfin sur le sol d'une patrie adoptive. La propriété immobilière était devenue pour eux un besoin qu'il fallait satisfaire à tout prix. Il y eut donc, dans la Gaule conquise par les barbares, comme dans le territoire de l'ancienne Rome, un partage des terres. Ce partage, du reste, ne fut point opéré partout de la même manière. Il importe de distinguer, à cet égard, le système des Francs de celui des Bourguignons et des Visigoths.

L'un des résultats de la grande invasion qui signale la première moitié du cinquième siècle, est l'établissement des Bourguignons au centre de la Gaule et des Visigoths au midi. Pendant que les Vandales, les Alains et les Suèves, après avoir traversé la Gaule comme un torrent dévastateur, se ruaient sur l'Espagne, les Bourguignons, d'abord entraînés à leur suite, s'arrêtaient à moitié chemin, et s'estimant heureux de conquérir la partie centrale de la Gaule, ils finirent par fixer à Lyon le siége de leur empire. A la même époque, les Visigoths, vainqueurs de Rome, chargés des dépouilles de l'Italie, cherchaient encore de nouvelles conquêtes : ils occupèrent la région méridionale de la Gaule et y fondèrent un royaume dont Toulouse devint la capitale (1). Ce double établissement ne pouvait être constitué sans une assignation de terres, et les lois des Bourguignons et des Visigoths nous montrent comment il a été procédé à cette assignation. Aux termes de ces lois, les vainqueurs s'approprièrent les deux tiers des terres, et les domaines ainsi attribués aux barbares furent appelés *sortes* (2) Du reste, comme le fait observer M. Guizot (3), « il est absurde de supposer que les conquérants procédèrent à cet égard, dans leurs relations « avec les anciens habitants du pays, par une sorte de loi agraire universellement et systématiquement appliquée. Chaque guerrier, assez « important pour se faire ou pour qu'on lui fit une part, prit ou reçut « les deux tiers des propriétés dans le territoire qui lui fut assigné. »

Pendant l'invasion des Bourguignons et des Visigoths, la position des Francs n'avait pas changé, du moins d'une manière sensible. Établis depuis longtemps, les uns sur les rives du Rhin, les autres dans le nord de la Gaule, tantôt ils entreprenaient des expéditions contre les Romains, tantôt ils servaient de boulevard à l'Empire, qu'ils protégeaient contre les incursions des autres barbares. Les succès des Bourguignons et des Visigoths stimulèrent leur instinct guerrier, qui se développa avec plus d'énergie encore sous le règne de Clovis, après la chute de l'empire d'Occident. Conduits par Clovis, les Francs étendirent au loin leurs conquêtes

(1) V. M. Laferrière, Histoire du droit civil de Rome et du droit français, liv. III chap. 4, § 2.

(2) *Lex Burgundionum*, tit. 1, § 1; tit. 84 § 1; tit. 84, § 1; *Lex Wisigothorum*, lib. X tit. 1 § 8.

(3) Essais sur l'Histoire de France, 4e essai, chap. 1er § 1er.

et agrandirent considérablement leur territoire. Rien n'indique, cependant, que, même dans les pays où ils s'établirent d'une manière définitive, ils aient procédé à des assignations de terres sur les mêmes bases que les Bourguignons et les Visigoths. Le silence de la loi salique et de la loi ripuaire, confirmé par celui des historiens, est, à cet égard, un fait assez significatif. « Il est plus vraissemblable, dit M. Pardessus (1), que « les vaiqueurs, non sans doute par esprit de justice, mais parce qu'ils « n'avaient pas un intérêt plus grand, se contentèrent de confisquer les « bénéfices des magistrats, des chefs, des soldats romains, les biens des « familles détruites par le fait de la guerre ou qui s'étaient expatriées, « tout ce qui composait le domaine impérial, peut-être même une partie « des biens des cités. » Ce qui donne à cette conjecture un grand degré de vraisemblance, c'est qu'il y avait dans le nord de la Gaule beaucoup de terres appartenant à l'État, à des colonies militaires ou à des cités. Évidemment il y avait là de quoi satisfaire ce besoin de posséder qui caractérisait alors toutes les peuplades barbares, d'autant mieux que les Francs avaient, comme les anciens Germains, une sorte d'aversion pour l'agriculture. D'ailleurs les Francs, qui, loin de placer les Gallo-Romains sur le pied d'égalité, comme le faisaient les Bourguignons (2) et les Visigoths (3), professaient pour eux un profond mépris, qu'atteste suffisamment le système de composition suivi par la loi salique (4) et la loi ripuaire (5), leur inspiraient assez de terreur pour que beaucoup dussent fuir à leur approche et laisser un certain nombre de biens vacants. Toutes ces considérations prouvent de plus en plus que les Francs n'avaient point, pour dépouiller des terres qu'ils possédaient les habitants des provinces conquises, les mêmes motifs que les Bourguignons et les Visigoths. En un mot, les Francs se distribuèrent une portion des terres conquises, comme les autres barbares ; mais, pour procéder à cette distribution, ils n'eurent pas besoin de dépouiller les possesseurs.

Quelque mode qu'aient suivi les barbares pour s'approprier une partie du sol de la Gaule, il importe de savoir comment le partage a été effectué. La répartition des terres a-t-elle été faite par portions viriles ou par masses ? Telle est la question à examiner. Il nous paraît difficile de supposer que le partage ait été soumis à la règle d'une égalité absolue. Les rapports de subordination et de hiérarchie qui existaient entre le chef de bande et ses compagnons, ne permettaient en aucune manière un tel résultat. Si, comme nous l'avons remarqué d'après M. Guizot, les Bour-

(1) Loi salique, dissertation 8e.
(2) *Lex Burgundionum*, tit. 10, § 1.
(3) *Lex Wisigothorum*, lib. II, *tit.* 1, § 9.
(4) *Lex salica emendata*, tit. 15, §§ 2 et 3 ; tit. 34, §§ 3 et 4 ; tit. 44, § 4.
(5) *Lex Ripuariorum*, tit 36, §§ 1 et 4 ; tit. 61 § 2.

guignons et les Visigoths eux-mêmes, en s'appropriant les deux tiers du territoire conquis, n'ont pas dû suivre partout un système invariable, ils n'ont pas dû non plus procéder d'une manière systématique dans la répartition qu'ils ont faite entre eux des terres dont ils s'étaient attribué la propriété en qualité de vainqueurs, et cette dernière observation s'applique à plus forte raison aux Francs, chez qui les assignations territoriales ne paraissent pas avoir une base fixe. Il y a tout lieu de croire que dans ces partages, l'importance des chefs a joué un plus grand rôle que le nombre des parties prenantes, et que, dans les diverses régions du territoire conquis, les différents chefs ont reçu, chacun pour lui et les siens, des assignations de terres proportionnées à leur importance respective. C'est ce que paraît supposer M. Guizot dans le passage précédemment cité. S'il en est ainsi, chaque chef de bande s'est réservé le meilleur lot, et ses compagnons n'ont eu le plus souvent que ce qu'il a jugé à propos de leur attribuer. Mais, précisément parce que les chefs avaient conservé par devers eux la portion la plus notable des territoires attribués aux vainqueurs, ils avaient, longtemps encore après cette première répartition, les moyens d'en faire de nouvelles, de même que la république romaine, après avoir assigné à des citoyens pauvres, des terres de *l'ager publicus*, était encore en mesure de procéder à des assignations ultérieures. Ainsi, après l'invasion, les guerriers germains suivaient, à l'égard de leurs compagnons, à peu près le même système qu'auparavant. Dans les forêts de la Germanie, ils s'attachaient leurs compagnons par des dons mobiliers (1); une fois fixés sur le sol, c'était le plus souvent par des concessions immobilières qu'ils associaient à leur fortune leurs leudes. Telle est l'origine des bénéfices.

Le caractère des bénéfices a varié suivant les temps et les circonstances. C'étaient tantôt des concessions à titre précaire, qui rappelaient jusqu'à un certain point le *precarium* des Romains, tantôt des concessions révocables seulement sous certaines conditions, par exemple, pour violation de l'engagement contracté envers le chef (2). Ces concessions, d'abord personnelles, finirent par devenir héréditaires, et c'est alors que la féodalité fut fondée.

C'est ainsi que depuis l'origine de Rome jusqu'à l'établissement du régime féodal, la propriété territoriale se présente tantôt comme collective, tantôt comme individuelle, et que la propriété individuelle elle-même tantôt semble se confondre avec une possession précaire, tantôt réunit toutes les conditions de la stabilité.

L'orateur termine son intéressante communication par

(1) *Tacitus*, *Germania*, cap. 14.
(2) V. M. Pardessus, *Loi salique*, dissertation 6ᵉ.

un savant aperçu sur l'organisation politique et sociale des Romains, comparée à celle de la France moderne.

L'un des problèmes les plus intéressants de notre époque est celui de l'organisation des classes inférieures de la société. Déjà bien des solutions ont été proposées, les unes téméraires, les autres insuffisantes; bien d'autres seront proposées encore, et sans doute il est réservé au temps, notre grand maître à tous, de faire prévaloir la meilleure. Mais il ne convient pas à tout le monde d'attendre avec une patience exemplaire les effets salutaires que doit produire à la longue le jeu régulier des institutions représentatives, et dans l'anxiété qu'amène à sa suite la lenteur du travail des siècles, les douleurs populaires se font jour de temps à autre, en exhalant le cri du désespoir. Il serait dangereux de comprimer ces plaintes, mais il ne le serait pas moins de leur donner une satisfaction prématurée. Dans cette époque de transition qui est la nôtre, le rôle du publiciste est de faciliter l'œuvre du temps en indiquant toutes les améliorations progressives qui sont compatibles avec les exigences de l'ordre public, et celui de l'historien est de rendre plus supportables des misères transitoires, en mettant en regard, par forme de repoussoir le tableau désolant qu'offre l'humanité presque entière dans les siècles qui ont précédé le nôtre.

Cette sorte de consolation, l'histoire du peuple roi l'offre plus qu'aucune autre peut-être, et l'étude de la constitution romaine, comparée à celle qui nous régit, est un des meilleurs palliatifs qu'on puisse appliquer, après avoir épuisé tous les remèdes, aux misères des populations souffrantes. La raison en est simple: le premier élement de la prospérité d'une nation et des membres qui la composent, c'est l'homogénéité, c'est l'identité de condition de toutes les parties du territoire et de tous les individus qui y sont fixés à perpétuelle demeure; or, on peut dire sans témérité, d'une part, que la France est de toutes les nations la plus homogène; d'autre part, que, parmi les peuples de l'antiquité, le peuple romain est un de ceux où se dessine avec le plus de vigueur un caractère hiérarchique, appliqué au sol comme aux habitants. C'est à marquer cette profonde dissemblance dans l'organisation politique et sociale des deux peuples que nous allons nous attacher.

La révolution de 1789 a nivelé le sol de la France en brisant le faisceau des provinces, et la condition du territoire y est partout la même, sauf l'exception, temporaire sans doute, admise pour les colonies. Chez les Romains, au contraire, on trouve les dissemblances les plus marquées entre Rome, l'Italie et les provinces. Sans doute le sol provincial, dont le domaine était réputé appartenir au peuple romain ou à l'empereur, était concédé à des particuliers; mais, en compensation de la redevance qu'ils versaient, sous la dénomination de *stipendium* ou *tributum*, dans la

caisse du trésor public (*ærarium*) ou dans celle du trésor du prince (*fiscus*), les concessionnaires n'avaient qu'un simple droit de jouissance, qualifié seulement usufruit ou possession (1).

Si de la condition du sol nous passons à celle des habitants, nous retrouverons encore dans chacun des deux pays le même caractère.

Chez nous, la liberté n'est pas seulement le droit commun: c'est la condition nécessaire de l'existence sociale. Le principe fondamental subit encore une altération dans nos colonies; mais une pareille atteinte aux droits imprescriptibles de l'humanité ne peut durer longtemps encore, et il n'est pas téméraire de penser que notre siècle aura la gloire d'avoir fait disparaître les derniers vestiges de l'esclavage, cette odieuse exploitation de l'homme par l'homme. Chez les Romains, au contraire, la distinction de l'homme libre et de l'homme esclave n'est plus un simple accident, c'est une des bases fondamentales de la société. Même alors que le christianisme est assis sur le trône, cette distinction constitue la division principale des personnes. *Summa divisio de jure personarum*, dit Justinien, dans ses Institutes (2), *hæc est, quod omnes homines aut liberi sunt, aut servi.*

On s'est demandé comment l'esclave, qui est une chose, peut être en même temps une personne. La solution de cette question contient la théorie complète de l'esclavage romain. Il faut remarquer, à cet égard, que si l'esclavage est une chose sous un point de vue, il est une personne sous un autre. C'est une chose dans ses rapports avec son maître, car son maître a sur lui un droit de propriété; mais c'est une personne dans ses rapports avec les tiers, car il a reçu, dans l'intérêt de son maître, l'aptitude à acquérir les mêmes droits que les personnes libres, en sorte qu'il est pour son maître un instrument approprié à l'acquisition de toute espèce de droits.

Du reste, la condition légale des esclaves romains était pour tous la même. Leur condition de fait, seule, était différente, indépendamment même de la rigueur ou de l'humanité de leurs maîtres; et c'est ainsi que les uns exerçaient des professions libérales; que les autres remplissaient des fonctions analogues à celles de régisseurs de propriétés rurales, et que d'autres, enfin, n'étant à peu près bons à rien, restaient à la porte, dans une espèce de loge, pour veiller à la sûreté de la maison.

Même déduction faite des esclaves, la condition des personnes dans le monde romain offre encore de nombreuses variétés, qui ne se rencontrent pas chez nous.

En France, l'unité nationale est un fait consommé dans l'ordre politique

(1) *Gaius*, *J.*, *comm.* II § 7.
(2) *De jur. person.*, *pr.*

depuis 1789, et dans l'ordre civil depuis 1804. En conséquence, tous les Français jouissent du bienfait de l'égalité civile (1). De même, dans l'ordre politique, ce n'est ni le lieu de la naissance ni l'origine qui détermine les droits. La qualité de citoyen appartient à tous ceux qui, par leur sexe et leur âge, paraissent offrir à la société des garanties suffisantes, à moins que les accidents de leur position sociale ne soient venus altérer leur indépendance, ou que leur incapacité ne résulte de l'inertie de leurs facultés intellectuelles, ou que leur indignité ne soit constatée par une sentence criminelle (2). Chez les Romains, au contraire, l'État était un composé de nationalités diverses, et cette diversité d'origine agissait non-seulement sur la condition politique, mais même sur la condition sociale de ses membres. Ainsi, soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre civil, ce n'était pas seulement par le sexe, par l'âge, par la position acquise dans la société, c'était aussi et surtout par le hasard de la naissance que se mesuraient les droits. Tandis qu'en général les élements constitutifs d'une nation tendent à se rapprocher pour se confondre, à Rome, l'orgueil de la conquête était un obstacle à cette fusion, et si les anciens Romains consentaient à incorporer dans leurs rangs les sujets des nations conquises, ils ne les admettaient pas également au partage du droit de cité, de ce droit que les rois eux-mêmes enviaient. La nation romaine se composait donc de deux éléments principaux : elle comprenait, d'une part, les citoyens romains, et de l'autre, les *peregrini*, dénomination qui semblait une protestation permanente contre l'assimilation des vaincus aux vainqueurs. Dans l'origine, tous les *peregrini* étaient sur la même ligne : pour tous la condition politique et sociale était la même, et se résumait dans la négation du droit de cité romaine. Plus tard il fallut bien se départir de cette règle absolue, et il se forma diverses classes de *peregrini*, ayant chacune des droits différents. C'est ainsi que des conditions plus favorables furent accordées aux Romains qui s'expatriaient pour former des colonies latines (3) ; que d'autres concessions furent faites aux cités italiques, surtout à l'époque de la guerre sociale (4), et que la loi Junia Norbana plaça dans une position intermédiaire entre les citoyens romains et les *peregrini* proprement dits, les esclaves affranchis par un maître qui n'avait pas le domaine quiritaire, ou dans des formes que ne reconnaissait pas le droit civil (5). C'est ainsi, en sens inverse, qu'on traita avec rigueur, en les réléguant au dernier rang dans l'échelle des *peregrini*, ceux qui, après avoir pris les armes contre Rome, s'étaient rendus à discrétion, et ceux qui, ayant encouru une notè

(1) Cod. civ., art. 8 ; Chart. const., art. 1er.

(2) Const. du 22 frimaire an VIII, art. 2, 4, et 5.

(3) *Gaius, J.*, comm. I, § 131 ; comm. I'I, § 56.

(4) V. M. Charles Giraud, Recherches sur le droit de propriété chez les Romains, liv. II, chap. 3, § 5, n° 3

(5) *Gaius*, *J.*, comm. I, § 22 ; comm. III, § 56 ; Ulp., fr., tit. 1 §§ 10 et 16.

d'infamie dans l'état d'esclavage, avaient ensuite été affranchis (1). De là de nombreuses variétés, que la constitution de Caracalla ne fit point disparaître complétement, quelque généraux que soient les termes de cette constitution, suivant Ulpien (2).

Sous Justinien, l'unité nationale existe enfin dans le monde romain, mais c'est que la nation romaine a cessé d'exister. On peut dire alors, en parodiant le vers de Corneille :

Rome n'est plus dans Rome : *elle est à Constantinople.*

Revenons aux Romains, et faisant désormais abstraction des *peregrini*, concentrons notre attention sur les citoyens dans lesquels se résume la puissance romaine. Nous les trouvons divisés en patriciens et plébéïens, en patrons et clients.

La lutte du patriciat et de la plèbe est pendant plusieurs siècles tout le fond de l'histoire romaine ; elle est alimentée par les contestations auxquelles donnent lieu la possession de *l'ager publicus*, et la condition misérable des *nexi* et des *addicti* (3). Mais il est dans la destinée des aristocraties de dépérir, de se consumer lentement jusqu'à leur extinction totale. Les institutions de Servius Tullius, le tribunat plébéïen, le premier décemvirat, la transaction constitutionnelle opérée entre les deux ordres sous le nom de loi des Douze Tables, la communication du *connubium* aux plébéïens par la loi Canuleïa, la substitution temporaire du tribunat militaire au consulat, et la promotion des plébéïens aux premières dignités de la république, depuis la questure jusqu'au grand pontificat, furent autant d'atteintes portées successivement à l'aristocratie patricienne. Vers la fin de la république, les anciennes *gentes* étaient éteintes pour la plupart, et les curies n'avaient plus guère qu'une existence nominale. Quant à l'ancienne clientèle, elle n'avait pu résister à l'influence des lois agraires, qui, en assurant l'indépendance des plébéïens appelés au partage de *l'ager publicus*, relâchait le lien par lequel ils étaient attachés aux patriciens.

La France aussi a eu son patriciat dans l'aristocratie du moyen-âge, et ses clients dans les vassaux de la féodalité ; mais aujourd'hui elle n'a plus de plébéiens, et parmi les diverses fractions dont sa population se compose, il n'en est aucune qui puisse prétendre à exercer un droit de patronage sur les autres. En un mot, *les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs* (4).

Nous avons successivement considéré : 1° tous les sujets romains sous le point de vue de la liberté, qui appartenait aux uns et était refusée aux

(1) *Gaius, J.*, comm. I, §§ 13 — 15 et 25 — 27 ; Ulp., fr., tit. I, § 11.
(2) *D.*, *de stat.* Hom., fr. 17.
(3) V. M. Charles Giraud, des *Nexi* ou de la condition des débiteurs chez les Romains.
(4) Chart, const., art 1er.

autres ; 2° les sujets romains libres sous le point de vue de la nationalité ; 3° les citoyens romains sous un autre point de vue, celui de l'organisation de la famille.

Chez nous, le lien de famille se relâche, la puissance paternelle s'affaisse, la puissance maritale décline. Chez les Romains, la famille était organisée d'une manière bien plus puissante, bien plus énergique. Le père de famille était un chef qui exerçait en quelque sorte la toute-puissance sociale sur tous les membres de la famille. Il avait, sauf quelques modifications, le droit de vie et de mort sur tous ses sujets. Ce n'est pas à dire, cependant, que son autorité s'exerçât sur tous de la même manière. Si les uns étaient esclaves, les autres étaient libres. Ces derniers, appelés spécialement *liberi*, par opposition aux premiers, n'étaient autres que les descendants du père de famille, et l'on conçoit que la nature du lien qui les rattachait à lui dût apporter quelque tempérament à la rigueur de son autorité.

Il ne faut pas croire, toutefois, que la portion libre de la famille romaine se recrutât absolument comme se recrute la famille moderne. Ce n'était pas, comme aujourd'hui, le seul lien du sang qui assignait à chacun sa place dans une famille : c'était la descendance masculine, en sorte que deux personnes n'appartenaient à une même famille qu'autant qu'elles descendaient d'un auteur commun par les mâles. Deux frères germains ou consanguins étaient de la même famille, mais deux frères utérins se rattachaient à deux familles différentes. Les enfants appartenaient à la famille de leur père ou de leur ascendant paternel, et non à celle de leur ayeul maternel ou de leur mère : aussi a-t-on dit avec beaucoup de raison qu'une femme, à Rome, n'avait que des enfants naturels. Même à l'égard de leur père ou de leur ayeul paternel, les enfants étaient étrangers, c'est-à-dire exclus de la famille, s'ils n'étaient pas issus des justes noces ; mais, dans le cas contraire, ils étaient membres de la famille, et placés sous la puissance de leur auteur commun (1). Les Romains s'enorgueillissaient de cette puissance, qui n'existait nulle part ailleurs. *Nulli alii sunt homines*, dit Gaïus (2), *qui talem in filios suos habeant potestatem, qualem nos habemus.*

Chez nous, la femme n'entre pas dans la famille du mari, mais elle ne conserve pas sa condition légale antérieure, qui se trouve modifiée par l'exercice de l'autorité maritale. Chez les Romains, la femme n'appartenait pas à la famille du mari par le fait seul du mariage, mais elle pouvait y entrer en passant *in manum mariti*, soit par une cérémonie religieuse qu'on appelait *confarreatio*, soit par un achat solennel qui portait le nom de *coemptio*, soit par la possession annale que la loi des Douze Tables exigeait, à défaut d'aliénation volontaire, pour l'acquisition des choses

(1) *Justin.*, *J.*, *de patr. potest.*, § 3 ; *de legit. ad Jnat tutil.*, § 1.
(2) *J.*, comm. I, § 55. V. *Justin.*, *J.*, *de patr. potest.*, § 2.

mobilières. Alors elle appartenait tellement à la famille de son mari qu'elle était considérée comme fille de celui-ci et comme sœur de ses enfants (1). Du reste, si elle ne passait point *in manum mariti*, elle conservait entièrement, nonobstant le mariage, sa condition légale antérieure.

Enfin, dans notre droit, la femme majeure, non mariée, jouit d'une complète indépendance ; dans le droit romain, au contraire, la femme *sui juris*, c'est-à-dire celle qui avait ou plutôt qui était censée avoir une condition légale indépendante, n'en était pas moins soumise à une tutelle perpétuelle, non à titre de protection, mais à titre de garantie contre des aliénations ou des engagements qui auraient pu frustrer ses héritiers présomptifs (2).

La séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 9 septembre.

Présidence de M. l'abbé Bourassé.

M. l'abbé Manceau secrétaire.

—

Présents au bureau : MM. Cartier, Tailliar, les abbés Lacurie et Crosnier, vice-présidents. M. Salmon, les abbés Bandeville et Manceau, secrétaires.

La séance est ouverte à sept heures.

M. l'abbé Bandeville a la parole pour lire le procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 7e question du programme, ouverte dans la séance d'hier : *Tracer l'histoire de l'organisation des classes inférieures de la société sous les Romains et pendant le moyen-âge.*

(1) *Gaius*, *J.*, comm. I, §§ 110 — 113 ; Ulp, fr., tit. 9.

(2) *Gaius*, *J.*, comm. I, §§ 144, 190, 192 et 195; Ulp., fr., tit. 11, §§1, 18 — 24 et 27.

M. le marquis d'Argenson obtient la parole et s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

La question posée par le programme est tellement vaste, qu'elle n'a pu être abordée que très-incomplètement, même dans le savant discours que vous avez entendu. Il vous a été parlé de la condition des personnes suivant le droit romain. Restait à traiter le droit de propriété chez les Romains, la condition des personnes et des propriétés au moyen-âge et dans l'histoire moderne. Je ne puis avoir la prétention de développer cet immense sujet, et me bornerai à quelques mots jetés à la hâte, sur ce qui compose, selon moi, le deuxième terme de la question, le droit de propriété.

La *propriété*, la jouissance exclusive d'une portion de la terre par chacun des membres de l'association, est une idée qui nous semble bien simple, et en réalité rien n'a été plus lent à s'établir. Des nations entières ne l'ont point comprise et ne la conçoivent même pas de nos jours. Ainsi, chez les peuples sauvages, la propriété personnelle consiste à peine dans celle de la femme, des enfants, de quelques instruments de chasse et de guerre. Chez les peuples pasteurs, il existe déjà une propriété du sol ; mais elle est collective. Elle appartient à l'ensemble de la tribu, à la peuplade entière, et ne se subdivise point entre ses membres. Une certaine étendue de territoire sert de pâturage à toute la tribu, et l'individu ne possède en propre que sa tente, ses troupeaux, son mobilier pastoral. Tel est l'ordre de choses qui règne encore chez les Tartares, et chez les Arabes de l'Algerie.

La propriété du sol fait un pas de plus avec l'introduction de l'agriculture. Elle ne cesse pas à proprement parler d'être collective entre les membres d'une même peuplade. Seulement chacun a droit à la récolte du blé qu'il a lui-même semé, au produit de son travail annuel. La terre n'a pas cessé d'être commune ; les fruits de la terre sont seuls partagés en proportion du travail de chacun. Encore chacun n'a-t-il droit qu'à la récolte à laquelle il a concouru, et non à celle que produira le même champ dans le cours de l'année suivante. La propriété attribuée à des communautés d'habitants, et la simple répartition du produit annuel suivant le travail de chaque membre, a été le mode usité chez les Germains, selon Tacite. Il a probablement existé dans l'ancienne Gaule. Ce mode existe encore dans une majeure partie de l'Europe ; en France même, on en retrouve des traces nombreuses, malgré les efforts de la législation qui a toujours eu pour but de favoriser le partage individuel.

Ainsi dans les Pyrénées, les Alpes, dans les Vosges, le Jura, les Cé-

vennes, contrées où les mœurs pastorales ne se sont point effacées, le pays tout entier appartient à la commune. C'est à la fois la montagne et la vallée, le pâturage communal, la forêt communale, les marais, les étangs de la communauté. Il n'y a guère de possédé isolément que les maisons, et tout au plus à l'entour un petit enclos, un jardin. Tout ce qui est en dehors appartient à la commune, c'est-à-dire à l'ensemble des familles qui composent leur population. Les étrangers qui ne font point partie de la communauté, les simples manans ou passagers, sont soigneusement exclus de ce droit d'usage. Ce mode de posséder, dont les traces sont encore reconnaissables, même dans les pays où la culture est le plus avancée, sous le nom de parcours, glanage, vaine pâture, buchetage, etc., a du moins, à travers ses inconvénients, ce précieux avantage qu'avec lui, la misère extrême est inconnue. Le froid, la plus grande souffrance du peuple dans les climats du nord, ne saurait l'atteindre, ayant sa provision de chauffage assurée.

La propriété individuelle, celle qui attribue une part spéciale à chaque membre de l'association, naquit chez les peuples les plus avancés en civilisation. Elle a existé chez les peuples de l'antiquité, et particulièrement chez les Romains, dont les usages ont eu une si grande influence sur nos lois. Chacun eut son lot, sa part très-inégale sans doute de la terre et de ses produits; ou plutôt la terre fut répartie entre les hommes libres. Mais ces hommes libres n'étaient eux-mêmes qu'une faible partie de la population. L'immense majorité était esclave, et comme on vous l'a dit, l'esclave n'est pas un homme, il est une chose. Il fait une partie essentielle de cette propriété qu'il féconde de son travail, et comme tel il appartient au maître de la terre. Voilà l'état de la législation sous les Romains, et jusqu'au temps du Bas-Empire.

Arrive l'invasion des peuples barbares. Ceux-ci ne s'entendaient guère en agriculture. Ils l'avaient même en souverain mépris. Ils étaient à l'état de nations guerrières et nomades. En certains pays ils dévastèrent tout, massacrèrent jusqu'au dernier individu de la population sédentaire, et convertirent les champs cultivés en vastes pâturages. Hâtons-nous de dire que pareille désolation n'eut pas lieu parmi nous. C'eût été d'ailleurs un très-mauvais calcul. Soit grâce, soit modération, soit impuissance des vainqueurs, les vaincus furent en général épargnés. Le Romain libre et le Gaulois esclave conservèrent même à peu de chose près leur condition antérieure, seulement ils devinrent les tributaires, les sujets du Franc dominateur.

Mais les Francs à leur tour procédèrent au partage de la conquête suivant les principes d'une hiérarchie savante et bizarre, que l'on appelle le régime féodal. Le chef de la nation inféode la terre conquise à ses fidèles, ceux-ci à leurs compagnons, et ainsi de suite; en sorte qu'à partir du dernier rang jusqu'à la sommité de la nation, s'établit une suite d'échelons,

sur laquelle vient se distribuer la population victorieuse. Tel fut ce vaste réseau féodal, aux mailles tellement enchevêtrées que Montesquieu lui-même, en son *Esprit des Lois*, renonce à en dérouler les anneaux, trouvant ce travail trop minutieux et trop compliqué. Beaucoup ont entrepris d'y suppléer, mais de manière à donner raison à la modestie du grand écrivain.

A proprement parler, tout fief *relève* d'un fief supérieur ou dominant, celui-ci d'un autre, puis d'un troisième, jusqu'à ce qu'enfin l'on arrive à cette fameuse tour du Louvre, qui recèle en ses caveaux la clé de toutes les forteresses féodales. De ce mode de relief, naît l'hommage féodal, qui implique des devoirs et obligations, militaires pour la plupart, dont le manquement entraîne la perte du fief, de même que le suzerain encourt déchéance suivant le jugement de ses pairs, s'il néglige ses engagements envers son vassal. Car il est reconnu que, dans le régime féodal, il existe, sinon parité, du moins réciprocité parfaite entre le vassal et le suzerain.

Est-ce là cette propriété complète et absolue, telle que nous la concevons à présent? Pourtant l'universalité du système féodal était si grande, que l'on pouvait dire : *nulle terre sans seigneur*, et conséquemment nul seigneur sans seigneur, de degré en degré jusqu'au roi de France, qui était le seigneur suprême, le grand modérateur et le souverain justicier.

Nulle propriété exempte du lien féodal, sauf quelques terres du midi qui se disaient de *franc alleu*, ce que les Parlements, grands défenseurs de l'autorité royale, parce qu'ils en étaient les exécuteurs et les gardiens, ne cessèrent pas de contester.

Nous n'aborderons pas l'espèce de confusion qui dut s'établir avec le temps, entre le Romain resté libre et le noble de race Germaine. Cette confusion d'ailleurs fut peu sensible, puisque généralement la population romaine s'était retirée dans les villes où, sous la protection de ses murailles, elle se constitua suivant un mode d'existence analogue à celui des cités de l'Empire romain, régie par un sénat et des consuls annuels, distribuée en corps de métiers ou tribus, et portant inscrits sur l'étendart de la moindre bourgade, ces mots fastueux, *senatus populusque*, etc.

Attachons-nous à ce qui dut se passer tout à fait en bas de l'échelle, c'est-à-dire parmi la population des campagnes; c'est là que vit ou plutôt végète le Gaulois qui continue de féconder la terre au profit de tant de maîtres qui s'en partagent ou s'en disputent les produits. Pourtant ce paysan n'est déjà plus l'esclave de la période romaine. Il est devenu serviteur, il est serf. Il n'est plus meuble, et transportable d'un lieu à un autre. Il est devenu immeuble, et fixé à la glèbe. Ce lien à la glèbe, cette main morte, c'est déjà un immense allégement à son sort. Il ne peut plus, comme l'esclave des colonies, être isolément vendu selon le besoin ou le caprice du maître. Il ne peut être troqué ou aliéné qu'avec sa terre, sa cabane, sa famille. Quelque dur que puisse être son sort, il le partagera avec

ses parents, ses voisins, ses amis. Il n'a ni droits civils, ni liberté; mais il a déjà une patrie.

Maintenant en continuant ce tableau, nous trouverons qu'avec le temps son sort tendra de nouveau à s'améliorer. Grâce à l'influence bienfaisante du christianisme, à l'adoucissement graduel des mœurs, surtout grâce à l'intervention puissante des rois et de leurs parlements qui minent sans cesse la féodalité au profit d'une autorité centrale, la condition du cultivateur passe insensiblement de l'état de main-mortable à celui de censitaire, Ses obligations, longtemps arbitraires au gré du seigneur, deviennent stables, régulières, invariables. Ce ne sont plus des exactions; ce sont des devoirs modelés sur ceux imposés au feudataire lui-même. Ce sont des cens, des prestations, des redevances. Elles peuvent être modifiées en sa faveur; j amais à l'avenir elles ne pourront être aggravées.

Ajoutons que ces redevances, fixes désormais, deviendront de jour en jour plus légères, proportionnellement à la valeur du sol cultivé qui s'accroîtra de jour en jour. Cette possession de la terre, à la charge de redevances fixes, voilà le dernier terme de la propriété en France, jusqu'à l'époque où la révolution de 1789 abolit instantanément toutes ces rentes, sans indemnité pour ceux auxquels elles profitaient; renversant d'un trait de plume ce vaste édifice féodal qui avait subsisté durant des siècles, mais dont les bases étaient déjà tellement minées, qu'il s'écroulait pièce à pièce, et recevait chaque jour quelque atteinte par la désuétude, l'oubli, ou par les traits du ridicule.

Voilà donc la propriété du sol reconstituée à l'instar de l'ancienne Rome, à l'esclavage près, c'est-à-dire pleine et incommutable telle que nous la connaissons aujourd'hui. Elle implique le droit absolu d'user et d'abuser de la chose sans avoir à rendre compte à qui que ce soit de cet usage, pas même à sa postérité, comme cela avait lieu tant que les substitutions ne furent pas supprimées. Ce régime ne date que de la Révolution française. Hors de France dominent presque partout encore les maximes de la féodalité, en Allemagne, en Angleterre, dans la Russie, l'Autriche, etc.

On a dit que la Révolution française ferait le tour du monde. En effet, partout les maximes de notre droit français semblent gagner du terrain. Heureusement ces progrès, pour n'être pas marqués par des excès et du sang, n'en sont pas moins réels.

Voici ce qui se passe dans l'Allemagne du nord, où les paysans étaient, il y a peu de temps encore, dans un État voisin du servage.

Ils possédaient comme chez nous; mais leurs terres étaient grevées de redevances de toutes sortes envers les seigneurs; qu'a-t-on imaginé pour les en affranchir? De même que nos rois forçaient les communes urbaines à acheter de certains priviléges, on les a forcés de racheter l'égalité de droits et la liberté de leurs héritages. Des banques locales se sont organisées pour leur prêter l'argent nécessaire, et en cela elles ne couraient aucun risque,

la commune, comme nous l'avons dit, étant possessionnée, et pouvant fournir hypothèque sur ses biens communaux. En général les paysans se sont promptement acquittés, grâce à l'amélioration des cultures. Le seigneur a été charmé de recevoir, au lieu de corvées mal exécutées, au lieu du revenu douteux des censives, un capital qu'il s'est hâté de placer en jouissances de luxe ou en spéculations industrielles. Le paysan prussien est aujourd'hui, comme le nôtre, possesseur libre du sol : Il y a plus ; c'est qu'en ces lieux jadis si fortement imprégnés de féodalité, l'on ne trouve plus ni châteaux, ni châtelains. La révolution est plus complète qu'en France, où le moindre gentillâtre, dans sa paroisse, se donne encore les airs de suzerain du moyen-âge.

Pourtant il faut ajouter quelque chose qui caractérise profondément le génie de ces populations. Le paysan allemand possède la terre ; elle est bien à lui. Chacun a sa ferme (*hof*) et une assez grande étendue de champs qui en dépendent. Mais ne croyez pas qu'à sa mort, ce bien sera partagé par égalité entre les membres de sa famille. Le *hof* restera à l'aîné ; il est indivisible, comme l'était l'ancien fief. Le cadet se pourvoit comme il peut, entre dans les métiers, ou émigre pour l'Amérique.

En effet, le partage des biens dans les familles est encore soumis à ces variations infinies du régime de la propriété, dont il serait trop long de vous entretenir. Nous avons adopté la division égale à l'imitation du droit romain. La préférence de l'aîné, du mâle, la loi salique en un mot, est le droit germanique.

Voilà, messieurs, ce que j'avais à dire, et ma conclusion est celle que j'ai déjà indiquée. Le droit de propriété, si simple et naturel qu'il nous paraisse, est de création toute récente. Il date de 1789, et ce fut le code civil qui acheva de le mettre en vigueur.

Antérieurement on a passé par l'esclavage, la main-morte, la glèbe, la propriété communale et collective, le régime censistaire et féodal. Ce sont là des modes divers de législation ou plutôt de jouissances d'utilisation et d'exploitation de la terre. Les institutions ont varié suivant les mœurs, les besoins, les lumières, le progrès des arts et de l'industrie agricole. Entendez-vous parler des droits sacrés, inviolables, absolus, éternels, de la propriété, rappelez-vous que ces droits sont nés d'hier. Plusieurs d'entre nous ont pu les entendre proclamer pour la première fois. La Révolution que l'on accuse de les avoir méconnus, c'est elle au contraire qui les a sanctionnés ; non-seulement nos aïeux, mais même nos pères, ne possédaient rien en propre. Ils furent serfs, censitaires, vassaux, colons, usufruitiers. Nous seuls sommes réellement propriétaires.

M. le conseiller Tailliar aborde la même question et retrace verbalement le sort des classes inférieures dans les cités épiscopales, dans les villes abbatiales, les communes et

les châteaux féodaux ; il fait voir, dans ces différentes transformations de la société, les corporations de métiers organisées, les vassaux de l'abbaye, les censitaires, les industriels, les commerçants, les hommes liges, les serfs, et dans ces diverses phases, les classe moyennes s'améliorant de plus en plus jusqu'à fournir, dans les doyens des métiers, des hommes politiques capables de balancer la puissance des princes.

M. Crosnier, à l'appui de ce qui a été dit par M. Tailliar, sur l'origine d'un grand nombre de communes qui a été celle des abbayes et des monastères, rappelle que lors de la fondation de la Charité-sur-Loire, le premier prieur établit en règle que les moines paieraient aux pauvres la dîme de tout ce qui se consommerait dans la maison, comme c'était la coutume dans les maisons de leur ordre, en sorte que tous les jours on voyait un grand nombre de pauvres accourir au nouveau monastère pour recevoir leur nourriture quotidienne, et quand on leur demandait où ils se rendaient avec tant d'empressement, ils répondaient : Nous allons à la *Charité* des bons pères, nous allons à la *Charité*, nom qui est resté à la ville qui s'établit autour du monastère.

L'église était dédiée à la Vierge, et toutes ses fêtes s'y célébraient avec tant de pompe, que les évêques d'Auxerre et de Nevers, l'archevêque de Bourges es les seigneurs s'empressaient de s'y rendre pour y passer ces fêtes : les poputions voisines profitèrent de cette circonstance pour l'écoulement de leurs denrées, car la consommation devenait plus grande ; telle fut l'origine des foires de la Charité qui ont lieu la veille de toutes les fêtes de la sainte Vierge.

M. Bizeul indique l'existence de *paroisses rurales* dans la Bretagne et demande quelle était leur organisation ?

M. Tailliar fait observer qu'un grand nombre de communes rurales étaient régies par des échevins seigneuriaux révocables à volonté.

M. Salmon signale les prolégomènes du polyptique d'Irminon, par M. Guérard, comme offrant des renseignements remarquables sur la position sociale inférieure en France, au IXe siècle.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 2e question du

programme : *Quelles ont été l'origine, la nature et la durée de nos diverses monnaies provinciales ?*

MM. Cartier et Duchallais, dans deux mémoires, répondent à cette question.

M. Duchallais essaye une classification nouvelle que combat M. Cartier.

M. Cartier demande que toutes les questions numismatiques du programme soient traitées successivement. La section adoptant, M. Cartier lit un travail sur la dernière partie de la 10e question ainsi conçue : *Quelle part les rois de France et d'Angleterre, de 1151 à 1203, eurent-ils dans la fabrication de la monnaie de l'église de St-Martin, et comment cette monnaie tournois devint-elle la base du système monétaire de France?*

Malgré les observations de M. Lecointre, qui parle de l'influence du comte d'Anjou sur le chapitre de Saint-Martin, il persiste à dire que la monnaie de Tours fut tout-à-fait indépendante à cette époque.

M. Lambron rappelle que saint Louis, dans sa munificence toute royale, abandonna tous ses droits sur le chapitre de Saint-Martin, qu'il tenait de la confiscation des comté de Tours et d'Anjou sur Jean-sans-Terre, 1204. Une messe solennelle fut fondée dans l'église Saint-Martin en mémoire de cet événement et fut célébrée jusqu'en 1790.

Quant à la 16e question : *Faire l'histoire du camp d'Amboise et des monuments numismatiques qu'on y trouve journellement*. M. Cartier répond qu'il a traité cette question dans un ouvrage déjà publié ; que les Romains sont restés peu de temps à Amboise, que leur monnaie s'y retrouve rarement; que le plus grand nombre des monnaies appartient aux différents peuples Gaulois, surtout aux Carnutes et aux Turons, qui s'étaient ligués pour chasser les Romains.

La 23e question demande *l'histoire de l'hôtel des Monnaies de Tours*. M. Cartier apprend que l'hôtel des monnaies de Tours, l'atelier monétaire royal, a pris naissance sous Philippe-Auguste. Avant cette époque, le chapitre de Saint-Martin fabriquait pour son compte. Depuis, la monnaie se fabriqua au nom du roi jusqu'en 1772, époque à laqulle l'hôtel des Monnaies fut supprimé.

M. de Cussy invite l'assemblée à se rendre demain, à onze heures, à la gare du chemin de fer, pour examiner de nouvelles machines à vapeur dignes de son attention.

M le président prévient que la course archéologique aura lieu de 11 heures à une heure, et quelle aura pour objet la visite de l'église de Saint-Symphorien et des restes de l'abbaye de Marmoutier.

Une souscription est ouverte au bureau pour la publication des verrières du chœur de la cathédrale de Tours et celles de la chapelle de Champigny.

M. le président annonce une séance extraordinaire de la section, dans la salle du tribunal civil, de une heure à trois, et met aux voix la proposition de traiter en séance générale la 29e question du programme. Adopté.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Séance supplémentaire du 9 septembre.

Présidence de M. l'abbé Bourassé.

M. Cartier fils, secrétaire.

—

La séance est ouverte à une heure sous la présidence de M. l'abbé Bourassé.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la 24e question.

M. l'abbé Lacurie obtient la parole pour lire son mémoire sur la géographie générale des Gaules :

Messieurs,

La géographie est la sœur et l'émule de l'histoire. Si l'une règne sur tous les siècles, si elle ressuscite les générations passées, l'autre embrasse tous

les lieux, et fixe, dans une image immobile, les tableaux mouvants de l'histoire, en retraçant à la pensée cette vaste scène jonchée des débris de tant d'empires.

Ceci posé — et ce serait vous faire injure que d'insister sur des preuves — ceci posé, je conclurai tout d'abord que l'étude de la géographie est du plus haut intérêt pour l'antiquaire ; et, appliquant ce principe à la géographie de la Gaule, j'ajouterai que, pour nous, il n'y a plus seulement convenance, mais nécessité d'étudier en ses moindres détails les riches contrées que nous habitons, ce pays des Gaules si célèbre par sa situation heureuse, par sa fertilité, par le courage et le génie de ses habitants, cette terre classique du beau et du grand, comme de toute institution généreuse.

Nos connaissances géographiques de la Gaule ne remontent pas à deux mille ans ; César est le premier auteur qui en ait parlé avec quelques détails, et il ne nous en a donné que de faibles notions. Que de révolutions physiques et morales sont arrivées depuis cette époque ! Si César nous eût donné de la Gaule une carte géographique exacte, nous aurions peine à nous y reconnaître. De nouvelles villes bâties, et d'anciennes détruites ; des bourgades agrandies, d'autres réduites à rien ; des villes placées autrefois sur la cime ou le penchant des montagnes, situées aujourd'hui dans la plaine ; le cours de plusieurs rivières détourné ; des terres cultivées là où il y avait des forêts, de hautes futaies dans des lieux où l'on moissonnait autrefois ; des marais desséchés devenus fertiles, des lacs formés par l'éboulement des terres ; voilà, Messieurs, quelques-unes des métamorphoses opérées dans le pays que nous habitons. Aussi les savants éprouvent-ils une difficulté extrême à concilier ce que César et les historiens postérieurs en ont écrit.

A cette première cause d'erreur, cause due à l'instabilité des choses d'ici bas, viennent se joindre, d'une part, le peu d'étendue qu'avaient les connaissances géographiques au commencement de l'ère vulgaire, et de l'autre, l'esprit de système contre lequel ne sont pas toujours en garde les écrivains même les plus recommandables.

César n'est point exact dans ce qu'il nous dit des Gaules ;

Strabon ne nous en donne qu'une description vague ;

Diodore de Sicile, se laissant souvent tromper par les noms latins, imagine quelquefois deux peuples là où il n'y en a qu'un ;

Pomponius Mela, en ce qui touche la Gaule, manque absolument de critique. Il copie sans choix, il extrait d'une manière inexacte, et réunissant des lambeaux sans forme, il remplit son récit de détails imaginaires ;

Pline, cet élégant et érudit compilateur, nous fait mieux connaître la géographie des Romains au premier siècle ; mais à son mérite incontestable, Pline joint le défaut ordinaire de ces esprits ardents qui veulent embrasser l'universalité des connaissances humaines ; il copie souvent au

lieu d'analyser, et il n'entend pas toujours ce qu'il copie; il jette beaucoup de confusion dans l'évaluation des distances parce qu'il n'apprécie pas toujours la nature des différents stades; ses descriptions offrent souvent un mélange incohérent de faits appartenant à des siècles différents, parce qu'il n'a pas toujours distingué avec assez de soin les témoignages des auteurs grecs anciens, d'avec ce que lui apprenaient les relations de ses contemporains; il n'a point de principes fixes sur l'étendue et la configuration des pays qu'il décrit;

De nombreux itinéraires, et des journaux de navigateurs fournirent à Ptolémée des documents précieux. Sa géographie repose sur des bases scientifiques; c'est un tableau élémentaire, mathématique, où la figure et la grandeur de la terre, et la position des lieux sont déterminés. Malgré des erreurs fondamentales, Ptolémée a fait faire un pas immense à la géographie; les côtes occidentales de la Gaule présentent un accroissement de connaissances de détails étonnant pour le temps écoulé depuis Strabon, qui avait à peine des notions sur la configuration de ces contrées; toutefois, la division des pays n'est qu'indiquée, et l'auteur ajoute rarement une note historique; d'un autre côté le texte de Ptolémée a éprouvé tant de changements par la négligence des éditeurs, qu'on ne saurait user de trop de réserve quand on le consulte, parce qu'on s'expose à enregistrer des erreurs trop fidèlement répétées ou augmentées de nouvelles fautes, même dans les plus pompeuses éditions;

Les Itinéraires n'offrent aucune trace de géographie mathématique; ils ne contiennent que les noms des lieux et des stations avec la distance de l'une à l'autre, sans entrer en d'autres détails; l'impéritie des copistes en a tellement défiguré le texte qu'il est souvent très-difficile d'y reconnaître les localités;

La table de Peutinger range arbitrairement les diverses contrées à la suite les unes des autres, de l'ouest à l'est, sans avoir égard à leur figure, à leur position géographique, ni à leurs limites respectives;

Le *Notitia utraque imperii* ne nous apprend rien de l'organisation intérieure des cités, ni de l'agencement des tribus diverses qui les composaient; nous y puisons des détails précieux pour la délimitation des provinces, mais rien qui puisse diriger dans l'étude de chaque province en particulier.

Les géographes du moyen âge n'offrent pas de renseignements plus précis; ils copient plus ou moins servilement leurs devanciers. Les cartes qu'ils nous ont laissées joignent aux défauts qui résultent du manque de connaissances, ceux qui proviennent d'un arrangement systématique d'après des hypothèses imaginaires.

D'Anville, au XVIIIe siècle, remplaça les faux systèmes par des notions plus sures, et resserra la géographie ancienne dans des bornes plus étroites.

Il approche infiniment plus du vrai qu'aucun de ses devanciers ; mais on désirerait dans le Ptolémée moderne plus de défiance de lui-même, plus de maturité dans ses décisions quand il prononce sur quelques points controversés.

Depuis d'Anville, la géographie a marché à pas de géant; et, disons-le avec orgueil, Messieurs, dans ce nouvel essor, la France n'a rien à envier aux autres peuples. Les géographes français laissent peu d'espoir à ceux qui voudront tenter de les surpasser. Toutefois, la géographie ancienne de la Gaule, étrangère à ce mouvement général, est demeurée stationnaire. A part les grandes divisions du pays, et le nom des peuples qui l'habitaient ; à part quelques faits consignés dans les historiens des premiers siècles, que savons-nous de la Gaule ? Connaissons-nous les limites respectives des différentes cités ? Avons-nous reconnu la position géographique des tribus diverses qui formaient la cité ? Avons-nous interrogé les ruines imposantes qui jonchent le sol foulé par les Gallo-Romains ? Le réseau des voies romaines a-t-il été reconnu partout ? Avons-nous, en un mot, quelque chose de fixe, d'arrêté sur la géographie historique du sol que nous foulons ? Hélas, Messieurs, laissez-moi vous le dire, rien de fixe, rien d'arrêté, incertitude désolante sur des questions capitales.

Cette incertitude résulte de la divergence que l'on remarque dans les opinions d'hommes vraiment instruits, d'esprits profonds, de ces hommes dans lesquels nous voyons avec bonheur nos pères et nos maîtres.

Et que n'aurais-je pas à vous dire, Messieurs, des singulières préoccupations d'écrivains, d'ailleurs très-recommandables, mais qu'une manie de systèmes fixe irrévocablement à une idée vers laquelle toutes les autres doivent converger !

Celui-ci voit dans la moindre ruine l'une de ces mansions indiquées par les itinéraires ; celui-là suppose à chaque instant des erreurs de copistes, et rectifie les textes pour les plier à l'idée qu'il poursuit ; un troisième évalue les distances tantôt en milles romains, tantôt en lieues gauloises, et cela dans le même itinéraire, suivant qu'il en a besoin pour fixer un point controversé ; tel autre, négligeant les textes les plus précis, crée des provinces dont il fixe les points principaux, sans fondement aucun, sans preuves même plausibles, uniquement parce que cela lui semble devoir être ainsi.

Permettez-moi, Messieurs, d'entrer en quelques détails, et de justifier des assertions qui doivent vous sembler au moins fort singulières. Je prendrai mes preuves dans la province qui m'a vu naître, province que j'ai presque toujours habitée, et que j'ai parcourue en tous les sens.

A l'époque de la domination romaine, le pays des Santones s'étendait du

sinus aquitanicus aux Lemovices et aux Petrocorii (1), des Pictones aux Bituriges Vibisci (2). Les géographes anciens citent dans cette contrée l'île d'Antros, le portus et le promontorium Santonum; les itinéraires désignent entre autres les mansions Novioregum et Tamnum, sur la voie de Mediolanum à Burdigala.

Or, Messieurs, la position géographique de ces points est depuis longtemps vivement controversée. Malgré les indications formelles de Pomponius Mela, de Ptolémée et de Marcien d'Héraclée, les antiquaires diffèrent d'opinions, chacun étayant la sienne de raisons plus ou moins spécieuses. Les travaux de d'Anville, de Vallois et autres n'ont produit que trouble et confusion dans une questions toute simple.

Décrivant les contours de l'embouchure de la Garonne, Pomponius Mela révèle l'existence d'une île appelée Antros « *in eo est insula, Antros nomine.* » D'Anville, Maichain, le P. Arcère, M. Massion et quelques autres, suivant l'indication de Mela, reconnaissent cette île d'Antros dans les parages de Cordouan, à l'embouchure même de la Gironde; de Vallois confond l'île d'Antros avec l'île d'Aindre, située à l'embouchure de la Loire; M. Lesson incline pour l'île d'Arvert sur la Seudre, trois opinions contradictoires en présence d'un texte qui nomme expressément l'embouchure de la Gironde comme gisement de l'île d'Antros.

Ptolémée, décrivant la côte du *Sinus Aquitanicus*, du sud au nord, place le port et le promontoire des Santones sur le littoral de l'Océan, entre l'embouchure de la Gironde et celle de la Charente, le port sous le 46° 45', le promontoire sous 47° 15' de latitude nord. D'après le géographe ancien, en remontant la rivage, du sud au nord, depuis l'embouchure de la Gironde, on rencontre d'abord le port, puis le promontoire, et enfin l'embouchure de la Charente. Le texte est clair, précis, et, bien qu'il y ait erreur dans la latitude assignée, erreur qui prend sa cause dans le système d'évaluation adopté par Ptolémée, l'ordre dans lequel se suivent les points désignés par le géographe est clairement marqué : l'embouchure de la Gironde, le port, le promontoire, l'embouchure de la Charente. Cet ordre, au reste se trouve confirmé par Marcien d'Héraclée, qui place le promontoire entre la Garonne et la Charente, qu'il précède immédiatement.

Malgré cet accord des géographes anciens, Ortellius, Samson, D. Bouquet, Maltebrun placent le Portus Santonum à la Rochelle, au nord de la Charente; de Vallois et Bourignon le mettent à Brouage; le P. Arcère le cherche à l'île d'Arvert; d'Anville le trouve à l'embouchure de la Seudre; La Sauvagère le met à La Tremblade; M. Massion désigne le village de Toulon, au pied de la butte appelée le Camp-Romain.

(1) L'Océan, le Limousin, le Périgord.
(2) Le Poitou, le Bordelais.

La position géographique du promontoire des Santones n'est pas moins controversée, malgré les indications formelles des géographes anciens. Les uns le placent à Blaye, au sud de l'embouchure de la Gironde ; c'est le sentiment d'Ortelius, d'Olivarius, de l'abbé d'Expilly ; d'autres, avec Maichain, le mettent à la Rochelle, au nord, et au delà de la Charente ; le P. Arcère varie entre la pointe de Chef de Baye, la pointe de Coureille et le rocher des Baleines, à l'Ile-de-Ré ; d'Anville n'ose se prononcer ; D. Bouquet et l'abbé Lebœuf le cherchent dans l'Ile-d'Arvert, avant le port ; La Sauvagère et M. Massion croient reconnaître ce promontoire dans le Cap de Chassiron, à la pointe nord-ouest de l'Ile d'Oleron, bien au delà de la Charente. Et cependant, il est bien démontré par la seule lecture des textes de Ptolémée et de Marcien d'Héraclée, que ce promontoire doit se trouver entre l'embouchure de la Gironde et celle de la Charente.

Venons aux mansions Novioregum et Tamnum.

L'itinéraire d'Antonin place Novioregum entre Tamnum et Mediolanum Santonum ; la distance de Mediolanum à Novioregum est de quinze lieues gauloises ; celle de Novioregum à Tamnum, de douze lieues ; enfin, il marque seize lieues de Tamnum à Blavia.

Il semble, Messieurs, que des localités échelonnées à des distances correspondantes aux lieues gauloises marquées dans l'itinéraire, devaient fixer l'attention d'antiquaires et de géographes voyageant à la recherche de stations romaines, surtout, si ces localités offraient des traces non équivoques du passage du peuple-roi. Dans la recherche des mansions indiquées, il eût été rationnel de prendre pour point de départ Mediolanum ou Blavia ; et, sans se laisser arrêter par des ressemblances de nom souvent difficiles à justifier, il fallait tenir compte des ruines plus ou moins imposantes rencontrées sur le parcours d'une voie antique, et noter les distances : c'eût été la marche la plus simple comme la plus sûre. Nos géographes n'ont pas agi ainsi. Ils ont fixé d'avance le gisement de la station, et ils sont partis de ce point pour déterminer les distances ; et comme ces distances ne s'accordaient pas avec les indications de l'itinéraire, il a fallu supposer des erreurs de copistes, corriger les itinéraires.

Ainsi, d'Anville a vu Novioregum dans Royan, « parce que d'abord, dit-« il, le nom de Royan peut dériver de la dernière partie du mot Noviore-« gum, d'autant que l'effet ordinaire de l'altération des noms anciens a été « de les tronquer d'une manière ou d'autre. » Et comme le célèbre géographe place Tamnum au port de Talmont, Tallemundus au moyen âge, à douze kilomètres seulement de Royan, il ne trouve plus entre ces deux stations la distance de douze lieues gauloises, un peu plus de vingt-six kilomètres, marquées dans l'itinéraire. Il corrige donc l'itinéraire en substituant VII à XII, rectification qu'il prétend justifier en disant que « le locus « veut, en plus d'une rencontre, qu'il se fasse ainsi une permutation de ces « chiffres romains pour corriger une méprise de la part des copistes. »

De Vallois, d'Expilly, D. Bouquet, l'abbé Lebœuf ont suivi les errements de d'Anville.

La Sauvagère combat l'opinion de d'Anville relativement à l'assiette de Novioregum, et il place cette station au lieu occupé aujourd'hui par le village de Toulon, aux deux tiers à peu près de la distance de Saintes à Royan. Après avoir ainsi fixé la position de la station, il cherche à la concilier avec les mesures anciennes. Pour cela il compte alternativement par milles romains, et par lieues gauloises dans le parcours d'une même voie. Comme d'Anville il voit dans Talmont le Tamnum de l'itinéraire, rejetant sur le copiste la différence qui se trouve entre les distances, « car, « on sait, dit-il, que par la faute des copistes il se trouve des erreurs « entre les noms de l'itinéraire... On sait aussi que les routes les mieux « alignées ont des sinuosités, et par conséquent sont plus longues que les « distances prises avec le compas sur la carte, d'un point à un autre. »

Ces quelques exemples suffiront pour justifier nos assertions. Laissez-moi donc vous le dire, Messieurs, si les autres provinces de l'ancienne Gaule n'ont pas été étudiées avec plus d'intelligence, plus de soin que ne l'a été le pays des Santones, nous n'avons pas les premiers éléments d'une carte de la Gaule ; c'est un travail à faire.

Et n'allez pas croire, Messieurs, que je veuille vous engager dans une route hérissée de difficultés. Ces difficultés sont plus spécieuses que réelles. Le travail que j'appelle de tous mes vœux sera facile s'il est entrepris par quelques-uns de ces hommes dévoués à la science, chez qui font règle le désintéressement personnel et l'abnégation de leurs propres idées. Ces hommes ne sont pas introuvables, le nombre en est grand encore au noble pays de France.

Cette première condition remplie, il en est une autre essentielle, si l'on ne veut pas manquer le but en se jetant dans le trop vaste champ des conjectures : le travail doit être fait par des hommes du pays. Et la raison, messieurs, c'est qu'il y a dans chaque contrée une foule de traditions, une quantité d'indications précieuses qui ne peuvent être remarquées que par les enfants du sol ; un étranger ne les soupçonnera pas, il n'en verra pas l'enchaînement, n'en pourra tirer aucun parti.

J'ajouterai une troisième condition, non moins essentielle, plus essentielle peut-être que les deux autres : le travail doit-être fait sur le terrain, et non dans le cabinet. Quel que soit le mérite des écrivains dont on voudra l'étayer, on manquera nécessairement le but si l'on marche sur leurs traces, parce que tous ont sacrifié plus ou moins à l'esprit de système, ennemi-né de toute science archéologique. S'ils avaient vu les lieux qu'ils décrivent, ils ne seraient pas tombés dans des erreurs d'autant plus graves qu'elles jettent dans l'étude de la géographie ancienne une confusion et un embarras extrême. Il faut voir par soi-même, interroger le terrain, étudier les indications fournies par le colon, gardien religieux des traditions

locales, mine inépuisable de documents précieux. Que de découvertes archéologiques sont dues à de simples causeries avec le colon appuyé sur sa bèche, et ne soupçonnant pas la portée de ses révélations !

Quant à la manière de procéder pour dresser la carte d'une cité gallo-romaine, il semble convenable de rechercher tout d'abord les bornes de la cité. C'est ordinairement un fleuve, de vastes forêts, une chaîne de montagne, et, à défaut de ces barrières naturelles, une ceinture de points fortifiés et qui se commandent. Ainsi, trouve-t-on entre les Pictones et les Santones une ligne de démarcation s'étendant, en deçà d'Aunedonnacum (1), depuis Muro jusqu'au Canentelus, un peu au-dessous de Sermonicomagus (2). Cette ligne est marquée par des ruines imposantes accusant des établissements considérables. Ces limites ne doivent pas être cherchées en dehors des bornes des anciens évêchés, attendu que le ressort épiscopal, fut, dans le principe, le même que le ressort du département particulier de chaque cité. On s'écarta peu de cette règle dans l'établissement des évêchés.

Les limites de la cité reconnues et tracées en rouge sur une carte bien faite, les départements réunis, d'après Cassini et le dépôt de la guerre, par exemple, il faut s'attacher à reconnaître le réseau des voies romaines.

C'est en suivant les traces de ces routes impérissables qu'on arrive sûrement aux établissements gallo-romains de quelque importance, et cela, sans médire des copistes, sans les calomnier. On comprend que ces voies n'ont pas été tracées à grands frais pour d'insignifiantes localités. La nature des ruines que l'on rencontrera sur ces routes, la distance à parcourir d'un point à un autre, indiqueront suffisamment, en l'absence de documents précis, le degré d'intérêt qu'il faudra attacher à la fabrique reconnue. Chacun sait que sur les voies principales on établissait des relais de poste, *mutationes*, et des stations, *mansiones*, lieu de halte où l'on pouvait séjourner pour se délasser des fatigues d'une longue route. Les ruines que l'on remarque sur les voies secondaires révèlent ordinairement des villes plus ou moins considérables ; j'en dis autant des ruines éparses de droite et de gauche aux environs des routes.

Il sera bon de se tenir en garde contre deux assertions qui pourraient jeter en quelque embarras. On a dit que les voies romaines étaient toujours tracées en ligne directe ; ceci est trop général. Les voies consulaires, destinées à la marche des troupes, étaient faites avec plus de soins, plus de précautions que les autres routes ; elle se prolongeaient, autant que possible, sur les plateaux, et leur direction était assez généralement en ligne droite ; pour l'assiette des routes moins importantes, les ingénieurs romains savaient se plier aux exigences des terrains. Je n'ai rien remarqué de

(1) Aulnay.

(2) Muron, la Charente, Manale.

bien saillant, en Saintonge, du moins, qui ne se pratique de nos jours par nos ingénieurs.

Peut-être faudrait-il ici établir une distinction entre les routes gauloises entretenues par les romains, et les voies édifiées par les romains eux-mêmes.

L'autre observation a trait au mode de confection de ces routes. Il ne faudrait pas s'attendre à trouver toujours bien marquées les diverses couches indiquées par Vitruve. La perfection des routes était en rapport avec l'importance des communications qu'elles établissaient, et l'ordre enseigné par Vitruve n'a guère été suivi que dans la confection des voies les plus belles et les plus solides à raison de leur importance majeure.

Mille indices concourent à faire reconnaître une voie antique. Si elle est encore en usage, et il en est beaucoup en ce cas, les caractères particuliers de solidité qu'elle offre en ses moindres parties suffisent pour fixer l'attention, et déterminer un examen. C'est une surface formée de gravier broyé, et de chaux excessivement compacte; un composé de cailloux, ou de pierres taillées en polygones irréguliers, quelquefois équarris à angles droits; un massif de terre cuite; une chaussée plus élevée que les terres environnantes, un peu bombée, avec des trottoirs formés de cailloux concassés et de terre battue ensemble, etc. A cela vient se joindre la tradition populaire qui attache toujours une idée extraordinaire à ces routes : c'est le chemin du Roi, de Roland, de la Princesse, des Fées et autres dénominations analogues.

Il est rare qu'une voie antique soit entièrement recouverte ; elle est visible en quelque points de son parcours; mais fût-elle entièrement enfouie sous les terres cultivées, les céréales qui croissent dessus en révèlent assez ordinairement la présence; l'herbe est moins fournie, moins venante, le colon n'hésite pas à prononcer qu'il y a sous le sol quelque vieille construction. Des ruines éparses dans la campagne supposent un embranchement débouchant dans une voie principale, et bien qu'il ne soit pas possible de retrouver aujoud'hui les chemins particuliers, *diverticula*, ni de les suivre jusqu'à leur point de jonction, cette indication devra engager à étudier les terrains environnants. J'en dis autant des Dolmens, Tombelles et autres monuments analogues qui, assez généralement, sont dans le voisinage d'une voie.

Ce second pas fait, les routes étant reconnues et tracées sur la carte, il sera bon, pour procéder avec ordre, de marquer par un signe conventionnel toutes les localités où l'on aura remarqué des débris romains, ou quelque monument celtique, ayant soin de déterminer leur position géographique et leur orientation. Èt si, à l'aide des itinéraires anciens, des pouillés latins, ou autres documents authentiques, il est possible de restituer à la localité son nom primitif, c'est sous ce nom qu'il la faudra désigner; mais que l'on se tienne en garde contre la manie de latiniser les noms dont l'origine romaine ne serait pas clairement accusée.

Reste une troisième étude qui sera le complément du travail. Je veux parler de la recherche des diverses tribus qui formaient la cité, et leur délimitation; étude facile pour qui veut observer. Je sais qu'il n'est plus possible généralement de retrouver aujourd'hui les noms ni la position géographique de toutes ces peuplades diverses, les documents positifs manquent; mais on peut en reconnaître quelques-unes dont les noms ont traversé les siècles; on peut, du moins, en constater le nombre.

Ces peuplades d'origine et d'intérêts communs, agglomérées sous un nom générique, étaient de mœurs et d'habitudes différentes. On comprend que dans ces temps reculés les relations sociales étaient peu suivies; il y avait moins de fusion dans les idées, partant, plus d'individualité. Or, Messieurs, ces différences n'ont pas disparu entièrement, elles existent encore en partie, et sont très-saisissables malgré les progrès de la civilisation. On remarque de nos jours des nuances bien tranchées dans le langage, les vêtements, les habitudes, les allures des habitants de diverses parties d'un même département; chaque contrée a sa physionomie spéciale et très-marquée. C'est là, Messieurs, n'en doutons pas, le cachet indélébile des races. L'antiquaire ne manquera pas d'indiquer sur sa carte ces nuances si caractéristiques. Les plus anciennes divisions de nos diocèses en Archidiaconés ou en Doyennés, lui viendront en aide pour contrôler ses premières observations, et lui révèleront souvent les limites des territoires occupés autrefois par les peuplades diverses, l'étendue de la juridiction civile ayant servi de base à l'étendue de la juridiction ecclésiastique.

Tel est, Messieurs, le travail que j'appelle de tous mes vœux, et auquel je voudrais voir se livrer les hommes qui, comme vous, savent apprécier les études qui ouvrent une si belle carrière à l'érudition et à la pensée. Que vous en semble? aurai-je trop présumé de votre dévouement au pays en venant vous proposer une noble tâche à remplir? non; vous vous associerez à ma pensée, et vous appuierez de vos suffrages la motion que je formule en ces termes :

« Le Congrès reconnaît la nécessité de dresser, en chaque province, la « carte détaillée de la cité gallo-romaine, pour, à l'aide de ces cartes par- « culières, dresser, plus tard, une carte générale de la Gaule. »

Le travail si utile de M. l'abbé Lacuric sera publié dans le compte-rendu du Congrès selon le désir de la section.

M. De Matty de Latour lit un mémoire remarquable sur le véritable emplacement de *Conbaristum* et de *Sipia*, mémoire qui réunit toutes les conditions que désire M. l'abbé Lacuric pour rectifier la carte de la Gaule (1).

(1) Ce mémoire a été retiré par son auteur qui désire le publier avec plus de développement.

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire de M. l'abbé Voisin, sur une voie antique du Mans à Tours.

MESSIEURS,

En voyant les Romains travailler sans relâche, pendant sept siècles, à la conquête du monde entier; organiser cette conquête par un merveilleux système d'administration et ne se reposer qu'après avoir achevé leur œuvre, l'on ne peut se défendre d'une vive, d'une juste admiration; mais parmi les grandes institutions du Peuple-roi, nous devons placer surtout leur système de viabilité. Donner à l'univers pour centre le forum romain; rattacher à la ville éternelle toutes les provinces; unir les cités avec leurs métropoles, et les cités entre elles, puis chaque cité avec ses conditas ou cantons; tracer d'immenses lignes pour aboutir aux ports les plus fréquentés, ce fut une entreprise aussi habilement conçue qu'heureusement exécutée. Pour atteindre ce but, on sait que les soldats et les simples citoyens, les magistrats et les empereurs même n'épargnèrent aucune peine, et que pour subvenir aux frais, souvent le trésor public fut épuisé.

Quant à la Gaule transalpine, il paraît qu'avant la conquête les nombreuses cités communiquaient dès lors entre elles par des voies faciles; car on voit les légions de César parcourir rapidement les provinces, et ce fier vainqueur parle de l'immense produit des péages, consacré aux réparations des ponts et chaussées. Personne n'ignore que sous l'administration d'Agrippa, Lyon fut choisie pour centre de quatre branches principales; les restes de celle qui gagnait Boulogne sur mer présentent encore, près de Meaux, une largeur d'environ 6 mètres, et un encaissement en blocage de pierres du pays. C'est en pierres non taillées que consistent le blocage d'une voie d'Autun. signalée par M. de Caumont, et celui de la « via sacra » près du Capitole; toutes les voies antiques, connues jusqu'à ce jour dans le Maine et les contrées voisines, n'ont point un autre caractère; la largeur de l'encaissement est également d'environ six mètres; mais les pierres juxtà-posées sont sur un lit plus ou moins épais d'antiques scories de fer.

Ce qui annonce l'importance d'une ville, c'est ordinairement la facilité des communications avec les cités d'alentour; aussi les anciens géographes ont eu soin de remarquer que le Mans devait son importance à sa position sur des lignes très-fréquentées. D'Anville a compté plus de vingt voies qui rayonnaient aux portes de Rome; autour du Mans nous avons pu jusqu'à ce jour en compter une dixaine, et parmi

les branches les plus remarquables, nous plaçons les trois qui figurent sur les tables de Théodose : l'une gagne Jublains, Vieux, Bayeux, Valognes et la mer, une autre Chartres ; la troisième, qui semble être le prolongement de la première, conduit à Tours ; c'est de celle-ci que nous voulons vous entretenir.

Avant la conquête des Romains, Tours portait le nom de « Turonos » comme plusieurs monnaies celtiques semblent l'attester, et cette ville fut, sans doute, une des soixante-quatre cités de la Gaule qui, au rapport de Strabon, prirent à l'envi l'un des surnoms d'Auguste. Angers s'appela « Juliomagus, » Tours « Cæsarodunum, » mais nous ignorons si ce fut en l'honneur du célèbre Vindex que le Mans « Cenomanos » reçut pendant quelque temps le nom de « Vindinum. » Puisque l'on voit les Cénomans, pressés déjà par une excessive population, envoyer en Italie de nombreuses colonies, sept siècles avant notre ère, il est permis de croire à la haute antiquité de la principale voie qui unissait leur cité à celle des Turones, et lorsque Cæsarodunum devint métropole de l'Armorique, l'importance de cette voie dut s'agrandir beaucoup encore. Il n'est donc pas étonnant qu'elle figure comme route militaire sur la table Théodosienne, et qu'elle reste assez connue pour être signalée comme « voie romaine » sur les cartes des officiers du corps royal d'état-major, et sur un poteau près de Château-la-Vallière. La carte de Peutinger indique une distance de seize lieues gauloises entre le Mans et les « fines » ou confins des *Andagavi* et des *Cenomani*, et l'on compte effectivement environ quarante kilomètres du Mans aux Halles de Vaas, limites anciennes entre les deux provinces. D'ailleurs, les ruines de l'ancien « Vadatium, » chef-lieu de la « Condita Vedacensis, » faciles à reconnaître en ce lieu, justifient assez le point d'arrêt sur la table dont nous parlons. Nous dirons ce qui se présente de remarquable sur chacune de ces seize lieues.

I.

La première lieue de la voie de Tours s'étendait de la citadelle jusqu'au pont sur l'Huisne, nommé jusqu'à ce jour le Pont-de-la-Lieue, *Pons-Leugæ*. Elle longeait les arênes ou amphithéâtres, comme saint Bertran l'atteste dans son testament, l'an 615 : *Juxtà arenas, strada quod vadit ad Pontileuga*, et passait près de l'ancien *hospitium*, fondé par le même évêque à Sainte-Croix. Saint Bertran nous apprend qu'il en établit un autre à Saint-Martin, près du *Pont* même *de la lieue*. A peu de distance de cette église, une urne funéraire en marbre a été trouvée dans un

champ; l'on sait que les tombeaux étaient ordinairement placés sur le bord des voies. Celle dont il est question ne paraît pas laisser maintenant de vestiges sur le sol; si l'on en croit la tradition, elle s'écartait à l'ouest de la route actuelle, au-delà de Coëffort. Cette maison succéda pour ainsi dire aux hospices de Pontlieue et de Sainte-Croix, devenus paroisses; Henri II d'Angleterre y fit construire un vaste édifice que l'on a transformé en caserne. L'hospice de Coëffort pouvait facilement recevoir non-seulement les voyageurs qui avaient suivi la voie de Tours, mais également ceux qui venaient de Poitiers; car la voie de *Limonum* se séparait de celle de Tours pour aller passer l'Huisne au gué de Préau. Par une ordonnance du 4 mars 1764, les sieurs de Valogny et de Fondville, du Mans, furent définitivement autorisés à s'emparer de l'ancien chemin de Pontlieue; celui qui existe aujourd'hui venait d'être fait à leurs dépens. Au mois de décembre 1793, ayant appris que l'armée Vendéenne se dirigeait vers le Mans, deux arches du pont de Pontlieue furent coupées; elles n'ont jamais été rétablies depuis cette époque. Un autre pont fut construit à quelque distance; au reste, l'ancien ne paraît pas remonter à une haute date.

II.

La seconde lieue de la voie de Tours comprenait l'espace qui se trouvait entre Pontlieue et la croix de Vergalant, limite de la banlieue du Mans. Le procès-verbal d'arpentage de l'an 1632 contient ce qui suit: « La huictiesme borne à tirer de la Vieille porte au bourg de Pontlieue et dudit Pontlieue sur le grand chemin de ceste ville en la ville de Tours a esté plantée dans ledit grand chemin de ceste ville à Tours, au droict d'un champ appelé Belessort... et du costé senextre, vis-à-vis d'un champ appelé Vergalant.... le tout ès landes de Pontlieue. » Ainsi la voie de Tours, après avoir passé l'Huisne, gravissait par une pente facile le côteau qui domine cette rivière et sur lequel se dressaient les fourches patibulaires. Elle traversait les landes sablonneuses de Pontlieue, où la culture fait disparaître ses derniers vestiges de jour en jour. Mais ce qui ne s'efface point, c'est l'antique usage de la promenade du Mans à Bel-Essort le jour du mardi gras. Jadis les mégissiers et les tanneurs étaient assujétis comme vassaux à se renvoyer une balle avec des bâtons, en continuant leur jeu de l'église de la Couture au bourg de Pontlieue, ce qui attirait en cet endroit un grand nombre de gens masqués et de curieux. Aujourd'hui c'est une espèce de Longchamps, où l'on se plaît à étaler le luxe des voitures et des chevaux.

III.

La troisième lieue de la voie de Tours allait de la Banlieue au ruisseau de Belle-Ève. Près de la ferme de ce nom l'on remarque le lieu appelé St-Pierre-du-camp et la ferme de la Marqueterie. Si les inductions étymologiques n'étaient pas trop souvent trompeuses, nous croirions que Belle-Ève répond à « Belli-Rivus », que le *camp* indique une station temporaire des armées, et que la Marqueterie annonce l'endroit où l'on marquait ceux qui s'enrôlaient dans les légions. Au reste, à l'est de Belle-Ève, on trouve l'emplacement d'une maison gallo-romaine sur le chemin de Ruaudin, et aux Bazolières on a découvert des cercueils en pierre:

IV.

La quatrième lieue de la voie s'étendait de Belle-Ève au-delà des Grandes-Cannières, près de Mulsanne. Cet espace présente une prairie marécageuse et un côteau de sables ferrugineux, où l'ancienne route est à peine reconnaissable au milieu des bruyères et des sapins.

V.

La cinquième lieue gagnait les limites actuelles de la paroisse de Mulsanne, contenue dans le ressort des Quintes du Mans. Au XIe siècle, Hélie, comte du Maine, exempte l'église cathédrale du droit de coutume, dans les Quintes; *infrà Quintam apud... Murcenas* (Livre Blanc, 44), et l'évêque Gervais rend l'église de Mulsanne au chapitre *ecclesiam de Murcena infrà Quintam Cennomannicam* (Vet. Anal. 305, 306). Sur la limite de cette paroisse on trouve deux fermes qui portent le nom de la Quinte, et l'antique forteresse de Vaux-en-Belin. C'était donc au moulin de la Fosse que commençaient de ce côté la « Condita Ausciacensis » le « Pagus Belini » et le doyenné d'Oizé, comme on le voit sur la carte du diocèse.

VI.

La sixième lieue comprenait la distance qui sépare le moulin de la Fosse de la chapelle de St-Germain du Rancher, au sud de Theloché. St-Aldric construisit un monastère en ce lieu vers le milieu du IXe siècle; « *Monasterium monachorum in condita Anciacense in loco qui dicitur Talipiacus, super fluviolum Rodani construxit* » (Miscellan. Bal., 58). Ce texte confirme ce que l'on vient de voir: la condita d'Oizé commençait

sur les limites entre les deux paroisses de Mulsanne et de Theloché. Autour de la chapelle de St-Germain l'on remarque de nombreux débris d'antiques constructions, des fragments de briques à rebords, et le passage de la voie de Tours se fait connaître par un long espace couvert de scories.

VII.

La septième lieue s'étendait de St-Germain au point où les trois paroisses de Theloché, d'Outillé et d'Ecomoy se joignaient, près de la Savinaie. Theloché avait justement de cette manière une étendue de deux lieues en longueur, ainsi que Mulsanne. Au nord-ouest de la ferme que nous venons de nommer, la voie de Tours a laissé des vestiges très apparents; ce sont de larges traînées de scories au milieu de plusieurs champs. Dans l'un de ces champs l'on découvre chaque année, en labourant, des substructions gallo-romaines, des débris de poteries et une grande quantité de briques à rebords. Un kilomètre à peine sépare ce lieu du village d'Outillé, *Hostiliacum*, qui avant le XI[e] siècle portait le titre de *vicus publicus*. L'an 1,098, Hélie de la Flèche, poursuivi par le roi d'Angleterre, brûla la forteresse de Vaux et celle d'Outillé, qui ne se relevèrent point de leurs ruines. La seigneurie d'Outillé continua de rester attachée à celle de Château-du-Loir, mais par moitié seulement; l'autre appartenait aux propriétaires du château de la Fontaine. La paroisse fut réunie à celle de St-Mars d'Outillé. Jusqu'à la fin du dernier siècle la *ville d'Outillé*, comme on l'appelle encore, conserva ses droits de foire, sa mesure particulière et sa prévôté; les troupes continuaient d'y chercher leur étape. C'est à tort que l'historien Le Paige affirme avoir reconnu dans le village d'Outillé les traces de la voie de Tours. L'ancien chemin de Château-du-Loir, dont il parle, datait de plusieurs siècles, il est vrai; mais il ne peut être donné pour une voie romaine. Une vague tradition, conservée à Outillé, voudrait qu'autrefois cette ville aurait été tellement vaste qu'elle se serait étendue jusqu'à celle de Haute-Perche, à quatre lieues gauloises au sud-est, ce qu'il faut entendre peut-être du ressort de la juridiction.

VIII.

La huitième pierre sur la voie de Tours devait être placée à peu de distance du bourg d'Écomoy et de l'endroit où se dressaient les Fourches. L'an 642, St-Hadoin, évêque du Mans, légua la villa d'Écomoy au monastère de la Couture; « *villam proprietatis meæ Iscomodiaco, sitam in*

pago Belini, » (Vet. Anal., 268). L'an 802 et l'an 832, Écomoy est rangé parmi les *vici publici* du Maine, ce qui semble annoncer que dès lors ce lieu placé sur la voie de Tours ne manquait pas d'importance. Au nord du bourg, près de la voie même, on vient de découvrir, au Gué-Perroux, l'emplacement d'une forge à bras, et des amas considérables de scories jonchent au loin l'ancien chemin.

IX.

L'endroit où finissait la neuvième lieue était peu éloigné de la limite de la paroisse d'Écomoy, car cette paroisse, comme celles de Mulsanne et de Theloché, avait deux lieues gauloises d'étendue en longueur, du ruisseau de la Buterie à celui de Morancé. C'était également en cet endroit que finissaient, selon toute apparence, la *condita* d'Oizé et le Belinois; car la paroisse de Mayet, qui commence au-delà du ruisseau de l'Aulne, n'a jamais été placée dans les mêmes circonscriptions que celle d'Écomoy. A Morancé l'on découvre de temps à autre des sarcophages en grès coquiller; ce qui indiquerait un lieu d'antique sépulture.

X et XI.

La dixième lieue s'étendait jusqu'à la moitié de l'espace qui se trouve entre le ruisseau de Morancé et le bourg de Mayet; la onzième, jusqu'à ce bourg lui-même. Il est fait mention de *Magittus* dès le IVe siècle; St-Liboire y fonde une église. Les chanoines de St-Martin de Tours y avaient un prieuré dont la possession leur fut confirmée par Charlemagne l'an 77C, par Charles-le-Chauve en 866, par Charles-le-Simple en 899, 902 et 919, et par Hugues Capet vers l'an 987. Mayet eut sa forteresse au moyen-âge; forteresse qui fut assiégée par Guillaume-le-Roux au XIe siècle, et qui plus tard fut donnée par Arthur et par Jean-Sans-Terre au sénéchal Guillaume Des Roches. Mayet fut une des places importantes sur la voie de Tours.

XII, XIII, XIV, XV, XVI et XVII.

La douzième lieue gagnait le bourg de Verneuil et la limite de la commune de Mayet, qui avait ainsi trois lieues gauloises d'étendue ; celle de Verneuil au contraire n'en avait que deux, et la quatorzième borne de la voie était celle de cette paroisse. La quinzième se trouvait à peu de distance et au nord de la ville actuelle de Vaas ; enfin, la seizième atteignait le village des Halles-de-Vaas, où semblaient être les Fines de la province.

Nous le répétons, on trouve en cet endroit des ruines gallo-romaines sur une étendue d'un kilomètre, et l'on croit remarquer le passage de la voie à quelques pas de la route actuelle. Dans le champ des Planches nous avons recueilli une monnaie de Constantin-le-Grand, frappée à Lyon, probablement avant la conversion de cet empereur; elle porte pour revers *Genio Populi Romani;* c'est un moyen bronze. Vers l'année 1810, plusieurs haches et plusieurs monnaies de l'époque celtique ont été découvertes au village même; et sous une espèce de dolmen, au bord de la voie, on a trouvé le squelette d'un guerrier avec son glaive près de lui. D'autres tombeaux en pierre se sont également rencontrés ainsi que des urnes funéraires. Les gens du pays aiment à rappeler que la ville de Vaas occupait autrefois la plaine voisine des Halles; que c'était une capitale d'une grande étendue. Dans la ville actuelle on montre encore la rue Dorée, par où la voie aurait passé; la porte de ville du moyen-âge, et de Verneuil à Vaas et de Vaas à Tours, personne n'ignore où est le chemin des Romains, comme ils l'appellent. Sur les coteaux qui dominent le Loir, près de Vaas, et notamment à la cour Denet, des ruines de villas se présentent, et à la Gannetière, sur la route du Lude, on voit les murs d'un édifice que l'on croit avoir été un temple gallo-romain. Ces murs de petit appareil ont la forme d'un théâtre; le sol environnant est jonché de briques à rebords.

Dès l'année 1810, un mémoire sur la voie de Tours, depuis Vaas jusqu'à Chenu, fut fait par M. Maulni, du Mans, et déposé au bureau des travaux publics de la préfecture. Cette voie fait encore de nos jours la séparation entre les communes de Vaas et de Saint-Germain-d'Arcé; de Saint-Germain et de la Bruère, paroisses dont les limites au nord étaient celles de l'Anjou. La paroisse de la Bruère était placée entre les Cénomans, les Turones et les Andegaves, comme l'un de ces terrains neutres qui jadis se trouvaient entre les cités.

La voie de Tours, depuis les Halles jusqu'au midi du bourg de Chenu, paraît s'écarter peu de la route moderne de Château-la-Vallière; cependant à l'ouest du bourg même elle s'en écarte d'environ 500 mètres pour gagner la ferme de la Fosse. Aux Pâtis, elle traverse la route de Château-du-Loir à Château-la-Vallière, et gagne la Baronnière près de Bresches, en suivant les bords du ruisseau de la Fare. Quelques-uns ont avancé, entre autres l'auteur du *Dictionnaire statistique*, etc. *de la Sarthe*, qu'au midi du bourg de Chenu, l'on trouvait à peu de distance de la voie un camp romain, « composé de trois rangs de parapets bien distincts, « formés de grosses pierres et de terre; ces parapets sont séparés d'environ

12

« 60 mètres les uns des autres; ils présentent un carré long, de 260 « mètres pour la largeur et du double pour la longueur. » Nous avons visité ce camp prétendu et nous n'avons pu y reconnaître que des alignements très-irréguliers de petits blocs erratiques. C'est ainsi que les cultivateurs ont coutume de les ranger, et ces blocs sont en nombre si prodigieux dans la contrée qu'il est impossible d'en reconnaître une partie pour des peulvans, des dolmens et des camps, comme on aurait voulu le donner à entendre.

Nous avons cependant vu au bord de la Fare, entre les deux paroisses de Chenu et de Villers, un dolmen assez remarquable.

Enfin, il paraît qu'entre Sonzain et le Serrin la voie du Mans à Tours se réunit avec la route actuelle de Château-la-Vallière.

Pour résumer : nous croyons pouvoir affirmer que la voie militaire de *Subdinum* à *Cœsarodunum*, tracée sur les tables dites de Peutinger, traversait les lieux suivants : Pont-Lieue, Mulsanne, Theloché, Ecomoy, Mayet, Verneuil et Vaas ; que les *Fines* des *Cenomani*, marquées à 16 lieues sur cette voie par les tables dont nous parlons, indiquent l'ancien *vicus* gallo-romain, chef-lieu de la *Condita Vedacensis* ; *vicus* dont les ruines jonchent la plaine voisine des Halles de Vaas ; et que, par Bresches, Sonzay et le Serrin cette voie gagnait la ville ancienne de Tours.

Nous ne voulons pas terminer cette notice sans signaler une autre voie plus importante, sur laquelle nous avons déjà recueilli les travaux et les renseignements les plus précis : la voie de Tours à Paris. Après avoir traversé tout le pays nommé la Gâtine, elle arrivait au Vieux-Ternay et à Artins, lieu où se trouvent les ruines d'un vicus gallo-romain. Elle passait ensuite entre les communes de Songé, de Troo, de Bonnevau, de Cellé, de Fontaine et de Savigny, dont elle fait encore les limites, puis elle allait atteindre, à Brou, la route de Chartres, suivie maintenant encore. De temps immémorial cette voie a porté dans les paroisses qu'elle traverse le nom de « grand chemin de Paris, » chemin de Lutèce. Son encaissement présente encore une très-copieuse abondance d'antiques scories, et l'on signale au Châtellier, près de Ternay, les ruines d'un *castellum* gallo-romain.

M. l'abbé Bourassé présente le mémoire suivant, sur les églises de Touraine, mentionnées par saint Grégoire de Tours, mémoire qui se rattache à la XIVe question du programme.

MESSIEURS,

Dans un temps où les principes de la critique archéologique n'étaient pas encore fixés, on ne faisait nulle difficulté de rapporter la plupart de nos monuments religieux, tels que nous les voyons aujourd'hui, au siècle même où le christianisme fut prêché dans les Gaules. On supposait, sans doute, que pour ces édifices, le temps avait suspendu sa marche et ses coups. C'est ainsi que toutes les églises mentionnées par saint Grégoire de Tours et bâties par nos premiers évêques, qu'elles fussent à ogives ou à plein cintre, on ne s'en inquiétait guère, étaient attribuées soit à saint Euphrône, mort en 573, prédécesseur immédiat de notre saint Grégoire, soit à saint Perpet, mort en 494, soit à saint Brice, à saint Martin ou même à saint Gatien, mort en 301 ou 304. C'étaient assurément d'étranges anachronismes : on vieillissait ainsi de huit ou dix siècles un certain nombre d'églises.

Depuis que la science des antiquités du moyen âge est solidement fondée sur les faits, l'observation et l'histoire, bonne et prompte justice a été faite de ces appréciations erronées. Mais, comme il arrive trop souvent dans les réactions, par une faiblesse inhérente à l'esprit humain qui a toujours peine à se maintenir dans de justes limites, ne serait-on pas tombé dans un excès contraire? On commença par nier l'existence de monuments antérieurs au xe siècle; peu à peu on revint de cette exagération; enfin, on reconnut que nous possédions en France quelques églises d'une antiquité très-reculée, sans en pouvoir préciser la date. A mesure que la science fit des progrès, les plus érudits inclinèrent davantage à croire que dans le fond de nos campagnes, des débris plus importants, peut-être, qu'on ne l'avait soupçonné d'abord, avaient échappé aux ravages des siècles. Ces prévisions se réalisèrent : on a signalé et l'on signale de temps en temps des restes précieux des arts chrétiens primitifs. Plus on étudie et plus on sent s'ébranler sa foi à un axiome prématuré, dont on se débarrassera bientôt, qui enseigne que « l'architecture romaine primordiale se connaît mieux dans les livres que dans les monuments. »

Notre intention, toutefois, est d'user ici de la plus grande réserve; nous nous bornons à constater un fait important : La science archéologique est loin d'avoir donné son dernier mot sur les constructions romano-byzantines primordiales.

La Touraine est, sans contredit, en France une des provinces qui peuvent fournir les plus nombreux éléments à la solution de cette grave question. Mieux favorisée que plusieurs autres, l'Église de Tours possède l'histoire détaillée de ses premiers évêques : saint Grégoire, la lumière de son siècle, homme éminent par la fermeté de son caractère, l'élévation de ses sentiments, écrivain naïf et consciencieux, nous apprend, dans son Histoire Ecclésiastique des Francs, les actions les plus remarquables de ses prédécesseurs, et quelles paroisses de son diocèse furent fondées par leurs soins. Le même auteur nous fait connaître, en outre, par des indications malheureusement trop incomplètes, les dispositions principales, les ornements et jusqu'à un certain point le style des églises bâties de son temps. En comparant certains textes de ses nombreux écrits avec l'état actuel des lieux, on peut espérer faire ressortir de cet examen quelques considérations utiles. Si nos raisonnements ne paraissent pas concluants à tout le monde, ils décideront, peut-être, de plus habiles que nous à étudier les mêmes faits pour en faire valoir la vraie signification.

Saint Gatien, premier évêque de Tours, prêcha le christianisme sur les bords de la Loire, vers le milieu du IIIe siècle, suivant un passage de saint Grégoire qui a vivement exercé la critique et qui l'exercera, sans doute, fortement encore. Il creusa de ses propres mains dans les rochers qui bordent la Loire, au nord, une crypte qui subsiste encore, qu'il dédia lui-même à la sainte Vierge et que nous vénérons comme le berceau de notre illustre Eglise Métropolitaine ; saint Martin l'agrandit, y érigea un autel dont on voit les derniers débris et établit à côté les cellules qui donnèrent naissance à la célèbre abbaye de Marmoutier. Saint Gatien consacra une autre crypte où se réunirent les chrétiens persécutés : elle existe aussi derrière l'église de Sainte-Radégonde, et l'on voit toujours le passage secret, obstrué par des arbustes et des broussailles, qui conduisait à cette caverne. Le même évêque, suivant une tradition, aurait fondé huit églises paroissiales, dont *Sepmes* serait la *septième* et *Huismes*, la *huitième*.

Saint Lidoire, 341-387, consacra la première église dans l'intérieur de la cité et bâtit la première basilique (1). Il eut pour successeur saint Martin qui fonda des églises à Langeais, à Sonné, à Amboise, à Chisseaux, à Tournon et à Cande (2).

(1) Hic ædificavit ecclesiam primam intrà urbem Turonicam, cum jam multi essent christiani, primaque ab eo ex domo cujusdam senatoris, basilica facta est. Greg. Tur, Hist. Franc. Lib. X, cap. 31.

(1) In vicis quoque, id est, Alingaviensi, Solonacensi, Ambaciensi, Cisomagensi, Tornomagensi, Condatensi, destructis delubris baptizatisque gentibus, ecclesias ædificavit. Greg. Tur.

Saint Brice, troisième évêque, 397-444, fit construire une petite basilique sur le tombeau de saint Martin, son maître et son prédécesseur; il établit des églises à Cravant, à Bray ou Reignac, à Pont-de-Rouen, à Brizay et à Chinon (1). Il bâtit aussi à Tours la seconde église, sous le titre de saint Pierre et de saint Paul, la première étant insuffisante : elle fut connue plus tard sous le nom de Saint-Pierre-du-Boile (*Sanctus Petrus de Ballo seu Vallo*).

Saint Eustoche, 444-461, construisit à Tours l'église des saints Gervais et Protais, qui disparut en 1658, au moment où l'on agrandit le palais archiépiscopal; peut-être en trouverait-on les restes dans les murailles inférieures de la chapelle de l'archevêché. Il avait fondé des églises paroissiales à Brèches, Yzeures, Loches et Dolus (2).

Saint Perpet ou Perpétue, 464-494, rebâtit à grands frais et sur un plan plus vaste la basilique élevée par saint Brice sur le tombeau de saint Martin. Saint Grégoire nous en a donné une description fort curieuse quoique assez obscure : « Voyant, dit-il, les miracles qui s'opéraient continuellement au tombeau de saint Martin, Perpetuus jugea que la petite chapelle ou *celle* élevée sur les restes de ce grand saint n'était pas digne de tels prodiges. Il la fit disparaître et bâtit à la place une grande basilique qui subsiste encore aujourdhui, à cinq cent cinquante pas de la ville. »

« Elle a cent soixante pieds de long, sur soixante de large; jusqu'au plafond elle a quarante-cinq pieds de haut. Il y a trente-deux fenêtres dans le chœur et vingt dans la nef, et quarante-huit colonnes. Dans tout l'édifice on compte cinquante-deux fenêtres, cent vingt colonnes et huit portes, dont trois dans le chœur et cinq dans la nef (3). »

Lorsque cette basilique d'un travail admirable (4) fut achevée, on en fit

(1) Hunc ferunt instituisse ecclesias per vicos, id est, Calatonnum, Briccam, Rotomagum, Briotreidem, Cainonem. Ibid.

(2) Hunc ferunt instituisse ecclesias per vicos Brixeis, Iciodorum. Luccas, Dolos. Ibid. Ædificavit etiam ecclesiam intrà muros civitatis, in qua reliquias SS. Gervasii et Protasii condidit, quæ à S. Martino de Italiâ sunt delatæ. Ibid.

(3) Qui cùm virtutes assiduas ad sepulcrum ejus fieri cerneret, cellulam quæ super eum fabricata fuerat videns parvulam, indignam talibus miraculis judicavit. Quâ submotâ magnam ibi basilicam quæ usquè hodiè permanet fabricavit : quæ habetur à civitate passus quingentos quinquaginta.

Habet in longum pedes centum sexaginta, in latum sexaginta. Habet in altum usquè ad cameram pedes quadraginta quinque, fenestras in altario triginta duas, in capso viginti ; columnas quadraginta unam. In toto ædificio fenestras quadraginta duas, columnas centum et viginti ; ostia octo, tria in altario, quinque in capso. Hist. Lib, II, cap. 14.

(4) Miro opere. Lib, X, cap. 31,

la dédicace en 492 et on transporta dans l'abside (1) le corps du saint évêque.

Des débris de la basilique construite primitivement par saint Brice, saint Perpet éleva une église sous le vocable de saint Pierre, connue jusqu'à présent sous le nom de Saint-Pierre-le-Puellier. Il fonda en outre des églises à Montlouis, à Esves ou Saint-Mars, à Monnaie, à Barrou, à Ballan et à Vernou (2).

Pendant la courte durée de son épiscopat, saint Volusien fonda l'église de Manthelan. L'évêque Injuriosus bâtit celles de Saint-Germain, de Neuillé et de Luzillé; et saint Baud, celles de Verneuil et de Neuillé-le-Lierre (3).

Enfin, saint Euphrône, mort en 573, auquel succèda notre saint Grégoire, consacra l'église de Sainte-Maure et fonda celles de Saint-Vincent à Tours, de Céré, d'Orbigny et de Sorigny. Il n'était pas encore évêque lorsqu'il fit construire une église dans le faubourg de Saint-Symphorien, qui n'avait qu'une petite chapelle bâtie par saint Perpet (4).

Saint Grégoire se complaît dans l'énumération des œuvres de ses prédécesseurs; il consigne avec attention dans son histoire tous les faits que lui a appris la tradition ou qu'il a trouvés mentionnés dans les archives de son église. Voilà donc au moins quarante églises du diocèse de Tours dont nous connaissons positivement l'origine, bâties en moins de deux siècles, depuis le milieu du IVe siècle jusqu'à la fin du VIe, temps auquel notre historien écrivait et siégeait sur le trône épiscopal de Tours.

Pouvons-nous espérer d'y retrouver quelques fragments de la construction primitive? Avant de répondre à cette question et d'examiner ces églises sous le point de vue archéologique, nous devons étudier certains passages des écrits de saint Grégoire relatifs au mode de bâtir usité de son temps.

Au témoignage de Sulpice Sévère, de saint Fortunat de Poitiers, de saint Grégoire de Tours et de quelques autres, il paraît que la plupart des églises, comme les autres édifices, étaient construites en bois. Ainsi, seulement s'expliquent les récits des historiens qui racontent qu'une église ou une ville entière était dévorée entièrement par les flammes en quelques

(1) In cujus apsida beatum corpus ipsius venerabilis sancti transtulit. Ibid.

(2) Basilicam quoque S. Laurentii monte Laudiaco ipse construxit : hujus tempore ædificatæ sunt ecclesiæ in vicis, id est, Evena, Mediconno, Barrao, Baletudine et Vernado. Ibid. lib. X, cap. 31.

(3) Lib. X, cap. 31.

(4) Hujus tempore basilica S. Vincentii adificata est. Tauriaco, Cerate et Orbiniaco vicis ecclesiæ adificatæ sunt. Ibid.

heures. « Vous avez relevé, dit saint Fortunat dans son style poétique, en s'adressant aux évêques, vous avez relevé les temples de Dieu ruinés par l'incendie : vous en avez balayé les cendres légères, pour en rétablir le faite dans sa gloire primitive : ainsi le phénix devenu vieux trouve la vie dans la mort et s'élance plein de jeunesse des cendres de son bucher (1). » Ce système de construction en bois est ce que l'auteur de la vie de saint Didier, évêque de Cahors en 630, appelle la *coutume gauloise, notre coutume gauloise* (2), par opposition à la méthode romaine, suivant laquelle les vieilles murailles de fortification avaient été bâties, et qui semblait revivre au temps où le même écrivain l'appelait *nouvelle manière de bâtir, novum ædificandi genus*. A peu près dans le même temps, au rapport du vénérable Bède, Benoît Biscop traversa l'Océan et alla dans les Gaules chercher *des maçons pour bâtir une église en pierre, selon la coutume romaine, qu'il aimait toujours* (3). Voilà donc les deux procédés usités communément dans notre pays depuis Constantin jusqu'à Charlemagne. Le plus grand nombre des églises paroissiales et des basiliques qui s'élevaient comme par enchantement avec une incroyable rapidité, réparées et reconstruites à la hâte et comme en courant, étaient évidemment bâties en bois, et quelques monuments religieux plus importants, fondés à grands frais, comme les églises épiscopales et les basiliques dont il est dit qu'elles furent construites avec un *travail admirable, miro opere*, telle que la basilique de saint Martin, étaient bâties en pierre. Dans les campagnes, où les ouvriers sont moins habiles, où les nouveaux procédés pénètrent difficilement et à la longue, on conservait la *coutume gauloise*; dans les villes, où les traditions des premiers conquérants s'étaient plus fidèlement gardées, on suivait la *coutume romaine*.

Soit insuffisance des ressources, soit timidité de l'art, soit plutôt secret instinct qui attache les hommes aux coutumes de la patrie, les traditions gauloises, affaiblies par le temps, étaient encore en vigueur dans la Gaule celtique au commencement du XI[e] siècle. « Chez nous, dit Wandelinus, dans son *Glossaire salique*, jusqu'à l'an 1000, presque tous les monastères et les basiliques étaient en bois (4). »

(1) Fortunat. ap. D. Bouquet, tom. II, passim.

(2) Non quidem nostro gallicano more, sed sicut antiquorum murorum ambitus magnisque, quadrisque saxis extrui solet.

(3) Cæmentarios, qui lapideam sibi ecclesiam, juxtà Romanorum, quem semper amabat, morem facerent. Ven. Beda, lib. I, num. 5.

(4) Lignea siquidem, ad annum Christi millesimum, apud nos omnia propè monasteria et basilicas extitisse, tradit Wandelinus in *Glossario salico*, verbo *banlica*. Ap. Marlot, Metrop. Eccl. Rem. Hist. tom. I, pag. 470.

Les constructions mentionnées par saint Grégoire de Tours, et dont nous avons fait l'énumération, étaient-elles bâties à la *manière gauloise* ou à la *manière romaine*? On a prétendu que pour l'intelligence du texte de notre historien, il fallait entendre le mot *fabricare* par *bâtir en bois* et le mot *œdificare* par *bâtir en pierre*. C'est ainsi qu'il est dit de saint Eustoche : « Magnam ibi basilicam, quæ et usquè hodiè permanet, fabricavit. » Et ailleurs : « Multas et alias basilicas ædificavit quæ usque hodiè in Christi nomine constant (1). » Mais nous n'admettons point ce mode d'interprétation; il ne nous paraît pas suffisamment fondé. Il nous suffit de savoir que les édifices de ces âges reculés étaient plus souvent en bois qu'en pierre : ce qui nous explique amplement pourquoi la plupart ont entièrement disparu sans même laisser de ruines.

Quelle était alors la forme des églises? Le plan en était varié; mais il était ordinairement en croix, avec une nef allongée, et une abside sémi-circulaire au chevet; quelques églises furent entièrement rondes, d'autres carrées. Les unes étaient surmontées de plafonds et les autres de voûtes; toutes étaient tournées vers l'Orient. On ne saurait prendre une idée plus exacte des principales dispositions d'une grande basilique des Gaules qu'en lisant la description de l'église bâtie à Clermont par l'évêque saint Namatius.

« Celui-ci fit construire sous sa direction l'église qui existe actuellement et qui passe pour la plus ancienne dans les murs de la cité; elle a en longueur cent cinquante pieds, en largeur soixante pieds, en hauteur, depuis le pavé jusqu'au plafond, cinquante pieds; elle présente en avant une abside ronde, et de chaque côté des ailes construites avec un travail élégant; tout l'édifice s'étend en forme de croix. On y voit quarante-deux fenêtres, soixante-dix colonnes, huit portes. La crainte de Dieu y règne, et une grande clarté brille dans toute l'enceinte. Les murs du sanctuaire sont ornés en mosaïque d'une grande quantité de marbre différents (2). »

Cette église devait assurément être fort belle; celle de Saint-Martin de

(1) Greg. Tur. hist. lib. II, cap. 14.

(2) Hic ecclesiam quæ nunc constat, et veterrima intrà muros civitatis habetur, suo studio fabricavit, habentem in longum pedes centum quinquaginta, in latum pedes sexaginta, in altum infrà captsum usque cameram pedes quinquaginta : antè absidem rotundam habens, ab utroque latere cellas eleganti constructas opere, totumque ædificium in modum crucis habetur expositum. Habet fenestras XLII, columnas LXX, ostia octo. Terror namque ibidem Dei et claritas magna conspicitur..... parietes ad altarium opere sarsurio ex multo marmorum genere exornatos habet. Greg. Tur. liv. II, cap. 16.

Tours était encore plus splendide, puisqu'on y comptait cinquante colonnes et dix fenêtres de plus qu'à Clermont ; mais c'étaient, sans nul doute, les chefs-d'œuvre du temps, et l'on se tromperait étrangement si l'on prétendait retrouver cette pompeuse décoration dans les modestes basiliques de nos campagnes, dans ces édifices que saint Grégoire appelle *plebanas ecclesias*, églises du peuple.

Nos plus anciennes églises ont été bâties sur le plan simple de la basilique primitive : on le retrouve parfaitement conservé à Saint-Michel-sur-Loire. L'édifice consiste en une seule nef, terminée à l'Orient par une abside en hémicycle. Quoique cette église offre les caractères de la plus haute antiquité et que la muraille du nord soit en petit appareil, nous n'osons pas cependant la faire remonter à une époque antérieure au XIe siècle, parce que les documents historiques nous manquent pour appuyer solidement notre opinion. Il n'en est pas de même pour Saint-Mars-la-Pile ; la partie supérieure de l'église est de la fin du XIe siècle ; nous en connaissons la date positive (1). Cette portion du monument est construite en pierres de moyen et de grand appareil et diffère essentiellement de la nef bâtie en pierres de petit appareil, *quadris lapidibus :* il y a évidemment ici deux procédés différents, et puisque la région absidale et le clocher appartiennent authentiquement au XIe siècle, on ne saurait nier que la nef soit du style romano-byzantin primordial. Une fois ce point admis, et nous le croyons incontestable, y a-t-il une si grande difficulté à admettre que cette antique basilique remonte au temps de saint Grégoire ? Peut-être ces belles murailles, d'une solidité à l'épreuve du temps, d'une conservation parfaite à côté des murs du XIe siècle, lézardés et écrasés par le poids des voûtes, sont-elles de la basilique d'*Evena*, nom primitif de Saint-Mars, d'après M. Chalmel (2) ?

Un monument dont la vétusté est plus frappante encore est celui dont on voit les débris dans le bourg de Vernou. Un grand pan de muraille, percé de fenêtres en plein-cintre, se dresse au milieu des constructions, défiant les injures des saisons, bravant les efforts des hommes. Les instruments les mieux trempés s'émoussent sans pouvoir l'endommager. Les pierres régulières de petit appareil sont unies par un ciment épais, plus dur que les pierres elles-mêmes. Les cintres sont formés de briques accolées, séparées par des claveaux de distance en distance. On connaît cette

(1) L'église de Saint-Mars-la-Pile fut consacrée le VII des ides de décembre M. XCI. (1091). — Extrait du Martyrologe de saint Julien de Tours.

(2) Histoire de Touraine, Chalmel, tom. III.

ruine sous le nom de *Palais de Pépin-le-Bref ;* peut-être faudrait-il y voir les restes de la basilique de *Vernadum,* fondée par saint Perpet? Quelles que soient d'ailleurs les conjectures hasardées sur ce curieux débris, il n'en demeure pas moins certain pour les antiquaires éclairés qu'il remonte à une époque difficile à déterminer, sans le secours de l'histoire, et qui ne saurait être postérieure au xe siècle.

Des restes non moins authentiques que ceux de Vernou subsistent encore à Chisseaux, à Sonnay, à Saint-Germain-sur-Vienne et à Pont-de-Rouen ; et il ne faudrait pas grand effort pour en reconnaître au moins des vestiges à Sorigny, à Reignac et à Manthelan. A Cravant, nous voyons une muraille entière qui remonte aussi à cette époque reculée.

Cette longue énumération d'édifices, ou pour parler plus exactement, de fragments d'édifices contemporains de saint Grégoire de Tours, excitera l'étonnement, un sentiment d'incrédulité, peut-être, chez plusieurs archéologues. Nous ne nous sommes pas dissimulé la difficulté de notre thèse. Mais nous avons acquis une conviction profonde que nous possédions réellement d'assez nombreux débris des constructions religieuses les plus anciennes des Gaules. Voici quelques-uns des arguments sur lesquels elle s'appuie.

Quiconque a tant soit peu étudié la science archéologique, sait quelle importance nous attachons à l'analogie. Lorsque nous rencontrons un édifice dont les formes architecturales sont fortement caractérisées, mais dont la date est inconnue, en le comparant à un monument analogue, nous en déterminons l'âge aisément et sûrement. Contester ce principe, serait ébranler la science jusque dans sa base.

L'église de Cravant présente dans son état actuel des signes architectoniques propres à guider l'antiquaire de manière que l'erreur soit presque impossible. L'abside porte tous les caractères du style romano-byzantin secondaire et ils y sont très-nettement accusés. L'œil peut donc facilement comparer la partie primitive avec la partie postérieurement ajoutée ; deux styles sont là en présence; toute confusion disparaît. Or, entre la nef et l'abside de la basilique de Cravant il y a une distance infinie. Il faudrait faire violence aux principes les mieux arrêtés de la critique des monuments pour les attribuer à une seule et même époque artistique. Pour l'archéologue attentif, il y a certainement une différence aussi prononcée entre les deux parties, qu'entre les constructions ogivales du XIIIe siècle, graves et sévères, et celles du XVIe siècle, surchargées de lignes et d'ornements.

La partie antique de l'église de Cravant est bâtie en pierres très-bien ap-

pareillées. Le petit appareil domine dans l'édifice et se fait remarquer par une symétrie spéciale et par une liaison de ciment fort épaisse et fort solide. C'est une imitation, ou au moins un souvenir des murs gallo-romains de Tours. Les fenêtres à l'extérieur sont accompagnées d'une archivolte très-simple, appuyée sur de petits modillons, régulièrement espacés, taillés en quart de rond. Entre chaque fenêtre la grosse moulure qui sert d'archivolte, se relève de manière à figurer une espèce de fronton triangulaire : les lignes en sont soutenues sur les mêmes modillons. Cette décoration, par sa régularité symétrique produit un effet agréable. On voit une disposition semblable à l'église de Saint-Généroux, au diocèse de Poitiers, qui a été depuis longtemps signalée par M. Mérimée, M. de Caumont et d'autres antiquaires.

L'église de Pont-de-Rouen (Rotomagus) est moins belle que celle de Cravant, mais comme cette dernière elle offre de curieux vestiges de deux styles d'architecture : on dirait vraiment que cette opposition de caractères architectoniques s'y trouve à souhait pour la facilité de la démonstration. La partie romane primitive est bâtie en petit appareil irrégulier et avec une certaine barbarie. Les fenêtres sont petites, étroites, en forme de meurtrières, fermées en haut par une espèce de linteau. Toute cette construction montre l'aspect de la vétusté, à côté du portail qui date du XIe siècle. A quelle époque peut-on rapporter un bâtiment qui est évidemment bien plus vieux que le XIe siècle ? Des antiquaires prévenus hésiteraient à répondre. Pour nous, nous pensons rester dans les limites les plus étroites de l'analogie et de l'induction en attribuant à saint Brice d'antiques murailles incontestablement antérieures au Xe siècle, bâties suivant un système conforme aux procédés des siècles les plus éloignés.

Quant à l'église paroissiale de Sonnay, fondée par saint Martin, mentionnée par saint Grégoire et par l'historien de la translation du corps de saint Léger, évêque d'Autun, il serait assurément difficile de prouver que le moindre fragment remonte au Ve siècle, malgré l'apparence de la plus haute antiquité. Nous n'essayerons pas de le faire, nous contentant ici de publier une très-curieuse inscription récemment découverte par M. l'abbé Fleurat, curé de Sonnay. Après l'avoir lue les antiquaires les plus sévères seront forcés de reconnaître dans le vieil édifice des restes de l'architecture du IXe siècle. A ce sujet, notre raisonnement est toujours le même : l'archéologie nous montre une construction qui précède le style usité au XIe siècle ; pourquoi ne pas s'en rapporter à des documents historiques parfaitement authentiques qui ne sont pas en contradiction avec les principes de la science ?

Voici cette inscription :

Hic requiescit Alderamnus
Sacerdos, vir veræ vitæ
Amator, fide plenus et caritatis
Amore, prodigus ergà pauperes
Largitor, hanc quoque quàm cernis
Ædem ipse fundavit ab imo.
Obiit in pace VIII° cal. maii anno Dni
D CCC LXXIV. (874)

Plusieurs autres églises, dont nous avons déjà cité les noms, portent encore quelque empreinte des arts chrétiens primitifs dans nos contrées. A Chisseaux, M. de Caumont, signalait des restes de construction à petit appareil, dont l'état ne démentirait pas l'origine; à Saint-Germain-sur-Vienne, on aperçoit à la base de la tour et dans le mur septentrional de la nef des débris antiques, analogues à ceux de Cravant, avec quelques dessins grossièrement sculptés, dans le genre de ceux qui ont été publiés par le savant M. de Caumont dans la première partie de son Cours d'Antiquités nationales. Il en est de même à Sorigny, à Manthelan et à Reignac.

Nous n'avons fait qu'effleurer une des plus graves questions de l'archéologie. Nous en avons dit assez pour appeler l'attention des antiquaires sur nos vénérables *basiliques plébéiennes*, comme les appelle saint Grégoire de Tours. Nous avons la ferme conviction que malgré les ravages des siècles et les efforts des hommes qui font plus de ruines que le temps, la Touraine possède encore de précieux débris de ses monuments chrétiens primitifs. On peut nier nos preuves, contester nos raisonnements, mais nous pensons qu'on ne le peut pas faire sans se jeter dans d'inextricables difficultés. N'avons-nous pas en notre faveur les principes les mieux affermis de la science des antiquités religieuses? Comment soutenir que des édifices élevés suivant des systèmes opposés, dont les caractères sont essentiellement différents, appartiennent néanmoins à une même époque et à un même style architectonique ?

Puissions-nous voir nos idées à ce sujet partagées par les archéologues distingués qui assistent au Congrès, et obtenir la sanction de leur approbation, la seule que nous ayons à rechercher et à désirer !

La séance est levée à trois heures et demie.

Séance du 10 septembre.

Présidence de M. l'abbé Bourassé.

M. André Salmon, secrétaire.

—

La séance est ouverte à sept heures sous la présidence de M. l'abbé Bourassé.

M. l'abbé Manceau donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier ; il est adopté.

M. l'abbé Bandeville lit ensuite un rapport de la visite archéologique faite aux églises de Saint-Symphorien, de Sainte-Radégonde et aux ruines de Marmoutier.

Messieurs,

A quelques pas de Saint-Gatien, il est une maison de chétive apparence, maison qui n'a rien d'archéologique, comme celle que nous faisait visiter, il y a trois jours, M. l'abbé Manceau ; et pourtant cette maison mérite toute l'attention, tout l'intérêt des amis de l'art, non pour elle-même, mais pour celui qui l'habite : cette maison, c'est celle de M. Avisseau, cet artiste laborieux et persévérant, qui, sans autre secours que son propre génie, a trouvé le secret, depuis longtemps perdu, de reproduire les belles poteries émaillées de Bernard Palissy. Qu'il nous permette de lui témoigner ici toute l'admiration que nous voulions lui exprimer chez lui.

On ne peut passer devant le château de Tours sans lui rendre une visite. Tout le monde admire ces belles casernes de cavalerie dont la ville peut être fière, ces immenses écuries que bien des hommes envieraient pour habitation ; l'archéologue passe en aveugle devant ces grandes choses : ce qu'il cherche, c'est du vieux ; ce qu'il admire c'est cette tour romane

qu'on dit construite par Henri II, roi d'Angleterre, c'est cette tour à machicoulis, bâtie au xvᵉ siècle, criblée de boulets et de mitraille, tour qui porte le nom de Guise, parce que, dit l'histoire, le fils du Balafré s'échappa de là en 1591, en se jetant à la Loire, qui baignait alors le pied de la tour. On mura depuis la fenêtre par laquelle il s'évada : il était bien temps !

Nous traversons le fleuve sur ce pont suspendu dont la légèreté n'est qu'à demi rassurante, et dont les balancements font éprouver au cœur je ne sais quelle émotion involontaire. Devant nous une flèche à la forme gracieusement élancée nous annonce l'église de Saint-Symphorien, c'est celle que nous allons visiter. Nous trouvons, pour nous faire les honneurs de son église, M. le curé de la paroisse, qui nous accueille dans le presbytère tout neuf que lui a valu l'inondation dernière. Étrange destinée des presbytères de Saint-Symphorien ! l'ancien périt par le feu, dans les guerres de la ligue ; celui qui vint ensuite périt dans l'eau l'hiver passé ; espérons un sort meilleur pour celui qui s'élève aujourd'hui sous la direction de M. Guérin.

Au portail de l'église, construit en 1567, et sur lequel se dessinent d'élégants arabesques, nous lisons ce verset du psalmiste : *In domum Domini lætantes ibimus*. Notre guide nous donne l'origine et la traduction de ce texte, en nous apprenant que Paul Denis, capitaine des gardes d'Henri III, aux frais duquel s'élevait ce portail, devait bientôt conduire à l'autel sa jeune fiancée ; il traçait ainsi sur la pierre l'expression de sa joie et l'espérance du bonheur que Dieu sans doute ne lui a pas refusé. Quatre vers latins :

Regi sidereo jubilemus corde benigno
Qui superis sanctum sociavit Symphorianum
Angelicis turmis sociatus Symphorianus
Oret pro nobis pietatem cunctapotentis.

expriment cette pensée : Rendons grâces de bon cœur au Roi des Cieux qui a placé saint Symphorien dans la Société des bienheureux. Saint Symphorien, qui vivez au milieu des chœurs angéliques, implorez pour nous la bonté du Tout-Puissant.

Au pied d'une statue de Marie, placée au milieu du portail comme pour rappeler que c'est par Marie qu'on va plus sûrement à Dieu, nous lisons : *Salve, certa salus mundi, sanctissima Virgo* ; Salut, Vierge sainte, le refuge assuré du monde. Pourquoi donc ce portail offre-t-il les traces de nombreuses cicatrices ? pourquoi les gracieux ornements qui le décorent sont-ils presque tous mutilés ? Est-ce que l'impiété ou l'hérésie ont levé le bras pour le détruire ? Non : c'est au nom de la religion, et de la religion catholique, que ces blessures ont été

faites. C'était le 8 mai 1589; Henri III, revenant de Marmoutier, apprend de Jarsey, qui le tient d'un meunier, que Mayenne arrive de Saint-Barthélemy avec des forces supérieures, et va le surprendre. Le roi se réfugie en toute hâte dans les murs de Tours. L'ennemi arrive; Jarsey, qui a fermé les portes, périt en combattant; les habitants du faubourg, refugiés dans l'église, y soutiennent un siége qui arrête les ligueurs; mais enfin l'église est forcée, envahie, pillée comme une place prise d'assaut. Toutefois des vases sacrés sont respectés, ils sont d'étain; d'autres, qui sont d'or, sont déclarés hérétiques, et comme tels confisqués au profit des vainqueurs. Mais entrons dans l'église. L'abside carrée, du XIIe siècle, a été décorée à la Louis XV, c'est-à-dire deshonorée par de fades ornements et par la substitution d'un autel de mauvais goût au vieil autel gothique si bien en rapport avec le reste de l'édifice. Les nefs et le transsept appartiennent au XVIe siècle, et offrant une singulière disposition; c'est que les deux bras de la croisée ont précisément la même longueur que la nef. Y aurait-il ici quelque pensée symbolique? Une autre disposition non moins remarquable, c'est que la nef septentrionale va se rétrécissant depuis le transsept jusqu'au portail, rétrécissement qui s'explique, non par des symboles, mais par l'exigence de l'ancienne voie romaine de Paris à Bordeaux. Dans une des travées de la nef méridionale, on remarque à la voûte des brandons et des coquilles, et plus bas un caïman, quelques-uns pensent que là était une chapelle seigneuriale, fondée par une famille qui remontait aux croisades; mais ces ornements, qui se voient toujours sur le costume donné à saint Jacques, font penser plus naturellement que la chapelle était dédiée à ce saint.

Au dehors nous allons chercher les restes de la vieille église romane; nous voyons les fondations, l'abside, aux ornements en zigzag, le clocher aux quatre baies en plein cintre, les modillons, dans lesquels avec un peu de bonne volonté on trouve l'emblème des sept péchés capitaux. Ne quittons pas l'église sans avoir donné une pensée aux morts qu'elle renferme: c'est madame de Menou, décédée en 1770; c'est madame la duchesse de Rochechouart, inhumée en 1752, et devant la maison de laquelle nous allons bientôt passer. Pieux lévites, qui allez chaque semaine vous délasser de vos travaux dans la maison qu'habitait jadis une princesse, vous n'oubliez pas, j'en suis sûr, de recommander à Dieu celle qui éleva la douce retraite dont vous jouissez aujourd'hui (1).

Le chemin par lequel nous conduit M. le curé de Saint-Symphorien

(1) Cette maison appartient aujourd'hui au Grand Séminaire de Tours.

est une terre sainte, c'est le chemin de Marmoutier, celui que suivit si souvent saint Martin. Sur notre route se trouve une église à moitié taillée dans le roc et adossée à la montagne, église qui présente tous les caractères du xe siècle; clocher carré avec fenêtre entre deux contreforts; abside en quart de cercle, avec ornements en damier : c'est l'église de Sainte-Radégonde. Là se trouve une grotte que M. de Pétigny croit druidique, et que la tradition assure avoir été sanctifiée par les prières de saint Martin, puis de sainte Radégonde. Le bénitier, qui porte la date de 1522, est en marbre blanc, orné de figures qui s'étonnent de n'être pas sur un monument profane. Auprès de la porte d'entrée nous avons remarqué un tableau sur lequel j'appellerai l'attention des amis du symbolisme; pour moi, j'avoue que ma pénétration ne va pas jusque là; et pourtant c'est un sujet connu, une scène tirée d'un livre que nous avons tous lu, ce sont les *Noces de Gamaches!* que font-elles dans un tel lieu? Si vous le savez, je vous prie de me le dire. Allons plus loin. Par une porte de construction moderne nous entrons au lieu où fut Marmoutier. Les trésors d'érudition qui y furent enfantés par tant de savants bénédictins, le parfum de piété qu'y répandirent tant de vertueux cénobites, le nom, le souvenir de saint Léger, de saint Martin, de saint Gatien, tout criait grâce pour Marmoutier, et Marmoutier n'est plus! Là où s'élevait l'antique, la grande, la riche abbatiale, l'œil attristé ne voit plus que des ruines! Ces débris d'escalier que vous apercevez dans le flanc de la montagne, non loin de la porte d'entrée, ce sont les degrés qui conduisaient à la grotte de Saint-Léger; c'est là qu'il vécut, là qu'il reçut la communion dernière des mains de saint Grégoire de Tours, là enfin qu'il rendit à Dieu son âme sainte. Ces ouververtures béantes qui paraissent faire du roc un vaste crible, et qu'un éboulement a mises à nu, ce sont les grottes où d'austères anachorètes allaient se livrer aux rigueurs de la pénitence et aux charmes de la contemplation; au milieu d'une profonde obscurité, leur âme, éclairée par la prière, voyait, pour ainsi dire, sans voile l'éternelle splendeur de Dieu : cet énorme fragment de roc, que vous trouvez sur votre chemin, et qui fut enclavé dans l'église, s'était jadis détaché de la montagne; saint Martin s'y était construit une cellule; plus tard saint Brice, qui n'avait pas toujours été un saint, s'y était creusé un asile au-dessous, pour y pleurer les torts qu'il avait eus envers son vénérable prédécesseur. Ces deux cellules, précieux sanctuaires, vénérés de tous, avaient survécu à la destruction de l'abbaye; la piété les réclamait; un respectable prêtre demandait à en faire l'acquisition; mais l'homme qui les possédait, pour se débarrasser à la fois et de ces importunes instances et de ces restes *inutiles,* les fit dé-

molir, il y a, dit-on, vingt-cinq ans. Appellerai-je votre indignation sur un tel acte? Messieurs, une bouche destinée à bénir ne saurait proférer de malédiction; contentons-nous de dire en soupirant : Seigneur, ayez pitié de lui. Cette vaste tour, qui s'élève jusqu'au sommet de la montagne, était le clocher, non de l'église, mais de l'abbaye : là résonna longtemps une belle et grave sonnerie qui charma si souvent les oreilles de vos pères. Une chapelle construite au haut de cette tour rappelle le nom de saint Martin. Du haut de la plate-forme, le texte de Sulpice-Sévère à la main, nous reconstruisons par la pensée l'ancienne abbaye. Nous suivons de l'œil les restes du vieux mur d'enceinte, flanqué de tourelles, immense carré dont un des côtés s'étendait de la Loire jusqu'au-dessus du château de Rougemont. A nos pieds se voit encore un débris de la porte ogivale du cloître; au milieu des vignes actuelles on voyait, il y a trente ans, le réfectoire encore entier; près de ces murs crénelés et munis de tourelles, était la grange abbatiale; à côté du cloître s'élevait l'église, dédiée en 1096 par le pape Urbain II; Urbain II, qui avait séjourné à Marmoutier, mangeant à la table des religieux, prenant leur défense contre la tyrannie des exigeants chanoines de Saint-Maurice, et prêchant la croisade aux barons et au peuple accourus en foule sur les rives de la Loire. Ce portail, qui subsiste encore, est dû à Hugues de Rochecorbon, évêque de Chartres; il offre la forme d'une mitre : plus près, dans l'enceinte du monastère, était un autre portail à forme de crosse, pour rappeler que l'abbé était mitré et crossé. Ces deux tourelles rapprochées, qui relient la muraille d'enceinte, ont été bâties par Simon Lemaire, pour intercepter le chemin aux passants. Cet abbé, fatigué du passage continuel des habitants, avait obtenu du roi la suppression de cette servitude gênante; le peuple, troublé dans ses habitudes, fit une sorte d'émeute; mais une potence, dressée par ordre de l'abbé, apprit aux mutins qu'il était prudent de se taire et de passer par un autre chemin. Nous descendons quelques marches à la suite de notre guide, et nous sommes dans la première cathédrale de Tours. Ce n'est point cette église aux voûtes hardies, aux verrières de rubis et d'émeraudes, aux colonnes sveltes et gracieuses; c'est une grotte obscure, taillée en forme de croix, dont une partie fut creusée par saint Gatien, qui s'y réfugia pour célébrer les saints mystères et offrir ses vœux pour le salut des Turons; l'autre le fut par saint Martin, qui aimait à retremper sa piété aux lieux sanctifiés par son prédécesseur. Près de là nous voyons la chapelle des sept dormants. C'étaient, dit la légende, autant de frères, parents de saint Martin, qui, partant pour la Terre-Sainte, étaient venus le visiter à Tours; le saint les avait conduits

à Marmoutier, et les avait bénis à leur départ. Revenus à Tours, ils avaient reçu les saints ordres, puis ils étaient venus à Marmoutier vivre de la vie des anachorètes. Une nuit, saint Martin, qui venait de mourir, leur apparut, et leur annonça que bientôt ils le rejoindraient. Bientôt en effet, au milieu des matines, tous ensemble ils s'endorment pour ne s'éveiller qu'au Ciel. Leurs corps furent déposés près de l'autel que s'était fait saint Martin : de là le nom des sept dormants donné à cette partie de la crypte. Non loin de là se trouve la fontaine creusée par le saint évêque, et dont l'eau sert aujourd'hui à faire l'excellente bierre de M. Lucas. Puis viennent les caves, ou plutôt les vastes, les immenses carrières d'où furent tirés les matériaux qui servirent à construire l'abbaye ; carrières qui offrirent aux religieux une retraite assurée lors de l'invasion normande. Pendant cette invasion, dit la tradition, la châsse de saint Martin fut transportée à Auxerre; et comme, à son retour, elle opérait de nombreuses guérisons, deux mendiants infirmes s'enfuirent bien loin de Tours, de peur d'être guéris malgré eux, et de perdre, avec leur mal, les fruits qu'ils en retiraient.—Voilà tout ce qui reste du *plus grand monastère :* Majus monasterium ; des rochers, des souvenirs ! — Les dames du Sacré-Cœur viennent d'acquérir une partie de ces ruines : bientôt, nous l'espérons, il nous sera donné de voir la dévastation faire place à de paisibles, à de saintes demeures ; bientôt le désert retentira encore, comme autrefois, des accents de la louange et de la prière ; bientôt, dans un nouveau Marmoutier, des essaims de jeunes personnes, tout en puisant les principes de la vertu dans les conseils, les exemples de sages directrices, pourront respirer le parfum de la science aux lieux où écrivait D. Martène, et celui de la piété dans l'oratoire où priait saint Martin.

M. le président donne lecture de deux lettres de M. Pernot ; la première par laquelle il offre pour les archives du Congrès, de la part de MM. Engelmann et Graff, le fac-simile d'un livre d'heures ; la seconde, pour demander qu'un rapport soit fait sur les dessins exposés dans la salle du Congrès. M. le président nomme pour faire ce compte-rendu une commission composée de MM. Cartier fils, Bandeville, Manceau, Aubineau et Jacquemin fils,

M. l'abbé Auber demande : 1° que les procès-verbaux ne contiennent qu'un simple exposé des faits ; 2° que l'on n'admette aucune question en dehors de celles du programme.

Ces propositions sont renvoyées à la commission centrale qui les examinera.

La parole est à M. le baron de Mathan sur la 8e question : *Rechercher comment, pourquoi, où et à quelle époque ont été fixées les règles de la science héraldique?* L'honorable membre cite en ces termes les auteurs qui ont écrit sur cette science si utile pour guider les investigations de l'histoire.

MESSIEURS,

M. Henri-Martin fait commencer la féodalité à Charles-le-Chauve, IXe siècle, époque de la concession des bénéfices en héritages.

M. de Sismondi prétend que le partage rapide des anciens patrimoines, dès le XIe siècle, forçait le gentilhomme à se contenter d'une portion de terre plus petite qu'autrefois, et les bourgeois, qui s'enrichissaient par le commerce et l'industrie, se trouvaient plus rapprochés d'eux ; les nobles voulurent alors se séparer d'eux par quelque chose qui leur fût particulier; une attention scrupuleuse commença à s'attacher aux généalogies et à la pureté du sang; et dès le milieu du XIe siècle, la naissance constitua seule la noblesse à l'exclusion de la richesse et du pouvoir.

Les emblêmes, dont on avait usé arbitrairement jusqu'à cette époque, commencèrent à devenir une marque de distinction, et à se perpétuer dans les familles. Les croisades vinrent ensuite et on comprend facilement qu'une si grande quantité de chevaliers, partant pour une expédition lointaine, sentirent le besoin de se reconnaître entre eux par des signes particuliers, qu'ils firent peindre sur leurs bannières et ensuite sur leurs armures. Probablement, ceux qui n'en avaient pas adopté en prirent à cette époque, et le besoin de ne pas être confondus les uns avec les autres a dû faire naître la première régularisation des armoiries.

Au retour des croisades, les chevaliers conservèrent leurs armoiries comme souvenir honorable de la part qu'ils y avaient prise, ils les transmirent à leurs descendants qui les conservèrent comme une preuve de leur naissance illustre et comme un de leurs plus précieux titres de noblesse.

Beaucoup d'anciens auteurs sur l'art hérardique ont voulu faire remonter l'usage des armoiries jusqu'à Nemrod, Hercule, César et Jésus-Christ lui-même. Le père Menestrier a réfuté d'une manière très-victorieuse toutes ces opinions ; il place le commencement de l'art héraldique en France au règne de Louis-le-Jeune (XIIe siècle), qui le premier régla les fonctions des hérauts d'armes pour le sacre de Philippe-Auguste, son

fils, et fit semer de fleurs de lis tous les ornements dont on se servit à cette cérémonie. On trouve, dans les temps antérieurs, des fleurs de lis sur les sceptres et sur d'autres insignes de la royauté, mais on n'en voit aucun sur les écussons; Louis-le-Jeune est le premier roi de France qui en ait fait un contre-scel.

M. de Courcelles, à l'appui de l'existence des armoiries avant les croisades, cite plusieurs sceaux qui se sont conservés jusqu'à nos jours.

On a le contrat de mariage de Sanche, infant de Castille, avec Guillemine, fille de Gaston II, vicomte de Béarn, de l'an 1000 avant Jésus-Christ, au bas duquel il y avait sept sceaux apposés, dont deux se sont conservés entiers. Le 1er représente un écu sur lequel on voit un lévrier; le 2e est un écu divisé par des barres transversales; celui-ci, comme vous le voyez, contient des figures employées dans le blason moderne; quant au 1er, il ajoute qu'il pouvait bien être le sceau de Garcie-Arnaud, comte d'Auve, qui vivait dans le même temps, et dont les descendants ont toujours porté un lévrier dans leurs armes.

Il existe deux sceaux d'Adalbert, duc et marquis de Lorraine, apposés à deux chartes de 1030 et 1037, qui représentent un écu chargé d'une aigle au vol abaissé.

Un diplôme de Raymond de Saint-Gilles, de l'an 1088, est scellé d'une croix vidée et pommetée, telle que l'ont toujours portée depuis les comtes de Toulouse.

Enfin, le sceau de Thierri II, comte de Bar-le-Duc, de Montbelliard, de Ferrette, mis au bas d'un acte de 1093, représente deux bars adossés.

Le moine de Marmoutier, qui a écrit l'histoire de Geoffroy, comte d'Anjou, en 1100, parle du blason comme d'un usage établi depuis longtemps dans les familles illustres.

On peut conclure de tout cela, dit M. de Courcelles, que l'origine des armoiries remonte incontestablement à la fin du xe siècle; qu'on les voit en usage dans plusieurs grandes maisons longtemps avant les tournois; que les bannières et les écus armoriés formaient pour ainsi dire les bases de la jurisprudence de ces exercices militaires; enfin que les croisades, en 1096, paraissent avoir rendu les armoiries propres à tous les chevaliers qui s'embarquèrent pour ces expéditions, et que c'est depuis cette époque qu'elles sont devenues héréditaires dans presque toutes les familles d'origine chevaleresque.

Tant qu'à expliquer l'origine du mot blason, M. Borel d'Hauterive dit que les premières notions du blason nous viennent d'Allemagne où les joutes et tournois commencèrent à être en usage au milieu du xe siècle, dès le règne de Henri l'Oiseleur.

M. Lambron de Lignim remplace M. le commandant de Mathan à la tribune, et prend la parole en ces termes :

Malgré le nombre imposant d'auteurs qui ont écrit sur l'origiue et la science des armoiries, on est forcé de convenir que, jusqu'à ce jour, la question qui nous est proposée n'a point encore reçu une solution satisfaisante. La signification qu'ils donnent à ces emblèmes nous paraît, presque toujours, interprétée sans critique, d'une manière peu conforme aux exigences de la vérité, et le symbolisme dont on voudrait les embellir n'affiche à nos yeux que la prétention déraisonnable de chercher dans des signes, adoptés le plus souvent par l'effet d'un caprice inexplicable, les prémices d'une langue mystérieuse dont le sens énigmatique rendrait l'étude et l'explication de ces monuments du moyen-âge plus difficile que celle des hiéroglyphes de l'antique Égypte.

Il nous est impossible d'adopter l'opinion de Favin qui ne craint pas de faire remonter l'origine des armoiries aux enfants du premier homme; Segoing, un peu plus modeste, se contente d'en attribuer l'invention aux fils de Noé. C'est sans doute d'après le sentiment de cet auteur, qu'une famille avait fait peindre une représentation du déluge; l'on y voyait un serf de cette maison, soutenant au-dessus des eaux un écu blasonné aux armes de ses maîtres, il s'écriait au moment de disparaître pour toujours dans les flots; « Grand Dieu, sauvez du moins les armes de cette illustre « maison. »

Les Rabbins modernes prétendent que les armoiries ont pris naissance chez les Juifs; ils indiquent celles qui distinguaient les douze tribus des enfants d'Israël. Petra-Sancta et plusieurs autres en font remonter l'époque aux temps héroïques; Bara indique et blasonne les armoiries des héros qui firent la conquête de la Toison d'Or sous la conduite de Jason. Sicile pretend que c'est Alexandre qui, le premier, régla l'usage des armoiries. Le P. Monet, savant fort distingué, et de nos jours, M. Granier de Cassagnac soutiennent que, dès le siècle d'Auguste, les armoiries existaient avec les symboles et les signes employés au moyen-âge. Enfin, le Feron a donné et figuré, sans toutefois en indiquer la source, les armoiries des rois des deux premières races, ainsi que celles des princes et grands dignitaires de ces époques reculées.

Le Père Ménétrier, dans son ouvrage intitulé *de l'origine des armoiries et du blason*, nous semble avoir une opinion mieux fondée sur ce sujet. Nous pensons avec lui que l'origine des armoiries ne date que de l'époque des Tournois. Les croisades auront contribué à établir un ordre plus parfait dans l'ordonnance et l'agencement de ces signes, qui, adoptés primitivement par les chevaliers pour se faire reconnaître dans la lice, furent conservés, par la suite, comme un témoignage glorieux des hauts faits de leurs ancêtres.

L'époque à laquelle ont été fixées les règles de la science héraldique ne paraît pas remonter au-delà du XIVe siècle. Quelques auteurs, dont les plus anciens appartiennent au règne de Philippe-Auguste (1180, 1223)

ont laissé des manuscrits dans lesquels ils indiquent les armoiries des seigneurs de leur temps, mais sans offrir aucun renseignement sur l'état même de la science héraldique. L'un d'eux, Jacques Bretex, écrivait en 1285 et blasonne les armoiries des chevaliers qui prirent part aux joutes de Chauvency en cette même année. Guillaume Guyart, héraut d'Orléans, parle des armoiries, en 1306, dans le roman des *Royaux Lignages*. Bartole de Sasso Ferrato a laissé un petit traité latin sous le titre : *De insignis et armis* de l'année 1350. Guillaume-le-Neve, roi d'armes d'Angleterre, a donné un livre plus complet dans lequel il indique la manière d'employer les couleurs et les animaux en armoiries et celle de les placer sur les drapeaux, les écharpes, les housses des chevaux, les boucliers, les habits, etc. Un manuscrit trouvé à la prise de Calais, en 1346, et dont il existe une copie de l'année 1380, renferme des documents forts intéressants sous ce titre : *Ordonnances appartenans à l'office d'armes et les couleurs appartenans aux blasons et la manière de la fondation des ordonnances des hérauts*. Le roman si connu du *Petit Jehan de Saintré*, écrit au XIVe siècle, contient les armoiries des principales familles du royaume.

C'est seulement sous le règne de Louis XI que l'on trouve les règles du blason formulées d'une manière claire et scientifique. Les écrits du fameux Sicile, héraut d'armes d'Alphonse d'Aragon, et de Rixner, héraut de Bavière, répandent une lumière toute nouvelle sur cette science fort obscure avant qu'ils ne l'eussent enseignée.

Il ne serait pas moins difficile de fixer l'époque à laquelle les armes devinrent héréditaires dans les familles. Le sujet qui nous occupe offre trop de facilité à la controverse, par son obscurité, pour que nous ne nous empressions pas de l'abandonner, après avoir indiqué, cependant, les auteurs dont les écrits peuvent le mieux élucider cette question.

M. Tailliar obtient la parole sur la même question :

Il représente successivement :

Les enseignes militaires des légions romaines se perpétuant pendant le moyen âge ;

Les seigneurs chefs militaires adoptant aussi des enseignes pour que leurs hommes pussent les reconnaître dans les expéditions et les combats.

Cette nécessité rendue plus saillante à l'époque des croisades. Au milieu de ces multitudes de bandes armées qui accoururent de tous les points de l'Europe, il devint indispensable que chaque chef militaire eût son signe distinctif.

Ce signe une fois adopté fut sans doute conservé par les grands seigneurs et porté par eux toutes les fois qu'il s'agissait de combattre, notamment dans les tournois.

La multiplication à l'infini des fiefs et arrières fiefs rendit fort commun l'usage des armoiries.

Alors naquit la science héraldique devenue nécessaire pour distinguer cette quantité de familles féodales.

Plusieurs causes concoururent au développement de cette science ; ce furent :

1° La réunion sur une même tête de plusieurs fiefs et la combinaison de plusieurs armoiries réunies en une seule ;

2° Les alliances entre les familles nobles, ce qui produisit les écartellements dans les blasons ;

3° L'extinction des anciennes familles remplacées par des familles nouvelles ;

4° Les anoblissements sans nombre qui résultèrent des fonctions judiciaires et échevinales.

La science héraldique est devenue par suite très-compliquée. Elle exigea des connaissances spéciales très-étendues. On en fit même une profession à part.

Ici comme dans les autres sciences les règles, incertaines d'abord, se fixèrent, se coordonnèrent et finirent par former un système.

La discussion s'engage ensuite sur l'époque à laquelle commence la science du blason.

M. Georges de Soultray partage l'opinion de M. Lambron et ne reconnaît pas d'armoiries régulières avant le XIII[e] siècle ; auparavant, dit-il, les monuments prouvent que les règles des couleurs et des métaux étaient inobservées.

MM. Bourassé et de Cussy veulent au contraire que cette science ait eu ses lois bien avant, se fondant sur les sceaux des XI[e] et XII[e] siècle et sur quelques concessions d'armoiries faites par les rois qui régnaient à cette époque.

M. Albert Cohen a laissé un mémoire sur les cris d'armes et devises, dont il donne l'analyse suivante :

MESSIEURS,

Il est digne de remarque que parmi tant d'écrivains qui, depuis quelque temps, se sont occupés de la science du blason, aucun n'ait encore songé à faire des cris d'armes et devises le but d'une étude approfondie ; car les devises des familles nobles font partie de l'histoire générale du pays. C'est

cette lacune que s'est efforcé de combler l'auteur de ce mémoire qui n'est d'ailleurs qu'une sorte d'introduction d'un ouvrage beaucoup plus étendu.

Les opinions les plus contradictoires ont été publiées sur l'origine des armoiries, des cris d'armes et des devises. Plus d'un héraut d'armes a prétendu que les armoiries sont aussi anciennes que le monde ; que Noë, Moïse, Enée en avaient, qu'ils avaient reçues de leurs pères et qu'ils transmirent à leurs descendants. Il ne faut pas du reste exagérer le ridicule de cette opinion. Elle est née de la confusion que ces auteurs ont faite entre les armoiries proprement dites et les emblêmes que se choisissaient de toute antiquité les pays, les villes et les grands personnages. Tels étaient l'aigle romain, le hibou athénien, et les devises de Cyrus et d'autres rois de Perse que Xénophon nous a conservées. Quant aux armoiries nobles telles qu'elles subsistent encore aujourd'hui, on ne peut pas les faire remonter au delà des premières croisades.

Cette observation s'applique également au cri d'armes, *bellicus clamor* ou *signum militare*. Il date du premier combat que les hommes se livrèrent ; car ce cri n'était autre chose que la clameur poussée par les guerriers au moment d'entamer l'action. Mais dans le sens où ce mot est pris de nos jours, il est un monument de la féodalité et se rattache intimement à l'institution primitive de la noblesse. En effet, les feudataires étant contraints de suivre le roi et de lui fournir un certain nombre d'hommes qu'ils commandaient, chaque seigneur sentit la nécessité d'avoir un cri d'armes personnel et indépendant de celui du commandant en chef. Aussi l'usage de crier s'éteignit-il lorsque Charles VII établit les compagnies d'ordonnance et dispensa la noblesse de l'obligation de se rendre en personne à l'armée. On remarquera en outre que les châtelains et les bannerets avaient seuls le droit d'adopter un cri d'armes, d'où vient que dans le moyen âge on avait souvent coutume de dire *crier bannière*.

Les cris servaient en diverses circonstances ; tantôt pour rallier autour de leur chef les soldats qui fuyaient, tantôt pour venir au secours de ce chef en danger. Dans le combat de Pont-à-Commiers, livré en 1382, le maréchal de Sancerre, s'adressant à la troupe qu'il commandait, lui dit : « Tenons-nous ici tous ensemble et attendons tant qu'il soit jour et que « nous voyions devant nous les Flamands, et quand ils viendront nous « crierons nos cris tout d'une voix, chacun son cri ou le cri de son sei- « gneur à qui il est, jaçoit que tous les seigneurs ne soient pas ici. Par « cette voix et ces cris nous les ébahirons, et puis frapperons en eux de « grande volonté. »

Voyons maintenant par quels motifs certains seigneurs adoptèrent de préférence un cri plutôt qu'un autre.

Le plus souvent les seigneurs crièrent tout simplement leur nom : les Mailly, Mailly ! les Damas, Damas ! parce qu'il faut, disaient-ils, qu'au seul bruit de leur nom, les ennemis s'enfuient saisis de terreur. Les princes

souverains criaient en général le nom de leur fief le plus important. Le cri de certaines familles faisait allusion soit à leurs armes, soit à l'une des pièces qui les meublaient. Les comtes de Flandres criaient : Flandres au Lion! » On connaît le cri : « A la rescousse Montoison! » par lequel la famille de Clermont Montoison voulut conserver le souvenir d'une action d'éclat d'un de ses membres. Quant aux monarques, ils adoptèrent en général, soit le nom du patron de leurs États, soit celui de leur capitale. Les rois des Français criaient : « Monjoye Saint-Denis! » et les rois de Bohême : « Prague! »

Voilà pour ce qui regarde les cris d'armes; passons maintenant aux devises.

Anciennèment on confondait souvent la devise et l'écu, mais, dans le sens qui nous occupe ici, la devise qui trouve son étymologie dans l'italien *diviso*, est une courte pensée exprimant soit une vertu, soit un haut fait d'armes, ou bien une maxime tirée de l'écriture. Tantôt les seigneurs choisissaient eux-mêmes leur devise, tantôt ils la recevaient du prince en récompense d'une fidélité éprouvée ou d'une action d'éclat. La famille d'Adhémar de Monteil avait pour devise : « Plus d'honneur que d'honneurs. » Au cimier de son écu on voyait une lance entourée d'une banderolle avec ces mots : *Lancea sacra*, faisant allusion à une pieuse ruse d'un Adhémar, par laquelle il sauva la ville d'Antioche, assiégée par les Sarrasins.

Une devise décèle en quelque sorte l'âme de celui qui l'a choisie. L'un y marque sa piété en rendant gloire à Dieu; l'autre son amour pour son roi; un troisième, dans une sentence amoureuse, exalte les attraits de sa mie. Il en est d'autres qui ne furent mus par aucun de ces sentiments dans le choix qu'ils firent de leur devise. Une consonnance agréable ou curieuse suffit souvent pour la leur faire adopter. Quelques-uns trouvèrent moyen d'introduire leur nom dans la composition d'une sentence ou d'une maxime.

Les devises qui se rapportaient à l'écu qu'elles accompagnaient étaient les plus ingénieuses et les plus régulières. Nous disons plus régulières, car, pour être complète, une devise doit se composer de deux choses, le corps et l'âme. Le corps est l'objet qui forme le rapport, l'âme est le mot ou la sentence qui l'explique. Pour qu'une comparaison soit juste, il faut que le point de comparaison soit plus grand que l'objet comparé. Par la même raison, dans une devise, le corps doit être un objet plus noble et plus grand que l'homme qui l'adopte, ou bien les passions ou les vertus qui animent cet être doivent se montrer chez lui plus nettement prononcées que chez l'homme.

La règle veut encore que l'âme de la devise forme avec son corps un sens complet et ressortant tellement de lui qu'on ne puisse l'en séparer sans la rendre inintelligible.

En général les familles ou les particuliers qui ont ajouté des sentences à

leurs armes, les ont tirées du latin, par divers motifs, d'abord à cause de la concision de cette langue, puis de son universalité ; enfin, parce que l'Écriture-Sainte, dont la traduction latine était alors dans les mains de tout le monde, ainsi que les auteurs de l'antiquité fournissaient un vaste choix de maximes appropriées à toutes les situations.

Quelques-unes des plus illustres maisons de France portaient des devises italiennes, qu'elles prirent lors des guerres d'Italie, sous Charles VIII et François Ier.

La plupart des grandes familles d'Angleterre ont adopté la langue française, pour marquer leur origine normande ou pour y faire croire.

Outre ces devises, il y en avait d'autres que l'on adoptait pour une circonstance quelconque, telle qu'un tournoi, une fête, des funérailles de souverains ou de personnages illustres.

En Angleterre, il est encore d'usage de nos jours, lorsqu'un chef de famille meurt, d'exposer pendant toute l'année du deuil, au-dessus de la porte de sa maison, l'écusson de ses armes et de substituer à sa devise ordinaire, une devise de circonstance, exprimant une pensée religieuse, telle que « Resurgam ! »

Nous remarquerons ici, en passant, que les familles anglaises portent presque toutes des devises qui font en quelque sorte partie de leurs armoiries, tandis que cet usage est beaucoup moins général en France. Après qu'au moyen âge les devises devinrent héréditaires, l'usage s'en répandit à tel point que l'on vit chaque province, chaque ville, chaque corporation en adopter une, et cet exemple fut suivi par les corps savants, les cours de justice, les corps militaires, les ordres religieux, les chapitres nobles.

Enfin, les libraires et les imprimeurs des xve et xvie siècles estampillèrent les ouvrages sortis de leurs presses de certaines marques auxquelles ils joignaient une devise quelconque.

L'auteur de ce mémoire compte publier sous peu un recueil aussi complet que possible des cris d'armes et des devises des pays, provinces, villes et corporations de l'Europe ainsi que des familles nobles de France, d'Angleterre et des Pays-Bas, avec leur origine ou les faits historiques qui s'y rapportent, toutes les fois qu'il aura pu les découvrir.

M. Cartier fils donne lecture du procès-verbal de la séance supplémentaire d'hier.

La discussion est ouverte sur la 9e question.

Les armes reconnues légalement aux familles de bourgeoisie constituent-elles une sorte de noblesse personnelle ou héréditaire? Les signes héraldiques dont sont timbrés les écus prouvent-ils toujours la possession du titre nobiliaire qu'ils annoncent ? En-

fin, les signes héraldiques qui meublent les écus des familles nobles peuvent-ils faire reconnaître, d'une manière certaine, les causes de leur anoblissement?

M. Lambron de Lignim lit sur cette question le mémoire suivant :

Il y a bien longtemps que la bourgeoisie, adoptant l'exemple que lui offrait la noblesse, a choisi des signes de fantaisie, qu'on appellerait improprement armoiries, puisque cette marque de distinction, surtout à l'époque de la féodalité, n'appartenait qu'à la caste nobiliaire. Nous citerons à ce sujet quelques vers d'un auteur tourangeau, de François Beroald de Verville, chanoine de l'église métropolitaine de Tours:

L'harmoirie au premier aage,
Si précieuse on tenoit
Que nul n'en avait l'usage
N'estant noble de lignage,
Si du prince ne l'avoit.
Car le prince, ou capitaine,
Tant seulement l'ordonnoit
Pour une marque certaine
A celuy qui avec peine
Plus vaillament combattoit.

Les vers qui font suite à ceux-ci nous apprennent combien d'abus et d'usurpations nobiliaires et héraldiques existaient déjà à cette époque (1581). Les abus dont il se plaignait ont-ils diminué jusqu'à ce jour?

Le temps qui la fin ameine
A tout ce qui au monde est .
. . . .
A fait que l'ordre notable
Qu'en armoirie on tenoit
Ait eu sa fin misérable
Par la faute inexcusable
De ceux, à qui plus touchoit
. . . .
Si que la marque de guerre
Est comme venue à rien,
Chascun la voulant acquerre
Sans loing, ou près de sa terre,
Se monstrer homme de bien,

Ces derniers vers font sans doute allusion à la facilité que l'on avait alors d'acquérir la noblesse héréditaire et tous ses priviléges, en habitant ses terres, ce que l'on appelait vivre noblement ; la possession d'un fief et un certain nombre d'aveux de ce fief étant suffisants pour constater la noblesse personnelle du seigneur.

Le mot *armoirie* vient du mot armes, parce qu'on en décorait les armes des chevaliers et que c'était par les armes qu'on obtenait le droit de choisir et de porter ces insignes glorieux. Un goût général pour les armoiries a pris naissance depuis longtemps dans notre pays, mais l'époque où ce goût s'est changé en une espèce de fureur date de la fin du XIVe siècle. En 1371, Charles V accorda la noblesse à tous les bourgeois de la ville de Paris, avec le droit de prendre des armoiries et de les timbrer de casques, aussi bien que les membres de la noblesse héréditaire. Cet anoblissement, en masse, ne devait pas être confirmé par tous les autres monarques, ses successeurs, qui presque toujours ne se sont jamais montré plus magnifiques dans leurs concessions envers leurs sujets qu'aux époques les plus désastreuses de notre histoire (1). La province, toujours prête à suivre servilement l'exemple de la capitale, et peut-être un peu jalouse des privilèges qui lui avaient été accordés, ne resta point en arrière dans cette circonstance. Les habitants des principales villes de la France adoptèrent des armoiries que leurs descendants ont conservées, quelquefois même en parvenant à la noblesse à la faveur des charges anoblissantes. On ne peut se dissimuler qu'il était beaucoup plus facile alors, pour un riche bourgeois, d'acquérir la noblesse personnelle et héréditaire, qu'il ne l'est maintenant à un citoyen qui parvient à remplir les plus hautes charges d'un gouvernement constitutionnel, les révélations quelque peu indiscrètes de la presse obligeant la plus grande partie des anoblis à laisser sommeiller leur noblesse et à cacher dans leur secrétaire les titres, plus ou moins bien mérités, de leur nouvelle grandeur.

A cette époque tout empruntait les formes et le langage héraldiques. Nous avons rapporté du dernier Congrès Archéologique de France tenu à Sens, au mois de juin dernier, une pièce inédite assez curieuse; c'est le blason de la Vierge. Il est gravé sur une pierre qui appartenait sans doute à la décoration d'une chapelle fondée, en 1366, en l'honneur de la Vierge. Les caractères de l'inscription sont évidemment du XIVe siècle. Ce monument fait partie des richesses archéologiques conservées dans le musée de la ville de Sens.

(1) Ces priviléges furent confirmés avec quelques restrictions par Charles VI, Louis XI, François Ier et Henri III.

Telles armes porte Marie en dignité
Qui est la mère et porte de grâce et piété
En champ d'azur monstant couleur celestial
A ung lys moult plaisant de blancheur virginal
Dont la tige de soy par sa viridité
Et foueilles (eveille) notre foy naissant d'humilité
Sur lequel lys se tient sans soilleure ne mal
Ung coulomb flambloiant d'amour tout divinal
Lequel porte en escript par grande charité
Le nom de Jhu Crist un dieu en trinité
Dessus par Gabriel de grace especial
Est l'escu couronné de couronne royal.

Ces vers nous semblent indiquer le blason suivant : d'azur, au lys d'argent, tigé, feuillé de sinople surmonté d'un Saint-Esprit rayonnant d'or chargé du chiffre de Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'écu supporté par un ange et timbré d'une couronne royale.

Nous ne croyons pas que l'on connaisse un seul exemple d'armoiries concédées anciennement par nos rois à des particuliers. Il en est autrement pour les corporations ou confréries ; celle des pénitents bleus de la ville de Montpellier faisait remonter au roi saint Louis la concession des armoiries de leur association.

C'est ainsi qu'on ne peut indiquer aucun exemple d'anoblissement accordé à la bourgeoisie avant le règne de Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis, qui monta sur le trône de France en 1270. Les premières lettres de noblesse connues sont celles qu'il accorda à Raoul l'Orphèvre. Les successeurs de ce prince se montrèrent très-modérés dans la concession de semblables faveurs. A cette époque les lettres patentes ne faisaient pas mention des armoiries des nouveaux anoblis. Ce n'est qu'en 1600, que la chambre des comptes les obligea de fournir une peau de parchemin sur laquelle étaient représentées leurs armoiries. Il est donc assez présumable que jusqu'au règne de Louis XIV, il n'y eut aucune concession d'armoiries faite à des bourgeois, à moins que par la même occasion, ils ne fussent élevés et reçus dans l'ordre de la noblesse.

L'édit rendu par ce prince, en 1696, qui permettait à tous les bourgeois de prendre et de faire enregistrer leurs armoiries par le président juge d'armes de France, mit un terme au désordre qui regnait dans cette partie. Les registres consacrés à l'insertion des blasons de la noblesse, et de la bourgeoisie, ne nous offrent aucune différence de rang dans l'ordre adopté pour cet enregistrement. Toutefois, il est important de faire remarquer,

que les termes mêmes de cette concession n'indiquent nullement, de la part du monarque, l'intention d'accorder un anoblissement quelconque : elle ne pouvait venir à la pensée de celui qui, en 1666, avait enlevé, contre tout principe de justice, la noblesse personnelle et héréditaire à la plupart des officiers municipaux de ses états. C'était tout simplement un impôt ayant la vanité pour base, sous ce rapport beaucoup plus adroitement assis qu'un autre, et dont les resultats étaient faciles à prévoir. En effet, peu de bourgeois refusèrent de singer la noblesse pour un prix aussi modéré, mais nous devons avouer que quelques-uns furent forcés, par voie judiciaire, d'accepter des armoiries bon gré malgré, ou plutôt de s'acquitter envers le fisc de la somme de 20 livres, prix auquel avait été cotée cette inqualifiable faveur.

Les registres dans lesquels se trouve la série de ces concessions héraldiques n'en sont pas moins précieux au point de vue de l'histoire. Ils le sont également par le temps qui s'est écoulé depuis cette époque, par les changements survenus dans l'état des familles qui s'y firent inscrire et par les événements politiques qui ont détruit presque entièrement les prétentions de cette fière noblesse française dont la grandeur et les faits glorieux sont malgré tout inscrits d'une manière ineffaçable dans les fastes de notre histoire. La collection complète de ces blasons, recueillis par d'Hozier, fut offerte par lui à Louis XV, elle a échappé aux décrets révolutionnaires qui menaçaient son existence et se trouve maintenant à la bibliothèque royale, momentanément à l'abri de semblables dangers. Nous ajouterons qu'elle nous a été infiniment utile pour composer l'armorial des maires de la ville de Tours et de plusieurs autres villes de France.

Nous pensons fermement qu'il y a possession réelle d'armoiries pour un grand nombre de familles de bourgeoisie, car elles ont acquis à prix d'argent cette faveur du prince. Mais qu'à cette concession on veuille attribuer le moindre privilége anoblissant, c'est une opinion qui nous paraît tout à fait en dehors du vrai, et que détruit le texte même des lettres patentes de Louis XIV; nous croyons donc pouvoir repondre au premier paragraphe de la 9e question :

Les armes reconnues légalement aux familles de bourgeoisie ne leur donnent en aucune manière un droit quelconque aux priviléges de la noblesse, soit personnelle soit héréditaire.

2° *Les signes héraldiques dont sont timbrés les écus prouvent-ils toujours la possession du titre nobiliaire qu'ils annoncent?*

Sur les sceaux que nous trouvons appendus aux chartes les plus anciennes, l'on voit d'abord la représentation du seigneur, armé de toutes

pièces, monté sur son cheval de bataille dont quelquefois le caparaçon ainsi que le bouclier dont il est armé sont au blason de ses armes. Plus tard, l'écu est sans aucun ornement, entouré du nom et prénom du chevalier. Aux XIV[e] et XV[e] siècles, les casques surmontés d'un cimier, ayant supports ou tenants, nous offrent un type précieux qui nous rappelle la noble fraternité qui régnait alors entre tous les chevaliers. Ce n'est qu'à une époque plus rapprochée de nos jours, lorsque la féodalité eut perdu sa fière indépendance, au milieu des plaisirs d'une cour corrompue, que l'ornementation des sceaux et des cachets vint révéler toutes les prétentions d'une aristocratie plus orgueilleuse qu'animée d'une noble fierté. C'est alors qu'apparaissent les couronnes et les supports les plus ambitieux; que chaque noble s'empare d'une couronne supérieure au rang qu'il occupe dans sa caste. Ces usurpations ont été si bien légitimées par l'effet du temps, que les généalogistes, en donnant les armoiries des familles non titrées, ne manquent jamais de faire connaitre les couronnes dont sont timbrées les écus de ces maisons.

Nous avons vu quelquefois des bourgeois, a peine entrés dans l'ordre de la noblesse par une charge de maire, prendre de prime-abord une couronne de comte sur l'écu de leurs armes. Les collections de jetons de maire de plusieurs villes du royaume nous en offrent de nombreux exemples. A ce sujet nous ferons remarquer que les premiers monuments de cette espèce frappés à Tours pour conserver le souvenir de ces magistrats, étaient bien éloignés d'afficher de semblables prétentions; à la fin du XVI[e] siècle, la médaille de Jean du Faultrey n'a aucun ornement en dehors de son écu.

Julien Chalopin entoure ses armes d'une couronne de laurier; Pierre Coheu a des rinceaux; enfin, François Maille, le premier, en 1592, adopte le casque avec ses lambrequins, et son exemple est suivi par tous ses successeurs lorsqu'ils font frapper de semblables monuments.

Entre la possession de la couronne sur l'écu et celle du titre il y avait si peu de distance que beaucoup de personnes n'ont pas su résister au désir de sortir de cette position exceptionnelle: un premier abus a été suivi d'un second: les pères avaient usurpé la couronne dont les fils se sont accordé le titre.

Les signes héraldiques dont sont timbrés les écus ne prouvent donc pas toujours la possession du titre nobiliaire qu'ils annoncent; nous redirons avec le bon Lafontaine:

Le monde est plein de gens qui ne sont pas plus sages :
Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs;
Tout petit prince a des ambassadeurs;
Tout marquis veut avoir des pages.

3° *Les signes héraldiques qui meublent les écus des familles nobles peuvent-ils faire reconnaître, d'une manière certaine, les causes de leur anoblissement ?*

C'est une erreur généralement accréditée que les meubles qui composent l'ensemble d'un écu doivent indiquer les causes premières de l'anoblissement de leur possesseur. Si les croix, adoptées par un grand nombre de familles, ne constatent pas toujours des droits réels à faire remonter l'origine de leur noblesse à l'époque des Croisades, toujours est-il que dans l'importante affaire du choix de son blason, plus d'une famille a cherché souvent le moyen de dissimuler la date recente de son anoblissement.

Il n'en est pas de même pour les armoiries dites *parlantes*, ou *allusives*; celles-ci ont l'avantage de rappeler, par les signes dont elles sont composées, d'une manière plus ou moins heureuse, le nom des familles qui les possèdent. La maison de Rousselet, des marquis de Châteaurenault, en Touraine, portait pour le principal meuble de son écu un poirier de Rousselet; de Crequy, un créquier, espèce de prunier sauvage; l'illustre maison de Castille de laquelle était la pieuse mère de saint Louis, portait un château (castellum). Il faut remarquer que ces sortes d'armoiries sont excessivement nombreuses et demandent une étude toute particulière, car elles se forment aussi quelquefois par la représentation d'objets dont les noms appartiennent à une langue étrangère. Nous n'abuserons pas des moments de l'assemblée en donnant ici des exemples à l'appui de ce que nous venons d'indiquer, tous les armoriaux en donnent la preuve la plus certaine.

Maintenant, le sens que l'on cherche à donner à la plupart de ces signes a-t-il pris naissance avec le blason, ou le blason inventé, les auteurs héraldiques n'ont-ils pas cherché à donner une explication, plus ou moins satisfaisante, à ces signes dont le caprice seul avait inspiré le choix?

Ce dernier sentiment nous paraît le plus probable. En effet, il est bien démontré que les armoiries ne sont devenues invariables dans les familles qu'au commencement du XIVe siècle, époque où les règles de la science héraldique ont été adoptées; si, avant ce temps les signes choisis par les chevaliers eussent rappelé quelque belle action, quelques traits glorieux, il est évident qu'ils les auraient conservés et se seraient bien gardés de se priver eux-mêmeo d'un témoignage aussi honorable pour leur maison; mais, au contraire, avantcette époque, on voit les chevaliers choisir et quitter leurs armoiries sans autre meilleure raison que leur bon plaisir.

L'exactitude de ces faits, appuyés par le témoignage de tous les historiens et la conclusion qui en découle si naturellement, nous prouvent d'une ma-

nière positive, qu'en règle générale, les signes héraldiques qui meublent les écus des familles nobles, ne peuvent, en aucune façon, indiquer les causes de leur anoblissement.

M. de Cussy reconnait la fréquence des usurpations de noblesse ; aussi des commissaires, nommés par le roi pour sauvegarder les droits du fisc, entre autres, étaient de loin en loin envoyés dans les provinces pour examiner les titres nobiliaires et séparer l'ivraie du bon grain. C'est ainsi que pour la Normandie, par exemple, nous trouvons la revue de Montfauld à la fin du xve siècle ; celle de Roissy au xvie ; celle de Chamillard au xviie, et nous voyons dans le résultat de leurs investigations combien les usurpateurs étaient nombreux.

MM. de Cussy, Lambron et de Soultray font part de quelques observations de détail.

M. de Mathan fait remarquer que, sous l'Empire, les armoiries furent réglées suivant un système général : ainsi, chaque ville de la même classe eut un chef semblable ; il en fut de même pour chaque degré de noblesse.

M. Lambron ajoute que ces armoiries étaient souvent très compliquées, ou écartelées, pour faire croire à une origine plus ancienne ; que de plus on commit quelquefois la faute grossière de mettre couleur sur couleur.

M. Loriquet exprime le vœu que les armes de la ville, représentées sur le fronton de l'Hôtel-de-Ville de Tours, soient épurées de tout ce qu'on y a ajouté dans ces derniers temps.

M. le président propose aux membres de la section la souscription aux vitraux de la cathédrale de Tours, par M. Marchand, et à ceux de la Sainte-Chapelle de Champigny, par MM. Engelmann et Graff.

Sur la 22e question, relative à l'Histoire du Parlement de Paris, pendant son séjour à Tours (1589-1594), M. Dupré a présenté le mémoire suivant.

MESSIEURS,

La mort des Guises, assassinés au château de Blois par ordre d'Henri III, fut le signal de la révolte d'un grand nombre de villes dévouées au parti de la ligue. Bientôt le roi lui-même ne se trouva plus en sûreté dans Blois, malgré le calme apparent de cette cité, et il songea à établir ailleurs le siége de son gouvernement nomade; car le bruit courut que le duc de Mayenne voulait tenter un coup de main sur Blois. Après avoir brusqué la clôture des États généraux, Henri III soumit donc à son conseil le choix du lieu où seraient transférés les grands corps de l'État, notamment la chambre des comptes et le parlement. Les avis furent divisés: quelques membres opinèrent pour Bourges ou Moulins, à cause de la position centrale de ces villes; mais la majorité démontra que ce serait un acte d'imprudence de s'éloigner de la Loire; qu'en abandonnant cette barrière naturelle, on livrerait aux ennemis tout le pays situé en deçà et au delà du fleuve, que d'ailleurs une retraite serait regardée comme une fuite en pareil moment. Loin de faiblir et de reculer devant le péril, on devait au contraire payer d'audace. Orléans étant alors au pouvoir de la ligue, il n'en fut point question. Tours, demeuré fidèle au roi, parut être, dans les circonstances, la collocation la plus convenable: cette résidence présentait, entre autres avantages, celui de rapprocher Henri III du roi de Navarre, dont l'alliance, trop longtemps différée, pouvait seule mettre un terme aux malheurs de la guerre civile (1). Étienne Pasquier, avocat du roi à la chambre des comptes, parlant au nom de sa compagnie, fit valoir en faveur de Tours le motif, tout à fait secondaire : « qu'il ne fallait che-
« vaux ni charrois pour nous y porter ains basteaux à peu de frais (2). » Ce mode de transport était en effet le plus commode et le moins dispendieux, à une époque où le mauvais état des routes et l'imperfection des voitures rendaient les voyages par terre si longs et si pénibles.

Henri III adopta l'opinion de la majorité du conseil, et informa les Tourangeaux de cette résolution, avec promesse, dit Pasquier, que, s'ils lui ouvraient les portes de leur ville, « il les embrasseroit tous d'une
« même bienveillance, et qu'il pardonneroit à ceux qui pendant l'assem-
« blée des estats avoient porté le parti contraire. (3).

L'édit de translation du parlement de Paris à Tours, est daté de Blois, du mois de février 1589 (4); on y remarque, entre autres motifs, les gracieusetés suivantes :

(1) De Thou., Histoire, t. X, p. 579 et ss.
(2) Lettre XI du livre 13.
(3) Lettre XIII du livre 13.
(4) Mémoires de la Ligue, t. III, p. 224.

« Ne pouvant faire meilleure élection que de notre ville de Tours, tant « parce qu'elle est fort commode et propre pour cet effect, que pour la « fidélité et affection que les habitants d'icelle ont toujours montrée avoir « au bien de nos affaires et service ; et comme notre ville de Tours, par sa « très-grande fidélité, s'est rendue digne de nos bonnes grâces, et de « telle recommandation à la postérité, qu'elle a justement mérité d'être « décorée des principales marques d'honneur, etc. »

Cet édit ne reçut pas une entière exécution. La Ligue, maîtresse de Paris, opéra une scission dans le personnel de la cour souveraine. Une partie seulement obéit aux ordres du monarque, et se rendit à Tours : l'autre portion, bravant son autorité, demeura dans la capitale, et continua d'y administrer la justice, non plus au nom du roi, mais au nom du duc de Mayenne, chef de la ligue, déclaré par cette faction *lieutenant général du royaume*.

La composition du parlement de Tours souffrit quelques difficultés : on avait bien un nombre suffisant de conseillers et de maîtres de requêtes, avec un avocat général (Jacques Faye-d'Espesses) ; mais on manquait de présidents ; les uns étaient demeurés à Paris ; d'autres avaient été mis en prison ; quelques-uns, pour plus de sûreté, s'étaient retirés dans les châteaux de leurs amis, en attendant que des circonstances moins critiques leur permissent de reparaître (1). L'avocat général Faye d'Espesses fut nommé président, et remplacé au ministère public par Servin. Entre les avocats du bureau de Paris qui suivirent le parlement royaliste à Tours, on remarquait Théodore Pasquier, fils aîné du savant Étienne Pasquier, et le docte jurisconsulte Mornac.

Henri III, après avoir quitté Blois, vint en personne ouvrir le parlement de Tours le 22 mars 1589 (2) On avait disposé exprès l'abbaye de Saint-Julien, où cette cour continua de tenir ses séances.

Les deux parlements de Paris et de Tours se divisèrent sur les questions politiques à l'ordre du jour, et rendirent des arrêts contradictoires qui respirent une animosité réciproque. Cette lutte judiciaire entre deux corps ennemis l'un de l'autre offre quelque intérêt : mais la privation de documents spéciaux et de pièces originales nous empêchera de suivre les diverses phases de leur antagonisme : réduits aux ressources (très-bornées dans l'espèce) des livres usuels, nous ne pourrons qu'esquisser très-imparfaitement l'historique de la juridiction temporaire qui fait le sujet de cette courte notice (3).

(1) Vie du président de Thou, livre 4.

(2) Chalmel (t. II, p. 402 de l'Histoire de Touraine) décrit le cérémonial de cette séance d'ouverture.

(1) Pour répondre complètement à la question posée par le Congrès, il eût fallu consulter les registres du Parlement de Tours : nous ignorons si ces registres existent aux archives de la ville, ou dans quelque autre dépôt de Paris.

Le parlement de Tours se montra zélé défenseur de la cause royaliste. C'est ainsi que dès le 15 juillet 1589, il enjoignit « à tous les gentils- « hommes de se rendre auprès du roi, sous peine d'être déchus de leurs « priviléges de noblesse. »

L'année suivante, il condamna le prieur des Jacobins de Tours, Edmond Bourgouin, prédicateur furibond, qui faisait publiquement l'apologie du régicide, à être tiré à quatre chevaux : cet arrêt fut exécuté sur la place du Grand Marché, le 23 février 1590.

Les ligueurs accusaient Messieurs de Tours de persécuter la religion catholique et de combattre la *sainte union*, parce que cette sage compagnie refusait de s'associer aux fureurs du parti dominant. Le parlement de Paris accueillit ces injustes dénonciations, et lança contre *les Tourangeaux*, comme il les appelait dédaigneusement, une interdiction formelle. Le parlement de Tours répondit à cette agression par un autre arrêt, rendu sur le réquisitoire du procureur général La Guesle, qui défendait également aux magistrats parisiens de prendre le titre de parlement, et aux justiciables de leur obéir, déclarant en outre ces magistrats criminels de lèze-majesté (1).

Après la mort du vieux cardinal de Bourbon, une fraction des ligueurs, qui s'appela le *tiers-parti*, reconnut pour roi un de ses neveux, revêtu de la même dignité ecclésiastique. Un écrit imprimé à Angers, parut en faveur de ce prétendant; mais le parlement de Tours le supprima aussitôt, et défendit à tous imprimeurs, sous peine de mort, d'en vendre ou d'en imprimer de nouveaux exemplaires. L'exécution de cet arrêt étouffa dans son berceau un parti naissant.

Le roi Henri IV avait toujours déclaré son intention de conserver la religion catholique et de maintenir les libertés de l'église gallicane. Cette promesse, généralement acceptée de confiance, avait attiré dans son parti beaucoup d'évêques, de gens d'église, et surtout de gentilshommes. Le duc de Mayenne, pour entraver cet élan national, et pour impressionner les consciences timorées, obtint du pape Grégoire XIV une bulle et deux monitoires favorables aux intérêts de la ligue. Le premier monitoire, adressé aux ecclésiastiques, leur enjoignait, sans peine d'excommunication, d'abandonner un roi hérétique: le second, adressé aux princes, aux gentilshommes et aux habitants des villes, les *exhortait* à le quitter aussi, avec menace d'employer contre eux des moyens plus violents, s'ils persistaient à le suivre. Ces actes, apportés en France par le légat Landriano, furent lus et enregistrés au parlement de Paris. Le parlement de Tours, indigné de cette audacieuse manifestation, déclara, par arrêt du 5 août 1591, le pape « ennemi de la paix de l'Église et fauteur des rebelles,

(1) De Thou, liv. 97.

« adhérent à la conjuration d'Espagne, et coupable du très-cruel, très-« inhumain et très-détestable parricide proditoirement commis en la per-« sonne d'Henri III, roi de très-heureuse mémoire, très-chrétien et très-« catholique (1). »

En même temps il déclarait la bulle et les monitoires scandaleux, pleins d'imposture, tendant à exciter le peuple à la révolte, et il les condamnait comme tels à être, ainsi que l'arrêt d'enregistrement des Parisiens, brûlés par la main du bourreau. Il décreta aussi le nonce d'ajournement personnel et de prise de corps, promettant une récompense au premier qui le livrerait, et défendant à qui que ce fût de le recevoir et de lui donner l'hospitalité.

Lorsqu'au mois de novembre 1591, Henri IV, qui venait d'assiéger et de prendre la ville de Vendôme, passa par Tours, le parlement se présenta devant lui en corps, et le harangua par la bouche de son premier président, auquel, dit le Journal de Henri IV (2), « il réussit et en l'élo-« quence et en la substance, au grand contentement de sa Majesté. »

La portion du parlement restée à Paris n'était pas toute composée de serviteurs aveugles de la Ligue. Plusieurs avaient ouvert les yeux sur l'erreur de ce parti ; quelques-uns, après avoir cédé d'abord à la crainte ou à la nécessité, rougissaient en secret de leur faiblesse : il y en eut même qui se montrèrent toujours zélés défenseurs du roi. L'influence de ces derniers améliora peu à peu l'esprit de la compagnie : aussi le parlement de Paris, revenu de ses premiers égarements, rendit-il, le 28 juin 1593, un arrêt mémorable, pour l'observation de la loi salique, et pour l'annulation de tous traités et actes tendant à faire passer la couronne sur une tête étrangère : c'était condamner implicitement le parti espagnol.

A mesure que le parlement de Paris se rapprochait ainsi de la cause nationale, l'importance politique de celui de Tours s'amoindrissait de plus en plus, et perdait chaque jour cette couleur d'opposition royaliste qui lui avait donné au début un certain éclat. D'ailleurs nous doutons que les arrêts exerçassent alors une influence réelle sur la marche des événements : à cette époque de guerre civile, la force décidait de tout ; la vaillante épée du Béarnais en faisait plus assurément que les phrases des gens de robe ; comme le dit très-judicieusement Voltaire : « il fallait que la « victoire prononçât sur ces disputes de plume (3). » Les actes judiciaires avaient même peu de retentissement : leur publicité était trop restreinte pour produire beaucoup d'effet, et l'opinion devait peu s'en émouvoir. Ces manifestes de la magistrature paraissaient bien secs et bien froids, à côté des virulentes tirades de la satyre Ménippée : ce pamphlet, composé à la

(1) Journal d'Henri IV (édition Lenglet Dufresnoy), t. I, p. 134.
(1) T. IV, 463.
(1) Histoire du Parlement ; édition Kehl, t. 26, p. 158.

vraie mesure de l'esprit français, dut obtenir une préférence marquée sur tous les protocoles judiciaires. Les publications sérieuses passaient inaperçues, tandis que les libelles étaient lus et relus avec une avide curiosité.

Le triomphe de l'armée royale et l'entrée d'Henri IV à Paris mirent fin à la mission du parlement de Tours. Celui de Paris ne fut point cassé, comme plusieurs royalistes exaltés conseillaient de le faire. La pensée plus conciliante du gouvernement était de réunir les deux compagnies : « je « veux, disait à ce sujet Henri IV, terminer la division des Parisiens et « des Tourangeaux, et qu'ils s'en voisent quitte à quitte et bons amis (1).

Les avis furent partagés sur la manière de procéder à cette fusion. Beaucoup de personnes pensaient qu'avant de réinstaller le parlement de Paris, on devait attendre le retour des officiers Tourangeaux ; que cet honneur était dû à leur fidélité et à la constance avec laquelle, au péril de leurs biens et même de leurs vies, ils soutinrent les intérêts de la royauté ; mais les courtisans, et surtout François d'O, représentèrent au roi que ce retard diminuerait le prix de son bienfait, rendrait le pardon incomplet, et ferait douter de la sincérité de ses promesses d'oubli du passé. Ces derniers motifs prévalurent, et le parlement de Paris fut rétabli avant l'arrivée des magistrats de Tours. Lors de cette cérémonie, on raya des registres tous les actes séditieux inspirés par les passions de la Ligue.

Les Tourangeaux ne tardèrent pas à revenir. Le roi envoya à leur rencontre jusqu'à Etampes le conseiller Pierre d'Amours, avec ordre de haranguer *seulement* Achilles de Harlay, premier président. Le Journal d'Henri IV décrit ainsi l'entrée à Paris de Messieurs de Tours. (le 14 avril 1594). « Ils étoient environ deux cents de troupe, et entrèrent confusément « en assez mauvais équipage : on les disoit si chargés d'écus qu'ils n'en « pouvoient plus ; mais les pauvres montures qu'ils avoient, étoient assez « empêchées à les porter, sans porter encore leurs écus. Le peuple étoit « épandu par les rues, comme si c'eût été une entrée de roy ; les dames et « damoiselles aux fenêtres, les fenêtres tapissées, les bancs et ouvroirs « pleins de tables ; tout le peuple les saluoit, et avec réjouissance prioit « Dieu qu'ils n'en pussent jamais sortir et qu'ils fissent bonne justice des « ligueurs. »

Ce ton d'ironie et de persifflage donnerait à penser que le parlement de Tours ne jouissait pas d'une haute estime dans le monde officiel dont le journal d'Henri IV était l'organe habituel. Nous savons d'ailleurs par un mot du roi qu'il faisait peu de cas des services de la compagnie : « Ceux « de Tours, disait-il, ont fait leurs affaires, et ceux de Paris ont fait les « miennes (1). »

(1) Journal d'Henri IV, t. II, p. 49.
(1) Journal, t. II, p. 19.

Lorsque *ceux de Tours* se présentèrent à l'audience royale, Henri IV ne leur fit pas ce mauvais compliment, il se contenta de les exhorter à vivre en bonne intelligence avec leurs confrères, les ex-ligueurs. Il paraît que ce conseil fut suivi, car, depuis le rétablissement dont nous venons de parler, on ne trouve plus aucune trace de division : le souvenir même de la translation se serait complétement effacé, si l'on n'eût continué de chômer la Saint-Gatien, patron de Tours, (usage maintenu au sein de la cour jusqu'à la Révolution de 89.) Le parlement de Paris profita aussitôt de la pacification générale du royaume, pour reprendre cette homogénéité d'organisation et cette unité de vues, qui devaient longtemps encore soutenir son influence politique.

M. le secrétaire fait part à la section d'une lettre de M. Godard-Fautrier, inspecteur des monuments de Maine-et-Loire, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, au sujet d'une sépulture de l'époque Mérovingienne découverte en Anjou.

MESSIEURS,

Dans l'impossibilité où je suis, bien contre mon gré, de ne pouvoir vraisemblablement pas assister en personne à votre réunion, je m'empresse du moins, de m'associer à vos travaux, en vous envoyant la notice suivante relative à une sépulture que je crois être mérovingienne.

Elle a été decouverte recemment près d'un bourg de Maine-et-Loire, nommé *Morannes*, à une profondeur de soixante centimètres, en un lieu d'où l'on extrait des graviers, appelé Pigne-Rochès et situé à plus de onze cents mètres de l'église, c'est-à-dire en un endroit qui, de mémoire d'homme, n'a jamais servi de cimetière chrétien.

Ce tombeau, en forme d'auge, de la classe de ceux appelés *non apparents*, se composait de pierres assez semblables au grès pour la couleur et la dureté; ces pierres n'étaient pas maçonnées. Le côté de la tête regardait *le nord* et celui des pieds *le midi*, position qu'il ne faut point perdre de vue, afin, dans la courte dissertation qui va suivre, de pouvoir l'opposer à l'orientation des sépultures chrétiennes placées dans le plan du levant au couchant, la tête à l'ouest regardant l'orient.

Notre sépulture de Morannes renfermait les objets ci-après qui ont été donnés au musée des antiquités d'Angers, par M. Bellanger fils, avocat :

1° Un fragment de fibule en bronze;

2° Une aiguillette du même métal longue d'environ quatorze centimètres ;

3° Une perle de collier en verre noir ;

4° Une autre perle de collier en façon d'anneau, ornée d'un émail jaune et blanc ondé ;

5° Les fragments d'une très-mince plaque circulaire d'environ trois centimètres de diamètre en cuivre ouvré façon de rinceaux ;

6° Un reste d'agrafe en argent avec dessins également en forme de rinceaux ;

En outre divers objets d'argent nos 7, 8. 9, et 10 du dessin ci-contre de M. Dainville, objets dont je me rends difficilement compte ;

11° Une médaille romaine fruste de *Dioclétien*, moyen bronze, sur laquelle on lit au droit : IMP. DIOCLETIANVS P F. AVG, tête à droite laurée, revers illisible ;

12° Une boucle de ceinturon en fer autrefois *damasquiné ;*

13° Deux espèces de *pentures* aussi *damasquinées* provenant d'une armure ; on remarque encore sous la rouille de petits filets *d'argent doré* incrustés dans le fer.

Ce tombeau a été trouvé le seul de son espèce en pierres de grès, parmi d'autres sépultures d'ailleurs semblablement orientées, *du nord au midi* et appartenant aussi à la classe des tombeaux *non apparents*.

Les sépultures voisines étaient les unes formées de quatre *ardoises*, les autres de tufs recouverts *d'ardoises ;* plusieurs de ces tombes semblaient avoir été destinées à recevoir trois cadavres ; ajoutons que les sépultures en tufs se trouvaient scellées avec une sorte de ciment d'une assez grande dureté. Mais je reviens au tombeau principal à l'occasion duquel je dois maintenant vous présenter les motifs qui me le font ranger parmi les monuments mérovingiens.

Il va sans dire, tout d'abord, que la médaille de Dioclétien engagea naturellement quelques érudits à voir dans cette sépulture un tombeau gallo-romain.

Pour moi, avant de me prononcer, je crus prudent de recourir à un examen plus sévère et fait à la loupe ; bien m'en prit, car je remarquai parfaitement sous la rouille des traces certaines de *damasquinure*. Cela étant, j'ouvris donc mes auteurs qui tous me confirmèrent dans mon opinion que ce monument devait appartenir à l'ère mérovingienne ; en effet, M. de Saulcy de Metz s'exprime ainsi : (1) « Beaucoup de tombeaux dé-

(1) Dans Caumont, Cours d'Antiquités, 6e partie, p. 276.

« couverts aux environs de Metz et regardés comme gallo-romains, sont « des tombeaux Francs ou Mérovingiens. . . . . Les ceinturons, les poignées d'épées, les agrafes étaient *damasquinées* avec soin « et l'existence à Trèves d'un atelier de fabrication d'armes *franques* « *damasquinées* fait présumer que toutes émanaient de la même « source. »

Des grains de collier en verre et en terre cuite ornés d'émaux ont été rencontrés dans des sépultures mérovingiennes du cimetière de *Conlye* (Sarthe); or, notre tombeau de Morannes nous a présenté de pareils grains de collier; analogie encore entre *une boucle de ceinturon* provenant de *Conlye* et le *fragment de boucle* trouvé dans la sépulture de Morannes; de même *des fibules entre elles.*

La médaille seule de Dioclétien embarrasserait, s'il n'était pas acquis à la science « que c'est de la monnoie romaine, de l'or romain, que Clovis « aurait distribué à Tours quand il y fit son entrée sous la pourpre consu- « laire (1). « Le tombeau de Childéric, dit en outre M. Robert (2), ne ren- « fermait que des monnaies romaines, et il ajoute : « On doit même croire, « si l'on s'en rapporte à Procope, que les Francs n'ont eu un coin moné- « taire qu'après l'an 536, c'est-à-dire lorsque la concession leur en eut été « faite par l'empereur Justinien. » De plus on a découvert des tombeaux Francs, qui contenaient des monnaies de *Constantin*, de *Gratien*, etc., etc. (3). M. de Caumont de son côté écrit quelque part (4) : « Nous savons « qu'on a renfermé dans des sépultures mérovingiennes authentiques des « médailles romaines. »

Ainsi donc de ce que la sépulture de Morannes possédait un Dioclétien; il n'en faut pas conclure qu'elle est gallo-romaine, lors au contraire que d'autres caractères, les dessins *damasquinés*, par exemple, prouvent qu'elle est postérieure à cette époque. Ce tombeau évidemment fut celui d'un chef militaire, sans doute de race franque et non chrétien, comme paraît l'indiquer l'orientation du corps dans le plan du nord au sud, tandis que les sépultures chrétiennes sont généralement placées de l'est à l'ouest, les pieds au levant et la tête au couchant. Serait-ce trop s'avancer, je ne le crois pas, que d'assigner le milieu du ve siècle au tombeau de Morannes, c'est-à-dire ce laps de temps entre *la fin du* IVe, qui clot l'ère

(1) Congrès Arch. de France, XIIIe session, p. 203.
(2) Ibidem.
(3) Cours de M. de Caumont, 6e partie, p. 272-277.
(4) Id., p. 278.

gallo-romaine et *la conversion de Clovis*, qui ouvre en quelque sorte le sixième siècle ?

La séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 11 septembre.

Présidence de M. l'abbé BOURASSÉ.

M. l'abbé Manceau, secrétaire.

—

Présents au bureau : MM. de Caumont ; Lambron, secrétaire-général ; Cartier, Tailliar, et M. l'abbé Lacurie, vice-présidents ; Salmon, et M. l'abbé Bandeville, secrétaires.

La séance est ouverte à sept heures du matin ; M. Salmon donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté.

L'assemblée émet le vœu qu'une grille soit placée sur le parvis de la cathédrale, pour mettre à l'abri d'accidents fâcheux les sculptures si délicates du portail.

L'ordre du jour ouvre la discussion sur la 11e question : *A quelle époque remonte l'intronisation religieuse et féodale des évêques? Existe-t-il, soit en France, soit à l'étranger, des documents relatifs à cette cérémonie ?*

M. Lambron de Lignim lit le mémoire suivant :

MESSIEURS,

Parmi les cérémonies religieuses dont les annalistes du moyen-âge nous ont conservé le souvenir, il en est peu qui paraissent avoir impressionné plus vivement nos aïeux que celles connues sous le nom de *prise de pos-*

session, ou *d'intronisation* des évêques (1). En effet, la magnificence extraordinaire que déployait en ce jour solennel un fastueux clergé, le rôle imposant rempli, dans cette unique circonstance, par les plus puissants barons de la province, tout contribuait à rehausser l'éclat de cette cérémonie religieuse et féodale.

Nous avons cherché vainement, jusqu'à ce jour, des titres sérieux qui nous missent à même d'assigner une date certaine à l'institution de ces fêtes pompeuses. La plupart de nos diocèses gémissent aujourd'hui sur la perte de leurs riches archives et, sans le secours de ces précieux dépôts, il nous paraît impossible de présenter, sur ce sujet, autre chose que des conjectures ou des aperçus insuffisants.

Quelques auteurs attribuent au pape Étienne II (752) l'origine de cette cérémonie (2) : les évêques auraient adopté, assez généralement, l'exemple donné par ce pontife, qui se fit porter sur les épaules du peuple jusqu'au temple de Constantin. D'autres, au contraire, prétendent que ce n'est qu'à l'époque où Calixte II fut choisi pour siéger sur le trône de Saint-Pierre (1120), qu'il faut assigner la date de la création du *Possesso*, cérémonie tout à la fois religieuse et civile qui clôt les divers actes d'installation des pontifes nouvellement élus.

L'on sait que depuis cette époque les souverains pontifes ont toujours rempli les formalités du *Possesso*, chaque fois que les circonstances l'ont permis. C'est une manifestation solennelle de leur double puissance. Elle consiste dans la prise de possession par le pape en personne, comme évêque et prince de Rome, de la basilique de Saint-Jean-de-Latran, église épiscopale ou cathédrale de la ville et du monde catholique. Autrefois, Sa Sainteté, au sortir de son palais, montait dans une litière découverte, ou sur une haquenée blanche, conduite à la main par le sénateur de Rome et s'acheminait vers Latran précédé des cardinaux, entourés de leur cour personnelle, des hauts barons de l'État, des tenanciers de la sainte Église, des prélats attachés aux différentes curies, des magistrats de la cité et autres dignitaires ayant droit de présence à cette solennité. Ces seigneurs étaient tous montés sur de magnifiques chevaux richement recouverts de velours, de soie, d'or, de pierreries précieuses et de panaches; enfin, les rues traversées par le cortège étaient décorées avec la plus grande magnificence.

On se rendait d'abord au capitole; là, le pape recevait la soumission des treize chefs de quartiers; accordait, ou confirmait, les privilèges de la cité; ordonnait la délivrance des prisonniers détenus dans les prisons voi-

(1) Nous n'avons pas traité la première partie de la question, posée dans le programme, convaincu que *l'intronisation religieuse des évêques* existe dans l'église depuis l'époque où la religion chrétienne a pu s'exercer librement.

(2) Berly : Hist. des comtes du Poitou, p. 62, in-fol.

sines, puis descendait vers le *Forum Romanum*. En avant de l'arc de Titus, la communauté des Juifs présentait à son nouveau souverain un exemplaire de la loi. Puis le cortège s'avançait, sans aucun autre épisode, jusqu'au portique de la basilique.

Sous ce portique s'accomplissaient diverses cérémonies significatives de la puissance pontificale et, après leur entière exécution, le pontife entrait dans l'église d'où, après les prières du rituel accomplies, il se rendait dans le palais voisin pour recevoir les hommages des vassaux du patrimoine, audience qui finissait par un banquet dans le triclinium de Léon III (1).

Il existe une analogie frappante dans l'ensemble et les détails de la prise de possession des souverains pontifes et l'ordre adopté pour la marche du cortège des évêques le jour de leur entrée solennelle. On nous permettra de traiter ce sujet d'une manière plus approfondie, de signaler parmi les usages adoptés dans plusieurs diocèses les différences et les points les plus sensibles de rapprochement dans l'exécution des actes de ces brillantes solennités. Nous chercherons à remonter aux sources les plus lointaines, et nous indiquerons les titres les plus anciens qui témoignent de l'existence de ces droits réciproques des évêques et des barons. Enfin, à l'aide de ces documents, il nous sera possible de fixer approximativement l'époque de cette institution féodale.

Les plus anciens documents parvenus jusqu'a nous semblent appuyer l'opinion qui donne pour origine à l'entrée solennelle des évêques l'intronisation du pape Étienne II. C'est au savant auteur de l'histoire d'Auxerre, c'est à l'abbé Lebeuf, que nous sommes redevables de ces précieux renseignements (2). En parlant du sacre de Saint-Geran, indiqué à la date du dimanche 14 février 910: « C'est la première occasion, dit-il, où j'aie trou« vé un évêque d'Auxerre porté sur les épaules. Il n'est pas dit que ce fut « sur celles des barons, ni que le comte ou vicomte d'Auxerre fut de ce « nombre, mais seulement que ce furent des personnes pieuses qui s'em« pressèrent d'avoir cet honneur et qui le portèrent ainsi au milieu des « chants des psalmistes jusqu'à l'église de Saint-Étienne. »

Hugues de Noyers, élu évêque de la même ville, le dimanche 13 mars 1183, fit son entrée solennelle quelques jours après, dit le même auteur, avec *les formalités ordinaires de la part des quatre barons*, du nombre desquels fut Hervé de Douzy (3).

Depuis cette époque, les entrées solennelles ont toujours été subordonnées au bon plaisir des évêques d'Auxerre.

L'évêque de Poitiers jouissait également du droit de se faire porter par les quatre barons du Poitou inféodés à cet hommage. Chacun avait sa

(1) Possessi dei Papi par Cancellieri. Roscoë et Audin, prise de possession de Léon X.
(2) Hist. d'Auxerre, 2e vol., p. 203, etc.
(3) Ibidem, p. 315.

place désignée à l'avance, et sous aucun prétexte il ne pouvait en choisir une autre. Les sires de Lézignen et de Parthenay portaient la chaise par le devant et les sires de Chasteleraud et du Fief-L'évêque la soutenaient du côté opposé (1).

La prise de possession du siége épiscopal d'Orléans, par les prélats de ce diocèse, offrait jadis quelques usages particuliers à leur église. L'évêque était porté en premier lieu par les quatre premières dignités; dits Prevôts de l'église Saint-Agnan, avant de l'être par les quatre barons. Il jouissait en outre d'un droit de grâce en faveur des criminels dont l'origine se perdait dans la nuit des temps (2).

Le diocèse de Nevers possédait aussi plusieurs fiefs, dont les plus importants, Druy, Poiseux, Cours-les-Barres et Givry, avaient le titre de baronnies de l'évêché. Les possesseurs de ces seigneuries étaient tenus de porter l'évêque le jour de son entrée solennelle dans la ville de Nevers (3).

L'archevêque de Bourges avait également le privilége de se faire porter non par quatre, mais par huit barons de son diocèse. Obligés à ce devoir, par la nature de leurs fiefs, ils le remplissaient sans recevoir aucune autre indemnité que celle d'être défrayés de leur dépense de bouche, pendant le jour de la cérémonie seulement. Toutefois, le seigneur de Mehun-sur-Yèvre, s'il assistait en personne à cette solennité, obtenait en présent l'anneau de l'archevêque.

La chaise, dont on se servait pour le service féodal imposé aux barons le jour du joyeux avénement de l'archevêque, avait reçu le surnom de Patriarchale. L'on prétend que cette dénomination lui était venue de ce qu'elle offrait la représentation des anciens patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Constantinople et de Jérusalem. Mais, nous devons signaler ici un usage singulier dont le diocèse de Bourges nous fournit seul un exemple. Au moment où le prélat, porté par les barons, parvenait à la porte dite des Patriarches, ou la porte dorée, lieu où ces seigneurs le déposaient, en présence du chapitre venu en corps pour le recevoir; lorsqu'il avait prêté le serment en tel cas requis, il quittait la chape blanche dont il était revêtu et l'abandonnait à la discrétion du peuple. On se la disputait de telle sorte que dans un instant il ne restait pas un morceau de ce vêtement que les fidèles considéraient comme une relique. De là, dit-on, est venu le proverbe *se débattre de la chape à l'évêque*, qui tend à exprimer cette pensée que bien souvent on se plait à contester pour la possession d'une chose dont le gain même n'offre aucun avantage.

(1) Histoire des comtes de Poitou, etc., par Jean Besly, p. 63, Ier in-fol. 1647.

(2) Histoire de l'illustre et célèbre entrée de Mgr L. G Fleuriau d'Armenouville, évêque d'Orléans. 1707, brochure in-4°.

(3) Mémoires pour servir à l'Histoire du Nivernois, par M. Née, de la Rochelle, un v. in-12, p. 10.

L'évêque d'Amiens possédait aussi le privilége de faire sa première entrée dans cette ville, monté sur une haquenée que le seigneur de Rivery devait conduire par la bride. En faveur de ce service féodal, ce gentilhomme avait le droit de revendiquer la monture du prélat, et même la vaisselle servie aux festins de ce jour solennel (1).

L'évêque de Cahors, le jour de son entrée solennelle, était attendu à une certaine distance de cette ville par le baron de Cessac. A l'arrivée du prélat il mettait pied à terre et après l'avoir salué, nue-tête et sans manteau, il prenait la mule de l'évêque par la bride, le conduisait à l'église cathédrale, et de là au palais épiscopal. Ce gentilhomme le servait aussi à table, durant son dîner, après lequel il se retirait avec la mule et le buffet qui lui étaient acquis comme récompense de ce devoir féodal (2).

L'abbé de Saint-Florent de Montglonne avait dans son patrimoine, neuf paroisses du pays des Mauges qui n'appartenaient à aucun diocèse ; son abbaye ne relevait d'aucune juridiction épiscopale et ne reconnaissait que l'autorité du souverain pontife ; aussi, jouissait-il, seul en France, du droit de se faire porter, le jour de son intronisation, par les quatre premiers barons du pays (3).

Il serait surabondant de présenter ici un plus grand nombre de preuves confirmatives sur ce sujet : nous ajouterons que les princes les plus puissants, les souverains eux-mêmes n'étaient pas exemptés, par leur haut rang, d'acquitter en personne ce devoir féodal. Jean IV, comte de Monfort et duc de Bretagne, fut obligé, en sa qualité de seigneur de la baronnie de Rais, de porter Simon de Langres, évêque de Nantes, le jour de son joyeux avénement. Cette cérémonie eut lieu le mardi de la semaine Sainte, le 4e jour d'avril 1384 (4). Le duc de Bretagne porta le prélat conjointement avec les barons de Ponchâteau, d'Ancenis et de Châteaubrient (5).

Les priviléges concédés aux archevêques de Tours n'étaient ni moins nombreux, ni moins étendus. La nomination au siége archiépiscopal de cette ville conférait, au prélat qui en était pourvu, des droits de joyeux avénement, et tous les curés du diocèse devaient contribuer, chacun pour une somme réglée à l'avance, aux frais de l'entrée solennelle du nouveau pasteur. Cependant, c'est en vain que nous avons cherché à soulever le voile qui nous cache l'époque précise à laquelle prirent naissance, dans notre église métropolitaine, ces receptions solennelles. Le suaire de l'oubli

(1) Mercure de France, juillet 1733, p. 1615. — Les antiquités de la ville d'Amiens, par A. de la Morlière, in-fol., 1642, art. illustres maisons de Picardie, art. Rivery, p. 94.

(2) Mercure de France, juillet 1733, p. 1615.

(3) Congrès scientifique d'Angers, Ier vol., p. 368.

(4) L'année commençait alors le jour de Pâques.

(5) Histoire de Bretagne, par dom Morica, Ier vol., p. 387, II vol, in-fol., 1750.

enveloppe entièrement ces temps de religieuse ferveur, et, malgré nos studieuses investigations, ne laisse parvenir jusqu'à nous aucune trace de l'origine de ces pompeuses cérémonies.

Les auteurs qui ont écrit sur ce sujet devaient s'égarer aisément dans un aussi vaste champ abandonné aux conjectures, alors que tant d'obscurité régnait sur cette question. Les documents qu'ils ont livrés à notre appréciation ne peuvent être que fort incertains, Jean Maan, dans son Histoire de l'Église de Tours, indique, d'après un renseignement donné par le Livre Blanc, Simon de Renoul comme le premier archevêque de cette ville qui ait usé du privilége de se faire porter par les barons (1). Il est à regretter que ce laborieux annaliste donne si peu de développement à son récit lorsqu'il traite du cérémonial observé, en l'année 1364, lors de l'entrée solennelle de ce prélat.

M. Delahaye, dans son ouvrage intitulé : Du Rétablissement des Églises en France, s'exprime ainsi : « Philippes Blanche, archevêque de Tours de « 1357 à 1363, né en cette ville, de parents sans fortune, docteur en droit, « chanoine et official de Saint-Gatien, occupe le siége en 1357 ; sa charité « pour les pauvres était sans bornes. Se trouvant à Avignon, il ne put, vu « les grandes aumônes qu'il avait faites, payer la dépense de ses bulles, et « se vit dans la nécessité, pour les obtenir, de mettre en gage sa mitre et « sa crosse, qui ne furent retirées par son successeur qu'en 1374. On a « pensé qu'usant du droit de faire une entrée solennelle, il fut le premier « archevêque de Tours porté par les barons de la province. En supposant « que sa modestie n'eût pu échapper à un tel honneur, nous demandons « comment ce trop charitable prélat eût pu faire les frais considérables « d'une telle cérémonie (2) ? »

Partageant l'opinion émise par M. Delahaye, et la formulant d'une manière plus précise encore, Chalmel nous dit : « Philippe Blanche, de 1357 « à 1363. Ce fut le premier qui se fit porter par les barons le jour de son « entrée. Il était si libéral envers les pauvres, qu'il ne laissa pas de quoi « se faire enterrer (3). »

Voici une époque bien précisée par ces auteurs qui fixe l'origine de cette cérémonie à l'année 1357, mais un cartulaire manuscrit de l'archevêché de Tours ne nous permet pas de partager le sentiment de ces historiens et nous rejette, sur ce sujet, dans la plus complète incertitude (4). En effet, nous

(1) Sacra et Metropolitana ecclesia Turonensis, etc., M. Joannis Maan, 1667, in-fol., p. 150.

(2) Rétablissement des églises de France, in-4°, p. 58.

(3) Histoire de Touraine, 3e vol. p. 458.

(4) Nous lisons, à ce sujet, dans les Tablettes Chronologiques de Chalmel (année 1072) « Après la mort de l'archevêque Barthélemy, le siége de Tours reste vacant pendant quatre « ans. Rodolphe ou Raoul Ier, de Langeais lui succède. Un accident qui eut lieu à la cérémonie « de sa réception fut d'un mauvais augure pour son épiscopat, qui fut en effet très-orageux.

trouvons dans une transaction passée entre Pierre Fretot, promu au siége archiépiscopal de Tours, le 12 août 1335, et Hugues d'Amboise, chevalier, seigneur du Chaumont, la preuve irrécusable que ce prélat avait joui lui-même des honneurs de l'entrée solennelle. La traduction de cet acte pourra peut-être élucider cette question.

« L'an du seigneur 1335, le mardi avant la saint Barthelemy (24 août), « noble homme Hugues d'Amboise, chevalier, seigneur du Chaumont, se « rendant à Vernou auprès de nous, Pierre, par la permission divine, ar- « chevêque de Tours, sur la signification que nous lui avions faite d'ailleurs « de venir ici à notre maison de Larçay, la veille de la Nativité de la bien- « heureuse vierge Marie, nous rendre la foi et hommage lige qu'il nous « doit, sans quoi nous userions de notre droit contre lui, nous a requis avec « instance de différer jusqu'au lendemain de notre réception la demande « et acceptation dudit hommage ce que nous lui avons accordé pour cause : « et lors ledit chevalier a confessé qu'à raison du fief qu'il tient de nous, il « est obligé le jour de notre réception, ainsi que nos autres vassaux, *de « nous porter en la manière accoutumée*, de garder notre palais pendant « le diné, et de servir les mets sur la table : et comme il disait que toute « la vaisselle dans laquelle les mets nous sont servis à diné le jour de notre « réception devait lui appartenir après la levée de chaque plat, tandis que, « selon nous, il ne devait l'avoir qu'après que tous les mets du diné au- « raient été servis et levés de dessus notre table, il a été convenu et ac- « cordé entre nous, sans préjudice à nos droits respectifs, qu'au jour de « notre dite réception, lorsqu'il sera temps de poser le second service, il « recevra la vaisselle du premier et la remettra à ceux qui sont chargés « d'apporter les vivres à table en leur disant : *Allez chercher ;* et il en « usera de même en levant chacun des services qu'il aura posés devant « nous à ce diné, et en ôtant le dernier il pourra s'approprier la vaisselle « du premier et non les autres. Étaient présents à ceci M. André de Conne, « bailli de Blois, maître Jean de Luc et Jean Corpsdasne. »

Les termes si précis de cet acte ne permettent pas de douter que les droits des archevêques ne fussent déjà réglés à cette époque. L'expression employée par Pierre Fretot *de nous porter en la manière accoutumée* constate la possession d'un privilége antérieurement reconnu ; le service

« L'archidiacre lui demandant, selon la coutume, à la porte de la cathédrale, si son entrée « était pacifique, comme il répondait : *Pacifique*, il tomba du clocher une pierre qui tua l'un de « ses officiers. Il mourut exilé de son diocèse après l'avoir gouverné vingt-un ans et dix mois. » Page 88. édit. in-12, 1818.

On trouve également dans le même ouvrage : « En cette année (856) Hérard, archevêque de « Tours, confirme les priviléges de l'église de Saint-Martin, qui l'exemptent des coureurs, des « droits de gîte, de past, de *joyeux avènement*, etc., que les abbés et les moines devaient aux archevêques et archidiacres. » ibidem, p. 50.

féodal, exigé par le prélat des barons de la Touraine, était donc consacré par l'usage, selon toute apparence, longtemps avant la date de cette transaction.

Le cartulaire de l'archevêché contient peu de titres remontant à une date plus éloignée que cette composition; nous citerons cependant les plus curieux, ayant un rapport immédiat à la cérémonie dont nous nous occupons. Par acte du vendredi devant Noël, l'an de grâce 1335, Pierre de Vernou rendit un avèu au même archevêque, en raison de son herbergement et de la prévôté dudit lieu de Vernou, dans lequel il s'exprime ainsi: « et de toutes les chouses dites, mouseigneur, je suy votre home lige, vous « en doy garder la porte du bout de Leschal de votre herbergement de « Tours damont le jour de votre recepte...... et pour cestes chouses dessus « dites je vous doy trois mangiers en l'an en vostre hostel de Vernou, et à « votre semonce, deus mes de char et un autre mes, etc (1).»

Une famille illustre, dont un membre devait, près de quatre siècles plus tard, attaquer et détruire les privilèges nombreux et importants de la puissante abbaye de Saint-Martin de Tours, nous apparait dans ce manuscrit pour la première fois. Philippe Ysoré, chevalier, avoue tenir à foy et hommage du même Pierre Fretot son herbergement de Noeray et en cette qualité reconnait que lui ou Pierre de Vernou doivent remplir les fonctions d'écuyer tranchant, au repas donné le jour de la reception dudit archevêque, et pour leur récompense ils ont les couteaux dont les convives se sont servis au festin et un mets offert par ledit archevêque.

Acte du jeudi après les cendres l'an de grâce 1335 (2).

Pierre de Larçay, écuyer, pour son herbergement et la prévôté dudit Larçay fait aussi son aveu à l'archevêque le 25 août 1358 : il se reconnait son homme lige et avoue qu'il doit garder et faire garder l'entrée de la première porte de son hôtel de Tours, le jour de sa reception en cette ville (3).

Le sire de l'Ile-Bouchard, homme lige de l'archevêque de Tours, en raison de son fié de Cocces, en la paroisse de Vernou, confesse qu'à ce titre il doit le servir et lui donner à laver le jour de sa réception et recevoir, en récompense de ce service, l'anneau du prélat (4). (Sans date).

Dans une déclaration du 19 juin 1370, rendue par Marie de Maillé, dame de la Croix-de-Bléré, terre qu'elle avait reçue en partage de son frère, elle avoue représenter Mgr. Geoffroy, jadis seigneur de la Haye, qui, avec les terres de Mosé et Nuillé près la Haye, devait pour cet hommage assister

(1) Cart. de l'archev., vol. in-4°, p. 333, Archives de la préfecture d'Indre-et-Loire.
(2) Cartulaire ibidem, p. 327-330.
(3) Ibid. 272.
(4) Ibid. 297.

la consécration de l'archevêque et porter ledit seigneur avec les autres barons (1).

Monseigneur Eschivart, seigneur de Preuilly, homme lige de l'archevêque après le roi, a reconnu tenir de lui la Guerche avec toute la châtellenie et ses appartenances, et à la Haie une rue qui a nom de Praille et ce qui est sur ycelle rue : il a reconnu également qu'il doit se trouver à la consécration dudit archevêque et le porter avec les autres barons, et servir le pain en ce jour, dont le demeurant de ce qu'il en est apporté en salle, ainsi que les toiles, doivent lui appartenir en vertu de ce devoir (2). (Sans date).

Mgr. Godemar de Lineres, hoir de Mgr. Renaut de Précigné, à cause du fief de Rangé, situé aux paroisses de Saint-Martin-de-Sarçay, de la Chapelle-Saint-Ypolite, paie 50 s. d'aide à muance d'archevêque et doit servir eau en salle. Et pour raison des choses que Jean Poilevesin tient dudit seigneur à Eceuillé, il doit remplir les fonctions d'huissier le jour de sa réception, ou consécration, ainsi que l'a tenu à foy et hommage feu monseigneur Robert de Brenne (3). (Sans date).

Le sire de Sainte-Maure, homme lige de l'archevêque de Tours, pour sa ségrairie (forêt) de Teilloy ou Teillay, entre Sainte-Maure et Crissé, doit porter ledit seigneur le jour de son sacre et dit qu'il doit avoir le palefroi sur lequel il entre à Tours (4).

Un aveu rendu le 28 octobre 1367, par Hue d'Amboise, chevalier Sgr. de la Maisonfort, à l'archevêque de Tours, nous apprend que le principal fief, inféodé à la cérémonie de l'entrée solennelle dudit seigneur, était assis sur l'herbergement appelé la Papelardière, en la paroisse de Saint-Denis, près d'Amboise (5).

Le comte de Sancerre, à cause de sa femme, dame de Marmande, de la Haie et de Saint-Michel-sur-Loire, représentant la personne de feu Mgr. Simon de Saint-Michel, était aussi homme lige de l'archevêque ; il devait le porter et garder la cuisine le jour de son sacre : ce devoir était inféodé sur la terre de Nuillé, près la Haye (6). (Sans date).

Enfin, la subvention due par les curés du diocèse de Tours, pour participer aux frais du joyeux avénement de l'archevêque, s'élevait à la somme de 683 liv. 8 s.

Nous ne possédons aucun titre qui constate d'une manière précise la date de la première installation de nos prélats. Nous allons indiquer sommairement les détails du cérémonial usité dans cette solennelle circonstance.

(1) Ibid. 263.
(2) Ibid. 295.
(3) Ibid. 293.
(4) Ibid. 297.
(5) Ibid. 258.
(6) Ibid. 296.

L'archevêque ayant déterminé le jour de son installation en donnait connaissance au chapitre de son église, à l'abbé de Saint-Julien et aux barons de Touraine par des députés spécialement chargés de ce message Le Livre Blanc, que nous avons déjà cité, contenait la formule des lettres qu'il devait écrire dans cette circonstance. Celle qu'il envoyait à son chapitre devait être fermée et scellée de son sceau, mais celles qu'il faisait parvenir à l'abbé de Saint-Julien et aux barons étaient ouvertes en forme de mandement. Par la première il donnait l'ordre à cet abbé de préparer toutes les choses nécessaires à sa réception tant pour lui que pour les personnes de sa suite; dans celles qu'il écrivait aux barons, il leur mandait de se trouver à Tours pour lui rendre le devoir féodal dont ils avaient coutume de s'acquitter près des archevêques dans de semblables occasions.

L'archevêque de Tours faisait sa première entrée dans cette ville la veille de son sacre, ou de son installation, monté sur un palefroi que le baron de Sainte-Maure conduisait à la main. Le lieu où ce seigneur devait attendre le prélat n'est pas désigné d'une manière positive, mais nous avons quelques raisons de croire que c'était à l'abbaye royale de Marmoutier. Il se rendait ainsi à l'abbaye de Saint-Julien où il était reçu à la porte de l'église par l'abbé et tous les religieux en chapes. L'abbé lui présentait la croix à baiser, l'eau bénite, et le conduisait ensuite, en passant par le milieu du chœur, au grand autel, où il se mettait à genoux pour faire sa prière, pendant que le chœur chantait le repons *Juliane* et autres, accompagné par les orgues. Les prières terminées, l'archevêque se rendait au logis abbatial accompagné par l'abbé qui le traitait, ainsi que toute sa suite, jusqu'au moment de la principale cérémonie.

Les dignitaires, les chanoines et les autres membres de l'église cathédrale venaient le lendemain avec la croix et l'eau bénite, sans chanter, dans l'église de Saint-Julien. Si l'archevêque n'était point encore sacré, il devait l'être dans cette église. Alors, revêtu de ses habits pontificaux, c'est-à-dire de sa tunique, de sa dalmatique et de son rochet, ayant sa mitre sur sa tête et sa crosse en main, il se rendait processionnellement à Saint-Martin, suivi des évêques suffragants et des abbés de la province, des chapitres de Chinon et de Candes, qu'il avait convoqués, ainsi que des seigneurs qui devaient le porter, des curés de son diocèse et de tous les fonctionnaires de la ville.

Il était reçu à la porte de la petite place par tout le chapitre de Saint-Martin, qui venait au devant de lui processionnellement, en chapes, la croix levée, au son des orgues et de toutes les cloches. A son entrée dans l'église, le grand chantre entonnait le verset *Sancte Martine*, le doyen et le trésorier conduisaient le prélat d'abord au tombeau de saint Martin où il faisait ses prières devant la châsse de ce grand thaumaturge, puis au chœur où vis-à-vis l'autel de saint Pierre, il donnait sa première bénédiction au peuple.

Ensuite, accompagné par les mêmes dignitaires jusqu'à la chaire préparée par les soins de ses officiers, et sur laquelle on croit qu'il était d'usage de peindre les armoiries des vassaux qui devaient le porter, il prenait place sur ce siége et, au même instant, le grand chantre entonnait le *Te Deum Laudamus* : lorsqu'il était fini, on appelait les barons qui élevaient le pontife assis sur son siége et le portaient sur leurs épaules en passant par la rue de la Scellerie jusqu'à la porte de l'église cathédrale (1), les processions précédant le prélat ainsi que les évêques invités à son installation ; mais le chapitre de Saint-Martin jouissait du privilége de ne point sortir des limites du cloître et reconduisait le prélat seulement jusqu'à la porte de cette enceinte.

A son arrivée à la porte de l'église cathédrale, le grand archidiacre, en lui présentant le livre des Évangiles, lui demandait : Monseigneur, votre entrée est-elle pacifique ? L'archevêque répondait : Pacifique. L'archidiacre reprenait : Voulez-vous maintenir les droits et les priviléges de cette sainte église, suivant les traités conclus avec Juhel et Jean, vos prédécesseurs, touchant le doyenné, la prévôté et la dignité de cellérier ? Il répondait : Je le veux, et je jure, sur les saints Évangiles, que je les maintiendrai.

Après avoir rempli les formalités de ce serment, le prélat entrait dans l'église en se dirigeant vers le grand autel suivi du doyen et du trésorier ; il se rendait ensuite à son siége pontifical, aux acclamations du peuple auquel il donnait de nouveau sa bénédiction.

Cette brillante cérémonie se terminait par un somptueux banquet, servi au palais archiépiscopal, où les principaux seigneurs de la province remplissaient les diverses fonctions que nous avons indiquées. Les chanoines de Saint Gatien étaient placés à la droite du prélat et les chanoines de Saint-Martin à sa gauche.

Quelques personnes se sont vivement préoccupées des causes qui ont interrompu, vers le milieu du XVIe siècle, l'exhibition de ces pompeuses solennités dans la plupart des diocèses. Après avoir étudié longtemps cette question, qui nous paraissait d'abord insoluble, nous croyons avoir découvert la principale raison, et peut-être la seule assez puissante, pour en abolir l'usage dans le diocèse de Tours, et présumablement dans beaucoup d'autres. A cette époque, un demi-siècle s'était à peine écoulé depuis la découverte du nouveau monde, et déjà les matières d'or et d'argent qui en provenaient si abondamment avaient opéré en Europe une diminution notable sur la valeur représentative des monnaies. Les subventions dues par les vassaux de l'archevêque pour son joyeux avénement et celle des curés du

(1) Quelques personnes ont cru que les archevêques de Tours étaient portés par *cinq barons*; une histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Julien de Tours, déposée à la bibliothèque de cette ville, rectifie cette erreur en disant que Gérard de Crussol après s'être assis dans sa chaire, crossé et mitré, fut porté par les quatre barons de Touraine, p. 164, pet. vol. in-fol.

diocèse, en particulier, montant à une somme de 683 liv. 8 s., invariable par sa nature comme toute autre redevance féodale, n'étant plus en rapport avec les frais considérables qu'entraînait la célébration de cette fastueuse cérémonie, les archevêques de Tours durent nécessairement s'abstenir, sinon de droit, du moins de fait, de l'exercice d'un privilége devenu aussi onéreux.

Pour terminer ce mémoire et formuler une réponse à la question que nous venons de traiter, nous ajouterons que les obligations féodales imposées aux archevêques, évêques, abbés et autres dignitaires du clergé, en raison du temporel de leurs fiefs, étaient tellement impérieuses qu'ils furent souvent forcés, malgré le caractère sacré de leur ministère, de conduire eux-mêmes leurs vassaux à la guerre et d'y prendre une part active. L'organisation féodale n'offrait alors, il est vrai, que le désolant spectacle de l'anarchie organisée par le despotisme ; les généreux efforts du tiers-état, pour détruire ce monstrueux gouvernement, firent disparaître insensiblement la plus grande partie des abus qu'il avait enfantés ; cependant, beaucoup de priviléges qui ne tendaient qu'à rehausser l'éclat des cérémonies du culte, honorer la religion, et consolider la puissance du clergé furent conservés, et tous les documents que nous avons mis sous les yeux de l'assemblée se réunissent pour répondre à la question du programme que l'époque de ces premières intronisations doit remonter, selon toute apparence, à l'établissement du système féodal en France.

M. d'Espaulart prend la parole en ces termes sur l'intronisation des évêques du Mans.

L'intronisation était, dans les premiers siècles de l'Église, l'acte par lequel un évêque, un archevêque, un abbé ou tout autre bénéficier à charge d'âmes, se trouvait en réalité et définitivement mis en possession de sa prélature. Le premier concile général de Nicée, tenu en 325, explique et formule l'intronisation dans les termes suivants, à son 71e canon.

Après la consécration de l'évêque par l'archevêque, celui-ci doit envoyer à l'évêché, avec la personne élue, un de ses suffragants qui l'introduit dans la ville et l'église. Ce suffragant fait asseoir le premier jour le nouvel évêque sur son trône, puis après trois mois de résidence, l'archevêque, lors de sa visite, le remet entre les mains de l'archiprêtre et de l'archidiacre, pour examiner ses connaissances à l'endroit de la discipline et des usages de son évêché ; s'il est jugé parfaitement instruit, l'archevêque vi-

siteur le confirme dans son épiscopat. Les patriarches sont obligés d'agir de même à l'égard de leurs archevêques. Celui qui contreviendrait à ces dispositions est excommunié par le Synode. Le titre de ce statut est :

De la manière dont on installe sur son siége un archevêque ou un évêque, après son ordination, cérémonie qu'on nomme intronisation.

Tel est le document le plus ancien qui m'ait offert quelques renseignements sur les intronisations. Depuis lors les matériaux deviennent d'une rareté extrême, pour ne pas dire impossibles à rencontrer. Les livres canoniques ne présentent même presque jamais le nom d'intronisation, et ce n'est qu'à l'aide de la corrélation de cette cérémonie avec d'autres faits mieux connus, qu'il est possible d'apprécier les variétés de l'esprit dans lequel elle eut lieu successivement.

Pour en comprendre clairement le véritable sens, au sein de l'église primitive, il est bon de rappeler par quels pouvoirs les évêques arrivaient à l'épiscopat.

L'élection était le principe de leurs nominations, mais quant à la forme sous laquelle ce principe se produisait, variable, irrégulière, sujette à mille accidents, nulles règles fixes, générales et permanentes ne la régissaient. Néanmoins trois corps y concouraient le plus habituellement : le peuple de la ville, résidence de l'évêque, le bas clergé de cette même cité, et parfois des campagnes, puis enfin les évêques de la province. Une fois choisi, le prélat recevait l'ordination de trois de ses collègues, et la confirmation accordée par le métropolitain, c'est-à-dire le premier évêque de la province, venait clore, avant la mise en possession, la série des épreuves qu'il avait à subir. Telle fut la coutume qui, sauf de nombreuses déviations, résultant alternativement du plus de pouvoir pris, selon les circonstances et les lieux, par les prêtres, le peuple ou les évêques, telle, dis-je, fut la coutume qui, jusqu'à l'invasion des Francs, présida aux élections épiscopales dans les Gaules.

L'intronisation, dernier degré à franchir pour jouir désormais de la puissance et des droits de prélat, n'offrait par conséquent alors que des caractères uniquement ecclésiastiques. C'était la mise en possession de tous les pouvoirs religieux attachés à la position d'évêque, de ses charges et de ses bénéfices.

Avec la conquête, l'état social fut complétement bouleversé; les personnes et les propriétés, la société religieuse et la société civile, le gouvernement de l'État et le gouvernement de l'Église, en ce qui leur était propre, comme en ce qui concernait leurs rapports mutuels, éprouvèrent, les uns absolument, les autres à des degrés moindres, des changements à peu près radicaux. Du ve au xe siècle, le régime social connu sous le nom de féodalité, tendit à s'organiser d'une façon régulière et définitive.

Je suis obligé de jeter un regard sur ce travail, pour arriver à constater les modifications apportées dans la valeur des cérémonies de l'intronisation.

Quand les barbares eurent occupé le sol entier de la France, quand les envahissements généraux et partiels furent entièrement accomplis, quand l'établissement définitif des Germains eut transformé pour eux la terre naguère hostile en un territoire ami, un fait, d'où plus tard devait naitre le système féodal, se produisit. Au lieu des armes, des chevaux, du butin mobilier, que les chefs francs donnaient à leurs compagnons après la victoire, ce furent des terres, des propriétés foncières qui dès lors servirent de présents. Les possessions territoriales, dans le principe, sous le nom d'alleux, libres et indépendantes de charges ou redevances, subirent peu à peu certaines modifications, en ce qui concerne cette condition. Lorsque sur un territoire d'une grande étendue une population rare disperse ses individus de loin en loin, pour fuir cet isolement antipathique à l'homme, il est nécessaire que chacun tende à se rapprocher, que mutuellement on se cherche, mu par le besoin de la réunion. Cependant une fois rejoints, pour perpétuer les chances d'agglomération, des liens, des engagements réciproques sont d'une absolue nécessité. Rien, en dehors de ces rapports personnels, n'existe dans une société naissante et barbare. Cet être abstrait qu'on nomme patrie, les idées généralement admises par tous les membres d'une communauté, les institutions fortes et acceptées sans exception, des intérêts communs, des lois identiques, toutes ces choses qui attachent les hommes les uns aux autres, comme le ciment incorpore les pierres, appartiennent à une civilisation avancée. Mais au point de départ, les liens individuellement contractés sont, je le répète, la seule connexité de quelque valeur. Les Francs eurent instinctivement ces idées que chacun de nous déduit aujourd'hui. Le plus puissant propriétaire, le chef, voulut s'attacher des compagnons, et pour se rendre matériellement plus puissant, et pour éviter les ennuis de la solitude; celui dont la terre avait moins d'étendue trouva, en s'unissant à un supérieur, l'avantage d'une protection qu'il était impuissant à se donner à lui-même, et aussi le plaisir de ces réunions, de ces festins, de ces jeux, si chers aux hommes primitifs.

Le premier entre tous les chefs était le roi, aussi fut-il celui dont les domaines embrassèrent la plus large étendue, et qui compta le plus grand nombre de compagnons. Ces hommes dépendant du roi, tenant de lui des terres moyennant certaines redevances, lui ayant prêté serment de fidélité, se nommèrent Leudes (1). Or, presque aussitôt la conquête achevée, les évêques, les abbés, tous les grands dignitaires ecclésiastiques voulurent être comptés parmi les leudes du roi. D'après ce nouveau fait, cette position différente des évêques, les intronisations devinrent une cérémonie, qui, sans changer de nom, fut en même temps la manifestation

(1) Je n'ai pas eu la prétention, on le comprendra, j'espère, d'exposer ici les éléments constitutifs du système Féodal. J'ai dû seulement me borner à rappeler quelques données dont la connaissance m'a semblé nécessaire à l'enchaînement de ce travail.

de deux principes divers; celui qui consacrait le dignitaire religieux, l'autre par lequel le même homme, au moyen du même acte, était rattaché à l'autorité civile et engageait ses propres tenanciers, dont il n'était seigneur qu'en raison de la concession royale. C'est donc là, dans les bénéfices accordés par les rois barbares aux prélats, dans la position de leude briguée par ces derniers à l'égard des chefs conquérants, que se trouve l'origine du côté féodal des intronisations. Dans ceci, toutefois, rien de très-caractérisé, ni d'établi d'une façon normale. L'état de la société au moment où je parle, ne présentait rien de régulièrement formulé. Sans doute les relations établies entre les chefs et leurs antrustions, entre le roi et ses leudes, relations ayant pour base la propriété concedée, la terre donnée à titre de bénéfice, contenaient les germes du système féodal; mais cet état n'était pas la féodalité. De même les évêques en se faisant leudes des rois, n'en devenaient pas précisément par cela même les vassaux, dans le sens complet attaché plus tard à ce mot, et leur intronisation ne présentait pas non plus le caractère rigoureusement féodal qu'elle revêtit à un moment où la société fut entièrement coordonnée, depuis les premiers rangs jusqu'aux derniers, selon les développements des relations de suzerain à vassal.

Je le répète, c'étaient des germes destinés à éclore dans l'avenir. La marche vers cet avenir se développa lentement, mais d'une façon continue. Je vais essayer de la constater et de la faire apercevoir.

Jusqu'à présent la nomination des évêques résultait des suffrages, inégalement puissants, mais, à de rares exceptions près, nécessaires dans leur ensemble, des évêques, du clergé inférieur, et du peuple. Un nouveau pouvoir, destiné à absorber les autres, va concourir à ces élections: c'est celui du chef de la nation, du roi. Selon l'habitude, cette autorité ne se manifesta pas de prime abord dans toute sa force et d'une manière légale; son intervention fut graduelle, et le fait précéda le droit, l'application la la loi. Souvent même la théorie défendait ce que la pratique mettait en action, et tandis que la main du prince écrivait les ordonnances de maintenir l'élection comme unique principe duquel les évêques dussent tenir leur dignité, sa volonté était le seul régulateur qui les portait à la tête des provinces. Les premières fois où le roi apparait dans la nomination d'évêques ce n'est qu'indirectement; on lui demande permission de procéder à l'élection, de laquelle du reste il ne se mêle plus. Mais peu à peu son influence devint plus directe et plus forte, puisque deux conciles, le troisième et le cinquième de Paris, crurent devoir déclarer nulles les élections accomplies par la seule volonté du prince.

En 615, Clotaire II approuve ce décret du cinquième concile de Paris, mais en même temps il réserve au roi le pouvoir de confirmer celui que les évêques, le clergé et le peuple auront élu, et de nommer ou d'envoyer de son palais un prélat aux églises vacantes, laissant aux évêques et au

métropolitain l'autorité de l'examiner et de ne l'ordonner qu'après avoir reconnu son mérite. La position, on le voit, est déjà bien changée ; tout à l'heure il n'était question du chef de la nation que pour obtenir la permission de procéder à une élection dont les évêques, le peuple, etc., avaient et l'initiative et l'action, tandis que par le décret cité, la dernière et suprême sanction de l'élu est dévolue au roi, en même temps que le droit de désigner d'abord le sujet qui lui convient, lui revient également au gré de son bon plaisir. Le déplacement des pouvoirs est grand ; les premiers sont presque devenus les derniers, et réciproquement. En vain les évêques, par l'organe des conciles, prétendirent-ils faire abroger ces principes. Les princes tinrent bon, cédant quelquefois, mais revenant toujours à poser leur volonté au-dessus des autres.

Ces changements dès le VIIe siècle, furent même formulés par des textes, et Marculfe a conservé la formule du brevet de nomination des évêques par les rois.

Je la cite, ses termes démontrant de la manière la plus péremptoire de quelle puissance ces derniers étaient investis :

« Ayant appris que tel prélat est mort, après nous être occupé avec le « soin et la sollicitude convenables, en commun avec les pontifes et les « grands de notre royaume, de lui chercher un successeur, nous avons « résolu de confier à un tel, homme illustre, la dignité pontificale dans « telle ville. »

Avec les années, les prélats se soumirent, et il devint de droit comme d'usage, que le roi nommât aux évêchés, de sa seule volonté, ne laissant debout du système des élections pures que l'examen, qui devait être fait par les évêques et le clergé, de celui désigné par lui.

Tel s'offrait l'état des choses lorsque commence le règne de Charlemagne. On sait avec quel soin cet empereur et son père Pepin ménagèrent le clergé. Aussi, en paroles du moins, le droit des élections fut-il plus solennellement reconnu que jamais. Un article des capitulaires le proclama de la façon la plus absolue. Cependant la pratique contraire prévalut fréquemment, et les chroniques de ce temps montrent évidemment que le grand empereur regardait les évêchés comme des bénéfices dont il pouvait disposer à son gré. Au même règne il faut reporter l'origine des serments de fidélité prêtés aux rois par les évêques. Appelés aux affaires de l'État, et comme individus, et comme corps, dans les réunions des États-Généraux ; détenteurs de bénéfices attachés à leurs épiscopats, qui les obligeaient jusqu'à fournir des troupes aux armées du prince ; maîtres, à leur titre d'évêque, des plus grands fiefs de l'empire, il est bien certain que la cérémonie qui les introduisait dans leur siége, participait autant du côté temporel que du signe spirituel.

Louis-le-Débonnaire consacra cette vassalité temporelle, en remettant

lui-même le bâton pastoral entre les mains des évêques au moment de leur institution, acte ordinairement accompli par le métropolitain.

C'est l'aurore de l'investiture, manifestation uniquement féodale.

Sous les derniers souverains de la seconde race et les premiers de la troisième, peu de changements marqués eurent lieu dans la nomination des évêques. Le pouvoir des rois y progressa, s'y impatronisa d'une manière plus large et plus ferme, mais sans que les formes extérieures subissent de modifications. Il arriva, souvent, par exemple, qu'au milieu des troubles qui rendaient difficile le fonctionnement régulier d'un ensemble de pouvoirs, le roi ou le pape nommaient directement et seuls des évêques, et que ces nominations étaient néanmoins admises comme canoniques.

Au XIIe siècle les investitures prennent légalement place en France. Les pouvoirs ecclésiastiques les reconnaissent et acceptent.

Ainsi que je le disais il y a un moment, leur accomplissement avait lieu par la remise du bâton pastoral et l'énoncé d'une certaine formule. C'était la mise en possession réelle des fonds que l'évêque tenait à bénéfice de la libéralité du roi. La féodalité se montrait alors complétement organisée; la hiérarchie des pouvoirs, l'enchaînement des membres de la société régie par ce système, leurs mutuelles relations, les devoirs des petits envers les grands, des grands envers les petits, l'assiette de la propriété, ses bénéfices et ses charges, étaient régulièrement constitués.

L'investiture des biens temporels accordés à l'Église, entre les mains de ses dignitaires, par le roi, leur donateur, devenait donc une cérémonie indispensable de la mise en possession de la dignité qui les leur valait.

Au XIIIe siècle un changement radical s'opéra dans le mode d'élection des évêques. Le peuple et les prélats de la province furent exclus de ces nominations, dont les chapitres des cathédrales demeurèrent seuls maîtres. Innocent III et Grégoire IX rendirent plusieurs statuts dans ce sens. Au moment de remplir un siége vacant, un scrutin était ouvert au sein des chapitres, après toutefois que le roi en avait donné la permission; lorsque les votes avaient prononcé, le nouvel élu, confirmé par le métropolitain, venait demander au prince main levée du temporel de son Église, en lui prêtant le serment ordinaire, et rendant hommage.

Voici la formule de cet hommage. Tel l'accomplit Louis de Poitiers, évêque et comte de Valence, en 1456 : « Il a, dit l'acte qui le relate, il a « de nouveau prêté l'hommage lige et juré le serment de fidélité audit « seigneur souverain et temporel, la tête découverte, les mains jointes, « posées entre les mains dudit seigneur, avec le baiser en signe de perpé« tuelle et inviolable fidélité et amour, et a reconnu soi et les siens être « vassaux liges et fidèles, etc., pour et contre tous les autres seigneurs, « dames et personnes du monde, excepté contre notre saint père le « pape, etc. »

Un autre serment, antérieur à celui-ci, fut prêté, en 1291, par Guillaume

le Maire, évêque d'Angers. Quoiqu'il diffère peu de celui de l'évêque de Poitiers, je le citerai comme preuve irrécusable du lien féodal qui, au XIII[e] siècle, attachait les prélats au roi.

« Nous avons prêté serment de fidélité au roi Philippe, ainsi qu'il suit :

« Ayant passé notre étole à notre cou et l'ayant croisée sur notre poi-« trine, la main sur le cœur et le livre des Évangiles placé devant nous, le « seigneur chevalier de Chamberri nous dit au nom du roi : Vous jurez au « seigneur roi foi et fidélité, ainsi qu'à son fils, roi des Francs après lui, et « que vous défendrez leurs corps, leurs membres, leur vie, leurs droits et « leur honneur terrestre. Que s'il vous demande conseil vous le lui donne-« rez bon et fidèle. Vous le jurez ainsi. Et nous avons répondu : — Je le « jure. »

Le mode d'élection par les chapitres, avec l'autorisation du roi dura jusqu'à 1438 environ, où les exactions de la cour de Rome, la réserve qu'elle fesait d'une énorme quantité de bénéfices de diverse nature en France, son immixtion constamment usurpatrice et attentatoire aux libertés de l'église de France, son autorité sans cesse élevée contre la puissance royale, amenèrent le règlement connu sous le nom de Pragmatique Sanction, dressé à Bourges, par les ordres du roi Charles VII, et sanctionné par le concile de Bâle.

La Pragmatique ôtait aux papes presque tous les pouvoirs qu'ils s'étaient arrogés, de conférer les prélatures et autres bénéfices, et de juger les causes ecclésiastiques du royaume. L'autorité du roi s'augmentait de tout ce qu'on enlevait à celle des papes.

Il est facile de le comprendre, la cour de Rome ne vit pas sans amertume retirer de ses mains une puissance, source d'ailleurs d'abondants revenus. Aussi, depuis Eugène IV jusqu'à Léon X, tous ses chefs cherchèrent-ils à faire rapporter la Pragmatique. Ils n'y réussirent pas, et, pendant près de cent ans, les nominations des évêques se firent avec un certain désordre, résultat de la disposition où se trouvaient les esprits, les uns acceptant les lois promulguées à Bourges, les autres au contraire voulant agir en partisans des papes. Enfin, en 1516, François I[er] et Léon X passèrent un concordat, portant l'abrogation de la Pragmatique Sanction; que dorénavant la nomination des évêques appartiendrait au roi; que le pape serait obligé de pourvoir la personne choisie par le premier; et enfin, plusieurs autres dispositions relatives au partage que se fesaient, et le chef de la nation et celui de la chrétienté, de la collation des bénéfices.

Je m'arrêterai ici. Il me semble avoir répondu à la première partie de la question, et jeté quelque lumière sur les origines de l'intronisation religieuse et féodale des évêques. Dans le principe, formule purement religieuse, elle ne fut que la mise en possession du pouvoir spirituel dévolu au pasteur. Plus tard et graduellement, l'état social étant changé, l'action

gouvernementale s'organisant, la propriété ayant été assise sur certaines bases, qui, au titre religieux porté par les évêques, joignaient une possession civile et temporelle, la même cérémonie reçut une nouvelle signification, et sans rien retrancher de son caractère ecclésiastique, proclama en même temps le côté temporel de la dignité d'évêque.

Il me reste à exposer ce que je sais sur les documents relatifs au même objet, existant soit en France, soit à l'étranger. Les pages qui suivent ne s'appliquent qu'à la France, qu'à une seule province de France même, le Maine.

Le plus ancien renseignement que je sache, dans notre pays, contenir quelques détails à ce sujet, est une convention intervenue en 1324 entre Pierre de Longueil, évêque du Mans, et le baron de Sillé. Je copie cette charte, intéressante en ce qu'elle constate dès ce moment, une partie des cérémonies féodales de l'intronisation. Certaines lacunes, d'ailleurs indifférentes au sens, s'y font remarquer; elles proviennet de déchirures dans le parchemin.

« A touz ceux qui ces présentes lettres verront et orront; nous, Pierres,
« par la divine permission, évesque du Mans, salut en nostre seignour : sa-
« chent : . . . . que come nous et aucuns de nos prédeces-
« sours deissens et proposissons contre le seignour de Monfaucon, que il
« estoit tenu à tourner à nostre homaige de la chastelerie et de la tere de
« Monfaucon et ses appartenances, pour ce que un seignour de Sillié l'avait
« toute donnée à un de ses puisnez, frere et predecessour de la dame de
« Monfaucon, qui ores est fame de Guillemet de la Mote, sanz riens retenir
« ou dit fieu ; par quoy il ne poveit garanter (sic) que il ne tournast autre
« homage et a nos sucessours ; et disions que celuy qui tenoit ou rendroit
« le dit fieu, estoit tenu a fere a nous et a nos sucessours, chascun an, de
« denz la quinzaine après la feste de Toussainz, cent livres de cire rendue
« au Mans. Et les predecessours de la dite dame de Monfaucon, qui ores
« est, deissent le contraire, et sur ce eussent esté adjournez a nos assises
« de nous et de aucuns de nos predecessours, et tenissons en nostre main
« le dit fieu de Monfaucon. Les quiex predecessours de la dite dame re-
« quistrent a nos genz la delivrance du dit fieu, en trahant lour garant, et
« trestrent a garant le seignour de Sillié, qui adonques estoit. Et après ce,
« ont ils requis Guillemet, qui ores est seignour de Sillié, de les garantir, et
« l'en avouent a seignour en disant que en la foy . . . . sei-
« gnour estoient du dit fieu. Lequel seignour de Sillié disoit et nous re-
« queroit que nous le recenssons en foy et en homage de celuy fieu de
« Monfaucon, et que estre le devoit en disant. . . . .
« desanavant lequel il ne croiet pas que ce estoit. . . . . temps
« que il n'en seoit tenuz a en riens fere par la coustume du pais. Nous enc
« déliberacion et conseil o nostre chapitre . . . .
« . . . .

« . . . . : . . . . a composicion et a acort o le dit monsieur
« Guillemet, qui ores est seignour de Sillyé (sic) en la manière qui sen-
« suit : C'est assavoir que le dit . . . .
« . . . . de nos sucessours le fieu et la
« seignourie de la chastelerie et la tere de Monfaucon a Foy et a homage,
« et a sexante livres de cire, bone et soufisente, de rente, rendue au Mans
« aux despens du dit seignour de Sillié et de ses heirs, qui seront sei-
« gnours de Sillié, de denz la quinzaine de la Toussainz chascun an, a nous
« et a nos sucessours. Et est tenu le dit sire de Sillié et ses heirs, sei-
« gnours de Sillié, aider a porter l'évesque du Mans et ses sucessours, ou
« premier jour de son avenement a l'église du Mans, du prioure de Saint-
« Oyen, en la compaignie des autres qui acoustumer ont a le porter. Et o
« tout ce, est tenu le dit sire de Sillyé et ses hairs, seignours de Sillie, ser-
« vir l'évesque du Mans, et ses sucessours, au disner, le premier jour de
« son avenement de l'église du Mans, de la coupe, ou du verre, ou du he-
« nap, ou dautre vaissel o quoy eux voudront boire tant comme le disner
« durra ; le quiel disner y celuy jour acompli, le dit sire de Sillié et ses
« hairs (sic), qui ce ferout, pourront prendre et emporter la dite coupe, ou
« verre, ou henap, ou vaissel o quoy lévesque bera (sic) comme lour. Et
« pour larrerage qui est deu de la dite cire de tout le temps passé, a fine o
« nous le dit sire de Sillié, en nous paiant l'arrerage qui est chau (sic) de-
« puis nostre temps. Et en ce paiant nous sommes tenuz a li en fere porter
« quitances, vers les executours de nos predecessours, et vers touz autres
« de tout le temps passé. Et de la coupe, ou du verre, ou du henap, ou du
« vaissel a fine le dit sire de Sillié o nous, et nous o luy, de tout le temps
« passé, a cil ou cele qui de nostre temps li est deue par reson de nostre
« persone. Comme par son deffaut ne fust mie davoir fet le servige de lo-
« menage du portage, et du servige de la coupe, ou du verre, ou de henap,
« ou du vaissel dessus diz, de la quelle coupe, ou verre, ou henap, ou
« vaissel nous li avons baillié saisine, par la bailliée de nostre anel. Et
« aussi est parlé et accordé entre nous et le dit sire de Sillié, o lassente-
« ment de nostre chapitre, que le dit Guillemet de la Mote, par reson de
« sa fame, et les heirs de la dite fame, demourront en lomenage du dit sire
« de Sillié, et de ses heirs, de la dite chastelerie et de la tere de Monfaucon
« et de ses appartenances et de son gueriment, non contretant aucune
« coustume se ele y est, de depiez de desanevant, ou autre du temps passé,
« par quoy nous peussons dire que a nous deussent tourner pour ce, ne a
« nos sucessours, aussi sans en retenir a nous, et a nos sucessours, depiez
« et desanevant, si aucuns en estoient fez ou temps à venir, ou autre chose,
« par quoy il nous deust tourner par la coustume du pais. Et le dit sire de
« Sillié et ses heirs nous sont tenuz a fere lomenage. Et nous et nos suces-
« sours sommes tenuz a les y recevoir en la manière que dessus est devisé.
« Et nous, Pierres, évesque du Mans, et nous, Guillemet, seignour de Sil-

« lié, chevalier dessus diz, confessons toutes les choses dessus dites estre « vraies et avoir fet la composicion si comme ele est dessus escripte. Et « pour tenir toutes les choses dessus dites, et chascune dicelles, ferme- « ment fere et accomplir, nous évesque dessus dit, obligon (sic) au dit sire « de Sillié et a ses heirs, nous et nos sucessours, et les biens de nostre « église et de nos sucessours. Et nous, Guillemet, seignour de Sillié, che- « valier, en obligon au dit évesque et a ses sucessours, nous et nos heirs, « et touz nos biens meubles et immeubles, presenz et a venir. Et prome- « tons en bone foy l'un et l'autre que par nous, ne par autre, ne vendrons « desoresmes, ne ne ferons venir encontre les choses dessus dites, ou au- « cune diceles. En tesmoig (sic) de la quel chose, nous avons mis nos « sceaux a ces presentes lettres, o les signes supscripcions des tabellions « dessouz escriz. Donné au Mans, souz nos seaux, presenz ; noble home, « Monsieur Jehan le Vayer, chevalier ; et honorables homes, et discrez : « mestres Guillaume Panthouf, chantre du Mans ; Guillaume de Mellon, « chanoine de la dite église ; Renouf de la Rivière, seignour de Ley ; An- « drien de Sillié ; Fouques Evrart ; Guillaume Jehan, prebstres ; Thomas « le Rey ; Habert Venon, Guillaume du Pin, clers ; et plusours temoins « qui a ce furent apelez.

« Lan de grace mil et trois cenz XXIIII le septieme jour du moys de « septembre. »

La charte finit par l'attestation des deux notaires devant qui elle est passée (1).

Cet accord fut ratifié par un acte du chapitre du même jour.

Après cette pièce, je trouve un aveu rendu le 28 janvier de l'an 1394, par l'Évêque Pierre de Savoisy, au Roi Charles VI, pour la temporalité de son Évêché. Si monotones que soient de tels monuments, je crois cependant devoir encore copier celui-ci, en ce qui concerne l'intronisation. Trop de précieux détails m'y semblent contenus pour le laisser de côté.

« La forme de l'adveu que l'Evesque du Mans baille au Roy de France, « notre sire, à cause de sa temporalité. »

« De vous, très redoubté et souverain seigneur, Je, Pierre de Savoisy, « Evesque du Mans, tiens et avoue a tenir a foy et a hommage le temporel « de l'Eglise du Mans. Cest assavoir : le chastel et baronye de Touvoye, « avec toutes les appartenances d'icelluy, tant en boys, prés, pastures, « mettairies, bordages, molins, estangs, garennes, rentes de blez et de « deniers, terraiges, vignes, cens, services, hommage et juridiction tem- « porelle, haute, moyenne et basse ; et le habergement appelé Yvré « Levesque, avec toutes les appartenances et dependances d'icelluy, tant « boys, prés, pastures, mettairies, bordages, moulins, garennes, en eaue

(1) Archives du département de la Sarthe.

« et en terre, cens, rentes de blez et de deniers, vignes, dismes de blez et « de vins, terrages et justice temporelle, haute, moyenne et basse : et le « habergement situé en la cité du Mans, près l'église de Monsieur Saint « Julien du Mans, appellé le habergement de l'evesque, avec toutes les « appartenances et dépendances d'icelluy, tant boys, prés, pastures, met- « tairies, bordages, moulins, garennes, et yane et en terre, cens, rentes « de blez et de deniers, vignes, dismes de blez et de vins, terrages et « justice temporelle, haute, moyenne et basse ; et avec ce que tient de « moy le vicomte de Beaumont, tant fie que doumaine que justice. C'est « assavoir : la terre de la Raméé, avec toutes les appartenances et cincq « solz de service par an. Item les choses heritantes tant en fie, en dou- « maine que en justice, que tient de moy a foy et a hommage, par raison « du dit eveschié, le sire du Breil ; lequel, par raison de la dicte foy et « hommage, est tenu faire le jour que je suis receu pour faire ma pre- « mière entrée en l'église du Mans, comme Evesque, me tenir l'estref « quant je descens à labbaye de St. Vincent, près le Mans ; et doibt « avoir, le dit sire de Breil, quant je suy descendu, le cheval de sus « lequel je descens, en lestat ou le cheval sera, garny de tout harnoys ; « et par ce, est tenu le dit sire du Breil, de aider en la compaignie de « mes autres vassaux et subjez, me aider à porter, quant le cas si offre, « de léglise de St. Ouen, près le Mans, jusques en léglise cathédral du dit « lieu. Item les choses heritantes tant en fie, en doumaine que en justice, « que tient de moy a foy et a hommage le sire de Belin ; lequel, par raison « de la dicte foy et hommage, est tenu faire le jour de ma dite recepcion « que je suy receu pour moy faire ma première entrée en l'église du « Mans, de moy aider à porter, de St. Ouen, près le Mans, jusques en « l'église de Monsieur Saint Julien du Mans, dedans le cuer, jusques a lis- « sue d'icelluy, par deriere lautel Monsieur Saint Gervaise, et par raison « de ce, doibt avoir, le dit sire de Belin, le drap de saye, ou autre, dont « la chaiere ou je suis porté sera couverte. Item les choses heritantes, « tant en fie, en doumaine que en justice, que tient de moy Monsieur « Guille de Harecourt, chevalier, seigneur de Montfort ; semblablement « me aide a porter en la dite église du Mans, au jour de ma dicte re- « cepcion ; et par raison de ce a les plas, esquels il me donne a laver au « commencement du disner au jour de ma dicte recepcion. Item, ce que « tient de moy, tant en foy, en doumaine que en justice, a foy et a hom- « mage, Guille Becquet, chevalier, sire de Vaulx, près Yvré ; qui par « semblablement, me aide a porter le jour de dicte recepcion, a les cou- « teaux dont il sert de trenchier au disner. Item, ce que tient de moy, « tant en fie que en doumaine et justice, a foy et a hommage, Guillaume, « sire de Sillé le Guillaume qui, semblablement, m'est tenu aider a por- « ter le jour de ma dicte recepcion, du prioure du dit lieu de Saint Ouen, « en la compaignie des autres, en l'église du Mans, et me servir au disner

« le premier jour, de coupe, ou de verre, ou du hanap, ou d'aucun vaissel « en quoy je buirre au jour de ma dicte recepcion, et de ce me servir tant « que le disner dura; lequel disner icelluy jour accompli, le dit sire de « Sillé pourra prendre ou emporter la dicte coupe, ou verre, ou hanap, ou « vaissel en quoy je buire au dit disner, comme sien. Item ce que tient de « moy, le sire de Neuville-sur-Sarte, tant en fie que en doumaine, a foy et « a hommage, qui, semblablement, me aide à porter le dit jour de ma « dicte recepcion, du dit lieu de St. Ouen, jusques en l'église cathédral « du dit lieu du Mans, en la compaiguie d'autres mes vasseaux et subgés; « et par raison de ce, doibt avoir, la feste passée de ma recepcion, les « pos, paielles, chaudières de la cuisine d'icelle feste. Item, ce que tiennent « de moy en fie et en justice, les hoirs, ou aians cause, du feu sire d'An- « tenaise, a foy et a hommage; qui, pour raison de ce, me doivent aider « a porter semblablement que les autres devant dits, mes vassaux et sub- « gès; du dit lieu de Saint Ouen, jusques au dedans de la dicte église du « Mans; et pour cause de ce, doivent avoir les touailles qui seront mises « sur tables le jour de ma dicte recepcion; et pour le deffault qu'ils ont « fait de venir entrer en la dicte foy et hommage, et de faire le dit devoir, « j'ai prins et mis en ma main les dictes touailles par defaut de homme. « Item, ce que tient de moy en fie et en justice, le conte de Danmartin, « sire de Mont-doubleau et appartenances; et par raison de ce, m'est « tenu porter semblablement que les autres devant dits mes vasseaux et « subgès, du dit lieu de St. Ouen, jusques au dedens de la dicte église du « Mans. etc. (1).

Je ferai remarquer que cet aveu, ainsi que l'accord qui le précède, loin de préciser le commencement, dans le Maine, de la partie féodale des intronisations, demontrent au contraire que les faits qui la constituaient, cette partie, existaient antérieurement. Cela résulte des termes mêmes employés.

En outre deux faits relatifs à la féodalité sont prouvées par l'aveu : Le premier, c'est que l'évêque du Mans rendait foi et hommage au roi de France pour le temporel de son évêché; le second, c'est qu'au nombre des fiefs composant ce temporel, il s'en trouvait qui eux-mêmes étaient également tenus à foi et hommage envers l'évêque, à cause de son évêché, et qui, en raison de cet hommage, concouraient, par leurs représentants, au côté féodal de l'intronisation.

Donc cette cérémonie apparaissait parfois doublement féodale, et par l'investiture du roi à l'évêque, et par l'accomplissement de certains droits seigneuriaux reçus par celui-ci de la part des vassaux de l'évêché. Terme moyen entre le roi et les tenanciers de l'église, le même acte qui le mon-

(1) Livre rouge, manuscrit de la Bibliothèque du Mans.

trait vassal du chef de l'État, le proclamait suzerain des fiefs épiscopaux.

De cette époque, la fin du XIV[e] siècle, jusqu'aux premières années du XVI[e], je ne connais aucune pièce capable de renseigner sur les intronisations dans le Maine. Mais lorsque s'ouvre la centurie commençant à 1500, nos archives sont riches, et je n'ai qu'à choisir.

La première entrée d'évêque, dans la ville de son siége, qui s'offre alors, est celle de François de Luxembourg. J'en raconterai toutes les circonstances. Elles donneront une idée complète de la pompe apportée, au commencement du XVI[e] siècle, à la prise de possession d'un prélat.

Le 10 février 1506, le révérendissime M. Philippe de Luxembourg, évêque du Mans et cardinal du titre de St.-Pierre et St.-Marcellin, se présenta au chapitre de St.-Julien, cathédrale du Mans, et y déclara que le pape avait approuvé la résignation qu'il prétendait faire de son évêché à son neveu François de Luxembourg, chanoine et archidiacre de Laval.

Le 26 février suivant, révérend père, M. Guy, abbé de Beaulieu, au Maine, vint également en chapitre, et devant plusieurs personnes notables exposa : *qu'il a plu au pape Jules second et moderne de pourvoir M. François de Luxembourg de l'évêché du Mans, laquelle provision et bulles, comme procureur de mondit sieur François, il exhiba en requérant de le recevoir, de l'admettre dans l'évêché du Mans, et de l'envoyer en possession dudit évêché. Il demanda en outre que la juridiction spirituelle, tenue et exercée par le chapitre, le siége épiscopal vacant, fût restituée audit pourvu. Le chapitre, après en avoir délibéré, ordonna que : le révérend père, M. l'abbé de Beaulieu, en sa qualité de procureur, serait reçu et installé évêque du Mans, ayant auparavant prêté le serment au nom de son constituant, de garder les droits, les libertés et les constitutions du chapitre, malgré les termes insérés dans les provisions, qu'il doit être reçu comme pasteur des ames de MM. les chanoines, et que ceux-ci sont tenus de souscrire à ses avis salutaires.* M. le doyen ayant personnellement rapporté que le pourvu était prêt à faire sa renonciation et à donner son écrit, par lequel il affirmait qu'il n'entendait pas se servir de ladite bulle pour réclamer quelque droit, le chapitre restitua la juridiction spirituelle, que, disait-il, il tenait de droit en ses mains.

Le serment et la renonciation faits, *ledit procureur audit nom, fut reçu évêque du Mans, et envoyé en possession par le doyen, le chantre, le grand archidiacre, et l'archidiacre de Sablé, ensemble avec le secrétaire, par l'entrée de la chaire épiscopale, par la tradition des clefs du manoir épiscopal, par l'entrée de l'auditoire de l'évêché,* etc.

Voici une véritable intronisation dans le sens rigoureux et absolu du mot. Elle se renouvelait, accompagnée d'autres cérémonies, lors de la première entrée de l'évêque dans sa cathédrale; tout à l'heure j'en donnerai le détail.

J'aurai aussi occasion de parler de nouveau des formes observées pour la mise en possession, et les relaterai d'une façon plus complète.

Je reviens aux antécédents de l'arrivée de François de Luxembourg.

Le 12 mars, toujours de l'an 1506, le chapitre décida de faire présent à son évêque de deux bassins de vermeil pesant vingt marcs. Enfin, le 18 avril, M. de Luxembourg fut sacré dans l'église des Cordeliers du Mans, par son oncle le cardinal, accompagné de l'évêque de Châlons et d'un autre. Le 26, l'official de M. l'évêque se présenta au chapitre, et l'avertit que ledit évêque ferait son entrée solennelle le dimanche suivant. Il pria qu'on préparât toutes choses à cet effet, et invita tous messieurs d'assister au dîner solennel que son maître devait donner ensuite. Tout étant ainsi convenu, M. François de Luxembourg, le dimanche 2 mai, procéda à son intronisation. Plutôt que d'en faire le récit moi-même, je donnerai le procès-verbal de tout ce qui s'y passa, copié textuellement d'après un extrait des amendes et remembrances des assises de la baronnie de Touvoie.

Je commence :

« Extrais d'un gros livre de grand papier écrit à la main, couvert de cuir « tanné, relié en aix de papier collé, commençant au premier feuillet écrit, « par ces mots : Amendes et remembrances des assises de la baronnye « de Thouvoye, appartenant à père en Dieu et sieur Monsieur François de « Luxembourg, par permission divine évêque du Mans, commencées à tenir « le dix-neuvième jour d'avril après Pâques, l'an mil cinq cents et sept, « par nous Jean Salles, licentié (sic) ès loix, bailly; par les..... d'Argentré « et du Bourgneuf, sergent d'Argentré; Louis Rossignol, receveur; Robin « Bourgereau et Martin Berenger, sergents du Bourgneuf; Maturin Gui- « gnard; records, Jean Guéretin et Jean Mortier. Ont tenu les dites assises « en l'auditoire du Doyenné du Mans.

« Et aux 23ᵉ, 24ᵉ, 25ᵉ, 26ᵉ, 27ᵉ, 28ᵉ, jusqu'au 39ᵉ feuillet dudit livre est « écrit ce qui suit :

« La nouvelle entrée et réception, de révérend père en Dieu, Monsieur « François de Luxembourg, évêque du Mans et baron de Thouvoye, en la « ville et église du Mans, a été faite comme il suit :

« Le samedy, premier jour de mai, de l'an mil cinq cents sept, mon dit « sieur partit du château de Thouvoye, environ une heure après midi, « étant habillé d'un sayon de velours noir à manches, pour lors ayant « cours, la mantelure de camelot tanné par dessus, et cornettes de taffetas. « Monta à partir sur un habin blanc, garni de habillements nécessaires; « entre les quels la croupière, bride et poitraillier étoient garnis de velours « noir, et en la ditte bride belles bossettes de cuivre doré; lequel habin « pouvoit bien valoir cinquante écus et plus. Et à la partye du dit château, « fut accompagné de réverend père en Dieu et sieur, Monsieur Gille de « Luxembourg, évêque et comte de Châlons, pair de France, vêtu d'un

« sayon de velours noir, et mantelure de camelot noir par dessus, avec
« leurs gens : le sieur de Femusson; le sieur du Mesnil; le sieur de Cherres;
« de nous Jean Salles, licentié es loix, bailly; maître Jean Chartier, licentié
« es loix, procureur; et de maître Jean Dollery, grefier de la ditte baron-
« nye de Thouvoye; la plupart des dits sergents de Thouvoye, garnis de
« masses es quelles étoient les armes de mon dit sieur. Et depuis la croix
« du parc de Thouvoye, tendant à Savigné, jusqu'au dit bourg de Savigné,
« fut trouvé grande quantité de peuples, aux quels mon dit sieur donna sa
« bénédiction, et pareillement au dit bourg de Savigné. Entre iceluy bourg
« et la croix de la Maladrerie, fut rencontré par les sieurs de Vaux (sic
« Devaux) et de Latan, frère de la femme du dit sieur de Vaux, le sieur de
« la Fertierre, le sieur de Vaillou, montés et accoutrés de prépoints de ve-
« lours et robes courtes de camelot, qui l'accompagnèrent. A la fontaine
« de Saint-Martin, fut rencontré de Monsieur de Guistelle, cousin de mon
« dit sieur, fils de Monsieur le comte de Brianne et de Roussy, et de Mon-
« sieur de Brion, aussi cousin de mon dit sieur, accompagnés de plusieurs
« gentilshommes et autres. A la fontaine Saint-Martin, et tout au long du
« chemin, jusqu'aux Trois-Maillets, fut trouvé et rencontré grand nombre
« de peuples, dont les uns venoient de cette ville du Mans, les autres s'en
« retournoient du pardon général qui aux vêpres du dit jour avoit com-
« mencé. Et aux dits Trois-Maillets, vinrent au devant de mon dit sieur,
« en robes longues et à cheval, les archidiacres de Sablé, du Mans et de
« Château-du-Loir, avec des chanoines du Mans, ensemble, au nombre de
« neuf : MM. Lezin Cheminart, doyen du Mans; Yves de Trehanne, archi-
« diacre du Mans; Anthoine Desmauris, archidiacre de Sablé; Guillaume
« de Cohardy, archidiacre de Château-du-Loir; Julien de Baif, chanoine
« du Mans; Hillaire Boullard, aussi chanoine du Mans, et procureur de
« chapitre; maître Pierre Bellair, aussi chanoine du Mans et scribe de
« mon dit sieur; maître Guillaume Pelichon, aussi chanoine du Mans et
« scelleur; maître Martin Guerrande, aussi chanoine du Mans, secrétaire
« de mon dit sieur, et autres gens d'église d'Angers et de Thérouanne et
« d'ailleurs, en grand nombre. Aussi y vint revérend père en Dieu Jean
« Roussart, abbé de Saint-Calais et plusieurs en sa compagnie. Et au dit
« lieu des Trois-Maillets s'y trouva si grande compagnie de gens, qu'à grande
« peine pouvoit-on passer. Et au dit lieu, mon dit sieur, accompagné des
« dessus dits, descendit de sur son dit habin et entra dans la maison que
« tenoit pour lors le dit archidiacre de Sablé, aux dits Trois-Maillets. Et
« pendant qu'il fut en icelle maison, iceluy archidiacre fit distribuer pain,
« vin et pommes. Tantôt après, mon dit sieur sortit d'icelle maison des
« Trois-Maillets, ayant pris son roquet sur une robe longue de camelot
« tanné, doublée de taffetas, pour ce qu'il faisoit chaud; monta sur une
« belle mule baye, garnie de housse de drap noir, les brides, poitrail et
« frein, garnis de velour noir, avec les bossettes et garnitures dorées; et

« pouvoit bien valoir, avec son harnois et garnitures, cent écus. Et en par-
« tant du dit lieu, survinrent de rechef au devant du dit sieur, MM. Beau-
« douin de Champagne, écuyer, sieur de Bazoge, en robe de velours, avec
« plusieurs autres en leur compagnie, à cheval. Et des dits Trois-Maillets,
« mon dit sieur avec sa compagnie, procéda à venir à l'abbaye droit à Saint-
« Vincent, et, entre la croix de pierre et le pressoir du chapitre, rencontra
« le juge ordinaire, le lieutenant de la sénéchaussée, MM. Pierre de Cour-
« hardy, licentié es droit, juge ordinaire du Maine ; maître Louis Tierce-
« lin, licentié es loix, lieutenant en la sénéchaussée du Maine ; maître Jean
« Ferrand, licentié es droits, avocat pour le roy ; maître Jean Pittard, pro-
« cureur ; Louis Morin, receveur ; maître Guillaume Guymont, bailly de la
« prévôté du Mans ; Pierre Brissard, garde des remembrances, et autres
« gens et officiers du roy, associés des échevins de la ville, greffiers et bour-
« geois en grande quantité, à cheval et robes longues, avec les sergents
« royaux de la ditte ville, embattonnés de voulges, hallebardes et autres
« bâtons, pour empêcher le désordre du peuple qui étoit. Au quel lieu fut
« faitte la harangue, contenant les congratulations, offres et recommanda-
« tion par le dit juge à mon dit sieur ; la quelle faitte et finie, mon dit
« sieur luy répondit en les renvoyant, et s'offrant, etc., et icelle réponse
« finie, les dits officiers et gens du roy se retirèrent à la ville, tirant vers
« les Cordeliers, et mon dit sieur, accompagné comme dessus, alla à l'ab-
« baye de Saint-Vincent ; au dedans de la quelle abbaye, devant la porte
« de l'église d'icelle, descendit de sur sa ditte mule. Et en descendant maî-
« tre Jean Dugué, fils aîné de deffunt maître Adam Dugué, en son temps
« sieur du Breuil, en la paroisse de Parigné, ayant sa tête nue, pris l'es-
« trier dextre d'icelle mulle pour aider à mon dit sieur à descendre, et
« mon dit sieur descendit ; monta ledit Dugué sur la ditte mulle, ainsi
« quelle était garnie, et s'en alla avec la ditte mulle, disant quelle luy appar-
« tenoit, à cause du dit service, qu'il étoit tenu faire à la ditte entrée, pour
« raison de la ditte seigneurie du Breuil. Et au devant de mon dit sieur,
« entre la porte de l'église et la porte de devant, vinrent les abbé et reli-
« gieux de la ditte abbaye de Saint-Vincent, processionnellement, avec la
« croix et eau bénite, étant revêtus en chappes. Le quel abbé, nommé Yves
« Morisson, présenta à mon dit sieur l'eau bénite, adora la croix ; et l'ado-
« ration faitte, Carolus Fernandus . . . . à nativité,
« l'un des religieux de la ditte abbaye, fit une belle harangue en latin, en
« exaltant et louant les vertus et liguées de mon dit seigneur, les instruant
« et recommandant l'état d'icelle abbaye, finissant la ditte harangue par
« ces mots : *Benedictus qui venit in nomine domini*. Et ce fait, les reli-
« gieux prindrent à chanter *Te Deum laudamus*, qu'ils allèrent achever
« au chœur de la ditte église. Lequel fini, fut ditte l'oraison, spéciallement
« pour mon dit sieur, étant en chaire, au haut du côté dextre, à entrer
« au chœur, au bout, derrière le grand autel. Et ce fait, mon dit sieur,

« sortit de la ditte église, es cloitres de la ditte abbaye, demanda les clefs « du fort de l'abbaye, avec celles du pain et du vin d'icelle abbaye, à ce « que luy, accompagné de vingt hommes et vingt chevaux, put être logé, « nourri et entretenu en icelle abbaye, jusqu'au lendemain, comme raison « le veult. Et le dit abbé luy bailla les dittes clefs, connoissant qu'il étoit « à ce tenu par un concordat auparavant fait, auquel il se rapportoit. Et « les dittes clefs ainsi baillées à mon dit sieur, iceluy mon dit sieur soupa « en la salle haute d'icelle abbaye, accompagné de plusieurs gens notables. « Et le dit souper fini, fut baillé à mon dit sieur, par ledit abbé, le nom- « bre et quantité de quarante écus soleil, offrant parfaire jusques au par- « fait de quarante francs d'or, qu'il confessa luy devoir à sa ditte nouvelle « reception, pour droit et causes contenues au dit concordat. Et appointè- « rent, disant qu'il ne pouvoit trouver les dits quarante francs d'or en leur « espèce, et ne sçavoit quelle monnoye restoit. Les quels quarante écus « soleil, mon dit sieur prit du dit abbé et luy donna le reste de l'estimation « des dits quarante francs d'or, protestation faitte, par mon dit sieur, que « s'il n'avoit pour le dit souper et coucher jusques au nombre de vingt « hommes et vingt chevaux, qu'il faisoit de grâce, et pour supporter les « nécessités et affaires d'icelle abbaye et des dits religieux. Et pour ce que « le dit abbé disoit demeurer exempt du droit de procuration, en visitant « pour le temps à venir, la vie durant de mont dit sieur, au moyen des dits « quarante francs d'or, mon dit sieur protesta qu'il ne les recevoit pour « icelle cause, mais seulement pour les causes contenues au dit concordat « et contenu d'iceluy, et protestèrent d'une part et d'autre que ce ne pré- « judicieroit aux droits des successeurs de l'un, ne de l'autre, pour l'ave- « nir ; et coucha mon dit sieur en icelle abbaye avec son train. Et le len- « demain matin, deuxième jour du dit mois de may, qui étoit le dimanche « de *Cantate*, mon dit sieur sortit de la chambre où il avoit couché, en la « ditte abbaye, habillé d'une robe de camelot tanné, ayant son roquet par « dessus ; et est allé à l'église faire son oraison, devant le grand autel; la « quelle oraison finie, a procédé au dit grand autel, luy a été baillé une « étolle, et atteint le sacraire, étant dans la custode du grand autel; quelle « custode et sacraire, *lautis manibus*, il a visitté, et la visitation finie et « faite, *iterum lautis manibus*, a dit au dit abbé que pour cette fois n'al- « loit point au chapitre, pour les affaires qui étoient grandes, et supposoit « que tout étoit bien, et qu'une autre fois les visitteroit plus amplement. « Est entré au revestiaire d'icelle église, avec les dits abbé et religieux, « étant *in albis*. Au dit revestiaire, mon dit sieur, remontra aux dits abbé « et religieux, qu'il avoit délibéré d'aller d'icelle abbaye, jusques à Saint- « Pierre de la cour du Mans, pour là être pris par les barons qui étoient « tenus le porter en l'église du Mans, pour éviter à la confusion et multi- « tude du peuple qui étoit assemblé à l'occasion du pardon générales : rues « près et environ Saint-Ouen, ou l'on a coutume de prendre les évêques à

« leur nouvelle reception, et pour éviter aux inconvéniens qui en pour-« roient arriver, les priant d'aller avec luy jusqu'au dit Saint-Pierre, ja-« çoit qu'ils ne dussent aller que jusques au dit Saint-Ouen, et de là à l'é-« glise de Monsieur Saint-Jullian, ce que le dit abbé (présens ses religieux) « a accordé. Néanmoins protestèrent que ce qu'ils passeroient outre le dit « Saint-Ouen, en tirant vers le dit Saint-Pierre, ne seroit pour les assujetir « d'aller à l'avenir, jusques à la ditte église Saint-Pierre. Aussi a mon dit « sieur protesté, qu'il n'entendoit pareillement soy y assujetir, et que ce « qu'il faisoit ne portoit préjudice ni à soy ni à ses successeurs. Quelles « protestations faittes de part et d'autre, a été baillé à mon dit sieur au dit « revestiaire, lamy et laube de fin lin, avec le parement, lestolle, fanon de « broderie, apportés par le sacristain de M. Saint-Jullian ; prit gands de fil, « tous blancs, anneaux d'or dessus ; si est reconcilié à Me Jean Lambert « son pénitencier, a été dechaussé au dit revestiaire, par Édouard, l'un de « ses serviteurs, a pris une mitre blanche, a fait comme dit est; luy, ayant « les pieds nuds, la crosse épiscopale devant luy, est parti processionnel-« lement de la ditte abbaye de Saint-Vincent, accompagné des dits abbé et « religieux, tirant vers la ville du Mans, par la rue Saint-Vincent ; avec « les religieux de la Couture, les religieux de Beaulieu, ceux de la maison « Dieu de Coeffort, Jacobins et Cordeliers. A été semblablement mon dit « sieur, rencontré par les chanoines de Saint-Pierre, et là fut protesté, par « le prieur de la ditte abbaye de la Couture, que pour aller procession-« nellement par le collége d'icelle abbaye, avec mon dit sieur, à la ditte « église de Saint-Pierre, il n'entendoit s'y assujetir, n'y y aller à l'avenir, « et qu'il ne porteroit préjudice à la ditte abbaye en aucune manière, et « semblablement par ceux de Beaulieu, auxquels mon dit sieur répondit « qu'il protestoit de sa part qu'il ne luy porteroit semblablement préjudice « à luy ni à ces successeurs, et qu'il le faisoit pour les inconveniens et « causes dessus dittes. Et pour ce que en icelluy endroit de léglise Saint-« Ouen, il y a eu altercations entre le collége du dit Saint-Pierre, d'une « part, et les dits religieux de Saint-Vincent, d'autre, sur ce que chacun « d'eux disoit avoir droit d'aller processionnellement au plus près de mon « dit sieur, pour éviter à la noise et débat de la foule du peuple, qui là « faisoient grande oppression, et en étoient les rues si pleines, que l'on ne « s'y pouvoit tourner, les dits religieux de Saint-Vincent, sen retournèrent « en leur ditte abbaye, du dit lieu de Saint-Ouen, sans tirer outre, par le « conseil et raison de mon dit sieur, pour éviter à l'inconvénient; o protes-« tations qu'il ne préjudicieroit à leur droit. Et demeurerent auprès de « mon dit sieur, ceux de Saint-Pierre. Et ce fait, eux et les autres, par « ordre, comme dit est, procedèrent par devant les Cordeliers et Jacobins, « pour aller en la ditte église de Saint-Pierre, jusques en la quelle alla mon « dit sieur, ainsy les pieds nuds, comme il étoit parti de la ditte église de « Saint-Vincent. Est entré mon dit sieur au chœur de la ditte église de

« Saint-Pierre, s'est assis en la chaire haute du doyen d'icelle église ; il a
« été chanté un chœur en réponds, avec l'oraison ; laquelle finie, mon dit
« sieur a donné la bénédiction ; et icelle faite, est entré dans une petite
« chapelle au côté dextre du chœur, ou ont été lavés ses pieds, dans un
« bassin ; a été chaussé, a pris ses sandalles, une chappe de broderie, belle
« et riche, et mitre perles, garnie de pierrerie, et fort riche, avec autres
« choses nécessaires, et chappes pour les chapelains, que le dit secrettain
« de Saint-Jullian avait icelles apportées. Est sorti devant le grand autel,
« ou illec, mon dit sieur, et les dits de Saint-Pierre, ont protesté que ce
« que fait avoit été en la ditte église, tant d'y aller processionnellement
« que faire les dits exploits et entrée, ne préjudicieroit à l'avenir aux uns
« ne aux autres, a eux ne à leurs successeurs, et illec devant, ont été ap-
« pelés (par Guesnat Allain, sergent de Thouvoye au baillage de Coulaine,
« en l'absence de Jean Emeraut, sergent Bennyer de Touvoye, qui dit avoir
« droit de le faire), les huit barons et sieurs qui sont tenus porter mon dit
« sieur en chaire, en léglise de M. Saint-Jullian du Mans. Et s'estant com-
« parus, c'est à scavoir : le sieur de Pirmil, nommé messire Louis de
« Labregement, sa fille mineure d'ans, dame de Pirmil ; Jean d'Avetton,
« écuyer, sieur de Belin ; Urbain de Frezier, écuyer, sieur de Vaux ; Jean
« Tierrein, sieur de Neufville sur Sarthe ; Maurille Dubois, écuyer, capi-
« taine de Sillé, qui a été reçu de grâce pour le baron de Sillé et sieur de
« Montjean ; Jean de Vaulager, sieur de Champagne, qui a été reçu de grâce
« pour le sieur ou damoiselle de Montfort ; et le dit Me Jean Dugué pour
« sa mère, neveu du dit deffunt Me Adam Dugué ; et au regard du sieur de
« Mondoubleau, il s'est défailli, et en son absence a été commis par mon
« dit sieur, noble homme Jean de la Vandelle, sieur du dit lieu de la Van-
« delle. Auxquels barons et sieurs dessus dits, présentés que dessus, mon
« dit sieur a requis, que pour cette fois seulement, sans qu'il portat préju-
« dice à luy ne a eux, et pour éviter à l'inconvenient de la foulle du peuple
« qui étoit assemblé, ils le portassent comme de la ditte église de Saint-
« Ouen, en l'église du Mans ; dont ils en ont été contens, moyennant qu'il
« ne seroit tiré à conséquence. Ce fait, sont venus devant la porte de la
« ditte église de Saint-Pierre, ou étoit la chaire, parée d'un Damas pers, et
« se sont mis en ordre comme en suit : c'est à scavoir, le dit sieur de Pir-
« mil, au bâton dextre, devant icelle chaire, au plus près de mon dit
« sieur ; et au bout du dit bâton devant luy, le sieur de Belin ; au derrière
« du dit côté de la ditte chaire, le dit sieur de Vaux, au plus près de mon
« dit sieur ; et derrière luy au bout, le dit Maurille Dubois, pour le dit
« sieur de Sillé ; de l'autre costé de la ditte chaire, au baston de devant,
« au plus près de mon dit sieur, le dit sieur de la Vandelle, pour le dit
« sieur de Mondoubleau ; devant luy à icelluy baston, le sieur de Neuf-
« ville ; au derrière d'icelluy coté le dit sieur de Champagne pour le dit
« sieur de Montfort ; et derrière luy, le dit sieur du Breuil. S'est assis mon

« dit sieur, es dits habits de chappe et mitre de dessus dits, sa ditte crosse « devant luy, tenant en sa main, sur les genoux, levangille de leglise de « Monsieur Saint-Jullian, couvert d'or et de pierres bien riches. A été la « ditte chaire, portée par les dits sieurs comparans comme dessus. Ont « procédé les dits colléges processionnellement, en l'ordre que dessus, par « la grande rue de la cité du Mans, jusques à la grande porte de l'église « Monsieur Saint-Jullian; la quelle porte luy a été tenue fermée, jusqu'à « ce que ait fait le serment, qu'ont dit Messieurs du chapitre avoir accou- « tumé d'exiger à la nouvelle réception de chacun évêque, et tenir la ditte « porte fermée jusqu'à ce qu'il soit fait. Au devant de la quelle église a « été fait faire le serment accoutumé, par Me Allain de Trahin, archidia- « cre de la ditte église; lequel fait, ont été ouvertes les dittes portes de « l'église. Ce fait, mon dit sieur avec les barons qui le portoient, est entré « en la ditte église, où étoit attendu par les chanoines de la ditte église et « d'Angers, tous en chappes belles et riches. Et ont mes dits sieurs de l'é- « glise, commencé à chanter *Te Deum laudamus* en orgues. Et ces choses « faittes, mon dit sieur fut porté par les dessus dits sieurs, par la porte du « chœur, le long d'icelluy chœur. Et en passant luy a été faite la bénédic- « tion par mon dit sieur Philippe de Luxembourg, cardinal, son oncle, qui « luy avoit résigné l'évêché. A été porté autour de l'autel de saint Gervais, « entrant par le côté senextre de l'autel de Monsieur saint Jullian, retour- « nant à sa chaire épiscopalle, où il a été mis et introduit. Ce fait, le pa- « rement de la ditte chaire, a été pris par le dit sieur de Belin, comme à « luy appartenant. Et fait entendre, qu'à l'arrivée de la ditte église de « Monsieur Saint-Jullian, et durant le *Te Deum laudamus*, sonnoient « toutes les grosses cloches et petites. Et le dit *Te Deum* fini, mon dit « sieur a dit la ditte oraison, en la ditte chaire épiscopalle. Et icelle finie, « fit la bénédiction. Et après icelle est descendu de la ditte chaire, et est « allé au revestiaire de la ditte église; au quel revestiaire luy a été donné « à laver d'eau et vinaigre, par le dit archidiacre de Sablé, a ce tenu, « comme il a confessé. Et au dit revestiaire a été revêtu et orné d'habits « pontificaux beaux et riches à merveilles. Est allé au grand autel, et il a « célébré la messe moult solennellement, *in pontificalibus*, à l'autel Mes- « sieurs Saint-Gervais et Prottais, dont l'*introite* étoit... *autem*, etc. Du- « rant la quelle messe, avant l'épistolle, a été chanté par trois chanoines, « au côté du dit autel, une litanie de louanges et vertus que doit avoir « un évêque; où il a été répondu en chœur par les vicaires et autres, « ainsi qu'il est contenu es livres d'icelle église. Et semblablement après « l'oraison de la post communion, et d'avant *Ite missa est*, a été chanté « une autre litanie par trois chanoines, entre l'autel et le chœur, et ré- « pondu comme d'avant. Et à la ditte messe ont servi de diacre le dit de « Trahin, archidiacre du Mans; et de sous diacre, le dit Me Anthoine de « Saint-Maurice, archidiacre de Sablé. Et y ont assisté à la ditte messe,

« au chœur de la ditte église, es hautes chaires, les personnages qui s'en-
« suivent : c'est à scavoir, du côté de la ditte chaire épiscopalle, mon dit
« sieur, le cardinal de Luxembourg, en son habit de cardinal ; auprès de
« luy, le dit sieur de Ghistelle ; après, l'abbé de Saint-Calais, en chappe,
« la crosse devant luy ; l'abbé du Gué de Launai, avec la crosse devant ;
« après, l'abbé de Beaulieu, avec chappe et crosse ; l'abbé de Saint-Georges
« du Bois, étant en chappe et mitre blanche, la crosse devant luy ; joignant
« luy, l'abbé de Fontaine Daniel, ayant chappe et crosse ; et auprès de luy
« l'abbé de l'Epau, ayant pareillement chappe et crosse. De l'autre côté du
« dit chœur, en la chaire du dit grand archidiacre, étoit mon dit sieur l'é-
« vêque de Chalons, pair de France, mitré de mitre perles belle et riche,
« la crosse devant luy ; auprès de luy, M. de Brion ; après, l'abbé de la
« Couture, en chappe et mitre blanche, la crosse devant luy ; accompagné
« de cinq autres ; de l'abbé de Persaigne, en chappe et crosse devant luy ; et
« après, l'abbé de Champagne, en chappe et crosse ; et de l'abbé de Thyron-
« neau, en chappe et crosse ; et auprès de luy, l'abbé de Vaas, avec chappe
« et crosse ; et es chaires du chœur ou pulpitre, à l'entour de l'autel et
« ailleurs, y avoit grande quantité de gentilshommes, dames et damoi-
« selles, dont ne seait le nombre. La ditte messe finie, mon dit sieur, ac-
« compagné de mon dit sieur de Chalons, et des abbés dessus dits, est
« retourné au revestiaire, pour laisser ses dits habits pontificaux. Et pen-
« dant qu'il se devestoit, mon dit sieur le cardinal s'en alla en la maison
« épiscopalle, accompagné de tous les nobles et gentilshommes. Icelluy
« mon dit sieur, s'en est allé à la maison épiscopalle, accompagné de mon
« dit sieur de Chalons, et de tous les abbés sus dits. En la quelle il a fait
« le diner et fêtage, grand et solemnel, en la grande salle qui étoit tendue
« de tapisseries belles et riches. A été donné au commencement du diner
« à laver à mon dit sieur, par le dit sieur de Champague, commis comme
« dessus, pour l'absence de mon dit sieur de Montfort. Après que mon dit
« sieur le cardinal a eu lavé, au quel Monsieur, a été présenté une serviette
« pour soy essuyer, par mon dit sieur de Pirmil. Et a eu le dit sieur de
« Champagne, au nom que dessus, les bassines, qui étoient d'argent doré,
« valant deux cents écus ou environ, après qu'il eut donné au dit sieur à
« laver, à la fin du diner. Les quels bassins ont été rendus à mon dit sieur,
« du consentement de Guyon Patoyau, bailly de Monfort, et de Jean Prod-
« homme, receveur, parceque autrement mon dit sieur n'eut reçu le dit de
« Champagne, a servir pour le dit sieur de Monfort, qui étoit absent, s'il
« ne luy eut plu. A été durant le dit diner servi de pannetier, par le dit
« sieur de Pirmil ; a fait serrer le linge qui luy appartenoit comme il disoit ;
« lequel depuis il a donné et remis à mon dit sieur. Le dit sieur de Vaux a
« servi d'écuyer tranchant, et a eu la gaine et couteaux dont il a servi. Le
« dit Maurille Dubois a servi d'échanson, pour le dit sieur de Sillé ; et a eu
« la coupe d'argent doré ; la quelle depuis il a rendue à mon dit sieur,

« parceque mon dit sieur le cardinal luy a donné et quitté les ventes que « mon dit sieur de Sillé luy devoit, au moyen de son ensaisinement de la « ditte baronnye de Sillé, de ce qu'il tient de la baronnye de Thouvoye, « qui est l'hommage de Montfaucon. Et le dit Dugué, pour la ditte dame « du Breuil sa mère, a pareillement donné et rendu la ditte mulle. Et au « dit diner ont été en ordre les personnes qui en suivent :

« Scavoir est, au pignon vers l'église, y avoit trois tables; l'une, au « milieu, ou étoit assis mondit sieur le cardinal, sous l'épiscopalle dit « Tartelet, lequel étoit très-riche, et à sa main droite étoit mondit sieur « de Chalons, et à la gauche mondit sieur, et à la dextre de mon dit « sieur, était le sieur de Ghistelle, et à la gauche du dit sieur de Chalons, « étoit le dit sieur de Brion. Et une autre table à la dextre d'icelle, distant « de deux pieds ou environ ; y étoient les quatre abbés qui s'ensuivent : « et premier, l'abbé de Persaigne, l'abbé de Champagne, l'abbé de Fon- « taine-Daniel, l'abbé de l'Épau ; et devant la ditte table six autres, l'abbé « de la Couture, l'abbé du Gué de Launai, l'abbé de Vaas, l'abbé de « Tyronneau, l'abbé de Saint-Georges du Bois. Et à l'autre table, à gauche, « contre le dit pignon, étant un bout près le bout de l'autre, étoient le « sieur de Lucé, le sieur de Malicorne, le sieur de Belin, le sieur de la « Bazogère, le sieur Duplessis Buret, le sieur Duplessis Fourmentière, le « sieur de Lenchenail, le sieur de Courtilloles, messire Hardouin de « Champagne, le sieur de la Courbe, le sieur de la Chapelle Rainchouin, « le sieur de Melige, le sieur de la Vandelle. En la seconde table, qui étoit « entre la table des dessus dits, et la cheminée, étoient les sieurs qui s'en- « suivent : et premier, le sieur de St-Georges, le sieur de Vassé, le sieur « de Loré, le sieur de Bazogère, le sieur de Sépeaux, le sieur de Villiers, « le sieur de Fontenailles, le sieur de Souday, le sieur de Congnée, le sieur « de Coulaine, nommé le Clerc, le sieur de la Freslonnière, le sieur de « Loresse, le sieur d'Evron, le sieur de Brulon, le sieur de Bavigné. A la « tierce table du dit côté, étoient : le sieur de Sauveraine, le sieur de Saint- « Aubin, le sieur de la Chouasnière, le sieur de la Groye, le sieur de Lou- « don, le sieur de Montfaucon, le sieur de Thorigné, le sieur de Pescheré, « le maître d'hôtel de Torcy, le sieur de Fanies, le sieur de la Béraudière, « le sieur de Lucé, le sieur de la Motte, le sieur d'Antely, le sieur de « Charnye, nommé Villeblanche, le sieur de Travalle, le sieur de Boisnay, « le sieur Duverger, le sieur de la Fuye, le sieur de Montagu, le sieur « d'Orthon, le sieur de la Taille, le sieur de la Boussonnière, le sieur de « la Cherbonnière, le fils de Possay, le sieur de la Chapelle-Saint-Fray, « le sieur de Saint-Germain, le sieur des Cartes, le sieur de la Courbe fils « de la Furillée, le sieur de Villetremaison, le sieur Duplessis, le sieur de « Vauloger, le sieur de Fontenailles, le sieur de Sourches, de Parmeau, le « sieur de Dunc, le sieur de Vaux. A la table basse d'icelluy côté encore « vingt-cinq gentilshommes : le sieur de la Ferrière, le sieur de Baillou,

« le sieur de la Haye, le sieur de l'Étang, le sieur Deshayes, le sieur de « Neufmanoir, le sieur de Fougère, le sieur de Radray, le sieur de Neufvy. « le sieur de Beaumont, le sieur d'Anvers, le sieur Dubois-Bérenger de « Vennevelle. le sieur de Sarcé, le sieur de Roissaire, le vicomte de Bre- « theau, le sieur de Villiers, le prieur de Grammont, le sieur de Souveré, « le sieur de Courtalvert, le sieur de Corbon, le sieur de la Ronce et de « Gelay, le sieur des Ifs, le sieur de la Pellissonnière et autres gens à « icelle table; tous les dits sieurs habillés en robe et pourpoints de velours « noir, cramoisi, camelot, damas et satin. En l'autre table du bout d'abas « étoient les chappelains et clercs de M. Saint-Jullian du Mans, jusques « au nombre de vingt-cinq, et trois autres nobles avec eux, et le grand « prieur de Séez et autres gens du dit lieu. Et à l'autre table, du côté de « devers les jardins, et au haut de la ditte salle, étoient vénérables et dis- « crets maîtres Lezin Cheminard, licentié en droit, promoteur du saint « siége apostolique, doyen; François, docteur es droits, chantre; Allain, « de Trans, licentié es droits, archidiacre du Mans; Anthoine de Saint- « Maurice, licentié es droits, archidiacre de Sablé; Guillaume de Cohardi, « licentié es droits, conseiller du roy notre sire en la cour de parlement, « archidiacre de Château-du-Loir; Jean de Maignen, docteur en théolo- « gie, archidiacre de Passays; René de la Vairie, archidiacre de Mont- « fort; Jean Gaucher, sous-chantre; Pierre Chenier, licentié en décrets; « Jacques Brehin; Alexandre de Cherres; Jullian de Baif, licentié es droit; « Pierre Bellair; Martin Guerrande, licentié ès droits; Floridas Favix; « Balde de Crepy; Michel Duc, docteur en théologie; Jean de Cohardi; « Pierre Richer; Guillaume Barreau, licentié en décrets; Gervais Bro- « cellier; Hillaire Boullard; Michel le Gras; Guillaume Veron; Jacques « Cartier, liecntié es droits; Martin Gesbert; Jean Alay, doctéur en mé- « decine; Jean Sansom; Guillaume Pelisson; Jean Picaut; Étienne Piau; « Mathurin Suavis; André Michot et Pierre Billard, prêtres, tous cha- « noines de la ditte église du Mans. En l'autre salle, qui étoit pareillement « tendue de tapisseries, y étoient grand nombre tant de gentilshommes que « d'église, praticiens, bourgeois, que autres gens, à l'estimation de cin- « quante-cinq ou environ. En la petite salle ou dine ordinairement mon « dit sieur étoient : l'avocat et enquêteur du Roy, Me Nicolle le Camus; « les officiers de Nogent le Rotrou et autres sieurs de la pratique sécu- « lière, jusques au nombre de douze. A l'autre table d'icelle salle étoient : « Charles de Bouillé, le petit protonotaire de M. le cardinal, le sieur des « Bordeaux, et autres nobles, jusques au nombre de dix. A l'autre table « d'icelle salette étoient : le bailly de Montfort, le sieur Duménil, le sieur « de Nuillé, le procureur de l'Épau, Louis le Boucher, procureur de « Tucé et autres jusques au nombre de treize, non compris les dessus « dits. Quelle sallette étoit par semblable tendue de tapisseries. En la « chambre du maître d'hôtel étoient neuf, c'est à scavoir : le dit juge de

« Mayenne ; Louis Tiercelin, lieutenant du sénéchal ; Me Guillaume Guy-
« mont, bailly de la prevoté ; Me Jean Pitard, procureur du Roy ; le
« commis du receveur des Tailles, nommé Berthelot ; Pierre Bouju, sieur
« de Verdigné, procureur des élus ; Me François Menand et Guillaume
« Ande et le fils Peloux, sieur de Rouillon. Durant lequel dîner, qui a été
« grand, solennel et bien servi, ont été présentés plusieurs entremets ; et
« à l'issue et levé duquel dîner et première assiette, a été joué une farce
« moralisée de pastoureaux. Et à la seconde assiette, après le dit dîner,
« ont été bien deux cents personnes ou environ. Et à la tierce assiette
« bien cinquante ou environ. Et est à entendre qu'à l'entrée dessus dit y
« avoit si grand nombre de peuple, tant es rues, es églises, sur les mu-
« railles, et es maisons, que hors la ville, qu'il étoit impossible d'en faire
« nombre certain. Et est estimé que jamais homme vivant ne voit en la
« ville et faubourgs du Mans, à une fois, si grande assemblée, ou aucuns
« inconvénients ne se sont trouvés grâces à Dieu, pour autant que les
« sieurs de la justice et de la ville y ont mis bonne garde, tant en la ville
« que aux portes de icelle, et même aux carrefours, et aussi en l'église
« pendant la messe épiscopalle. Et la nuit d'entre le samedy et le di-
« manche, que le pardon général étoit ouvert, et le dimanche que fut
« faitte la ditte réception, furent les portes de la ville et église ouvertes
« pour empêcher le peuple qui y arrivoit. Quelles portes, avec les carre-
« fours de la ville, furent toute la nuit gardées par gens armés et embâ-
« tonnés, par ordonnance des gens du Roy et de la justice séculière, qui
« avoit à ce pourvu, par son conseil. Et durant le dîner et tout le jour
« dessus dit, étoit la fontaine de vin blanc et clairet, courant par un lion
« rouge, en la cour de l'official, qui prendre en pourroit et en voulloit.
« En la quel cour, au peuple et monde illec étant, fut jetté et départi
« pain et viande, à qui prendre en pouvoit semblablement. Et à l'heure
« de vêpres, sont venus en la maison épiscopalle, deux enfants de chœur,
« revêtus *in albis*, avec les deux beaux chandeliers de l'église et les cierges
« allumés, et grande quantité de chanoines en surplis et aumusses, pour
« conduire mon dit sieur à vêpres. Et les dittes vêpres dittes, s'en est
« mon dit sieur retourné en la maison épiscopalle avec sa compagnie. Là
« aussi y a eu souper solennel, et quatre grandes tables pleines de gen-
« tilshommes qui furent merveilleusement bien festoyés. Et le lendemain
« fut célébré le service par mon dit sieur, et eut à son dîner, tant abbés,
« gentilshommes, que de l'église du Mans, très grand nombre de gens. Et
« pareillement iceluy jour, à souper, grand nombres de particuliers,
« dames et damoiselles. Et est à entendre qu'en la ditte grande salle y
« avoit, au bout de devers l'église, un plancher sur carreau, à trois
« marches du large de la ditte salle, de trente pieds et un ou environ. Et
« au milieu d'icelle salle étoit un dressouer, fait à pampes, merveil-
« leusement bien garni de vaisselle d'argent doré et autres choses

« singulières, outre ce qui étoit es autres salles et chambres dessus « dittes :

« Fait par nous, Jean Salles, licentié es loix, Bailly de Thouvoye, es « présence du dit procureur et greffier, les jours et an que dessus.

« Signé : J. Dollery.

« Collation a été faite de la présente copie sur le livre dessus men- « tionné et déclarons valoir comme à ce quoi la ditte collation a été faite, « quel livre a été présenté par Me Jean de la Chastre, secrétaire de révé- « rent Claude, par permission divine, évêque du Mans, obéyssant au « commandement qui luy en a été fait par la partye du dit seigneur revé- « rend demandeur comparant par vénérable Me Thomas Gendrot, prêtre, « chanoine du Mans, son procureur et receveur contre les religieux, abbé « et couvent de Saint-Vincent, ordre de Saint-Benoit, faubourg de cette » ville défaillants de ce voir faire inthimés, attendus et audiencés par « nous Anselme Taron, prêtre, licentié es droits, official du Mans, en pré- « sence de Jullian de la Croix, notre greffier, le vingt et quatrième no- « vembre, l'an mil cinq cent quatre-vingt-dix-sept.

« Signé : Taron et De la Croix (1).

Il a été question dans la pièce que je viens de citer, du serment exigé par les chanoines de l'église de Saint-Julien avant d'en ouvrir les portes à l'évêque. Voici le cérémonial et la formule de cet engagement, je les prends dans le recit authentique de l'entrée de l'évêque René du Bellai, en 1536.

« Etant arrivé, porté par les barons, devant les portes de la cathédrale, « qu'il trouve fermées, l'évêque dit à haute voix :

« *Attollite portas, principes, vestras; et elevamini, portæ æternales:* « *et introibit Rex gloriæ.*

« Ce verset fini, vénérable homme, Maitre Guillaume Veron, archidiacre « du Château-du-Loir et chanoine prébendé de la même église, revêtu « d'une belle chappe, se tenant hors de l'église, proche de la ditte porte, « au nom du collége de la dite église du Mans, collége qui étoit dans l'é- « glise revêtu de chappes très riches avec quelques chanoines d'Angers, te- « nant la ditte porte fermée, dit au revèrend évêque du Mans, qui « étoit dans la ditte chaire de bois portée par les susdits nobles, les « paroles suivantes :

« *Estne ingressus tuus pacificus ?*

« L'évêque répond : *Pacificus.*

« L'archidiacre : *Vis tu servare jura et consuetudines Cenomanensis* « *Ecclesiæ scriptas et non scriptas approbatas.*

« L'évêque : *Volo.*

(1) Collection de M. Landel.

« L'archidiacre : *Jura.*

« L'évêque : *Sic me Deus adjuvet et hæc sacra verba, statuta vera* « *approbo et observabo et pro viribus augebo.*

« Ces paroles prononcées, les portes s'ouvroient et le reste de la cérémo- « nie s'accomplissoit comme il a été dit ci dessus. »

Il y a un instant, en parlant de la prise de possession de l'évêché par l'abbé de Beaulieu, procureur de M. François de Luxembourg, j'ai annoncé de plus amples détails sur cette partie des actes dont était marquée l'élévation d'un évêque au siége du Mans. Je les donne et puise mes renseignements à *un Extrait du Registre des Collations, Présentations des chapelles et canonicats dans l'Église du Mans,* manuscrit de la main de M. l'abbé Belin (1), appartenant aujourd'hui à M. Landel. Je copie presque textuellement.

« Le 7 octobre 1535, noble et de grande considération maitre Louis Du « Bellay, licentié en droit, chanoine et grand archidiacre de l'église de « Paris et conseiller du roi au parlement de la même ville, se présenta à « Messieurs de Saint-Julien, capitulairement assemblés, et leur exposa « qu'il était porteur de bulles du saint père le pape Paul III, de l'épiscopat « du Mans en faveur de M. René du Bellay; moyennant la résignation et « la cession qu'en a faite M. Louis de Bourbon, cardinal de Sainte-Sabine, « dernier évêque du Mans; et en conséquence il requit et demanda, au « nom de procureur du dit réverend René du Bellay, son frère, à être reçu « et admis en qualité de pasteur et évêque du Mans, suivant la coutume. « MM. du chapitre renvoyèrent l'examen des bulles qui leur étaient pré- « sentées, à une commission choisie parmi eux.

« Le lendemain le rapport de la commission fut communiqué, et le cha- « pitre, après en avoir délibéré, décida qu'il recevrait par procureur « M. René du Bellay en qualité d'évêque, sauf tous leurs droits, priviléges, « exemptions, etc., et pourvu que préalablement le procureur fit le serment « de conserver purs et intacts tous ces droits, priviléges, etc. Après quoi « trois de MM. les chanoines furent nommés pour mettre en posses- « sion le dit procureur en observant toutes les solennités requises en pa- « reil cas.

« M. Louis du Bellay fut alors introduit dans le sein du chapitre; le pré- « sident lui donna lecture des conclusions ci-dessus énoncées, et lui énu- « mera les droits, libertés, priviléges et exemptions de l'église; il prêta en « qualité de procureur, les serments accoutumés sur l'ame de réverend en

(1) M. l'abbé Belin était, avant la révolution, chanoine de Saint-Pierre du Mans et l'un des hommes les plus instruits dans l'*Histoire du Maine*. Il avait réuni, au milieu de plusieurs autres collections, une immense quantité de pièces manuscrites, aujourd'hui presque toutes entre les mains de M. Landel,

« J. Ch. M. René du Bellay, *in animam superfati reverendi in* X^{lo}. Le « serment prêté, M. Louis Du Bellay fut reçu par les députés, et au sortir de « la chapelle ils le mirent en possession de l'évêché du Mans par le baiser « des grands autels du bienheureux Saint-Julien et des bienheureux mar- « tyrs Gervais et Protais, ensuite par l'installation de la chaire épiscopale, « au son de toutes les cloches de l'église ; les chantres et les enfants de « chœur avec les orgues chantant alternativement en musique le *Te Deum* « *laudamus*. A la fin du cantique, M. le chantre dit au pupitre, vers le « milieu du chœur, le verset et l'oraison de saint Julien, patron de « l'église.

« Cela étant fait, le dit procureur prit également possession du manoir « épiscopal, par l'entrée de la grande cour et de la chapelle épiscopale, « dans la quelle il baisa l'autel, ensuite par son introduction dans l'audi- « toire épiscopal et son action de s'asseoir sur le siége de la juridiction « spirituelle (1). »

Le 16 septembre de l'an 1536, M. René du Bellay prit lui-même posses- sion de son évêché et fit sa solennelle entrée. Comme elle n'offre rien que n'ait déjà présenté celle de M. de Luxembourg, je ne la rapporte point (2).

Deux autres intronisations au siége du Mans, eurent encore lieu pendant ce siècle. La première est celle de M. Philippe de Luxembourg, en 1511, après sa seconde nomination. Elle fut très-simple, M. le cardinal, par des motifs d'humilité, et à cause des guerres qui désolaient le royaume, ayant refusé les honneurs qu'on avait coutume de rendre en semblable circon- stance.

En 1559, Charles d'Angennes de Rambouillet fut appelé à la tête du dio- cèse du Mans. Semblable aux autres, son entrée ne m'offre rien à rappor- ter. Qu'il me soit permis de citer seulement une contestation élevée par le chapitre à cette occasion. Bien qu'étrangère à mon sujet, j'ai cru pouvoir en dire quelques mots, curieuse qu'elle m'a paru comme détail de mœurs.

Se tenant à la lettre de quelques anciens statuts de leur église, les cha- noines opposèrent une certaine résistance à laisser M. Charles d'Angennes

(1) Les mêmes formes de la prise de possession se sont intégralement conservées jusqu'au siècle dernier. Lorsqu'en 1724, M. de Froulay, nommé à l'évêché du Mans, envoya près du chapitre M. de Bonnaire, chanoine, comme son procureur, on agit d'une manière exactement identique.

(2) Il me suffira seulement de dire, qu'à l'occasion de son avénement à l'évêché, la ville lui fit présent d'une coupe de vermeil de quatre à cinq marcs. et de quatre *busses de vin blanc et clairet*. De son côté le chapitre offrit deux bassins d'argent pesant ensemble quatorze marcs, dont le prix fut arrêté pour matière, façon et dorure en certains endroits à 18 liv. tournois pour chaque marc.

prendre possession avec sa barbe, qu'il portait longue. Ils voulaient qu'il se rasât. M. d'Angennes prétendait au contraire n'avoir pas le visage nu. Les choses allèrent jusqu'à ce point que le roi, François II, dont notre évêque était aumônier et conseiller, s'en mêla et écrivit directement au chapitre afin d'obtenir que son aumônier ne changeât rien à sa personne.

Les termes de la lettre sont assez singuliers ; les voici :

« De par le roy,

« Chers et bien amés, pour ce que notre amé et féal conseiller et aus- « mosnier ordinaire, évesque du Mans, se delibère faire de brief son entrée « en l'église du dit lieu, et que par adventure sous couleur d'aucuns sta- « tuts et ordonnances, vous pourriés faire deffault à ne le recevoir, si avant « ycelle il ne s'étoit fait raser et coupper la barbe ; ce qu'il ne pourroit « faire, d'autant que nous nous voulons en brief servir dudit évêque « en aucuns particuliers affaires important pour notre service, *et en cer- « tains lieux et endroits esquels la rasure de sa ditte barbe luy pour- « roit apporter quelque difformité*, et par conséquent préjudice à nos dites « affaires ;

« A c'est cause, nous vous prions et néantmoins mandons que, pour ce « regard, vous n'ayez à luy faire aucune difficulté ou empêchement, ne « mettre sa dite entrée en longueur, ne à le recevoir à ycelle faire, sans le « requerir ne admonester de faire raser sa dite barbe, comme etant choze « qui ne ce peut ne doit empescher ou retarder, le laissant faire ce qui dé- « pend de sa dignité et charge, sans vous arrester aus dits prétendus sta- « tuts, étant bien asseurés que, en toutes choses, il se scaura très bien « acquiter et faire tous offices appartenant à ung bon évêque et pasteur ; et « là ou aucuns de votre compagnie y vouldroient contrarier, nous voulons « et vous mandons que vous leur enjogniés venir incontinent par devers » nous, pour nous faire entendre les causes de leur difficulté ou reffus, « mais que ce soit en telle diligence que, six jours après la présentation de « la dite présente, nous en seions satisfaits et puissions par euls estre ad- « vertis des causes et motifs de leur dit delay ou reffus ; si gardés d'y faire « faulte ; car tel est notre plaisir. Donné à Saint-Germain-en-Laye, le 29e « jour de juillet 1559. Signé Françoys, et plus bas Bourdin. Et au dos est écrit :

« A nos chers et bien amés les doyen, chanoines et chapitre de l'église « de Saint-Julien du Mans. »

Les chanoines répondirent, non pas par un refus catégorique, mais en se renfermant toujours dans l'espérance que rien ne serait enfreint des anciens statuts de l'église.

Alors nouvelle lettre du roy, qui ne prie plus, mais commande.

« De par le roy,

« Chers et bien amés, nous vous avons cy devant escrit que vous eus- « sies a recevoir et admettre notre amé et féal conseiller et ausmosnier

« ordinaire, sans le requérir ne admonester de faire raser sa barbe, et com-
« bien que nous estimions tant de vous que, pour les causes et considé-
« rations contenues en nos dites lettres, qui sont plus que raisonnables et
« qui importent à notre service, vous ne vouldriez faillir de nous satisfaire
« en cela, ce néantmoins doutant que aucuns de vous s'y voullissiés rendre
« plus difficiles que les autres, nous avons bien vouleu vous en faire en-
« core ce mot de recharge, vous priant de rechef que vous ayés à souffrir
« et permettre au dit évesque qu'il face sa dite entrée en votre église au
« temps qu'il a délibéré, avec sa barbe, sans le requerir de la raser, et pour
« ne remettre sa dite entrée en longueur qui pourroit apporter préjudice à
« nos dits services; par quoy, vous ny ferés faulte, car tel est notre plai-
« sir. Donné à Saint-Germain-en-Laye, le 17e jour d'aoust 1559. Signé
« Françoys, et plus bas Bourdin. »

Et au dos est écrit :

« A nos chers et bien amés les doyen, chanoines et chapitre de l'église
« cathedralle Saint-Jullien du Mans (1). »

Les chanoines cédèrent surement, car depuis cette lettre, il n'est plus trace d'opposition, et M. d'Angennes entra solennellement dans son église, quoique non rasé.

Après Charles d'Angennes, l'évêque dont le récit de l'entrée dans sa cathédrale a été conservé, est son frère nommé au siége du Mans en 1588. Le motif qui m'a empêché de rapporter l'intronisation de M. du Bellay, me fait aussi m'abstenir à l'égard de Claude d'Angennes. Les cérémonies n'ont varié en rien, et la connaissance de ce qui s'est passé pour M. de Luxembourg, dit le cérémonial observé envers ses successeurs.

Ici je terminerai. A partir du XVIIe siècle les idées et les lois subissent de telles modifications, que les cérémonies, objet de cette étude, ne sauraient plus guère être envisagées au point de vue indiqué par la question posée au programme du Congrès.

Cette question, je n'ose me flatter de l'avoir éclaircie autant que je le désirais; cependant le travail auquel elle a donné lieu n'est peut-être pas absolument inutile, et, à défaut de meilleur résultat, il présentera du moins celui d'avoir pour la première fois signalé au public, en ce qui concerne le Maine, des cérémonies dont les récits originaux étaient à peu près absolument ignorés jusqu'à ce jour.

---

(1) Collection de M. Landel. — Ces documents portent la note suivante : Les pièces cy dessus sont fidèlement et exactement prises sur les originaux qui sont au thrésor de Saint-Julien, dans la boîte où sont les titres qui regardent les priviléges de l'église du Mans. Ce 25 août 1740. — Belin.

M. Tailliar présente son opinion en ces termes :

Il pense qu'il faut distinguer l'intronisation *religieuse* de l'intronisation *féodale* et recherche successivement l'origine de l'une et de l'autre.

Quant à l'intronisation religieuse, elle remonte au IVe siècle. Lorsque le clergé et les fidèles réunis sans obstacle dans l'église purent librement élire les évêques sous les premiers empereurs chrétiens; le prélat spontanément choisi dut être installé avec pompe en présence de ses ouailles avides de contempler sur le siége épiscopal leur nouveau pasteur. Outre qu'elle était prescrite par les actes des conciles, cette solennité résultait de la nature même des choses. Aussi se perpétua-t-elle d'âge en âge; les chroniques et les cartulaires en offrent beaucoup d'exemples. Ainsi, au XIe siècle lorsque l'Église d'Arras, veuve de son pasteur depuis plus de cinq siècles par suite de l'invasion des barbares, obtint du pape Urbain II en 1093 le rétablissement de son évêché, Lambert de Guines, chantre de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, élu évêque dans la cathédrale d'Arras, par le clergé et le peuple réunis, fut d'abord, au moment même de son élection, une première fois intronisé sur le siége épiscopal, puisque lorsque les difficultés suscitées par les réclamations de l'Église de Cambrai furent levées, Lambert à son retour de Rome, fut solennellement installé dans ses fonctions au milieu d'une brillante cérémonie et d'un grand concours de fidèles (1).

Quant à l'intronisation féodale, elle tenait à un autre ordre d'idées. On sait qu'au moyen âge beaucoup d'évêques, chefs ecclésiastiques de leurs diocèses, devinrent en même temps des seigneurs dans la hiérarchie féodale; ainsi l'archevêque duc de Reims, les évêques ducs de Laon et de Langres, les comtes évêques de Soissons, de Beauvais, de Noyon, étaient de plus pairs de France et grands vassaux de la couronne. Ils réunissaient le double caractère de seigneurs et de prélats et se rattachaient à la royauté par un double lien. Le serment prêté par l'évêque de Laon Hincmar au roi Charles-le-Chauve en est la preuve « Moi Hincmar, évêque de l'Église de Laon, je serai selon mon ministère dès à présent comme pour l'avenir, fidèle et obéissant à mon seigneur le roi Charles, comme un vassal doit l'être à son seigneur et un évêque à son roi (2). En qualité de seigneurs,

(1) V. dans *Baluze Miscellanea*, tom. V, p. 237 et suiv. une relation portant pour titre : *Incipiunt gesta quibus Atrebatensium civitas, sub Urbano, romanæ et apostolicæ sedis episcopo, excusso Cameracensium subjectionis jugo, in antiquam reformatur dignitatem.*

(1) *Ego Hincmarus Ecclesiæ Laudunensis episcopus, amodo et deinceps domino seniori meo Carolo regi sic fidelis et obediens secundum meum ministerium ero, sicut homo suo seniori et episcopus per directum suo regi esse debet.* (V. *Brussel*, de l'Usage des fiefs, t. I, p. 21.)

les évêques, avec des hommes d'armes sous leurs ordres, se rattachaient au régime militaire qui caractérisait la féodalité, sorte de fédération guerrière entre un chef et ses vassaux. On sait que chez les anciens germains le nouveau chef de guerre était proclamé par ses leudes et porté par eux sur un bouclier. Au moyen-âge, une cérémonie qui rappelait cet usage guerrier vint, pour quelques évêques se joindre à leur intronisation religieuse. De là dans plusieurs diocèses une coutume assez singulière : le prélat au moment de son installation était solennellement porté à l'église par les barons, ses vassaux. A Tours un document authentique du XIV[e] siècle constate cette ancienne coutume. C'est une sorte de procès-verbal tenu, en 1364, de l'installation de Simon Renulfe, archevêque de Tours (1). On voit dans cette cérémonie le prélat porté dans les rues de la ville jusqu'à l'entrée de la métropole par ses huit barons, les seigneurs d'Amboise, de Marmande, de La Haye, de Preuilly, de Sainte-Maure, de l'Ile-Bouchard, de Breuil-Doré et de Noeray. Le seigneur d'Amboise est tenu en outre de porter les plats sur la table devant l'archevêque et de garder le palais (*aulam*). Il réclame en récompense les plats d'argent qui ont contenu les mets servis au prélat. Le seigneur de Marmande garde la cuisine ou l'office (*coquinam*) et réclame les vases de l'office avec ce qui s'y rattache. Le seigneur de La Haye porte la coupe et présente à boire à l'archevêque. La coupe doit lui appartenir avec ce qui reste de vin dans le palais et les mets qu'on retire de la table. Le seigneur de Sainte-Maure a droit au cheval sur lequel l'archevêque fait son entrée dans la ville de Tours. Le seigneur de l'Ile-Bouchard présente au prélat de l'eau pour l'oblation et réclame son anneau. Le seigneur de Brueil-Doré est portier ou gardien du palais ; il doit fournir l'eau et a, pour sa peine, l'aiguière d'argent. Le seigneur de Noeray découpe les mets devant le prélat et a pour lui les couteaux. Le prévot de Larçay doit garder la porte extérieure de l'Archevêché.

Des cérémonies de ce genre étaient ruineuses pour l'archevêque. L'entrée solennelle de Christophe de Brillac en 1514 est la dernière où le prélat ait été porté par les barons.

Sur la même question, M. de Caumont s'exprime ainsi :

(1) V. Cartulaire de l'archevêché de Tours, copié sur l'autographe et traduit en Français, par Dom de Betancourt, religieux de l'abbaye de Saint-Silvin d'Auchy, en Artois (1783), p. 13 et suiv.

MESSIEURS,

Il faudrait quelques recherches que nous n'avons pas eu l'occasion de faire pour fixer absolument l'époque de l'intronisation féodale des évêques; l'intronisation religieuse remonte aux premiers siècles. Quant à la seconde partie de la question, nous pouvons affirmer qu'il existe une foule de documents relatifs à cette cérémonie dans les différents diocèses de France, et tout ce qui se rattache à ces anciens usages est fort curieux : à Bayeux, par exemple, la prise de possession du nouvel évêque se faisait de la manière suivante :

Le nouvel évêque venait coucher la veille au prieuré de Saint-Vigor, à un quart de lieue de Bayeux, qui, suivant la tradition, aurait occupé l'emplacement d'un ancien temple d'idoles.

Le lendemain, les religieux et le clergé le conduisaient processionnellement à l'église du lieu et le faisaient asseoir dans une chaire de marbre, *cathedra*, d'une forme très-ancienne, appelée dans un ancien cartulaire *cathedra lapidea sancti Vigoris*, et qui existe encore dans la sacristie de l'église (1).

De là, le prélat donnait sa *première bénédiction* au peuple, revêtu de ses habits pontificaux, puis il s'acheminait vers la ville, à cheval et processionnellement.

Deux barons devaient l'accompagner : le baron de Beaumont-le-Richard tenait le côté droit : c'était une servitude de son fief de Beaumont, qui dépendait de l'évêché, ainsi que l'indique le passage suivant, de l'aveu des fiefs et arrières-fiefs de l'évêché de Bayeux : *Et icelle seigneurie* (*Beaumont-le-Richard*) *et les fiefs et arrières-fiefs qui en dépendent et sont tenus, sont à nous subgietz a cause de nostre dicte temporalité en ung espervier de rente chacun an entre la saint Jehan et la saint Pierre d'aoust, ou vingt sous a la saint Michiel avecques quatres livres tournois de rente.* Et avecques ce est subgiet ledict seigneur de Beaumont, de convoier et mener l'Évesque d'iceluy Bayeux pour la première foys qu'il vient prendre la possession d'iceluy Éveschié, depuis le prieuré du dict lieu de Saint-Vigor jusques a la mere eglise du dict lieu de Bayeux. Et pour ce doibt avoir le cheval sur quoy icelui Évesque vient et descend au lieu de Saint-Vigor pour icelle première foys. *Item est ledict seigneur de*

(1) Cette chaire épiscopale est taillée dans un bloc de marbre rougeâtre analogue à celui de Vieux, près Caen.

Beaumont à raison d'icelle seigneurie subgiet envers nous a cause de nostre temporalité, en reliefs, XIIIe *aides coutumières quant ils chaient, avecques les droitures et hommaiges appartenant, et faire service de deux chevaliers chacun par quarante jours au duchié de Normandie au mandement du Roy et ung chevalier hors de la duchié comme les autres de la duchié sont subgìetz.*

Le seigneur des fiefs de Saint-Vast et d'Onde-Fontaine tenait la gauche du prélat, et devait, comme le précédent, conduire l'évêque depuis l'Église de Saint-Vigor jusqu'à la cathédrale : il avait en récompense *la première coupe, hanap ou autre vessel en quoy boit ledit évêque la première fois qu'il dîne en son manoir ou hôtel épiscopal, audit lieu de Bayeux.*

A Coutances, les choses se passaient à peu près comme à Bayeux, l'évêque descendait de veille à l'Hôtel-Dieu, d'où il se rendait à la cathédrale.

Le seigneur de Gonneville tenait l'étrier de l'évêque lorsqu'il descendait de cheval, et le servait à table le jour de la prise de possession; c'était une fonction attachée à son fief. La haquenée de l'évêque et la coupe d'or de laquelle il s'était servi à table lui étaient dues pour le service.

Nous voyons dans l'*Histoire des évêques de Coutances*, qu'en 1647, le sire de Gonneville reçut ces deux choses qui lui étaient dues, *mais qu'il les rendit aussitôt avec la plus grande courtoisie* (1).

Une discussion s'engage entre MM. de Caumont, d'Argenson, Tailliar, Lambron, les abbés Bandeville, Manceau et Crosnier, et il en résulte que la première installation des évêques remonte à l'élection primitive des évêques par les fidèles, et la seconde, investiture féodale, remonte aux temps où l'érection des fiefs en fit une obligation légale.

Les barons ne remplissaient leurs fonctions à l'installation formelle des évêques, qu'en vertu de leurs fiefs, qui dépendaient des évêques-seigneurs.

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion des questions numismatiques portées au programme.

La première de ces questions (2e du programme) était celle-ci : *Quelles ont été l'origine, la nature et la durée de nos diverses monnaies provinciales?*

(1) *Histoire des évêques de Coutances*, par M. le Canu, Coutances 1837.

M. Cartier père a répondu en ces termes :

MESSIEURS,

Je me bornerai à un petit nombre de considérations sur le monnayage des prélats et barons: les rois mérovingiens avaient autorisé plusieurs monnaies épiscopales ou abbatiales, elles se multiplièrent vers la fin de la 2e race; ces priviléges monétaires avaient été concédés, soit par piété ou par bienveillance, soit par intérêt, pour s'attacher des prélats dont l'influence était précieuse dans les luttes qui ébranlèrent et finirent par renverser le trône des fils de Charlemagne. A l'avénement de Hugues-Capet, ceux qui l'avaient fait roi se réservèrent le droit de frapper monnaie; ce fut, pour la plupart, en continuant les types, et jusqu'aux noms des derniers rois; non par respect, puisqu'ils venaient de créer une nouvelle race royale, mais afin de donner un cours plus assuré à leurs monnaies, les peuples étaient accoutumés à ces types, et trop ignorants pour se rendre compte d'un changement dans les espèces usuelles.

Le monnayage baronal proprement dit dut prendre naissance ou une grande extention, à peu près comme les armoiries, vers le commencement des croisades. Pour fournir aux frais de ces expéditions lointaines, tous les métaux précieux, les vases, les bijoux, furent fondus et changés en monnaies, anonymes d'abord, mais à des types distincts et spéciaux à chaque localité, sauf des alliances particulières ou le respect pour le centre d'émission de certaines monnaies, comme il arriva à celles de saint Martin. Plus tard, à l'exemple des fils des rois de France, dans leurs apanages, qui mirent leurs noms sur leurs deniers, les autres monnaies baronales furent signées.

Lorsque saint Louis eut émis ses belles pièces du franc d'or, de l'aignel et du gros tournois, les barons du second ordre ne frappèrent que des deniers et des oboles, d'abord à assez bon titre, mais bientôt de billon plus ou moins bas. L'altération successive des monnaies, à la fin XIIIe siècle, amena de si graves inconvénients, que pour y remédier, Louis X fit sa célèbre ordonnance de 1315, imposant à chaque baron, jouissant du droit monétaire, un titre, un poids et un type dont il ne dut pas s'éloigner. Cette prescription était gênante, mais en outre les monnaies des barons avaient un désavantage notable à côté des monnaies royales; celles-ci avaient un cours forcé dans tout le royaume, les autres seulement sur le

territoire du seigneur qui les frappait. Cependant les successeurs de saint Louis n'imitèrent pas sa loyauté; l'affaiblissement continuel des monnaies royales força les barons d'abandonner leurs priviléges monétaires, car sur les bases prescrites par l'ordonnance de 1315, dont nous venons de parler, ils ne pouvaient produire que des pièces qui eussent été à l'instant, avec grand profit, refondues aux ateliers monétaires du roi.

C'est à cette époque qu'il faut placer la fin de beaucoup de monnaies baronales; quelques seigneurs privilegiés, alliés à la famille royale, furent assez heureux pour vendre un droit dont ils ne pouvaient plus user; les autres durent le perdre de guerre lasse. Les monnaies de quelques grands vassaux, comme les ducs de Bourgogne et de Bretagne, les comtes de Flandre et de Provence, purent se continuer; elles n'avaient pas été comprises dans l'ordonnance de Louis X. Ce grand monnayage et quelques autres des pays d'abord soumis à la souveraineté impériale, et réunis tardivement à la couronne, durèrent jusqu'au XV[e] et XVI[e] siècles, et même jusqu'au XVII[e], comme les monnaies des princes de Dombes, mais la masse des *baronales* avaient pris fin, vers 1350.

Si, après ces considération générales on voulait entrer dans des détails particuliers à chaque monnayage baronal, il faudrait faire un ouvrage considérable, une seconde édition du traité de Duby. Bornons-nous donc à désirer que, dans nos diverses provinces, ceux qui ont étudié leurs monnaies locales recueillent avec soin les documents inédits relatifs à ces monnaies, et qu'ils les publient soit dans les sessions du Congrès scientifique ou dans des recueils archéologiques et numismatiques, soit dans des ouvrages spéciaux (1).

Les membres de la section, présents à la séance, n'eurent à élever aucune objection contre ces conclusions; mais M. Duchalais, envisageant la question d'une toute autre manière, développa son système en ces termes :

MESSIEURS,

Le Blanc est le premier numismatiste qui ait songé à diviser en deux classes les monnaies frappées en France. Ces deux classes, il les distingua

(1) M. Lecointre-Dupont avait parlé à peu près dans le même sens sur cette question, dans la séance du 8 septembre (Voyez ci-dessus, pag. 126.)

l'une de l'autre par les noms de *monnaies royales* et de *monnaies baronales*. Quoique ces noms soient caractéristiques, il est nécessaire pourtant de dire ce que ce savant entendait réellement par là. Les *monnaies royales* comprenaient, selon lui, les *triens mérovingiens*, les deniers de la seconde race et toutes les pièces frappées sous la troisième avec des noms royaux. Les *monnaies baronales*, au contraire, étaient celles sur lesquelles on lit les noms des barons et des prélats. Le Blanc était-il l'inventeur de ces désignations ? Non assurément, c'est au moyen âge lui-même qu'il les avait empruntées.

En effet, dans les ordonnances qui ont trait au fait des monnaies, il est parlé souvent des monnaies des prélats et barons, témoin l'ordonnance de Laguy (1315) si importante pour notre histoire monétaire. L'œuvre entrepris par Le Blanc n'a malheureusement pu être achevé; la première partie seule a paru, et cette lacune regrettable n'a pas été comblée par les patientes recherches de Duby. Mais la classification proposée par le véritable père de notre numismatique nationale a été religieusement conservé jusqu'ici. Est-ce à tort, est-ce à raison ? c'est ce que nous nous proposons d'examiner. C'est ce dont on semble avoir douté puisque le Congrès a proposé pour la 2e question de déterminer ce qu'il fallait entendre par monnaies baronales, à quelle époque ces monnaies ont commencé et quand elles ont fini.

Nous le dirons sans crainte, parce que cela est chez nous l'expression d'une conviction sincère, *il faut entièrement rejeter cette classification ;* tout s'accorde pour le démontrer. Les triens mérovingiens sont-ils purement royaux ? Non assurément, puisque sur quelques-uns nous lisons : *racio fisci*, *racio basilici*, *racio domini*, *racio ecclesiæ*, *racio monasterii*...; puisque nous y voyons le nom d'un maire du palais, *Ebroino*, accolé à un nom de monétaire. Tous ceux qui portent, à cette époque, un nom du roi, emanent-ils purement et simplement de l'autorité royale ? Non, encore, répondrons-nous, puisqu'au nom de Dagobert se trouve accolé celui de *Gemellos Mar* (*Gemellos Marsasios*) ancienne dénomination de *Rebais*, monastère fondé par Dagobert lui-même et par Saint-Ouen.

Sous la seconde race le même phénomène se présente encore. A côté du monogramme de Charlemagne et de Charles-le-Chauve se présentent les noms de la cathédrale d'Amiens, *Sci Firmini*, de l'abbaye de Chelles, *Cala mónasterinm*, de Saint-Medard et de Saint-Sébastien de Soissons, de Saint-Pierre, de Saint-Étienne, de Notre-Dame, *Sca Mar*, de Rhetades, *Rotunda cella ;* que sous Charlemagne lui-même un certain Milon

place son nom sur les deniers de Narbonne, qu'un *Gaddo* agit de même sur les pièces où se trouve celui de son père Pepin.

Le nom royal inscrit sur les deniers contemporains des Capetiens est-il une preuve encore de l'origine royale de ces deniers? Non encore! puisque Robert, Henri et Philippe Ier ne possedaient rien à Châlons-sur-Saône et à Mâcon, et que là nous lisons *Robertus rex, Henricus rex, Philippus rex,* tandis que, faisant allusion à un miracle opéré par saint Euverte, les monnoyeurs de l'atelier d'Orléans, qui appartenait au roi de France, en sa qualité de comte de la ville, inscrivaient sur les espèces qu'ils fabriquaient : *Aurelianis civitas Dei dextra benedicta*. Le nom royal inscrit sur une monnaie ne prouve donc pas nécessairement qu'elle soit royale.

A partir de la seconde moitié du règne de Philippe-Auguste, un fait fort singulier se présente. Le type local disparait, le nom de lieu seul est conservé ; à Tours, à Rennes, on frappe des deniers au châtel tournois; à Paris, à Saint-Omer, à Peronne, à Arras, à Montreuil, des deniers au type parisis ; puis la monnaie parisis domine dans le nord et la monnaie tournois dans le centre et dans l'ouest. Les barons imitent les deniers royaux, et le faux monnoyage est organisé sur une grande échelle, jusqu'au moment où le *faux monnayeur* Philippe-le-Bel lègue à son fils le soin de faire cesser cette plaie sociale.

Nous ne continuerons pas davantage cette démonstration ; ce que nous venons de dire suffira, sans doute, pour démontrer le vice de la classification proposée par Le Blanc. Si donc cette classification est fautive, il faut lui en substituer une autre, et nous proposerons de diviser l'histoire des monnaies françaises en deux périodes : la première s'étendra depuis l'origine du monnayage, c'est-à-dire depuis l'an 580 environ jusqu'en 1204 ou 1220, jusqu'au règne de Philippe-Auguste ; la seconde depuis cette époque jusqu'en 1793. Pour nous, il y aura en France deux espèces des monnaies, des *monnaies locales* et des *monnaies royales*. Pendant la première époque les monnaies seront généralement locales et exceptionnellement royales ; pendant la seconde elles seront royales et locales jusqu'à l'époque où la puissance du souverain parvint à tout englober, où l'unité gouvernementale prédomina sur la féodalité.

Quelques développements sont nécessaires pour prouver notre thèse qui, du reste, est entièrement appuyée par les faits historiques.

Dubos et, après lui, M. de Pétigny ont surabondamment prouvé que les barbares n'ont prédominé dans les Gaules qu'en se faisant catholiques, c'est-à-dire en se faisant Gaulois, ou, pour mieux dire, Romains, car la Gaule était toute romaine. Les rois des Bourguignons s'enorgueil-

lissaient d'être maîtres de la milice ; les Huns servirent Aëtius avant d'envahir l'empire, et Clovis reçut ici, à Tours, la pourpre des patrices. Lorsque l'empire d'Occident tomba et que le prestige de celui de l'Orient fut effacé, les rois barbares se substituèrent au lieu et place des maîtres de l'ancien monde. Auguste avait accaparé toute la puissance, et cette puissance il la transmit à ses successeurs ; les rois barbares en héritèrent chacun dans la province qu'ils avaient conquise. Parmi les droits qu'ils possédaient se trouvait le droit de monnayage. Auguste et ses successeurs l'avaient cédé en partie, soit au sénat, soit à certaines cités, et à certaines colonies, mais toujours en se réservant le droit de révoquer cette concession selon leur bon plaisir. C'est pour cela qu'en Espagne, en Lusitanie, à Emerita, par exemple, nous lisons sur les grands et les moyens bronzes : *Augusti vel Cesaris permissione ;* que les colonies orientales frappèrent monnaie jusqu'au temps de Dioclétien ; qu'en Gaule et en Espagne la politique ombrageuse de Tibère et de ses premiers successeurs supprima ce droit monétaire.

Sous la première race de nos rois, soit par suite de concessions arrachées aux derniers empereurs, soit pour une autre cause, le nom de lieu reparut sur les triens. La piété ou la crainte de l'enfer engagea les fils de Clovis à céder le droit de monnayage aux églises ; la politique leur fit faire les mêmes concessions aux leudes les plus puissants, mais ils conservèrent toujours par devers eux la faculté de supprimer cette faveur quand bon leur semblerait. Ainsi s'explique tout naturellement les monnaies palatines de Clovis II, de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire. Le souverain supprimait momentanément les priviléges accordés, soit par lui, soit par ses prédécesseurs, sauf à les renouveler le lendemain de l'ordonnance rendue. De là les nombreuses monnaies qui, sous la seconde race, semblent contredire les capitulaires. Les rois d'alors agissaient absolument de la même manière que Louis XIV ou Louis XV, suspendant momentanément les titres de noblesse et permettant, moyennant finance, à tous ceux qui en avaient le droit, de faire enregistrer leurs armes et leurs titres.

Les comtes des villes sous les premiers Carlovingiens étaient de véritables préfets cumulant en outre les charges militaires et judiciaires. Le domaine utile devait être une sorte de ferme qu'ils exploitaient moyennant une redevance fixe ; cela dura jusqu'au temps de Charles-le-Chauve ; le malheur des temps força ce prince de rendre les bénéfices héréditaires, de créer les fiefs. Le droit de monnayage était nécessairement une partie du domaine utile, et par conséquent devint leur chose propre, toutefois lorsqu'une concession royale n'avait pas attribué ce droit à une abbaye ou

à un évêché. Le roi conserva, en droit, toutes ses prérogatives; il pouvait donner toujours, mais non retirer ce qu'il avait donné, à moins que son vassal, pour nous servir d'une expression un peu plus moderne, n'eût forfait à ses devoirs. Ces donations mêmes durent être fort rares, puisqu'en donnant il nuisait au droit d'autrui. Ainsi naquit, à la fin du IX[e] siècle, la monnaie locale permanente. La différence des races et des coutumes apporta la différence des monnaies, quand au poids et au type.

Quelques comtes ou prélats, comme à Angoulême, en Poitou, à Limoges, à Tours, à Nevers, à Langres, reproduisirent les empreintes anciennes ; d'autres, comme à Châlon et à Mâcon, continuèrent à placer sur es espèces le nom du roi régnant. D'autres, enfin, adoptèrent des signes particuliers comme à Angers et au Mans.

A l'avénement de Hugues-Capet, le roi était véritablement le souverain de la France, en droit mais non en fait ; à son titre de roi il réunissait les titres de duc, de comte, de seigneur des villes qu'il possédait en propre ; et là, quand il battait monnaie, c'était comme duc, comte ou seigneur. Ainsi, jusqu'au règne de Philippe-Auguste les espèces au nom royal sorties des ateliers monétaires de Paris, d'Orléans, d'Étampes, de Sens, de Pontoise, de Mantes, de Châteaulandon, ne sont que des monnaies locales comme celles de Bordeaux, de Cahors ou de Lyon.

La Gaule était divisée en quatre royaumes principaux : ceux de France proprement dite, d'Acquitaine, de Lorraine et de Bourgogne. Aussi les grands feudataires relevaient-ils de quatre rois nominaux : ceux de France, d'Aquitaine, de Lorraine, ou de Bourgogne. Comme nous l'avons dit, le droit de monnayage suivit en tout et pour tout la loi féodale. Telle est l'origine des *Serments* de *France*, de *Toulouse*, de *Brabant* et de *l'Empire*.

Lorsque, vainqueur de Jean-sans-Terre, Philippe-Auguste se sentit véritablement roi, et qu'au droit il eut réuni la force, il songea à en user, les monnaies et les actes de son règne en font foi. En 1199, maître de Châteauroux, Philippe se contenta de calquer les pièces de Déols ; vers le même temps il demandait à l'abbé de Corbie la permission de faire circuler ses monnaies sur les terres de l'abbaye en proposant la réciprocité. En 1214, au contraire, comme Mainbour de la jeune duchesse de Bretagne, il frappait à Rennes des petits tournois ; à Saint-Omer et Arras, des parisis comme tuteur de son fils Louis, qui fut plus tard Louis VIII. Son grand-père Louis VI, au contraire, ne pouvait, sans le consentement des bourgeois de Compiègne, toucher à la monnaie qui circulait chez eux.

Louis IX tint bien un autre langage, il ordonna que la monnaie de prélats et barons fût concentrée dans la province où elle avait été frappée, que nul n'osât la porter autre part, tandis que la sienne devait circuler partout. Bien plus, pour crime de rébellion, ou pour toute autre cause, il avait confisqué les seigneuries de Sauve et d'Anduze, où une famille noble, les Bermond, possédait le droit de battre monnaie; il s'avisa d'utiliser cet ancien atelier et d'y forger des petits tournois. Alors un certain seigneur de Crousse, qui, du temps des anciens possesseurs, avait le droit de percevoir certaines redevances sur les deniers fabriqués à Sauve, vint réclamer son dû. Le roi lui fit répondre par ses baillis et ses sénéchaux que certainement ses titres étaient fort en règle, et que lorsqu'un sire d'Anduze ou de Sauve frapperait monnaie dans une de ces deux villes, il serait fondé à les sommer de le payer, mais que, quant à lui, il ne lui devait rien, car ce n'était pas comme seigneur du lieu qu'il utilisait l'atelier, mais bien comme *roi*, et qu'en cette qualité il pouvait frapper des petits tournois dans tout son royaume et partout où bon lui semblait.

Attaqués dans leur droit de monnayage, comme dans tous les autres, les barons murmurèrent; les *chançons* de l'époque en font foi; mais le roi ne s'en inquiéta guère et continua sa politique. Alors les barons se firent faux-monnayeurs, abus que le sage prince sut encore réprimer. L'ordonnance de 1315, en les forçant d'adopter un type et un titre prescrits par un règlement général, obligea les barons sur lesquels le roi crut pouvoir prétendre un droit réel, c'est-à-dire sur les barons du *Serment de France et de Toulouse*, de fermer presque tous leurs ateliers devenus improductifs puisque la fabrique de fausse monnaie leur devenait plus difficile. Aussi voyons-nous la plupart de ces seigneurs vendre leur droit au roi quand il consentait à le racheter.

Philippe V avait rêvé un seul poids et une seule mesure pour son royaume, mais la mort l'empêcha de réaliser cette bonne intention; si ses successeurs ne furent pas plus heureux, ils eurent du moins le bon esprit de restreindre autant que possible les droits des cadets en leurs accordant des apanages. Ainsi les ducs d'Orléans n'obtinrent jamais le droit de battre monnaie dans leur duché, et les ducs de Bourgogne ne frappèrent des espèces qu'à Auxonne et sur leurs autres terres d'Empire. Les grands feudataires, à partir du règne de Philippe VI, furent donc les seuls, à peu près, que l'ordonnance de Lagny ne put atteindre; les acquisitions successives de la couronne en vinrent enfin à bout, et le niveau révolutionnaire effaça les dernières traces d'un droit si onéreux au peuple et si nuisible au commerce.

Si toutes les considérations que nous venons de présenter sont exactes, elles suffisent, nous le croyons du moins, pour justifier la nouvelle classification que nous venons de proposer; pour prouver que depuis la première race de nos rois jusqu'en 1310 la monnaie fut presque toujours locale et exceptionnellement royale; que depuis la fin du règne de Charles-le-Chauve, jusqu'en 1210, aucune différence ne distingue les uns des autres les deniers à noms de rois ou de barons et que la véritable monnaie royale de France commence à Philippe-Auguste.

Le peu de temps accordé à la numismatique n'ayant pas permis à M. Cartier d'entrer dans la discussion d'un système aussi éloigné de toutes les idées reçues jusqu'à ce jour, il s'est contenté de protester contre cette nouvelle classification des monnaies frappées sur le sol français, et il a donné rendez-vous à M. Duchâlais dans la *Revue Numismatique*.

La seconde question qui intéresse la numismatique (10e du programme) est ainsi conçue : *Rechercher les éléments de l'histoire civile et administrative de la ville de Tours et du bourg de Suint-Martin de* 1151 *à* 1203*; quels droits y exercèrent simultanément les rois de France et les rois d'Angleterre; notamment quelle part ces princes purent avoir dans la fabrication de la monnaie de l'église de Saint-Martin, et comment cette monnaie tournois devint la base du système monétaire de la France entière.*

On voit que cette question pourrait en former quatre. Les deux premières, sur l'histoire et l'administration de la cité de Tours et de la ville de Saint-Martin, et sur les droits qu'y exercèrent les rois de France et d'Angleterre pendant la période donnée n'ont pas été traitées au Congrès; les deux autres, sur l'action de ces deux puissances sur la monnaie de Saint-Martin, et comment elle devint la monnaie de la France, ont été traitées par MM. Cartier et Lecointre-Dupont.

Depuis le moment, dit M. Cartier, où les comtes d'Anjou, qui étaient par le fait comtes de Tours, devinrent rois d'Angleterre, jusqu'à celui où Philippe-Auguste, par la confiscation des provinces anglo-françaises sur Jean-Sans-Terre, fut maître de la Touraine, il n'y avait eu qu'une monnaie à Tours, celle de Saint-Martin. Il serait difficile de déterminer dans

quelle proportion le roi anglais et l'église de Saint-Martin partageaient le bénéfice du monnayage, mais cela n'est pas dans la question. De 1151 à 1203, les rois de France n'eurent aucun droit sur cette monnaie; les rois d'Angleterre étaient souverains à Tours, quoique vassaux des rois de France, et je ne pense pas que ceux-ci aient plus monnayé dans cette ville pendant cette période qu'ils ne le faisaient dans les autres grands fiefs non encore réunis à la couronne. Toutefois, Philippe-Auguste put se servir de l'atelier monétaire de Saint-Martin, lorsque, pendant ses guerres avec Henri II, Richard et Jean, il s'est trouvé maître de Tours, ou seulement de Château-Neuf, la ville de Saint-Martin.

A l'époque de la confiscation, la monnaie royale de France n'était réellement que la monnaie *parisis*, dont la circulation était réduite au petit nombre de provinces du domaine particulier des rois, comme le comté de Paris, le duché de France, non occupés par les rois Plantagenets, et à quelques acquisitions récentes, comme l'Artois, Montreuil, Péronne, etc. La monnaie de Saint-Martin, au contraire, avait un cour immense dans toutes les provinces du centre, de l'ouest ou du midi. La dévotion universelle pour le tombeau de Saint-Martin, les pélerinages continuels dont il était l'objet, le rôle qu'avait joué dans les premières croisades cette monnaie, appelée depuis longtemps *les tournois*, tout concourait à lui donner une grande importance; il fut donc très-politique, et pour ainsi dire indispensable à Philippe-Auguste et à ses premiers successeurs, de continuer dans les provinces réunies, et bientôt dans la France entière, cette monnaie de Tours, devenue royale par le seul changement de *Scs Martinus* en *Philippus* ou *Ludovicus rex*.

Cependant, la monnaie parisis continua; elle fut même frappée dans les ateliers monétaires établis dans la zône de la circulation des tournois, comme ces tournois le furent par tout le royaume. Il y avait dans cette sorte de concurrence entre les deux systèmes monétaires une raison fiscale. La monnaie parisis était d'un quart plus forte que la monnaie tournois; le sou parisis vallait quinze deniers tournois; certaines ventes, amendes, redevances payables au fisc ou au domaine royal continuèrent à être payées en parisis, tandis que les nouvelles dettes de l'État, les gages et traitements étaient pays en tournois. Il fallut donc émettre simultanement de ces deux monnaies, les tournois en bien plus grande quantité que les parisis, qui finirent par être supprimés, mais en conservant la dénomination de *parisis* pour exprimer un quart en sus de la somme stipulée. On payait avec certains droits tant pour le *parisis*... c'était la suite d'une véritable spéculation de l'omnipotence royale.

La monnaie de Saint-Martin ou de Tours dite tournois, *turonensis*, devint donc la véritable monnaie française. Bientôt saint Louis, par la création du *gros tournois*, *sol* de douze deniers ou *petits tournois*, acheva de rendre dominant le système monétaire qui avait pris naissance à Saint-Martin, avec les mots *Turones*, *Turonis*, *Turonus civitas*, puis *civi*, et enfin *civis*. Ce système se répandit au loin, on vit bientôt des *Turonus civis* frappés dans beaucoup de villes étrangères à la France; *Turonus* ne fut plus que le nom de la monnaie; on vit *turonus de Monte* sur un gros de la ville de Mons; *turonus simplex*, *turonus Franciæ*, *grossus turonus* sur nos monnaies françaises.

M. Lecointre-Dupont s'exprime ainsi sur la même question :

MESSIEURS,

Je pense que les comtes d'Anjou, devenus maîtres de la Touraine, usurpèrent ou obtinrent, à la faveur de leur titre d'avoué à l'abbaye de Saint-Martin, quelques droits sur la monnaie de cette abbaye, et qu'ils durent en partager les bénéfices avec les chanoines. En l'absence de documents historiques qui établissent positivement ce fait, je m'appuierai sur l'existence d'oboles angevines au type du portail tournois (Duby, pl. LXII, n° 37) et d'oboles de Tours présentant, comme appendice à la croix, l'alpha et l'oméga des deniers d'Anjou (Duby, pl. XVI, n° 6); ces symboles me paraissent attester une association monétaire. La monnaie tournois était reconnue, vers 1158, comme monnaie légale en Normandie, province qui appartenait alors à Henri II, roi d'Angleterre, comte héréditaire d'Anjou. Ce prince prenait un monnayeur de Tours, Philippe Aymar, pour lui confier le soin de réformer les monnaies d'Angleterre.

Le roi de France avait le titre d'abbé de Saint-Martin; mais depuis l'origine du droit féodal, ce titre, devenu purement honorifique, ne lui donnait aucune autorité. La révolte des fils de Henri II et leur alliance avec Louis VII changèrent cet état de choses; les chanoines mécontents du roi d'Angleterre, prirent parti pour ses fils; le bourg Saint-Martin fut livré au roi de France, qui en augmenta les fortifications et y fit construire une citadelle.

Pris plusieurs fois par le roi d'Angleterre, et à chaque fois reconquis presque aussitôt par le roi de France, objet de luttes acharnées qui, d'après

le *Chronicon Turonense* (Historiens de France; t. XVIII, p. 395), avaient, en 1202, fait de Tours presque un désert, le bourg de Saint-Martin, autrement dit le Château-Neuf, fut presque constamment, à partir de 1172, dans les mains du roi de France. Il ne négligea pas, sans doute, de s'attribuer la part que son rival avait précédemment dans la propriété de la monnaie de Saint-Martin. Thevet dit même que les chanoines vendirent à Louis VII leur droit de monnayage; mais l'autorité de Thevet serait de bien faible poids, si un témoignage contemporain ne venait pas le corroborer, en montrant qu'à la fin du XIIe siècle la monnaie tournois appartenait (en partie du moins) au roi de France. Ce témoignage, c'est Bertrand de Born qui le fournit. Toujours prêt à semer la discorde, il provoque aux combats Richard et Philippe et il s'écrie dans un sirvente :

J'aime à voir la guerre acharnée,
J'aime à voir la trêve brisée
Des esterlins et des tournois.

Puis il ajoute :

Dans un an et moins, des deux rois,
Nous verrons esterlins, tournois
Changés, pillés, mis et donnés (1).

On ne peut méconnaître l'intention qu'a eu le poëte de mettre ici en opposition les monnaies des deux rois, et s'il a nommé les tournois plutôt que les parisis, qui devaient être alors la principale monnaie du roi de France, c'est qu'ils étaient moins connus au midi de la Loire que les tournois, et qu'aussi, peut-être, leur nom ne pouvait donner la rime que cherchait Bertrand de Born.

Une fois échappée à la puissance du roi d'Angleterre, la monnaie de l'abbaye de Saint-Martin de Tours paraît avoir cessé d'être très-répandue dans les provinces qui appartenaient à ce prince. Les chartes du dernier quart du XIIe siècle, dans la Normandie, le Perche, le Maire, etc., en

(1) Perque m plai guerra ben facha
E m plai quan la traga es fracha
Dels esterlins e dels tornes
. . . .
Esterlins e tornes camjan
Tollen e meten e donan
Veirem de ill dui reis, ans d'un an
Lo meuz croi, segon mon semblan.
(Raynouard, Choix de poésies des Troubadours, t. IV, p. 264. *Sirventes diverses.*)

font foi. C'est à peine si on y trouve une stipulation en monnaie tournois contre cent en monnaie angevine, monnaie qui fut alors d'un usage presque exclusif dans les possessions du roi d'Angleterre situées au-delà de la Loire, jusqu'à l'époque de la conquête de ces provinces par Philippe-Auguste. Ce prince adopta alors la monnaie tournois pour être la monnaie légale des pays qu'il venait de soumettre. Il l'adopta, non qu'elle fût plus répandue que toute autre dans ces provinces, mais parce qu'elle avait été pour la Normandie, ainsi que je l'ai dit ailleurs, la monnaie normale, parce qu'elle inspirait une confiance que les altérations de la monnaie angevine avaient fait perdre à cette dernière, et surtout, parce que déjà elle appartenait, en partie du moins, au roi de France.

Personne ne réclamant la parole après ces deux communications, la section approuve les conclusions qu'elles présentent, c'est-à-dire que les rois d'Angleterre de la famille des Plantagenets, comme comtes d'Anjou et de Touraine, et comme avoués de l'église de Saint-Martin, ont dû prendre une part quelconque dans le monnayage de cette célèbre église, qui depuis longtemps jouissait du privilége de fabriquer la monnaie de Tours ou *deniers tournois*; que les rois de France n'eurent aucune autorité sur la monnaie de Saint-Martin pendant la possession de la Touraine par les comtes d'Anjou, mais qu'ayant été maîtres de Tours, ou de la ville de Saint-Martin, plusieurs fois pendant les dernières luttes entre les deux couronnes, ils durent se servir momentanément de cet atelier monétaire; qu'après la réunion ils adoptèrent cette monnaie tournois, non-seulement dans les provinces anglo-françaises confisquées, mais encore dans tout le royaume, et qu'ainsi de cette monnaie sortit réellement le système monétaire des tournois, achevé par la création du gros de saint Louis.

La troisième question, qui avait quelque rapport avec la numismatique (16e du programme), était celle-ci : *Faire l'histoire du camp d'Amboise et des monuments numismatiques qu'on y trouve journellement.*

Personne ne s'était fait inscrire sur cette question; M. Cartier s'est borné à dire que les éléments de l'histoire du camp d'Amboise ne pouvaient se trouver que dans la

chronique amboisienne insérée dans le Spicilége de D. d'Achery, mais qui n'offrait rien de bien précis ; que les médailles qui s'y rencontraient faisaient présumer que le camp avait été occupé par les populations de la Gaule centrale, lors d'une de leurs nombreuses révoltes contre la domination romaine, et, probablement, dans celle qui eut lieu sous Tibère (an 21 de l'ère chrétienne); qu'au surplus il avait traité cette question dans la *Revue Numismatique* (1842). M. Cartier a offert aux membres présents que cela pouvait intéresser quelques exemplaires de sa dissertation sur ce sujet, accompagnée d'une planche où se trouvent gravées les principales médailles gauloises trouvées depuis plus de quinze ans sur le plateau élevé au-dessus du château d'Amboise, où l'on remarque les vestiges d'un camp gallo-romain.

Enfin, la 23e question du programme indique *l'Histoire de l'hôtel des monnaies de Tours.*

M. Cartier a seulement présenté les observations suivantes :

MESSIEURS,

Il serait très-difficile de faire l'histoire de l'hôtel des monnaies de Tours, c'est-à-dire de réunir des matériaux suffisants pour écrire sur ce sujet quelque chose d'intéressant. Si par l'hôtel des monnaies de Tours on entend l'atelier monétaire royal, on peut dire qu'il a pris naissance sous Philippe-Auguste, qui a frappé en son nom des deniers tournois succédant à ceux de Saint-Martin. Si on remonte jusqu'à l'origine des monnaies frappées dans cette église de Saint-Martin, il faut embrasser tous les temps de la monarchie, puisqu'on trouve une suite non interrompue de ces monnaies depuis nos premiers triens mérovingiens jusqu'à la fin du XIIe siècle.

Nous avons vu que Thevet, dans sa Cosmographie universelle, disait que Louis VII avait acheté la monnaie de Saint-Martin; outre le peu de vraisemblance historique de cette assertion, un fait matériel semble le contredire : nous avons des deniers au nom de Philippe-Auguste ayant au revers l'antique légende de la monnaie de cette église : *Scs Martinus*,

puis d'autres avec *Turonus civis*; mais aucun de ces deniers ne porte *Scs Martinus* avec *Ludovicus rex*: Louis VIII a continué les tournois ordinaires avec son nom.

On pourrait trouver, dans le recueil des ordonnances royales et dans les archives de la commission des monnaies de France, quelques prescriptions de fabrication adressées aux maîtres de la monnaie de Tours, des nominations de fonctionnaires de cet hôtel; on pourrait noter l'indication du point secret propre à en faire reconnaître les produits (sous la sixième lettre de chaque légende); plus tard celle de la lettre E, qui lui était affectée, et enfin sa supppession en 1772. Tout cela est connu ou peu important.

Ce qu'il y a de certain, c'est que notre atelier monétaire fut un des plus anciens et des plus considérables; plusieurs de ses fonctionnaires furent appelés pour organiser d'autres ateliers nouvellement établis; nous en avons vu un chargé de perfectionner les monnaies anglaises; un autre, N. Jenson, fut choisi par Louis XI pour aller apprendre l'art de l'imprimerie, qui venait d'être découvert; mais il faudrait de longues et pénibles recherches, sans utilité réelle, pour donner de l'intérêt à l'histoire de l'hôtel des monnaies de Tours.

M. Martinet traite la 12e question du programme : *Quels sont l'origine, la destination primitive et les divers usages, aux différents siècles du moyen âge, des parvis ménagés devant la porte principale des églises?*

M. Étienne Cartier fils lit son rapport sur les dessins exposés dans la salle du Congrès :

Messieurs,

La ive section a pris tardivement une très-louable décision; elle a voulu qu'une commission examinât les dessins dont quelques artistes distingués avaient orné les murs sevères de cette enceinte et elle a demandé qu'un rapport détaillé fût pour nous un souvenir de cette exposition bienveillante et improvisée. Je regrette plus que tout autre qu'on ait attendu les dernières heures du congrès pour commencer un travail si juste et si profitable. Nous avons encore tant à écouter et tant à nous promettre de nous revoir! Voici ce qui est arrivé. La commission s'est réu-

nie et a purement et simplement décidé que je ferais un rapport; je pourrais donc dire, la *commission, c'est moi.* Cette formule à la Louis XIV me convient fort peu et n'est d'ailleurs aucunement en harmonie avec notre *transformation sociale*, il y a bien là *unité*, mais non pas *solidarité* comme le réclame le *progrès.*

Puisque mon rapport n'est pas le résultat d'un examen collectif, n'attendez pas de moi une appréciation savante des dessins que vous avez tous admirés, et permettez-moi d'être seulement votre organe en adressant à leurs auteurs de publics et de sincères remercîments.

Que M. Pernot les reçoive le premier. M. Pernot dessine comme il écrit, c'est le pittoresque de l'histoire qui enseigne et qui charme en même temps. Aux belles vues du vieux Paris que nous connaissons tous, il a joint un troisième tableau qui les complète en nous montrant une nuit de la vieille cité, bien avant l'invention des trottoirs et des becs de gaz municipaux.— Nous avons admiré la vue si remarquable de la cathédrale du Puy-en-Velay, le menhir des bords de la Marne où les Romains ont écrit leur victoire; la cathédrale d'Autun, Sant-Jacques de Dieppe et les restes de ce malheureux hôtel de la Tremouille, que M. le comte de Montalembert a si bien vengé dans son célèbre discours du 26 juillet dernier.— Mais ce qui nous a le plus intéressé, ce sont les calques et dessins si précieux du trésor de la cathédrale de Sens. Comment n'être pas ému en voyant la mitre de Saint-Thomas de Cantorbéry, et les ornements pontificaux de ce martyr de l'indépendance sacerdotale. — Quant aux dessins des enseignes, bannières et drapeaux de la monarchie française, c'est vraiment là un travail de bénédictin. — Ce recueil comprend mille quatre cent dessins et vous en connaissez la perfection. Le congrès scientifique avait déjà donné à cette collection les éloges qu'elle mérite et avait formulé le vœu de voir le gouvernement en faire l'acquisition. Ce vœu a été réalisé par M. le ministre de la guerre. Espérons que les nombreux vœux de la xve section auront le même succès.

M. Verdier joint au crayon spirituel de l'artiste la précision mathématique de l'architecte. Nous l'avons entendu parler très-savamment des donjons du moyen âge, et nous annoncer qu'il étudiait particulièrement l'architecture militaire, encore si peu connue. Nous doutons cependant que ce soit accidentellement qu'il ait fait cinq magnifiques études d'architecture civile et religieuse. Ses travaux sur Saint-Leu d'Esserent étaient un des principaux ornements de la grande exposition du Louvre. Rien n'est mieux tracé que le plan et les coupes de la célèbre abbatiale, les chapiteaux, les bases des colonnes et la restauration de la porte principale sont

du plus haut intérêt. Son travail sur Pierrefonds, sur les curieuses constructions civiles, du XII° ou XIII° siècle, de Meslay et de Cluny doit être aussi remarqué; mais j'appellerai surtout votre attention sur les dessins de la charmante petite chapelle circulaire du Liget, dans la forêt de Loches La publicité de ce monument est un évenement en archéologie; rien de semblable n'existe en France, les peintures qui s'y trouvent sont très-précieuses pour l'histoire de notre art national; elles peuvent servir à prouver, ce que je soupçonne depuis longtemps, qu'au moyen âge nous avons été au moins les égaux des Italiens dans cette branche de l'art. La destruction menace les peintures, et le congrès pourrait émettre un vœu de plus à cet égard; mais je pense qu'il est plus simple et plus utile d'exprimer à M. Verdier lui-même le désir d'avoir des dessins color ié et plus grands.

M. Launay, de Vendôme, nous a communiqué aussi de précieux dessins. Ses études sur les boiseries, les sculptures et les *miséricordes* de la Trinité de Vendôme, sont d'une finesse et d'un rendu remarquable; mais le plus beau joyau de son trésor est sans contredit les plans et les fresques de la commanderie d'Artins, dans le département de Loir-et-Cher. Cette commanderie, qui des templiers passa aux chevaliers de Malte, possède des peintures aussi curieuses que celles du Liget. Le système de décoration y est encore complet, malgré les dégradations que les voûtes ont souffert. Le fermier qui possède cette chapelle s'intéresse plus au foin qu'à la science et l'emmagasinement de ses denrées nuit beaucoup aux peintures des murailles. M. Launay a donc bien mérité du Congrès en coloriant avec tant d'intelligence ces pages importantes du XII° siècle. Il y aurait, Messieurs, encore un vœu à émettre, mais je le renvoie à la société pour la conservation des monuments.

Que dirai-je des vitraux daguerréotypés de M. Marchand. Ici, Messieurs, j'ai quelques raisons pour parler comme une commission toute entière. J'ai étudié particulièrement les publications de ce genre, je connais les difficultés de rendre naïvement et scrupuleusement les figures de nos verrières; je sais combien réclame de soins l'impression sur plusieurs pierres et je déclare en toute connaissance de cause que je n'ai rien vu jusqu'à présent d'aussi parfait. J'ajouterai que toute la collection coûtera 60 francs. Ceci est un grand éloge. Au prix que coûtent les publications de ce genre, ces conditions sont inexplicables pour moi. Il se publie à Paris, quoique beaucoup de personnes l'ignorent, un ouvrage dont chaque livraison est de 600 ou 800 francs; c'est un recueil qui ne dépassera pas peut-être 40 ou 50 mille francs. Je ne sais pas le chiffre exact, car j'avoue que je ne suis

pas encore souscripteur. Je doute que cet ouvrage devienne jamais populaire. 60 francs est un prix plus raisonnable, et je crois qu'on pourra difficilement résister à se donner *les Verrières du chœur de l'église métropolitaine de Tours*, d'autant plus que le texte de MM. Bourassé et Manceau n'en diminuera certainement pas la valeur.

Quand on aura cet ouvrage, on fera très-bien de le complèter avec les verrières de Champigny et de Brou, dont l'exécution ne laisse rien à désirer.

Les études de M. Baillif sur Saint-Julien de Tours ont avantageusement illustré nos discussions sur ce beau monument. Le projet de restauration me paraît finement exécuté. Si M. Daly eût fait partie de la commission, peut-être eût-il trouvé que le *cone, forme génératrice de l'art*, n'est pas assez accentué au sommet de la tour. Pour moi, il me semble que l'édifice est bien compris dans son aspect et sa généralité.

Nous avons tous remarqué deux dessins signés du nom de W. Bromett, archéologue distingué de l'Angleterre, et nous avons vivement regretté de n'en avoir pas l'explication. Le plan du château de Queenboro surtout paraît très-intéressant. Nous remercions l'auteur de ces deux dessins, qu'il a distraits un instant de son album de voyage, comme une preuve de l'entente cordiale qui règne toujours dans nos Congrès.

Je vous demande pardon, Messieurs, de cette esquisse incomplète, et j'invoque le bénéfice des circonstances atténuantes, si j'ai commis quelque oubli ou quelque erreur. En nous faisant des adieux qui ne sont pas sans espérance, prions MM. les artistes des Congrès futurs de vouloir bien nous faire jouir ainsi des richesses de leur portefeuille, et souvenons-nous de nommer, dès le premier jour, une commission et un rapporteur plus capable que moi d'en apprécier le mérite.

La parole est à M. Boulard pour la lecture de son travail sur la 19e question : *Déterminer le lieu où Charles Martel remporta sur les Arabes, en 732, la célèbre victoire appelée* Bataille de Tours *par la plupart des écrivains.*

MESSIEURS,

Les savantes dissertations de M. le général de Marcognet et de M. Chalmel, de Tours, celles de M. de Saint-Hippolyte et de MM. les antiquaires

de Poitiers, sur les lieux où Charles-Martel arrêta l'invasion des Sarrazins, en 732, ne paraissent pas avoir complétement satisfait les esprits et fixé définitivement les convictions. Nous sommes heureux de ce que cette question, mise à l'ordre du jour par le Congrès, nous permette d'exposer, avec l'hésitation d'un homme complétement ignoré, les raisons qui nous font croire à l'exactitude des traditions qui placent le lieu de cette bataille entre Tours et Poitiers, à peu près à égale distance de ces deux villes.

Les anciens historiens racontent sans indication précise que cette bataille fut livrée *apud Pictavum, non longe Pictavis, ad Pictavos.* Ces mots, suivant nous, ne veulent pas dire que cette bataille eut lieu près Poitiers ou sous les murs de Poitiers, mais seulement dans le Poitou, dans ou près le pays des Poitevins.

Cependant MM. Chalmel et Binet de Marcognet, enfants de la Touraine, ont revendiqué pour le territoire de Tours l'honneur d'avoir servi de théâtre à ce grand fait historique. Tous deux néanmoins ne s'accordent pas sur le point capital, le lieu même qui vit tomber Abderhaman. M. Chalmel décide que la bataille a été livrée dans les landes dites de Charlemagne, commune de Miré, au lieu appelé le Champ-des-Coups, tandis que par une multitude de raisons stratégiques, M. le général de Marcognet assure que ce fut dans les plaines de Sublaines et d'Athée, entre le Cher et la Loire, à la position triangulaire d'Amboise, Montlouis et Montrichard, position que les gens du pays désignent sous le nom de Saint-Martin-le-Beau, d'un village près lequel les Normands furent aussi défaits cent six ans plus tard, sous Louis-le-Débonnaire.

M. André, membre de la société des antiquaires de l'ouest, et M. de Saint-Hippolyte, officier supérieur d'état-major, soutiennent au contraire que ce fut sous les murs du vieux Poitiers, à deux lieues au-dessus de Châtellerault, que Charles-Martel vainquit Abderhaman. A l'appui de cette opinion, ils disent que le vieux monument romain connu sous le nom de vieux Poitiers annonce qu'il y eut en cet endroit une ville forte dont voulut s'emparer Abderhaman. La disposition des lieux leur semble favorable au développement d'une armée nombreuse; quelques noms attachés à certaines fermes de la localité leur paraissent mettre le comble à l'évidence, et ils concluent qu'on ne peut conserver de doutes, surtout si l'on fait attention que, d'après les écrits de Cid-Osmin, qui fut acteur dans cette bataille, l'avant-garde des Arabes s'était avancée déjà jusqu'à *Cenon*, village qui, en effet, est situé presque au confluent du Clain et de la Vienne.

Si ces raisons de décider ne nous paraissent pas déterminantes en fa-

veur des localités indiquées par MM. les antiquaires de Tours et de Poitiers, nous croyons pouvoir dire qu'en les appliquant aux lieux dont nous allons parler, elles deviennent des preuves sans réplique.

Tous ceux qui ont écrit sur ce sujet ont admis, comme non susceptible de discussion, qu'Abderhaman quitta Poitiers pour se porter sur Tours, et dut suivre une voie romaine qui se trouvait à peu près sur la ligne de la route actuelle, par Châtellerault et Sainte-Maure. Suivant nous, tout concourt au contraire, pour faire croire qu'Abderhaman n'eut jamais l'intention de marcher immédiatement sur Tours. C'est ce que nous allons essayer de démontrer.

Abderhaman était suivi, dit-on, d'une armée innombrable, que les historiens portent à plus de quatre cents mille hommes. Charles-Martel aurait détruit cette armée avec un corps de trente mille hommes réunis à la hâte et mal disciplinés. Sans vouloir diminuer la gloire du héros français, nous ne croyons point à une lutte si disproportionnée ; la victoire ne dut être disputée qu'entre l'élite des conquérants et les troupes de Charles-Martel. Mais il est incontestable que ces légions actives et formidables d'Arabes habitués à vaincre, étaient suivies par une foule d'individus de tout âge, de tout sexe, venus pour s'établir en France et l'occuper comme ils avaient fait en Espagne.

Pour assurer des subsistances à cette innombrable multitude, il fallait être maître de la mer et du littoral ; pour ne pas s'exposer à succomber dans une si vaste entreprise, il ne fallait pas s'étendre indéfiniment sur le territoire et affaiblir ses forces en les divisant sur tous les points.

Avant donc de songer à marcher sur Tours, Abderhaman dut vouloir s'emparer de toutes les positions importantes et fortifiées qui pouvaient lui faire obstacle et surtout s'abstenir de franchir la Vienne qui lui servait de barrière naturelle contre l'ennemi; il dut au contraire en faire la limite provisoire de sa conquête en occupant préalablement les pays limités par la Vienne jusqu'à la Loire et par la Loire jusqu'à la mer. C'est-à-dire depuis Châtellerault et lieux supérieurs jusqu'à Candes, et depuis Candes jusqu'à Nantes.

M. le général de Marcognet fait engager Abderhaman, avec ses hordes indisciplinées, dans un pays coupé par cinq rivières, et lui fait rapidement passer sans combat, sans résistance, la Vienne, la Creuse, l'Indre et le Cher pour l'amener jusqu'à Amboise, au delà de Tours, se faire écraser par Charles Martel, dans la plaine de Saint-Martin-le-Beau.

Je ne suis pas homme de guerre, mais quelque téméraire que soit mon

imagination, je ne puis croire qu'Abderaman suivit cette route périlleuse et pleine d'obstacles.

La prudence d'un chef habile, sur qui pesait une si grande responsabilité que de ses dispositions dépendait le salut de son armée et le sort de son entreprise, l'expérience acquise dans les combats soutenus depuis les Pyrénées jusqu'à la Vienne, la présence d'Eudes duc d'Acquitaine, qui jetait l'alarme dans toute la France, appelant les chrétiens à défendre une cause tout à la fois nationale et religieuse ; enfin, la saison déjà avancée, puisqu'on était alors, dit-on, au mois d'octobre, tout lui faisait une nécessité de faire halte et de ne tenter de nouvelles conquêtes qu'après avoir complètement occupé les pays déjà subjugués.

Abdheraman était suivi de hordes innombrables, mais il ne faut pas croire que les masses nomades qui traînaient avec elles tout ce qui était nécessaire à des établissements improvisés, fussent venues sans motifs et sans l'assentiment du chef, comme des pillards à la suite d'une armée. Ces essaims de Maures marchaient à la conquête, comme un géant à mille bras, pour s'emparer littéralement du sol et s'y asseoir après le passage de l'armée, dont elle assurait la retraite. C'était là le mode de conquête adopté par les Maures, pour eux il s'agissait de substituer une population nouvelle et musulmane aux peuples chrétiens qu'ils venaient asservir et dépouiller. Leur marche dans le pays n'était pas marquée par la dévastation qui exclue toute idée d'établissement, ils s'avançaient au contraire comme un fleuve fécondant, prenant possession des terres pour les cultiver et les habiter.

L'envahissement des Maures en France n'a pas eu pour but le pillage, comme semblent le croire les savants que j'ai déjà cités ; aux yeux de ces peuples fanatiques, ce n'était pas assez de l'Asie et de l'Afrique pour le règne du prophète, il fallait le monde entier, et c'est dans le but d'établir partout l'empire du croissant que les Arabes, après avoir subjugué l'Espagne, étaient venus jusqu'au cœur de l'Europe, réclamer la France au nom de Mahomet.

C'était donc un établissement permanent qu'ils venaient fonder au milieu de nous, c'était de nouvelles mœurs, de nouvelles croyances qu'ils nous apportaient ; ils disaient : Crois ou meurs, et il suffisait de croire pour n'être pas dépouillé, pour n'être pas asservi. Ce n'était pas une pensée de pillage qui pouvait attirer Abderhaman vers la ville de Tours; il n'était pas venu à Poitiers dans le but de piller la riche abbaye de Saint-Hylaire et n'aspirait pas à s'emparer de Tours pour piller l'abbaye de Saint-Martin. Ce serait peindre Abderhaman sous les traits d'un chef de bri-

gands ou d'un voleur de grands chemins. Sans doute les trésors des villes et des abbayes durent devenir la proie du vainqueur, sans doute encore les établissements religieux durent spécialement avoir à souffrir d'un peuple conquérant et propagandiste qui faisait la guerre aux croyances, mais ces spoliations et ces violences étaient la conséquence nécessaire de l'expédition d'Abderhaman, c'était le but, c'étaient les moyens de succès; il ne fallait pas être Arabe ou Maure pour cela, les protestants ont exactement fait la même chose depuis, les chrétiens avaient fait subir le même traitement aux temples payens et les catholiques eux-mêmes ne se sont pas montrés plus humains au temps des croisades.

S'il est démontré qu'Abderhaman ne dut songer qu'aux moyens d'assurer la conquête de l'Aquitaine et du Poitou, il ne s'agit plus de nous occuper de la marche des Sarrazins vers la ville de Tours, mais de rechercher par quels moyens il voulut s'établir sur les rives de la Vienne et dans quel lieu Charles-Martel le contraignit de combattre.

Déjà les rives de la Vienne étaient défendues par plusieurs villes ou places fortes; Châtellerault (1), Nouâtre (2), l'Ile-Bouchard, Chinon, Candes, Monsoreau en gardaient les passages; avant d'y arriver, il fallait réduire Mirebeau, Loudun, Moncontour et beaucoup d'autres lieux qu'Abderhaman ne pouvait négliger; ce fut à réduire toutes ces places qu'il dut appliquer ses efforts avant de songer à s'emparer de Tours.

Candes, où Saint-Martin était mort, avait acquis une haute réputation de sainteté, on y entretenait en son honneur un autel votif et une chapelle ardente... Aux yeux d'Abderhaman et de son armée, il devait être méritoire de détruire un lieu d'idolâtrie qui, peut-être aussi, renfermait un trésor; d'ailleurs, pour sa sûreté, il était nécessaire de s'emparer de Candes qui était le point de jonction de la Vienne avec la Loire.

Arrêtons-nous ici pour consulter un témoin oculaire de la mémorable journée qui nous occupe. Cid-Osmin, dont nous avons parlé déjà, qui combattait dans l'armée d'Abderhaman, s'exprime en ces termes :

« Déja, dit-il, notre avant-garde était à Chinon, lorsque nous apprîmes que Charles, duc des Francs de l'Austrasie, rassemblait de grandes forces et se portait en Touraine pour nous prendre par derrière et nous couper la retraite. »

Dans l'histoire arabe, le mot Chinon est écrit Sinones, mais M. de Saint-Hippolyte fait observer, en faisant la même citation, que le mot Senones

(1) Castrum Heraldi.
(2) Novum Castrum.

ne pourrait être écrit en arabe, puisque cette langue n'a pas l'équivalent de notre C.

Aussi les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, ne pouvant trouver l'explication du récit de Cid-Osmin, ont imaginé qu'il s'agissait ici de Sens en Bourgogne, où Abderhaman avait envoyé un corps d'armée qui devait le rejoindre à Tours. Il faut convenir que c'est aller bien loin chercher une explication que l'on trouve sur les lieux mêmes si l'on veut se donner la peine de les étudier.

MM. André et de Saint-Hippolyte ont mieux fait, ils ont, comme nous l'avons dit, placé le lieu de la bataille entre le Cher et la Vienne, sur une langue de terre où l'on voit encore les restes d'édifices romains, connus dans le pays sous le nom de vieux Poitiers, ils relèvent ces vieilles murailles pour en faire une ville populeuse et fortifiée dont Abderhaman voulut s'emparer ; placée sur la voie romaine qui conduisait de Poitiers à Tours, elle s'élevait là comme un obstacle qu'il fallait vaincre nécessairement. M. de Saint-Hyppolite dispose les bataillons des Arabes et de Charles Martel, la place qu'ils occupaient, et au milieu d'une nomenclature où nous trouvons la ferme de Moussaye-la-Bataille, emprunté sans doute à un chef arabe appelé Moussa, il nous conduit, avec l'avant-garde d'Abderhaman, jusqu'au petit village de Cenon, à l'embouchure du Clain, dans la Vienne. C'est devant ce petit village sans défense naturelle, sans remparts élevés par la main des hommes, que s'arrête l'armée victorieuse des Sarrazins. Les quelques paysans de Cenon, devenus tout à coup des héros invincibles, sortent de leurs chaumières et se posent devant Abderhaman comme un rempart inexpugnable. Cette résistance est couronnée de succès, cette armée de Maures qui avait soumis toutes les grandes villes depuis les Pyrénées jusqu'à Poitiers est miraculeusement paralysée par la présence des paysans de Cenon, et pendant qu'elle hésite, Charles-Martel arrive, profite de son étonnement ou de sa terreur inexplicable pour attaquer et vaincre Abderhaman avec la valeur d'un héros et d'un chrétien.

Nous ne disons pas qu'aucune lutte, aucun engagement n'a eu lieu dans cet endroit, cette lutte dut s'étendre sur toutes les rives de la Vienne; mais nous venons soutenir que ce n'est pas le village de Cenon qui arrêta l'avant-garde d'Abderhaman.

Dans notre pensée, Cid-Osmin a voulu parler et a réellement parlé de la ville de Chinon... Chinon était déjà une forteresse importante au III[e] siècle; la ville, bâtie entre la Vienne et le formidable coteau, avait dû prendre de l'extension depuis cinq cents ans, elle était digne d'attirer l'attention d'un

conquérant, et ses courageux habitants, déjà nombreux et bien protégés, purent raisonnablement concevoir la pensée d'attaquer une avant-garde. C'est là, suivant nous, c'est à Chinon que vint se briser le glaive d'Abderhaman.

Les Sarrazins, dans leur marche vers Candes, étaient arrivés à Cinais lorsqu'ils furent attaqués par les habitants de Chinon dans une sortie vigoureuse; ils se retranchèrent dans un camp dont on voit encore les traces dans la commune de Cinais, à une lieue au-dessous de Chinon;... c'est là qu'ils apprirent que Charles Martel avait réuni son armée en Touraine et se disposait à les prendre par derrière. L'arrivée prochaine de ce guerrier, qui avait ranimé tous les courages, explique comment la garnison de cette ville s'était déterminée à faire une sortie pour arrêter la marche d'Abderhaman.

C'est ici le lieu d'examiner si Charles-Martel passa la Vienne à Chinon et vient lui-même continuer l'œuvre commencée par cette ville héroïque. Il semble en effet que les destinées de cette citadelle aient été dans tous les temps de servir d'acropolis à la France, et pourtant aujourd'hui ce n'est plus qu'un monceau de ruines, chaque pierre qui se détache du sommet ou du flanc de ses tours suspendues menace le toit ou la vie des habitants de Chinon comme pour les punir d'avoir laissé tomber un monument si respectable par tant de souvenirs... Et lorsque l'étranger avide de visiter les lieux célébrés par l'histoire, voit ces ruines sous lesquelles repose tant de gloire .. il se demande si la France est bien à la tête des peuples civilisés.

Je pourrais moi aussi décrire l'ordre dans lequel Charles Martel s'avança contre Abderhaman, et cela me serait d'autant plus facile que la description faite par M. le général de Marcognet s'applique parfaitement aux lieux où je transporte le grand événement qui nous occupe. Je dirais :

Charles Martel prend position au-dessus de Chinon en avant de la forêt, il appuie sa droite à la Vienne et à la Loire et couronne les hauteurs du vieux château qui lui sert comme d'une barrière inexpugnable, puis il s'étend sur les plateaux et les rives de la Vienne jusqu'à l'Ile-Bouchard, menaçant, en suivant cette rivière, d'aller prendre par derrière jusqu'à Châtellerault les hordes qui suivent l'armée d'Abderhaman; derrière lui Charles a la France entière et d'abord la ville de Tours dont il a ordonné de n'ouvrir les portes qu'au vainqueur. A sa gauche le duc d'Aquitaine, Eudes, tient la campagne de Sainte-Maure, Manthelan, Nouâtre, et s'appuye sur la forteresse de Loches. Le cœur plein de vengeance, ayant à recouvrir

ses états envahis par trahison, il suit avec anxiété les mouvements du vainqueur et se tient prêt à passer la Vienne et à profiter des fautes de l'ennemi.

Abderhaman, instruit par ses espions des dispositions de Charles-Martel et du duc d'Aquitaine, comprend de suite le danger qui le menace, il abandonne le projet de s'emparer de Candes et d'aller jusqu'à la Loire; il commence sa retraite pour choisir une position où il puisse attendre et vaincre ses ennemis.

Il exécute lentement sa retraite, ce n'est que pied à pied qu'il abandonne le terrain, il repasse la Vède, la Mable, affluents de la Vienne qui, dans ces temps reculés, devaient être aussi considérables que nos rivières actuelles. La Vède, par ses sinuosités, lui offre même plusieurs fois le moyen de retarder la marche de l'ennemi... Enfin il arrive à six lieues au-dessous de Chinon, dans la commune de Razines, sur le plateau de Saint-Gilles-des-Coups, cet immense plateau de plusieurs lieues, qui, des coteaux escarpés de la vallée de la Veuve et de Marigny s'étend jusqu'aux rives de la Vienne à Marsilly et Nouâtre. Maître de toutes les hauteurs, en possession de tout le pays vers le midi; à l'ouest, défendu par les marais qui s'étendaient depuis Jaulnay jusqu'à Razines et tournaient autour du plateau par la vallée des Prénus; au nord, par la Vienne dont il occupait la rive gauche jusqu'au-dessus de Châtellerault, Abderhaman attendit de pied ferme ses ennemis dans la petite ville de Saint-Gilles, aujourd'hui détruite, mais dont les débris répandus sur le sol attestent hautement l'existence.

Les tentes de l'armée s'élevèrent de toutes parts sur ce vaste coteau; des fossés de circonvallation que le temps n'a point encore effacés furent creusés pour protéger le camp vers le nord. Les hommes destinés à la colonisation, les femmes, les bagages furent placés en arrière vers le sud-est, attendant avec sécurité l'issue de la bataille, accoutumés qu'ils étaient à marcher de victoire en victoire.

Mais leurs chants d'allégresse devaient bientôt finir; ils avaient placé leurs tentes sur le lieu que Dieu lui-même avait destiné au triomphe de la croix, et les vieux chênes des forêts environnantes devaient voir fuir en désordre les restes de cette armée de Sarrazins privée de son chef et presque anéantie sous les coups de Charles Martel.

En effet, Charles Martel, malgré les efforts d'Abderhaman, franchit le marais où fut bâtie depuis la ville de Richelieu (1), et parvint à monter à

(1) Qu'on me permette de rappeler, en passant, que sur ce coin de terre plein d'illustration, et dans un périmètre de quatre lieues environ, la monarchie a été sauvée deux fois; la première

l'assaut du plateau de Saint-Gilles, par le Chignolet, Chantejeau et le Lude.

Pendant ce temps-là, le duc d'Aquitaine avait passé la Vienne à Nouâtre et Marsilly et s'avançait pour réjoindre Charles-Martel et prendre l'armée des Sarrazins sur les flancs. Abderhaman était partout, animant par son sang-froid et son courage ceux qu'il avait si souvent conduits à la victoire. Déjà les troupes de France, fatiguées par la lutte acharnée qu'elles avaient soutenues pour escalader le plateau, allaient faiblir, c'en était fait peut-être de la monarchie française...., mais Charles Martel combattait précédé du signe du salut et de la civilisation, le croissant ne pouvait pas être victorieux;... un tumulte inexplicable et inattendu vint tout à coup porter le trouble jusqu'aux rangs où combattait le héros sarrazin, les chefs hésitent comme les soldats, l'inquiétude s'empare des esprits... Charles Martel profite de ce moment favorable, il ranime les siens, de la voix, du geste, et se ruant sur ces odieux étrangers qui lui disputaient la victoire, sa masse d'armes à la main, il fait de ses ennemis une épouvantable boucherie.

Dans ce moment, le duc d'Aquitaine, après avoir battu l'aile droite de l'armée d'Abderhamen, s'avançait avec ses Gascons et portait le désordre et la mort dans les rangs des Sarrazins.

Abderhaman, voyant pour la première fois la victoire lui échapper, fit des prodiges de valeur, mais atteint par un coup mortel, il tomba dans la mêlée. On le reconnut parmi les morts moins à ses insignes qu'au nombre de victimes qu'il avait immolées autour de lui.

Lorsque la victoire se décida pour Charles Martel, la journée était déjà très-avancée, et quoiqu'il fût encore possible de poursuivre l'ennemi rentré dans son camp, Charles préféra donner du repos à son armée bien inférieure en nombre à celle des Sarrazins, croyant avoir à soutenir encore des luttes acharnées. Le lendemain, il vit les tentes des Sarrazins encore debout et qui semblaient le défier pour une nouvelle bataille, il s'approche de leur camp avec précaution, croyant y trouver l'ennemi qui l'attendait, mais celui-ci n'avait laissé debout ses tentes que par un stratagème de guerre et pour pouvoir mettre dans sa fuite plus d'espace entre son arrière-garde et l'armée chrétienne.

par Charles Martel, en 732; la deuxième par Agnès Sorel et Jeanne d'Arc, en 1429; que Rabelais le courageux publiciste, le spirituel frondeur des abus de son temps et de tous les temps, y naquit en 1483; que le plus grand ministre, l'homme le plus national des temps modernes, le fondateur de l'Académie française et de la Bibliothèque royale, y naquit en 1584; et qu'enfin Renaudot, le fondateur de la presse périodique, en 1631, naquit à Loudun, pendant le cours du XVII[e] siècle.

Le lieu où les Sarrazins abandonnèrent leurs tentes pour faciliter leur fuite fut appelé et porte encore le nom de la *Couarde*.

On dit que le duc d'Aquitaine reconnaissant, parmi les morts, le corps inanimé d'Abderhaman, insulta lâchement aux restes d'un ennemi qui ne pouvait plus se défendre et le fit attacher à un gibet sur le lieu même où il avait succombé. Ce lieu s'appelle encore le *Carrefour de la Potence*.

Beaucoup de Sarrazins blessés, d'autres faits prisonniers obtinrent la vie sauve avec la permission de résider sur le territoire où leur chef avait été vaincu; de là cette paroisse fut appelée la Paroisse Sarrazine, aujourd'hui Razines. On rencontre encore dans la localité plusieurs individus du nom de Sarrazin, de Babin, d'Hacuet, d'autres du nom de Moussé, il y a même une ferme appelée la Mousselière, un village appelé la Babinière, un autre appelé la Sarrazinerie, et la rivière qui coule dans cette commune reçoit le nom de Oued ou Vedde, dénomination toute arabe et que les habitants de toute la contrée donnent comme un nom générique à tous les ruisseaux qui l'arrosent.

La ville de Saint-Gilles fut détruite de fond en comble, l'église seule fut reconstruite et reçut du peuple le nom de Saint-Gilles-des-Coups. Lors de la révolution ce n'était plus qu'un prieuré dépendant des moines de Tyron d'Angers; ce prieuré, dont on voit encore les ruines, fut vendu et détruit et les matériaux ont été employés pour construire une ferme appelée la Couarde, sur le lieu même où les Sarrazins avaient pris la fuite.

Le champ de bataille est resté inculte jusqu'à nos jours, et ce n'est que depuis une vingtaine d'années que divers propriétaires y ont semé des pins maritimes.

Mais en commémoration d'un si grand événement, les autorités de l'époque ou peut-être les populations spontanément instituèrent des assemblées à Nouâtre et à Saint-Gilles-des-Coups, le lundi d'après la Sainte-Croix, comme pour célébrer le triomphe de la Croix sur le Croissant. Cette assemblée fut nommée la Foire des Sarrazins, et par corruption, on l'appelle aujourd'hui la Foire des Rouzeons. Cette foire, qui se tient au milieu d'une vaste étendue de bruyères, dans un champ éloigné de près d'un kilomètre de la maison la plus rapprochée, présente l'aspect le plus pittoresque. C'est la meilleure foire du pays, pour les moutons et les gros bestiaux, elle attire de nombreux marchands des départements limitrophes et même de Paris. Les cabaretiers, les cafetiers et les bateleurs ambulants y viennent poser leurs tentes à la place où Abderhaman avait posé les siennes; les jeunes paysannes des environs y viennent former des danses dans leurs plus beaux atours, mais Charles Martel a été oublié, personne

ne se doute que le sol qui sert de théâtre aux spéculations et aux plaisirs de la foule, fut autrefois arrosé du sang des Sarrazins..... Seulement lorsque la pluie vient troubler la fête, ceux qui réfléchissent en fuyant, se demandent pourquoi cette foire a été établie sur une lande déserte.

Du reste toutes les localités que nous venons de parcourir attestent au loin que des masses de guerriers y trouvèrent leur tombeau. Dans la commune de Braye les rues du village sont pavées de tombes en pierre postérieures au VI[e] siècle, auxquelles on ne peut donner une autre origine; dans la commune de Saint-Christophe (Vienne), on voit un champ appelé le Champ-des-Morts; dans celle de Dercé, même département, il y a également un grand nombre de sarcophages en pierre.

Nous-même nous avons trouvé, sans y faire de fouilles, un tibia humain parfaitement conservé, sur le plateau de Saint-Gilles, et quatre tumulus placés en face l'un de l'autre dans une disposition quadrangulaire, au milieu d'un bois situé dans la commune de Marigny, près de l'abbaye de Boisaubry. Je ne doute pas qu'en faisant des fouilles on ne trouvât des preuves éclatantes qui justifieraient l'opinion que nous venons de développer.

L'opinion de M. Boulard est vivement combattue par M. Champoiseau qui réclame en faveur de Miré, situé entre L'Indre et le Cher, emplacement qui convient mieux au récit de Sidonin, auteur cité par M. Boullard lui-même et dont cependant la valeur ne parait pas importante à M. A. Salmon.

M. le marquis d'Argenson fait remarquer que la tradition qui fait venir la Pucelle d'Orléans à Sainte-Catherine, saisir, pour chasser les Anglais, l'épée de Charles Martel qui foudroya les Maures, doit puissamment aider dans cette intéressante question.

M. le docteur Bromett, de Londres, fait connaître à la section plusieurs manuscrits intéressants pour l'Histoire de Touraine, qui font partie aujourd'hui de la collection Harléienne du Musée Britannique, à Londres.

M. le président remercie M. le docteur Bromett, au nom de l'assemblée, pour cette intéressante communication.

M. Aubineau remet sur le bureau différentes pièces qui ont trait à la destruction de l'église de Saint-Martin.

La séance, commencée à sept heures, n'est pas encore ter-

minée à dix heures et demie. Voici sa clôture, voici les dernières paroles de M. le président aux membres de la quatrième section.

MESSIEURS,

Le temps nous force, bien à regret, de clore ici nos travaux. Nous pouvons dire avec quelque complaisance et moi je le dois proclamer, nos séances ont été constamment intéressantes et animées : la science s'y est montrée parée des charmes de cette grâce et de cette urbanité françaises dont nos grands écrivains ont su l'orner et dont les traditions sont toujours vivantes parmi nous. Nous avons entendu de belles paroles exprimant de nobles idées : nous n'en perdrons jamais le souvenir.

Sur une vieille tombe je lisais il y a peu de temps ces trois mots : *Aujourd'hui, demain, toujours*. C'était l'expression d'une affection qu'un homme croyait immortelle, car l'homme est toujours avide d'immortalité.

J'emprunte cette parole aux monuments dont vous connaissez si bien le langage. Nous sommes tous unis par les mêmes sympathies ; tous nous cultivons avec amour l'histoire et l'archéologie. Que notre union se resserre encore ; qu'elle prenne une date nouvelle à Tours, et que de cette union fraternelle nous disions sans cesse : *Aujourd'hui, demain, toujours.*

CINQUIÈME SECTION.

PHILOSOPHIE, LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Séance du jeudi 2 Septembre 1847.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. de Sourdeval, l'un des secrétaires-généraux, remplit les fonctions de président et fait l'appel nominal des membres inscrits ; ils sont au uombre de cinquante.

M. Champoiseau les invite à voter sur la composition définitive du bureau.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

M. le vicomte de Cussy, président.

MM. Archambaut, Auber, d'Espaulard, Bandeville, vice-présidents.

Le bureau s'adjoint pour secrétaires MM. Diard, Ernoult et Paul Huot.

M. le président donne ensuite lecture des différentes questions portées au programme et invite MM. les secrétaires à tenir note des personnes qui désirent prendre la parole, sur chacune d'elles, pour des communications, soit écrites, soit orales.

MM. Feuillet, Lecamus, de Bois-le-Comte, Lecointre-Dupont, Sourdeval, Paul Huot, Dufaur de Monfort, Lambron de Lignim, Luzarche, Bodin de Saint-Paterne, Bourassé, de Caumont, Jacquemin fils, Guérin, Pernot, Manceau, Cartier fils et Viel prendront successivement la parole sur chacune ou plusieurs de ces questions.

M. de Caumont propose d'ajouter au programme la question suivante :

Quelle a été, de nos jours, la marche de l'art moderne (architecture et sculpture), et quelles sont aujourd'hui ses tendances ?

M. de Sourdeval, au nom de M. Bodin, de Saint-Paterne, propose celles-ci :

1° *Quelle part la Touraine a-t-elle prise dans le mouvement littéraire de la France au* XVIe *siècle, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV, et quelles sont les causes principales qui ont influé sur la Renaissance?*

2° *Coup d'œil littéraire sur les ouvrages du poëte Racan et sur le genre de poésie qui a développé son talent?*

M. le comte de Mellet propose de *rechercher les origines du chant grégorien, s'il est une émanation des anciennes mélodies grecques, et quelles traces on en retrouve dans le plain-chant du* XIXe *siècle.*

Ces différentes questions seront soumises à la commission permanente, et ajoutées, s'il y a lieu, au programme primitif, pour être traitées dans leur ordre.

La parole est à M. de Bois-le-Comte, pour un mémoire sur la première question :

Est-il vrai que le doute soit au fond de tous les systèmes de philosophie?

L'orateur s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

La manière dont cette question a été posée me semble indiquer dans ceux qui l'ont rédigée plutôt une préoccupation morale qu'une préoccupation philosophique, et je m'empresse de rendre à cette disposition de leur esprit l'hommage qu'elle mérite. C'est aussi du point de vue moral que j'ai envisagé la question et que je la traiterai.

Le doute n'est qu'un état transitoire de l'âme, et toute philosophie qui ne repose que sur le doute n'a qu'une portée éphémère, incomplète, et par cela même, elle est dangereuse, car elle laisse en suspens une faculté

humaine qui a besoin de guide, et c'est la plus importante de toutes, la faculté d'action ; en la laissant sans direction, elle l'expose à l'erreur d'une manière plus fâcheuse qu'une philosophie dont la conclusion morale serait directement mauvaise, mais aussi logique, c'est-à-dire déduite des principes mêmes de cette philosophie. Cette assertion peut avoir à vos yeux l'apparence d'un sophisme ; elle est cependant facile à démontrer : un système quelconque n'a de valeur qu'à la condition d'être accepté ; un système déguisé, inconséquent ou incomplet peut induire en erreur sur ses conséquences, en faussant le jugement de ceux qui sont appelés à le juger ; tout système logique, au contraire, est jugé d'après son principe et ses conséquences, il est accepté ou nié d'après ce qu'il vaut. Mais il y a plus, il faut qu'un système conclue à des actes, et par conséquent qu'il porte en lui-même son enseignement, et c'est en vertu de cet enseignement même qu'il doit être jugé. Tout acte humain, en effet, émane d'une affirmation, il suppose un but, un moyen et un désir ; prenez l'acte le plus indifférent en lui-même de l'individu, celui de satisfaire un besoin, disons plus, un caprice, et un acte le plus élevé de la vie d'un peuple, vous y verrez une affirmation claire, nette, positive, l'expression théorique et pratique de cette assertion. Appelerai-je une affirmation un système de philosophie? Non certes ; ce serait faire trop grande la part des philosophes, quoiqu'on ne puisse nier celle qu'ils y prennent. Les peuples ne se déterminent pas par de pures considérations rationnelles, ils obéissent à une détermination d'un ordre plus élevé, et la pensée commune qui les fait agir comprend à la fois non-seulement les sentiments et les pensées qui les animent dans un moment donné, mais le développement de toutes les pensées, de tous les actes, de tous les sentiments qui ont présidé à la formation de leur existence collective et nationale. A la vérité, il existe de grands et superbes esprits qui nient que les sentiments collectifs d'un peuple aient cette valeur, et qui ne voient dans les événements humains que le fruit d'un travail intellectuel et politique dirigé par les philosophes et les hommes d'État ; d'autres hommes, au contraire, refusent toute efficacité au travail philosophique ; la philosophie n'a mérité ni cet excès d'honneur ni cette indignité ; elle a sa part dans les choses de ce monde, mais elle n'en est point la cause efficiente ; la Révolution française en est une preuve ; on voit clairement la présence de la philosophie dans les théories, mais on y voit non moins clairement la part des traditions et des sentiments populaires dans les faits et dans les résultats ; la part de chaque influence a été faite par le temps ; les théories se sont plus ou moins effacées, mais les faits se sont formulés en termes ineffaçables dans la législation, dans les institutions, dans les mœurs. Aussi les systèmes philosophiques passent, les peuples restent, et quand les peuples passent à leur tour, leur histoire sert de leçon aux peuples nouveaux ; mais l'humanité, Messieurs, survit aux philosophes et aux peuples ; elle forme un grand corps qui agit sans cesse

et dont les actes sont le fruit d'une affirmation constante sans laquelle elle n'existerait pas.

Mais s'il est vrai que l'humanité agit incessamment et n'agit qu'en vertu d'une affirmation, il n'est pas moins vrai aussi que le doute est une disposition de l'esprit, et une disposition non moins positive que celle de croire; cela ne change rien à ce que je viens de dire, car le résultat est le même, c'est toujours une affirmation; car toute critique ne peut avoir pour but qu'une affirmation nouvelle ou contraire à celle qu'elle attaque; une négation absolue et sans contre-pensée serait sans valeur; ce serait l'œuvre d'un enfant ou d'un fou, nous ne nous arrêterons pas à la considérer. Mais le doute qui nie une vérité pour lui en substituer une différente ou contraire, a une valeur que nous sommes loin de repousser; c'est l'expression d'une faculté humaine, de la faculté de raisonnement; disons plus, c'est un besoin. Ce besoin peut n'être qu'un effet de l'orgueil qui se révolte contre ce qui n'émane pas de lui, ou lui est imposé par un autre, du vice qui cherche à secouer un joug qui lui pèse; mais aussi ce besoin peut être le résultat d'un amour ardent de l'humanité qui met un esprit généreux sur la voie de ce qui lui est utile, d'une soif d'investigation qui prouve une intelligence à creuser profondément les vérités offertes à son étude. Là n'est pas la question. L'âme est douée d'activité, et le raisonnement est un des éléments de cette activité; toute la question est donc dans l'usage que l'homme fait de cette faculté d'investigation; il y a peut-être pour lui autant de danger à ne pas s'en servir qu'à l'appliquer à tout; il en est du scepticisme absolu comme du despotisme; ils nient et annulent la raison humaine au lieu d'être le préservatif de l'erreur; la prétention de tout expliquer est le principe d'un égarement d'un autre genre, elle donne à la raison une valeur qu'elle n'a pas en la rendant toute-puissante. La raison de l'homme flotte entre ces deux écueils; mais parce qu'ils présentent des dangers, faut-il anéantir le plus admirable instrument dont Dieu ait doté l'homme, cette intelligence sublime qui le sépare de tout le reste de la création? Cela n'a jamais été possible même dans le temps où le despotisme le plus absolu en apparence semblait imposer le joug le plus dur à la raison humaine; cela est moins possible que jamais, actuellement que la raison humaine s'est émancipée et qu'elle jouit d'une liberté illimitée, aujourd'hui qu'elle s'est proclamée souveraine. Régler l'usage de cette raison, n'est pas plus possible à une époque où l'anarchie des esprits est si grande; tout ce qu'on peut faire, c'est de présenter à l'acceptation de la raison humaine, révoltée par les absurdités dont l'accablent ceux qui ont la prétention d'en être les représentants, un asile ou elle puisse trouver la paix et la satisfaction qui lui manquent. Aujourd'hui, vouloir imposer à la raison humaine un joug qu'elle n'accepterait pas, est une prétention aussi absurde que celle d'offrir à son orgueil, sous prétexte de liberté, une solution qui ne la satisferait pas.

Ce qu'il faut à la raison humaine, c'est une solution qui ait une valeur pratique qui conclue directement au soulagement des souffrances qu'elle éprouve, qui contienne virtuellement une réponse aux questions menaçantes qui l'agitent et qui, également éloignée des souvenirs dangereux du passé et du vague de l'avenir, lui donne au moins un esprit de satisfaction dans le présent.

N'en doutons point, Messieurs, là est le véritable *desideratum* de la société, là est la véritable question philosophique que doit examiner sinon résoudre un Congrès d'hommes réunis par le désir de rendre la science utile à leurs semblables et non par le besoin futile de se rassembler et de faire briller des amours-propres stériles.

Un Congrès n'est ni une académie, ni une école, c'est une réunion d'hommes animés par l'amour de la vérité et de l'utilité qui cherchent à faire jaillir la lumière du contact des opinions sympathiques. Une pareille réunion, dégagée de tous les précédents qui enchaînent les institutions permanentes, doit être à l'abri de toute espèce de coterie et ne doit encourager que ce qui répond à un besoin social.

Ce besoin est universellement senti, mais disons-le hardiment, si les opinions ne lui donnent pas la satisfaction qui lui manque, c'est que parquées dans l'enceinte que l'orgueil ou l'intérêt leur ont tracée, elles sont trop engagées pour reculer et pour se mettre d'accord en cherchant en commun le bien public.

Séparés, par l'humilité de notre position dans la science et dans la société, de tout engagement de ce genre, nous poserons hardiment la question devant vous et nous en chercherons la solution en dehors de tout intérêt individuel.

Le doute qui agite la société est la cause de la crise terrible à laquelle nous assistons : la société est déchirée par un mal intestin qui se fait jour à travers les splendeurs et les magnificences qui décorent sa surface. Partout règne une inquiétude vague, un malaise secret ; la sécurité n'existe nulle part, parce que nous ne sommes pas plus satisfaits de nous-mêmes que des autres. D'où vient cette étrange situation ? du désaccord entre nos actes et nos croyances, du défaut d'affirmation sociale.

Pendant dix-huit siècles, la civilisation moderne a affirmé le grand fait dont elle a été le produit, le christianisme : la France en a été la plus sublime expression ; sentiments, esprit, faits accomplis tout chez elle a été le résultat de cette affirmation ; les hommes commes les choses en ont été les splendides manifestations. C'est par là, disons-le sans vanité comme sans fausse modestie, c'est par là que la France a marché à la tête de l'humanité et lui a frayé la voie dans le chemin de la civilisation et du progrès.

Le cours de ce fleuve magnifique s'est avancé longtemps, non sans orages, mais avec le calme majestueux qui résulte d'une puissance irrésistible, à travers le sol fécondé par ses eaux bienfaisantes. Tous les efforts concou-

rurent à lui ouvrir un large passage; mais bientôt le sol s'est retréci devant ce fleuve immense, les mêmes bras qui le dirigeaient vers son but l'ont dévoyé, la vallée s'est fermée; et grossissant par l'impulsion de ses flots qu'irritaient les obstacles, il les a rompus tous et s'est précipité en cataractes terribles emportant tout ce qui s'opposait à ce nouveau cours qu'il s'était tracé lui-même.

Vous avez reconnu, dans cette figure, la France ancienne et la France moderne, ne vous effrayez pas de ce tableau; mon intention n'est pas de traiter une question politique. Je ne m'écarterai point de la question philosophique et sociale qui m'est tracée par votre programme.

Le malentendu introduit par la révolution entre le principe qui a servi de base à l'établissement français et celui sur lequel il est appelé à se développer depuis cet événement est la cause du malaise que nous avons signalé.

La civilisation moderne est le produit du christianisme, l'établissement français en a été le premier et le plus beau corollaire; c'est elle qui en a poursuivi et accompli les conséquences dans la voie scientifique et politique. Séparer ces conséquences de leur principe c'est vouloir séparer la cause de l'effet; tel est le principe de l'anarchie et de la contradiction qui règnent dans les esprits. La vérité qui est une a produit par le fractionnement violent qu'elle a subi deux partis opposés; et les opinions qui les divisent se sont successivement établies dans les institutions, dans l'éducation, dans les familles. Un désordre menaçant s'est introduit dans la société par suite de ce fractionnement contraire à l'essence même de la vérité qui est une, et qui ne peut exister et produire la connaissance chez l'homme qu'à la condition de cette unité.

D'un côté, les libres penseurs, se proclamant les représentants de la civilisation moderne, reprochent au catholicisme son despotisme sur la raison humaine, les moyens de rigueur qu'il a employés, les institutions du moyen âge, l'inquisition, les couvents. De l'autre, les représentants du sentiment religieux reprochent au rationnalisme les proscriptions de la révolution, les échafauds et la terreur, et réclament à leur tour la liberté comme moyen, tandis que leurs adversaires l'invoquent comme principe.

La vérité n'est ni dans un camp ni dans l'autre; les moyens par lesquels la religion a combattu la civilisation ancienne et a établi la civilisation moderne ne tiennent pas plus à son essence et à son principe, qui est celui de la charité, que les massacres et le sang versé ne sont les conséquences nécessaires de la révolution, dont le principe est la liberté et la tolérance. Les uns et les autres nient cette assertion pour eux, et ils ont raison; mais ils l'affirment pour les autres, et ils ont tort.

Mais l'anarchie est plus apparente que réelle; elle existe surtout dans les esprits et dans les doctrines, et c'est là qu'il faut l'étudier.

Il ne faut pas croire que les questions philosophiques n'aient été examinées sérieusement qu'à l'époque qu'on décore du nom de renaissance des arts ou de rénovation des sciences. Elles ont été agitées au début du christianisme et pendant le moyen âge, mais elles prirent alors la forme religieuse et se resumèrent en hérésies et en décisions orthodoxes; les questions des attributs divins et des facultés de l'homme ont été longuement débattues dans les Conciles, et les solutions qui furent données à ces grandes questions sont encore celles qui sont admises par tous les systèmes de philosophie qui repoussent le panthéisme et le matérialisme; c'est la raison de la paix intellectuelle et morale dont le monde a joui pendant quinze cents ans. La scholastique du moyen âge, au lieu de poursuivre le développement de la philosophie chrétienne, telle que l'avaient posée les Pères et les Conciles, consomma un temps précieux à des discussions oiseuses et inutiles sur des questions vieillies et se replongea dans les rêveries si longtemps débattues dans les écoles payennes et surtout dans les écrits d'Aristote. Ce fut, sans doute, cet oubli des vrais principes du christianisme qui rendit nécessaire un appel à la raison humaine, et qui, en lui ouvrant une si large carrière, produisit le mouvement unanime qui eut lieu alors dans les sciences, dans les arts, dans la politique. Descartes fut le premier qui donna cet élan dans la direction philosophique; repoussant avec énergie les préjugés qui lui semblaient s'opposer au progrès des connaissances, il chercha à ouvrir une nouvelle voie à l'esprit humain; son instrument fut le doute, et il s'en fit une arme pour arriver à une démonstration plus certaine de la vérité. Une foule d'esprits hardis s'élancèrent sur ses pas et trouvèrent à sa suite ce rayon lumineux qui nous éclaire encore. Mais si le génie de Descartes a su manier cette arme terrible sans danger pour lui-même, il n'en a pas été de même pour ceux qui s'en sont servis après lui; ils ont tout détruit, lui a tout fécondé.

Un court examen du travail par lequel notre illustre compatriote est arrivé à ce résultat sera le meilleur moyen de prouver à quel point on a abusé de son nom et de son système pour justifier des prétentions erronées.

De courtes citations feront plus à cet égard que de longues dissertations :

« Le doute est une imperfection; connaître avec certitude est plus par-
« fait que douter. Plus parfait! d'où vient que je pense à une chose plus
« parfaite que je ne le suis moi-même et à la plus parfaite possible. Cette
« idée que j'ai du plus parfait, je ne saurais la tenir du néant; je ne saurais
« non plus la tenir de moi, car il répugne autant que le plus parfait soit une
« suite et une dépendance du moins parfait qu'il répugne que de rien pro-
« cède quelque chose. Reste alors qu'elle me vienne d'une nature supé-
« rieure à la mienne et qui ait en soi toutes les perfections dont je puis
« avoir quelque idée. Cette nature souverainement parfaite c'est Dieu.
« De moi donc, c'est-à-dire de la considération de ma pensée, des idées

« qu'elle renferme, je m'élève à lui. L'idée de Dieu est inséparable de « l'idée de moi; je ne puis avoir l'idée de moi, qui suis une chose pen- « sante, à laquelle il manque plus ou moins, sans avoir l'idée d'une chose « pensante qui possède ce dont je suis privé, ou à laquelle ne manque « rien. Comme elle ne peut pas ne pas être ce qu'elle est et ne pas faire ce « qu'elle fait, avec sa vérité essentielle, moi qui ne puis pas ne pas être « son ouvrage, je ne puis pas non plus ne pas être ce que je vois que je « suis, avec la même lumière et la même évidence que je vois ce qu'elle « est. La certitude de l'existence de Dieu s'unit donc, pour le confirmer, à « la certitude de ma propre existence.

« Qu'est-ce qui m'assure que dans ces deux proposition : Je pense, donc « je suis; Dieu est parfait, donc il existe, je dis la vérité? rien, sinon que « je vois clairement et distinctement dans le fond de ma pensée que pour « penser, il faut être et que l'idée de la perfection suprême n'est possible « que parce que l'être parfait, qui est l'unique fondement de cette idée, « existe. Ainsi le moyen de distinguer la vérité de l'erreur, c'est la percep- « tion claire et distincte, c'est-à-dire l'évidence. »

Ailleurs la même pensée est reproduite en termes différents :

« L'idée d'un être souverainement parfait ou de perfection infinie est « née et produite avec moi dès lors que j'ai été créé, ainsi que l'est l'idée « de moi-même; et de vrai, on ne doit pas trouver étrange que Dieu, en « me créant, ait mis en moi cette idée pour être comme la marque de « l'ouvrier empreinte sur son ouvrage, et il n'est pas aussi nécessaire que « cette marque soit quelque chose de différent de cet ouvrage même; mais « de cela seul que Dieu m'a créé, il est fort croyable qu'il m'a en quelque « sorte produit à son image et semblance, et que je conçois cette ressem- « blance dans laquelle l'idée de Dieu se trouve contenue, par la même « faculté par laquelle je me conçois moi-même; c'est-à-dire que lorsque « je fais réflexion sur moi, non-seulement je connais que je suis une chose « imparfaite, incomplète et dépendant d'autrui, qui tend et qui aspire « sans cesse à quelque chose de meilleur que je ne suis, mais je connais « aussi en même temps que celui duquel je dépends possède en soi toutes « ces grandes choses auxquelles j'aspire et dont je trouve en moi les « idées, non pas indéfiniment et seulement en puissance, mais qu'il en « jouit en effet naturellement et infiniment et ainsi qu'il est en Dieu. »

Et plus loin :

« J'apporte toutes les raisons desquelles on peut conclure l'existence « des choses matérielles; non que je les trouve fort utiles pour prouver « ce qu'elles prouvent, à savoir, qu'il y a un monde, que les hommes « ont des corps et autres choses semblables qui n'ont jamais été mises en « doute par aucun homme de bon sens, mais parce qu'en les considérant « de près l'on vient à connaître qu'elles ne sont pas si fermes ni si évi-

« dentes que celles qui nous conduisent à la connaissance de Dieu et de « notre âme, en sorte que celles-ci sont les plus certaines et les plus « évidentes qui puissent tomber en la connaissance de l'esprit humain. »

Voilà donc, Messieurs, le résultat de ce fameux doute méthodique qui, selon les exagérations de la philosophie de Descartes, doit démontrer toute chose et ouvrir la voie à une certitude nouvelle ; ce résultat se borne à déclarer que la pensée de l'homme lui démontre son imperfection et la perfection d'un être supérieur, que cette démonstration n'est fondée que sur l'évidence et que cependant cette connaissance est plus certaine pour nous que celle de l'existence des corps. N'est-il pas remarquable que ce résultat soit exactement le même que celui de l'enseignement que le catéchisme donne aux petits enfants : la perfection d'un Dieu créateur et l'imperfection de l'homme, suite du péché originel. Voilà donc Descartes et l'humanité à sa suite tout aussi avancés par le résultat du doute philosophique que par celui de l'affirmation religieuse ; faut-il donc dire avec M. de la Romiguière : « Aurons-nous donc toujours des évidences « qui renverront des évidences ? des vérités et des erreurs qui demain « seront des erreurs et des vérités » ? (*Leçons de philosophie*, 2e partie, 2e leçon)

Mais du temps même de Descartes, quelques esprits puissants ne se satisfaisaient pas à si bon marché, et lui demandaient de démontrer l'existence et la pensée ; il répondait :

« C'est une chose très assurée que personne ne peut être certain s'il « pense et s'il existe, si premièrement il ne sait ce que c'est que la pen- « sée et que l'existence, non que pour cela il soit besoin d'une science « réfléchie ou acquise par une démonstration..... il suffit qu'on sache « cela par cette sorte de connaissance intérieure qui précède toujours « l'acquise. »

Nous examinerons plus tard s'il est vrai que la connaissance intérieure précède toujours l'acquise ; voyons donc d'abord quelle est la conclusion morale de ce système :

« Notre volonté ne se portant à suivre ou à faire autre chose que selon « que notre entendement la lui représente bonne ou mauvaise, il suffit « de bien juger pour bien faire et de juger le mieux qu'on puisse pour « faire tout de son mieux, c'est-à-dire pour acquérir toutes les vertus et « ensemble tous les biens que l'on puisse acquérir. » (Méthode.)

Hâtons-nous de dire que Descartes s'est bien gardé de formuler une morale sur un pareil dogme, il reconnaissait la loi morale traditionnelle, il en était un sévère et rigide observateur. Descartes était un philosophe inconséquent, mais il l'était dans le bon sens du mot. Voici comment s'exprime à ce sujet son éminent commentateur, M, Bordas de Moulins, dans l'ouvrage qui a remporté le prix de l'Académie :

« Descartes était parti de soi pour rendre raison des choses ; il n'avait

« trouvé le fondement de la certitude que dans la vue ou perception im-
« médiate de l'existence des idées qui forment le fond de la pensée; ainsi « il voyait dans sa pensée l'idée de l'être parfait, mais il était fort loin « de voir ce qu'il est, ses attributs. *Nous ne devons point trouver « étrange*, dit-il, *qu'il y ait en sa nature qui est immense et en ce « qu'il fait beaucoup de choses qui surpassent la capacité de notre « esprit.* » (Le cartésianisme.)

Aujourd'hui on est plus logique et plus hardi, on met dans le *moi* le principe de la certitude, on y trouve l'idée de Dieu, et par l'idée de Dieu et de perfection on s'élève à celle du vrai, du juste et du beau, c'est-à-dire qu'on trouve en soi la formule de la science, de la morale et du goût.

Mais est-il possible de faire ainsi table rase dans l'esprit humain et n'y reste-t-il pas deux choses que le travail de toutes les philosophies possibles n'en peuvent enlever : le langage et la tradition. Et que répondre à cette objection ; vous vous rendez compte de l'existence par la pensée, mais avec quoi vous rendez-vous compte de la pensée, avec quoi pensez-vous, si ce n'est avec le langage, c'est-à-dire avec l'instrument du travail intellectuel de l'homme et avec toute la somme de ce travail accumulé par l'humanité, à l'aide de cet instrument, avant que vous ne fussiez né, et qui vous a été communiqué au moyen de ce même instrument par l'éducation. N'est-ce pas la preuve la plus évidente que la connaissance acquise précède l'intérieure, au rebours de l'assertion précédente sur laquelle Descartes a bâti tout son système.

Cette vérité n'avait pas échappé à M. Maine de Biran qui, en termes philosophiques, reprochait à Descartes d'avoir confondu la substance avec l'attribut dans son fameux adage : je pense, donc je suis. Mais nous ne voulons pas sortir du langage moral et nous dirons : Nous avons essayé de prouver que le doute arrive aux mêmes conclusions que l'affirmation traditionnelle, c'est-à-dire que le doute a le même résultat intellectuel que l'éducation. Mais l'éducation a d'autres résultats moraux, elle reconnaît la perfection divine et l'imperfection humaine, mais elle admet une loi morale en vertu de laquelle la première impose à la seconde des règles par laquelle celle-ci se rapproche incessamment de l'autre. L'éducation, en un mot, pose une loi du bien et du mal, qui lie l'homme à Dieu, qui lie l'homme à ses semblables, qui lie la tradition au progrès, qui donne une direction à l'activité humaine en lui montrant le bon, mais qui laisse une entière latitude à sa liberté en la laissant choisir.

N'est-ce pas là la plus admirable solution de la terrible question des attributs de Dieu et des attributs de l'homme?

Nous n'examinerons pas cette importante question; nous regardons comme un déplorable spectacle l'embarras de grands et sublimes esprits qui se sont perdus à la recherche de ces solutions impossibles; nous n'exa-

minerons pas à leur suite si Dieu ayant pu dans sa toute-puissance créer un monde meilleur, ayant dû dans sa suprême bonté et sa suprême justice choisir le plus parfait, il faut conclure et à l'injustice parce qu'il est imparfait, et à l'absurde parce qu'il est parfait, où enfin avec Leibnitz à l'harmonie préétablie et toujours triomphante, avec Spinosa à l'identité de l'homme et de la nature avec Dieu, avec Mallebranche à l'absorption de l'homme en Dieu, etc., etc. Plaignons ces efforts impuissants de l'humanité et disons avec le philosophe que nous avons déjà cité :

« A la vue des efforts impuissants du génie, on comprend que le mys-« tère se place dans la science humaine, et que ce n'est pas un des moin-« dres progrès de la philosophie, de marquer en chaque sujet les problè-« mes inaccessibles et pour ainsi dire réservés. Il appartient à la raison de « se poser des bornes à elle-même, sans soustraire aucune question à l'exa-« men, âme de la philosophie. » Mais s'il est des philosophes qui veulent tout expliquer, il en est d'autres qui veulent ne rien expliquer et qui, repoussant l'admission des causes finales, ne veulent admettre que les démonstrations mathématiques en bornant la connaissance à ce qui se rapporte aux corps.

Descartes, en réservant les causes finales et en reconnaissant une intelligence supérieure comme auteur et régulateur du monde, avait indiqué cette voie, comme réservée exclusivement à la science.

« J'avoue, dit-il, que je ne connais point d'autre matière des choses « corporelles que celle qui peut être divisée, figurée et mue en toutes « sortes de façons, c'est-à-dire celle que les géomètres nomment la quan-« tité et qu'ils prennent pour objet de leurs démonstrations, et que je ne « considère en cette matière que ses divisions, ses figures et ses mouve-« ments ; enfin, que touchant cela, je ne veux rien recevoir pour vrai, si-« non ce qui en sera déduit avec tant d'évidence qu'il pourra tenir lieu « d'une démonstration mathématique, d'autant que par ce moyen on peut « rendre raison de tous les phénomènes de la nature. » (*Principes de la philosophie.*) Cette pensée se résume ailleurs, en ces termes : « Qu'on me « donne de l'étendue et du mouvement, et je ferai le monde physique. »

Aujourd'hui, cette assertion que Descartes réservait aux seuls phénomènes de l'ordre brut est devenue l'unique profession de foi de beaucoup de personnes, même dans l'ordre moral ; il y aurait beaucoup à dire cependant sur cette assertion, qu'il n'y a de prouvées que les vérités mathématiques. Sur quoi se fonde, en effet, cette exposition que nous avons tous apprise à notre début dans l'étude de ces sciences ?

La géométrie a pour objet la mesure de l'étendue, l'étendue se mesure par les trois dimensions, longueur, largeur et profondeur. Le point qui n'a longueur, ni largeur, ni épaisseur engendre la ligne, qui a longueur seulement ; la ligne engendre la surface, qui n'a que longueur et largeur ;

la surface engendre le solide ou corps, qui a longueur, largeur et épaisseur ; c'est le corps ou solide. La surface se mesure par les lignes, le corps par des surfaces et des lignes..

Quoi ? vous attribuez trois conditions d'existence à l'étendue, et voilà que vous créez, par l'esprit, trois existences qui manquent, l'une de ces trois conditions, l'autre de deux, l'autre d'une seule. Ce qui n'en a aucune, c'est-à-dire ce qui n'est rien, engendre ce qui en a une, ce qui en a une engendre ce qui en a deux, ce qui en a deux engendre ce qui en a trois ; enfin ce qui a les trois dimensions, l'étendue ne peut se mesurer, car c'est l'infini. Mais cela est absurde ! Non, ce sont des axiomes ; nous ne pouvons les prouver, mais nous vous assurons qu'ils sont vrais ; croyez-y et nous vous garantissons qu'après les avoir acceptés sur parole, vous arriverez aux résultats certains que nous vous avons annoncés. Nous y avons tous cru, Messieurs, et c'est ainsi que nous sommes arrivés à la connaissance mathématique. Disons plus, c'est ainsi que Descartes lui-même est arrivé à la détermination des coordonnées, c'est-à-dire à la détermination des rapports des lignes entre elles considérées dans l'infini, ce qui est la plus belle découverte mathématique des temps modernes.

Ainsi donc, dans l'ordre physique, comme dans l'ordre moral le seul moyen d'arriver à la connaissance de la vérité, c'est l'affirmation vérifiée par les résultats, ce que Descartes appelait l'évidence. Nous vous l'avons prouvé dans l'ordre physique, nous nous bornerons à l'énoncer dans l'ordre moral. Une loi morale, fondée sur des existences qu'on ne peut ni vérifier ni démontrer, règle nos relations, et les résultats moraux, accomplis par cette loi, prouvent seuls que ses principes étaient vrais. C'est là l'histoire de l'humanité.

Toute connaissance provient donc, d'une affirmation préalable ou d'une acceptation qui la confirme. Mais cette affirmation ne peut être séparée du langage qui en est l'instrument nécessaire et de la tradition qui en est l'expérience.

L'homme, en effet, s'il veut faire réellement table rase, ne peut être sûr que d'une seule chose, de son existence et de celle de l'univers, c'est la seule chose qu'on peut trouver en soi, et sur ce point les animaux sont au niveau de l'homme ; mais ce qui distingue l'homme des animaux, c'est le langage, au moyen duquel il peut saisir les rapports entre les existences, s'en rendre compte et en rendre compte à ses semblables.

Le langage ne peut donc être séparé de la pensée, aucune abstraction n'est possible à son égard. Quelles que soient les opinions sur la nature et l'origine de cet instrument, il est certain qu'il constitue la condition même de la pensée, qu'il est le thème sur lequel est construit l'échafaudage de toutes nos connaissances. Ce n'est donc pas la pensée en elle-même qu'il faut considérer, mais ce qui a été mis en elle par le langage, les lois auxquelles il est soumis, et par conséquent les lois auxquelles obéit

la pensée. C'est ainsi que dans l'univers, il ne trace pas seulement les phénomènes qu'il faut observer, mais les lois de coordination qui dominent et déterminent leur existence. Or, dans le langage, comme dans l'univers, il existe une même loi de coordination qui domine et détermine tout l'ensemble, cette loi est la relation de cause à effet, d'après laquelle sont réglés tous les rapports. Que l'on cherche, si l'on veut, à changer les lois du langage, à le rendre panthéiste ou matérialiste, à la bonne heure, nous verrons comment l'humanité recevra cette logique nouvelle; mais jusqu'à ce que ce changement ait eu lieu, il faut bien se résoudre à penser et à parler avec l'instrument donné à l'humanité et accepté par elle depuis qu'elle existe, et qui a fait toujours et fera encore la loi de ses relations.

Mais au lieu de nier cette règle, ne serait-il pas plus utile d'étudier le merveilleux accord de ces deux lois corrélatives qui dominent le monde physique et le monde moral? n'est-ce pas là une nouvelle preuve que l'homme est un petit monde, un microcosme, comme disait Platon? Dans le monde physique, la loi de génération des phénomènes est une loi de l'ordre fatal; l'homme en est dépendant comme phénomène, et c'est là la loi de son existence physique, la limite matérielle imposée à sa liberté. Dans le monde moral, la loi est de l'ordre moral, l'homme est libre d'en rechercher incessamment les éléments dans sa pensée, d'en adopter de nouveaux, c'est-à-dire de modifier les rapports, mais il ne le peut qu'avec les éléments mêmes de cette pensée, avec l'instrument qui en règle l'exercice; c'est déjà une première limite mise à sa liberté; une seconde limite existe par la nécessité de faire accepter par ses semblables le résultat de sa pensée, et c'est là une condition que semblent avoir perdu de vue tous les philosophes : c'est que l'homme ne peut saisir que des rapports, que ces rapports sont dominés par une loi antérieure à lui, qu'il ne les connaît que par cette loi qui est commune à tous les hommes, et que de même que, par le langage, il a été mis en possession de la somme de tous les rapports connus avant lui, il faut nécessairement, pour en introduire de nouveaux, qu'il nie tous les rapports acceptés par l'humanité avant lui, si ceux qu'il propose y sont contraires, ou qu'il affirme ces rapports préexistants, si ces rapports nouveaux doivent s'accorder avec eux, ou en être la conséquence. Telle est la loi du progrès, et elle est d'accord aussi avec la loi du progrès dans l'ordre physique. Descartes, en effet, en établissant qu'il n'y avait que du mouvement et de la matière dans le monde, raisonnait d'après les connaissances de son temps où l'on ignorait les sciences sérielles qui prouvent une intervention de l'ordre moral dans les phénomènes physiques : la géologie, l'anatomie comparée, l'embryogénie ont aujourd'hui prouvé cette intervention d'une manière positive, et fait voir clairement que la loi du progrès règne dans l'ordre physique, comme dans l'ordre moral.

Ce n'est donc plus en partant du moi *actuel* qu'on peut expliquer l'ordre *actuel*, s'il est permis de s'exprimer ainsi; il faut rechercher les faits mo-

raux accomplis par l'humanité tout entière et exposer leur loi de génération, pour rendre compte des faits actuels, reproduire les faits nouveaux. C'est ainsi que le philosophe pourra être utile à l'humanité, en lui donnant une affirmation qui puisse servir de règle à son activité ou bien la plonger dans un vague qui serait pour elle un signal de mort. La question n'est donc pas de savoir ce que c'est que de croire, mais de savoir ce qu'il faut croire.

On peut croire à l'erreur comme à la vérité ; on peut avoir certitude de l'erreur aussi bien que de la vérité, les exemples de ces états de l'esprit ne manquent pas. Un critérium de la certitude est donc nécessaire, et comme nous puisons nos erreurs et nos vérités dans nos relations, il s'en suit que ce critérium doit être placé dans nos relations ; or, la morale est la seule formule qui s'applique à ces relations, elle en est la loi, elle doit donc en être le critérium. N'est-ce pas, en effet, par les relations que l'homme, la société, l'espèce subsistent. Si la loi suivie par eux, dans leurs relations était fausse, ni les uns, ni les autres n'existeraient aujourd'hui.

C'est, selon nous, une preuve immense que tout système philosophique doit avant tout rendre compte de l'état moral de l'homme et conclure par un développement ou un changement de cet état moral ; qu'il doit, en un mot, chercher le principe de la certitude dans la loi morale. Le doute absolu n'est qu'une négation, et toute négation qui ne conduit pas à une affirmation est stérile. C'est une erreur énorme que de croire que le libre examen soit une doctrine ; c'est un moyen individuel qui *jamais* n'a été interdit à l'homme, moins que jamais aujourd'hui il peut lui être interdit ; mais à côté de ce moyen a *toujours* existé aussi un moyen par lequel l'humanité a agi, c'est l'acceptation, c'est-à-dire la croyance commune ; et cette communauté n'existe qu'à la condition d'une satisfaction des sentiments, des connaissances et des besoins de l'humanité.

Nous nous garderons de pénétrer dans la solution de ce problème, nous dirons seulement qu'à côté de cet arrêt fatal : *Deus tradidit mundum disputationibus eorum*, Dieu a mis cette consolante pensée : *Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*. Or, la paix n'existe qu'à la condition d'une croyance commune, et cette croyance n'existe qu'à la condition de satisfaire l'humanité. Elle ne peut pas plus être satisfaite par le doute que par le despotisme, elle ne peut l'être que lorsque les connaissances soumises à son acceptation sont en harmonie avec la loi de son existence morale. Cette loi telle qu'elle a été posée au début de l'établissement social dans lequel nous vivons est la loi de charité et de fraternité universelles. Avant donc de chercher, dans son orgueil, la solution du problème, que le philosophe, le savant, l'homme d'État se demande, quand leur esprit leur offre une découverte, si elle est conforme à cette loi qui l'unit à ses semblables. Sur ce terrain, tous les hommes de bonne

foi peuvent se rencontrer, car Dieu a donné à l'homme la pensée et la loi morale, c'est-à-dire le thème et l'instrument ; l'accord doit donc se trouver dans l'application. Pour nous cette application n'est pas douteuse, elle consiste dans l'union de la tradition au progrès par l'intelligence de la loi morale. L'étude des faits moraux accomplis par l'humanité peut seule conduire à la connaissance de son avenir et par conséquent à la prévision de ce qui lui est utile et nécessaire. C'est une loi de progrès, mais en même temps une loi d'ordre et le critérium de sa certitude est dans l'accord de la tradition et du progrès ; tout ce qui a pour but de faire rétrograder l'humanité en deçà d'un progrès accompli est une erreur, comme tout ce qui a pour but de lui faire abandonner les principes d'ordre qui forment la base de l'ordre moral.

Cet accord est facile, l'orgueil humain seul s'y oppose et la philosophie, quand elle voudra abdiquer la voie où il l'entraîne, pourra se montrer libre et ferme sans conclure à l'erreur.

M. Paul Huot remplissait les fontions de secrétaire.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 3 septembre.

Présidence de M. le vicomte de Cussy.

M. Paul Huot, secrétaire.

La séance est ouverte à une heure et quart.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le vicomte de Cussy, président, fait connaître à l'assemblée que des trois questions supplémentaires proposées à la séance préeédente, deux seulement, la première et la seconde ont été adoptées par la commission permanente.

M. Paul Huot, secrétaire, propose à la section d'aller visiter la prison cellulaire de Tours ; cette visite pourrait être l'objet d'un rapport où M. Huot présenterait quelques

points de comparaison entre cet établissement et la maison de justice de Versailles, et des faits propres à jeter quelque lumière sur la question du régime cellulaire.

Ce rapport pourrait être l'objet d'une communication en séance générale, de nature à intéresser le Congrès. La proposition de M. Huot, en ce qui concerne le rapport, est renvoyée à la commission permanente; toutefois, la section s'ajourne au lendemain neuf heures du matin, pour aller visiter la maison cellulaire.

L'ordre du jour appelle la continuation de la première question ainsi conçue :

Est-il vrai que le doute soit au fond de tous les systèmes philosophiques ?

La parole est à M. Feuillet; il passe rapidement en revue les systèmes philosophiques qui se sont produits sur la terre depuis Zoroastre jusqu'à nos jours; examinant ensuite les différents systèmes du panthéisme, du rationalisme et du dogmatisme, M. Feuillet conclut que les divers systèmes offrent entre eux des contradictions, mais qu'ils ont tous en eux quelque chose de vrai.

M. le docteur Lecamus s'exprime ainsi sur la même question :

MESSIEURS,

Est-il vrai que la philosophie, dont l'unique objet est la recherche de la vérité, ne puisse enfanter que le doute ?

Admise d'une manière absolue, cette doctrine serait désespérante.

En effet, l'homme est né pour la vérité.

Sans elle, il flotte incessamment dans une affreuse incertitude sur ce qu'il lui importe le plus de connaître. Il ne sait ce qu'il est, d'où il vient, où il va. Ignorant également et le créateur et les créatures, il traîne une vie insupportable à lui-même et aux autres hommes, puisqu'il ne connaît point les rapports d'harmonie qui doivent unir tous les êtres ; et son état sera d'autant plus affreux que, dans l'hypothèse, il ne pourra jamais, malgré tous ses efforts, parvenir à la connaissance de la vérité.

Sans doute, si tous les systèmes philosophiques étaient exclusivement

renfermés dans cet assemblage d'idées plus ou moins vagues, plus ou moins abstraites, que la plupart des philosophes et surtout des philosophes modernes, ont émises sur Dieu et ses attributs, sur l'âme et ses facultés, enfin, sur le fondement de la certitude qu'ils ont eu soin de laisser plus ou moins incertain, il y aurait, il faut l'avouer, fort peu d'espoir d'arriver à la vérité par des voies aussi détournées.

Mais, grâce au ciel, la philosophie des panthéistes, des déistes, des éclectiques, des spiritualistes ou des matérialistes, n'est pas la seule dont l'homme puisse faire un légitime usage. Les coryphées de ces différentes écoles semblent même parfois nous y convier, quand ils s'écrient avec une naïveté bien significative : « La vérité n'est pas encore trouvée, nous l'a-« vouons !... ; mais enfin, c'est un grand pas vers la vérité que d'avoir « épuisé beaucoup d'erreurs. Jusqu'ici, disent-ils, la philosophie a posé « les plus graves questions sur l'origine des êtres, sur la cause première, « sur la nature de l'âme ; mais elle n'a pu en résoudre aucune. Cela est « douloureux, sans doute, et cependant il ne faut pas trop s'en affliger, « puisqu'il n'est pas constant que ces questions doivent rester pour jamais « sans réponse. Ce qui est constant, ajoutent ces mêmes philosophes, c'est « que les routes suivies jusqu'à ce jour sont sans issue, et qu'il est temps « d'en ouvrir une nouvelle ; ce qui est constant, c'est que les erreurs du « passé, l'impuissance des doctrines suivies, tiennent à l'oubli d'un point « fondamental, vers lequel toutes les forces philosophiques doivent se di-« riger désormais, savoir l'établissement d'un principe de certitude, d'un « *criterium* de vérité, hors de l'atteinte des passions et des falsifications « humaines. »

Tel est, Messieurs, le langage que tient avec raison la philosophie moderne : il prouve évidemment l'impuissance dans laquelle elle se trouve d'arriver à la connaissance de la vérité, si elle ne s'appuie sur une base solide, inébranlable. En cela, nous sommes parfaitement d'accord avec elle ; seulement, nos philosophes les plus renommés cherchent encore cette base solide, tandis que nous, pauvres profanes, nous osons affirmer l'avoir trouvée depuis longtemps. Ce *criterium* de la vérité, ce fondement solide hors de l'atteinte des passions et des falsifications humaines, c'est la raison universelle des choses ou l'infaillibilité de la sagesse éternelle. Appuyés sur cette base, comme sur un roc inébranlable, nous parcourrons d'un pas ferme et sûr les sentiers les plus obscurs de la philosophie, et nous nous rirons des mille et mille fluctuations de l'esprit d'erreur et de doute. Est-il possible en effet d'accorder un examen sérieux à des systèmes philosophiques qui ne partent pas de Dieu et qui ne ramènent pas tout à lui ? Si la science n'est pas chrétienne, que peut-elle être ? C'est-à-dire si elle n'a pas Dieu pour règle et pour fondement, quelle sera la fin probable de ses doutes et l'éclaircissement possible de ses mystères ? Or, ce qui s'applique à la science en général, s'applique éminemment à la philosophie dont l'étude

principale porte sur les trois objets suivants, savoir : *Dieu, l'Homme, l'Univers.*

Et comment l'homme pourra-t-il s'élever à la connaissance de son créateur, s'il néglige à cet égard les leçons de la sagesse éternelle? Comment l'homme se connaîtra-t-il lui-même, sans consulter la raison infinie de celui qui l'a formé? Comment l'homme comprendra-t-il l'harmonie de l'univers, s'il refuse d'étudier le véritable traité d'histoire naturelle, écrit par le législateur des Hébreux, sous la dictée de l'esprit d'intelligence.

Mais j'entends ici la plupart des philosophes s'écrier : « Votre système « philosophique tend à dégrader la raison humaine, en la resserrant dans « des limites trop étroites. »

Quoi! la raison humaine est dégradée par son union intime à la raison divine! Quoi! la raison humaine est resserrée dans des limites trop étroites, quand, éclairée et soutenue par la sagesse éternelle, elle retrouve son énergie primitive et s'élance avec confiance jusque dans le sein de l'infini, tandis qu'abandonnée à ses propres forces, elle serait incapable de résoudre la plus simple question!

Concluons, Messieurs, que la philosophie ne satisfera jamais complétement l'esprit et le cœur de l'homme, né pour la vérité, si elle n'est fondée sur l'alliance nécessaire de la raison divine et de la raison humaine, puisque la première peut seule offrir au philosophe la connaissance certaine des vérités qu'il recherche, et que la seconde peut seule lui fournir des motifs assez puissants pour déterminer sa conviction.

Du reste, Messieurs, hâtons-nous de le reconnaître : un retour heureux semble vouloir s'opérer sous nos yeux : il tend à ramener enfin toutes les sciences à leur véritable source. Il y a quelques années, l'homme a senti autour de lui un vide immense, lorsque après avoir scruté péniblement tous les secrets de la terre et des cieux, il s'est aperçu qu'il n'avait encore rien fait, et que les mystères de la nature étaient toujours impénétrables à ses yeux. Alors il s'est souvenu de Dieu comme unique solution des difficultés sans nombre qui accablent l'intelligence humaine. Le matérialisme de la science a paru s'effrayer de lui-même; un spiritualisme nouveau a percé les nuages de l'ancien scepticisme; spiritualisme bien vague sans doute, mais enfin suffisant pour démontrer le besoin que l'homme éprouve d'une lumière moins douteuse que celle de ses propres découvertes. Il faudrait être aveugle pour ne pas apercevoir aujourd'hui cette modification de la science. Sans doute, ce n'est point encore une transformation complète; ce n'est point une acceptation pleine et entière de la pensée chrétienne; mais c'est assurément une disposition des plus heureuses à étudier sans défiance la part du christianisme dans le développement des sciences humaines; et sous ce rapport purement philosophique, c'est une admirable préparation à reconnaître, enfin, la loi suprême qui pose Dieu en tête de toutes les

connaissances possibles, et fait de la révélation des vérités éternelles la condition fondamentale du vrai système de l'humanité.

M. l'abbé Auber ajoute quelques mots qui complètent les rapports de ces Messieurs.

M. Lallier, dans une brillante improvisation, établit que tout système philosophique conduit au doute lorsqu'on lui demande la certitude absolue. L'homme n'a d'autre certitude absolue que celle de son existence. La philosophie ne peut lui prouver ni l'existence de Dieu, ni l'immortalité de l'âme, et pourtant le sage croit que Dieu existe et que l'âme est immortelle; mais ce sont là des certitudes qui nous viennent de plus haut.

M. Des Moulins lit un discours dans le sens de l'affirmative (1).

La séance est levée à trois heures.

Séance du 4 septembre.

Présidence de M. le vicomte de Cussy.

M. Paul Huot, secrétaire.

—

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Lecointre-Dupont fait hommage à la section d'un rapport publié par lui sur Notre-Dame-de-Poitiers, ainsi que d'une notice sur un manuscrit relatif à la peinture sur verre possédé par M. Bigue;

(1) Les secrétaires-généraux regrettent infiniment que ce mémoire ne leur ait pas été remis par l'auteur.

M. E. Cartier fils, une brochure intitulée le *Jugement de Pâris au* XIV[e] *siècle*.

M. le chevalier de Parany, un mémoire tendant à prouver que l'Amérique a été découverte mille ans avant Colomb.

M. de Bois-le-Comte a la parole sur la seconde question : « *La méthode inductive décrite dans le* Novum Organum *de Bacon suffit-elle pour assurer le progrès des sciences naturelles?* »

Il fait remarquer que ce n'est pas seulement dans le *Novum Organum* que Bacon a proposé sa méthode inductive, différente de celle des anciens en ce que ceux-ci procédaient sans étudier suffisamment les faits particuliers ; Bacon a voulu établir l'expérience sur *des réjections et des admissions logiques;* mais il faut convenir que cette formule elle-même est un peu vague; c'est un défaut que l'on rencontre souvent chez les philosophes qui supposent trop facilement chez ceux auxquels ils s'adressent la même puissance de compréhension qu'ils sentent en eux-mêmes.

M. de Bois-le-Comte cite les trois principales propositions de Bacon, et s'étend spécialement sur la dernière dans laquelle il déclare que l'homme s'est fait le roi de la nature par la connaissance des faits. C'est la gloire de Bacon d'avoir placé au-dessus des deux systèmes contraires, l'hypothèse et l'analyse, la loi de génération des phénomènes.

Toute science pratique se résume par ces mots : trouver, connaître et appliquer; pour arriver à ce triple but la seule méthode de Bacon ne suffirait peut-être pas, de même que sans elle on a pu trouver, connaître et appliquer d'excellentes choses; mais ce qui est incontestable c'est que sa méthode est un excellent auxiliaire.

En résumé, il existe un terrain pour les hypothèses immuables, un autre pour les hypothèses qui peuvent changer; l'un est le terrain de la religion, l'autre celui de la science: quand les limites entre ces deux terrains seront posées, il n'y aura plus de discussions sur les systèmes philosophiques.

Les orateurs inscrits sur la 3[e] question n'étant pas prêts à prendre la parole, cette question est ajournée.

L'ordre du jour appelle la 4[e] question ainsi conçue :

« *Établir nettement des distinctions entre l'instinct, le sentiment et l'intelligence chez les animaux.* »

M. Feuillet a la parole sur cette question.

L'orateur dit qu'il croit devoir s'occuper d'abord du sentiment, attendu que selon lui l'instinct étant une suite, une dépendance du sentiment, il lui semblait plus rationnel de commencer par le principe avant d'en venir aux conséquences.

Abordant la question en ce qui concerne le sentiment, il dit que le sentiment est le résultat de la vie, car on a dit avec raison, sentir c'est vivre, et vivre c'est sentir. Tout est animé dans la nature, tout vit, tout est sensible, tout se forme en détail au moyen de la sensibilité; les choses les plus dures, les plus insensibles, telles que les pierres, les métaux, ont d'abord été molles et sensibles lors de leur formation ; si quand ils sont arrivés à leur perfection, ils ne le sont plus, c'est que le principe de vie qui les avait formés n'existe plus en eux.

Ainsi, il lui semble qu'avant le sentiment on aurait dû placer la sensibilité, la mobilité des molécules qui doivent former les productions qui sont sur la terre.

Le sentiment est, suivant lui, une sensibilité qui se maintient et se fixe dans la production qui se fait, tant que la vie s'y maintient elle-même.

Dans les végétaux, la graine, le noyau, le pepin sont insensibles, bien qu'ils aient en eux le principe vital; mais ce principe est dans un état de somnolence, il ne se réveille que lorsqu'il est atteint par d'autres principes vitaux qu'amènent à lui les élèments qui pénètrent ces productions.

Il en est de même pour les œufs des animaux qui paraissent insensibles tant que le principe vital qui est en eux n'est pas mis en action par la force externe des principes vitaux qui sont dans la nature.

Le sentiment, dans les êtres, est gradué selon la force de leur constitution primitive, et la nature des substances qui les composent. Le principe inconnu qu'on appelle principe vital se divise à l'infini, se mélange, s'unit de diverses manières avec les subtances qui entrent dans la composition des êtres, et ces êtres ont plus ou moins de sentiment selon que ce principe est plus ou moins fort ou plus ou moins faible en eux.

Ainsi, dans les mollusques, dans les insectes, le sentiment est moins fort que dans les animaux supérieurs, parce que ceux-ci ont en eux des principes de vie plus abondants, ce qui se manifeste, dit M. Feuillet, par la couleur du sang qui dans les mollusques et les insectes est blanc, et qui dans les poissons et les quadrupèdes est rouge, les poissons ayant moins de

sentiment que les quadrupèdes, parce que leur sang, quoique rouge, n'est pas cependant chaud comme l'est celui de ces derniers.

S'occupant ensuite de l'instinct, M. Feuillet dit que l'instinct n'est pas le sentiment, qu'il n'en est qu'un résultat, c'est un mouvement du principe vital qui pousse l'être, malgré lui, à agir de telle ou telle façon selon la nature du mélange des substances qui le composent.

L'instinct naît des besoins et des sensations qu'éprouve l'être, et comme il est l'apanage du sentiment qui est dans l'être, il est proportionné comme lui à la force vitale qui est dans cet être. L'instinct se trouve dans tout ce qui sent. Les naturalistes n'ont-ils pas cru même découvrir une espèce d'instinct dans les plantes? quelques-unes, telles que le tournesol, ne se tournent-elles pas du côté des rayons du soleil? Mais M. Feuillet n'appelle pas ce mouvement instinct, mais seulement force impulsive du principe vital qui est dans cette plante.

L'instinct n'a cependant pas d'autre origine, d'après lui, que cette première impulsion du principe vital ; si cet instinct a un caractère plus prononcé dans les animaux supérieurs, s'il se manifeste mieux en eux que dans les plantes et dans les insectes, c'est qu'il y a dans les animaux supérieurs plus de principes vitaux, plus de centre où ce principe réside, se combine et agit.

Abordant ensuite l'intelligence qu'on attribue aux animaux, M. Feuillet soutient que les animaux, même les plus parfaits, n'ont pas ce qu'il appelle, lui, l'intelligence.

L'intelligence, selon lui, n'est que le partage de l'espèce humaine, elle constitue ce que l'on peut appeler l'âme de l'homme, son esprit, sa conscience, son moi ; l'intelligence est toute spirituelle, l'instinct est tout matériel, l'instinct et le sentiment tiennent à la matière. Les animaux n'ont donc que l'instinct et non point l'intelligence, surtout si on l'entend comme il l'explique.

Il est vrai, dit-il, que les animaux commettent des actions qui feraient croire qu'ils ont cette espèce d'intelligence ; mais si on y fait bien attention, on reconnaîtra que la cause de ces actions n'est qu'un instinct perfectionné.

M. le comte de Mellet soutient la thèse contraire et établit par des faits que les animaux, à mesure qu'ils se rapprochent de l'homme, donnent des preuves incontestables d'intelligence ;

M. Paul Huot fait observer que la question n'est pas de savoir si les animaux ont ou n'ont pas de l'intelligence, mais, étant posé qu'ils ont à la fois l'instinct, le sentiment, l'in-

telligence, de classer leurs actes dans chacune de ces manières d'être.

M. de Bois-le-Comte établit que l'homme a l'intelligence sans instinct, tandis que l'animal a l'instinct et l'intelligence, ce qui, au premier abord, semblerait lui donner la prééminence sur l'homme; mais ce qui les distingue, c'est que l'intelligence de l'animal ne perçoit, ne retient que des images, tandis que l'homme ayant la perception des idées, ayant le langage sans lequel il n'y a pas de raisonnement complet, il y a pour lui un monde moral et un monde physique, tandis que pour les animaux il n'y a que le monde physique, le monde des sensations et des images. Après de savants développements et des exemples pris dans la nature, il conclut que chez les animaux domestiques l'intelligence n'est que le reflet de la volonté, de l'intelligence humaine; chez les animaux libres, c'est une modification de l'instinct.

M. Lecointre-Dupont développe la 5e question : « *Rechercher quelles modifications les croyances de féérie ont reçues du contact des idées religieuses et chevaleresques du moyen âge et du mélange des traditions de l'Orient.* » Il annonce au Congrès qu'il s'occupe d'un travail écrit sur cette question, et qu'aussitôt qu'il sera terminé, il se fera un devoir d'en adresser un exemplaire au Congrès.

Personne ne demandant la parole pour traiter les 6e et 7e questions, la séance est levée à trois heures.

Séance du 6 septembre.

Présidence de M. le vicomte de Cussy.

M. Charles Ernoult, secrétaire.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

M. Des Moulins se plaint de l'interruption qui a été apportée dans la discussion relative à la 1re question, et demande qu'elle soit reprise en séance générale.

M. Feuillet exprime le désir de voir donner plus de développement à la part qu'il a prise dans la discussion de la 4e question, sa pensée ne lui paraissant pas suffisamment bien indiquée.

M. le secrétaire témoigne de son bon vouloir pour transcrire les parties saillantes du discours, mais il demande alors que les orateurs veuillent bien lui en donner une analyse, la rapidité de la discussion ne lui permettant pas d'en saisir fidèlement tous les détails;

Le procès-verbal est adopté;

M. de Sourdeval prend la parole sur la 6e question :

Quelle influence a eue l'invasion des peuples du Nord sur la transformation de la langue latine en Italie, en Espagne, et particulièrement en France?

L'orateur s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

La domination romaine, qui dura six siècles en Espagne et cinq en Gaule, introduisit dans ces deux pays un usage tellement général et tellement populaire de la langue latine, que les mots de cette langue ont survécu à toutes les révolutions, à toutes les invasions de peuples dont ces deux contrées ont été le théâtre. Un seul point de la Gaule, l'Armorique, avait conservé la langue celtique; une région pyrénéenne conserva la langue appelée aujourd'hui *Basque* ou *Escuara*, que l'on croit être l'ancien idiome ibérique, et que quelques savants rattachent aux langues du nord de l'Afrique.

On voit, dis-je, par les débris actuels, que presque tous les mots usités en Gaule et en Espagne, dans les cinq premiers siècles, devaient être latins. La langue se parlait-elle purement en ces localités? Cela pouvait être autour des villes où se trouvaient des écoles; mais il est vraisemblable que divers patois, ou plutôt diverses mauvaises manières de parler, s'étaient repandues dans ces contrées éloignées.

Quel a été l'effet de l'invasion du nord sur ces contrées? Elle a renversé l'autorité romaine, mais elle n'a pas apporté une grande proportion

d'hommes nouveaux; on en peut voir la preuve dans la persistance du langage latin devant lequel la langue des vainqueurs s'est dissipée, non sans avoir toutefois laissé des traces de son passage.

Ces traces sont de deux sortes; un certain nombre de mots gothiques est resté sur les terres envahies : un sur dix tout au plus; mais la plus forte empreinte de cette perturbation a été la démolition de la grammaire latine. Cette grammaire était savamment édifiée, puisque tous les mots qui se déclinaient, tous les verbes qui se conjuguaient exprimaient leurs diverses positions par le seul effet de la désinence et sans aucune adjonction d'article ni d'auxiliaire. Cette forme savante fut détruite par l'arrivée des barbares, les mots restèrent généralement, ils furent plus ou moins défigurés dans leur essence, mais surtout ils perdirent leurs désinences mobiles pour en prendre de fixes comme en Espagne et en Italie, ou pour n'en pas prendre du tout comme en France, où *truncus*, *portus*, *pons*, *pontis* sont devenus *tronc*, *port*, *pont*. Ces élements, privés de leurs liaisons intrinsèques, ont dû en trouver à l'extérieur, afin de pouvoir se cimenter les uns avec les autres; c'est précisément ce ciment que l'invasion gothique a apporté avec elle. Ce ciment c'est l'article pour les noms, les pronoms, les adjectifs, c'est l'usage du pronom et du verbe auxiliaire pour les verbes. L'article, le pronom et le verbe auxiliaire, offrent une manière artificielle ou supplémentaire de conduire les déclinaisons et les conjugaisons, quand la langue n'est pas en mesure de le faire par les désinences qui paraissent être la forme naturelle bien que la plus compliquée. L'article et les désinences existent, du reste, simultanément en beaucoup de langue du premier ordre, comme le sanscrit et le grec; ils existaient de même dans les anciennes langues gothiques et ils ont continué d'exister en la plupart de ces langues. Cependant le caractère général de la révolution philologique arrivée en Europe, au moyen âge, a été la réduction des désinences; l'emploi de l'article s'est aussi simplifié; le verbe auxiliaire est resté aussi entier que dans les langues gothiques; et il a été employé dans les langues dérivées du latin absolument de la même manière que dans les langues germaniques; mais cet instrument, tout germanique à notre égard, a été formé en France, en Espagne et en Italie avec des éléments latins, ce sont les verbes *être* et *avoir*, que nous avons tirés de la langue latine et que nous avons fait fonctionner suivant les lois de la grammaire gothique. C'est avec eux que nous avons conjugué le passif de nos verbes, et plusieurs temps actifs.

En resumé, l'effet de l'invasion gothique en Espagne, en Italie et en France, a été de laisser subsister presque tous les mots latins, mais de détruire la grammaire naturelle de cette langue pour y substituer la syntaxe du Nord. Enfin la langue gothique, comme la langue latine, a été infiniment plus défigurée, plus broyée dans la prononciation des Français que dans celle des Espagnols et des Italiens.

M. Tailliar demande la parole.

Pour apprécier, dit-il, les révolutions qui s'opèrent dans la langue d'un pays, il faut suivre les transformations que subissent les populations qui l'habitent. Si en se bornant au territoire de la France, on veut avoir une notion des vicissitudes qu'ont éprouvées les principaux idiomes qui ont été successivement parlés, il est indispensable de rechercher quels sont les peuples qui l'ont tour à tour envahi. Or, on sait que le centre et le nord de la France ont été occupés à de longs intervalles par les Celtes, les Romains et les Franks. C'est de leur fusion que s'est formé le peuple français, comme c'est de leur triple idiome mélangé et recomposé que s'est produite la langue française.

Ici M. Tailliar examine comment et dans quelle proportion les trois éléments *Celtique, Romain et Frank* ont concouru à la formation de notre langue.

Et d'abord, quant au *celtique*, parlé au centre et au nord par les Galls et les Belges et divisé en deux principaux dialectes, il a sans doute depuis longtemps disparu et tient peu de place dans notre vocabulaire. Toutefois, un certain nombre d'expressions, en fournit encore des traces, surtout dans les campagnes, pour désigner des animaux ou des objets d'une sage quotidien. M. Tailliar cite à ce sujet quelques exemples ; ce serait, selon lui, un travail curieux que celui qui aurait pour but de rechercher dans notre langue actuelle les mots dérivés du langage primitif de nos pères.

En ce qui concerne le *latin*, il est reconnu que la très-grande partie de notre idiome, les neuf dixièmes peut-être, en sont provenus. Après la conquête, il devint la langue officielle et se propagea dans les cités du midi de la Gaule avec une merveilleuse rapidité. Il en fut autrement dans les contrées du centre et du nord. Là, les établissements romains furent beaucoup moins nombreux et moins importants. Le peuple en général conserva son vieil idiome, ou, s'il parla le latin, on comprend combien il dut s'altérer dans sa bouche et quelles atteintes la syntaxe dut recevoir. Lorsque la domination romaine s'écroula au v[e] siècle, le latin officiel et encore assez pur, la langue romaine rustique et le vieil idiome celtique étaient donc les trois langues en usage dans le centre et dans le nord de la Gaule.

A cette époque, un nouvel élément s'introduisit dans la Gaule et y joua un rôle immense, ce fut l'élément germanique. Les Franks, en s'y établissant, y apportèrent avec eux leur idiome tudesque, qui s'acclimata principalement dans les châteaux forts autour desquels se groupèrent des villages. Toutefois la langue des conquérants ne tarda pas à tomber en désuétude. Ce serait une étude intéressante d'examiner quelle a été l'influence des

femmes sur la transformation des langues. Les Franks-Saliens avaient amené peu de femmes de la Germanie. La plupart d'entre eux épousèrent des Wallonnes ou Gauloises. Celle-ci apprirent le wallon à leurs enfants, et après quelques générations le tudesque était presque entièrement hors d'usage dans les familles gallo-franques. C'est à peine si quelques expressions survécurent dans les provinces voisines de l'Austrasie et de la Flandre.

Mais le tudesque eut une existence beaucoup plus longue dans les institutions militaires et civiles. La féodalité, la chevalerie lui empruntèrent la plupart de leurs dénominations. Si l'on étudie le régime féodal, son organisation guerrière, les obligations de vasselage qu'il imposait, on est frappé du grand nombre de mots que lui fournit la langue germanique. Les institutions civiles, la bourgeoisie, la ghildé, la hanse de commerce lui empruntèrent aussi un certain nombre d'expressions.

M. l'abbé Bandeville dit qu'il ne pense pas que l'élément germanique ait eu si peu de durée dans le nord de la France, puisqu'il est vrai que le concile de Verdun, au VIIIe siècle, ordonna aux évêques de faire prêcher et de prier en langage théotesque pour l'intelligence du peuple.

M. Tailliar répond à cela qu'il faut tenir compte des populations en contact: dans le nord il y avait l'élément flamand et l'élément tudesque, le langage qui se parlait alors était celui du peuple prédominant; c'est ce qui avait lieu dans le cas particulier signalé par M. l'abbé Bandeville.

M. de Sourdeval obtient la parole sur la 7e question :

Les mots gothiques substitués aux mots latins ne sont-ils pas à peu près les mêmes dans les trois contrées (de France, Espagne et Italie)?

L'orâteur s'exprime en ces termes.

MESSIEURS,

L'étude que nous avons faite des anciennes langues gothiques, de leurs rapports entre elles et des traces qu'elles ont laissées parmi les idiomes d'origine latine du midi de l'Europe, nous ont amené à reconnaître pour résultat que la quesiton dont il s'agit doit être résolue affirmativement. Nous ne chercherons pas à expliquer ce phénomène, nous nous bornerons à le constater.

On appelle langues gothiques les idiomes qui se parlaient jadis et qui se parlent encore sur le territoire germanique et dans la presqu'île scandinave; elles se sont étendues dans la Grande-Bretagne par l'invasion des Saxons, des Angles et des Jutes, au VIe siècle.

On divise ces langues en *gotho-germaniques* et *gotho-scandinaves*. Les premières étaient divisées en six dialectes : 1° Le mœso-gothique, que parlaient les Goths défaits par l'empereur Valens, que paraissent aussi avoir parlé les Visigoths et les Ostrogoths; 2° L'ancien haut-allemand, qui se parlait dans le bassin du Danube; 3° L'ancien bas-allemand qui occupait les bassins de l'Oder, de l'Elbe et du Rhin; 4° Le francique, parlé au nord de la Loire par les Francs mérovingiens; 5° Le frisique, chez les nations bataves, est devenu le Hollandais; 6° Enfin, l'anglo-saxon, en Angleterre; il dura jusqu'à l'arrivée des Normands, en 1066. Ces six idiomes sont aujourd'hui remplacés par trois langues seulement qui en sont dérivées, l'Allemand, le Hollandais, l'Anglais.

Au nord de la Baltique une seule langue se faisait entendre depuis le fleuve Eider, qui sépare le Holstein du Slesvik, jusqu'aux confins de la Laponie. Elle s'étendait en Islande, où elle s'est conservée pure jusqu'à nos jours, au Groenland et au Canada, où les Scandinaves formèrent des établissements dans le XIe siècle, enfin, à la Dwina, la rivière glacée d'Archangel, à l'embouchure de laquelle le célèbre Rurik, sorti de la Suède, fonda l'empire des Warègues, avec la ville de *Holmegard*, aujourd'hui *Cholmogori*.

Cette langue se nommait la langue du Nord, *norræna tunga;* nous la nommons aujourd'hui l'*islandais*, parce qu'elle est identique avec le dialecte conservé dans cette île. Le *norræna tunga* a suivi une destinée opposée aux langues germaniques : celles-ci, primitivement au nombre de six, se sont condensées en trois idiomes. La langue unique du Nord, au contraire, s'est divisée en trois dialectes modernes : l'islandais, qui est le plus pur relativement à l'origine; le suédois, très-près également de son modèle; puis le danois, qui a simplifié sa syntaxe à peu près comme la langue anglaise.

Les langues gothiques sont totalement différentes des langues slaves et des langues celtiques. Ces dernières n'ont laissé presque aucune trace dans le français, quoiqu'on en ait dit. Elles ne nous ont légué d'authentique que des noms de rivière, de ville, des noms de lieu en général ; et ces mots ont été tellement défigurés sous la plume des Romains, comme sous celle des Français des diverses époques, qu'il est impossible de reconnaître leur forme primitive.

Si l'on dépouille la langue française de ce quelle contient en éléments latins, gothiques, arabes, on trouvera qu'il ne reste à peu près rien pour le celtique.

Mais arrivons à donner quelques spécimens des mots gothiques restés dans les trois langues française, espagnole, italienne.

ALÈNE, du gothique AL, aiguille; *espagnol* : Alesna; *italien* : Lesina.

AMBASSADEUR, du gothique AMBAHT, homme d'affaires, intendant; *esp.*: Ambaxador; *it.*: Ambasciatore.

BARQUE. En goth. : BARK signifie à la fois *écorce* et *bateau*, parce que les premières *pirogues* furent faites, dans le nord comme en Amérique, avec des écorces d'arbres ; en *esp.* et *ital.* : Barca.

BEDEAU. Goth. : BUTTEL, *messager*, de BIDDAN, *ordonner* ; *it.* : Bidello : *esp.* : Bedel.

BIÈRE (boisson). Goth. : BIER, soit du mot *ber*, qui signifie une *baie*, un *fruit*, soit de l'anglo-saxon *Bere*, qui signifie orge. *Ital.* : Birra.

BORD. Goth. BORD; *esp.* et *it.*: Bordo, Borde.

BOULEVARD. Goth.: BOL-WERK, *ouvrage en pieux*; *ital.*: Baluardo ; *esp.*: Baluarte.

BOUQUETIN, en ancien français *Bouccestain*, évidemment formé, par transposition, de l'allemand STEIN-BOCK, littéralement *Bouc des pierres*, parce que cet animal habite les rochers ; *ital.*: Stambecco.

DARD. Goth. DÖR, DARRAD, *Lance*; *esp.*: Dardo.

ÉPERVIER Espervier. Les langues du nord composaient ce mot de deux manières. Les unes, comme l'anglo-saxon, disaient SPER-HAFOC, en anglais, *Spar-Hawk*, moineau-faucon; les autres, comme l'allemand, SPER-BER ou SPER-WER, *moineau homme*, *moineau guerrier*. C'est cette dernière forme qui a prévalu dans les langues néo-latines, et qui a fait, en français Espervier, en *ital.* Sparvier, en *Esp.* Esperavan.

ESTRAMAÇON ; S. M. Dans Grégoire de Tours, *Scrama-Sax*; du gothique SCHRAM-SACHS, épée tranchante, ou épée oblique, sabre ; en espag.: *Escramo*.

ETENDART (Estandard). Goth. STANDART; *it.* : Standardo; *esp.* : Estandarte.

GONFANON. Goth. GUND-FANA, fanon ou drapeau de guerre ; *ital.* : Gonfalone.

GRIMACE. Goth. GRIMA, masque; grimace est une altération du visage comme un masque; de là le verbe français *se grimer*, se contrefaire le visage. En *it.*: Grimo, *Ridé*; en *esp.*: Grima, horreur, effroi, figure repoussante.

GUIDE, GUIDER, du Goth. VEISA, conduire, indiquer ; *it.*: Guida, Guidare; *esp.*: Guia, Guiar.

GUISE. Gothique, VEISE, mode, manière; *ital.* et *esp.*: Guisa.

JAVELOT. En anglo-saxon, GAFELOC, dont la racine est *Gafel*, *Gabel*, Fourche; c'était un dard en fourche, mais vraisemblablement en fourche rentrée, comme les arêtes d'une flèche ; la même racine a produit le mot *Gaffe*, perche dont se servent les mariniers, et le mot *Gibet*, fourches patibulaires; *esp.*: Garrocha, Javelina; *ital.*: Giavelotto.

JARDIN. En all. GARTEN, du goth. GARD, qui signifie *Enceinte*, *Enclos*; *it.*: Giardino; *esp.*: Jardin.

LAMPROIE. Goth. LAMPREDA; *ital.*: Lampreda; *esp.*: Lamprea.

LUTH, en allemand, *Laute*; du gothique, LAUT, *son de voix, clarté*; *ital.*: Liuto, Leuto; *esp.*: Laud.

MARÉCHAL. Goth., MAR-SCALE, *serviteur attaché au cheval*; *ital.*: Maresciallo; *esp.*: Mariscal.

MARSOUIN, en anglo-saxon, MEER-SWIN, *porc de mer*; *esp.*: Marsopa, *Cachalot*; l'italien a traduit la même idée par *Porco marino*.

MOUTARDE. Goth. MUSTARD; *ital.* et *portug.*: Mostarda; *esp.*: Mostoza.

PARC. Goth, PARROC, PURC, *lieu clos, enceinte*; *ital.*: Parco; *esp.*: Parque.

PERLE. Goth, PERLA; *ital.* et *esp.*: Perla.

RIME. Goth. RIM, *nombre, mesure*; *ital.* et *esp.*: Rimo.

SÉNÉCHAL. Goth, SINES-SCALC, serviteur attaché *au trésor*; *ital.* : Siniscalco; *esp.*: Senescal.

Les noms des points cardinaux *Nord, Sud, Est, Ouest*, sont les noms des quatre nains qui, dans la mythologie gothique, soutiennent les quatre coins du monde.

Il y a quelques mots hybrides, c'est-à-dire moitié latins, moitié gothiques, tel est le mot *royaume*, qui se disait en anglo-saxon KING-HELM, *casque* ou *couronne de roi*; nous avons traduit en français le premier des deux éléments qui composent le mot, et conservé la désinence, si bien que nous avons eu *Roy-aulme*. *Souhaiter* est également composé de la préposition latine *Sub* et du mot gothique HOETAN, appeler. *Forfait*, *Forfaire*, est composé de la préfixe gothique FOR, qui exprime la détérioration, l'injustice; et du latin, *Factum*, *Facere*. *Installer* se forme du latin *In*, et du gothique STOL, *Chaise*. La plupart de ces mots existent dans les trois langues.

M. Tailliar pense qu'ici encore l'appréciation des faits historiques peut conduire à la solution de la question proposée. On sait qu'au ve siècle, l'Italie fut envahie par les Ostrogoths et les Lombards, l'Espagne par les Visigoths, la Gaule par les Franks. Tous ces peuples étaient de race germanique et parlaient l'idiome tudesque; il n'est pas surprenant dès lors qu'un certain nombre d'expressions appartenant à cet idiome se soient introduites dans les langues des populations vaincues. Il en dut être ainsi surtout des mots qui se rattachaient aux institutions militaires organisées par les conquérants. Mais les populations subjuguées n'acceptèrent qu'avec répugnance l'idiome des étrangers. Quelques expressions ne furent même employées par elles

que dans un sens ironique, tels sont les mots de *rose*, *bouquin*, *brandevin*, *blâsé*, *etc*.

M. de Lasicotière appuie cette dernière remarque de quelques mots évidemment appliqués dans un sens outrageant : Arabe, par exemple, se dit d'un homme dur, impitoyable en affaires ; Ostrogoth, Vandale, qui sont tombés dans le langage du peuple sans qu'on puisse déterminer à quelle époque ; Lombard encore, qui est le synonyme de Juif dans la mauvaise acception du mot, sont autant d'épithètes inspirées par le mépris.

M. Richelet dit qu'on s'est borné à étudier les étymologies qui avaient présidé à la formation des mots ; qu'on aurait dû rechercher plutôt sur quelle langue la nôtre s'était formée. Je crois, dit-il, que le grec doit y avoir une grande part. La phrase latine ne domine pas aujourd'hui, il faudrait voir si la construction grecque ne se retrouve pas, au contraire, fort souvent.

M. de Bois-le-Comte répond que la langue a été formée en grande partie de la langue latine, et il fait remarquer que la construction de la langue latine a été changée, et qu'on trouve dans la traduction de la Bible par saint Jerôme la construction française. Ne serait-ce pas la, dit-il, qu'il faudrait aller chercher le point de départ.

La racine des mots existait encore au ve siècle, dit M. Tailliar, mais la syntaxe avait entièrement disparu. Les peuples qui envahissaient dénaturaient la langue en voulant la parler et lui imprimaient un autre caractère. Le grec avait entièrement disparu. Ce n'est qu'à la fin du XVIe siècle qu'on a recommencé à l'employer.

Je ne pense pas, dit M. de Bois-le-Comte, qu'on puisse expliquer par une action toute populaire une chose aussi importante que la construction. J'admets que les envahisseurs corrompent le langage, mais cela n'a qu'un effet limité qui n'atteint pas radicalement le fond des choses.

M. Archambault fait remarquer qu'il existe un document précieux pour constater l'expansion de la langue grecque en Gaule : César dit positivement, dans ses *commentaires*, que

les Druides savaient la langue grecque et l'enseignaient dans leurs écoles.

M. de Lasicotière demande que la 10e question : *Quelle influence le séjour de la cour en Touraine a-t-il exercé sur le langage et sur le développement de l'art théâtral dans cette partie de la France ?* soit portée à la séance générale.

M. le président consulte l'assemblée sur cette proposition, qui est adoptée.

M. Lambron de Lignim lit alors sur cette question un mémoire qui renferme de précieux documents sur la naissance et le développement de l'art théâtral en Touraine (1).

La séance est levée à trois heures.

Séance du 7 septembre.

Présidence de M. le vicomte de Cussy.

M. Charles Ernoult, secrétaire.

—

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; il est adopté.

La discussion est ouverte sur la 8e question, ainsi conçue : *Quelle est l'origine des noms de famille en France et quels ont été leurs divers modes de formation ?*

M. de Sourdeval prend la parole sur cette question, et s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Les noms de famille, inconnus de la société grecque, et vraisemblablement de la plupart des autres peuples de l'antiquité, avaient, au contraire,

(1) Voir le Ier volume, page 119, Séance générale du 6 septembre.

une constitution très-forte chez les Romains. Tout le monde connait ces célèbres familles Cornelia, Calpurnia, Terentia, Tiberia, Valeria, qui formaient comme des tribus dans la puissante cité de Rome. Pour distinguer l'individu dans la famille, on se servait, comme chez nous, d'un prénom, Primus, Secundus, Quintus, Sextus, Septimus, Decimus, ou bien, Publius, Lucius, Cneus, etc. Pour indiquer une branche de la famille d'avec une autre, on employait généralement un surnom, et ce surnom devenait lui-même quelquefois héréditaire, comme Pison, Varron, Scipion, Cicéron, César.

Cette constitution si remarquable de la famille fut vraisemblablement altérée par le despotisme du régime impérial et par l'affranchissement illimité des esclaves qui prodiguait les titres de la famille du bienfaiteur à des individus trop nombreux et venus de trop loin pour ne pas les lacérer et les effacer à la longue. Aussi le nom de famille disparut-il avec l'empire romain. A dater de cette époque, chaque individu n'eut plus qu'un nom, et ce nom lui fut personnel, viager; il ne le transmit pas aux enfants. Il est remarquable que les esclaves, rassemblés à Rome de tous les points du monde connu, avaient perdu leurs noms primitifs pour prendre un nom romain, ou tout au moins un nom grec. Leur fut-il donné par les vainqueurs qui ne voulurent pas s'astreindre à prononcer un nom barbare, ou bien le prirent-ils spontanément pour se fondre plus promptement dans la nation qui les opprimait, mais à laquelle tous aspiraient de s'assimiler par l'affranchissement? L'empereur Jules-Maximin, si connu par sa taille colossale, par sa force et sa cruauté, était né en Thrace, d'un Goth nommé Micca. Enrôlé dans les armées romaines et voulant faire son chemin, il prit les deux noms romains sous lesquels il est connu. Au temps de la puissance de Rome, tous les Barbares eurent l'ambition de porter des noms empruntés au peuple-roi. Il parait que cette mode passa du camp des vaincus dans celui des vainqueurs, lorsque l'empire romain eût succombé dans sa lutte contre les peuples gothiques.

En effet, dans nos premiers historiens, nous voyons les noms latins disparaître peu à peu pour faire place aux noms du Nord. Ceux-ci, apportés par les conquérants qui restèrent en petit nombre, comparativement aux peuples soumis, s'étendirent progressivement à tous; les esclaves et les serfs même finirent par les porter exclusivement. Or, il est remarquable que ces mêmes noms se trouvèrent communs à toutes les nations germaniques et scandinaves qui se partagèrent les dépouilles de l'empire. Ainsi on les trouve chez les Goths que Jornandès nous fait connaitre, au nord du Pont-Euxin; chez les Anglo-Saxons, qui conquirent la Grande-Bretagne; chez les Visigoths, les Suèves, les Vandales, qui s'emparèrent de l'Espagne et du nord de l'Afrique; chez les Hérules, les Lombards et les Normands; partout on reconnait les mêmes éléments qui composent les noms de Théodoric, Athalaric, Roderic, Radulf, Sigismund, Richer, etc.

Or, ces noms, que le savant M. Augustin Thierry a si bien reconnus et analysés le premier, n'impliquaient pas cependant, comme le croit ce judicieux auteur, un sens déterminé, applicable personnellement à l'individu qui les portait au temps de l'invasion. Ainsi le nom de Clovis ou Hlod-wig que M. Thierry traduit, ainsi qu'Hermold-Nigel, par *illustre guerrier*, ne fut pas créé pour le conquérant des Gaules, ni à lui attribué en raison de ses exploits. Ce nom nous paraît beaucoup plus ancien ; il se trouve dans l'Edda, où HLOD-VE, figure comme l'un des surnoms d'Odin ; et cette même Edda, ainsi que divers poèmes scandinaves et anglo-saxons de la plus haute antiquité, contiennent la plupart des noms du premier âge de notre Histoire de France, tels que *Brynhild*, *Hialp-Rek*, *Hild-Gun*, *Harald*, *Harbard*, *Hrodgar*, *Hrœd-Ric*, *Regin-Wald*, *Sig-Mund*, *Thiod-Reck*, etc., dont nous avons fait *Brunéhaud*, *Chilpéric*, *Hildegonde*, *Charibert* ou *Herbert*, *Roger*, *Roderic*, *Reginald*, *Sigismond*, *Théodoric*. Ces noms étaient donc très-anciens, et ils cachaient déjà leur origine dans la nuit des temps et dans les traditions mythiques de ces peuples. Ce n'étaient pas seulement des mots qualificatifs, c'étaient des formes consacrées. On en acquerra la preuve si l'on compare la forme et la composition du nom gothique avec la forme et la composition du nom grec, et l'on sera étonné du parallélisme parfait, ou plutôt de l'identité de la forme. De l'un et l'autre côté le nom monosyllabique est très-rare, et le nom de plus de deux éléments est inconnu, tout roule sur l'agencement d'éléments qui se combinent deux à deux de manière à donner des formes très-variées.

Voici une combinaison grecque :

Cléo-bule, Thrasy-bule, Aristo-bule ;
Cléo-crite, Théo-crite, Démo-crite ;
Cléo-damas, Poly-damas, Eury-damas ;
Cléo-dème, Méné-dème, Crito-dème ;
Cléo-gène, Proto-gène, Dio-gène ;
Cléo-laüs, Agési-laüs, Philo-laüs.

Voici maintenant une combinaison gothique :

Wald-her (Walther, Gauthier) Berth-her (Berthier) Rik-her (Richer) ;
Wald-berth (Waldebert, Gaubert), Dag-berth, Hild-berth ;
Wald-hram (Valeran), Berth-hramn, Gund-hramn :
Wald-mar (Galmier, Jomard), Léod-mar, Eng-mar ;
Wald-rick (Valery, Gaury), Fried-rick, Rœd-Rick ;
Wald-win (Gauvin), Ed-win, Berth-win.

L'analogie est poussée si loin qu'on trouve des combinaisons gothiques et des combinaisons grecques qui offrent la même idée et semblent une traduction l'une de l'autre, ainsi *Folk-wald*, devenu, en Français moderne, *Foucaud*, signifiait primitivement *commandant aux peuples* ; or, ce nom représente parfaitement les noms grecs *Ménédème* et *Laomédon* qui ont le même sens. De même *Ful-berth*, *Fili-berth* (qu'on a grand tort d'é-

crire en forme grecque *Philibert*), signifie *Multa gloria*, et représente *Poly-clète*. *Rad-ulf* doit se traduire comme *Lyco-mède* par *Consilium lupi*.

Or, ce vaste système de nom qui s'étendait de l'Islande à la Sicile, et de la Dwina où *Rurik* l'avait porté jusqu'aux colonnes d'Hercule, où *Roderick* (homonyme de *Rurik*), perdit la bataille de Xérès, se partagea en dialectes très-divers, selon le langage adopté par les peuples qui fondèrent les modernes royaumes de l'Europe. Les formes primitives, un peu simplifiées, gardèrent tout leur cachet chez les peuples qui continuèrent de parler les langues gothiques, comme les Scandinaves, les Allemands, les Anglais, mais elles subirent des transformations étonnantes chez les peuples qui prirent la langue latine pour base de leur idiome national, comme les Italiens, les Espagnols, les Français. Ainsi, ce qui était *Baldwin*, *Reginald*, *Walther*, *Werner*, *Waldemar*, chez les peuples de la langue germanique, devenait chez les Français *Baudouin*, *Régnaud*, *Gauthier*, *Garnier*, *Gaumier*, et recevait dans les deux péninsules méridionales d'autres métamorphoses presqu'aussi étranges.

On en était là lorsque le XIe siècle vint apporter de grandes modifications dans l'organisation sociale de l'Europe.

On avait attendu, avec terreur, la fin du monde pour le premier janvier de l'an 1000 ; quand on vit qu'elle n'avait pas lieu, que les phénomènes de la nature continuaient leurs cours comme par le passé, on reprit courage et l'esprit humain reçut une assez notable impulsion de progrès en Europe. Cette impulsion se manifeste à nos yeux par la naissance de l'architecture religieuse dite romane ou bizantine, par l'établissement ou la constitution de la chevalerie, enfin, par la création du nom de famille qui se rattache à l'origine de la chevalerie et de la féodalité. En effet, avant le XIe siècle, le nom de chaque homme était, comme nous l'avons dit, purement individuel, viager, non transmissible ni extensible à la famille ; ce nom était presque invariablement d'origine gothique, c'est-à-dire germanique ou scandinave. La constitution féodale donna le nom du fief au seigneur qui le possédait. Ainsi, des seigneurs qui se nommaient individuellement *Bouchard*, *Roger*, *Amaury*, devinrent Bouchard de Montmorency, Roger de Beaumont, Amaury de Montfort. A leur décès, le nom individuel disparut, fit place à un autre ; le nom du fief, au contraire, fut transmis à l'héritier et devint permanent. A *Bouchard* de Montmorency succédèrent *Hervé*, *Louis*, *Roland*, *Mathieu* de Montmorency, à *Roger* de Beaumont succédèrent *Atbéric*, *Géoffroi*, *Richard* de Beaumont ; Amaury de Monfort fut remplacé par *Guillaume*, *Simon*, *Guy* de Montfort. La famille ainsi groupée autour du fief, se trouva constituée par ce fait même ; elle prit dès lors un tout autre caractère de durée et de puissance qu'elle n'avait eu au temps où tous ses membres ne portaient que des noms isolés, destinés à s'éteindre avec eux. Toute la noblesse prit ainsi des noms de fiefs ; les familles se

subdivisèrent ensuite en attribuant un nom de fief à chacune de leurs branches.

L'avantage que tira la noblesse de cette édification de la famille fut bientôt apprécié par les classes inférieures, qui, soit par calcul, soit par esprit d'imitation, s'attribuèrent graduellement un nom générique et transmissible. Elles commencèrent, sans doute, par prendre certains noms qui rappelaient vaguement le nom de lieu pris par la noblesse, comme Dumont, Duval, Dubois, Delalande, Delétang. Puis des noms de métier se transmirent, comme Lefèvre, Lemasson, Couturier, Chapuis, Maréchal. Quelques sobriquets s'y ajoutèrent, comme Leblanc, Lenoir, Lelong, Petit, Legros. L'ancien nom gothique, autrefois viager, devint héréditaire dans beaucoup de familles, tels que Richard, Bernard, Bertrand, Guillaume, Roland, Gauthier, Garnier, Regnault, Guichard. Enfin les noms des saints les plus populaires vinrent former les titres de beaucoup de familles, sous des formes quelquefois très-multipliées et très-défigurées. Les noms des douze apôtres furent fréquemment empruntés. Il en a été de même d'autres noms de saints très-célèbres, comme Étienne, Antoine, Nicolas, Martin, Médéric ou Merry, Médard ou Mars, Denys. Chacun de ces noms populaires a subi les plus étranges variantes. Ainsi le nom germanique *Walther*, a d'abord été traduit dans le latin du moyen âge, par *Waltharius*, *Gualcherius*, puis par *Gauthier*, *Gaucher*, *Vaucher*, *Vauthier*, *Gauteron*, *Gauteret*, *Gautereau*, etc. *Wilhelm* a formé non seulement *Guillaume*, mais *Guillon*, *Guillet*, *Guillot Guillard*, puis *Guillaumin*, *Guillemin*, *Vilemain*, *Guilleminot*. *Harald* est devenu *Arraud* et par diminutif *Arrouet*. Les dérivés de Pierre, de Paul, de Jean, de Jacques, d'Étienne sont innombrables. Les radicaux tirés de tous ces noms, soit contractés, soit allongés, ont reçu une foule de désinences telles que les suivantes ; ainsi pour le nom de Pierre :

Perrin, Perron, Perret, Perrot ou Perraud, Pérard, Perrou.

Puis :

Perrinet, Perronneau, Perrotin, Perraudeau, Perronet.

Le nom de famille ayant commencé par le nom de fief au XIe siècle, ce ne fut guère que trois siècles plus tard que ce nom se fut étendu, par l'usage, à toutes les familles du peuple ; il s'y propagea peu à peu sans aucune loi, sans réglement. Il se fit par une sorte de spontanéité, d'entraînement populaire, par esprit d'imitation, d'assimilation envers les puissances gouvernantes, comme jadis avait eu lieu l'adoption des noms romains dans la Gaule et dans les autres régions soumises à la puissance de Rome ; comme s'était établi, au VIIe siècle, l'usage des noms barbares importés par les nations conquérantes.

Le Livre des Tailles de Paris, dressé en l'an 1313, nous montre le nom de famille encore à l'état de formation et même encore incertain sur plusieurs individus. Il semble, dans cette nomenclature des bourgeois de Paris, que

le nom principal est encore l'ancien nom viager, celui qu'aujourd'hui nous appellerions prénom ou nom de baptême. En effet, tel fut le rôle que vint jouer l'ancien nom individuel dans cette nouvelle constitution onomatologique de la famille. Le nom, dit de famille, devint le nom fondamental, central ; c'est autour de lui que se groupèrent les autres comme de simples appendices individuels.

Le nom de baptême ou prénom, est la continuation de l'ancien nom personnel et viager ; il est, à cet égard, d'une institution beaucoup plus ancienne que le nom de famille, car elle remonte à l'origine de l'histoire de l'homme ; mais ce nom semble, au contraire, comme très-moderne dans le sens d'une consécration et d'un patronage à l'égard de l'un des saints de la légende. Il paraît même que l'usage, en ce sens, en aurait été, à peine, général en France sous Louis XIV ; comme nous le voyons par une note de l'abbé de Marolles à propos du baptême d'Ingomer, fils de Clovis : « En ce temps-là, dit le traducteur de Grégoire de Tours, les catholiques n'affectaient pas, comme on fait à présent, *en quelques diocèses de ce royaume*, de donner des noms de saints du Nouveau-Testament ; ils se contentaient de donner des noms de leur langue, de leur pays ou de leur famille, parce qu'il n'y a point de sanctification de nom qui intervienne dans le baptême que celui de Jésus-Christ et de Chrétien. »

Les registres de l'état civil qui contiennent la véritable charte de nos familles, sont de formation bien récente ; un synode prescrivit, en 1406, aux curés, la tenue des registres de baptême, et plus tard, vers l'an 1464, on leur enjoignit de constater les mariages et les décès.

M. J. Azaïs a traité la même question et répond à M. de Sourdeval par le mémoire suivant :

Les noms de famille sont les noms qui distinguent les individus appartenant à une famille, des individus appartenant à d'autres familles. En d'autres termes, les noms de famille sont ce qu'on appelle vulgairement les noms propres. Pour expliquer l'origine des noms propres ou de famille en France, il faut : 1° établir une théorie ; 2° invoquer des faits à l'appui ; 3° tirer les conséquences qui résultent de la théorie appliquée aux faits.

I.

Théorie.

Tous les noms propres ont été originairement significatifs.
Eusèbe Salverte.

Les noms propres sont aussi anciens que le monde. Dès qu'il y a eu sur la terre plusieurs individus, chacun a nécessairement reçu une dénomi-

nation qui le distinguât des autres. Ces dénominations ont vraisemblablement été prises d'abord des qualités physiques ou morales de l'individu ; l'un a été appelé *Leblanc*, l'autre *Lenoir*, celui-ci *Lebon*, celui-là *Lesage*.

Ces démonstrations devenant insuffisantes, on a dû recourir au nom des animaux avec lesquels les mœurs ou le caractère de l'individu lui donnaient quelque ressemblance. L'homme rusé a été appelé *Renard*, l'homme vorace *Loup*, l'homme courageux *Lion*.

Ces dénominations devenant insuffisantes encore, on a mis à contribution, pour désigner tels et tels individus, les arbres, les plantes, les fleurs et les autres productions de la terre qui paraissent avoir avec eux quelque analogie. L'homme robuste a été appelé *Duchêne*, l'homme dur *Dunoyer*, l'homme aux joues colorées *Rosier*, l'homme sans énergie *Roseau*.

On a enfin désigné les individus ou par leur métier, ou par leurs actions d'éclat, ou par leurs goûts, ou par la nature de leurs propriétés, ou par leurs fonctions publiques, ou par le lieu de leur naissance, ou par les pays où ils avaient voyagé, ou par toute autre circonstance qui peut faire distinguer un individu d'un autre individu. De là les noms propres *Letourneur*, *Levaillant*, *Friand*, *Dupré*, *Lemaire*, *Clermont*, *Irlandais*.

Il suit de là que, dans l'origine, tous les noms propres ont été significatifs ; et j'ajoute même qu'il n'a pu en être autrement. Le nom propre fut inventé pour tenir lieu de la périphrase à laquelle il fallait bien avoir recours pour désigner chaque individu ; le nom propre dut donc être approprié, comme la périphrase, à la personne qu'il s'agissait de désigner. Faisons attention d'ailleurs qu'il serait contre toute raison que les hommes, qui avaient à leur disposition une foule de mots, tous faits, présentant un sens analogue aux individus qu'ils voulaient désigner, eussent pris la peine de créer arbitrairement des mots qui n'auraient présenté aucun sens et que personne n'aurait compris. « Qu'on ne dise « point, dit Eusèbe Salverte, que rien n'empêche le caprice de créer des « noms insignifians : l'invention sans motifs et sans principe, est aussi « difficile pour ce sujet que pour tout autre. »

Il est probable que, dans les temps primitifs, les noms propres ne furent pas invariablement transmis des pères aux enfants. Le fils dut souvent être nommé autrement que son père, lorsqu'il eut des défauts ou des qualités contraires, lorsque son père, ayant embrassé une certaine profession, il embrassa une profession différente, lorsqu'en un mot les

circonstances qui avaient déterminé la dénomination donnée à son père, n'existaient pas pour lui.

A mesure que la civilisation fit des progrès, les noms propres acquirent plus de fixité. La transmission des successions, des successions collatérales surtout, fit sentir aux membres de chaque famille la nécessité de conserver, pour se reconnaître au besoin, le nom propre qui leur était commun; mais les noms propres ne furent invariablement transmis en France, des pères aux enfants, et ne devinrent définitivement noms de famille, qu'à dater du mois d'août 1539, époque à laquelle la tenue des registres de l'état civil fut prescrite par l'ordonnance de Villiers-Cottrets. Alors, mais alors seulement, les naissances, les mariages, les décès, devant être enregistrés, chacun en naissant reçut le nom de son père, se maria sous le nom qu'il avait reçu en naissant, et emporta ce nom dans la tombe. Vous remarquerez que, pour empêcher toute variation dans les noms propres, l'ordonnance d'Amboise du 26 mars 1555 défendit de changer de nom sans la permission du prince.

Je n'ai pas besoin de faire observer que les noms propres restèrent significatifs comme ils l'avaient été originairement; mais ce qu'il est essentiel de noter, c'est que chaque nom retint la signification qu'il avait dans la langue à laquelle il avait primitivement appartenu. Il suit de là qu'il y a beaucoup de noms propres dont on ne peut trouver la signification sans faire des recherches dans les langues anciennes et modernes. Mais on conçoit de reste que les langues qui ont été parlées dans un pays sont celles qui y fournissent la signification du plus grand nombre de noms propres.

II.

Faits.

Rechercher la signification de tous les noms propres, serait une entreprise au-dessus des forces humaines; mais j'ai pensé qu'il y avait moyen de faire cette recherche sur un certain nombre de noms connus en France: et c'est la tâche que je me suis imposée. J'avertis que je mettrai de côté tous les noms propres qui présentent par eux-mêmes un sens en français; car il serait ridicule que j'eusse l'air d'apprendre à mes lecteurs ce que signifient les noms propres *Berger*, *Labrosse*, *Lacave*, *Soulier*, *Sellier*, *Leroux*, *Leblond*, etc., etc. Mon travail sera d'autant plus précieux, qu'il n'aura pour objet que des noms propres auxquels le vulgaire n'attache aucun sens.

Suit une longue nomenclature étymologique dont le conseil de rédaction n'a pas adopté l'impression.

III.

Conséquences.

Le tableau que je viens d'esquisser, et qui ne se compose, comme je l'ai déjà dit, que de mots qui n'ont aucun sens en français, prouve par des faits ce que j'avais déjà essayé de prouver par des raisonnements, c'est-à-dire que les noms propres ou de famille sont significatifs. La démonstration aurait été complète si j'avais fait sur tous les noms l'épreuve que je n'ai faite que sur un certain nombre; mais les recherches auxquelles je me suis livré m'autorisent à affirmer que le résultat aurait été le même.

Il est bien quelques noms propres dont il est impossible de connaître la signification, et ce sont principalement ceux qui se sont formés dans la langue que parlaient les habitants primitifs de nos contrées. Cette langue qui a été successivement altérée et dénaturée par le mélange de je ne sais combien d'autres langues, et qu'aucun document historique ne nous a conservée, ayant cessé d'exister, il n'est pas merveilleux que les noms propres qui lui ont appartenu, restent sans signification.

Faisons attention d'ailleurs que, si nous connaissons les langues *officielles*, si je puis m'exprimer ainsi, que l'on parle en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Russie, en Allemagne, dans la Suède; dans le Danemarck, dans la Hollande, nous ne connaissons nullement les dialectes ou patois qui forment le langage particulier de toutes les localités dont se composent ces diverses contrées. Or, le moyen de connaître la signification d'un nom propre qui aura été créé à l'aide de l'un de ces dialectes ou patois!

Et tous les dialectes ou patois de France les connaissons-nous? Et pouvons-nous donner la significetion des noms propres qui ont pris naissance dans ceux de ces dialectes ou patois qui nous sont inconnus?

Il y a donc quelques noms propres dont il est impossible de donner la signification; mais ces quelques noms propres ayant été créés, comme tous les autres, pour distinguer les individus, ce n'est pas la signification qui leur manque, c'est la connaissance du langage, dans lequel ils ont été créés, qui nous manque à nous-mêmes.

Il suit de tout ce dessus que le besoin de distinguer les individus a été, en France comme ailleurs, l'origine des noms propres, devenus plus tard noms de famille, et que les modes de formation de ces noms propres ou de famille ont été aussi nombreux que les moyens que peut fournir une langue de distinguer, par la parole, un individu d'un autre individu.

Remarquons, en passant, que le tableau que j'ai donné de la signification d'un certain nombre de noms connus, vient à l'appui de quelques faits que nous enseigne l'histoire.

L'apparition en France, et surtout dans les provinces méridionales, des Grecs et des Arabes, est constatée par un bon nombre de mots d'origine grecque ou arabe.

Les Romains ont dominé en France; de leur langue s'est formée la basse-latinité et la langue romane ou des troubadours qui a été longtemps la langue du midi : de là une foule de noms propres qui dérivent de la langue latine, de la langue romane et de la basse-latinité.

Les Celtes ont envahi la France et s'y sont établis; de là une infinité de noms qui dérivent des langues celtiques.

Les Ligures, les Ibères, les Goths, les Teutons y sont passés, et ont laissé, dans quelques noms propres, les traces de leur passage.

Quant à la langue hébraïque qui a laissé des vestiges dans toutes les langues, trente-six noms propres qui en dérivent, attestent qu'elle en a laissé dans la nôtre.

Restent quelques noms d'origine italienne, catalane, espagnole, basque, anglaise, allemande, etc., dont l'introduction dans nos contrées s'explique facilement par les voyages et les émigrations. Les voyages et les émigrations expliquent aussi les noms de ville, bourg ou village que portent beaucoup d'individus.

J'ajoute, en finissant, que j'aurais pu donner la signification de beaucoup d'autres noms propres, tels par exemple, que :

Cambacerès, *Cam* (courbé), *Bacerus* (desséché) basse-latinité.

Robespierre, *Rob* (proie, butin), *Esper* (espérance) celtique.

Cadoudal, *Cad* (combat, choc, conflit), *Oud* (contre), *Al* (personnage élevé) celtique.

Je me suis abstenu de donner ces significations comme prêtant trop à l'arbitraire, et j'ai de plus élagué la signification du nom *Cadoudal*, comme attribuant une inspiration prophétique à ceux qui créèrent ce nom.

Observations sur les deux mémoirses ci-dessus.

En lisant ces deux mémoires, le lecteur a sous les yeux l'expression de deux écoles bien opposées, M. Azaïs marche sur les traces de *Court de Gébelin* et de feu *Eusèbe Salverte*, M. de Sourdeval suit la voie indiquée par M. Augustin Thierry.

La méthode de Gébelin, de Salverte et de M. Azaïs, choisissant son terrain dans la philologie générale, consiste surtout à prendre un nom dans son état actuel et à le rapprocher, sans intermédiaire historique, d'un mot appartenant à une langue étrangère, et de conclure de là à une parenté, à une similitude; ainsi selon cette école : *Arrouet*, vient du grec *arroô*, je brûle, *Auger*, de l'allemand *Auge*, œil, *Augereau*, de la basse latinité : *Augerea* eau, *Augier* de *Augia*, pâturage, *Auguis*, de *Augui*, rouir.

L'école d'Augustin Thierry traduit ces mêmes mots tout autrement. Elle cherche les métamorphoses successives qu'un nom a subies dans le moyen âge, aux diverses époques de notre langue. Pour elle, *harald* est devenu *haraud*, *héraut*, *arrau*, *arroux*, et, par l'effet d'une terminaison diminutive, *Arrouet*. *Auger*, (*Augier*, qui est la même chose), et *Augereau*, qui en est le diminutif, apparaissent dans les chroniques du moyen âge sous la forme d'*Adalger* : de même que *Allard*, est *Adalhart*, et *Augis*, *Adalguis* ou *Adalgis;* ces dernières formes sont évidemment gothiques, *Adal-ger*, *Adal-hart*, *Adal-gisle*. *Arnaud* lui paraît venir d'*Arnold* (*Eren-old*); *Didier* lui semble le générateur de Diderot, Dideron, Didot, etc.; *Guizot*, *Guizard*, *Guizol*, de même que *Guiton*, *Guitaut*, etc, sont pour elle des dérivés de *Guy*, qui s'écrivait souvent *Guis*, vieux noms français qui vient, soit du martyr sicilien *Vitus*, honoré sous le nom de saint Guy, soit du nom gothique *Weit ou Weis*, soit de *Ghisle*, élément qui figure dans beaucoup de noms, comme dans *Ghislebert*, devenu Gilbert et Guibert, ou dans *Ghisle-mar*, devenu *Guimard*.

Remarquons que la déviation depuis le point du départ jusqu'au point d'arrivée a dû être bien grande dans un ordre de noms qui a continué d'être en usage chez une nation qui avait rejeté la langue dont ces noms étaient formés; nous en voyons de singuliers exemples dans le nom *Waldemar*, qui, transporté en Russie, par les *Warègues*, y est devenu *Wladimir*, et qui a été impatronisé en France par un saint qu'on appelle et latin *sanctus Waldemarus*, mais que l'on traduit en français par saint *Galmier*, *Gaumier*, ou *Jaumier*. *Adel-mar*, est devenu *Adhémar*, *Azémar*, *Aymar* et enfin saint *Omer*, (Audomerus, Aldemarus); *Austrogésilus* s'est changé en saint *Outrille; Audoenus*, (de *Ald-win*), a formé saint *Ouen* (1).

(1) Voyez, dans le Vocabulaire hagiologique de Châtelain, imprimé en tête du Dictionnaire étymologique de *Ménage*, les étranges dérivations des noms de saints, c'est la transformation même du nom gothique au nom moderne.

Enfin le nom même de *Gaucher* qui paraît avoir une signification si évidente, est un véritable nom d'origine gothique ; voyez plutôt les chroniques qui ont parlé du célèbre *Gaucher* de Châtillon ; elles le nomment *Gaucherus, Gualcherius, Walcherius, Walterius*, c'est donc le nom *Wald-her* qui s'est métamorphosé en *gaucher*, en suivant une route aussi détournée que *dies* se changeant en *jour*. Donc les noms d'aujourd'hui sont bien défigurés, et il est imprudent de les confronter immédiatement avec un mot venu du roman, du grec ou du lapon. La seule manière d'arriver sûrement à leur source c'est de les suivre pied à pied à travers toutes leurs déviations pendant le moyen âge. Ainsi *Louis* vient de *Ludovicus*, qui vient de *Chlodoveus* (dans Grégoire de Tours) qui est évidemment identique avec *Hlod-ve*, surnom d'Odin, tandis qu'on nous établirait vainement, par le procédé de *Court de Gébelin* ou d'*Eusèbe Salverte*, que *Louis* se trouve avoir une homonymie parfaite en Siamois ou en Tartare-Mantchou.

Ces observations posées, nous nous empressons de rendre pleine justice à la science étendue de Court de Gébelin, comme à celle de MM. Eusèbe Salverte et Azaïs.

M. Tailliar s'attache particulièrement à retracer l'origine des noms de famille des roturiers.

Deux causes, dit-il, ont plus spécialement concouru à leur faire attribuer des noms propres qui permissent de les reconnaître exactement :

1° La plupart étaient hommes liges, tenanciers ou censitaires soit des seigneurs, soit des abbayes. Pour exiger d'eux les services ou les redevances auxquels ils étaient tenus, il fallait bien les connaître et les distinguer avec certitude. De là, les précautions prises soit dans les anciens rôles féodaux, soit dans les cartulaires religieux, de constater soigneusement les noms, les surnoms et autres indications propres à empêcher les ambiguités ou les subterfuges.

2° L'affranchissement des serfs contribua de même à rendre les noms propres nécessaires. Dans le droit romain, l'esclave n'avait point d'existence civile ; ce n'était point une personne mais une chose, *non persona sed res*. La conversion de l'esclavage en servage améliora par degrés la condition de ceux qui ne jouissaient pas des droits civils. Enfin les habitants des villes et des campagnes devinrent

libres. Ils eurent alors une personnalité légale, une capacité civile. Ils purent contracter, acquérir, plaider en justice; de là pour eux la nécessité d'avoir un nom qui les distinguât et servît à constater leur identité.

Ces noms bourgeois ou roturiers ont des origines différentes; ils sont diversement tirés :

1° De la profession qu'on exerce: tels sont *charpentier*, *boulanger*, *boucher*, *le febvre*, *le serrurier*, *etc*;

2° Du lieu d'origine ou d'habitation, *Lorrain*, *Flamand*, *Picard*, etc;

3° De certaines charges ou dignités, *l'évêque*, *doyen*, *le prêtre*, *le majeur*, *l'échevin*;

4° De distinctions obtenues dans des jeux publics, *le roi*, *le prince*;

5° Du rang occupé dans la famille, *l'aîné*, *le jeune*, *le jumeau*;

6° De la conformation, de la taille, de la couleur des cheveux ou d'autres signes distinctifs comme *le grand*, *le gros*, *petit*, *le brun*, *le noir*, *le roux*, *roussel*, etc;

7° De certaines habitudes ou manières d'être; quelques-uns de ces noms sont bizarres; tels sont *mal nourri*, *maigrelot*, *blanche mine*, etc;

8° De diverses parties ou dénominations soit, dans la superficie du sol, soit des maisons ou des domaines ruraux comme *de la rue*, *de la porte*, *du toit*, *du jardin*, *de la haye*, *des prés*, *des champs*;

9° Des noms de baptême convertis en noms de famille, *Guerard*, *Girard*, *Garnier*, *Firmin*, *Robert*, etc;

10. Des noms d'animaux, *le coq*, *cheval*, *baudet*, etc.;

Enfin d'*une multitude d'autres* circonstances.

M. de Bois-le-Comte ajoute que la constitution de la famille appartient au christianisme;

Le baptême est une consécration qui rend la vie du fils indépendante de celle du père. On doit donc faire remonter au christianisme l'origine des noms, que l'état civil a plus tard régularisé.

Dans le pays basque, dit-il, il n'y a pas eu de monde féodal et cependant on trouve un grand nombre de noms

de manoir. Dans la Biscaye, encore aujourd'hui, le père a le droit de donner son manoir à qui il veut, le possesseur alors prend le nom de l'habitation.

M. Lambron cite un manuscrit de 1379, où l'on trouve une grande quantité de noms, et il fait remarquer que tous les noms de femmes sont le féminin des noms d'hommes; ainsi *Chartier*, *Chartière*, *Robin*, *Robine*, *Briconnet*, *Briconnette*, etc. Il ajoute qu'il y eut un moment où l'on avait une telle propension à s'attribuer des noms de terre, que le roi Henri II fut obligé de rendre une ordonnance, en 1555, pour arrêter cette tendance.

M. de Cussy dit qu'on prenait ainsi des noms nobiliaires dans le but de s'exempter des redevances, mais que cet abus fut reprimé.

M. Dufaur de Montfort a fait remettre, par M. le docteur Roux, de Marseille, un mémoire sur la 9e question:

Quelle est la limite qui sépare la langue d'Oil de la langue d'Oc?

Messieurs,

« Quand le Nord, s'épuisant de barbares essaims,
« Vint par une conquête en malheurs plus féconde,
« Venger sur les Romains l'esclavage du monde,
« De leurs affreux accents la farouche âpreté
« Du latin, en tous lieux, souilla la pureté.
« On vit de ce mélange étranger et sauvage
« Naître des langues sœurs, que le temps et l'usage,
« Par des sentiers divers guidant diversement,
« D'une lime insensible ont poli lentement
« Sans pouvoir en entier, malgré tous leurs prodiges,
« De la rouille barbare effacer les vestiges. »

(André Chénier.)

Comme il arrive que, dans les vieilles familles, les rapports de parenté, d'abord intimes, s'isolent, divergent et finissent par disparaître dans l'océan du monde, de même aussi les langues qui toujours affectent une tendance à varier, s'éloignent graduellement, de siècle en siècle, les unes des autres, et, par contre, se rapprochent de plus en plus quand on remonte avec elles les premiers âges où se produit leur source. C'est ce

qu'on observe particulièrement pour la langue française dont les diverses transformations, depuis Montaigne et Rabelais, ont été prodigieuses; et que sera-ce donc si l'on veut rechercher jusqu'à son origine?

Lorsque Rome eut mis fin à la conquête des Gaules, elle comprit en habile politique qu'elle était, que la voie la plus sûre pour dominer les peuples soumis à ses armes, c'était d'anéantir la langue autocthone, car la langue sauve la nationalité, et la nationalité est le dernier espoir qui reste aux vaincus.

A l'arrivée des Romains, trois langues distinctes étaient en usage chez les Gaulois : au nord, la langue belge, composition de celtique et de germain; au centre, le celtique pur; au midi la langue des Aquitains, originaire d'Espagne ou Ibérie.

Voilà tout ce que rapportent, à ce sujet, les commentaires de César; mais, il faut bien en convenir, la Gaule ne nous est connue que par ce qu'ont daigné nous en dire ses fiers vainqueurs, et peut-être serait-elle passée inaperçue sans le courage héroïque de quelques uns de ses enfants, de Vercingétorix, entre autres, qu'on a pu surnommer le dernier des Gaulois.

On désigne le celtique comme base du langage; qu'était-ce donc que ce celtique dont les caractères ne sont pas venus jusqu'à nous? Les Druides, seuls éclairés, n'avaient point d'alphabet, et la langue devait se transmettre par tradition. Pourquoi, comment? on l'ignore. Un savant modeste, guerrier plus illustre encore, le premier grenadier de France, le valeureux Latour-d'Auvergne, a voulu exhumer l'idiôme primitif de nos pères, et tout ce qu'il a recueilli de ses laborieuses recherches se résume en quelques vestiges qui même tombent, plus ou moins exacts, plus ou moins tronqués, dans le domaine obscur de l'archéologie.

César assure, et d'anciennes médailles l'attestent aussi, que les Gaulois se servaient de mots grecs; les avaient-ils reçus de la colonie phocéenne de Marseille? ce serait peu vraisemblable, car les marchands étrangers qui abordèrent la partie méridionale de la Gaule ne s'établirent que sur les côtes et rien n'indique que leurs relations, de long-temps au moins, se fussent étendues vers l'intérieur des terres.

Toutes les langues, d'ailleurs, présentent des phénomènes semblables; elles ont des affinités quelconques avec le grec, avec l'hébreu même, sans qu'on ait pu s'expliquer d'une manière satisfaisante l'origine de ces singuliers rapprochements : c'est là un des faits historiques dont le mystère n'est point encore sorti du creuset de la science.

Quoiqu'il en soit, le latin fut imposé à la Gaule, et de son mélange avec les dialectes primitifs résulta ce qu'on nomme la langue romane.

Mais, remarquons-le, ce latin ne se parlait pas comme à la tribune du forum. L'armée conquérante avait son langage particulier, le langage vulgaire, et ce fut celui-ci qui se répandit dans les provinces conquises. Le bas latin que la victoire venait d'introduire trouva partout appui et encouragement; il devint même, plus tard, obligatoire pour la rédaction des actes publics.

Quelque corrompue qu'elle fût, la langue de Virgile fleurit dans le midi de la Gaule, à Bordeaux, à Toulouse, à Nîmes ; mais ses progrès furent moins sensibles au fur et à mesure qu'elle se dirigeait vers le nord, de sorte qu'elle était à peine implantée aux bords du Rhin que déjà, par une marche en sens inverse, les peuples barbares de la Germanie se précipitant dans la Gaule, semèrent sur leur passage des idiomes inconnus. Les Francs s'établirent au nord, les Visigoths au midi, et alors se renouvela un mélange facile et prompt chez les peuples qui n'avaient pas eu le temps d'abjurer les formes tudesques, peu dissemblables, d'ailleurs, de la langue des nouveaux conquérants, lent et incomplet là où le latin conservait de profondes racines.

La langue du midi était, on peut le dire, plus nationale; malheureusement des chances funestes vinrent toujours entraver son essor. A quoi tiennent les destinées du monde ? Si Alaric II eût triomphé à Vouglé, peut être Toulouse serait aujourd'hui la capitale de la France, et la dynastie Carlovingienne ne nous eût point infligé son dur jargon.

Il y eut long-temps encore, après la conquête des Gaules par les Romains, vers le VIIe siècle, une langue commune qui n'avait plus rien de celtique, et qui cependant n'était pas latine non plus; tous les auteurs citent comme le monument le plus ancien de ce dialecte vulgaire le serment de Louis-le-Germanique, prononcé en 842 à Strasbourg; il est écrit dans la forme provinciale, mais on ne peut se dissimuler que ce ne soit tout simplement un latin corrompu.

La fusion des idiomes, au nord comme au midi de la France, ne s'établit d'une manière complète que vers le XIIIe siècle, et alors se révélèrent dans le royaume deux langues bien différentes entre elles, la langue d'Oil, d'un coté, la langue d'Oc de l'autre. Toutefois, cette dissemblance n'était pas encore, au commencement des croisades, aussi marquée qu'elle le devint par la suite; quelques philologues vont même jusqu'à prétendre qu'à cette époque la France entière parlait le même langage.

Il est difficile de déterminer l'étymologie du mot langue d'Oc. Nicot le

fait dériver de langue de Goth, comme qui dirait langue gothique, langue de Goth; mais c'est là une explication peu satisfaisante; on ne voit pas trop le rapport qui peut exister entre Oc et Goth.

D'autres remarquent qu'au moyen âge le royaume de France se divisait en deux parties appelées langues, l'une la langue d'Oil, l'autre la langue d'Oc, et la preuve, ajoutent-ils, c'est que les Gascons, et surtout les Goths, prononçaient Oc pour dire Oui, tandis que dans tout le reste du territoire ce Oui se traduisait par Oil.

Cette explication n'a rien de bien sérieux ; il est douteux que les Gascons prononçassent Oc, car ils disent aujourd'hui Ho, Hobe, et d'ailleurs je me prends parfois à me demander si le partage philologique de la France a pu tenir à Oui plutôt qu'à Non.

Ce qui semble moins contestable, c'est qu'on a fait de langue d'Oc le nom de Languedoc que porte la province et aussi celui d'Occitanie qu'on lui donne quelquefois; ces dénominations ne sont donc pas fort anciennes.

Au surplus, la langue d'Oc, loin de s'appliquer d'une manière exclusive au pays qu'elle a gratifié de son nom, était commune à tous les États de Raymond IV, de Saint-Gilles, comte de Provence, souverain d'une partie de la Gothie et de l'Aquitaine. Ainsi nos historiens, en parlant des poëtes provençaux, n'entendent pas seulement, comme on le ferait aujourd'hui, les poëtes de la partie du royaume comprise entre le Rhône et le Var, mais encore ceux qui, sous d'autres climats, ont versifié en langue romane provençale, et dans ce nombre on compte des Catalans, des Aragonais, des Italiens.

Dès que la langue romane eut commencé à se répandre, les divers dialectes se formèrent en se modifiant avec l'idiome du pays. En 1080, la langue d'Oc naquit de la décomposition du latin. La poésie provençale brillait déjà vers la fin du XIe siècle, et dans le XIIe, elle parut dans tout son éclat. Peu après, au XIIIe siècle, le Dante, frappé de la richesse de la langue romane provençale, mais comprenant aussi ses défauts, au lieu de s'astreindre à l'écrire comme on le faisait avant lui, comme il en avait eu la première idée, sut n'en prendre, en quelque sorte, que la fleur, et devint, sans aucun doute, le créateur de cette douce langue italienne dont la divine comédie est la première, la plus noble expression.

La langue d'Oil est ce qu'on appelait d'abord le roman wallon, en usage dans les provinces du Nord de la France, où le latin, parlé plus tard que dans le midi, s'était maintenu beaucoup moins longtemps. Ce dia-

lecte devait se ressentir de la brutale occupation des peuples septentrionaux ; il était dur, âpre, tel qu'il le fallait aux gens de guerre.

La langue d'Oil dont le patois picard est une variété, peut-être même une reproduction presque originale, naquit au xe siècle, lors de l'invasion des Normands, et elle s'est soutenue toujours dans les circonstances les plus favorables. L'Université de Paris la prit sous son patronage et les rois de France, et la cour, et le peuple, n'en voulurent point d'autre. Saint Bernard en répandit l'usage en prêchant la croisade, et depuis elle ne fit que progresser entre les mains des Villehardouin, des Joinville, des Malherbe, des Froissart, des Rabelais, des Montaigne, jusqu'au grand règne de Louis XIV où elle arriva à son apogée de gloire et de perfection.

On a dit que les langues d'Oil et d'Oc s'étaient partagé le nord et le midi de la France. Chacune des deux eût ses poètes : les trouvères, d'un côté; de l'autre, les troubadours. Ces noms de troubadours et de trouvères n'en constituent, à proprement parler, qu'un seul; ils ont du moins la même origine et signifient trouveurs ou possédant le don de l'invention et du génie, épithète tant soit peu fastueuse, mais permise aux poëtes, dont la modestie n'a jamais été le défaut capital.

L'acception de trouveurs ou trouvères, après avoir été quelque temps en usage dans la bouche des ménétriers et des auteurs contemporains, s'anéantit bientôt parce qu'il n'était point nécessaire qu'elle passât dans la langue; mais comme il n'y avait pour désigner les poëtes de la France méridionale que le terme de Provençaux, qui indique également les habitants de la Provence, on s'accorda, afin d'éviter toute amphibologie, à ne plus les appeler que troubadours. C'est sous ce nom qu'ils s'illustrèrent en Italie, et il ne fut plus question que d'eux dans notre littérature moderne. De là est résulté une erreur ; beaucoup de faits personnels aux poëtes du nord, qu'on avait déjà cessé de nommer trouvères, furent indistinctivement appliqués aux troubadours; les troubadours étaient partout, on ne vit plus que des troubadours. Un chanteur, un ménétrier quelconque apparaissait-il à la cour d'un prince, au seuil d'un château, c'était à coup sûr un troubadour récitant des poésies provençales, et on oubliait que ces chansons, écrites en une langue propre à certaines provinces, ne pouvaient être entendues dans les autres, moins encore à l'étranger.

Ainsi, par exemple, l'histoire cite la romance de Richard Cœur-de-lion comme appartenant à la langue d'Oc. Cela est vrai, mais cette pièce existe aussi en français de l'époque, comme le prouve la collection des chansonniers antérieurs au xve siècle, de M. de Sainte-Palaye. Le roi d'Angleterre ne connaissait pas le provençal et il devait être familier avec la langue

Française qui était celle de ses ancêtres au temps de la conquête des Normands ; il est donc probable que ce qu'on nous donne pour l'original de la romance ne fût qu'une traduction à l'usage de la Guienne, dont Richard était suzerain.

Blondel était un poëte Français, et c'est en langue d'Oil qu'il chanta au pied de la tour, ce qui n'empêche pas les historiens de mettre au nombre des troubadours ce fidèle serviteur ; il serait facile de multiplier les exemples à cet égard.

Nous croyons utile, pour établir la différence des deux langues sœurs, de placer ici des couplets qui s'appliquent à chacune d'elle.

Voici de la romane provençale ; il ne faut point oublier que sa prononciation ajoutait à la difficulté de l'entendre :

« Al chans d'ausels comenza ma chanso,
« Cant aug chantar la gluanta et aiglos,
« E p'els cortils vey verdeyar lo luis
« La blava flors qe par entr'els boissos,
« E'l riu clar corren sobr'els sablos,
« La à s'espand la blanca flor del lis (1)..... »

Le couplet qui suit est en romane-française :

« Prenés-y garde ;
« S'on me regarde,
« Dites-le moi.
« Trop sui gaillarde,
« Bien l'aperchoi :
« Ne puis laissier que mon regard s'esparde,
« Car tel m'esgarde
« Dont mout me tarde
« Qu'il m'ait o soi (2). »

(1) Traduction :
« Aux chants des oiseaux je commence ma chanson ;
« Quand j'entends chanter. . . . .
« Que dans les vergers je vois reverdir la terre,
« Que la fleur bleue paraît entre les buissons,
« Et que les ruisseaux clairs coulent sur le sable,
« Là où s'épanouit la blanche fleur du lis...... »

(2) Traduction :
« Prenez-y garde ;
« Si l'on me regarde,
« Dites-le-moi.

La langue d'Oil était noblement protégée par les comtes de Flandres et de Champagne, celle d'Oc par les comtes de Toulouse et de Provence; mais, comme dans le combat d'Alaric et de Clovis, le droit du plus fort prévalut. Pendant que la domination des rois français envahissait le territoire de l'ancienne Gaule, les derniers protecteurs de la nationalité méridionale de la France succombèrent avec les comtes de Toulouse, et la langue d'Oc s'éteignit pour toujours dans le sang des Albigeois, ou du moins elle se vit réduite à l'état de patois qui se perpétue encore parmi les classes populaires.

Tous ceux qui ont parcouru les frais vallons des Pyrénées se souviennent avec bonheur des chansons de Despourrins, pleins d'images champêtres, d'idées naïves et gracieuses. Je ne puis résister au désir de placer ici un de ces chants des montagnes; ce sera un humble hommage à ce qui reste de la langue des troubadours, comme on honore parfois la noble indigence d'une grandeur déchue :

« La haüt sus las montagnes, û pastou malhurous,
« Ségut aù pè d'ù hau, négat de plous,
« Sounyàbe aù cambiament de sas amous.

« Cô leüyé, cô boulatye, disé l'infourtunat,
« La tendresse et l'amou qui t'ey pourtat
« Soun aco lous rébuts qu'ey méritat ?

« Despuch que tu frequentes la yen de counditiou,
« Qu'as près û tà haüt bôl, que ma maysou
« N'ey prou haüte entà tu d'ù cabirou.

« Tas oüilles d'ab las mies, nous dégnen plus mescla;
« Tous superbes moutous, despuch en ça,
« Nou s'approchen deüs més qu'entaüs tuma.

De richesse me passi, d'aünous, de qualitat ;
« You nou soy qu'û pastou; mis noun n'y a nad
« Que noüs surpassi touts, en amistat.

« Encouère que s'y praübe, dens moun pétit estat,
« Qu'aïmi mey moun berret tout espélat
« Qué nou pas lou plus bet chapeü bourdat.

« Je suis trop gaillarde,
« Je m'en aperçois bien.
« Je ne puis m'empêcher de promener çà et là mes yeux :
« Car tel me lorgne
« Qui me donne grande envie
« D'être avec lui. »

« Las richesses deü moundé nou hèn que da tourmen ;
« Et lou plus bèt seignou, dab soun aryen,
« Nou baü pas lou pastou qui biü counten.

« Adiü, cô de tigresse, pastoure chens amou,
« Cambia, bé pots cambia de serbidou :
« Yamey n'oun trouberas û taü coum you (1). »

Ce n'est pas que la langue française n'ait eu de sérieux obstacles à vaincre pour s'introduire dans le midi du royaume; jusqu'au XV[e] siècle, elle y fût absolument étrangère, et *y était entendue de très-peu de personnes, même parmi celles du premier rang* : ce sont les propres termes de Dom Vaissette, histoire du Languedoc, tome IV, p. 502.

Aujourd'hui cette grande guestion est jugée; les derniers vestiges du moyen âge ont disparu, et partout domine l'unité du langage comme celle du patriotisme.

Il s'agit maintenant de faire connaître les limites des deux langues.

(1) Traduction :

La haut, sur la montagne, un berger malheureux,
Assis au pied d'un chêne, baigné de larmes,
Songeait au changement de ses amours.

Cœur léger, cœur volage, disait l'infortuné,
Pour prix de la tendresse et de l'amour que je t'ai voués
Voilà donc les dédains que j'ai mérités ?

Depuis que tu fréquentes les gens de condition,
Tu as pris un vol si haut, que ma maison
Est pour toi trop basse d'un chevron.

Tes brebis ne daignent plus se mêler avec les miennes ;
Depuis lors tes moutons orgueilleux
Ne s'approchent que pour lutter.

Je ne veux ni richesses, ni honneurs, ni dignités ;
Je ne suis qu'un simple berger ; mais il n'y en a aucun
Que je ne surpasse en amitié.

Encore que je sois pauvre, dans mon modeste état,
Je préfère mon berret tout pelé
Au plus beau chapeau bordé.

Les richesses du monde ne donnent que des soucis,
Et le plus grand seigneur avec son argent
Ne vaut pas le berger qui vit content.

Adieu, cœur de tigresse, bergère sans amour ;
Change de serviteur, tu peux en changer :
Jamais tu n'en trouveras un comme moi.

Quelques écrivains la fixent au cours de la Loire, mais c'est là une erreur : la langue d'Oc n'a pu s'étendre aussi loin.

Toutefois le point de séparation n'est pas facile à déterminer ; d'abord, parce que les contrées centrales de la France qui parlaient plus spécialement le celtique adoptèrent, les unes la langue d'Oil, les autres la langue d'Oc, et aussi par ce motif que des idiomes particuliers établirent des différences, plus ou moins sensibles, entre les deux principaux dialectes ; de telle sorte qu'il vaut mieux s'en tenir à cette grande division, sans se préoccuper, comme le fait M. Fallot, du patois normand, picard et bourguignon, comme on pourrait le faire dans le midi en distinguant le béarnais, le languedocien, le provençal.

En définitive, j'estime qu'on peut indiquer approximativement la limite des langues d'Oil et d'Oc, par une ligne qui, de Lyon, aboutira à la Rochelle, en traversant divers points des départements du Rhône, de la Loire, de l'Allier, de l'Indre, de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Charente Inférieure, sans s'arrêter aux rives de la Loire dont le cours divise la France en deux parties presque égales dans une longueur de six cents quatre-vingt kilomètres, sauf à excepter de ce partage, au nord la Basse-Bretagne, au midi le Pays-Basque, qui paraissent avoir eu de tout temps un dialecte particulier.

En effet le bas-breton diffère essentiellement de tous les idiomes connus, et semble reproduire le celtique dans sa pureté primitive. Le basque ou escuara, c'est le nom que lui donnent les indigènes, est peut-être un reste de l'ancienne langue ibérienne : on lui attribue cette origine, mais nous ajouterons qu'aucun monument ne le démontre d'une manière absolue : il faut, à cet égard, s'en tenir aux conjectures.

Au reste, le premier de ces idiomes ne se parle que dans un rayon peu étendu, et quant au territoire où l'escuara est en honneur, il ne dépasse pas les deux cinquièmes du département des Basses-Pyrénées : dans la masse des provinces françaises d'aussi faibles différences doivent être comptées pour rien.

Sur la même question, M. de Sourdeval s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

M. Tailliar nous a rappelé hier un fait qui est d'une haute portée, non pas pour nous expliquer les limites de la langue d'Oil et de la langue d'Oc

mais pour nous révéler la cause primitive de la divergence de ces deux langues. Les Gaulois parlaient, dit-il, deux idiomes. Les Belges et les Celtes parlaient le celtique; les Aquitains se servaient d'un autre langage dont sans doute les débris se sont réfugiés chez les Basques d'aujourd'hui. Après la domination romaine qui dura cinq siècles, l'une et l'autre langue fut également effacée. Cependant elles survécurent par leurs nuances, comme ces peintures qu'un badigeon recouvre, mais dont il ne peut égaliser les teintes. En effet, le pays des Aquitains et celui des Celtes ont été recouverts d'une même couche de langue latine, et plus tard à cette couche en a été superposée une autre de dialectes germaniques. Nous n'admettrons point avec le savant et judicieux auteur des *Lettres sur l'Histoire de France*, que l'invasion germanique, plus intense au nord de la Loire qu'au midi de ce fleuve, ait occasionné la distinction des deux langues. Cette invasion nous paraît avoir été égale non-seulement au nord et au sud de la Loire, mais au-delà des Pyrénées et des Alpes: l'occident entier fut envahi par les peuplades gothiques; on voit partout des traces égales de leurs passage. Si le nord de la Gaule fut particulièrement le théâtre du royaume des Francs et de celui des Bourguignons, le midi avait été occupé antérieurement déjà par les Visigoths revenant d'Italie, ils y avaient fondé un royaume qui dura près d'un siècle: l'Aquitaine fut donc au pouvoir des Germains même avant la rive septentrionale de la Loire; elle a un droit d'aînesse incontestable dans la révolution gothique.

Mais arrivons maintenant à chercher la limite de la langue d'Oil et de la langue d'Oc, question d'autant plus importante que, selon toute apparence, elle est identique avec celle de l'ancienne séparation de la langue aquitanique et de l'idiome celtique. Cette question aurait pu être traitée avec supériorité par un membre du Congrès, dont nous regrettons vivement l'absence. M. le marquis de la Ferté Sénectère, dont les connaissances sont si variées et si fermes tout à la fois, est retenu chez lui par une grave indisposition. C'est surtout à l'aide de la conversation que j'ai eue avec lui que je vais essayer de résoudre la question. M. de la Ferté a rassemblé dans sa riche bibliothèque au château de Beugny, une collection à peu près complète des ouvrages écrits sur les divers patois de la France; il a dressé un catalogue de ces divers ouvrages, et il les a classés par groupes de langage.

Il résulte des études qu'il a faites à cet égard que les limites des deux dialectes suivent à peu près une ligne qui partirait de la Gironde, près Blaye et aboutirait au lac Léman, en traversant l'Angoumois et la Marche, en suivant la lisière de l'Auvergne et du Bourbonnais, en coupant le

Lyonnais et en remontant au nord de la Bresse qui se trouve ainsi comprise dans les dialectes méridionaux.

Il est remarquable qu'on trouve une oasis de patois saintongeois (de langue d'Oil) dans les arrondissements de Libourne, La Réole et Marmande. Cette enclave, connue sous le nom de *Gavacherie*, est habitée par des colons qui, au XV[e] et au XVI[e] siècle, y vinrent de Saintonge. Ce fait est un témoignage remarquable de la persistance des langues.

Des oasis de ce genre se font remarquer à l'orient de l'Allemagne, où les pays germaniques sont occupés souvent par des groupes slaves, lettons; où des pays celtiques ou slaves contiennent des colonies germaniques. Ainsi la Transylvanie est peuplée d'Allemands dont on ignore l'époque de migration. Les mêmes lois de mélange et de division ont présidé à la séparation de nos deux dialectes de la langue d'Oc et de la langue d'Oil.

M. d'Argenson prend ensuite la parole pour traiter la même question ; il s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Il serait à désirer que la question posée devant le Congrès eût cette utilité, pour l'avenir, de faire renoncer à cette locution usitée par nos historiens, suivant laquelle le *cours de la Loire* sert de limite aux deux parties de la France, sépare la France du midi de celle du nord, et les deux langues primordiales et mères de nos dialectes, la langue d'*Oc* de la langue d'*Oil*. Or, il n'est jusqu'à ce jour presque aucun livre de quelque autorité, aucun ouvrage élémentaire mis entre les mains de la jeunesse, qui ne tombe plus ou moins dans cette erreur. Sans vouloir, ce qui serait trop long, rappeler les passages auxquels je fais allusion dans les livres de MM. Augustin Thierry, Michelet, etc., permettez-moi de vous citer plus au long un auteur étranger, il est vrai, mais généralement réputé pour la fidélité de sa couleur locale, non moins que pour son génie poétique (lequel du moins est au-dessus de toute atteinte). Je veux parler du poëte allemand Schiller, et d'un de ses meilleurs drames, celui de *Jeanne d'Arc*. En relisant la tragédie de Schiller, j'y trouve le lieu de la scène ainsi posé. L'action s'ouvre naturellement à Chinon, résidence de Charles VII, avant l'arrivée de la Pucelle. Chinon, dans la pensée du poëte, est placé sur l'une des rives de la Loire, et, qui plus est, sur la rive septentrionale du fleuve. Vivement pressé par l'armée anglaise, et trahi

par ses défenseurs, le roi, dans son désespoir, ne songe plus qu'à faire à l'ennemi un abandon complet de ses États. Il réunit sa flotte, et se dispose à passer avec les débris de son armée, le fleuve de la Loire, afin de se réfugier dans cette France du midi, que le poëte dépeint avec les charmes et la douceur du climat de la Provence. Ainsi, Chinon, placé au nord de la Loire, est exposé au climat brumeux du septentrion, tandis qu'immédiatement au midi du fleuve, règnent une température suave et un printemps éternel. Je passe des détails sur la cour du vieux roi René, paissant tranquillement ses brebis sur cette même rive gauche et fleurie de la Loire, tandis que la rive droite est exposée aux horreurs de la guerre; digression où se trouve une erreur chronologique bien digne des fautes topographiques qui précèdent.

Schiller s'était donc formé une idée bien fausse et bien imparfaite de la géographie naturelle de la France, et cependant, à part les anachronismes qui pouvaient passer à la rigueur pour des licences poétiques un peu fortes, ne peut-il trouver son excuse dans l'étude de l'histoire de France, telle qu'elle a été écrite jusqu'à notre temps, dépeignant le cours de la Loire comme une ligne complète de démarcation entre deux langues, deux civilisations et deux climats opposés? Étranger à notre pays, à qui pouvait-il mieux s'en rapporter qu'à ceux qui prétendaient le lui faire connaître?

Voici comment s'exprime encore à présent l'un des auteurs les plus familiers à l'enfance; M. Lamé-Fleury (*Éléments de l'histoire de France*, édition de 1847.)

« Or, il faut que vous sachiez, mes petits amis, que, dans ce temps-là, on « commençait à diviser la France en deux parties, qui se distinguaient « entre elles par le langage qu'on y parlait. L'une, appelée la langue d'*Oïl* « est située sur la rive droite de la Loire; l'autre, appelée la langue d'*Oc*, « située de l'autre côté de la même rivière » (Exemple : Tours et Saint-Symphorien). « On les nommait ainsi à cause de la différence du langage « de leurs habitants qui, au nord de la Loire, disaient *Oïl* pour affirmer, « tandis qu'ils disaient *Oc* au midi, etc. »

J'espère, Messieurs, que le séjour du Congrès à Tours cette année, aura enfin cet avantage de propager cette découverte, et de faire savoir à l'étranger, qu'entre les habitants de la cité de Tours et leurs frères d'outre-Loire, il n'y a désormais de distinction à faire, ni dans le génie naturel, ni dans les mœurs et la langue parlée, pas plus qu'on n'en peut établir dans la nature du sol et les modifications de l'atmosphère. Aujourd'hui le cours de la Loire, en sa partie moyenne et jusqu'à son embouchure, ne constitue aucune séparation entre des populations différentes. Il y a plus, cette séparation prétendue n'a jamais existé; jamais la Loire n'a formé ce qui s'appelle une frontière, ni en fait de nationalité, ni en fait de linguistique.

La plus simple observation des faits suffirait pour faire entrevoir qu'un

fleuve, à moins qu'il ne soit assez rapproché de son embouchure pour prendre les dimensions d'un bras de mer, n'a jamais pu faire la limite de deux idiomes. Les langues parlées qui sont le caractère le plus saillant des nations, se distribuent beaucoup plus communément suivant le versant des eaux et les bassins des fleurs ; ou du moins elles ne s'arrêtent que là où de puissants obstacles s'opposent à la dispersion des peuples. Ainsi des chaînes de montagnes, mais aussi parfois de simples chaînes de collines, des marécages, des étendues de terres vagues et mal frayées, des bras de mer forment ordinairement les limites naturelles des peuples ; — à moins qu'on ne doive encore les rattacher à des causes violentes d'invasion et de refoulement, causes qui ne sont que passagères, et doivent bientôt rentrer dans un niveau habituel. Mais un cours d'eau d'un accès facile sur ses deux rives, parcourant une plaine égale et peu accidentée, loin d'être un obstacle de la nature de ceux qui viennent d'être énumérés, est un lien de plus entre les populations qui l'avoisinent et plutôt que de contrarier, favorise le mélange des races ; — de même qu'en géologie les deux rives du même fleuve présentent des formations identiques, et sont véritablement les deux parties d'un même tout, les deux valves d'une même coquille, qui est le bassin fluvial. Si l'on eût indiqué, d'une part le bassin de la Loire, de l'autre celui de la Dordogne comme séjour de populations distinctes, on eut été plus près de la vérité et plus rationnel. Cependant en réalité la langue d'*Oil* s'étend au sud-ouest par delà les affluents de la Loire, tandis que ce même fleuve, vers son origine, baigne sur ses deux rives les terres de la langue d'*Oc*, à peu près jusqu'au point où il devient navigable.

La vraie limite des deux langues, ainsi qu'on l'a fait observer, ce serait une ligne tracée du confluent de la Dordogne et de la Garonne, se dirigeant vers le lac de Genève, mais décrivant au nord un circuit considérable, afin de renfermer le Périgord, le Limousin, la Marche, la Haute-Auvergne. Cette division était parfaitement familière à nos anciens annalistes, lorsqu'ils se servaient des expressions de langue d'*Oc* et langue d'*Oil*. Il est à observer qu'en tout ce qui tient à la topographie, nos vieux chroniqueurs sont tout autrement compétents que les auteurs modernes. Ce ne sont pas eux, pour le dire en passant, qui à l'exemple de M. Augustin Thierry, eussent placé le *Port de Piles sur la Loire.* (Tome 3, page 65 ; *Histoire de la conquête d'Angleterre*.)

S'ils étaient plus rapprochés des temps où vivaient leurs personnages, ils l'étaient beaucoup plus aussi du lieu de la scène. Ils vivaient au sein des événements dont ils s'étaient constitués les narrateurs. La vieille France était pour eux l'élément dans lequel s'écoulait toute leur existence. Il ne la découvraient pas de loin, à l'aide de longues vues, sur des cartes générales, ou en des classifications plus ou moins arbitraires. Ils savaient par le menu les moindres faits concernant les temps rapprochés du leur.

Ils étaient familiers avec tous les détours, toutes les sinuosités de ces sentiers que n'avaient pas encore nivelés, ni redressés les travaux de l'art. Enfin, pour nous servir d'une expression qui rendra mieux notre pensée, nous connaissons la France en voyageurs de chemin de fer ; eux la savaient pour l'avoir visitée dans tous les sens à pied, ou montés sur leurs palefrois.

Pour eux, la langue d'*Oc*, ou, ce qui revenait au même, la langue provençale, la langue limousine ou catalane, cette langue parlée à la cour des comtes de Toulouse et de Barcelone, idéalisée par les troubadours, comprenait, outre le Languedoc proprement dit, le Béarn, la Provence, la Guienne, le Périgord, la Haute-Auvergne, le Limousin, le Lyonnais, le Dauphiné. En dehors des limites actuelles de la France, il fallait y adjoindre, d'une part la Catalogne toute entière, de l'autre la Savoie et le comté de Nice. Elle excluait, au contraire, la Saintonge, l'Angoumois, l'Aunis, le Poitou, l'Orléanais, le Berry, le Nivernais, la Bourgogne, la Franche-Comté, etc. Tel était alors son territoire ; tel il est demeuré jusqu'à nos jours. Rien en effet n'est plus tenace, rien ne disparaît plus difficilement que la langue parlée. La langue écrite s'oublie comme elle s'apprend ; la langue parlée ne s'apprend ni ne se désapprend jamais. Elle tient en quelque sorte de la conformation de l'homme et de la structure de son gosier. C'est une portion essentielle de nous-mêmes, et là où nous la croyons abolie, elle revivra dans ce que nous appelons la prononciation, l'*accent ;* cet accent qui résiste à l'éducation, à l'habitude, à tous les procédés employés pour l'atténuer, aux efforts que nous faisons pour le vaincre, et qui reparaîtra toujours en dépit de nous, souvent à notre insu, non moins ineffaçable que les traits de la physionomie et les inclinations du caractère.

C'est à cet accent fortement prononcé que les hommes du midi, depuis que la langue d'*Oc* a cessé d'être cultivée comme langue écrite, d'être enseignée dans les universités et les écoles, ont été et sont demeurés reconnaissables. L'accent gascon se lie chez eux à cette vivacité, à ce langage pétulant et cadencé, fécond en jets ingénieux, en aperçus rapides et spontanés, en rapprochements imprévus et souvent téméraires, dont le premier de nos prosateurs, Montaigne, nous a laissé un modèle tellement saisissant, qu'à la lecture il est impossible de ne pas entendre le livre gasconner. Cette langue, cet idiome, cet accent, car c'est tout un, forment sur les confins de la langue d'*Oc*, l'opposition la plus tranchée avec l'idiome plus rassis et presque impassible du nord. L'accent inconnu en Saintonge, et dans la plus grande partie de l'Angoumois, devient tout à coup parfaitement sensible dans le Limousin. Au milieu du bourdonnement confus de la capitale, vous vous arrêtez pour entendre l'accent méridional sortir de la bouche de ce peuple robuste de l'Auvergne, peuple doué d'une verve railleuse et satirique, qui jointe à sa rigide économie et à la sobriété dont il ne s'écarte jamais, le constitue comme une sorte de critique permanente, de *Sirvente* en action, narguant les désordres et la

dissipation des grandes cités: Aussi, cette nation a-t-elle adopté pour devise le mot de *charabia*, lequel dépeint avec la crudité de son patois, cette simplicité primitive avec laquelle il se résigne à s'atteler au char de l'industrie, comme aux premiers âges de l'activité humaine.

Partout dans les dictons populaires, se retrouve l'indice de cette opposition. Sur les rives de la Gironde, se continue la lutte proverbiale de la lenteur saintongeaise et de l'impétuosité gasconne. D'où ce vieux conte du pari du Gascon contre le Saintongeais, à qui prononcera le plus rapidement trois noms d'arbres. Et le Saintongeais ouvrant une grande *goule*, débute par ces mots : *Châne, frâne, ormiau ;* à quoi le Gascon riposte par ceux-ci : *If-pin-ou* (houx). Il n'est pas besoin de dire lequel des deux gagna sa gageure. La morale de ce récit est qu'en dépit des historiens, il y a des siècles que le Saintongeais, habitant quatre-vingt lieues au sud de la Loire, balbutiait déjà la langue trainante de *Oui*.

Mais il est surtout un monument historique se rattachant à cette même limite, et dont la coexistence mérite d'être signalée. Un des caractères les plus sensibles de cette séparation des deux langues, a été le Droit. Le Droit romain, comme vous le savez, a de tout temps constitué la législation du midi, tandis que la coutume, verbale et traditionnelle d'abord, puis recueillie et rédigée par les soins de nos rois, a été la législation du nord de la France. Ouvrez nos anciens légistes, et vous y trouverez que les provinces d'*Oui*, sans aucune exception, avaient des coutumes spéciales, diversifiées à certains égards comme leurs idiomes, mais s'accordant sur des principes généraux, en contradiction avec la loi romaine.

Les provinces *d'Oc* suivaient le Droit écrit, le Droit romain, ce qui s'explique naturellement par une immixtion plus complète avec la civilisation latine, tandis que dans le nord, l'élément gaulois cessa moins de prédominer. Il fut un temps, et ce temps s'est prolongé durant des centaines d'années, où nos rois tenaient à la fois deux assises, deux parlements, et consultaient deux sortes d'états généraux, les états de la langue d'*Oc* et les états de la langue d'*Oil*, ceux-ci se tenant à Paris, et les premiers à Toulouse.

Le roi Jean, dans ses adversités, s'adresse simultanément à ces deux corps d'états; mais il n'a garde de les confondre. Outre que c'eût été blesser leurs priviléges, leurs orateurs ne se seraient certainement pas compris. On sait que les états de la langue d'Oc se perpétuèrent jusqu'à la révolution, avec des attributions restreintes, et confinés dans la province qui a gardé leur nom.

Mais le parlement de Toulouse, se disant le vrai parlement de la langue d'Oc, prétendait à ce titre marcher de pair avec celui de Paris. Le parlement de Paris était le parlement coutumier par excellence, et les limites de son ressort, qui comprenaient le Berry, le Poitou, l'Angoumois, l'Aunis, etc., atteignaient précisément cette limite que nous cherchons, au-delà

de laquelle commençaient, avec la langue d'Oc, les ressorts des deux parlements principaux du midi, ceux de Toulouse et de Guienne.

Ainsi les lois, les mœurs, les institutions, le langage, tout se lie de la manière la plus intime dans notre histoire. Je ne m'étendrai pas sur ce parallèle, qui conduirait bien loin, si, reprenant une des questions précédemment abordées, l'on recherchait dans l'étymologie des noms propres, ce monument le plus ancien des familles, et presque contemporain de leur origine, les preuves de leur descendance celtique, romaine, germanique ; considération que je ne crois pas à beaucoup près épuisée. Seulement quelques mots encore. L'Alsace, française depuis deux cents ans, parle l'allemand, et l'allemand souabe, comme au temps de la conquête ; et dût-elle l'oublier, qu'assurément l'accent tudesque y garderait triomphalement la robuste empreinte d'une filiation germanique. Partout, en Alsace la distinction des deux langues suit une ligne non interrompue et forme quelque chose de tranché et d'absolu. Partout on dit : Ici, le village allemand ; là, le village ou le quartier français. Il n'y a point d'intermédiaires, point de ces *Mulets*, ainsi que M. Michelet nomme plus malignement qu'avec vérité les Poitevins.

Généralement la ligne de séparation suit les crêtes des coteaux, et contourne les vallées, à peu d'exceptions près. L'Alsace elle-même est une des moitiés de ce bassin du Rhin, qui des deux côtés, est entièrement germanique; preuve nouvelle qu'en dépit des préjugés vulgaires, les rivières n'ont jamais été la limite naturelle des nations. Ainsi pour juger les résultats des établisements et des migrations des peuples, ce n'est pas assez de lire leurs annales. Il faut consulter la géographie physique des contrées qu'ils habitent. Mais il est quelque chose de plus sûr que les cartes de géographie ; c'est ce qui s'apprend de la bouche même des hommes. Voulez-vous savoir leur naissance et leur extraction, il n'est pas besoin de consulter leur généalogie. Il ne faut pas même les voir, il suffit de les entendre parler. Ainsi pour revenir à l'objet qui nous occupe, ce langage fortement cadencé des hommes du midi nous fait penser aux langues de l'antiquité, où chaque syllabe avait une valeur, où chaque mot devait être scandé. Le français du nord et du milieu, aux intonations de valeur égale, et aux désinences muettes, trahit probablement une source aborigène. Probablement aussi l'on doit rattacher la cause de ces idiomes à la division que César établit déjà entre les trois dialectes celtiques, le *belge*, qui correspond aujourd'hui au welche ou wallon ; le *celtique* propre, qui se rapporte à la langue d'Oil, et *l'aquitain*, à celle du midi.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, on ne saurait trop recommander aux philologues l'étude si intéressante, et pourtant si négligée, de ce qui subsiste de nos dialectes provinciaux. Plus tard, on se repentira de cet abandon, lorsque les jalons qui se retrouvent encore auront entièrement disparu. Il ne faut pas se le dissimuler ; quelleque soit la persistance des nationalités,

il est pour elles des causes de dissolution qui deviennent de jour en jour plus efficaces. Les peuples historiques ont brillé par des qualités, des vertus, des aptitudes variées, à travers leurs défauts, leurs erreurs et leurs ridicules ; ridicules entre lesquels les locutions natives, les idiotismes, ont constamment joué le premier rôle. Que devons-nous augurer de ce rassemblement confus, de cet amalgame sans nom, qui doit naître de l'avenir, de cette nouvelle confusion des langues qui se prépare ; chaos où la transmission des vertus paternelles est bien problématique, où la contagion des vices n'est que trop certaine ?

On demande, et la section adopte la proposition de lire en séance générale le mémoire de M. d'Argenson.

M. de Bois-le-Comte confirme par de curieuses observations les remarques de M. d'Argenson. Il entre dans l'examen des deux langues dans la forme comme au fond, et dans ses rapports avec la construction française.

M. de Bois-le-Comte prend ensuite la parole sur la 10e question. Il établit que les mystères, tels qu'ils ont été joués au moyen âge, se sont fidèlement conservés dans le pays basque. Il s'étonne que ce fait n'ait pas encore été signalé. On joue encore aujourd'hui dans ce pays des pastorales, qui ont la facture, la mise en scène des anciens mystères.

M. le président annonce à l'assemblée que, suivant l'ordre du jour, la discussion continuera demain sur les 10e et 11e questions.

La séance est levée à trois heures.

Séance du 8 septembre.

Présidence de M. le vicomte de Cussy.

M. Charles Ernoult, secrétaire.

—

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Pernot, qui propose de lire en séance générale quelques fragments d'un poëme de M. Bignan, intitulé : *Les ruines de la France.* Il donne lecture de ces fragments, qui sont écoutés avec intérêt; mais la proposition, mise aux voix, n'est pas adoptée.

M. Bodin lit un mémoire sur les 11e et 12e questions :

Quels services Rabelais a-t-il rendus à la langue française, et quelle influence a-t-il exercée sur les écrivains qui sont venus après lui?

Examiner et juger les œuvres d'André Duchesne, établir s'il mérite le titre de père de l'histoire de France.

M. Bodin étend cet examen littéraire à toutes les célébrités de la Touraine et notamment à Descartes. L'étendue de ce mémoire ne nous permettant pas de l'insérer en entier, nous en extrayons la partie la plus saillante, concernant le philosophe français.

MESSIEURS,

Nous arrivons à l'immortel Descartes, ce grand nom qui domine si glorieusement tous les autres. En effet, nommer Descartes ; c'est nommer la philosophie même, c'est nommer aussi le progrès, personnifiés également dans un seul homme. C'est nommer le XVIe siècle tout entier, dont il résume la pensée au plus haut degré, si l'on convient que les premières années du XVIIe siècle ne furent que le prolongement et l'écho du précédent, car l'esprit d'un siècle ne meurt pas à jour fixe. C'est ainsi que l'envisageait le célèbre Cousin, lorsqu'il disait à ses auditeurs en 1828 : « Le XVIe siècle avec ses tendances les plus intimes, inconnues à lui-même, agrandies et idéalisées, développées jusqu'à leur dernière conséquence, s'est fait homme dans la personne de celui qui vint dire : « Je ne suis pour moi-même que « parce que je pense. » Descartes! le plus grand philosophe de l'Europe, dit encore un critique moderne, puisqu'elle lui est redevable de la méthode même avec laquelle on a com-

battu ses propres erreurs; Descartes, dont le génie, osant s'affranchir de tous les préjugés de l'Ecole, auxquels on donnait encore le nom de philosophie, délivra la raison humaine du chaos scholastique, où elle demeurait ensevelie sous l'empire séculaire des faux sectateurs d'Aristote, travesti par l'ignorance du Moyen-Age; Descartes enfin, ce nouveau Platon, reçu en triomphe à la cour des rois, mais qui, plus heureux que le chef de l'Académie, y trouva la philosophie sur le trône! c'est cet astre lumineux que la Touraine est glorieuse d'avoir vu naître sous son ciel, et qui, portant le flambeau du génie dans l'abîme de la science, en a éclairé toutes les mystérieuses profondeurs.

Si aujourd'hui, Messieurs, au XIXe siècle, au milieu de toutes les connaissances acquises, au sein de la paix universelle, sous la protection de la liberté de la pensée la plus étendue qui ait jamais existé, à une époque où il n'y a plus de barrières entre les nations, où la facilité des communications fait franchir aux idées les distances avec une rapidité telle, que le citoyen d'un pays devient le citoyen du monde; si à cette époque merveilleuse pour le progrès de l'esprit humain, on venait vous dire : Il se montre dans une certaine région un homme à la fois métaphysicien, géomètre, physicien, moraliste, astronome, anatomiste, capable de reconnaître toutes les erreurs qui peuvent régir encore le monde physique et le monde moral; un philosophe qui, ne s'en rapportant qu'à ses seules perceptions, laisse de côté toutes les opinions des autres pour s'en créer de nouvelles qui lui soient propres, et qui, sur la foi de son unique espérience, s'envole dans la haute région des idées pour interroger la nature et bâtir un monde au-dessus de la sphère connue. Observateur infatigable, il ose baser sur un doute universel le fondement des plus grandes certitudes. Bien plus, portant sa vue sur l'univers intelligible, il se flatte d'en lier les différentes parties par un tout harmonique, et bientôt, lancé tout entier dans des routes inconnues à travers l'espace, il cherche à deviner le plan même du suprême architecte. Entreprise à la fois téméraire et généreuse, téméraire par son immensité, généreuse par l'es-

poir de rencontrer l'enchaînement des plus sublimes vérités! Si l'on vous annonçait la venue d'un tel homme, Messieurs, vous auriez peine à croire, j'en suis certain, à la réalité de l'existence d'un aussi vaste génie. Cependant, reportez-vous deux siècles en arrière, et vous le trouverez dans l'immortel Descartes, dont vous avez vous-mêmes déjà reconnu le portrait fidèle.

Mais Descartes a plus fait encore : en effet, ce n'est pas au sein de la paix, mais au milieu du tumulte des camps, qu'il aperçoit son génie et qu'il commence ses profondes méditations. Ce n'est pas sous l'égide de la liberté qu'il ose annoncer des vérités nouvelles, mais sous l'autorité d'un pouvoir ombrageux, qui condamnait la raison au silence. Ce n'est pas dans un siècle éclairé, où les lumières pouvaient l'aider et le soutenir, mais sous l'empire le plus absolu des préjugés de l'erreur, cent fois plus difficiles à dissiper que les ténèbres de l'ignorance. Si ses systèmes ingénieux et hardis, en renversant le symbole de l'autorité péripatéticienne, purent faire craindre une conséquence sceptique, ils n'en furent pas moins un monument sublime du génie, puisque, en dégageant l'esprit humain des liens qui l'attachaient à l'autorité dogmatique de l'École, le philosophe le replaça sous une autre autorité, mais sous l'autorité la plus noble, la plus légitime, la plus libre de la création, sous l'autorité unique de la pensée. On peut dire même sans hésiter, que ses systèmes ont été la base de la saine philosophie, si, comme on l'a cru, les vieilles erreurs ne pouvaient céder la place à la vérité qu'avec un mélange d'erreurs nouvelles, et qu'il fallût en quelque sorte préparer les yeux à pouvoir supporter la lumière. D'ailleurs la gloire principale de Descartes n'est pas véritablement d'avoir inventé tel ou tel système, mais elle est surtout d'avoir mis l'élément philosophique dans le monde moderne, sur les traces de la civilisation qui le développe sans cesse.

La route de toutes les sciences tracée aux hommes par le guide sûr de la méthode intellectuelle, les fondements de l'art du raisonnement jetés pour la première fois sur des

bases solides, le positivisme de la nature remplaçant le vague de l'imagination, l'examen consciencieux des faits à la place des systèmes obscurs des anciens, un doute salutaire, une marche réfléchie, une enquête continuelle, au lieu d'une dialectique absurde et tranchante, pleine de mots et vide d'idées, et pour fruit de cette méthode, la véritable connaissance de l'homme! entendez-vous, Messieurs? c'est-à-dire la connaissance de l'humanité tout entière, de sa nature, de sa fin, et de ses hautes perspectives : tel est le plus grand fait de la révolution subite opérée, j'ose dire, par le génie d'un seul homme. C'est là toute la philosophie des modernes, lancée si hardiment par Descartes dans le monde moral, et aussi, il faut le reconnaître, admirablement posée dans l'ordre physique par Newton.

Ces deux illustres rivaux nous apparaissent du haut de leur génie, comme deux géants, dont la force égalise les moyens, et qui ne peuvent pas se renverser. Ils peuvent se mesurer de toute leur grandeur sans s'effacer, et leurs noms associés n'en reçoivent que plus d'éclat. Si le génie de l'un plus élevé bâtit en hauteur, celui de l'autre plus réfléchi bâtit en profondeur, à peu près selon le caractère distinct des deux nations. L'un ardent, impétueux, poussé par la force de son imagination, ose tout se promettre, et ne tente rien moins que de surprendre tous les secrets de la nature et d'expliquer la formation des mondes; il a la hardiesse et les écarts de l'invention. L'autre, prudent observateur, décompose l'univers tel qu'il est, étudie ses ressorts, et combine leurs jeux mutuels, d'après lesquels tout semble se plier aux lois indiquées dans ses hardis calculs. Si le système du second détruit celui du premier, à l'endroit du monde extérieur, il a du moins à jamais confirmé l'art sublime, trouvé par le philosophe français, d'appliquer l'algèbre à la géométrie et la géométrie à la physique. Par cette admirable découverte, la science n'eut plus de secrets; on tint la chaîne de ces connaissances sublimes à l'aide desquelles la marche de l'univers devait être réglée, et l'esprit de l'homme fut agrandi. Descartes avait trouvé le fil conducteur pour découvrir les obscurs détours du labyrinthe

philosophique, lorsque Newton nous donna des ailes pour en sortir.

Il faut donc reconnaître que si Newton sut parcourir plus sûrement et remplir plus heureusement la carrière de la philosophie expérimentale, Descartes aura toujours le mérite incontestable de l'avoir ouverte. Il a même l'avantage d'en avoir élargi les voies par le complément de la science psychologique, si capable d'illuminer le sanctuaire de la nature. A l'exemple de Galilée, Newton négligea la philosophie rationnelle, pour les sublimes calculs d'une féconde expérimentation. Ceci explique pourquoi il n'a donné son nom à aucune des grandes écoles qui partagent l'histoire de le philosophie. Descartes au contraire, n'a pas craint d'aborder dans leur ensemble les questions métaphysiques les plus vastes et les plus ardues, si mal comprises avant lui, et il les a toutes passées en revue, avec foi en sa méthode, devant le témoignage de sa conscience. On voit que si l'un a découvert plus de vérités physiques, l'autre a ouvert le chemin de toutes les vérités morales; ce qui a fait dire avec raison du premier, qu'il avait mieux connu les cieux, et du second, qu'il a été plus utile au genre humain.

Heureux le philosophe français, s'il ne se fût pas égaré, en recherchant les éléments primitifs du monde, qu'il ne lui était pas donné de connaître, et s'il eût entendu, comme le sage Newton, cette voix d'en haut à qui veut pénétrer l'infini : « Tu n'iras pas plus loin! » Toutefois, grand dans ses erreurs mêmes, il imprime encore de la majesté à ses écarts sublimes. J'ose avancer même pour l'absoudre, que ces écarts ne pouvaient pas ne pas être dans la circonstance donnée, et que s'ils n'eussent pas eu lieu, Descartes n'aurait pas rempli sa mission. Il eût cessé d'être ce qu'il devait être, un novateur absolu, le réformateur hardi de l'esprit humain, obscurci par d'épaisses ténèbres, qu'il était impossible de soulever sans jeter avant tout un grand éclat, quel qu'il fût. Pour renverser l'idole aristotélique, qui régnait religieusement dans la science, ce n'était pas assez d'une nouveauté d'opinion, il fallait un culte nouveau, qui remuât les esprits en les étonnant par le prestige

d'une énergie créatrice. En un mot, pour enter une nouvelle doctrine sur la vieille souche de la philosophie arabe et théologienne, il fallait couper l'arbre par sa racine, et pour faire monter le présent d'un jour sur un passé de dix siècles, il ne fallait rien moins que créer un monde, dût-on s'égarer, et Descartes le créa!

Qu'il me soit permis, Messieurs, d'appuyer cette assertion, qui vous paraîtra peut-être paradoxale, par un grand exemple pris dans l'histoire de la philosophie de cette époque. Je vais accuser un nom, qui a grandi dans le siècle dernier de toute la hauteur que peut atteindre la gloire scientifique, dont l'auteur couvre encore l'Europe du bruit de sa juste renommée dans toutes les écoles; et cependant il a moins fait que Descartes, par cela surtout qu'il a été plus réservé; ce nom, c'est celui de l'illustre Bacon, qui partage avec le philosophe français l'honneur d'avoir découvert la véritable méthode philosophique, quoique par des voies différentes. Néanmoins il ne fut au XVI[e] siècle que le précurseur, plutôt que le législateur de la nouvelle philosophie. Pourquoi cela? c'est qu'il eut le génie sage de la réforme, sans avoir le génie hardi du réformateur. Par son étonnante pénétration, il devina la science, mais il ne sut pas l'établir. Il fut le premier qui leva l'étendard de la révolte contre le formalisme scholastique, mais ce fut Descartes qui propagea cette heureuse insurrection de l'esprit nouveau, par une application pratique, et par l'ardeur féconde du prosélytisme. Or la gloire d'une découverte appartient moins à celui qui aperçoit une vérité nouvelle, qu'à celui qui la prouve et la fait reconnaître.

Si le nom de Bacon est inscrit aujourd'hui au frontispice de l'édifice historique de la philosophie moderne, à côté de celui de Descartes, il le doit surtout à l'invention de la méthode philosophique, qui leur fut commune, ainsi qu'à ses théories admirables de grandeur et de concision, mises en lumière un siècle après par la nombreuse école sensualiste, dont sa doctrine est devenue le principal fondement. Mais de son temps Bacon n'installa aucun système positif; il ne fit que prophétiser les vérités nouvelles, et détermi-

ner, pour ainsi dire, les frontières des diverses connaissances, qu'il embrassait d'un coup d'œil. Descartes eut sur lui l'avantage immense de mettre en partique lui-même ses propres règles, pour prouver sa méthode, en l'appuyant sur des résultats certains, obtenus par l'application mathématique, qui n'était pas au service de son rival. Par là il demeura le véritable héros philosophique de l'époque, bien plus capable que tout autre de marcher à la conquête de la vérité, en face du despotisme de l'erreur. Si d'autres avant lui avaient déjà réveillé, en l'éclairant, l'étude de la nature engourdie dans le sommeil de la pensée, lui seul put révolutionner avec éclat l'esprit humain, par son énergique persévérance, par la grandeur et la hardiesse de ses vues, et plus encore peut-être par ses écarts audacieux, qui entraînèrent les esprits en les séduisant.

Lorsque dans l'ordre moral, Descartes porte ses regards jusqu'au trône de Dieu, il trouve sa pensée engloutie dans l'immensité de l'Être-Suprême, et il puise dans cette contemplation le sentiment profond de la Divinité, qui ne l'abandonna jamais. Ces vérités éternelles, contre lesquelles tant d'autres ont échoué, parce qu'ils ne les cherchaient pas à la seule source où elles peuvent être, furent toujours regardées par Descartes comme l'arche sainte, à laquelle la main de l'homme ne doit pas toucher. Plein de respect pour ces vérités sacrées, auxquelles il était soumis, il commença par les mettre en dehors de tous les systèmes, pour ne point les profaner par la controverse humaine, à laquelle elles n'appartiennent pas. Eh bien! le croirait-on, celui dont le système de l'idéalisme n'a pas d'autre base que l'immatérialité de l'âme, celui qui donna de la puissance divine les démonstrations les plus claires et les plus fortes qui eussent encore paru, eut la douleur au milieu des persécutions dont il fut l'objet, de se voir accusé d'athéisme par l'infâme Voëtius, dont il ne dépendit pas qu'il ne subît le même sort que l'infortuné Galilée.

Et comment le philosophe pourrait-il être athée, je le demande, lorsque la philosophie elle-même n'est assise que sur la nécessité de l'existence d'un premier Être, principe

et moteur de l'univers, fondement des vérités physiques et conséquemment des vérités morales? sans cette base indispensable, je dis qu'il n'est pas de philosophie possible; et c'est là son plus beau titre, car c'est ainsi qu'elle nous apprend que le liberté vient de Dieu, et que l'autorité vient des hommes. Cette science, disons-le, a pour origine la vanité de l'homme qui, en cherchant à tout savoir, a cru se rapprocher de celui qui a tout fait; mais il n'est parvenu qu'à découvrir l'immense éloignement qui l'en sépare. Encore faut-il être doué d'une raison supérieure, pour parcourir avec succès cette carrière bornée, ouverte à la curiosité humaine. Malgré l'étendue de ses vues, la philosophie dans sa haute acception, est donc une science très-imparfaite, et qui ne peut jamais se compléter; car il n'est donné qu'à Dieu seul de rendre raison de tous ses ouvrages.

Vérité solennelle, qui justifie toutes les erreurs qui ont régi le monde intellectuel, depuis trois mille ans que les sages de la terre ont commencé à tracer le chemin de la science, sans pouvoir le fixer encore! vérité accablante, qui serait bien capable de nous décourager, si elle ne nous donnait du moins d'utiles enseignements pour éviter lés écueils dans cette pénible et sublime entreprise, où nous entraîne la pensée, qui ne peut jamais se lasser! Tandis que celle-ci cherche avec avidité des plages inconnues, elle approche bientôt du terme qui lui est prescrit, et elle s'indigne alors de la barrière. Telle est en effet la condition de l'homme, qu'il ne peut trouver la connaissance de sa force qu'au milieu des preuves multipliées de sa faiblesse. Contraste inévitable, rapprochement éternel, que la Providence oppose à l'orgueil humain, pour montrer l'homme à l'homme, et déconcerter son audace.

Cependant la science n'en est pas moins le plus bel attribut de l'espèce humaine; elle est nécessaire à sa dignité, comme à son bonheur, parce qu'elle est la *santé de l'âme*, selon la belle expression antique, c'est-à-dire le principe de la sagesse. Or, puisque l'homme ne peut l'acquérir sans l'instrument de la raison, il est logique qu'il cherche à perfectionner cet instrument, et c'est la philosophie qui lui en

offre le moyen, parce que la philosophie, après tout, n'est pas le produit d'une vaine rêverie, une tradition stérile de chimères métaphysiques, mais elle est le plus sincère développement de la nature humaine, le pivot nécessaire de la pensée par la réflexion, le point culminant de la manifestation humanitaire.

Quel tableau, Messieurs, que celui de l'homme conduit au travers des siècles, par le besoin de poursuivre la vérité! à peine l'aperçoit-il que plein d'enthousiasme, il tente de s'élancer du rivage, mais le souvenir de ses naufrages le retient au bord, et le force d'étudier la route. Alors, frappé à la fois de sa grandeur et de son néant, il n'en persévère pas moins dans sa noble tâche, malgré les difficultés du trajet dans l'immensité, qui s'ouvre à ses regards. Si son orgueil est comprimé, son courage s'élève, si son esprit est humilié, son âme s'agrandit, et il va remplir sa destination! Grâce à ses généreux efforts, l'expérience, le temps, et la réflexion ajoutent sans cesse quelque vérité nouvelle aux vérités déjà connues, et depuis surtout que dans la recherche de cette lumière éternelle, on a admis le raisonnnement mathématique, on a le droit d'attendre qu'une plus grande masse de connaissances se réunira, et concourra au perfectionnement de l'esprit humain.

Étude naturelle de l'homme, comme le plus haut terme auquel son intelligence puisse parvenir, la philosophie ne peut pas s'arrêter sans laisser l'espèce humaine stationnaire, puisqu'elle porte en elle tous les germes civilisateurs. Si notre faiblesse nous condamne à ne pouvoir jamais avoir son dernier mot, qu'elle ne connaît pas elle-même, à moins qu'elle n'aille le chercher dans le ciel, il n'en est pas moins vrai que son rôle s'est agrandi constamment depuis sa naissance en Orient, jusqu'à son développement successif en Occident, et qu'il doit s'agrandir encore, en passant des temps symboliques du Moyen-Age à une civilisation plus large et plus sympathique. Sous l'empire de nos idées progressives, elle ne peut pas rester vacillante dans le chemin glissant où l'a conduite le siècle négatif qui vient de s'écouler. On peut donc prophétiser avec un noble espoir,

qu'avec l'esprit de justice et de liberté, qui caractérise notre époque, elle se lèvera triomphante des obstacles par la sagesse de ses voies, en sortant de la sphère étroite des partis, pour les dominer tous de toute la hauteur de la raison. Alors le siècle actuel aura pour mission de la légitimer, et de voir enfin cette ébauche sublime s'asseoir au rang suprême, qui lui est destiné entre toutes les sciences, dont elle féconde l'immense domaine.

Aujourd'hui que tous les systèmes, après s'être juxtaposés sous les divers symboles de l'activité philosophique, ont épuisé toutes les luttes des doctrines opposées entre elles, ils ont fait leur temps. Mais ils ont laissé des vérités à recueillir à côté de l'erreur, qui n'aurait pas pu passer sans elles; car l'esprit humain n'est pas plus fait pour le mensonge que pour le doute. Les dogmatismes absolus, qui anéantissent la liberté de la pensée, ne sont plus possibles devant l'évidence des lumières et l'indépendance de l'esprit nouveau, mais ils ont jeté dans les intelligences des bases solides pour édifier. Le scepticisme mouvant, qui bâtit sur des ruines, et ne recueille que le désespoir dans le naufrage de toutes les croyances, s'est englouti lui-même dans son propre abîme, mais il a fait aussi sa tâche, en appelant le génie de la critique sur les systématisations. Éclairés par cette expérience des révolutions philosophiques, les nouveaux travailleurs de la civilisation apportent au secours des idées d'analyse trop exclusives des derniers temps, un esprit de synthèse progressif et mesuré qui, en complétant la méthode, tend davantage à l'unité. Il n'est plus à craindre alors que l'esprit spéculatif nous entraîne à cette pente dangereuse, qui précipita tant de profonds génies vers ce concept vide de *grand tout*, néant divinisé, où vient s'absorber toute existence individuelle.

Après ces délires de la pensée, il est beau de voir la philosophie de nos jours, mieux inspirée, armée de la foi logique, appuyée sur le plus grand fait de l'humanité, qui lui prête la fixité de sa base, fournir à la raison humaine de l'époque un de ses plus beaux titres de gloire, en ne se laissant plus égarer par de semblables aberrations. C'est qu'elle ne

cherche point à pénétrer à toute force dans l'essence absolue des choses, et qu'elle confesse qu'il est des mystères de la création, qui échappent aux calculs téméraires de l'homme. Au lieu de se confondre à lutter sans fruit contre les difficultés insurmontables, elle s'élance par dessus les obstacles pour aller au delà, d'une main sûre, s'armer du flambeau céleste, avec lequel elle revient éclairer le passage obscur qu'elle n'a pu reconnaître. Et l'indépendance de la raison, que la philosophie ne peut pas abdiquer, sans méconnaître sa propre essence, donne une grande portée à cette soumission de l'esprit, qui est elle-même un acte de raison.

Dans cette heureuse transaction du présent avec le passé, il est facile de se convaincre que les théories nouvelles, plus consolantes que celles du siècle dernier par la tendance manifeste des esprits vers un spiritualisme éclairé, ne sont autre chose que le résultat d'un Cartésianisme perfectionné et non exclusif. C'est l'effet d'un retour spontané dans les idées, dont on ne s'est pas rendu compte, selon la destinée ordinaire de toutes les grandes choses qui ont attiré l'attention des hommes d'une manière éclatante. Après avoir été tour à tour l'objet d'une application démesurée par une vogue excessive, et d'une exclusion absolue par une passion contraire, elles parviennent enfin, par l'effet du temps et par le simple choix d'une comparaison réfléchie, à une dernière période de juste et sage réintégration. Ce qui opère ce discernement, c'est le coup-d'œil de la raison, qui est à la philosophie ce que le goût naturel est aux beaux arts. La doctrine actuelle, en mettant également au service de la science les phénomènes opposés de la conscience, doit ouvrir cette période harmonique, que nous attendons du siècle, dans les rapports légitimes de l'abstrait et du concret, c'est-à-dire du monde intérieur et du monde extérieur.

Si ce Cartésianisme nouveau, qui porte l'empreinte de la différence de la société contemporaine avec celle où il prit naissance, accepte tous les éléments de la vérité, recueillie partout où se rencontre son unité, sur la double voie de la réflexion et de l'observation, c'est qu'il a perdu l'ambition d'un principe unique, mais il a gardé toute sa force réelle

par l'appropriation de la méthode, ce lévier intellectuel, qui multiplie la puissance de l'esprit, et lui ouvre une route assurée dans le domaine de l'univers. Il est donc juste d'en reporter la plus grande part de gloire à notre héros, dont l'étoile rayonnante éclaire encore, après deux siècles, la route de ceux qui ouvrent la marche dans la carrière philosophique. D'ailleurs, l'humanité n'est perfectible qu'à la condition de se continuer elle-même. Descartes, quoique à un long intervalle, avait continué Platon, comme Léibnitz, génie non moins universel, a continué Descartes lui-même, tout en combattant la partie hypothétique de sa doctrine, ou plutôt parce qu'il l'a réformée. Et cela surtout, en fixant les deux pôles de la sience humaine, le *moi* psychologique, d'où tout doit partir, et le symbole *Dieu* où tout aboutit; pôles constans, que l'esprit de l'homme ne peut perdre de vue, sans s'égarer, sans s'anéantir lui-même. Mais dans le développement de l'entendement humain, le dernier venu a toujours sur le premier tout l'avantage que lui procure la supériorité d'une civilisation plus avancée.

Quoiqu'il en soit, Messieurs, de l'opinion que l'on se forme des systèmes de Descartes, saluons en lui le père de la philosophie moderne, qui nous rendit sensible la beauté de la vérité par l'ordre, l'enchaînement et la correspondance de ses idées. Saluons le penseur hardi qui, par l'art de lier les opérations intellectuelles, a fait toucher à l'homme la profondeur de l'esprit humain. Admirons le premier géomètre incontestablement de son siècle, et le plus étonnant qui eût encore paru, puisqu'il enfanta Newton, et qu'à l'âge où d'autres commencent à peine à sentir leur génie, il avait déjà résolu les problèmes mathématiques les plus difficiles et réputés insolubles jusqu'à lui. Reconnaissons encore le grand physicien, même devant Galilée, à qui il aurait disputé le véritable système du monde, dont il avait composé la démonstration, si la nouvelle de la condamnation de ce philosophe ne lui eût fait supprimer son ouvrage, pour ne pas soulever des scrupules puissants. Il le sacrifia par prudence au salut de sa méthode, pour laquelle il avait un prosélytisme de prédilection, qu'il ne voulut pas

compromettre. Rendons hommage enfin à l'architecte habile, qui a posé la première pierre de l'édifice immense que la perfectibilité humaine consolidera de plus en plus.

Quelle que soit la part que l'on attribue au Cartésianisme dans la philosophie du XIXe siècle, il n'en est pas moins certain que ce système, qui a embrassé l'Europe entière, rappelle la plus grande époque de l'histoire de la philosophie, et qu'il a eu une influence immense sur les destinées progressives de cette science. Il demeure constant que le *Discours sur la méthode*, par exemple, sera toujours, dans ses premières parties, une excellente introduction à cette étude; que les autres ouvrages de métaphysique et de morale de Descartes, tels que les *Méditations*, le premier livre *des Principes*, le *Traité des Passions*, « renferment une foule de vérités précieuses, de pensées nobles et grandes, de réflexions fines et justes, qui de ses écrits ont passé dans des ouvrages plus modernes, mais qui conservent dans les siens l'empreinte originale que cet esprit indépendant et profondément méditatif donnait à toutes ses conceptions.» Sous le rapport littéraire, que l'on ne distingue pas assez ordinairement, le style de ses ouvrages n'est pas moins remarquable que le fonds des idées. Et si l'on tient compte de l'époque où ils furent écrits, on reconnaîtra que Descartes joint encore à ses autres titres celui d'avoir été un des créateurs de notre langue; qu'il lui a donné plus d'exactitude et de clarté, plus de concision et de fermeté. Tant est grande l'influence de l'art de penser sur l'art d'écrire! Quant à sa doctrine, on peut avancer avec vérité qu'un système rationnel, qui a traversé un siècle de lumières, comme celui de Louis XIV, et qui a eu des sectateurs tels que les Bossuet, les Pascal, les Mallebranche, les Arnaud, et tant d'autres non moins célèbres, ne sera jamais mis par les hommes sensés au rang des rêveries de l'esprit humain, comme les détracteurs de ce grand homme ont voulu le prétendre. La postérité n'oubliera jamais que c'est à Descartes que nous devons l'affranchissement du joug de l'autorité en matière d'intelligence, le sentiment de notre force et de notre dignité, par cette précieuse liberté de

penser, dont ses ouvrages nous ont donné l'exemple, et qui a corrigé tant d'erreurs, redressé tant d'abus et déraciné tant de préjugés ennemis des lumières.

Je n'ai rien dit, Messieurs, de la vie privée de Descartes, qui n'offre rien de particulier au pays qui l'a vu naître; la vie d'un grand homme appartient au monde entier. Je dirai seulement que la philosophie de Descartes n'était pas que dans ses écrits, mais qu'on la retrouve surtout dans les principes de morale qui furent toujours la règle de sa conduite personnelle, au point qu'il serait difficile de dire s'il fut plus recommandable par ses talents que par ses vertus. On sait qu'après avoir passé les premières années de sa jeunesse dans les camps, où l'avait jeté sa naissance, il avait établi en Hollande le siége de la révolution philosophique qui dominait l'Europe; et que de là même, il fut obligé de fuir dans la suite, persécuté par l'envie. Méconnn par le plus grand nombre en France, où Richelieu voulait cependant l'attirer; retiré enfin auprès d'une reine étrangère digne d'un tel maître, il y mourut sous un climat lointain, en adressant à son âme ces belles paroles : « Il y a longtemps que tu es retenue captive; voici l'heure de sortir de ta prison, tu dois le faire avec joie et courage. »

Dans cette religieuse pensée, ne reconnaissez-vous pas l'expression sublime du sentiment profond de l'immortalité qui, comme une ligne de feu, s'élève pure de la terre, pour se perdre dans les avenues du ciel? Ne voyez-vous pas le génie du grand homme planer au milieu du vide immense de l'éternité, n'envisageant le siècle qui s'écoule que comme une ombre légère, et n'arrêtant ses regards que sur ceux qui vont le suivre? N'est-ce pas pour y jouir de la récompense de ses nobles travaux, dans la reconnaissance des hommes et dans la contemplation de sa gloire, après avoir jeté dans le lointain des âges la renommée de ses œuvres?

Amis des sciences et des arts, gravez alors sur l'airain le nom de l'homme illustre qui honora sa patrie. Élevez à sa mémoire des monuments à l'abri des ravages du temps. Qu'après une période à la fois brillante et périlleuse pendant

sa vie, il trouve dans l'élan de vos cœurs une célébrité plus juste encore après sa mort! Qu'il reçoive de l'invariable équité d'une postérité éclairée les honneurs posthumes qui doivent réjouir son ombre, et que du silence de la tombe il entende la voix du monde qu'il éclaira prononcer sur son immortelle destinée!

Cependant, Messieurs, si celui qui s'est occupé toute sa vie de recherches utiles à ses semblables a droit aux hommages de tous les temps et de tous les pays, combien le devoir de la reconnaissance n'est-il pas plus impérieux pour ceux surtout dont il a été le concitoyen, dont il a habité le même sol, respiré le même air, et auxquels il a légué la gloire de son nom? C'est pour acquitter cette dette sacrée du pays que la Société Archéologique de Touraine a entrepris l'honorable tâche de provoquer l'érection d'un monument à la mémoire de Descartes, et l'exécution ne tardera pas à couronner ses généreux efforts, grâce au zèle empressé avec lequel toutes les autorités éclairées de la province et tous les amis de la science ont répondu à ce noble appel, qui sera entendu de la France entière.

La séance est levée à trois heures.

Séance du 9 septembre.

Présidence de M. le vicomte de CUSSY.

M. Charles Ernoult, secrétaire.

—

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président annonce que la discussion est reprise sur la 11e question : *Quels services Rabelais a-t-il rendus à la langue française, et quelle influence a-t-il exercée sur les écrivains qui sont venus après lui?*

M. Lecomte donne lecture de son mémoire sur cette question (1). Il fait ressortir avec bonheur l'esprit du style de Rabelais, et s'attache à détruire l'opinion que Labruyère a émise sur ce critique. L'impulsion que Rabelais a donnée à la langue a été prodigieuse, dit-il; Ronsard et tant d'autres en ont profité et ce n'est pas là le moindre mérite du cachet de ses œuvres.

M. Bodin ne pense pas que Rabelais puisse être mis en parallèle avec Ronsard. La différence qui distingue ces deux écrivains c'est que Ronsard prenait ses mots dans la langue Grecque, tandis que Rabelais les cherchait dans les différents patois.

Une discussion s'engage sur l'époque précise où les œuvres de Ronsard ont été publiées.

M. Rousseau apprecie fort judicieusement le rôle que Rabelais a joué comme critique et le progrès qu'il a fait faire à la langue. Rabelais et ceux qui ont le plus de rapport avec lui, dit M. Rousseau, ont été enfantés par le génie de la France. L'orateur fait voir l'analogie frappante qui existe entre l'esprit du style de Rabelais et celui de Molière, Voltaire et Béranger, qui selon lui ont continué, à différentes époques, l'œuvre de réforme sociale qu'avait commencé Rabelais. Ce mémoire écouté avec le plus vif intérêt est, sur le vœu de l'assemblée, désigné pour être lu en séance générale (2).

Sur la 12e question, M. de Bois-le-comte, tout en s'associant aux éloges qui ont été donnés à André Duchêne, dit qu'il faut laisser la part à Richelieu, son patron, qui l'a puissamment soutenu, et sur les ordres duquel il a entrepris ses études historiques.

Malheureusement, dit M. Archambault, André Duchêne n'est pas bien connu et l'indifférence regrettable qui s'attache à son nom dans son pays même en est une preuve.

(1) Le mémoire de M. Lecomte n'a point été remis au comité de publication du compte-rendu du Congrès.

(2) Le Comité de publication n'ayant pas reçu cet intéressant mémoire, éprouve un vif regret de ne pouvoir le reproduire dans le compte-rendu du Congrès.

Cependant ce fut un grand écrivain, digne d'illustrer à jamais la ville qui lui a donné naissance. Il a écrit sur l'histoire plus de 30 volumes, dans lesquels il a imprimé à l'étude de l'histoire son véritable cachet. Aussi est-il permis de s'étonner qu'on n'ait pas encore songé à rendre à cet illustre écrivain l'hommage qu'il mérite à tous égards, en lui élevant un monument sur une des places publiques de la ville.

M. Cartier fils lit un mémoire sur la 23e question ainsi conçue :

Rechercher les procédés propres à l'emploi de la cire en peinture décorative, en exceptant sa dissolution par l'emploi des sels, huiles ou huiles essentielles.

Messieurs,

Il y a maintenant trois ans passés que je tombai dans une étrange illusion; je m'imaginai que j'allais devenir un grand homme, et en vous confessant cette faute de ma jeunesse, je réclame sur le champ le bénéfice des circonstances atténuantes. Ce que toutes les académies de l'Europe avaient inutilement cherché pendant deux cents ans, je l'avais dévouvert et je me présentais, mon secret dans la main, aux portes de l'institut. Je venais expliquer par des faits et par des textes la peinture encaustique des anciens. Je croyais faire quelque chose de plus utile que d'indiquer la place d'une planète invisible et je m'attendais à quelques grandes récompenses nationales; je n'eus pas même la croix.

Que peut dire, pensa-t-on, un inconnue qui débute et qui se permet d'ailleurs de contredire d'illustres contemporains. Aussi personne ne m'introduisit, et après avoir fait antichambre pendant plus d'un mois, j'allai porter mon mémoire à une revue très-savante et par conséquent très-peu lue. Ma théorie fut acceptée, mais elle n'eut que l'honneur d'une approbation silencieuse.

La célébrité manquée, je conservai du moins l'espérance d'être utile. Ce que j'avais dit, je l'avais pratiqué; le temps me manquait pour compléter mes expériences et je pensais que le hasard livrerait mon mémoire à la curiosité d'un Mécène opulent, ou à la spéculation active du commerce, et qu'il en résulterait bientôt, dans la pratique de l'art, une révolution qu'on

désire depuis longtemps et qui jamais ne fut si nécessaire. En France, rien de semblable n'est arrivé; à l'étranger, on s'est occupé de mon travail, on a adopté mes conclusions. J'ignore si l'on en a recherché les apcations artistiques.

La question proposée au Congrès ramène devant vous, le problème de l'encaustique des anciens. Parmi les procédés propres à l'emploi de la cire dans la peinture décorative, nul, je pense, ne peut offrir, comme celui que j'ai retrouvé, des échantillons ayant dix-huit siècles d'existence. Je vais donc, après avoir autrefois expliqué scientifiquement l'encaustique des anciens, essayer de vous en prouver aujourd'hui l'utilité présente et les théories pratiques.

Pourquoi cette question de la peinture encaustique des anciens renaît-elle avec tant de persévérance? pourquoi, depuis le XVIe siècle, les savants s'en sont-ils tant occupés? pourquoi les disputes de MM. de Caylus et Bachelier? pourquoi plus de trois cents volumes sur ce sujet, en Italie, en France, en Angleterre et en Allemagne? pourquoi ce problème nous est-il encore proposé? C'est qu'il y a là un besoin qui subsistera toujours, tant que la peinture à l'huile sera reine et maîtresse parmi nous.

Si jamais je fais un pamphlet, ce sera contre la peinture à l'huile. L'emploi de l'huile, dont on attribue faussement l'invention à Jean de Bruges, est un véritable poison pour les chefs de l'art et surtout pour la grande peinture décorative, qui devrait seule orner nos monuments, au lieu de ces toiles plus ou moins obscures qu'on y emmagasine, et qui rompent avec leurs cadres et leurs saillies toutes les lignes de l'architecture. Si vous voulez voir ce que fait la peinture à l'huile, allez dans ces galeries où se sont donné rendez-vous les grands maîtres de tous les temps et de tous les pays. Vous êtes au milieu des Léonard de Vinci, des Raphaël, de Rembrandt, des Poussin; mais les voyez-vous, tels qu'ils sortaient vivants, et glorieux de leurs ateliers. Vous n'avez plus que leur momie; l'huile les a empoisonnés, décolorés. Il ne reste d'eux que le dessin, que la forme. Si quelques uns, comme le Titien, Paul Véronèse, Rubens et Vandick ont été plus heureux et ont conservé la vigueur d'une luxuriante carnation, c'est à la promptitude à l'habileté de leur exécution qu'ils le doivent, et surtout aux recettes particulières dont ils avaient les secrets. Autrefois un artiste cherchait la perfection de ses matériaux comme l'alchimiste rêvait la pierre philosphale; il avait aussi ses veilles et ses fourneaux; mais maintenant l'industrie est une chose si commode, les marchands nous vendent des couleurs à si bon compte, qu'il est impossible de ne pas suivre comme les autres le chemin de la routine. Demandez pourtant à

la science ce qu'il en advient. Consultez par exemple, l'excellent ouvrage de M. Paillot de Montabert, sur la peinture, et vous verrez que l'oxigène de l'air occasionne une véritable combustion de l'huile et que dans cette combustion toutes vos riches couleurs changent de ton, de valeur, et produisent bientôt un pêle-mêle, une discordance épouvantable. La couleur est la musique de la peinture et l'huile finit toujours par en détruire la mesure et l'harmonie. Voyez les tableaux de Girodet, le peintre moderne qui s'est le plus préoccupé de la couleur et qui avait toujours autour de lui trois ou quatre palettes chargées de teintes habilement graduées et combinées. Qu'est ce que l'huile en a fait? Un charivari désagréable où le noir domine. Un tableau est une fleur qui se fane le lendemain. Le premier jour d'une exposition est toujours le meilleur, et les artistes qui en attendent la la veille pour terminer leurs ouvrages agissent avec prudence. Dans la peinture décorative, l'huile est plus nuisible encore. La pierre et l'huile sont deux ennemis irréconciliables, et au moyen de son humidité la pierre finit toujours par être victorieuse. Il faut que la peinture à l'huile s'en aille. Une simple peinture à la détrempe est beaucoup plus tenace, l'humidité y passe et y repasse sans la détruire. Pendant que nos tableaux d'hier s'écaillent, on voit encore sur les murs de Notre-Dame de Paris des figures peintes à la détrempe qui, depuis quatre cents ans, y bravent la pluie et le soleil.

Il était donc bien naturel de chercher un moyen nouveau pour assurer aux chefs-d'œuvre que nous pouvons faire une existence plus heureuse et surtout moins éphémère.

La cire a revendiqué la préférence. Elle avait de vieux titres à faire valoir. Ses services datent d'Athènes et de Rome, et Pline l'ancien lui a donné pour nous d'excellentes recommandations. La découverte de Pompéi et d'Herculanum fournit d'ailleurs des garanties de ses bonnes qualités et de son extrême solidité. En effet, la cire est amie de la couleur, elle la prend dans des proportions très-variées, elle lui donne de la transparence quand il le faut, ou se prête à l'opacité quand on le désire. L'eau, l'humidité, le froid ne peuvent rien contre elle, la chaleur ne lui nuit pas non plus; le soleil l'amollit sans la sécher; c'est un roseau qui plie sans se rompre. La peinture doit donc chercher tous les moyens de s'en servir, et voilà bien longtemps qu'elle y travaille. L'historique des procédés qu'on a successivement proposés serait très-réjouissant à vous raconter; mais il n'est pas noble d'attaquer des ennemis qui sont par terre, et je vous dirai seulement que tous ces procédés ont été remplacés par cette peinture à la cire qu'on emploie maintenant dans nos édifices et qui offre certainement de véritables avantages. Vous en entretenir ici, serai

sortir de la question du programme; puisque les huiles essentielles y jouent un rôle principal et que certaines couleurs en reçoivent par conséquent une fâcheuse influence.

En dehors des sels et des huiles, il existe des substances naturelles qui rendent la cire soluble et facile à employer en peinture. Si je ne donne qu'une solution à la question proposée, c'est qu'une bonne réponse dispense des autres et que vous accorderez sans doute la préférence aux procédés qu'employait Apelles, et dont vous voyez les bons résultats dans ses peintures si fraîches, malgré les cendres chaudes du Vésuve et malgré leurs dix-huit cents ans d'existence.

J'ai donc expliqué, dans un mémoire imprimé en 1845 seulement, l'encaustique des anciens, et malgré tous mes belliqueux désirs, ces explications n'ont pas encore été contredites. J'ai défini avec Pline, la peinture encaustique, une peinture où l'on peignait avec des cires colorées qu'on fixait ensuite avec le feu.

J'ai clairement différencié les trois genres d'encaustique que l'on confondait toujours, l'encaustique des peintres, l'encaustique des vaisseaux et l'encaustique sur ivoire. J'ai montré que l'encaustique des vaisseaux différait des deux autres en ce qu'on y employait des cires chaudes et que l'encaustique sur ivoire était le travail qui avait précédé nos nielles et nos gravures.

J'ai prouvé enfin que l'œuf était le dissolvant de la cire chez les anciens; que les cires colorées s'appliquaient avec un pinceau et non pas avec un fer rouge, comme on s'obstinait toujours à le dire. et que le feu servait à terminer cette peinture qui devenait par son moyen inaccessible à toutes les injures du temps; et cela je l'ai démontré historiquement, j'ai dessiné et gravé des tableaux de Pompéi et des miniatures grecques du v[e] siècle, où les peintres sont représentés travaillant de la même manière. J'ai cité les analyses faites par les savants sur les figures des momies d'Égypte et sur les tableaux du moyen-âge et qui prouvent qu'à des distances si éloignées, la cire et l'œuf étaient la base de ces peintures. Ce que j'ai dit, j'ai le droit de le croire incontestable jusqu'à preuve contraire.

Maintenant laissons de côté la question archéologique et, sans nous occuper des artistes anciens, offrons aux artistes modernes une théorie pratique pour peindre à la cire. Des matériaux ne sont rien quand on ignore les moyens de s'en servir. Je vais donc vous dire avec désintéressement et sincérité ce que m'a fait connaître l'expérience; mes recettes sont autant de brevets d'invention que je vous abandonne.

L'œuf rend donc la cire soluble : la cire est un corps gras qui résiste à l'eau et l'œuf est un médiateur entre l'eau et la cire, qui les unit et les mêle ensemble. Cette propriété de l'œuf est facile à constater. Mélangez de l'huile, de l'eau et du jaune d'œuf, et abandonnez ce mélange à lui-même. Vous le verrez se séparer en trois parties distinctes. A la surface l'huile surnagera avec quelque chose de l'œuf ; au centre, l'eau sera blanchie de son côté ; au fond il y aura un dépôt semblable à du laitage tourné. Prenez un peu de couleur à l'huile telle que le commerce en prépare, mêlez-y du jaune d'œuf, et l'eau qui avait horreur de votre couleur s'y confondra sans résistance. Nous retrouvons quelquefois à l'âtre du foyer domestique des usages de l'antiquité la plus reculée : nos bons ancêtres, qui ne jouissaient pas de toutes les spécialités de l'industrie moderne, détachaient eux-mêmes leurs habits en ôtant avec du jaune d'œuf les saletés que les corps gras y avaient laissé. Ceux enfin qui mettaient naguères de l'œuf dans leur cirage étaient, sans s'en douter, les derniers descendants des peintres encausticiens de Bizance et d'Italie.

Non-seulement l'œuf rend la cire soluble dans l'eau, mais il lui apporte encore la propriété d'adhérer facilement et parfaitement aux corps. L'œuf est un gluten excellent pour peindre, et lorsque, selon les calculs du chimiste Bianchi, la cire ne fut plus employée dans les tableaux, vers l'an 1360, les peintres conservèrent son dissolvant. La peinture à l'œuf est d'une solidité remarquable. Les tableaux à l'œuf que nous voyons au musée du Louvre et au musée de Cluny sont d'une surprenante fraîcheur. M. de Caylus dans un très-curieux mémoire sur les procédés pour peindre le marbre, présente l'œuf comme le moyen le plus énergique d'incorporer les couleurs à la pierre.

Maintenant, comment mélange-t-on l'œuf et la cire : prenez de la cire vierge que vous raclez en pellicules légères, du jaune d'œuf, une surface polie, un broyon et de la patience, vous arriverez certainement à préparer votre cire de manière à l'étendre ensuite autant que vous le voudrez dans l'eau. J'ai indiqué dans mon mémoire le moyen de faciliter cet opération en chauffant un peu la pierre qui sert à broyer. L'industrie fournirait bien vite des petites machines plus expéditives et plus commodes, où une chaleur douce et régulière amollirait la cire sans changer les qualités de l'œuf.

Quand doit-on colorer les cires ? On peut le faire avant, pendant ou après le mélange de l'œuf, mais je pense qu'il vaut mieux terminer par là : Les couleurs seront plus pures et plus facilement proportionnées ; chaque couleur demande des doses différentes de cire, mais les expériences de

M. de Caylus peuvent nous épargner bien des tatonnements : elles ne doivent pas être pourtant dès lors vigoureuses, on peut varier les proportions qu'il indique, selon l'opacité ou la transparence qu'on désire.

Il existe aussi des moyens de donner à notre peinture des qualités particulières; on peut, par exemple, lui procurer plus de lustre, ou bien l'empêcher de sécher en y ajoutant quelques corps. Les résines et le bitume, que l'œuf dissout également dans l'eau', rendront la peinture plus solide et plus brillante. Une faible partie d'huile d'olive permettra de continuer et de reprendre le travail aussi longtemps qu'on le voudra. J'indiquerai bientôt le moyen de sécher au contraire les couleurs promptement et parfaitement.

La peinture à la cire et à l'œuf peut s'appliquer sur toute espèce de fonds et de préparation : sur le bois, sur la toile, sur le parchemin et sur la pierre. Et ici je rappellerai, dans l'intérêt de la peinture décorative, les soins minutieux que les anciens prenaient pour préparer leurs fonds et leurs enduits. Une peinture peut avoir toutes les qualités qui lui assurent la solidité et la durée; si ce qui la porte ne résiste pas au temps, elle perdra nécessairement l'immortalité que son procédé lui promettrait. Vitruve et Pline nous ont parfaitement détaillé les recettes des anciens pour préparer leurs enduits. Leurs textes ont été expliqués, commentés par un auteur du siècle dernier, M. de la Faye, mais la routine s'est bouché les oreilles et on s'est contenté d'inventer toutes nos chaux hydroliques, tous nos ciments plus ou moins romains. Les enduits sur lesquels les anciens peignaient étaient si durs qu'on pouvait en scier la superficie et en faire avec des fragments polis et taillés, des dessus de table magnifiques.

La peinture terminée, on la fixe au moyen de la chaleur. On retire à la cire la propriété qu'elle avait de pouvoir s'effacer, s'éponger, et on lui rend la résistance à l'humidité en séchant par le feu toutes les molécules qui avaient modifié sa nature.

Cette opération s'accomplit en promenant sur sa surface une chaleur modérée; le *lanterion* des anciens avait un très-grand rapport avec les rechauds dont nos peintres se servent pour sécher les murs; mais il ne faut pas croire que cette opération soit violente : elle unit seulement la peinture et la fait adhérer plus fortement.

Pour éloigner davantage les causes qui peuvent lui nuire de l'extérieur, on revêtait la peinture d'une ou plusieurs couches légères de cire vierge; c'était un vernis transparent qui augmentait sa solidité. Ce vernis, d'après le témoignage de Vitruve et de Pline, peut s'appliquer à toute espèce de peinture et de surfaces; c'est un demi-encaustique qui rend inaltérable la

couleur à la détrempe et qui préserve complétement les monuments et les statues de cette végétation parasite qui s'y attache comme une lèpre sous notre ciel humide. Je vous prie de remarquer cette application importante de la peinture à la cire, elle peut être l'objet d'un utile et lucratif brevet d'invention.

Après avoir exposé les recettes de l'encaustique, je vais vous en détailler brièvement les avantages. Je ne répéterai pas les inconvénients de la peinture à l'huile que j'ai déjà signalés ; je ne rappellerai pas non plus aux personnes qui aiment la propreté les taches continuelles qu'elle occasionne, et aux tempéraments nerveux les désagréments de sa terrible odeur. Je ne veux plus lui opposer que les perfections de sa rivale.

En peignant à la cire, vous pouvez changer et corriger sans cesse ; vous pouvez tout enlever, si vous le désirez : et il y a là un avantage précieux pour les commerçants qui, par une économie bien entendue, surchargent une seule toile d'une foule de figures. Le samedi, l'étude de la semaine pourrait disparaître et la même toile, après plusieurs années de service, redeviendrait aussi blanche que le jour de l'achat. De combien de mauvais tableaux nous serions délivrés, si nous pouvions en utiliser ainsi les toiles !

Grâce à la cire, vous voyez sur-le-champ le ton que vous employez, il ne pâlit pas comme dans la détrempe, il ne s'obscurcit pas comme avec l'huile. La cire ne lui donnera que de la richesse en vieillissant.

Vous n'aurez plus ces embuts qui font si justement le désespoir des artistes, vous aurez au contraire une superficie douce à l'œil et favorable à l'éclat de la lumière. Si vous voulez donner de l'intensité, de la transparence à vos ombres, vous réussirez par un léger frottement.

Non-seulement vos matériaux coûteront moins, mais encore vous serez certains de leur bonne qualité. Ceci, dans le siècle où nous sommes, est un mérite immense ! Hélas ! l'intérêt n'exerce-t-il pas ses corruptions dans toutes les classes de notre société. Vous en avez une bien triste preuve dans les huiles qui sont détestables. Si vous vous plaignez du mal, on nie sur-le-champ ; si vous le prouvez, on s'excuse sur les nécessités de la concurrence ; vous ne pourrez jamais répondre de tous les marchands de couleurs, pas plus qu'ils ne peuvent eux-mêmes répondre de leurs fournisseurs. Eh bien ! vous pouvez en toute assurance vous fier à la moralité des poules et des abeilles. En recevant directement les produits de leur industrie, nous sommes certains que ces honnêtes créatures nous donneront des œufs naturels et de la cire sans mélange. Et ces matières premières étant bonnes, vous pourrez vous servir des brillantes couleurs

que les progrès de la chimie procure et que l'huile détériore si promptement.

Enfin et pour conclure, selon l'usage, la peinture à la cire sera une garantie de votre immortalité : on veut se survivre, c'est le faible de beaucoup et quand on fait un œuvre d'art, c'est ordinairement pour dire comme Ovide, *Non omnis moriar*, je ne mourrai pas tout entier. Heureusement pour les siècles à venir, bien peu réussissent. Car, si on embaumait tout le monde, les morts finiraient par gêner les vivants. Mais cette ambition est permise, et surtout quand une œuvre d'art est bonne, religieuse, par exemple, on peut désirer qu'elle vive avec notre nom, après que les vents auront balayé notre poussière. Si nous sommes absents, nos enfants du moins pourront en profiter. Eh bien! peignez à l'encaustique. Non-seulement, par ce moyen, votre ouvrage peut vivre des siècles, mais la pensée que vous avez voulu rendre et communiquer y sera toujours jeune et vous n'aurez pas à craindre pour elle les outrages et les flétrissures du temps.

Voici, Messieurs, un prospectus aussi séduisant qu'il est désintéressé. Sera-t-il capable de décider les artistes et verrons-nous enfin pratiquer un procédé qui remplace avantageusement tous les autres. Il semble qu'il n'y a pas d'objections possibles. Je vous l'avoue cependant, j'ai peu d'espérance. J'ai vu de si près les moutons de Panurge dans le chemin de la routine! Permettez-moi, Messieurs, de compter sur vous, pour faire revivre l'encaustique des anciens. Je vous ai confié mes secrets, ayez la bonté de les dire à tout le monde.

Les applaudissements qui suivent cette lecture indiquent à l'orateur combien l'assemblée est reconnaissante du généreux abandon qu'il fait de sa découverte dont il pourrait tirer un grand profit.

La séance est levée à trois heures.

Séance du 10 septembre.

Présidence de M. le vicomte de Cussy.

M. Paul Huot, secrétaire.

—

En l'absence de MM. les sécrétaires, la lecture du procès-verbal de la séance précédente est remise à la fin de la séance.

M. le président donne lecture d'une lettre adressée par plusieurs artistes, fondateurs d'une fraternelle association ayant pour but de venir en aide aux artistes malheureux, à leurs veuves ou à leurs enfants.

M. Paul Huot donne lecture d'une pièce de vers intitulée *Adieux au Congrès*. La section consultée émet le vœu que ces vers soient lus à la séance générale de clôture.

M. de Lasicotière prend la parole sur la question relative à Rabelais.

L'orateur ayant mis en doute le mot attribué à Rabelais à ses derniers moments : *Je vais vers un grand peut-être*, M. Lecomte, qui avait émis cette opinion, réplique qu'il l'a trouvée dans deux biographies de Rabelais, précédant deux excellentes éditions publiées à Genève.

M. de Cussy fait observer que le lieu où fut publiée l'édition explique peut-être ce mot attribué au curé de Meudon.

M. l'abbé Auber ajoute qu'il faut n'accepter qu'avec défiance les éditions de Genève sur ce qui regarde la biographie de Rabelais; que, d'ailleurs, son fameux *peut-être* n'eût pas été moins contraire aux doctrines de Calvin et de Luther qu'à l'orthodoxie catholique, puisque ces deux réformateurs n'admettaient pas moins que nous l'avenir éternel.

L'ordre du jour appelle la 25ᵉ question : *De l'importance de la galvanoplastie dans les arts et de quelques moyens propres à en faciliter l'application et les développements.*

M. Viel lit un mémoire sur cette question et fait passer sous les yeux des auditeurs le produit de ses expériences, qui excitent au plus haut point l'intérêt de l'assemblée.

MESSIEURS,

Parmi les nombreuses et utiles découvertes, dont à juste titre, notre siècle peut s'enorgueillir, il en est une qui, bien que féconde en résultats pour l'avenir, et des plus faciles à expérimenter, semble néanmoins condamnée à demeurer dans l'oubli et ne mériter l'attention que d'un petit nombre : je veux parler de la galvanoplastie, cette science, la gloire des Spencer et Jacobi, qui moins heureuse que la photographie, sa sœur, n'a pas, comme cette dernière, excité l'émulation des masses et fait l'admiration du monde entier, quoique cependant elle nous soit plus utile à tous égards. En effet, Messieurs, sans vouloir en rien affaiblir le mérite de la découverte daguerrienne, qu'il me soit permis de dire qu'elle n'a pas d'autre but que de charmer nos yeux par la perfection et la promptitude presque magique avec lesquels elle nous donne l'image des objets soumis à son influence. Là se borne, à mon avis, le mérite de la photographie. La galvanoplastie au contraire, cette science qui semble en quelque sorte avoir réalisé le rêve des alchimistes et des hermétiques dans leurs recherches de la pierre philosophale, n'est-elle pas, grâce à la simplicité de ses procédés, appelée à reproduire presque indéfiniment les chefs-d'œuvre de la sculpture, de la gravure, de la ciselure, etc. ; et sous ce rapport ne peut-on pas dire d'elle qu'elle est aux arts ce que l'imprimerie est à la pensée. N'est-ce pas par elle qu'une foule d'objets et d'ustensiles composés de métaux communs si altérables par l'action brumeuse de notre atmosphère, pourront être rendus inoxidables en les revêtant d'une couche plus ou moins épaisse d'un métal précieux ? sa découverte ne permettra-t-elle pas aux corps les plus fragiles de braver désormais les atteintes du temps ? La photographie, dont je vous parlais tout à l'heure, ne lui doit-elle pas d'être reproduite presque à l'infini, et de plus n'a-t-elle pas l'avantage de rendre aux objets daguerréotypés leur position naturelle ? Je m'arrête, Messieurs, car aussi bien que moi vous connaissez toutes les merveilles que peut enfanter cette précieuse découverte.

J'eusse été désireux de pouvoir vous faire la description de diverses expériences auxquelles je me suis livré sur cette matière, vous indiquer les procédés que j'ai employés comparativement à ceux décrits par leurs auteurs, et vous présenter tous les avantages qu'y trouveront les arts et 'industrie; mais les nombreux travaux auxquels je me suis livré depuis quelque temps, joints à une santé débile, m'empêchent d'y pouvoir satisfaire; je suis forcé de m'en tenir aux faits qui, je crois, me sont propres et que voici :

1° La reproduction des corps non conducteurs par un agent toujours sûr et d'un emploi facile;

2° La reproduction des objets due à la galvanoplastie;

3° Et enfin la reproduction des images daguerriennes et le moyen d'enlever les taches qui se forment à la suite d'un plus ou moins grand nombre d'épreuves obtenues.

Voulant, Messieurs, prouver jusqu'à l'évidence que les moyens que je viens d'énumérer sont bons, je me suis muni d'échantillons qui peuvent justifier l'exactitude des faits que j'avance.

Reproduction des corps non conducteurs par un agent toujours sûr et d'un emploi facile.

Le bois, la pierre, la cire, le soufre, la stéarine, le suif, etc., n'étant pas conducteurs, ne peuvent par conséquent donner naissance au dépôt electro-métallurgique; divers moyens ont été proposés à cet effet et notamment la plombagine ou carbure de fer. Je vous avoue, Messieurs, que l'emploi de ce dernier produit, qui nous est donné comme le meilleur, ne m'a jamais réussi. Cependant plusieurs auteurs et notamment Lerebours-Semé, de Valicourt, etc., l'indiquent. J'aime à croire que ces messieurs l'ont experimenté, et je ne dois sans doute m'en prendre qu'à ma maladresse ou aux mauvais produits qui m'auront été adressés si je n'ai pas eu le même bonheur qu'eux. Toutefois, fatigué de n'avoir que des déceptions par l'emploi de cet agent, j'ai voulu en trouver un sur lequel je pusse toujours compter, et de tous ceux que j'ai mis en usage nul ne m'a donné de résultats comme ce qu'on appelle le bronze des lithographes, substance qui n'est autre que du cuivre réduit en poudre impalpable. Sa propriété conductrice étant certaine je ne saurais trop le conseiller. D'ailleurs il n'exige point, comme la plombagine, un frottement prolongé et de plus il ne peut jamais être falsifié.

Reproduction des objets dus à la Galvanoplastie.

La tendance qu'ont les objets obtenus à l'aide de l'électro-métallurgie

à se charger d'un nouveau dépôt et la force de cohésion qui les unit l'un à l'autre sont tels qu'il devient impossible de séparer la copie de l'original. Deux moyens, qui, à mon avis, sont aussi défectueux l'un que l'autre, ont été proposés pour obvier à cet inconvénient. Le premier consiste dans l'oxidation du métal et le second dans l'onction avec un corps gras sur lequel on applique le corps conducteur. Dans le premier cas, il faut que l'oxidation ne soit ni trop ni trop peu, sans quoi l'on aura pas de résultat, les oxides n'étant pas conducteurs; où bien le dépôt adhérera, l'oxidation confiée autour n'étant jamais régulière. Dans le second cas, celui de l'emploi d'un corps gras, il est impossible que les creux et les reliefs soient également recouverts, de telle sorte que les angles s'arrondissent, les creux s'emplissent par l'application de la matière conductrice et la reproduction est imparfaite. Le moyen qui m'a le mieux réussi consiste à présenter l'objet à la flamme d'une lampe contenant de l'alcool additionné d'un trentième d'essence de térébenthine. Par ce moyen il s'oxide régulièrement, se couvre d'une légère couche grasse produite par la combustion de l'alcool ci-dessus, qui permet l'application solide du bronze des lithographes; aussi le dépôt est-il instantané sans pour cela adhérer à l'original.

Reproduction des images daguerriennes et moyen prompt et facile d'enlever les taches qui se forment presque toujours après en avoir retiré un plus ou moins grand nombre d'épreuves.

L'idée de reproduire les épreuves photographiques a dû venir à quiconque s'est occupé de galvanoplastie. Cependant, la priorité de cette découverte a été le motif de contestations entre plusieurs personnes. M. de Valicourt, dans son *Manuel de Galvanoplastie*, de 1843, dit n'avoir obtenu que de mauvais résultats; M. Charles Chevalier, l'opticien, dans ses *Mélanges photographiques*, édition de 1844, dit que c'est lui qui le premier a eu l'heureuse idée (c'est lui qui parle) de cette innovation, et il ajoute plus loin qu'il n'est pas assez riche en pareille matière pour se laisser dépouiller sans réclamer justice au tribunal de la publicité, sans vouloir soulever aucune discussion. A cet égard, que M. Charles Chevalier sache cependant qu'au commencement de 1843, j'envoyais au savant docteur M. Bretonneau, la copie de son portrait dont j'avais tiré douze exemplaires; et, s'il veut m'en croire, qu'il n'abuse point de l'autorité de son nom pour revendiquer la priorité d'une découverte dont ni lui ni moi probablement ne sommes les auteurs.

Avant de vous faire connaître les procédés que j'emploie pour enlever les taches des épreuves daguerriennes soumises à l'action galvanique, per-

mettez-moi, Messieurs, de soulever une question qui déjà a été bien débattue et qui cependant semble fort facile à résoudre ; je veux parler des deux opinions qui se sont formées au sujet de la photographie : l'une veut que ce ne soit qu'une image et l'autre prétend que c'est une gravure sur métal dont l'artiste est la lumière. Il y a erreur dans l'un et l'autre cas : dans le premier, il me suffit de demander comment il pourrait se faire qu'on pût produire dix, quinze et vingt fois un portrait ou un paysage daguerréotypés sans l'altérer en rien, si, comme on le dit, ce n'était qu'une image! L'ouvrier lithographe obtiendrait-il des épreuves si préalablement il n'étendait une couche d'encre sur sa pierre? et ne devrait-il pas en être de même pour les épreuves photographiques? Quant à ceux qui prétendent que la lumière joue le rôle de graveur, je leur dirai qu'ils se trompent par la raison que si l'on voulait reproduire par la pile un objet daguerréotypé au sortir de la chambre à Mercure, ou bien encore après le lavage par la solution d'hyposulfite de soude, on effacerait l'original sans avoir de copie, ou plutôt elle serait si peu visible qu'il faudrait l'œil exercé de l'observateur consommé pour y découvrir quelque chose ; aussi, selon moi, la lumière ne fait que tracer l'épreuve, tandis que c'est le chlorure d'or qui la grave et agit à la manière de l'eau forte dans la gravure par cet agent.

J'en reviens maintenant, Messieurs, au procédé que j'ai indiqué relativement aux taches qui se manifestent si fréquemment dans la reproduction des épreuves daguerriennes, et qui me paraissent provenir de la formation d'un oxide noir dû sans doute à l'action de l'acide du sulfate sur l'argent. Ce procédé fort simple consiste à prendre une solution de cyanure de potassium au 25me, à verser de cette solution sur la plaque de manière à la couvrir, à chauffer légèrement, jusqu'à ce qu'il se forme des bulles, jeter cette solution, laver à grande eau et dessécher à la manière ordinaire pour que l'image reprenne toute sa netteté et son éclat.

Puissent, Messieurs, les quelques expériences que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre, engager ceux qui ont des loisirs à les consacrer à l'étude d'une science qui me semble à tant de titres mériter l'attention des savants et appelée à rendre de si importants services à la plastique en général.

L'ordre du jour appelle la question supplémentaire : *De l'état et des tendances de l'art moderne*. Elle est renvoyée à la séance générale.

M. le comte de Mellet a la parole sur la 13e question : *Des origines du chant grégorien.*

MESSIEURS,

Le souverain pontife saint Grégoire-le-Grand, en prenant au commencement du VIIe siècle les rênes de l'Église, s'occupa de la révision des formules de prières liturgiques; le bréviaire et le missel romains sont encore de nos jours la reproduction presque littérale de l'œuvre de ce grand pape; non content de réviser les formules de la prière, il porta aussi sa sollicitude sur la musique sacrée; et l'on a toujours donné depuis le nom de chant grégorien aux chants qu'on lui attribue. L'opinion générale est que le pape puisa les inspirations de ses compositions musicales religieuses dans les réminiscences des anciennes mélodies grecques, si simples, à la fois, si nobles et si solennelles.

Saint Grégoire-le-Grand ne dédaigna point d'instruire lui-même les clercs de sa ville de Rome dans la pratique du nouveau chant, et l'on a longtemps conservé dans Rome le petit lit sur lequel il se reposait, à cause de ses infirmités, pendant qu'il donnait ses instructions, et le fouet dont il se servait à l'occasion pour morigéner les élèves indociles ou paresseux.

Plus tard les souverains pontifes ayant manifesté l'intention de substituer en France la liturgie romaine à la liturgie gallicane qui nous avait été transmise de l'Asie par les successeurs des apôtres, le roi Pépin-le-Bref et l'empereur Charlemagne, son fils, secondèrent cette transformation de tout leur pouvoir. Le dernier pria même un des papes alors régnant de lui envoyer des chantres italiens qui pussent façonner les chantres français aux modulations plus douces des premiers. Sa demande lui fut accordée. Bien des siècles se sont écoulés depuis, pendant lesquels le chant grégorien subit plus d'une altération non-seulement en France, mais même en Italie. Mais ce fut surtout au XVIIIe siècle, que les traces de ce beau chant disparurent presque complétement en France. L'abbé Lebœuf, homme savant du reste, voulant probablement mettre le plain-chant ancien en harmonie avec les nouveaux bréviaires introduits dans la liturgie française, lui fit subir de telles modifications et mutilations qu'il est à peu près impossible d'y retrouver aucune trace de l'antique et magnifique modulation grégorienne. Aujourd'hui que de graves et sérieuses études se

font de toutes parts sur l'art chrétien, et que l'on songe particulièrement, en bannissant de nos églises les accents profanes, à ramener le plain-chant à sa pureté originelle, nous croyons pouvoir proposer aux hommes d'art et de goût la solution des trois questions suivantes.

Quelles sont les origines du chant grégorien? doit-on en rechercher la source dans les anciennes mélodies grecques?

Quelles modifications principales le chant grégorien a-t-il subies dans la succession des siècles depuis l'œuvre du pape saint Grégoire-le-Grand?

Enfin, quelles sont les lieux, les dépôts, les liturgies dans lesquels on pourrait espérer de trouver les traditions les plus pures du chant grégorien?

MM. les abbés Auber et Bandeville prennent part à la discussion.

M. de Bois-le-Comte examine, au point de vue artistique surtout, la question considérée par ces Messieurs surtout au point de vue historique.

M. l'abbé Auber développe l'opinion et formule le vœu que le temps n'est pas éloigné peut-être où les graves paroles des chants religieux seront accompagnées d'une musique conforme à leur sens.

M. Ernoult pense que l'art architectonique, comme l'art musical, n'aura son vrai caractère que lorsque la voix vivifiante de nos pères refleurira dans l'Église et dans le monde.

Après de brillantes répliques de MM. de Bois-le-Comte, Ernoult, et Auber, la séance est levée à trois heures.

Séance du 11 septembre.

Présidence de M. le vicomte de Cussy.

M. Charles Ernoult, secrétaire.

—

La parole est à M. Bodin pour lire un mémoire sur la question suivante, proposée par lui-même :

Quelles sont les causes principales qui ont le plus influé sur la Renaissance des Lettres en Europe, et particulièrement en France?

Messieurs,

Avant d'examiner les causes principales qui ont le plus influé sur la Renaissance en général, qu'il me soit permis de jeter un coup d'œil rapide sur la véritable époque de la restauration des Lettres en France, sur ce XVIe siècle, qui a fécondé tous les autres par les riches trésors de l'antiquité qu'il nous a ouverts, et par les premiers mouvements de la pensée, qu'il a fait échapper des entraves où la retenaient captive les préjugés de l'ignorance et les susceptibilités du régime féodal. Je veux venger ce siècle, que j'appelle la première époque du progrès, des superbes dédains dont il a été l'objet de la part du siècle dernier, qui ne l'a pas apprécié, parce que celui-ci s'est trop habitué peut-être, par une idée présomptueuse de ses propres œuvres, à répudier tout ce qui l'a précédé, et à ne reconnaître d'autre autorité que la sienne. L'erreur est d'autant plus injuste, que ces deux siècles offrent des traits frappants de ressemblance, qui ne peuvent échapper au penseur éclairé. Ils présentent l'un et l'autre une égale fermentation dans les esprits, un même désir d'innover, qui passe des peuples aux princes, une même impatience du joug, qui entraîne souvent aux plus désastreux résultats.

Mais le XVIe siècle eut presque tout à faire, tandis que les succès, soit en bien, soit en mal, du XVIIIe étaient préparés depuis longtemps. Quant aux mœurs, il est un point sur lequel ils diffèrent essentiellement l'un de l'autre. Dans le premier, dit un écrivain moderne, l'enthousiasme religieux fut le mobile et l'auxiliaire des plus grandes choses ; ceux qui cherchaient alors à changer la face de la terre, avaient leurs regards fixés vers le ciel. Ce caractère particulier, malgré les erreurs funestes qu'il entraîna, prête au XVIe siècle une majesté imposante qui frappe et attendrit. Cet esprit religieux ne s'imprime à aucun des mouvements du XVIIIe, et malheureusement une influence toute contraire a souvent prévalu. A part cela, le premier a beaucoup plus de rapport avec le second qu'avec le grand siècle intermédiaire de Louis XIV, avec lequel il présente en effet des traits tout différents.

J'avoue, Messieurs, que le brillant éclat du XVIIe siècle a dû nécessairement nuire à l'âge qui l'a précédé. Les lettres françaises, à cette époque, prennent le cachet du bon goût et de la perfection du style, sous la plume éloquente des plus beaux génies. Mais elles ont un caractère moins vivace que dans le siècle dont je parle ; elles sont portées, pour ainsi dire, en triomphe sur les ailes de la victoire, à la suite du grand roi, dont elles deviennent l'ouvrage, et qui faisait des beaux arts les instruments du culte qu'il commandait. Corneille offre seul quelques restes de cet esprit d'indépendance, que nous trouvons dans le siècle précédent, et qui expirait avec la guerre de la Fronde. Le sévère Despréaux, comme le tendre Racine, l'impétueux Bossuet, comme le gracieux Quinault, faisaient fumer un continuel encens sur l'autel du dieu. L'astre ne supportait point de nuages, et les rayons de sa gloire rejaillissaient sur les beaux génies, dont il réfléchissait les lumières. Il est bien certain que dans cette mutualité de gloires réciproques, vivifiées par l'exclusive majesté du prince, il ne pouvait y avoir de liberté entière dans la pensée, et c'est sous ce dernier rapport que le XVIe siècle, par les efforts qu'il fit pour se dégager de ses langes, doit avoir surtout nos sympathies. Dans ce siècle en effet, la littérature présente un caractère véritablement plus mâle, plus indépendant, plus éminemment philosophique. Si les écrivains de cette époque sont peu populaires par les formes et par le langage, non encore poli par le goût, cela ne doit pas nous empêcher d'être justes envers eux, ni d'apprécier les services qu'ils nous ont rendus.

Grâce à leurs doctes travaux, les trésors scientifiques oubliés ou méconnus, furent ouverts de nouveau à la curiosité des hommes, et le passé s'unit au présent. Tous les siècles littéraires sortirent du tombeau et reparurent avec gloire. Ce fut une seconde création morale. Alors s'élancèrent de leurs vieux monuments les ombres des écrivains illustres, qui se ranimèrent en même temps que leurs chefs-d'œuvre, et dont les noms immortels retentissent encore dans nos imaginations, comme les sons enchan-

teurs d'une lyre harmonieuse. Alors revécurent pour nous étonner d'admiration, l'ancien des poëtes, ce divin Homère, dont la grande figure apparaît derrière les civilisations, comme un flambeau lumineux pour éclairer les âges; ce Démosthènes, le plus entraînant des orateurs par les sublimes élans de son enthousiasme patriotique, et tous les grands hommes, poëtes et philosophes, associés à leur gloire, sous le beau ciel de la Grèce. Alors reparurent, pour nous charmer par leur style, et le gracieux Virgile, et l'ingénieux Horace, et l'éloquent Cicéron, sauveur de sa patrie. A la lecture de ces chefs d'œuvre, enfantés au foyer de la liberté, la pensée fut agitée en tout sens, et cette secousse générale annonça le réveil de l'esprit humain, et l'âge de la Renaissance.

Après les époques brillantes auxquelles Périclès et Auguste imprimèrent leurs noms, les peuples furent replongés dans un long sommeil. Mais après le XVI[e] siècle, il n'y eut plus de lacune, plus de marche rétrograde dans les Lettres, qui ne firent que se modifier, suivant le génie des nations. La gloire en est surtout à la découverte heureuse de cet art par excellence, qui, propageant les lumières avec une prodigieuse facilité, peut seul d'âge en âge transmettre tous les autres arts à la postérité la plus reculée. Cet art, dépositaire fidèle des opinions et des sentiments divers des hommes et des temps, capable par là même de fixer invariablement l'esprit de tous les siècles, ranima l'amour des sciences, qui ne devait plus s'éteindre, en répandant par toute l'Eupope les richesses littéraires de l'antiquité.

L'étude de ces restes précieux fit sortir de la plus honteuse léthargie dix siècles d'ignorance, endormis dans le tombeau de l'empire Romain, depuis que le génie de l'homme avait fait entendre son dernier mot par la bouche éloquente des Jérôme, des Ambroise, des Chrysostôme et des Augustin. On vit sortir de la poussière des cloîtres ces pages admirables, inspirées par une religion divine aux Pères de l'Église naissante. On admira le saint enthousiasme de ces hommes investis d'une mission sublime, qui, semblables aux fleuves dont l'antiquité déifiait les urnes fécondes, faisaient couler dans les cœurs les flots de la science céleste, pour consoler l'humanité dans ces temps prédestinés de la métamorphose romaine. Si plusieurs siècles de mort succédèrent à cette ère de gloire pour l'éloquence et les arts, c'est que l'âme des descendants des grands hommes avait été flétrie par la servitude. Ce ne fut que lorsque le torrent des barbares eut passé, qu'on aperçut de loin les ruines de ces trophées antiques, et que leurs vieux lauriers reverdirent aux rayons d'une civilisation nouvelle,

Cependant les Grecs échappés de Constantinople emportent avec eux le feu sacré, qu'ils avaient en partie conservé à travers les vicissitudes du moyen âge, et viennent rallumer le flambeau du génie moderne par une puissante émulation. Ces illustres fugitifs, abandonnant le sol antique où l'esprit humain avait laissé d'ineffaçables empreintes, où les sciences et les arts eurent leur berceau près de l'aurore, apportaient avec respect ce pré-

cieux héritage, recueilli sur les rives du Bosphore, aux rivages hospitaliers qui devaient les recevoir. Ainsi, Rome victorieuse avait dû jadis à la Grèce subjuguée ses lois, son industrie et ses sciences; ainsi ce fut à la Grèce encore, que l'Europe si longtemps barbare dut son érudition, sa littérature et ses arts.

A cette époque, une inquiétude dévorante faisait fermenter les esprits. Après avoir traversé des terres arides, on se précipitait altéré d'instruction aux sources des connaissances. Ceux qui ouvraient ces sources à la foule empressée parurent les bienfaiteurs de l'humanité, des êtres supérieurs, capables d'éclairer la marche de l'homme, et dignes des louanges dont ils étaient l'objet. Quelle reconnaissance en effet ne devons-nous pas à ces laborieux savants du XVIe siècle, qui, en nous rendant les oracles de la science, ont fait revivre pour nous cette belle littérature antique, qui devait être la source de toutes les autres, et que l'on peut appeler l'âge d'or de l'esprit humain; cet âge, où les grandes actions éveillaient les grands talents, et où les grands talents suscitaient de sublimes vertus. Grâce à ces beaux modèles, les littératures modernes, soutenues par un fonds aussi riche, ont pu parvenir plus loin encore dans la voie de la perfection, appropriée à la forme des temps nouveaux. Car l'antiquité n'a pas pu explorer tous les détours du cœur humain. A mesure que la civilisation avance, que les évènements se déroulent, chaque jour amène de nouvelles combinaisons de passions et de caractères. A mesure que l'homme est mieux connu de l'homme, que le commerce déploie de nouvelles richesses, que les guerres lointaines mélangent les races, l'activité humaine développe d'autres mœurs, d'autres besoins, et partant, de nouvelles idées. Telle était à peu près la situation en général pour les peuples de l'Europe, lors de la Renaissance des Lettres et des Arts.

Aussi, Messieurs, la science n'a pas tout l'honneur de cette grande et importante résurrection. C'est le cours des événements, qui donne une certaine pente aux actions et aux pensées de l'homme, lesquelles réagissent ensuite sur les productions du génie. Une complication de causes physiques ou morales, un enchaînement des progrès de la politique avec les progrès des études, un mélange de circonstances impossibles à hâter, comme à prévoir, concoururent alors comme toujours, à la révolution qui s'opéra dans les esprits. Lorsque des agitations violentes et soutenues, lorsque la succession rapide de grands événements, lorsque l'enthousiasme des partis ont excité une vive fermentation dans les cœurs, on ne peut se dissimuler que l'âme ne soit exaltée par ces grands tumultes, et l'imagination disposée à créer les inspirations du génie. Or, quelle époque, je le demande, fut, plus que la Renaissance, féconde en grands événements, en entreprises hardies, en découvertes merveilleuses, en mouvements politiques et religieux, capables de donner à l'esprit humain un essor extraordinaire? Les Beaux Arts exilés de l'Orient avec la chute de l'Empire, et

refoulés vers l'Italie, leur antique patrie, par la stupide barbarie des Ottomans, l'élan donné par les Médicis, protecteurs éclairés des sciences; d'un côté, les dissensions intestines, de l'autre, la magnificence de Rome enrichie par les pontifes, qui faisaient des arts les auxiliaires de leur grandeur; enfin, les trop fameux débats sur cette terre classique de l'ambition, entre les deux plus puissants rivaux de l'Europe : que de motifs nouveaux d'émulation pour l'écrivain, que de sources intarissables d'influence sur le génie de l'homme, que l'on ne saurait méconnaître !

L'Italie, qui avait devancé dans l'apparition des lumières la révolution de Constantinople, n'est pas la seule, à cette époque, qui offre de grands spectacles à l'observateur philosophe. Ces mouvements si rapides, qui étonnent l'imagination des esprits méditatifs, se répondent, pour ainsi dire, d'un bout de l'Europe à l'autre. Une espèce de fièvre morale embrase toutes les populations du midi au nord. C'était le génie de la Liberté, secouant ses chaînes séculaires, et apparaissant aux peuples comme une puissance tutélaire et énergique, contre l'oppression de l'ignorance fanatique, comme il avait paru jadis, sous la bannière de la Croix, contre le despotisme de la tyrannie. Génie puissant de la Liberté ! idole des âmes fortes, qui les rend audacieuses et téméraires dans l'ardeur de la lutte, quand elle les soulève pour revendiquer ses droits, mais nobles et généreuses dans l'état normal de la société, quand elle les éclaire pour rappeler l'homme à sa grandeur !

La fermentation se communique partout, depuis l'orgueilleuse Espagne, justement fière de s'être affranchie du joug de ses anciens conquérants, qui voit en son pouvoir un nouvel univers offrir à l'imagination de ses poëtes une grandeur gigantesque, jusqu'au sévère Batave, dont les miracles de l'industrie et du courage conquèrent l'indépendance sur l'ambition étrangère. Tandis que le génie de Colomb fait sortir des ondes un monde nouveau, à son exemple, de hardis navigateurs osent tenter vers les plus riches contrées de l'ancien, à travers des mers lointaines, un passage ignoré, capable de donner d'immenses résultats. Le Portugal a bientôt son Apollonius, qui entonne la trompette héroïque, pour chanter ces nouveaux Argonautes. Entreprise bien digne d'une aussi glorieuse expédition, qui devait porter dans les destinées commerciales de l'Europe la plus importante des révolutions !

En Allemagne, la ferveur religieuse, exaltée par l'émancipation de la pensée, agite les peuples et les princes, et conduit à l'émancipation politique. Si le mouvement de la Réforme fut trop sérieux pour produire dans ce pays les arts brillants de l'imagination, il eut du moins un empire marqué sur le talent des études austères, qu'il y développa singulièrement. Il poussa également le froid Allemand au goût des arts utiles, que fortifia dans les villes libres cette fameuse ligue Anséatique, qui, des rives de l'Escault à celles de la mer Baltique, présenta les miracles de la plus active

industrie. — En Angleterre, à travers les troubles civils et religieux, un despote capricieux se fait législateur et pontife ; l'audace de ses innovations encourage les novateurs. S'il ose changer le culte, Bacon change la philosophie, et marque le passage de l'époque où l'on étudiait sans examen, à celle où l'on fut plus fier de créer ses connaissances que de les recevoir tout acquises. Sous l'influence de ces impressions terribles, la muse énergique du plus étonnant des poëtes tragiques ose s'inspirer, pour tracer en face d'une reine ombrageuse le tableau effrayant de la tyrannie. Si l'antiquité voile à Shakespeare ses trésors, la nature et l'observation lui révèlent le véritable caractère des passions humaines, si fortement développées par la tourmente des événements contemporains.

La France enfin, la dernière entrée en lice dans la carrière des Lettres, auxquelles les guerres d'Italie avaient fait franchir les Alpes, participe aux mouvements du reste de l'Europe, moins par sa gloire que par ses désastres. Néanmoins, malgré les malheurs de son règne, François Ier, qui avait le goût du grand, le sentiment du beau, donne aux arts et aux sciences un élan digne de son caractère, et mérite le titre glorieux de Restaurateur des Lettres, par les établissements utiles qu'il fonde en leur faveur. Mais ces germes de culture et de lumières eussent été noyés dans les fatales guerres de religion qui suivirent, si on ne les eût pas recueillis, pour ainsi dire, dans le sang et le carnage, parce que le temps était venu où ils devaient éclore et fructifier. Ce fut alors que l'on vit un prince sanguinaire tirer l'arquebuse parricide sur ses propres sujets, au nom d'une religion de paix et d'humanité, et le lendemain de cet horrible massacre, sacrifier tranquillement aux muses, qu'il honorait d'un culte incompréhensible. Tel, dans les temps désastreux de la dégradation romaine, un sauvage tyran chantait des vers sur sa lyre, à la lueur de l'incendie de Rome, qu'il avait allumé pour satisfaire des joies formidables. Cette bizarrerie monstrueuse dans le caractère de Charles IX s'explique pourtant : c'est que le goût de la science était devenu l'esprit dominant du siècle, qui subjuguait tout, les rois comme les citoyens. C'est pour cela qu'à cette époque, les plus grands talents s'élèvent en France, du sein des plus terribles tempêtes. La raison hardie du pacifique Montaigne brille au milieu des guerres civiles et religieuses, et pousse même la liberté de penser jusqu'à l'impudent scepticisme. Michel de l'Hospital, dont la vertu, par un contraste consolant, rayonne sur le tableau funèbre de sa patrie, doit aux malheurs de son temps, et son stoïque courage, et ses nobles travaux, et son impérissable gloire. Labeotie fait entendre les premiers cris de liberté individuelle qu'on eût encore osé proférer, et venge la dignité humaine de ses oppresseurs.

On voit que la Renaissance secoua en tout sens la vieille Europe, tourmentée à la fois et de ses croyances anciennes, dans lesquelles la torche du fanatisme avait porté le feu, et de ses doutes nouveaux et téméraires, que

soulevait la politique de funestes rivalités ; cette Europe brûlante, qui s'agitait également de toutes parts, par la fatigue de ses institutions féodales, sans pouvoir encore mériter de nouvelles libertés, qu'elle osait concevoir déjà, mais que le temps seul pouvait amener dans le perfectionnement social.

Cependant, Messieurs, si d'après ces exemples éclatants, il est démontré que les temps les plus favorables à l'élan de la pensée et à l'impulsion donnée aux sciences et aux arts sont les grandes convulsions politiques, il n'est pas douteux, en même temps, que les circonstances les plus propres à rendre ces crises utiles aux progrès et à l'éclat des lumières ne soient, ou l'apparition d'un grand homme puissant et éclairé, qui s'empare du mouvement national pour le diriger vers un objet commun, ou l'établissement d'un grand principe conservateur, dans lequel toutes ces agitations viennent se résumer, et qui puisse donner aux muses le calme dont elles ont besoin pour se recueillir, et pour répandre librement leurs fécondes inspirations. Si les arts sont nés des besoins mêmes de la société, les Lettres en sont les fleurs. Filles de l'imagination, qui aime la parure, elles embellissent tout ce qu'elles touchent, et forment, par leur liaison intime avec les arts, ce que l'on appelle le goût, qui ne peut se perfectionner qu'à l'aide d'une étude profonde, assurée par la protection du pouvoir, ou à l'abri d'une idée générale et dominante, qui rallie tous lès esprits sous une même bannière. Portons nos regards sur ces quatre grands siècles, si connus dans l'histoire de l'esprit humain, sous les noms de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV, et dont ces grands hommes ont été l'expression ; nous y verrons que ces époques, si justement célèbres, portent toutes également l'empreinte du grand principe dont j'ai parlé, à la suite de ces tempêtes publiques, qui émeuvent les nations.

Dans la première de ces périodes, si le temps de la faveur de Périclès fut celui où le peuple et l'aréopage se livrèrent les plus rudes combats, personne n'ignore que par la force de son génie, ce grand homme, quoique forcé quelquefois de céder à l'orage, dirigea seul, pendant près de quarante ans, l'esprit public, qui s'appelait alors l'*Amour de la Patrie*. Ce sentiment, si fécond en grandes choses, devait fournir à cet illustre citoyen de puissants moyens pour protéger les Beaux Arts, qui élevaient la gloire d'Athènes si fort au-dessus de celle de tous les autres peuples, et qui par leur éclat faisaient absoudre Périclès lui-même des maux que son ambition causait à son pays. C'est ainsi que l'on vit sur ce théâtre brillant du mouvement et de la vie, fixés par le génie du héros politique, les productions de l'imagination se développer si prodigieusement, autant par la sécurité que par l'élan donné à l'émulation patriotique de la Grèce.

La pensée générale qui domine les esprits à l'époque Romaine, sous Auguste, est la *Pensée de la Paix*, à l'ombre de laquelle les Lettres latines, qui avaient surgi du sein des troubles civils, purent se perfectionner

entre les mains des plus beaux génies, quoique chaudes encore du feu des révolutions rapides qui les avaient amenées avec elles. Le vainqueur d'Actium sentit que les esprits, fatigués de tant d'agitations, ne pouvaient cependant se condamner à une inaction entière, et qu'il fallait leur montrer à la fois le mouvement et le repos, en les occupant par la culture des sciences et par les prodiges des arts. Ceux-ci vinrent ainsi merveilleusement à son secours, pour rallier tous les citoyens par le goût de la magnificence nationale et de l'illustration littéraire. Les muses interposèrent une auréole de gloire devant la couronne des Césars, teinte du sang des nations; elles dérobèrent aux regards ces dépouilles opimes, entassées dans le Capitole, vaste tombeau de la liberté des peuples.

Au siècle de Léon X, c'est le *Principe religieux* qui, après les longues et cruelles dissensions des Guelfes et des Gibelins, enfante les miracles de la résurrection du génie, comme il avait enfanté, quinze siècles auparavant, l'émancipation du genre humain. Tandis qu'un grand homme occupait la chaire de saint Pierre, si tous les savants de l'Europe et de l'Asie se rassemblaient autour de cet illustre protecteur; si tous les arts, émules de la Grèce par des voies nouvelles, semblaient s'être donné le mot pour jeter un si vif éclat sur la capitale du monde chrétien; si, dans le même siècle, un grand poëte faisait retentir sur nos cœurs, dans ses vers harmonieux, cette conjuration religieuse de l'Europe contre l'Asie, cette lutte glorieuse de l'enthousiasme ébranlant l'univers pour conserver ou conquérir le tombeau du plus auguste des législateurs, c'est que la Religion, cette poésie du ciel, descendue d'en haut pour agrandir l'âme, était venue animer de son souffle inspirateur le génie de l'homme.

A la dernière enfin de ces grandes époques littéraires, qui devait reproduire les merveilles de toutes les autres, les factions sanglantes, qui depuis quatre règnes successifs agitaient la France, avaient à peine cessé, lorsque Louis XIV les condamna par son énergie à l'impuissance. Mais il lui fallait, comme Auguste, faire servir à la gloire de sa Patrie cette exaltation qui l'avait si longtemps désolée, en ramenant les esprits à un but commun, glorieux et utile. Ce fut l'*Honneur National* qui devint le puissant mobile de cette époque; l'honneur, cette passion dominante du Peuple Français, qui l'élevait alors à ses propres yeux, tandis qu'elle le caractérisait aux yeux de l'Europe; l'honneur qui, sous l'impulsion du grand Roi, devenant l'âme, l'instinct de la nation, fut à la fois le point de ralliement général pour la gloire militaire, et l'aliment nécessaire de la littérature et des arts par une louable émulation. Tel fut le principe glorieux qui, à cette grande époque, eut pour tâche de soutenir les efforts du génie dans tous les genres.

Aujourd'hui même encore, Messieurs, après les terribles révolutions de la politique, après l'ébranlement général des sociétés, après le bouleversement des anciennes institutions, et la création des institutions nouvelles,

après le spectacle de l'Europe entière, sillonnée par la foudre des combats, enfin, après un demi-siècle de catastrophes et d'enthousiasmes, de terreur et d'admiration, de désolation et d'espérances, si nous voyons, à défaut de grandes conceptions littéraires, le génie de l'homme porter toute l'immensité de son activité sur les sciences industrielles, et enfanter, par leur sublime application aux arts utiles, ces prodigieuses découvertes qui étonnent même leurs auteurs, si nous pouvons admirer ces miracles de l'invention humaine, qui suppriment les distances, et ne feront bientôt plus qu'un chemin d'un bout du monde à l'autre, c'est encore grâce à un grand principe, qui maintenant domine tous les esprits, le *besoin du progrès*. Et dans un autre ordre de choses, si le XIXᵉ siècle se montre à nos regards avec tous les attributs de la virilité, foulant aux pieds toutes les tyrannies et toutes les impiétés, tous les préjugés et tous les fanatismes, offrant en face des générations passées, l'homme plus grand et plus moral, c'est le fruit du progrès social, lequel comprend tous les progrès indispensables au bonheur de l'espèce humaine.

Ce progrès-là, Messieurs, c'est le progrès de la paix, non d'une paix inerte et stérile, mais d'une paix noble et glorieuse, qui emploie toute la puissance de ses ressources et de ses lumières à élever avec énergie le genre humain jusqu'à la hauteur où sa nature lui permet d'atteindre; c'est le progrès des idées morales et politiques, désormais heureusement basées l'une sur l'autre, et se perfectionnant ensemble; c'est le progrès surtout de l'heureuse alliance entre la science humaine et la science religieuse, qui, ne se heurtant plus en ennemies, parce qu'elles se comprennent mutuellement, concourront de concert à la connaissance de la vérité.

Lumière, quand elle se mêle aux facultés intellectuelles, sentiment, quand elle s'associe aux mouvements de l'âme, la Religion croît avec la civilisation et marche avec le temps. En effet, un des caractères de la perpétuité qui lui est promise, c'est d'être toujours du siècle qu'elle voit passer, sans passer elle-même, et d'appuyer la raison humaine dans ses progrès, jusqu'à ce qu'elle devienne le perfectionnement même de la société, en rapprochant le ciel de la terre. Si nous éprouvons tous le sentiment de la plus noble jouissance par rapport à tout ce qui nous fait progresser, c'est la religion qui nous donne, à notre insu, l'instinct du besoin de reculer nos limites, dans l'immensité ouverte à notre destinée, en établissant une relation intime entre nous et l'Éternité. C'est elle qui, par des espérances sublimes, nous pousse sans cesse au-delà du présent, en plaçant notre âme sur les frontières de la terre, en regard d'un plus beau séjour, jusqu'où elle puisse s'élever pour y chercher le complément de notre existence. Si l'on pouvait douter de cette vérité, le grand exemple donné par le prince illustre qui occupe aujourd'hui le trône pontifical, en enseignant une voie large et civilisatrice aux rois et aux législateurs, prouverait suffisamment que l'auguste symbole de l'égalité et de la fra-

ternité universelle contient tous les progrès, peut-être même la solution de bien des problèmes sociaux, qui travaillent les esprits, et que la philosophie seule pourra en faire sortir un jour.

La perfectibilité est le but évident de la création; tous nos sentiments, toutes nos actions, tous nos efforts tendent continuellement vers cette noble fin. La destination de l'homme sur cette terre n'est pas le bonheur, c'est le perfectionnement, a dit la célèbre M[me] de Staël. En effet, les monuments de la gloire nous montrent de toutes parts l'esprit humain s'élançant vers le sommet de la perfectibilité, qui est l'immortel reflet du génie. Ouvrez les annales des peuples, suivez avec attention les civilisations, qui s'avancent à travers les siècles, parcourez cet immense domaine de l'intelligence, toujours cultivé avec une si noble ardeur, jetez un coup d'œil sur le spectacle que les arts présentent depuis leur origine, partout vous verrez l'homme chercher des ailes, comme Dédale, pour s'élever au-dessus de la sphère commune. Ce fut le génie du progrès qui conduisit le législateur d'Athènes sur les pyramides de Memphis, à qui il alla demander les lois qui y étaient gravées, pour reformer les codes de la Grèce. Ce fut encore ce même génie qui éclaira Galilée, le jour où, démontrant par de hardis calculs ce que d'autres n'avaient qu'indiqué, il suspendit la marche du soleil, pour le placer au centre du monde, et imprimer un double mouvement à la terre. Et combien d'autres exemples non moins éclatants, dans les arts comme dans les sciences, pourrait-on citer encore, pour arriver jusqu'à l'incessante activité qui pousse la génération actuelle.

Aujourd'hui, c'est le progrès social surtout qui est la vocation du siècle, le besoin de l'époques, vers lequel gravitent plus ou moins toutes les populations civilisées. C'est ainsi que le temps où nous vivons est un grand temps, qui a fait de grandes choses, et qui doit en faire de plus grandes encore, parce que c'est le temps de l'intelligenee et de la justice. C'est par ce progrès dans les hautes sciences de la morale, de la politique et de l'industrie humaine, appliquées au bonheur de l'homme, que la France pourra s'appeler encore, comme en ses beaux jours, la *Grande Nation*. Qu'elle relève son front humilié, qu'elle ouvre la marche hardiment, et elle justifiera ce titre glorieux par l'application bien entendue de ces hautes vérités, que tout le continent est convenu d'appeler les idées françaises.

O France, mot magique de propagande ! tu fus toujours le synonyme de la domination du génie, comme tu l'as été longtemps de la domination du glaive, personnifié dans le géant des temps modernes, *devant qui la terre s'est tue*. Si l'Europe entière s'est levée comme un seul homme, conjurée contre toi, c'est que ton action fut trop violente, et qu'elle pressait l'Europe; mais tu as conservé la sympathie des peuples, qui t'ont condamnée à la sagesse. Éclairée aujourd'hui par l'expérience des révolutions, tu dois

inoculer pacifiquement la régénération sociale, en fécondant par le progrès le sol dans lequel marche l'humanité. Si quelques lauriers ont été détachés de ta couronne par tes désastres, tu n'as rien perdu de ta puissance, puisque tu as sauvé du naufrage tes idées et ta liberté, qui peu souffrir encore, mais qui ne peut plus périr. Ton nom ne sera plus seulement le résumé d'une grande gloire, mais il sera encore et surtout le symbole d'un grand et heureux avenir pour le monde.

M. l'abbé Bandeville s'élève contre la pensée qui s'attacherait à refuser aux siècles antérieurs toute initiative, et cite à l'appui quelques exemples.

M. Lecomte dit que la prise de Constantinople a puissamment agi sur le progrès des sciences et des lettres.

M. Ernoult, en appuyant cette opinion, dit que l'imprimerie surtout a facilité cette immense renovation.

M. Olivier, donne des explications sur un nouvel instrument inventé par M. Catel, qu'il nomme roline et qui paraît destiné à remplir une lacune dans la série des instruments à cordes.

M. Olivier joignant la pratique à l'explication, donne une heureuse idée de l'instrument en jôuant un charmant morceau.

M. d'Espaulard pense que cet instrument manque un peu de sonorité et que peut-être on pourrait lui en donner en bombant le dessous de l'instrument, comme cela a lieu pour le luth.

M. Hunault réclame contre l'opinion émise par M. Olivier sur les limites locales du sentiment musical.

M. d'Espaulard dit que le climat doit exercer une grande influence sur les ressources musicales.

M. le président adresse à l'assemblée des remercîments, dans un discours vivement applaudi et ainsi conçu :

MESSIEURS,

Nous avons atteint les limites imposées à nos travaux et la lice ouverte aux nobles tournois de l'intelligence va être close.

Avant de prononcer l'arrêt fatal, permettez-moi de dire à mes collègues du bureau, à vous tous, Messieurs, que je ne saurais trop faire l'éloge du zèle et de la science dont vous avez fait preuve dans cette enceinte; je n'éprouve pas moins le besoin de vous exprimer, du fond de mon cœur, ma vive gratitude pour l'appui que vous n'avez cessé de prêter au pouvoir réglementaire créé par vos suffrages.

Puissent, Messieurs, les germes de douce fraternité qui viennent d'éclore entre tant de généreux rivaux, croître et se développer sans cesse; puissent tous les membres de cette famille improvisée se retrouver bientôt pour réunir de nouveau le résultat de leurs études concienciеuses, et travailler en commun au succès de la bonne cause, celle des lettres et des sciences.

Messieurs, encore une fois, merci? et au revoir!



SUPPLÉMENT

AU

COMPTE-RENDU

DE LA XVe SESSION

DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

Les événements politiques du mois de février dernier, en apportant un retard imprévu à la publication du compte-rendu du Congrès scientifique de Tours, et à la remise des mémoires qui devaient y figurer, ont mis les secrétaires généraux dans l'obligation de publier un supplément, afin de ne pas priver Messieurs les membres du Congrès de documents dignes à tous égards de trouver une place dans ce recueil scientifique.

SUPPLÉMENT

AUX SÉANCES GÉNÉRALES DU CONGRÈS.

Séance du 11 septembre 1847 (1).

—

Discours de clôture de la XV[e] *session du Congrès scientifique de France, prononcé par M. le docteur* BALLY, *président-général.*

MESSIEURS,

Hier nous étions dans la joie: demain nous serons plongés dans la tristesse, il faut nous séparer. Toutefois de touchants souvenirs nous accompagneront et nous irons raconter dans nos foyers domestiques et dans nos cités combien nous éprouvions d'attrait dans nos heureuses réunions, et tout le charme que nous avons goûté dans ces savantes discussions que la politesse la plus exquise rendait encore plus aimables. Nous dirons que la ville de Tours, si connue par l'aménité de ses habitants ; si célèbre par les grands hommes qu'elle a produits et par les souvenirs de notre histoire, a noblement répondu aux espérances du Congrès. De pieux exemples d'une harmonie parfaite et d'une hono-

(1) Voir le I[er] vol. du Congrès, page 210.

rable sympathie nous ont été donnés par l'illustre prélat que le peuple chérit et vénère ; sous son égide, et à sa voix, de nombreux ecclésiastiques sont venus se grouper parmi nous. Ils ont édifié les séances par leur assiduité et fait jaillir la lumière par leur éminent savoir. Leur concours loyal a montré que les hommes de bien n'ont pas de classes distinctes : et que le divin maître veut que tous soient admis au même banquet.

Nous serions ingrats si nous ne témoignions pas notre gratitude à M. le préfet Romieu, connu par des travaux scientifiques. Il a siégé parmi nous avec un zèle et une constance dont nous avons été flattés, et nous ne séparerons point de ce tribut de reconnaissance M. le maire Luzarche, qui nous a dignement secondés, ainsi que M. Carré, président du tribunal, qui a mis à notre disposition ce palais de justice, édifice monumental, récemment élevé, que ne désavouerait pas l'architecture la plus sévère et la plus élégante. Enfin nous avons applaudi à l'assiduité de plusieurs officiers supérieurs et aux lumières que l'un d'entre eux, M. le colonel Maxime Jacquemin, a déployées dans un mémoire spécial.

Premier organe de l'Assemblée, l'équité m'ordonne de voter des remercîments à MM. les secrétaires-généraux qui ont présidé à l'organisation de la xv[e] session. Il serait difficile d'apprécier tout ce qu'il leur a fallu de dévouement pour en assurer le succès. Leur zèle ne s'est point borné au sacrifice de leur temps. Elle vous est encore présente cette fête pompeuse, due au généreux dévouement de notre collègue M. Lambron, dans son château, délicieux belvédère, qui faisait en même temps participer la ville à une illumination féerique et à un brillant feu d'artifice. Laisserions-nous dans l'oubli, sans injustice, la soirée donnée par M. le secrétaire-général Champoiseau, soirée où nous avons cru voir toutes les déesses de l'Olympe accourues pour saluer le Congrès !

Parmi les jouissances profondément senties et si dignes

d'un Congrès scientifique dont le sentiment patriotique s'adresse à tout ce qui est bien, ce qui est grand, ce qui est généreux, nos cœurs palpitent encore au souvenir de notre visite à la Colonie agricole de Mettray. La philanthropie dont nous sommes les fervents disciples, a publié des théories admirables sur la charité et la bienfaisance. Mais ses apôtres MM. Demetz et de Courteilles ont fait mieux, ils ont soumis les théories à la pratique. Le succès a passé l'espérance. Quatre cent soixante-quinze enfants, jadis livrés au dénûment, au vagabondage, aux pernicieux exemples, à la honte des condamnations, reçoivent, dans ce sanctuaire de la justice et de la piété, une éducation si parfaitement dirigée, qu'à la fin de leurs épreuves, ils peuvent être rendus à la société sans danger; rendus impunément, car ils se sont enrichis d'un état ou d'un talent qui les met en mesure de pourvoir à leur bien-être sans avoir recours à ces moyens illicites que la loi réprouve et punit. Eh? quel ne fut pas notre attendrissement lorsque l'intéressante Colonie, rassemblée dans une vaste salle, nous fit entendre avec un ensemble parfait les chants suaves empruntés à l'Orphéon de notre ami Wilhem? Lui aussi aimait les enfants! Mais pourquoi ai-je la témérité de vous entretenir des prodiges opérés par les deux bienfaiteurs de l'humanité, lorsque le spirituel rapport de M. Huot, brillant des charmes d'un style tout poétique, résonne et vibre encore dans vos cœurs.

Ici, Messieurs, mon devoir et l'équité exigeraient que tous les noms qui ont illustré la quinzième session fussent signalés à la reconnaissance publique. Mais j'aurais une trop longue, trop difficile tâche à remplir, et d'ailleurs le recueil annuel de vos travaux ne laissera rien à désirer à cet égard.

Toutefois, ma faible voix ne peut se refuser à rendre un tribut d'hommages et de bénédictions à ce grand citoyen qui résume en sa personne tous les congrès dont il a doté la France. Quel homme que celui qui, à sa voix, exhume de la poussière les monuments religieux qui allaient dispa-

raître ! Que celui dont la noble intelligence évoque les glorieux souvenirs de notre histoire, ensevelis dans la nuit des temps ou au milieu des dévastations ! Tel est le caractère des grandes âmes ! Étrangères à leurs intérêts privés, elles ne savent obéir qu'à l'aiguillon de l'intérêt général.

La section d'arrhéologie qu'il a su si bien inspirer, porte, partout où se réunissent les Congrès, la lumière. MM. les archéologues s'attachent spécialement aux savantes créations de l'architecture du moyen âge et à en débrouiller le chaos. Ils savent que conserver c'est produire.

Une pensée généreuse avait surgi dans la 14e session. Cette pensée semblait être le complément de notre institution qu'elle agrandissait, qu'elle établissait sur des bases profondes. Il s'agissait d'accorder des récompenses aux auteurs des grandes découvertes ou à ces actes de dévouement qui honorent l'humanité. Récompenses d'autant plus flatteuses, qu'elles auraient pour témoin l'élite du monde savant.

Un fait de la plus haute importance et qui intéresse l'humanité à un suprême degré, avait préoccupé la section des sciences médicales, l'inhalation des gaz pour endormir la sensibilité. Il s'agissait de savoir si cette extinction momentanée de l'action nerveuse, tout en émoussant la douleur sous la main de l'habile opérateur, ne pouvait provoquer des accidents consécutifs, et même l'extinction de la vie. La section a pensé qu'il ne fallait pas se hâter de devancer l'expérience, et la proposition est ajournée. Nous regrettons d'autant plus cette décision, qu'un des membres du Congrès ajoutait mille francs aux fonds disponibles, et qu'il eût été glorieux pour la réunion siégeant à Tours de prendre l'initiative sur une découverte qui honore le plus la science de l'homme. Quel prodigieux progrès, Messieurs, que celui où le savant peut dire : sensibilité, *efface-toi !* motilité, *arrête-toi ! j'ai besoin de ton repos.*

La science et l'amélioration du sort des sociétés rapproche si bien les peuples que nous avons vu accourir de diverses contrées étrangères de nombreux savants pour prendre part à nos travaux. Le temps des rivalités nationales est passé ; celui des sympathies est venu. Honneur donc à ces délégués que les compagnies savantes de l'Angleterre et de l'Italie nous ont envoyés pour prendre part à nos travaux et coopérer par cette alliance, la seule vraiment sainte, à l'émancipation de l'espèce humaine. C'est ici qu'à juste titre nous pouvons nous écrier : Non, il n'est plus ni Alpes ni détroit !

Salut, trois fois salut, à cette belle Italie chez qui l'amour d'une juste indépendance fermente comme ses volcans ! Nos vœux s'élèvent aux cieux pour seconder son avenir. Voyez-la élever ses regards vers ce souverain pontife que la providence dans son amour vient de lui envoyer pour sécher ses pleurs. Embrasez vos âmes d'un saint amour pour elle et, croyez-le bien, vos vœux ne seront pas stériles.

A tout ce que j'ai eu l'honneur de dire, Messieurs, pour démontrer que les Congrès sont désormais dans les mœurs de la France ; qu'ils sont indispensables pour disséminer les sciences, les arts et en inspirer le goût dans toutes nos cités, ajoutez l'empressement que les personnes éclairées de Tours ont montré pour assister à vos séances : et si quelqu'un pouvait encore douter de l'attrait attaché à vos réunions, jetez avec moi un regard de reconnaissance et d'admiration sur ces jolies guirlandes de fleurs qui chaque jour sont venues avec un zèle si louable embellir cette enceinte. Qu'elles reçoivent donc l'hommage de notre gratitude et de nos respectueux éloges, les dames qui ont si constamment tempéré le sérieux et la sécheresse de nos discussions par le charme de leur présence.

Nous terminons, Messieurs, nos travaux et la xve session est close. Un patriotique dévouement ; l'amour et le culte des arts et des sciences ; l'espoir de les honorer, de les en-

courager vous appelleront bientôt à de nouvelles luttes. Missionnaires du mouvement intellectuel, apôtres de la morale et de la civilisation, réveillez le zèle des hommes de bien ; conduisez-les dans ces champs de bataille où la renommée s'acquiert sans coûter une larme ; prouvez que le Congrès est un, et que cette unité, fortifiée par les liens de l'estime et de l'amitié, n'est pas un vain nom. On est toujours favorablement accueilli lorsqu'on s'adresse aux sentiments généreux de la grande famille française.

Messieurs, la gloire de présider le Congrès scientifique de France, cette assemblée d'élite, était réservée à mes vieux jours. Après lui avoir de nouveau témoigné ma profonde gratitude pour ses bontés et pour l'indulgence dont il a couvert ma faiblesse ; après avoir salué cet immense avenir qui se dévoile dans ses efforts ponr inspirer le goût de tout ce qui est bien, de ce qui est vertueux, de ce qui est utile, il ne me reste plus qu'à dire avec le sage : Rappelez-moi, Seigneur, puisque j'ai goûté les grandes joies de la terre.



SUPPLÉMENT

AUX

SÉANCES DES PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES

Sciences physiques et mathématiques.

Séance du jeudi 3 Septembre 1847.

Présidence de M. le comte de Tristan.

MM. Jacquemin père et Brame, secrétaires.

M. le président donne lecture de la 3e question ainsi conçue :

Quelle est l'origine de l'électricité, produite par la pile de Volta ? Le contact a-t-il une influence sur la nature et la quantité des fluides qui se portent aux pôles ?

M. Blondeau de Carolles croit que l'électricité peut se produire au contact, sans action chimique ; il cite surtout à l'appui de son opinion le fait suivant : En mettant en contact des feuilles d'étain et du peroxide de manganèse, le fluide électrique manifeste sa présence ; et cependant, dit M. Blondeau, il n'y a pas là d'action chimique.

NEUVIÈME QUESTION (1).

Les phénomènes, dits catalytiques ou de contact, doivent-ils être rap-

(1) Rapport lu en séance publique.

portés à l'action d'une force particulière ? Doit-on les partager en plusieurs ordres ?

Premier ordre.—Action de la mousse de platine, du charbon, des corps poreux en général sur les combinaisons gazeuses.

Second ordre. — Action de l'acide sulfurique sur l'alcool, dans la production de l'éther, de divers corps sur l'eau oxygénée.

Troisième ordre. — Action de divers ferments dans les fermentations saccharine, alcoolique, visqueuse, etc.

Quatrième ordre. Actions physiologiques : séparation de l'urée du sang, par le rein, etc.

Voilà une question, qui paraît essentiellement physico-chimique, purement scientifique, et digne tout au plus d'exciter l'argumentation entre gens du métier.

La force catalytique ?

Les phénomènes dits catalytiques ? Qu'est-ce, je vous prie ? Que signifient ces mots ? De quelles idées, de quels faits sont-ils la représentation ?

Κατὰ avec, ou dans, ou à cause de ; λύω, je délie, ou bien κατάλυσις, dissolution.

Voilà l'étymologie de ce mot.

On le traduit d'habitude par force catalytique ; et, si l'on veut simplement exprimer la similitude des faits divers, par les mots : catalyse ou action de présence.

Pour me faire mieux comprendre, je dirai que ces mots ont une grande analogie avec ceux-ci :

Analyse, analytique, dont la racine signifie : je délie parmi ; je sépare

Mais dans l'analyse chimique, la séparation a lieu, sans influence notable de la part du contenant. Ce sont les contenus qui agissent les uns sur les autres.

Dans la catalyse, l'influence du contenant est immédiate, nécessaire ; de là le mot qui exprime une action : catalyse.

Or, y a-t-il là une force nouvelle mise en jeu ; y a-t-il une force catalytique ?

Telle est la question, que M. Blondeau de Carolles s'est posée, avant de se mettre en mesure de résoudre les autres questions du programme.

Eh bien ! voilà qui est entrer hardiment au cœur d'une question, qui ne saurait manquer d'attirer l'attention d'une assemblée éclairée.

Y a-t-il, oui ou non, une force nouvelle, inconnue dans son essence, mais manifeste par ses résultats, qui agit, toutes les fois que certains corps sont mis en contact, à froid ou à chaud ?

Et si cette force existe, ne serait-elle pas tout ou partie l'ensemble de forces inconnues, mystérieuses, et séculairement problématiques que nous appelons *la force vitale* ?

Et si cette force existe, est-elle tout ou partie de ces forces variées et inconnues dans leur essence appelées : cohésion, affinité, etc. Ou bien en-

core ces manifestations diverses que nous appelons : calorique, lumière, fluide électrique, fluide magnétique, attribués à une même force, comprennent-elles les phénomènes catalytiques ?

Voilà des questions qui n'occupent plus seulement les hommes de cabinet ou de laboratoire ; mais qui intéressent tout le monde ; car chacun a intérêt à élucider ces questions, pour sa conservation individuelle, comme pour tout ce qui concerne l'agriculture ou l'industrie.

Or, le physicien de Rhodez, qu'a appelé parmi nous le désir d'instruire et de s'instruire lui-même, M. Blondeau de Carolles, non-seulement n'a pas craint de les aborder de face, mais encore il a fait sur ce sujet délicat et difficile, un travail étendu, en suivant l'ordre indiqué au programme.

Voici les considérations préliminaires : « Depuis quelques années, une force nouvelle tend à s'introduire dans le domaine de la chimie.

Tous les faits, encore mal étudiés, que l'on voit se produire, en présence de corps, qui ne paraissent être que des spectateurs inactifs de réactions qui s'accomplissent autour d'eux, sont supposés leur donner naissance par le fait même de leur présence.

C'est à la force qui produirait cette action si *mystérieuse*, si mal *définie* que l'on donne le nom de force *catalytique*, et pour bien faire comprendre le sens qu'on est convenu d'attacher à ces mots, nous allons faire connaître, en suivant l'ordre chronologique des faits, les phénomènes qui ont conduit insensiblement à l'admission de cette nouvelle force.

Nous examinerons ensuite si tous ces faits ne viennent pas naturellement se ranger sous les lois de l'*affinité chimique*, modifiées par les mouvements des fluides impondérables, ou bien encore s'ils ne sont pas la conséquence de l'*évolution* des matières organiques sous l'influence des forces vitales. »

Suit l'historique :

En 1817, Humphry Davy découvrit la propriété du fil de platine de rester incandescent dans certains mélanges gazeux ; ce dont il a fait une si utile application à la lampe des mineurs, que lui-même a inventée, et qui journellement protége de nombreux ouvriers contre le fléau redoutable qu'on appelle *feu grisou* (1).

Quelques années plus tard, Dobereiner montra la tranformation de l'alcool en acide acétique sous l'influence de la mousse de platine. Il montra qu'un mélange détonant s'enflamme en présence de cette même mousse de platine.

Entre les belles recherches de ces deux physiciens viennent celles de M. Thénard sur l'eau oxygénée ; influence de divers corps pulvérulents, etc.

(1) Le feu grisou résulte de l'inflammation du mélange de l'air atmosphérique avec l'hydrogène carboné (condensé dans la houille, et séparé par les travaux de la mine.)

Puis celles de MM. Thénard et Dulong, qui montrèrent, que relativement aux mélanges d'oxygène et d'hydrogène, divers corps jouissaient de la même propriété que le platine : palladium, iridium, rhodium, or, argent, charbon, pierre-ponce, porcelaine, verre, cristal de roche, etc. Ces substances agissent à des températures diverses suivant leur nature.

MM. Thénard et Dulong admirent : ou bien que les phénomènes dont il s'agit avaient une origine purement électrique, ou bien qu'ils dérivaient d'une faible conductibilité du platine par la chaleur, ou bien qu'ils ne différaient pas essentiellement des phénomènes purement chimiques.

En 1831, M. Berzélius admit une force catalytique qui régirait ces phénomènes.

En 1838, M. Kulhmann, célèbre manufacturier et chimiste de Lille, obtint directement de l'acide sulfurique, ce corps, dont la consommation indique la civilisation d'un pays, en mettant en contact, sous l'influence du platine divisé, l'acide sulfureux et l'oxygène humide.

En 1841 et 1843, M. Mitscherlich fait une nouvelle étude de ces phénomènes.

Il démontre la décomposition du chlorate de potasse par l'oxyde de manganèse et l'oxyde de cuivre.

Il en conclut la condensation des gaz et l'existence de la force catalytique.

L'éthérification,

Les fermentations,

Ne l'arrêtent pas ; il voit là, comme dans les cas précédents, un déplacement d'*atomes*, une manifestation de la même force s'effectuant :

Dans le premier cas, sous l'influence de l'acide sulfurique ;

Dans le deuxième, sous l'influence des globules du ferment.

Or, à partir de cette époque, le nom, si cher aux sciences physiques, de M. Mitscherlich a fait prévaloir les idées relatives à l'existence d'une nouvelle force, et la force catalytique, ayant pris droit de cité, dans la science, fut annoncée aux étudiants comme une force réelle, et que l'on admettait sans contest.

En 1843, un beau travail de MM. Millon et Reiset fortifia encore l'opinion des adhérents de M. Mitscherlich, ou plutôt de M. Berzélius, car il est juste de reconnaître que le savant suédois est le parrain de la force catalytique ; c'est Berzélius qui a imaginé le mot.

MM. Millon et Reiset ont étendu nos connaissances relatives à l'action de divers corps poreux, sur beaucoup de substances inorganiques ou organiques, exposées en même temps à un courant d'air ou d'oxygène. — Ces chimistes nous ont appris à obtenir sans difficulté des produits qu'on ne se procurait auparavant qu'avec beaucoup de peine.

M. Blondeau rapproche des faits précédents, ceux que présentent les tissus imprégnés de corps gras, qui parfois s'enflamment spontanément, et

ceux que présente le foin, lui-même, qui s'enflamme quelquefois, dit-on, par suite de quelques corps gras qu'il renferme.

Enfin, M. Blondeau termine en rangeant les faits qu'il fait connaître dans trois classes, qui sont précisément les trois premières, indiquées au programme (1).

M. Blondeau ne se propose pas de traiter des actions physiologiques qui peuvent se rapporter à la force de contact dans l'esprit des auteurs.

Abordant ensuite l'étude des phénomènes du *premier ordre*, M. Blondeau rejette l'opinion de M. Mitscherlich, relative à la condensation des gaz par le noir ou la mousse de platine, surtout parce que le fil de platine détermine la combinaison du gaz oxygène et hydrogène (2).

M. Blondeau est porté à croire avec Dobereiner que le contact du platine avec les gaz, produisant constamment un courant électrique, c'est l'électricité qui rend compte des phénomènes que présente le platine, en contact avec des mélanges gazeux.

Suivant M. Blondeau, c'est à la conductibilité des oxydes de cuivre et de manganèse, et à la répartition plus exacte de la chaleur dans la masse, qu'on doit attribuer la décomposition plus facile du chlorate de potasse par la chaleur, lorsque ce sel a été préalablement mélangé de l'un des oxydes précités.

A l'appui de cette dernière opinion, M. Blondeau cite des expériences qui lui sont propres : une spirale de platine, de fer ou de cuivre active tellement la décomposition du chlorate, qu'il peut y avoir explosion. — Au contraire le sable, la brique pilée, etc., n'augmentent pas sensiblement l'énergie de la décomposition de ce sel, par la chaleur; suivant M. Blondeau, c'est parce que ces corps sont mauvais conducteurs de la chaleur.

C'est à une influence de même nature, qu'il faudrait, suivant M. Blondeau, rapporter la décomposition des substances organiques, à de basses températures dans les expériences de MM Millon et Reiset.

Enfin la décomposition de l'eau oxygénée par divers corps devrait être attribuée à l'action des corps pulvérulents et rugueux, sur les dissolutions de gaz ; M. Blondeau doutant d'ailleurs que l'eau oxygénée soit un composé bien défini, et étant porté à croire que c'est plutôt une solution d'oxygène dans l'eau.

En résumé, M. Blondeau, pour expliquer les faits précédents :

1° Rejette la force catalytique ;

2° Il a recours, dans un cas, à l'électricité dont le développement est manifeste ;

3° Il admet dans les autres, que la chaleur se propage plus facilement,

(1) Seulement l'action de divers corps sur l'eau oxygénée est placée toute entière dans le premier ordre. — On doit les diviser.

(2) Comme M. Brame l'a établi dans sa thèse, cette objection est peu fondée, les gaz se condensent à la surface du fil de platine.

dans un milieu peu conducteur du calorique, par l'introduction de substances conductrices comme les oxydes des métaux.

M. Blondeau étant arrivé à ce point de son exposition, une conversation s'engage entre lui et M. Brame.

M. Brame établit que dès 1838, dans sa thèse inaugurale (1), soutenue à la faculté de médecine de Paris, il a déjà recherché la valeur de l'hypothèse de MM. Berzélius et Mitscherlich, et qu'il a distrait nettement du domaine attribué à la prétendue force catalytique les phénomènes présentés par le platine, sous toutes les formes (noir, mousse, limaille, fil, lames), au contact des combinaisons gazeuses; M. Brame attribue ces phénomènes à l'adhésion et à la condensation, d'où dérivent la chaleur et l'électricité, qui se manifestent en même temps.

M. Brame a rapproché de ces phénomènes ceux que présente le fer réduit par l'hydrogène, incandescent au contact de l'air, et qui, selon M. Brame, renferme de l'hydrogène condensé.

Il en a rapproché ceux que présente la décomposition de l'ammoniaque par le fer, le cuivre.

Enfin, il a fait ses réserves sur tous les autres phénomènes, surtout ceux qui concernent la chimie organique : « La nouvelle doctrine séduit l'imagination, dit-il, mais c'est ici le lieu d'avoir recours au doute (2). »

Cependant, relativement à l'action des ferments, il cite (3) l'opinion de M. Brogniart, qui croit avoir prouvé par ses recherches que ce sont des animalcules qui déterminent les fermentations sucrée, acide, visqueuse. Les animalcules agiraient comme la mousse de platine (Dumas) (4).

Enfin, depuis lors, M. Brame, dans ses recherches sur la forme et l'état utriculaire, a été amené à reconnaître que l'adhésion et la condensation jouaient un rôle beaucoup plus grand qu'on ne le croit généralement dans les phénomènes chimiques, et que l'opinion de Laplace, qui attribue à l'adhésion « la cohésion et généralement les affinités chimiques » est fortement appuyée par ses nouvelles expériences.

De là la conviction de M. Brame, que presque tous, si ce n'est tous les phénomènes, dits catalytiques, sont des phénomènes d'adhésion et de condensation. — Et les faits, présentés par M. Blondeau, à l'appui de ses vues sur les phénomènes, viennent confirmer M. Brame dans son opinion.

(1) Le travail de MM. Millon et Reiset, cité plus haut, a eu pour point de départ la thèse de M. Brame.

(2) Thèse citée, page 18.

(3) Thèse citée, page 11.

(4) Depuis, M. Brame a vu se développer, pendant la fermentation, une véritable conserve. — La nature de l'être organisé importe peu pourvu qu'il soit vivant. — Le pinicillum glaucum ou tout autre être végétal ou animal apparaissant en même temps que les globules du ferment, agiront, s'ils agissent, comme ces derniers, par adhésion et condensation simultanées, mais sous l'influence dirigeante de la vie.

M. Mitscherlich a montré qu'un gramme de noir de platine est capable de condenser trois cent cinquante-trois pouces cubes d'oxygène. — Le charbon, la pierre-ponce, tous les corps poreux en général condensent les gaz avec facilité. Si la décomposition du chlorate potassique est rendu plus facile par les oxydes de cuivre et de manganèse, il en est de même de celle du chrômate potassique. Or, ce dernier sel se décompose également bien par le mélange de la pierre-ponce ou de la mousse de platine. La conductibilité n'est donc pas ici le phénomène dominant.

La décomposition des matières organiques à de basses températures, par MM. Millon et Reiset, a été effectuée, non-seulement avec la mousse de platine, corps conducteur de la chaleur, mais encore avec la ponce et le charbon non conducteurs.

L'eau oxygénée, substance particulière, est cependant un composé défini dans le sens propre du mot, puisqu'elle renferme deux équivalents d'oxygène. Elle se décompose au contact de corps jouant un rôle varié, mais qui paraît, le plus souvent, comme ceux précédemment cités, dériver de l'adhésion et de la condensation; et cela, qu'il y ait élimination d'oxygène de l'eau oxygénée seule, ou bien séparation simultanée de l'oxygène du corps agissant.

Lorsqu'il y a en même temps oxydation du corps agissant, le phénomène est d'un ordre particulier.

Enfin, M. Brame montre encore comme faits palpables d'adhésion et de condensation, accompagnées d'élévation de température, qui en est la suite, l'incandescence dans l'air de divers corps pyrophoriques, celle du charbon, chargé d'acide sulfydrique dans l'oxygène; les incendies spontanés du charbon, soit dans les charbonnières sur le bord des marais, soit dans les poudreries, et enfin les faits, cités par M. Blondeau, lui-même; à savoir : les tissus, imprégnés de corps gras qui s'enflamment spontanément, et le foin, qui présente quelquefois le même phénomène.

En résumé :

1° M. Brame rejette, comme M. Blondeau, la prétendue force catalytique, mais il maintient le mot *catalyse*, qui permet de classer des phénomènes ayant une physionomie commune, et exprime simplement une action particulière de la force moléculaire;

2° Cette action est représentée par la coïncidence de l'adhésion et de la condensation, qui montrent leur summum d'énergie, dans les corps poreux, types des corps catalytiques;

3° Dans les phénomènes catalytiques, la porosité des corps vient en première ligne; la conductibilité, ou bien reste sans influence, ou bien n'a qu'une influence secondaire;

4° Enfin, la chaleur et l'électricité sont les résultats et non les causes de la plupart des effets catalytiques.

M. Blondeau ne repousse pas les conclusions de M. Brame, mais il per-

siste à croire que l'éclectisme qui l'a dirigé dans ses études sur les phénomènes catalytiques, est le meilleur moyen d'apprécier ceux-ci.

De nouvelles lectures sur les ordres numéros 2 et 3 développeront sa pensée.

M. Brame attend également ces lectures, pour développer la sienne.

Séance du 7 septembre.

Présidence de M. le comte de Tristan.

MM. Blondeau et Brame, secrétaires (1).

—

M. de Tristan donne la parole à M. Blondeau pour la communication de la deuxième partie de ses recherches relatives aux phénomènes, dits catalytiques ou de contact.

M. Blondeau expose verbalement les principaux résultats auxquels il a été conduit par l'étude approfondie de l'éthérification.

Déjà, dit-il, j'ai essayé de démontrer l'inutilité de l'admission d'une force nouvelle pour expliquer des phénomènes qui peuvent s'interprêter plus facilement, en s'appuyant sur les lois ordinaires de la physique et de la chimie.

Aujourd'hui je veux aller plus loin et démontrer le danger de l'admission de la prétendue force catalytique pour les progrès ultérieurs de la chimie.

Après ce préambule, M. Blondeau aborde l'histoire de l'éthérification.

Quoi de plus intéressant, dit M. Blondeau, que l'histoire de cette substance, si remarquable à tous égards, qui est devenue récemment l'agent tout puissant de l'insensibilité. Or, la théorie de la production de ce corps et de ses congénères n'est pas encore établie sur des bases inébranlables.

M. Blondeau s'occupe ensuite de l'éther ordinaire ou hydrique, appelé abusivement *éther sulfurique*.

Fourcroy et Vauquelin croyaient qu'il dérivait directement de l'alcool

(1) Suite. Voyez page 271, T. Ier.

par la soustraction de la moitié de l'eau combinée, qu'enlevait, suivant eux, l'acide sulfurique.

Plus tard on a vu qu'il se formait de véritables combinaisons d'alcool et d'acide sulfurique décomposables à la température de 140° (1).

A cette température l'éther se dégage; l'eau excédante, qui, avec ce dernier constituait l'alcool, reste avec l'acide sulfurique.

C'est surtout à Hennel qu'on doit l'établissement de cette théorie, qui, soutenue par lui avec talent, a fait avancer les idées sur cette question difficile.

Cependant, Mitscherlich ayant démontré que l'acide sulfurique additionné d'eau, produisait de l'éther à 140°, température à laquelle, suivant lui, le sulfovinate ne pouvait exister, il en conclut que l'éthérification était une manifestation de la force catalytique.

Mais M. Blondeau s'est assuré par des expériences, qui lui sont propres, que divers corps, notamment le carbonate cuivrique se produit à la température d'ébullition qui le décompose.

Il croit être à même de démontrer qu'il en est ainsi dans l'éthérification.

Pour cela il ajoute du sulfovinate au mélange de Mitscherlich, et la décomposition a lieu à la manière ordinaire (2).

Quant au sulfate neutre de bi-carbure, qui se produit, suivant M. Blondeau, à 160°. — Ce serait un sulfate neutre d'éther, résultant d'un peu d'acide sulfurique entraîné à cette température dans le récipient.

A 250° il se produit de l'acide formique et une substance noirâtre, étudiée par M. Marchand, et sur laquelles M. Blondeau fera des recherches.

En résumé, pour expliquer l'éthérification et les phénomènes qui l'accompagnent ou la suivent. — M. Blondeau admet :

1° Que les sulfovinates se forment à la température même où leur décomposition a lien ;

2° Que l'huile douce de vin est un produit de la décomposition d'un sulfate neutre d'éther.

Après cette lecture, une conversation s'engage entre M. Blondeau et M. Brame.

M. Brame qui, dès 1838, a commencé le feu contre la prétendue force catalytique, reconnaissant du secours intelligent et si puissant qu'il rencontre dans le grand travail de M. Blondeau, repousse de nouveau avec lui

(1) On a vu ensuite què la combinaison qui s'effectue à 80°, donne de l'éther à 120°.

(2) N'est-il pas permis de supposer qu'en faisant tomber peu à peu de l'alcool froid dans l'acide sulfurique convenablement hydraté, et dont la température est de 140, il se fera de l'acide sulfo-vinique, là où l'alcool sera en contact avec la liqueur acide parce qu'elle se refroidira ; mais que bientôt l'acide sulfo-vinique formé venant à s'échauffer, se décomposera et se transformera en acide sulfurique qui restera dans la cornue et éther et eau qui se dégageront. (Annales de Chimie et de Physique, liv. IV, p. 433.)

les mots : force catalytique, qui impliquent l'idée d'une puissance nouvelle, mais il maintient le mot catalyse, qui permet de ranger sous le même titre des phénomènes qui ont une physionomie commune. Du reste, il développera prochainement sa pensée à cet égard.

A propos de l'emploi de l'éther, pour déterminer l'insensibilité, il apprend à la section qu'il s'est glissé dans le procès-verbal de la section de médecine une erreur matérielle, relativement aux inhalations d'éther, exécutées à Tours. — A Tours comme partout ailleurs, l'éther a été bienfaisant ; à Tours, comme partout ailleurs, il a garanti de la douleur, mais non pas de la mort.

M. Brame dit ensuite que si Fourcroy et Vauquelin n'ont pas surpris les phénomènes transitoires de l'éthérification, ils ont reconnu les phénomènes terminaux, donc honneur leur revient.

M. Mitscherlich a singulièrement simplifié la question ; donc il faut lui reconnaître, ici comme partout ailleurs, la perspicacité qu'on aime à louer dans le grand chimiste allemand.

Quant aux combinaisons fugitives, des expériences de M. Brame, de bien plus nombreuses de M. Millon, que ce chimiste appelle *des petites quantités*, appuient l'opinion de M. Blondeau. Mais l'auteur de la note des annales citées, l'appuie mieux encore pour l'éthérification.

Relativement à une opinion de Maquer, que M. Blondeau attaque dans son historique, et qui admet que l'éther résulte d'une phlogistication de l'alcool, qui se rapproche des huiles en se transformant en éther. M. Brame excuse le chimiste phlogisticien et demande même s'il n'y aurait pas quelque analogie entre l'éthérification et la production des substances hydrogénées dans les végétaux, au point de vue de M. Dumas.

Des deux côtés il y a réduction ; des deux côtés production de substances, dans lesquelles il n'y a que de l'hydrogène et du carbone, ou bien encore excès d'hydrogène et de carbone.

Donc Maquer n'avait pas tout à fait tort (1).

La catalyse n'a pas tort davantage ; il y a ici encore adhésion et condensation fugitives, c'est à dire détruites par la chaleur, et analogie assez prochaine avec la conversion d'amidon en sucre par l'acide sulfurique, et même avec l'action de quelques corps sur l'eau oxygénée.

(1) M. Liebig, qui regarde l'éther hydrique comme un oxyde ($C^4 H^5 O$) d'un radical non isolé ($C^4 H^5$) qu'il appelle . Éthyle, croit que l'acide sulfovinique se forme et se maintient jusqu'à 127°, et qu'à partir de ce point jusqu'à 140°, il se décompose en acide sulfurique, eau et éther.

Séance du 6 septembre.

Présidence de M. le comte de Tristan.

MM. Blondeau et Brame, secrétaires (1).

LES PHÉNOMÈNES CATALYTIQUES (2).

Par C. Brame.

Lorsqu'on examine avec attention un certain nombre de phénomènes de la géologie, de la minéralogie, de la chimie, de la physique et même de la physiologie, on leur trouve une certaine physionomie commune, tandis qu'ils paraissaient fort disparates au premier abord. Je veux parler des phénomènes qui sont plus ou moins soumis aux influences immédiates de l'adhésion et de la capillarité, d'où résultent à la fois la condensation et le mouvement.

Or, les phénomènes soumis à ces influences sont d'autant plus marqués, que les corps, au sein desquels ils s'accomplissent, ont une porosité plus grande, des espaces capillaires plus étroits, par conséquent des surfaces plus nombreuses, et par conséquent aussi qu'ils sont plus spongieux.

Mais indépendamment de la multiplicité, il faut aussi considérer l'état physique des surfaces, et cela qu'il s'agisse de minéraux ou de corps organisés.

(1) Voyez tome Ier, page 313.

(2) Analyse d'un mémoire qui se rapporte à la question 9 du programme et non à la question 13, comme on l'a dit par mégarde, tome Ier, page 313. (Voyez d'ailleurs les rapports de M. Brame qui précèdent et l'étude de la question 13, qui suit).

Ajoutons que l'adhésion, qui détermine la condensation, agit dans le même sens qu'une forte pression.

Ajoutons encore que les corps, divisés par condensation, prennent souvent la forme globulaire, et que la forme globulaire est essentiellement favorable à l'action chimique.

En résumé, on peut admettre une action commune, résultant des influences précédentes sur les phénomènes (1) que nous avons en vue.

La chaleur, la lumière, l'électricité sensibles ou insensibles peuvent sans doute modifier les résultats, mais elles ne sauraient être des modificateurs essentiels de l'action ; ce sont des agents secondaires, soit qu'ils y concourent librement, soit qu'ils résultent de l'action elle-même.

Ici M. Brame s'appuie sur diverses autorités et sur ses propres expériences, pour justifier sa manière de voir.

C'est à l'adhérence et à la capillarité que Laplace attribue la cohésion et les affinités chimiques.

M. Dumas explique les phénomènes que présente l'éponge de platine, au contact des mélanges gazeux, et plusieurs de ceux qu'on produit avec l'eau oxygénée, par la *condensation* des gaz et la chaleur qui en résulte ; d'un autre côté, il est porté à croire que l'affinité est la même force que la cohésion ; mais avec des modifications.

Les pores d'un pouce cube de charbon offrent, dans les cas le moins favorables, une surface de cent pieds carrés.... Le noir de platine absorbe en oxygène plus de huit cents fois le volume de ses pores... (Liebig.) On en conclut que les gaz, condensés dans le charbon ou le noir de platine, par l'effet de l'*adhérence*, doivent être amenés à l'état liquide et même solide !... La répulsion est détruite, l'action chimique est bien plus active, etc. Toutes les matières poreuses agissent d'une manière analogue ; ce sont de véritables aspirateurs (roches, pierres perméables, terre des champs, tissus organisés, etc.) ; chacune de leurs particules peut s'entourer d'une véritable atmosphère d'oxygène condensé. Voilà ce que pense M. Liebig et ce qu'on admet aujourd'hui assez généralement. Mais pour être dans le vrai, il ne faut pas s'arrêter à l'adhérence, à la condensation et à la répulsion détruite, il faut encore tenir compte de la forme *globulaire* que prennent les gaz condensés. (Voir plus loin).

Il faut aussi établir nettement le rôle de la pression sur la condensation, et ses résultats. M. Fournet l'a bien établi dans les formations géologiques et dans la production de nombre de minéraux ; il a fait voir que son influence méconnue pouvait se faire sentir dans les réactions de nos labo-

(1) En présentant son travail, M. Brame a énuméré un assez grand nombre de ces phénomènes ; mais il croit devoir s'en abstenir dans cette analyse, qui n'a pour but que de rétablir ses idées véritables sur les phénomènes catalytiques. (V, T. I, page 314.)

ratoires; du reste, dès 1828, M. Dumas reconnaît toute l'importance de l'étude de cette inflence sur les phénomènes chimiques.

Parmi les causes variées qui modifient l'état des surfaces, M. Brame signale l'influence du froid, étudié par MM, Schroetter et Mareska : a 90-100° au dessous de 0, l'éponge de platine n'a plus d'action sur un mélange d'oxygène cf d'hydrogène ; le fer pyrophorique (réduit par l'hydrogène), ne se combine plus avec l'oxygène; le potassium, l'antimoine, sont inaltérables dans le chlore, etc.

Ensuite M. Brame cite les expériences de M. Kulhmann et celles de MM. Millon et Reiset, où la chaleur favorise au contraire l'action des corps poreux.

Quant aux phénomènes de l'endosmose, qui ne sont pas d'accord avec ceux de la capillarité, M. Brame attribue également à l'état des surfaces, la divergence apparente des résultats comparés, obtenus par Dutrochet. D'ailleurs les matières minérales, qui sont le plus favorables à l'endosmose, sont, suivant Dutrochet, les matières alumineuses; mais si une lame mince d'argile cuite est aussi apte à produire l'endosmose que les matières organiques, c'est que dans les deux cas, la quantité des pores invisibles est innombrable. Quel est donc celui des fines membranes qui recouvrent ou tapissent les utricules et les cellules des plantes et des animaux ; et celui du tégnment des utricules minérales ?

Relativement à l'état des surfaces, M. Brame a montré nombre de résultats d'épigénie ou pseudomorphose (1), qu'il a obtenus en prenant des corps, sous diverses formes, ou bien en changeant directement et préalablement l'état physique de leurs surfaces. — On peut trouver ainsi des réactifs de la forme cristalline, de la forme vitreuse, etc. (Ex. soufre, acide arsénieux, etc.)

Relativement à la forme sphérique ou globulaire (sphéroïdie), que prennent les gaz et les vapeurs condensées, M. Brame montre de nombreux résultats obtenus avec les vésicules ou les utricules de soufre, etc.; et l'action du mercure, de l'iode et d'autres réactifs sur les mêmes, comme exemple de l'influence de la forme globulaire sur l'action chimique.

Il montre encore des expériences sur la sphéroïdie mobile (état sphéroïdal de Boutigny), qu'il rattache aux faits précédents.

Et quant à l'électricité, à la chaleur, à la lumière, il s'est borné à émettre quelques reflexions sur leurs analogies, sur l'influence exagérée qu'on leur attribue, et sur l'utilité réelle de leur intervention (2).

Maintenant, dit M. Brame, il me semble que l'on comprend comment

(1) Automorphisme, C. B.

(2) Voyez du reste le mémoire de Grove, sur la corrélation des forces physiques, publié en 1848, (Revue Scientifique).

j'ai été amené à rechercher si l'on pouvait relier ensemble par la simultanéité : la capillarité, l'adhésion, la pression, la condensation, la globulisation qui se manifestent au sein des corps poreux, spongieux, etc. Eh bien, ensuite d'un très-grand nombre d'expériences, cette simultanéité d'action, ou, pour mieux dire, cette action multiple simultanée, m'a paru si fréquente, que j'ai cru devoir la désigner par le mot : *spongiolie*.

Or, la spongiolie pourra varier d'intensité suivant chacune des circonstances indiquées ; mais elle n'en sera pas moins constamment l'effet spécial d'une force unique, laquelle me paraît n'être autre que la force moléculaire proprement dire ou la gravitation elle-même.

« Tout obéit aux lois de Newton, dit Laplace, tout en dérive aussi nécessairement que le retour des saisons, et la courbe décrite par l'atôme léger que les vents semblent emporter au hasard, est réglée d'une manière aussi certaine que les orbes planétaires. » (Mécanique céleste) (1).

Nous admettons donc :

Une force moléculaire générale ;
Une action spéciale, mais très-répandue de cette force, la spongiolie.

La spongiolie produit :

Des phénomènes physiques ;
Des phénomènes chimiques ;
Des phénomènes physiologiques.

Un mot seulement sur les phénomènes chimiques ; dans cette analyse je ne parlerai pas des autres.

Lorsqu'une combinaison ou une décomposition chimique peut être attribuée à la *spongiolie*, telle que nous l'avons définie, l'action peut s'établir en dedans des particules par pénétration directe, ou bien en dehors dans les interstices qu'elles laissent entre elles, ou bien dans les espaces vides, qu'on appelle *pores*, beaucoup plus étendus que les méats interstitiels ; cette dernière variété est l'action de contact, proprement dite.

(1) Mes recherches sur l'état et la forme utriculaires, continuées avec assiduité depuis plus de trois ans, m'ont amené à reconnaître qu'il y a ordinairement une relation simple (et constante dans les mêmes circonstances) entre l'axe principal (A) d'un octoedre rhomboïdal de soufre et le diamètre (D) de l'espace vide, formé par les vésicules persistantes. D'où la force centrale d'attraction, étant comme F: R., elle sera également comme F : $\frac{M}{R^2}$ (M désignant le solide ou cristal, et R le rayon de l'espace vide).

Donc, la force centrale moléculaire est ici, comme la gravitation, en raison directe de la masse et inverse du carré des distances.

Ici l'action de la force centrale est très-bornée, à cause de l'adhésion ; mais elle s'étend par l'agrégation.

On a obtenu un résultat pareil avec le soufre, sous d'autres formes, et avec d'autres corps. (C. B.).

De là trois cas :

1° Pénétration intra-particulaire, *Spongiolie endolytique* ou *Endolyse ;*

2° Pénétration extra-particulaire ou interstitielle, *Spongiolie exolytique* ou *Exolyse ;*

3° Pénétration poreuse ou capillaire, *Spongiolie catalytique* ou *Catalyse.*

Dans les trois cas, l'action peut être passagère, continue ou définitive, suivant les circonstances ; mais c'est surtout dans les deux premiers qu'elle ressemble à l'action chimique et même se confond parfois avec elle. Dans le troisième cas, l'action n'est plus manifestement chimique, elle est plutôt physico-chimique, c'est l'action de contact proprement dite.

Phénomènes dits Catalytiques.

Cela établi, je vais essayer d'indiquer pourquoi j'ai posé la question du programme et comment j'entends la résoudre. Je l'ai posée dans l'espoir d'attirer l'attention de quelques physiciens et chimistes, et d'amener une nouvelle discussion sur la prétendue force catalytique : je ne saurais trop remercier M. Blondeau d'avoir répondu à mon appel, et surtout de m'avoir été utile par ses longues et belles recherches ; mais j'entends la résoudre provisoirement par le peu de mots qui vont suivre.

Au lieu de la force catalytique, la force générale moléculaire et l'action spéciale de cette force, que j'appelle : *Spongiolie.*

Relativement aux phénomènes chimiques, trois variétés de la spongiolie :

Endolyse ;
Exolyse ;
Catalyse.

Des corps imprimant ces variétés à l'action :

Endolytes ;
Exolytes ;
Catalytes.

Enfin, des phénomènes correspondants :

Endolytiques ;
Exolytiques ;
Catalytiques ;

qu'on peut grouper eux-mêmes dans chaque série, suivant les particularités qui se présentent, en suivant l'influence des modificateurs ou agents secondaires : mouvement, chaleur, lumière, électricité, etc.

Les phénomènes, dits catalytiques, devront être répartis dans ces trois séries (1).

Séance du 10 septembre.

Présidence de M. le comte de Tristan.

MM. Blondeau et Brame, secrétaires (2).

M. Brame a la parole sur le n° 13 des sciences physiques.

Comparer la forme protogénique apparente dans les trois règnes, ainsi que le premier développement de la matière organisée, avec celui de la matière organique et de la matière minérale.

(1) M. Brame n'insistera pas davantage ; l'expérience, la réflexion et le temps établiront la valeur de sa classification et son utilité pour grouper les faits ; mais parmi ces faits, il en est qu'il demande la permission d'interpréter immédiatement à son point de vue, ce sont ceux que présentent les ferments.

« L'action des ferments, dit M. Brame, est une *endolyse*, par conséquent les ferments sont des endolytes. Or, est-il vrai que la nature de l'endolyte influe nécessairement sur la fermentation, cela ne paraît pas prouvé. Qu'il se développe des mycodermes, qui régentent les fermentations comme le veulent Cagnard-Latour, Desmazières, Quevenne, Turpin et M. Blondeau, dans son travail (voir t. Ier, p. 87.) ou bien que les agents des fermentations diverses soient des animalcules, comme persistent à le vouloir quelques auteurs, cela ne paraît pas être le fait dominant. En effet, j'ai montré le développement complet et luxuriant d'une conserve, occasionné par la fermentation alcoolique. »

D'ailleurs, voici ce que dit M. Dumas :

« Faut-il considérer, comme appartenant à la vie du ferment, ces végétations qui apparaissent, lorsque la *levure* est exposée à l'action de l'air, sous l'influence d'une solution sucrée ? Elle donne naissance alors à un véritable végétal, le *penicillium glaucum ;* mais tout porte à croire que celui-ci se forme là, comme sur toute autre matière azotée, et sans liaison avec la vie et le développement du ferment proprement dit. » (Chimie appliquée aux arts, t. IV, p. 325).

Pour moi, ajoute M. Brame, je crois que la nature de l'être organisé importe peu ; quelque soit celui qui naisse ou se développe pendant la fermentation alcoolique par exemple, il provoquera ou continuera cette fermentation, si le sucre peut être *spongiolisé* par les globules de cet être, s'il peut être *endolysé* successivement, de manière à se transformer complètement en alcool et acide carbonique.

(2) Voir le tome Ier, page 281.

Ne pourrait-on pas ainsi arriver à démontrer l'unité dans les linéaments visibles *de la matière ?*

On sait que la forme protogénique apparente dans les végétaux est celle d'une *utricule;* l'utricule est l'organe fondamental des plantes. Les utricules, en se soudant, forment le tissu cellulaire et finalement les vaisseaux et les fibres des végétaux, les vaisseaux et les fibres n'étant que des modifications de l'utricule elle-même.

En ce qui concerne les animaux, les recherches modernes ont montré que, du moins dans le *germe*, leur trame était principalement composée de cellules ; le savant M. Coste a dévoilé le mécanisme de la formation des cellules dans certains cas ; M. Coste a reconnu que des masses limitées de matière animale peuvent se recouvrir d'une enveloppe et devenir ainsi le contenu de la poche, qui se produit à leur périphérie (utricules du frai de grenouilles, etc.) De mon côté, j'ai démontré l'existence des utricules minérales : plusieurs corps simples et composés prennent la forme utriculaire, dans des circonstances données; par exemple, en condensant leurs vapeurs ; — Toutefois il faut restreindre l'idée que l'on peut se faire de l'utricule minérale.

L'utricule minérale, dont il va être parlé, possède les principaux caractères assignés, soit aux utricules des plantes, soit même aux utricules animales ; ainsi, l'enveloppe ou tégument des utricules minérales se forme à la périphérie d'une masse limitée de matière, comme dans celles de M. Coste.

Cela posé, demandons-nous ce qu'on entend dans l'état actuel de la science par un être organisé ? ou ce qui reviendra au même, par la *particule* primordiale (visible) d'un corps organisé ?

La description, la caractéristique générale qui convient aux êtres entièrement développés, doit en effet comprendre également la simple particule (vésicule, utricule, cellule), qui est leur origine (1)

N. Hollard, élève de M. de Blainville, dans ses éléments de zoologie, s'exprime ainsi : (Introduction, page X).

« Différents par leur destination, subordonnés l'un à l'autre, autant que la passivité est subordonnée à l'activité, les deux grands empires de la création vont nous offrir nécessairement dans tous les caractères des êtres,

(1) Un végétal n'est au fond qu'un être collectif, composé d'un assemblage de vésicules, d'utricules ou de cellules, qui sont autant d'individus vivants, originairement identiques, jouissant de la faculté de croître, de se multiplier et au besoin de reproduire la plante dont ils sont les matériaux constituants.

Ce fait bien établi pour l'organisation des végétaux, les physiologistes furent conduits par l'analogie à le rechercher dans l'organisation animale, et en étudiant en effet les tissus, au sein même du *germe*, et au moment de leur origine première, on peut clairement reconnaître que leur trame est en très-grande partie composée de cellules.

T. ROUSSEL.

qui les composent, des différences capitales. — Ces différences porteront : 1° sur leurs formes ; 2° sur leur structure ; 3° sur leur composition moléculaire ou chimique ; 4° enfin, sur leurs conditions d'apparition, de conservation et de disparition. »

Eh bien, mes recherches sur la forme et l'état utriculaires m'ont amené à conclure qu'il n'est presque aucun des caractères de ces quatre classes qui ne convienne aussi bien aux utricules minérales, qu'aux corps vivants eux-mêmes.

Formes. Kilmeyer a cru caractériser la différence entre les minéraux et les êtres organisés, en disant que les minéraux représentent en quelque sorte les combinaisons d'une géométrie élémentaire, et les corps organisés, celles d'une haute géométrie. — « Ces formes arrondies, dit M. Hollard, propres à l'organisation, se retrouvent non-seulement quand on prend l'être dans sa totalité, mais quand on étudie ses organes, et quand on descend jusqu'à ce qu'on peut appeler ses *molécules élémentaires.* Elles caractérisent les globules du sang, et ceux qui forment les tissus embryonnaires, et en général le tissu organique, à son premier âge de développement. — En outre, la forme arrondie est d'autant plus prononcée, qu'on étudie l'organisme à une époque plus voisine de la naissance, ce qui est précisément l'opposé de ce que nous voyons dans le minéral. »

Pour établir notre comparaison, prenons, comme type, l'utricule de soufre.

Les bulles de la vapeur de soufre engendrent d'abord des vésicules, celles-ci des utricules et les utricules, en se soudant, forment le soufre mou ; voici donc la haute géométrie de Kilmeyer dans le règne minéral.

Le soufre mou, les utricules elles-mêmes, convenablement soumises à l'influence d'agents mécaniques, physiques ou chimiques, se montrent composés de globules vésiculaires. La vésicule, qui subit la métamorphose cristalline presque liquide dans son premier âge, se change par la suite en cristal solide ; mais la plupart des vésicules se transforment en vapeur, absorbable par celles qui persistent. L'utricule, revêtue à l'extérieur d'un tégument membraniforme incolore, est plus ou moins fluide à l'intérieur et toujours fixe. Très-molle à sa naissance, elle se solidifie peu à peu en présentant des métamorphoses variées qu'il n'est pas opportun d'indiquer ici (1) ; mais elle se solidifie toujours, bien qu'elle puisse rester molle cinq mois et plus. — Enfin, par juxta-position ou autrement l'utricule peut se changer en cellule hexagonale, etc.

Composition anatomique. « Quelque simple que vous choisissiez un organisme, vous y reconnaîtrez toujours au moins deux éléments physi-

(1) Voyez état utriculaire dans les minéraux. Comptes-rendus de l'Académie des sciences, tome XXI, p. 981. (Séance du 27 octobre 1845.)

ques : des solides et des fluides, des parties contenantes limitatrices, relativement fixes et des parties contenues mobiles... La nécessité de l'hétérogénéité des éléments physiques du corps vivant, qui implique celle de la *composition moléculaire* et que revèle à lui seul le mot d'organisation, cette nécessité établit une véritable solidarité entre les diverses parties de l'organisme, fait de ces parties un véritable tout, une unité, une individualité, caractère qui n'appartient pas au minéral, *corps homogène*, qui se laisse diviser sans que l'absence d'une partie intéresse jamais l'existence des autres. Cette différence est *fondamentale.* »

Parties contenantes, limitatrices, relativement fixes et parties contenues mobiles;

Hétérogénéité par conséquent de ces mêmes parties ;

Enfin, individualité déterminée de l'utricule minérale, qui ne peut persister à cet état, que si elle est parfaitement intacte, si bien que la destruction du tégument détermine néessairement la métamorphose cristalline de la matière interne ;

Par conséquent ici, comme pour les formes, aucune différence fondamentale.

La dissection des utricules des trois règnes les montre organisées de la même manière ; leurs métamorphoses ne les caractérisent même pas toujours ; les utricules minérales peuvent produire au lieu de cristaux des *processus organoïdes*, etc.

2. « Toute disposition tramulaire manque nécessairement dans le minéral, puisqu'il n'y a en lui, ni hétérogénéité d'éléments physiques ni mouvement. Les molécules du minéral sont simplement superposées et forment des *strates*, sans lacunes intermédiaires, ni texture véritable. »

« On conçoit que le minéral soit limité par des lignes droites, comme simple résultat d'une juxta-position de molécules, qui se disposent par couches et qui sont au repos. »

Les dendrites utriculo-cristallines constituent une sorte de trame ; ces dendrites se forment par un mouvement d'expansion tel, que le cristal engendré par le développement d'une utricule va joindre une utricule voisine, etc. C'est ici un véritable développement inter-utriculaire, laissant des lacunes, etc., — et sans *strates*.

Les utricules de soufre, déposées sur l'eau, se groupent de telle façon, qu'elles imitent une sorte de tissu cellulaire avec lacunes, etc. — Le soufre mou trempé a une texture utriculaire, etc.

Enfin, le cristal cystogéné (né utricule) est limité par des lignes droites, précisément parce que les utricules sont isolées, et que le mouvement détermine leurs métamorphoses (intra-utriculaire, extra-utriculaire, inter-utriculaire.)

Donc ici les analogies sont bien marquées, et les différences, établies *à*

priori par les naturalistes, n'ont pas la valeur qu'on leur attribue généralement.

Composition chimique. — Inutile d'en parler longuement, puisque les matières organiques (camphre, etc.) forment des utricules cristallogéniques et que par conséquent il peut y avoir identité de composition entre les utricules des être vivants et celles des êtres dépourvus de vie (1). Il est vrai que le plus souvent les matières organiques sont retirées ou dérivent de matières organisées; mais il n'y pas de différence chimique absolue entre celles de ces matières qui cristallisent et les matières minérales proprement dites.

D'ailleurs, d'une part on est parvenu à reproduire artificiellement un certain nombre de ces matières; et d'autre part le soufre, le phosphore, le fer paraissent pouvoir se combiner organiquement.

Naissance, Développement, Persistance.

Naissance. — « Les individualités des êtres organisés ont une naissance, c'est-à-dire, émanent d'individualités semblables à elles, dont elles perpétuent l'espèce, et celle-ci ne persiste qu'en vertu de cette génération directe (1). »

Mais rigoureusement, la naissance peut être définie : le commencement d'une individualité séparée ou d'individualités agrégées. D'ailleurs l'individualité minérale est une utricule ou un cristal.

Or, l'utricule minérale peut produire un seul cristal ou des cristaux en nombre variable. Dans tous les cas, il y a naissance évidente (Ortus), nonobstant la métamorphose. De plus, le cristal à son tour peut reproduire une utricule. Enfin, le cristal peut être engendré par l'utricule, en vertu d'une sorte de génération. (Voyez développement, persistance).

Développement. — Les utricules minérales peuvent s'allonger, s'étendre, se modifier, en vertu de la force interne qu'elles possèdent jusqu'à ce qu'elles soient transformées en cristaux reproduisant fidèlement l'image de celui dont elles émanent.

Persistance. — Pour se développer, elles pourront entretenir, avec des utricules voisines, ou avec d'autres corps (monde extérieur), un échange de matériaux qui pénètrent en elles par l'absorption, et qui en sortent par

(1) Buffon admettait une matière organique absolument et primordialement différente de la matière des corps, appelés inertes. De nos jours Tiedemann et Treviranus ont soutenu la même idée.

(2) A une certaine époque le corps organisé s'est séparé d'un autre être semblable à lui, sous la forme de germe, d'œuf ou de graine, et reçoit, par suite d'une fonction qu'on appelle *génération*, le principe de la vie et du mouvement sans lesquels il ne peut se développer.

A. RICHARD.

exhalation. — Ainsi, l'utricule de soufre absorbera de la vapeur de soufre (génération?) ou de l'iode, ou d'autres corps ; — et il en résultera un mouvement de composition et de décomposition ou d'apport et de perte, jusqu'à la métamorphose complète de l'utricule en un cristal unique, ou en cristaux plus où moins nombreux. D'ailleurs, une utricule pourra se maintenir fort longtemps, comme on l'a dit. Il y a donc persistance des utricules minérales avec ou sans *intus-susception* de molécules homogènes ou hétérogènes.

Mort. — « L'être organisé ne peut s'isoler sans périr, mais périt nécessairement après un temps plus ou moins long. — La mort pour lui est naturelle ; elle est la conséquence du mouvement nutritif, qui a servi d'abord au développement, et plus tard à l'entretien de l'organisme, et qui, ayant pour résultat la solidification toujours croissante de toutes les parties, se ralentit et finit par s'éteindre par l'effet même de la solidification. »

L'utricule minérale périt également après un temps plus ou moins long, si elle est isolée ; dans ce cas *elle périt*, si l'on peut se servir de cette expression, par cristallisation souvent *interne* ou endogenée.

La mort de l'utricule, développée par absorption, arrive par la solidification générale, et la cristallisation externe ou exogénée, qui sont les conséquences forcées de cette absorption.

Ici donc encore il y a de grandes analogies si ce n'est parité complète.

En présence des reflexions précédentes, que devient la caractéristique de l'être organisé ou la définition ainsi conçue :

« Un corps d'une forme et d'une grandeur déterminées pour chaque espèce, et limité plus ou moins complètement dans son ensemble et dans ses détails par des lignes courbes ;

Physiquement composé de parties hétérogènes, et toujours au moins de solides et de fluides ; constitué essentiellement par des combinaisons ternaires, quaternaires, etc., d'éléments choisis, presque tous, parmi les plus expansibles de ceux que fournit la nature générale ;

Corps complexe, toujours individualisé, bien qu'à des degrès très-différents, qui provient toujours par génération directe (1), d'individus de son espèce, qui se développe et se conserve, en agissant continuellement sur le monde extérieur, au moins par une double action d'absorption et d'exhalation, et qui finit par mourir et rendre ses éléments à leurs affinités naturelles, après avoir parcouru, dans un temps plus ou moins long, une carrière de développement, de maturité et de déclin, marquée physiquement par le progrès de la solidification; physiologiquement par un ralentissement proportionnel du mouvement nutritif. » HOLLARD.

(1) La génération directe n'est pas une condition essentielle, au moins pour les végétaux.

Encore une fois que reste-t-il de cette caractéristique ? Il me semble que c'est bien peu de chose.

Et qu'on ne s'y trompe pas ; quelle que soit l'habitude de l'anatomiste, du physiologiste, il est des utricules minérales qui, dans leurs métamorphoses, ont tellement l'aspect de matières organisées, que le microscope peut induire en erreur l'œil de l'observateur le plus expérimenté.

Donc : la caractéristique, ci-dessus citée, peut convenir lorsqu'il s'agit d'êtres bien définis et développés ; il est clair qu'elle convient au chêne comme au lichen, à l'homme comme à l'éponge.

Mais voici une *vésicule*, une *utricule*, une *cellule*, un globule de ferment, une spore de cryptogame.

Qu'est-ce, je vous prie ?

Le développement, les mutations, les métamorphoses vous l'apprendront peut-être par la suite, mais à coup sûr vous pouvez, surtout dans l'origine, confondre le minéral et l'être organisé, la mort et la vie.

Et si l'on prend garde à ce fait presque général que la vie commence presque toujours, si ce n'est toujours en présence du soufre ou du phosphore, et souvent en présence du phosphore et du soufre, comprenant dans quel but a été posée la 12e question du programme :

Étudier l'action des sels minéraux et des minéraux en général sur la production et le développement des cellules végétales et des divers tissus animaux.

On ne fera peut-être pas trop de difficulté pour admettre que les différences qui portent sur les formes, la structure, la composition chimique, les conditions d'apparition, de conservation et de disparition, ne sont pas nécessairement des différences capitales entre les deux grands empires de création.

Au contraire, il y a peut-être des analogies telles, entre les trois séries ou règnes, que lorsqu'on se borne à comparer la forme protogénique et à rapprocher le premier développement de la matière organisée de celui de la matière minérale ou organique, on est presque porté à croire que l'*unité* sera reconnue un jour dans les premiers linéaments visibles de la matière (1).

(1) Il est clair qu'il ne s'agit pas ici de la vie elle-même. Qui peut répondre à cette question : Qu'est-ce que la vie ? A moins qu'on ne dise avec Montaigne : Que sais-je ?

SUPPLÉMENT

AUX

SÉANCES DE LA QUATRIÈME SECTION.

Histoire et Archéologie.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

FAITE

A LANGEAIS, SAINT-MARS-LA-PILE ET LUYNES.

(12 septembre 1847.)

—

Des membres nombreux de la section d'histoire et d'archéologie du Congrès, sous la présidence de M. l'abbé Bourassé, prenaient part à cette excursion qui promettait à tous et de curieuses observations archéologiques, et les agréments d'une délicieuse promenade dans une des partie les plus agréables de notre *Jardin de la France*. En allant à Langeais terme de notre course, nous admirions en passant ces paysages pittoresques des bords de la Loire, qui le cèdent peut-être à ceux du Rhin en grandeur et en étendue, mais qui ne le cèdent à rien au monde en fraîcheur, en élégance, en richesse, en variété. En suivant les rives de la Loire, tandis que l'œil s'amuse à parcourir ces belles plaines, où s'étale une végétation vigoureuse, l'imagination crée mille tableaux fantastiques où s'agitent les drames qui jadis se sont passés sur ces rivages. C'est que

les coteaux de la Loire laissent voir, de distance en distance, une foule de ruines de vieux châteaux, d'établissements religieux, auxquelles la mémoire peut rapporter la plupart des faits historiques qui se sont accomplis en Touraine.

Jamais les membres du Congrès, réunis dans cette charmante excursion, n'oublieront les douces impressions qui s'éveillaient dans leur esprit en entendant les mille anecdotes intéressantes, gaies, tristes, toujours piquantes, changeantes comme les couleurs du prisme, à mesure que nous étions entraînés vers le but de notre course, qui étaient racontées par les uns et les autres, avec cette ouverture d'esprit, cette expansion facile, cette communication franche qui formaient le caractère de notre voyage. Nous avions au milieu de nous d'ingénieux conteurs, de ces hommes qui gardent les dernières traditions de la bonne conversation française d'autrefois, qui lançaient, au milieu des récits de batailles, de ces saillies spirituelles qui déridaient tous les fronts, épanouissaient toutes les lèvres. C'est au milieu de ces joyeux propros que nous arrivâmes à Langeais.

L'église de Langeais, dans ses parties les mieux caractérisées, n'est pas d'une époque antérieure au XIIe siècle. C'est surtout à l'extérieur du rond-point de l'abside que l'on distingue les formes et les ornements distinctifs de la période architecturale qui précéda immédiatement le règne de l'ogive. Au midi, on voit encore quelques restes d'une espèce de galerie du même temps. Malgré son état de mutilation, cette construction est fort curieuse. Le clocher, avec sa flèche aigue en pierre, est un des plus beaux et des mieux bâtis que l'on observe sur les bords de la Loire, depuis Orléans jusqu'à Nantes. Quand on descend le fleuve sur les bateaux à vapeur, on regarde avec plaisir cette flèche élégante qui s'élance au-dessus des flèches de verdure que mille peupliers forment dans un terrain sablonneux et humide. Le clocher porte également les caractères du style de transition au XIIe siècle. Quant à l'intérieur de l'église, nous dirons seulement qu'il a été déshonoré par des replâtrages insignifiants.

Le château de Langeais dresse toujours fièrement ses hautes tours féodales. Il y a déjà longtemps que la féodalité n'existe plus que dans les souvenirs de l'histoire, et les murailles orgueilleuses du château de Langeais étalent toujours leur créneaux, leurs machicoulis, leurs meurtrières et tout leur vieil appareil militaire et seigneurial. Nous sommes assurément loin de nous en plaindre. Les monuments ont une signification historique qui les doit aujourd'hui faire respecter. Ce serait un crime, sans doute, de ressusciter les prétentions féodales des vieux âges. Ne serait-ce pas également un crime de faire disparaître du sol les témoins de notre his-

toire nationale? Nos souvenirs, comme nation, ne datent pas d'hier : Pourquoi n'en retrouverions-nous pas les glorieux vestiges dans nos vieux monuments ?

C'est à Pierre de la Brosse, favori de Philippe-le-Hardi, que l'on attribue communément la construction du château actuel de Langeais, vers 1260. Il est inutile de faire remarquer que la masse seule du château remonte au XIIIe siècle. Des additions ont été faites et en plusieurs endroits des reprises sont évidentes. Les Anglais se rendirent maîtres du château de Langeais sous le roi Jean et le restituèrent en 1360 ; ils s'en emparèrent de nouveau en 1428. Les habitants de Tours, fatigués de leurs incursions, obtinrent qu'ils évacueraient cette place moyennant la somme de 2,500 écus d'or qu'ils leur comptèrent. Sous Charles VII, en 1460, on y rédigea pour la première fois par écrit la coutume de Touraine. Enfin, le 16 décembre 1491, le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne y fut solennellement célébré. Cet événement eut des conséquences importantes ; c'est de ce mariage que date la réunion de la Bretagne à la couronne de France.

Entreprendre la description exacte de ce château serait un travail fastidieux et inutile : nous ne saurions représenter, aux yeux de ceux qui ne l'ont point vu, l'effet original de ces belles murailles sur lesquelles le temps a laissé son empreinte en les peignant de couleurs sombres ; les dispositions des salles immenses, etc., etc. Ceux qui ont visité le château de Langeais avec nous suppléeront aisément à notre silence : leur mémoire leur rappellera les impressions et les observations qu'ils lui ont confiée. Quant à ceux qui ne l'ont point encore visité, nous ne pouvons que les engager à le faire au plus tôt. Ils n'auront certes pas à nous reprocher de les avoir trompés.

A côté du château actuel se trouvent de vieux débris des constructions de Foulques-Néra. On ne saurait guère les rapporter à une autre époque qu'aux commencements du XIe siècle, si on les compare aux restes des antiques constructions militaires de Montbazon, de Montrichard et de Montrésor.

A quelque distance de ces ruines du moyen âge, on en trouve de plus anciennes encore. Les murailles sont en pierre de petit appareil et les cintres sont formés de briques accolées et de claveaux en pierre. C'est incontestablement une construction de l'époque romano-byzantine primordiale, Ces précieux restes mériteraient d'être dessinés avec soin et décrits minutieusement.

Nous étions tous occupés à nos observations, quand on donna le signal

du départ pour Saint-Mars. Nous jetâmes à la hâte un dernier regard sur le magnifique panorama qui se déroulait à notre vue ; nous donnâmes un dernier adieu aux monuments de Langeais et nous gagnâmes joyeusement nos véhicules. Bientôt nous courions vers le château de Saint-Mars, auquel se rattachent des souvenirs de plus d'un genre. Nous ne voulons pas nous occuper de *romans ;* ceux qui sont le plus *historiques*, le sont généralement fort peu.

Les deux tourelles qui restent encore de l'ancien château de Saint-Mars dominent le côteau. C'était autrefois une baronnie ; possédée successivement par plusieurs familles distinguées, elle passa enfin entre les mains de Henri Ruzé, grand écuyer, fils du maréchal d'Effiat, en faveur duquel elle fut érigée en marquisat, en 1630. Au nombre des seigneurs de Saint-Mars, on compte Louis de la Trémouille, surnommé *le Chevalier-sans-Reproche*, qui fut tué à la désastreuse bataille de Pavie, en 1525.

L'église de Saint-Mars fut consacrée le VII des ides de décembre 1091, au témoignage du martyrologe de Saint-Julien de Tours. Cette date ne peut convenir qu'à la région absidale de l'église, laquelle, en effet, porte évidemment les caractères du style romano-byzantin secondaire. La pyramide qui surmonte le transsept est bâtie hardiment ; mais son poids écrase les murailles destinées à la soutenir, et aujourd'hui le clocher et les murs du transsept réclament impérieusement des réparations importantes.

Les murailles de la nef, formées de pierres régulières de petit appareil, liées par un ciment fort épais, paraissent antérieures à la construction du XI[e] siècle. Faut-il y voir un reste de la vieille basilique romane primordiale ? Nous inclinons fortement à le croire. Du reste, cette église est fort curieuse pour l'archéologue. Le style architectonique en est nettement accusé et c'est sur des monuments de ce genre que la science peut appuyer ses observations.

Le monument par excellence de Saint-Mars, c'est *la Pile*. Ce monument, si souvent visité, se dresse là comme une énigme jetée à la sagacité des voyageurs. Malheureusement OEdipe n'est pas venu dans nos contrées, et le sphinx garde encore son secret. Ce serait peine perdue que d'analyser, même sommairement, toutes les opinions qui ont été émises au sujet de l'origine et de la destination de la pile de Saint-Mars. L'orthographe que nous adoptons pour écrire le nom de Saint-Mars est déjà une concession faite à une certaine opinion qui nous paraît fondée. Nous ne l'imposons à personne, mais nous ne pouvions écrire une ligne sans prendre un parti et nous aimons mieux *Saint-Mars* que *Cinq-Mars*.

Arrivés au pied du gigantesque monument, nous le mesurions de l'œil

avec surprise et en en contemplant chacune des faces; chacun se demandait *quel en était donc l'usage!* question sans réponse. A force d'entendre la même question, on se hasardait à reproduire, qui le sentiment de la Sauvagère, qui le sentiment de Chalmel. Mon rôle de narrateur fidèle m'impose le devoir de constater qu'on n'oublia ni l'opinion de M. de Saussaye, ni celle de notre savant collègue, M. Champoiseau. Les uns applaudissaient, les autres contestaient. Pour être véridique jusqu'au bout, je dois avouer que ces discussions, au pied de notre tour mystérieuse, rappelaient quelque peu les *conversations de Babel* qui, pour être en diverses langues, n'en étaient pas plus claires.

M. de Matty de Latour, un des membres les plus zélés de la section d'archéologie du Congrès, émit, au sujet de la Pile de Saint-Mars, une opinion nouvelle que je ne discuterai pas; sa lettre à MM. les secrétaires-généraux, que je transcris ici, en donnera connaissance.

MESSIEURS,

Le 12 septembre, le Congrès a été visiter la Pile de Cinq-Mars, dont la destination a été considérée jusqu'à ce jour comme inconnue, malgré les recherches de plusieurs archéologues fort distingués.

En présence de ce monument, qui m'a paru être d'origine romaine, une nouvelle explication s'est présentée à mon esprit. J'en ai fait part sur les lieux à plusieurs membres du Congrès, et le soir même à Tours, à M. le président de la section d'archéologie ainsi qu'à l'un d'entre vous, Messieurs. Je viens aujourd'hui vous l'exposer par écrit, pour que, dans le compte-rendu de l'excursion du Congrès au château de Langeais et à la Pile de Cinq-Mars, il puisse en être fait mention.

La Pile de Cinq-Mars, qui n'offre aucun vide intérieur, aucun moyen extérieur qui facilite l'accès de sa partie supérieure, n'a pu être qu'une *borne terminale*. Cette opinion a sans doute été émise, mais privée des circonstances particulières qui lui donnent un caractère frappant de vérité, et qui constituent la solution que j'annonce.

Je dois rappeler d'abord que cette Pile, à dix-huit kilomètres de Tours, est sur la voie romaine de *Lugdunum* (Lyon), capitale de la Lyonnaise, à *Gesocribate* (Brest), au fond de l'Armorique, passant par *Cæsarodunum* (Tours); et comme le mot *marche* signifie *frontière, borne*, j'ai été conduit à voir dans le mot de *Cinq-Mars* cette signification, 5e *frontière*, ou 5e *borne-frontière*. Dès ce moment, il m'a été facile de savoir ce que c'é-

tait que la Pile de Cinq-Mars ; c'était la 5e des bornes-frontières des provinces à partir de Lyon, dont on a pu faire un véritable monument par plusieurs raisons, qu'il peut être intéressant de rechercher, et notamment parce qu'elle se trouvait au centre d'une station romaine. Qu'on compte les provinces et l'on en trouvera effectivement cinq, la Pile se trouvant (*Voir la carte de la Gaule, par d'Anville.*) à l'extrémité de la cinquième, laquelle forme la limite des Turones et des Andes.

Cinq-mars ayant la signification que je viens d'indiquer doit être considéré comme la traduction de l'expression *Ad quintam marcam* (le mot de *marca*, dans la basse latinité, répondant à celui de *marche*), laquelle expression a pu succéder à celle des Romains, *ad quintum finem* ou *quintùm fines* (frontière pour la 5e fois). Ainsi, le bourg antique, dont on a trouvé des vestiges, qui correspond à Cinq-Mars, aurait pris le nom de la 5e borne-frontière. Et ceci ne paraîtra que très-naturel à tous ceux qui savent que sur les voies romaines, de simples bornes militaires ont donné leurs noms à des bourgs antiques, dont elles marquaient le lieu, et souvent aux bourgs modernes qui les ont remplacés. Je juge inutile pour le moment de faire aucune citation à ce sujet.

L'explication que je donne me paraît simple et concluante. On y fera une objection en disant, avec la Sauvagère, qu'une charte du XIIIe siècle désigne Cinq-Mars sous le nom de *Sanctus-Medardus*, Saint-Médard, d'où par corruption serait venu le nom de *Saint-Mars* et non *Cinq-Mars*, comme je l'ai admis. Oh non ! ce n'est pas le mot de saint (*Sanctus*) qui peut être ici le véritable, lorsqu'il est en présence du mot cinq (*quinque*), *puisqu'il n'a pu faire oublier celui-ci*. S'il n'eût pas été primitivement le véritable, il n'eût jamais été inventé, tandis qu'au contraire l'on conçoit que *inévitablement*, il a dû être remplacé par le premier (*sanctus*, saint). En effet, sur mille personnes qui entendraient parler pour la première fois du village en question, pas une n'écrirait le mot cinq (*quinque*), mais toutes mettraient saint (*sanctus*). Plusieurs de ces noms sont formés du mot *saint* ajouté à celui de *Mars*. Ici le mot *saint*, considéré comme le véritable, s'explique très-naturellement par le sentiment religieux qui s'attache aux bornes-limites qui doivent être respectées de tous. Il s'accorde aussi avec l'idée du dieu *Mark*, protecteur des bornes, qui correspondait chez les Gaulois au Terme des Latins, à l'Hermès des Grecs et au Thot des Égyptiens (1). Chez ces peuples, en effet, les bornes étaient consacrées à ces

(1) Dulaure et Batissier.

dieux, et consistaient quelquefois en des statues plus ou moins grossières qui les représentaient.

Mais le mot *cinq* qui, pour le cas actuel, a été adopté dans les meilleurs ouvrages de géographie, est une particularité bien exceptionnelle, et qui confirme d'une manière très-évidente le sens que je donne au mot *Mars*. Non, Cinq-Mars ne saurait être la corruption de Saint-Médard, c'est plutôt ce dernier (s'il n'est point le résultat d'une erreur), qui dériverait par corruption du nom de Cinq-Mars, qui n'aurait fait que reprendre sa place en faisant oublier celui de Saint-Médard.

Qu'il me suffise, pour le moment, d'ajouter que je m'efforcerai, dès qu'il m'aura été donné de prendre connaissance des opinions contraires à la mienne, et émises jusqu'à ce jour, de la faire prévaloir dans un mémoire où je donnerai tous les développements que comporte la question.

Il me reste à dire un mot des signes caractéristiques de la Pile et qui doivent avoir un rapport immédiat avec sa destination, car ils ne paraissent pas avoir été mis dans un but d'ornementation. Je veux d'abord parler des cinq pilastres, dont quatre existent encore à la partie supérieure, aux quatre angles, et dont le cinquième existait, suivant la tradition, au centre même de la Pile, et qu'un ouragan a renversé en 1751. Ces cinq pilastres sont ici pour moi des chiffres qui marquent le numéro d'ordre de la borne. Sur des milliaires, des chiffres ordinaires suffisaient pour le voyageur qui passait tout à côté; mais pour une borne-frontière de province, placée nécessairement souvent à une assez grande distance de la route, soit pour être assise sur un emplacement favorable, soit pour être vue de très-loin, des pilastres formaient des unités. Les chiffres étaient ainsi écrits avec des assises de briques, et il est facile de concevoir l'application d'un système de ce genre jusqu'au nombre peu élevé auquel on pouvait arriver pour l'étendue de la Gaule.

Quant aux onze mosaïques qu'on remarque sur la façade sud et placées de manière que l'on en trouve d'abord six, deux à deux sur trois rangs, la septième au milieu, et les quatre autres ensuite, deux à deux sur deux rangs, dans mon système seul, il est assez facile d'en trouver l'explication au moins dans l'ensemble, sinon dans les détails. L'idée qu'elles indiquent des provinces ou des cités, de part et d'autre de la frontière, s'est présentée d'abord à mon esprit ; et ici on peut envisager les mosaïques de deux manières, ou comme supérieures et inférieures à celle du milieu, ou comme se trouvant à sa droite et à sa gauche. Dans le premier cas, celle-ci en a six avant et quatre après elle ; ces mosaïques seraient alors pour moi des

cités ; et dans le deuxième, elle en a cinq avant et cinq après elle, et alors serait au centre de dix provinces qui pourraient être représentées par dix cités. Il y a effectivement cinq provinces avant elle et cinq après ; cette particularité, s'il y avait lieu de s'y arrêter, servirait à motiver l'importance donnée à la Pile ou borne frontière, placée sur le point central de la grande route de la capitale des Gaules à l'extrémité nord-ouest de l'Armorique. En poursuivant les idées que je ne fais qu'indiquer ici, à défaut de la vérité si difficile à trouver dans son entier, peut-être trouverai-je un système qui offrira quelque probabilité ; j'en ai conçu l'espoir. »

A Luynes, quelques-uns de nos compagnons de voyage nous quittèrent pour se rendre à Tours. Ils se contentèrent de l'aspect lointain du château pittoresque qui domine entièrement la petite ville de Luynes. Nous autres explorateurs infatigables, nous continuâmes notre excursion partout où il y avait quelque ruine à voir, quelque débris à remuer, quelque pierre à interroger. L'église paroissiale n'a rien de remarquable : portail du XIe siècle d'un mauvais style, appliqué à une pauvre construction de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe. La chapelle des chanoinesses montre un charmant portail dans ce style délicat qui précéda immédiatement la Renaissance. Le château est situé dans une position magnifique. Nous nous promenâmes sur les murailles démantelées. Les tours en sont groupées de manière à produire un effet charmant. Pourquoi un castel, qui pourrait devenir un des monuments les plus curieux de Touraine, est-il complètement abandonné par M. le duc de Luynes ? C'est une demande que chacun s'adressait, mais à laquelle personne ne pouvait donner de réponse. On ne comprend pas, en effet, que le riche protecteur des arts, si renommé par son amour pour les sciences, les arts et la littérature, délaisse dans un pareil abandon, le château auquel est attaché son titre et son nom et dont il pourrait faire une merveille, tant la nature a favorisé ce site ravissant !

L'aqueduc de Luynes a déroulé sous nos yeux ses piliers nombreux et ses arches encore bien conservées. Nous y avons reconnu l'œuvre de ce peuple qui a marqué partout son passage par des travaux impérissables. Les restes *des Arènes* (c'est ainsi qu'on désigne ces restes dans le pays) sont imposants et dignes d'être rangés à côté de ce que la France possède de plus intéressant en ce genre. La citerne à laquelle l'aqueduc apportait le tribut des eaux *du Sérain* existe encore, au moins comme disposition primitive. On la voit à côté de vieux murs de construction romaine dans les jardins de l'ancien prieuré de Saint-Venant. C'est de cet endroit que l'on jouit du coup-d'œil le plus enchanteur. La Loire roulait à nos pieds

ses eaux blanches sur un sable légérement doré, dans un lit sinueux qui se perd au milieu des peupliers, des noyers et d'arbres de toute espère. Dans le lointain nous appercevions les deux tours jumelles de la cathédrale qui animent si bien le paysage. La vue se perdait sur les côteaux du Cher et de l'Indre, et distinguait, à travers les touffes des arbres, des villages et des maisons de plaisance, disséminés de côté et d'autre, comme pour le plaisir du regard. Nous étions ravis d'enthousiasme! Comment y résister quand on aime la nature et quand on se trouve en présence d'une telle nature! Tous disaient et répétaient : Voilà la Touraine! voilà la Touraine! On répétait à l'envi les vers si connus du Tasse sur la Touraine :

« La terra molle, lieta e dilettosa
« Simili a se gli abitator produce. »



NOTICE HISTORIQUE

SUR

LES ORGUES EXISTANT DANS LES ÉGLISES DE TOURS

AVANT 1789 (1),

ET SUR LES ORGANISTES QUI LES DESSERVAIENT,

Par M. **BOYER.**

Laudate Dominum in tympano et choro ;
Laudate eum in chordis et organo.
Ps. CL.

Quand, arrivé à un âge avancé, on a le bonheur, après de longs travaux, de goûter les douceurs du repos, en conservant l'usage de ses facultés morales, la mémoire du cœur est la plus douce des jouissances. On se complait dans le souvenir de ses jeunes ans, et des doux lieux qui nous ont vu naître. On repasse avec délices toute l'histoire de ses premiers jours. Les riants tableaux des champs que nous aimions tant à parcourir, les vivantes images des amis de notre jeune âge, de ces rivaux qui nous étaient si chers, des luttes si animées de nos premiers essais dans la noble carrière des lettres et des arts, réveillent et charment nos sens.

En 1778, je commençais mes études au collége de Tours, tenu alors par des professeurs ecclésiastiques et laïques, qui avaient succédé aux jésuites, et qui, l'année suivante, furent remplacés par les oratoriens. J'apprenais en même temps la musique, sous la conduite de mon excellent frère, organiste

(1) La notice historique que j'ai faite sur les anciennes orgues du Mans, où j'ai successivement occupé celles de la collégiale et de la cathédrale, ayant été favorablement accueillie de la Société des Arts de cette ville, ainsi que de la Société Française pour la conservation des monuments, j'ai eu la pensée d'en faire une sur les orgues de ma ville natale de Tours,

de la célèbre abbaye de Marmoutier; mais il habitait Tours, et m'ayant commencé la musique à l'âge de sept ans, il m'avait mis en état, à neuf ans, d'aller m'essayer sur son grand et bel orgue, et, quelquefois même, de le remplacer aux fêtes de troisième ordre, de sorte que l'orgue de Saint-Saturnin, première paroisse de Tours, étant venu à vaquer, je pus assez facilement, habitué que j'étais déjà à toucher un orgue à quatre claviers, toucher l'orgue de Saint-Saturnin qui n'en avait que trois. L'ayant occupé pendant près de six années, et fréquentant souvent les autres orgues, pour m'instruire en entendant les artistes habiles qui les occupaient, je puis donner une fidèle description de ces beaux instruments, sur lesquels je me regardais comme très-honoré d'être admis à mettre la main, par l'effet de la bienveillance encourageante de mes vieux confrères, vieux par rapport à l'âge de dix ans que j'avais alors.

La ville de Tours possédait, avant 1789, onze orgues, en y comprenant celles des abbayes de Beaumont et de Marmoutier, qui n'étaient qu'à une faible distance de la ville, où l'on comptait une quarantaine d'églises, dont dix à onze paroissiales, sur lesquelles deux seulement avaient des orgues. Cette grande différence, qui existait partout, provenait, à mon avis, de ce que l'office qui n'avait lieu, dans les paroisses, que les jours de fêtes et de dimanches, était chanté par le chœur soutenu des voix de tous les fidèles qui voulaient s'y adjoindre, tandis que dans les églises des chapitres et communautés, les offices qui avaient lieu plusieurs fois chaque jour n'étant chantés que par le chœur, il était utile qu'il fût aidé et soutenu par un orgue, quand on pouvait s'en procurer. La belle harmonie de cet instrument se marie, d'ailleurs, admirablement avec les accents plus graves, plus tendres des chœurs des communautés; et ceux des chapitres ordinairement embellis par la musique, avaient besoin d'être variés et reposés par l'orgue qui alterne avec les voix, et remplit souvent de longs intervalles dans les pompes des grandes solennités.

Je parlerai d'abord de l'orgue de Saint-Gatien, non qu'il fût le meilleur de la ville, mais parce qu'il convient de commencer par l'orgue de la cathédrale.

Il dut sa conservation, comme tous les orgues des cathédrales de France, à l'usage qu'on en faisait, pendant la révolution, pour la musique des décades. Ainsi, il est encore à peu près aujourd'hui ce qu'il fut autrefois; c'est un beau buffet dans le style du XVIe siècle, composé d'un positif et d'un grand orgue surmonté de jolies tourelles très-bien sculptées; il est situé dans la partie du transsept qui est du côté du sud, de sorte que ses sons n'arrivent point directement au chœur. Il eût été bien plus avantageusement placé au bas de la nef. L'obscurité que ses deux beaux clochers produisent dans cette partie de l'église, a peut-être décidé sa position au-dessous de la rose du transsept par laquelle il est bien éclairé.

C'est un grand seize pieds avec bombarde au pied et à la main, ayant qua-

tre claviers qui, je crois, montaient seulement au *ré* et descendaient à l'*ut*. Il se composait au moins de trente jeux bien assortis. Les sons en étaient harmonieux et veloutés. L'harmonie des jeux d'anches n'était pas aussi belle ; il était d'ailleurs en assez mauvais état ; mais ses soufflets, avantageusement placés au-dessous du buffet, devaient naturellement lancer le vent avec force, et empêcher l'orgue d'*altérer*, c'est-à-dire d'être lent à parler, défaut autrefois très-commun dans ces instruments.

Il y fut ajouté, de mon temps, un joli hautbois, qui était alors un jeu rare dans les orgues, et consolait l'oreille des sons chevrotants et nasillards de la voix humaine et du cromorne. Ce jeu de hautbois fut établi par le père Colardeau, minime, qui s'occupait avec succès de la facture d'orgues. Ce religieux, aussi obligeant qu'habile, était la ressource des organistes qui étaient seuls chargés de l'entretien de leurs instruments. Dans les cas embarrassants, j'ai vu le père Colardeau venir à leur secours, surtout à Saint-Gatien, dont l'organiste, qui avait apporté de Paris un beau talent, n'avait jamais eu besoin, dans une ville où de bons facteurs ne manquaient pas, d'acquérir la connaissance d'un instrument si compliqué, et qui exige, pour l'accord et les petites réparations si fréquentes et si délicates, autant d'expérience que d'adresse et surtout de patience.

Je dis que cet organiste de Saint-Gatien avait un talent très-remarquable. Nourri à la savante école des Couperin, des Charpentier, il y joignait les charmes plus modernes d'une mélodie élégante, gracieuse, qui me ravissait. Les vêpres de ma paroisse finissant à l'heure où commençaient celles de la cathédrale, j'y courais, empressé de recueillir les motifs que l'habile artiste traitait avec un art admirable ; je suivais avec délices l'enchaînement des modulations, l'abondance intarissable des périodes harmonieuses qui ramenaient le thème principal, reproduit avec un nouvel éclat et offrant toujours cette belle *unité* que l'on se plaît à retrouver dans toutes les compositions des arts. C'est en écoutant, avec une attention avide, ces modèles d'improvisation que je me formais à l'étude de ce bel art, favorisé que j'étais d'ailleurs par les études classiques du collége ; car tous les germes d'instruction se prêtent un mutuel secours, et l'étude des lettres en est la source première.

Je ne puis quitter l'orgue de Saint-Gatien sans retracer ici un des plus agréables souvenirs de ma jeunesse. Le culte étant rétabli, après la révolution, mon frère, qui avait perdu son bel orgue de l'abbaye de Marmoutier, avait succédé à l'organiste de la cathédrale que la mort avait enlevé. L'amour de l'orgue qui le possédait au plus haut degré, lui inspira de mêler les sons de sa basse, dont il jouait fort bien, à ceux de l'orgue. Il se plaça donc dans la plus haute tourelle, pendant un des saluts de la Fête-Dieu qui avaient lieu, au jour tombant, et là, sans être vu, il exécuta un *andante expressivo* de sa composition, que je lui accompagnai sur l'orgue avec le jeu de flûte. Ce morceau fit un tel plaisir que l'on crut d'abord qu'un nou-

veau jeu avait été établi dans l'orgue. J'ai entendu quelquefois des essais semblables : quand l'exécution en est soignée, l'effet en est toujours rendu fort agréable par l'heureux mélange de ces deux instruments.

L'antique église de Saint-Martin, collégiale de Tours, possédait un des plus excellents orgues de France (1). C'était un grand trente-deux pieds à cinq claviers, ayant une soixantaine de jeux. Le style du buffet était de la fin de Louis XIV, et d'une majestueuse simplicité. Il fut réparé, quelques années avant la révolution, par le célèbre facteur Chiquot, auteur du superbe orgue de Saint-Sulpice de Paris, qui l'enrichit d'un basson et d'un hautbois délicieux. Cette réparation coûta 20,000 francs, et sa réception fut un évènement qui remplit la vaste nef d'auditeurs ravis des effets admirablement variés de ce magnifique instrument.

Dupré, qui le touchait, était alors dans la maturité de son talent, qui rivalisait avec celui des premiers organistes de la capitale. Il n'avait pas les formes élégantes et la brillante exécution de Guichard, organiste de la cathédrale, mais il possédait une science profonde de l'harmonie. Quand il voulait être chantant, ses idées étaient parfois communes, mais il les rendait en grand maître. Son jeu toujours net, égal, d'un à-plomb, d'une mesure invariables, était le plus beau modèle que l'on pût se proposer d'imiter. Aussi les vêpres de cette église se disant à quatre heures, après celles de la cathédrale, j'avais le temps d'y courir encore, pour y recueillir de nouveaux motifs d'un style différent, qui fournissaient à mes études de la semaine de la matière pour tous les morceaux que j'avais à jouer le dimanche après les avoir écrits et travaillés sous la direction de mon bon frère (élève de Dupré) qui corrigeait les uns et me faisait réserver les autres pour m'exercer à l'improvisation, dont l'habitude s'acquiert, ainsi, dans le jeune âge, en s'appropriant les idées des meilleurs maîtres, auxquelles on ose mêler les siennes pour en prendre la couleur et tâcher d'en produire de nouvelles, car la nature est inépuisable dans ses enfantements intellectuels, comme dans ses générations indéfinies de tous les êtres.

Le chapitre de Saint-Martin possédait des revenus considérables, et fesait un digne emploi de ses richesses en attachant à son église des sujets distingués pour composer une excellente musique. Le célèbre Lesueur, qui n'avait guère que vingt ans, y fut appelé pour la diriger en qualité de maître de chapelle. Le sévère Dupré rendit à ce jeune compositeur la justice qu'il méritait, et lui fesait l'honneur de reprendre quelquefois le sujet de ses fugues qu'il traitait de telle manière, que j'ai entendu Lesueur dire bien longtemps après, lorsqu'il dirigeait le Conservatoire de Paris, que ses

(1) Je ne puis me décider à dire *une des plus excellentes* orgues. Je n'ai jamais entendu les anciens organistes faire, en parlant, ce solécisme, dont l'usage est reçu aujourd'hui.

fugues remaniées par Dupré lui fesaient venir *la chair de poule*. J'entends encore ces deux grands maîtres, lors du *Regina* solennel que Lesueur fit exécuter, une veille de Pâques, dans le jubé de l'antique basilique qui venait d'être remise à neuf, en rehaussant le sol devenu de beaucoup plus bas que les rues adjacentes, en réduisant le diamètre des lourds piliers, et surtout par un regrattage général des voûtes et des murs qui fesait ressortir la beauté de cet orgue immense dont la boiserie de chêne verni et les énormes tuyaux brillaient de l'éclat le plus pur. Le chœur, clos de murs épais, répandait à l'entour une ombre mystérieuse, et les chants qui en sortaient plus harmonieux, semblaient descendre du ciel, avec les imposants concerts de l'orgue aux voix variées de tant d'instruments, que l'artiste, aux oreilles délicates, avait soin d'entretenir dans l'accord le plus parfait.

Il ne reste plus de cette église, si vaste et jadis en si grande vénération, que la tour de Charlemagne et le clocher de l'horloge, de ces cinq clochers dont deux étaient sans cloches, ce qui fesait dire que Saint-Martin avait cinq clochers et deux cents cloches. Toutefois, le nombre en était considérable. Les deux plus bruyantes que l'on appelait les deux *Braillards*, se trouvaient dans le clocher situé au midi, du côté du cloître. Le clocher voisin de l'orgue, en était heureusement dépourvu, et n'en recevait point ces nuisibles oscillations qu'éprouvent les orgues adossées aux pieds des clochers. Peut-être ce motif a-t-il contribué à placer l'orgue de la cathédrale dans la partie latérale loin du bruit et du frémissement de la sonnerie.

Après l'orgue de Saint-Martin doit venir celui de la paroisse de Saint-Saturnin, dont la belle église était située dans la Grande-Rue, un peu plus bas et du même côté que le carroir de Beaune. Cet orgue était placé au bas de la nef, en face du chœur, et à quelque distance du haut clocher qui était à sa droite et dont l'escalier lui était commun. Une porte de cet escalier s'ouvrait à l'extrémité de la tribune qui, s'élargissant au milieu, à côté de la tour, offrait un commode emplacement pour l'orgue et sa soufflerie. Cette tribune antique, qui couronnait un banc-d'œuvre vaste et élégamment construit, offrait, à hauteur d'appui, un entourage formé d'un grillage en roseaux, dont les mailles avaient deux pouces carrés, et qui s'ouvrait, de chaque côté du positif, par deux petites fenêtres de deux pieds carrés. Ce vieil orgue, à deux buffets, pouvait dater du commencement du XVI[e] siècle. Il avait été construit avec beaucoup de soin, et se fesait remarquer par deux beaux contrevents qui prenaient bien la forme des trois tourelles du grand orgue, et présentaient, étant ouverts, une sainte Cécile à droite, assise à son clavier, et à gauche, David couronné d'un diadème et jouant de la harpe. Ces deux tableaux, dont les couleurs étaient vives et bien conservées, me charmaient, m'inspiraient; et aux deux orgues que j'ai fait établir étant, professeur au collége du Mans, l'un

dans la chapelle de ce collége et l'autre ensuite dans l'église de ma paroisse de Saint-Benoît, j'ai eu grand plaisir à placer aux deux côtés du clavier, un David et une sainte Cécile, tant les doux souvenirs de la jeunesse embellissent les différents âges de la vie ! Le positif de mon orgue de Saint-Saturnin était également garanti de la poussière par deux contrevents sans figures. Le souffleur avait soin de les ouvrir et de les fermer chaque fois que l'on touchait l'orgue. La poussière est, dans toutes les églises, le fléau des orgues, et nulle part on ne veut sacrifier à leur si précieuse conservation, l'embellissement que la vue de ce magnifique instrument ajoute à l'édifice.

L'orgue de Saint-Saturnin avait trois claviers. Les deux prémiers pour le grand orgue et le positif parlaient ensemble ou séparément ; le troisième avait une trompette et un cornet de récit. Les autres avaient trompette, clairon cromorne, voix humaine bêlante, nazard, tierce, doublette Larigot, flûte, plein jeu, avec bourdon de huit pieds, le tout en assez mauvais état. Il ne faut pas oublier un tremblant fort que mon vieux prédécesseur Gautier, tirait aussitôt après l'*Oremus* de l'Offertoire, pour annoncer par ce bruit de moulin, son grand-jeu qu'il traînait cahotant jusqu'à ce qu'enfin la sonnette vînt délivrer les oreilles tourmentées des fidèles, distraits de la prière par ce vacarme importun.

J'avais dix ans lorsque je succédai, en 1779, au vénérable vieillard défunt. J'étais connu du bon curé David, à l'école duquel j'avais appris à lire dans mes premières années ; et pour ma réception, il eut soin de me faire essayer l'orgue sans être aperçu de mes juges les marguilliers, à qui ma jeunesse aurait pu inspirer une prévention défavorable. Après les premières épreuves, on s'assembla dans la sacristie, et chacun demandant où était l'organiste, le bon curé ouvre le pli de son ample soutane qui me cachait, me montre, en riant, à l'assemblée. Mon frère, qui était présent, tremblait que l'on hésitât à recevoir un si jeune enfant pour exercer une fonction sérieuse et essentielle au culte ; mais ayant dit que, depuis un an, je touchais souvent le grand orgue de Marmoutier, on me reçut avec une paternelle bienveillance, et je fis mon entrée le jour de la Fête-Dieu, et j'eus à débuter par la prose *Lauda Sion*, qui est la plus belle et la plus difficile de toutes les proses.

Heureusement, j'avais pour souffleur un vieux soldat milicien, brave homme, dévot, et connaissant parfaitement la rubrique de tous les offices qu'il savait par cœur, et chantait en soufflant, de sorte qu'il me guidait et m'avertissait avec précision de mon tour pour toucher, en me disant : « Partez. » Aussi je le respectais, et il siégait sur un très-antique fauteuil de bois qu'occupait mon vénérable prédécesseur.

Je fus assez heureux pour obtenir un honorable témoignage de confiance, lorsqu'en 1784, l'orgue de St.-Pierre, sainte Chapelle et collégiale du Mans, devint vacant. Dupré, qui avait été organiste de cette église, ayant été prié

par les chanoines de leur procurer un organiste, me fit subir un sérieux examen sur son orgue magnifique qui m'eût intimidé si mon frère, qui remplaçait quelquefois son maître, ne me l'eût déjà fait connaître. J'ai présent encore à la mémoire le sujet de fugue que me donna à traiter sur-le-champ ce maître au regard imposant, le grand chœur et autres morceaux qu'il me demanda. Je n'eus qu'à me louer de la lettre avantageuse qu'il me donna à présenter au chapitre du Mans, qui me fit subir une contre-épreuve en présence de Marc, maître de chapelle de la cathédrale, ami de Lesueur et de l'élite des musiciens. Le bel orgue m'inspira et je fus en même temps reçu organiste et écolier de rhétorique au collége de l'Oratoire, sous un excellent professeur, grand amateur de musique, qui me fesait lui apprendre les motets que Marc lui composait pour chanter aux solennités de la cathédrale, où il aimait à développer sa superbe voix de basse-taille, animée par un orchestre nombreux. O doux souvenirs !... Mais revenons à nos orgues de Tours.

Saint-Julien, abbaye de Bénédictins, dont la belle église a été si heureusement conservée, possédait un joli orgue à deux claviers, mais n'ayant qu'un seul buffet, placé au bas de la nef. C'était un huit pieds ordinaire, contenant une vingtaine de jeux. Notre demeure étant très-voisine de l'église, je l'entendais habituellement, et j'ai le souvenir présent de son agréable harmonie. L'organiste qui le touchait était un trop singulier personnage pour que je ne me le rappelle pas aussi bien que l'orgue; il se nommait Joubert, dont la famille était très-estimée à Tours, par ses habiles musiciens. Joubert l'aîné était, de mon temps, premier violon, exécutant avec autant de perfection que de goût la nouvelle musique d'Haydn, Pleyel, Boccherini et autres excellents compositeurs qui firent à cette époque une si grande révolution dans la musique instrumentale. Le frère de Joubert était un organiste fort distingué que je me souviens d'avoir entendu, avec plaisir, sur le bel orgue de Saint-Pierre de Nantes. Le plus jeune des trois frères desservait cet orgue de Saint-Julien de Tours dont je parle. Il se croyait pape, et on lui en donnait le surnom. Son talent ne se ressentait point de cette aberration d'esprit; son jeu sur l'orgue était net, égal sans être brillant; ses improvisations étaient communes, mais bien suivies. Il fesait très-proprement un second violon, une partie d'alto, accordait fort bien les pianos, saisissant avec une rare précision les nuances des quintes tempérées dans sa partition. C'était l'esprit qui l'inspirait, disait-il, avec son air toujours grave. Ce regard fixe, préoccupé, ce calme constant, qui contrastait avec la vivacité naturelle aux musiciens, ont fixé cette figure dans ma mémoire.

L'orgue des Augustins était tenu par ce même Joubert. Ce vieil orgue à deux claviers me plaisait. Quand il m'invitait de le remplacer le jour de la fête du patron qui le retenait à son orgue de Saint-Julien, c'était une bonne fortune pour un écolier que la double invitation de toucher un instrument

toujours bien accordé pour la fête, et de dîner avec les bons pères, parmi lesquels se trouvait un vieux missionnaire qui avait, pendant longues années, évangelisé dans l'Inde et qui me fesait les récits les plus intéressants de ces pays dont j'avais appris les noms, des coutumes bizarres des peuples qui les habitent et des pénibles travaux du ministère qu'il avait exercé au milieu d'eux. La digestion du bon dîner se fesait ainsi très-agréablement dans les allées du jardin du couvent en m'entretenant avec cet aimable vieillard, qui aimait l'orgue, et dont le souvenir a dû se présenter à mon esprit à l'occasion de la fête où j'ai plusieurs fois été invité à toucher celui de son couvent. Je ne dois pas le quitter sans dire qu'il était placé au bas de la nef, dans une tribune antique et peu éclairée.

J'ai dit que la famille des Joubert était toute musicienne. Ils avaient une sœur nommée Mme Piéyé, qui touchait l'orgue de la paroisse de La Riche, placé sur le milieu, du côté gauche de la nef, et qui était peu considérable. Le principal talent de cette artiste remarquable se fesait admirer sur le violon. Je l'ai entendue conduire très-bien un joli concert établi chez elle, et qu'animait son coup d'archet et l'expression de son exécution brillante.

La communauté des religieuses de l'Union Chrétienne avait dans sa chapelle un charmant orgue à deux claviers que touchait une très-ancienne religieuse nommée Odi, à qui mon frère, qui enseignait dans cette maison, donnait encore des leçons. Le jour de leur sacre, ces bonnes dames m'invitaient à toucher leur office, et me recompensaient fort à mon goût, par des bonbons, dont le souvenir m'est doux encore ; ces invitations honorables étaient un grand sujet d'encouragement pour un talent naissant et timide qui avait grand besoin de cette aimable bienveillance.

La noble abbaye de Beaumont avait aussi un très-joli orgue que touchait souvent mon frère, qui enseignait dans cette maison, mais je me rappelle lui en avoir entendu parler si souvent que je croirais presque l'avoir vu autrement que de l'église, mais je n'oserais l'affirmer, car il était difficile d'avoir accès dans cette maison de bénédictines à qui l'on confiait l'éducation de jeunes princesses.

Les Cordeliers avaient dans le jubé qui séparait, dans leur grande église, la nef d'avec le chœur, un orgue à un clavier, en mauvais état, où le tremblant-fort jouait le rôle principal comme dans l'orgue de Saint-Saturnin; aussi était-il occupé par mon vénérable prédécesseur.

La jolie église du collége, qui réveille dans mon âme les plus vifs souvenirs de mon heureuse jeunesse, l'ayant fréquentée depuis ma sixième jusqu'à ma rhétorique, avait aussi un orgue, mais qui demeurait muet depuis les jésuites. Un père de l'Oratoire qui aimait la musique, voulut, un jour, lui rendre la voix, et s'imagina qu'un pauvre petit écolier de sixième pouvait faire ce miracle, par la seule raison que j'étais organiste de ma paroisse. Il me conduit donc dans la tribune, me fait asseoir au clavier, tire

les jeux et se met à souffler; mais quelques notes seulement parlaient encore, et l'ouverture du buffet nous l'ayant montré dépeuplé d'une partie de ses tuyaux, il fallut bien abandonner la partie, à notre grand regret; car j'aurais tenu à grand honneur d'être en même temps organiste et écolier de mon collége, comme j'ai eu le bonheur d'être organiste du collége du Mans, en même temps que j'y professais la rhétorique.

Je ne puis passer sous silence le très-joli orgue à deux claviers que j'ai vu établir dans une salle du couvent des Minimes par le père Colardeau, et sur lequel il m'était fort agréable de venir m'exercer. Ayant quitté Tours à cette époque, je ne sais pas si cet instrument fut posé dans l'église de ce couvent comme le projetait son auteur, qui était même en état de le jouer passablement. C'est un des plus agréables souvenirs de ma jeunesse que mes visites à ce savant industrieux, qui avait monté un cabinet de physique, où figurait un harmonica à verres convexes, fixés sur un axe de fer horizontal, tournant comme une meule de remouleur, d'après le modèle inventé par Francklin, avec lequel il était lié. Il avait appris à mon frère à s'en servir, et c'était le plus grand des plaisirs pour moi, autant qu'une grande complaisance de cet aimable religieux, qu'il me fût permis de mettre la main sur un instrument aussi fragile, mais si délicieux; car il n'est rien de comparable aux sons de cet harmonica. Notre charmant harmonium, cette heureuse invention de notre époque, est loin d'en avoir le charme, pour la douceur, la céleste pureté des sons, les nuances de l'expression sous des doits délicats, organes d'un cœur sensible qui manifeste ses sentiments par des mélodies enchanteresses. Le père Colardeau qui ne fesait que d'harmonieux accords avec quelques chants d'inspiration, éprouvait des extases semblables à celle de Pygmalion devant sa statue. Je ne puis m'empêcher de m'arrêter, en passant, sur des souvenirs si pleins de charmes.

J'ai réservé pour le dernier, le bel orgue de Marmoutier, car quoique ce célèbre monastère ne fût pas dans la ville même, mais à l'extrémité du faubourg de Sainte-Radégonde, qui fait suite à celui de Saint-Symphorien, il en était cependant considéré comme un des plus beaux ornements. Située sur la rive droite de la Loire, cette magnifique maison, nouvellement édifiée, et qui avait autant de croisées qu'il y a de jours dans l'an, derrière laquelle s'élevait sa grande église à trois nefs, dominée par la tour qui, assise sur le flanc du rocher, s'élançait majestueusement à une hauteur considérable, tout ce vaste ensemble présentait le coup d'œil le plus imposant.

L'orgue de cette belle église était placé au bas de la nef sur une tribune élégante dont le plafond, en plein cintre s'écroula lorsqu'il venait d'être achevé, pendant l'office de la nuit. Reconstruite plus solidement, et dans la même forme, elle était couronnée d'un balcon en fer d'un riche dessin. Elle offrait un bel emplacement où l'on pouvait circuler à l'aise, avantage rare dans les tribunes où les passages sont trop resserrés, et les communi-

cations incommodes, lorsqu'il serait si facile de les élargir aux dépens de quelques pieds de saillie de plus.

Cet orgue se composait de deux buffets, dont la boiserie en beau bois de chêne, était ornée de figures d'anges jouant de divers instruments et de scuptures en palmes, très-bien exécutées, et qui avaient été recouvertes seulement d'un brillant vernis. Le grand orgue offrait trois grandes tourelles de cinq tuyaux chacune, séparées par deux plates-faces. Quand, assis au clavier, j'élevais vers cette montre respendissante des regards d'admiration, quelle vive ardeur s'emparait de moi pour tâcher de rendre mon jeu le moins indigne possible de tant de beautés! Le positif, proportionné au grand orgue, en offrait la même forme.

Ce seize-pieds avait quatre claviers d'ut en ré; les deux inférieurs parlaient ensemble à volonté, en tirant ou poussant le clavier du grand orgue; le troisième était un clavier de ré-ut, et le quatrième un cornet d'écho. Plus de quarante jeux, dont deux bombardes pour le grand orgue et la pédale, donnaient à l'organiste la faculté de mélanges très-variés. Mon frère, amoureux de ce bel instrument, l'entretenait dans le meilleur état, appelant à son aide quelquefois son maître Dupré, qui entendait très-bien la facture, ou le père Colardeau. Je me rappelle avoir passé de longues heures à tenir la note pour l'accord, c'était l'apprentissage d'une grande et pénible patience, mais une précieuse étude de l'appréciation des sons pour la pureté, la rondeur, l'égalité, la justesse de ce parfait unisson qui, de plusieurs tuyaux, ne fait qu'une seule voix.

Quand cette longue et fatigante opération d'un bon accord était enfin terminée, quelle jouissance éprouvait mon frère à essayer tous les jeux! que ses improvisations étaient heureuses, quoiqu'il les interrompît encore pour corriger telle note qui blessait son oreille difficile! Il était alors d'une gaîté qui me fesait oublier mes ennuis, et que je partageais bien vivement. Dans un de ces moments d'exaltation, il lui vint à l'esprit, pour renforcer le tonnerre que les bons pères lui demandaient avec importunité, d'y ajouter, au *Gloria Patri* du *Magnificat*, un pétard qu'il attacha au balcon, et auquel je mis le feu, en saisissant le moment le plus chaleureux de son *Crescendo*. Le coup fut si violent, et le retentissement si épouvantable dans cette vaste enceinte, que les vieillards tombèrent à demi morts sur leurs stalles, et que les plus jeunes s'enfuirent, croyant que la tribune s'écroulait une seconde fois. Mon frère était enchanté d'avoir si bien imité le tonnerre, et les bons pères, revenus de leur frayeur, en rirent avec nous, mais ne renouvellèrent plus leurs instances. Je vois encore dans cette tribune les gros livres de plain-chant que j'avais peine à soulever pour les placer sur le pupitre. Ces livres étaient pareils à ceux du chœur. Nous n'avions point, comme dans presque toutes les autres églises, un livre d'orgue écrit à la main où se trouve seulement ce que doit toucher l'organiste, et dans le ton usité. C'est assurément un avantage que de trouver

ainsi son office tout préparé ; mais il en résulte aussi le grand inconvénient d'accoutumer l'organiste à se passer de la transposition, dont il est si précieux et si facile pour lui d'acquérir l'habitude, afin d'être toujours prêt à prendre le ton du chœur qui peut varier selon la diversité des voix qui le composent. J'ai toujours préféré, pour cette raison, l'usage du manuel imprimé. Les livres d'orgue écrits, où les offices sont transposés dans le ton convenable, exigent de la science, et une grande exactitude. Presque tous ceux que j'ai vus offrent des omissions, des fautes graves qui troublent le chant. C'est donc une dépense non-seulement inutile mais nuisible. L'embarras de chercher l'office dans les gros livres de l'orgue de Marmoutier était donc préférable, et les changements qui peuvent survenir soit dans la rubrique, soit dans l'ordre et le choix du plain-chant, n'offrent ainsi aucune difficulté.

On montait à cet orgue par deux larges escaliers ; l'un avait son ouverture dans l'église, à gauche en entrant, il servait aux ouvriers pour les réparations de l'édifice ; l'autre, plus beau, avait son entrée à droite, mais par l'intérieur du couvent. On traversait, pour y arriver, une jolie cour ornée de fleurs, et tapissée de jasmins et de grenadiers ; le suisse y avait une agréable demeure. En montant l'escalier, on trouvait au premier l'appartement du père Célérier, qui, occupé des affaires de la maison, en était isolé pour recevoir tous les gens du dehors, sans causer aucun trouble. Un de mes beaux souvenirs est d'avoir souvent visité, là, le célèbre dom Chevreuse, qui est devenu général de l'ordre, et dont la fin a été si déplorable aux jours affreux de septembre. Cet homme, aussi distingué par sa science que par ses vertus, aimait la musique, et jouait très-agréablement de la flûte. Quand il nous entendait descendre de l'orgue, il ouvrait la porte de son bureau, et proposait à mon frère de faire un duo de flûte, que je me plaisais à écouter, tout en parcourant sa belle bibliothèque ; et quand j'allais seul remplacer mon frère, il me recevait avec une bonté qui est restée dans mon cœur.

Que j'ai passé de douces heures dans ce magnifique séjour de Marmoutier ! Quel bonheur c'était pour moi d'aller y toucher l'orgue aux fêtes qui se trouvaient pendant la semaine, d'y porter mon devoir de classe, de parcourir les beaux jardins, d'y visiter ceux que cultivaient quelques aimables religieux que mon jeune âge intéressait, puis d'aller m'asseoir à côté d'eux dans ce vaste réfectoire orné d'immenses tableaux dont les sujets me sont encore présents à la mémoire ; puis, après le dîner, d'aller, en attendant les vêpres, visiter la riche bibliothèque, où le complaisant bibliothécaire se plaisait à me montrer des livres ornés d'instructives gravures et des manuscrits en rouleaux de la plus haute antiquité, qu'il m'apprenait à déchiffrer ! La sacristie s'ouvrait-elle, j'y trouvais le père André, qui en était le sacristain, et qui étalait à mes yeux les magnifiques ornements et le trésor qui contenait une si grande quantité de choses précieuses, une

sainte ampoule dont on s'était servi pour le sacre d'Henri IV. Ce bon frère André, qui m'expliquait toutes ces choses, était très-habile oculiste. On venait à lui de tous les environs et de lieux fort éloignés, et il avait la réputation d'opérer de nombreuses guérisons ; j'admirais encore le double escalier qui conduisait à la grotte de saint Martin que l'on voyait à la gauche du chœur.

Après vêpres, nous visitions souvent, dans la belle saison, d'aimables familles qui habitaient alors de jolies demeures creusées dans les rochers du coteau voisin ; nous y faisions quelquefois de charmante musique ; et quand, vers le soir, nous regagnions, par la levée qui borde la Loire, notre ville de Tours, nous croyions, mon bon frère et moi, que de semblables et si heureuses journées composeraient toute notre vie. Hélas ! ces illusions d'un tranquille bonheur ont été bientôt dissipées, le bel orgue a disparu ; il ne reste pas pierre sur pierre, ni de l'église, ni de ce vaste monastère. Je n'ai retrouvé, quand je suis revenu visiter ces lieux qui m'étaient si chers, que le vieux bédeau que j'avais connu dans mon enfance, et qui m'apparaissait comme un spectre, au milieu de ces tristes ruines, dont il me fit l'histoire, ainsi que de la dispersion de tant de gens qui habitaient ce beau séjour.

VŒUX

Émis au sein des Sections du XV[e] Congrès scientifique de France et adoptés en Séances générales.

1[re] et 6[e] Sections réunies.

Sciences Naturelles, Physiques et Mathématiques.

—

Le Congrès émet le vœu : que les naturalistes dressent des catalogues locaux des plantes (phanérogames et cryptogames) qui affectent exclusivement, ou d'une manière particulière, certaines stations minéralogiques, afin qu'on puisse un jour, en joignant ces données à celles que fournit leur station hypsométrique, compléter la *Flore de France*, sous les divers rapports afférents à la distribution des végétaux.

19[e] *et* 20[e] *questions*. (*Voyez page* 315).

Le Congrès émet le vœu : que la répartition des fonds destinés aux observations scientifiques, soit faite d'une manière plus régulière ; il émet particulièrement le vœu que l'observatoire de Marseille obtienne enfin les instruments qu'on lui a vainement promis depuis six ans. et sans lesquels un habile astronome, M. Valz, ne pourra pas poursuivre d'importantes études sur la planète Leverrier.

Deuxième Section.

Agriculture, Industrie et Commerce.

3e *question.* (*Voyez page* 406).

Le Congrès considérant que partout où les associations régionales ont pu se former entre les sociétés locales, il en est résulté de notables avantages pour l'agriculture en général ;

Que ces associations ont reçu de M. le ministre de l'agriculture des allocations sur les fonds d'encouragement votés par les chambres, pour les aider à opérer les améliorations que réclame l'état de notre agriculture ;

Considérant que nos provinces centrales réclament peut-être plus particulièrement des améliorations et ont besoin de toutes les impulsions qui peuvent en accélérer l'application ;

Émet le vœu : que des associations régionales s'établissent entre les sociétés locales pour cimenter les liens qui doivent les unir, et faciliter les rapports plus intimes qu'il est désirable de voir s'établir entre elles.

6e *Question.* (*Voyez page* 412.)

Le Congrès émet le vœu : que le gouvernement encourage par les moyens pécuniaires à sa disposition, la création des comices agricoles et autres associations, laissant à ces comices une entière liberté d'action et la faculté de disposer des allocations accordées, selon qu'ils le jugeront convenable aux intérêts de leur localité. Des inspections seront faites par des membres des comices et associations pour s'assurer chaque année des résultats obtenus au moyen des encouragements donnés par le gouvernement.

13e *Question.* (*Voyez page.*)

Le Congrès pénétré de l'importance des baux à long terme, de leur influence favorable sur la population, sur l'industrie agricole et sur l'émigration nécessaire de certaines industries des villes dans les campagnes ;

Émet le vœu :

Que le gouvernement encourage les propriétaires et les fermiers à passer des baux à long terme par tous les moyens en son pouvoir ;

Notamment :

1° En diminuant sensiblement les droits d'enregistrement sur les baux à ferme et les déterminant dans une proportion décroissante en raison de la

longueur des baux jusqu'à vingt ans, terme pour lequel et au delà duquel un droit fixe *ad valorem* serait seul perçu ;

2° En enjoignant aux administrateurs des propriétés de la couronne, de l'état et des établissements publics de prendre toutes les mesures nécessaires pour parvenir à louer ces propriétés à termes aussi longs que possible en prenant toutefois vingt années comme la limite la plus convenable dans les circonstances ordinaires.

18e *Question*. (*Voyez page* 460.)

Le Congrès émet le vœu : que la loi sur l'échenillage ne fixe aucune époque pour la destruction des chenilles qui doivent être attaquées suivant leurs mœurs à diverses époques de l'année ;

Que les communes soient engagées à faire exécuter l'échenillage par des hommes payés et travaillant d'après les principes émis par M. Chasseriau de Rochefort, dont les travaux seraient publiés à cet effet aux frais du gouvernement.

19e *Question*. (*Voyez page* 467.)

Le Congrès émet le vœu : que la loi présentée aux chambres sur le dégrévement de l'impôt du sel soit adoptée et publiée le plus promptement possible.

21e *Question*. (*Voyez page* 398.)

Le Congrès, considérant que l'agriculture, en France, est généralement privée des capitaux qui lui seraient nécessaires pour améliorer ses procédés et obtenir de la terre des produits plus abondants ; qu'elle est livrée, par ce déplorable dénûment, aux exigences ruineuses de l'usure ;

Considérant que l'infériorité permanente de notre industrie rurale est un véritable malheur public auquel il est urgent d'apporter un remède efficace et puissant, et qu'il appartient au gouvernement de satisfaire, sous ce rapport, aux justes doléances de notre population agricole ;

Émet le vœu : que M. le ministre de l'agriculture et du commerce s'occupe, dans le plus court délai, de présenter aux chambres législatives, un projet de loi pour l'établissement de banques agricoles et locales dont le besoin se fait généralement sentir.

22e *Question*. (*Voyez page* 470.)

Le Congrès pensant que la quantité de chênes exploités annuellement devrait être suffisante au tannage des cuirs : mais que l'on ne retire pas de

ces chênes la quantité de tannin qu'ils pourraient donner par les obstacles et les difficultés que présente, dans l'état actuel des choses, l'excortication;

Est d'avis : Que des expériences soient provoquées, tant pour découvrir un procédé d'excortisation plus applicable, et moins nuisible aux forêts, que pour reconnaître si d'autres arbres que le chêne ne pourraient pas donner du tannin.

26e *Question*. (*Voyez page* 441.)

Le Congrès émet le vœu :

1° Que le gouvernement soit prié de prendre des mésures promptes pour que l'instruction agricole soit répandue le plus possible parmi la jeunesse des deux sexes qui fréquente les écoles primaires et supérieures;

2° Que l'organisation générale de l'agriculture ait lieu d'après les bases de celles du commerce, et vienne donner à cette grande et vitale industrie, l'impulsion qui lui est nécessaire ;

3° Que des distinctions honorifiques soient accordées aux agriculteurs praticiens qui auront rendu les plus grands services à l'agriculture en favorisant son développement et ses progrès.

29e *Question*. (*Voyez page* 432.)

Le Congrès considérant qu'il existe en France une grande étendue de terrains que leur infertilité rend peu propres à la culture des céréales ou des graminées, qu'il est déplorable de voir tant de terres abandonnées par l'incurie des propriétaires, qui reculent, en général, devant des sacrifices dont ils ne devront recueillir le fruit que dans un avenir lointain ; Émet le vœu : Que le gouvernement prenne au plutôt les mesures qui seront jugées les plus propres à encourager, sur ces terrains, les plantations de bois, en général, et la culture du *pin maritime*, avec l'exploitation des produits résineux, en particulier.

Quatrième Section.

Archéologie et Histoire.

Sur la demande de la Société des Antiquaires de l'Ouest, le Congrès émet le vœu : que les statues tumulaires des Plantagenets, arbitrairement enlevées de Fontevrault par les ordres de la liste civile, soient rendues à leur ancienne destination. (Ier volume, page 153.)

Le Congrès émet le vœu : qu'une grille soit placée sur le parvis de la ca-

thédrale, pour mettre à l'abri d'accidents fâcheux les sculptures si délicates du portail. (IIe volume, page 222.)

24e *Question*. (*Voyez page* 230 *du* 2e *vol.*)

Le Congrès reconnait la nécessité de dresser, en chaque province, la carte détaillée de la cité Gallo-Romaine ; pour, à l'aide de ces cartes particulières, dresser, plus tard, une carte générale de la Gaule.



BUDJET DE LA QUATORZIÈME SESSION

TENUE A MARSEILLE, EN 1846.

Comptes présentés par M. le Trésorier.

RECETTES :

Montant des cotisations de 610 adhérents, dont 539 ont payé.	5,390 fr.	00
45 qui n'ont point encore payé et qui peuvent être recouvrables.	450	00
26 dont il sera impossible de percevoir la cotisation. . .	260	00
TOTAL.	6,100 fr.	00

DÉPENSES :

1° Ports de lettres et affranchissements de milliers de circulaires, programmes, etc., ci.	127 fr.	00
2° Frais d'envoi (emballages, voiture) de ballots de 400 volumes des actes du Congrès, à Tours, Paris, ci. . .	43	00
3° Frais de commission pour mandats payés, et de retour pour ceux non payés, etc., ci.	39	00
4° Pour trois registres rayés en rouge pour comptabilité et servir à constater la remise des volumes et médailles aux adhérents, ci.	10	00
5° Impression de circulaires, programmes, cartes, articles réglementaires, tableaux, billets, gravures, lithographies et de 1000 exemplaires du compte-rendu des actes de la XIV[e] session, 2 forts volumes in-8°, ci.	5,523	00
A Reporter.	5,742 fr.	00

Report.	5,742 fr.	00
6° Frais de commis, ci.	80	35
7° Menus frais, gratification aux ouvriers imprimeurs et autres étrennes, ci.	17	65
8° 26 cotisations non payées portées en non-valeur, ci. .	260	00
TOTAL.	6,100 fr.	00

Certifié véritable :
Marseille, le 30 septembre 1848.
Le Trésorier de la XIVe Session,
J. LOUBON.

Nous, secrétaire-général de la XIVe session du Congrès scientifique de France et président de son comité de publication, avons arrêté et approuvé les comptes ci-dessus, présentés par M. J. Loubon, trésorier, et dont il résulte que le chiffre des adhérents a été de six cent dix et que les recettes auraient dû être conséquemment de six mille et cent francs, mais que les dépenses, en y comprenant deux cent soixante francs montant de vingt-six cotisations admises en non-valeurs, se sont élevées pareillement à six mille et cent francs.

Ajoutons que, dans ces comptes, n'ont pas été portés en recettes les dix mille francs votés par la ville de Marseille pour recevoir dignement le Congrès; somme dont le trésorier de celui-ci n'avait pas à rendre compte, attendu qu'elle n'a pas été versée dans sa caisse et que c'est à la commission municipale à en justifier l'emploi. Nous ferons remarquer seulement que cette commission nous chargea de faire frapper, *avec deux mille et quatre cents francs*, une médaille pour perpétuer le souvenir de la XIVe session, et, avec *quatre cents francs,* 1° de faire inaugurer les travaux de cette session par une grande messe en musique; 2° d'associer au cortége la musique du 20e régiment de ligne. Or, tout cela a été exécuté à la satisfaction générale. Quant aux sept mille deux cents francs restant des dix mille francs votés par le conseil municipal, ce n'est point ici le lieu d'entrer dans les détails de leur emploi pour des réjouissances populaires et l'appropriation des locaux destinés à la tenue des séances du Congrès.

Marseille, le 11 octobre 1848.

P.-M. ROUX, *doct. méd.*

COMPTE
DES RECETTES ET DES DÉPENSES
De la XVe Session du Congrès scientifique de France,

PRÉSENTÉ

Par M. **VIOT PRUDHOMME**, trésorier.

RECETTES :

Reçu de la ville de Tours.	1,500 fr.	00 c.
Montant de 981 adhésions.	9,810	00
TOTAL.	11,310 fr.	00 c.

DÉPENSES :

1° Impression des programmes, lettres d'avis, etc.	1,028 fr.	00 c.
2° Affranchissements et fournitures.	465	00
3° Appariteurs et éclairage.	652	75
4° Frais de bureau et de commis.	192	50
5° Bal de l'Hôtel-de-Ville.	2,120	45
6° Concert et fêtes publiques.	1,900	00
7° Au bureau de bienfaisance.	500	00
8° Exposition d'objets d'art.	225	00
9° Exposition d'horticulture, appropriation des salles du Congrès.	279	70
10° Impression du compte-rendu des actes du Congrès, deux vol. in-8°, tiré à 1,200 exemplaires.	3,564	74
11° Cotisations non payées, portées en non valeur (1) et frais de retour.	297	00
12° Emballage et frais divers.	84	86
TOTAL.	11,300 fr.	00 c.

NOTA. Les secrétaires-généraux présenteront les pièces à l'appui du présent compte à la première réunion du Congrès scientifique de France.

(1) On doit faire observer que les cotisations de MM. les étrangers à la France, qui ont pris part aux travaux du Congrès scientifique de Tours, n'ont point été acceptées d'après un arrêté pris par le conseil d'administration.

CATALOGUE

DES OUVRAGES

OFFERTS A LA XVe SESSION.

DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

Suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs.

—

Ancelon. Mémoires sur les fièvres typhoïdes périodiquement développées. Nancy, Grimblot, 1847, 73 pages in-8°.

Anonyme. Les Psaumes mis en quatrains par un ancien magistrat. Petit volume in-32, Tours, Aigre; 1844.

Auber (l'abbé). Table générale des matières contenues dans les dix volumes formant la 1re partie du bulletin monumental, publié par la Société française pour la conservation des monuments. Paris, Derache, 1846.

Bannister (Saxe). The classical sources of the history of the British Isles, in the original languages, with translations, notes and ancient maps. London, 1846, in-8°.

— Denys Papin. Notice sur sa vie et ses écrits. Blois, Jahyer, 1847, 30 pages in-8°.

— Batiliat.

BEAULIEU. Mémoire sur la plantation d'un vignoble, par M. Philippe Beaulieu. Nantes, v[e] C. Mellinet, 1846, 27 pages in-8°.

BELHOMME (M. le docteur). Observation d'ectrogénie assymétrique, 1847. 15 pages in-8°.

— Quatrième mémoire sur la localisation des fonctions cérébrales et de la folie. Paris, 1845, un vol. in-8°.

BELLIN (Antoine-Gaspard). Exposition des idées de Platon et d'Aristote, sur la nature et l'origine du langage. In-8° de 32 pages, Strasbourg, 1842.

— Des avantages du concours appliqué au recrutement du personnel administratif et judiciaire. In-8° de 63 pages, Paris et Lyon, 1846.

BECQUEREL. Mémoire sur les quantités de sel (chlorure de sodium) contenues dans les plantes des terrains salifères et non salifères. Paris, Firmin Didot, 1847, 16 pages in-8°.

BERTINI (le chevalier Bernardino). Idrologia minerale degli Stati Sardi. Torino, 1843.

— Relazione del XIV° Congresso scientifico francese, tenutosi in Marsiglia, septembre 1846. Torino, 1847, in-8°.

— Caso singulare di completa alatia comparsa durante il corso di a una febbre tifoidia. Torino, 1844.

— Malefici effeti del decotto di foglie di tabacco impiegato come antelmintico per distere. Torino, 1845.

BIGNAN. OEuvres poétiques. Tome 1[er], 1846. In-8°.

BOILEAU DE CASTELNEAU. De l'emploi de l'appareil de Scott pour le traitement des tumeurs blanches. Montpellier, 1846, 16 pages in-8°.

— Du système pénitentiaire. Montpellier, 56 pages in-8°.

— Hygiène publique et institutions médicales des prisons.

BONAFOUS (le chev. Mathieu). Discours prononcé à l'inauguration de la statue de François-Emmanuel Fodéré. Turin, 1846.

BOUCHER DE PERTHES. Du patronage ou de l'influence par la charité. Abbeville.

BOURASSÉ (l'abbé). Du symbolisme dans les églises du moyen-âge, traduit de l'anglais de Mason Peale, par l'abbé Bourassé.

BOUTIGNY. Nouvelle branche de physique ou études sur les corps à l'état sphéroïdal. Paris, 1847, in-8°.

BOYER. L'éducation, poème en 12 chants. Paris, Hachette, 1838.
— De l'harmonium, son histoire et ses progrès. le Mans, 1846.

BUREAU-RIOFFRAY (M. le docteur). On growth or health and diseases of youth. Paris 1845, Baillère.
— Curabilité de la phtisie et des scrofules, approuvée sur des pièces authentiques. Paris, Germer-Baillère, 1347.

BUZONNIÈRE (de). Histoire architecturale de la ville d'Orléans, 1re et 2e livraisons. Orléans, Jacob, 1847.

CARTIER (Étienne) père. Observations sur des monnaies du XIe siècle, trouvées en 1843, près de Rome. Blois, Dezairs, 1848, 23 pages in-8°.
— Monnaies gauloises trouvées dans le camp d'Amboise. Blois, Dezairs, 16 pages in-8°.
— Monnaies de Déciane. *Ib.*, 17 pages in-8°.
— Monnaies historiques russes, *Ib.*, 10 pages in-8°.
— Monnaies frappées en Corse par Théodore et Paoli. *Ib.*, 20 pages.
— Règlement fait en 1354 par les ouvriers et monnoyers des monnaies royales de France. *Ib.*, 26 pages.
— Essais historiques sur la ville d'Amboise et son château. Poitiers, Saurin, 83 pages, 1842.

CARTIER (Étienne) fils. Du symbolisme dans l'art chrétien. Tours, Lecesne, 1847, 40 pages in-8°.

CAUMONT (A. de). Annuaire de l'association normande pour 1847. Caen, Delos.
— Compte-rendu du Congrès scientifique de France, VIIe session, le Mans. Paris, in-8°.
— — XIIe session. Nîmes, in-8°.
— — XIVe session. Marseille, 2 vol. in-8°.
— Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques, Paris, Derache, 1846, in-12.
— Définition élémentaire de quelques termes d'architecture. Paris, Derache, 1846.
— Statistique routière de Caen à Rouen. Caen, Hardel, 1843.

— Promenades archéologiques dans les communes du littoral de l'arrondissement de Caen.
— Coup d'œil sur le Congrès archéologique tenu à Metz et à Trèves en 1846. Caen, Hardel, 40 pages in-8°.
— Bulletin monumental, 13e vol., n° 7. Paris, Derache, 1847.
— Procès-verbal des séances de l'Institut des provinces, tenues à Caen en octobre 1846. Caen, Hardel, 26 pages.
— Des cartes géographiques départementales. In-4°.

CELLIER-DUFAYEL. De la puissance des romans. Paris, Trissé, 1845.

CHARCELLAY (M. le docteur). Discours prononcé à la Société médicale de Tours, par M. le docteur Charcellay. Tours, 1845, Pornin.
— De la néphrite albumineuse chez les enfants nouveau-nés. Tours, Mame, 1841.
— Relation d'un cas de croup. Tours, Mame, 1838
— Rapport statistique sur les aliénés et les enfants-trouvés de l'hospice général de Tours.

COHEN (Jean). Réflexions historiques et philosophiques sur les révolutions. Paris, imprimerie de Crapelet, 1846, un vol. in-8°.

CORBLET (l'abbé). Description des églises de Roye. Amiens, Duval, 1844, 14 pages in-8°.
— Parallèle des traditions mythologiques avec les récits mosaïques. Paris. Sagnier, 1846, 52 pages in-4°.
— Notice sur le prétendu temple de Saint-Georges-les-Roye. Amiens, Duval, 1842.

CORDIER. Quelques fleurettes des champs, poésies d'Alphonse Cordier, de Tours. Sion, Ganioz 1847.

COURTEILLES (le vicomte Bretignères de). Les condamnés et les prisons, ou réforme morale, criminelle et pénitentiaire. Paris, Perrotin, 1838, un vol. in-8°.

DELAUNAY. De l'influence que l'étude des sciences exerce sur le matérialisme. Tours, Mame, 1843, 11 pages.
— Conjectures sur la cause des variations barométriques. Tours, Mame, 1842, 11 pages.

— Conjectures sur les causes de la vapeur et des nuages. 1844, 20 pages.
— Conjectures sur les causes de l'orage et de la pluie. 1845, 32 pages.

DES MOULINS (Charles). Études sur les Échinides. Bordeaux, Lafargue, 1835, 1837. Deux exemplaires in-8°.
— Rapport sur le premier volume de la statistique monumentale du Calvados, de M. de Caumont. Bordeaux, Faye, 1847, 10 pages.
— Note sur le sisymbrium bursifolium de Lapeyrouse. Bordeaux, 1845, 24 pages.
— Documents relatifs à la faculté germinative conservée à quelques graines antiques. Bordeaux, 1846, 81 pages.
— Réunion de quelques espèces de pleurotômes. 1842, 72 pages.
— Supplément au catalogue raisonné des plantes phanérogames du département de la Dordogne, 1846, 69 pages.
— Examen des causes qui paraissent influer particulièrement sur la croissance de certaines végétations. Caen, Hardel, 1847, 16 pages.
— Notice sur quelques monuments de Bigorre. Caen, 1844, 79 pages.
— Considérations sur la flore murale, et particulièrement sur les végétaux sculptés. Caen, Hardel, 1845, 23 pages.
— Rapport sur le Congrès tenu par l'Institut des provinces à Orléans. Bordeaux, Faye, 1846, 26 pages.

DESVAUX-LOUSIER. De l'avenir du cheval de trait, par un cultivateur du Perche. Montdoubleau, 1847, 31 pages.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT. Notice sur Hérisson. Paris, Didot frères, 12 pages.
— Du régime cellulaire. Chartres, Garnier, 1842, 16 pages.
— De l'état de la presse en France. Blois, Jahyer, 1837, 8 pages.
— CHAUVEAU-LAGARDE, par Doublet de Boisthibault. Chartres, Garnier, 1841, 8 pages.

DUFOUR. Notice sur un cachet d'oculiste romain. Amiens, Duval, 1847, 27 pages.
— Musée d'antiquités d'Amiens, rapport sur son accroissement de 1840 à 1842. Amiens, 21 pages.

DUPRÉ. Essais sur la seigneurie, le monastère et l'école de Pontlevoy. Blois, Dézairs, 1841, 110 pages in-12.

DURAND. Des vaches à lait et des vaches à l'engrais, considérées au point de vue de l'économie politique. Caen, Poisson, 1847, 24 pages.

ERNOULT (Charles). Causes d'accidents sur les chemins de fer. Angers, Cosnier 1846.

FÉLICE (de). Émancipation immédiate et complète des esclaves. Paris, Delay, 1846, un vol. in-8°.

GARNIER. Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie, de 1842 à 1843. Amiens, Duval, 40 pages.
— Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Amiens. 1843.

GAULTIER DE RUMILLY. Rapport sur la protection du travail national et les principes du libre échange. Amiens, Caron, 16 pages.

GAUDEAU. L'action de la vapeur pour les moyens de transport, petit poème. Blois, Groubenthal, 1846, 8 pages.

GENDRON (M. le docteur). Sur les rétrécissements de l'œsophage et leur traitement, par le docteur Gendron. Paris, Fain.

GODARD-FAUTRIER. Discours d'ouverture prononcé devant la commission archéologique d'Angers. Cosnier, 1846, 12 pages.
— Peintures murales du XII° siècle à la Haie des Bonshommes. 1846 39 pages.
— Nouvelles archéologiques de la Société royale d'agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1847, 4 brochures in-8°.
— Notes sur le manuscrit de Lehoreau.
— Notice sur Guillaume Legangneur.

GODEFROY. Analyse chimique des eaux de Martigné-Briand. 1847, 22 pages.

GUETTÉE. Histoire de l'église de France, par l'abbé Guettée, 2 vol. in-8°. Paris, Masson, 1847.

GUILLORY aîné. Rapport sur le Congrès des vignerons, et sur les Congrès scientifiques réunis à Lyon et à Marseille, en 1846. Angers, Cosnier, 1847, 52 pages.
— Rapport sur le Congrès de Gênes. Angers, 1847, 20 pages.

GUIMARD. Notice sur Guy-Eder, baron de Fontenelles, ligueur breton. Poitiers, Dupré, 12 pages.

HAIME (M. le docteur). Considérations sur le médecine morale. Tours, Mame 1846.

HAUTOME, *proviseur du collége royal de Tours*. OEdipe-Roi, tragédie de Sophocle, traduite en vers français. Paris, Hachette, 1845, un vol. in-12.

HEDDE. Catalogue des produits de l'Inde et de la Chine rapportés par M. Hedde. Lyon, Barret, 1847.

HERPIN (de Metz). Des chemins de fer de Paris à Lyon, Bordeaux et Toulouse. 10 pages.

— Sur les canaux et les chemins de fer. Paris, Sédillot, 1830.

— Considération sur l'importation des bestiaux étrangers en France. Bouchard-Huzard, 20 pages.

— Sur l'enseignement mutuel et les écoles primaires des campagnes. Paris, Colas, 1835, 12 pages.

— Instruction à l'usage des propriétaires de vignes, sur la manière de fabriquer les vins mousseux, façon de Champagne. Paris, 1836, 12 pages.

— Instruction sur les moyens d'établir facilement et à peu de frais des écoles primaires dans les campagnes. Paris, Colas, 1834, 24 pages.

— Recherches économiques sur le son ou l'écorce de froment. 1833, 36 pages.

— Recherches sur la destruction de l'Alucite ou teigne des grains. Paris, Huzard, 1838, 30 pages.

HUNAULT DE LA PELTERIE (M. le docteur). Discours sur l'inauguration de la galerie de David au muséum d'Angers. Derache, 1840, 20 pages.

— Discours en vers sur l'inauguration de la statue de Jeanne de Laval. Angers, Pavie, 1843, 20 pages.

— Choléra-morbus épidémique. Angers, 1834, 16 pages.

— Sur l'appréciation de la lithotritie. Angers, 30 pages.

— Recherches comparatives sur la lithotomie. Paris, Didot jeune, 1824, (thèse). Brochure de 46 pages.

HUOT (Paul). Des circonstances atténuantes en matière capitale. Reims, Regnier, 1847, 31 pages.

INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE, tome 1er, contenant la géographie ancienne du Mans, par M. Cauvin, et un essai sur les monnaies du Maine, par E. Hucher. Paris, Derache, 1845, ouvrage offert par M. de Caumont.

JEUFFRAIN (André). Essai d'interprétation des types de quelques médailles muettes, émises par les celtes gaulois, Tours, Mame, 1846, 36 pages.

JULLIEN (de Paris). Essai général d'éducation. Paris, Dondey, 1836, un vol. in-8°.

— Agenda général, livret pratique pour l'emploi du temps.

— Notice sur l'institution des crèches. Paris, 1837.

— Discours d'adieu adressé aux magistrats et aux habitants de la ville de Gênes, au nom des membres *non italiens* du VIIIe Congrès scientifique tenu dans cette ville. 3 pages.

LAINÉ. Six factums en un volume. 1° Sucre de betteraves ; 2° pétition aux chambres ; 3° libre échange ; 4° décadence du commerce des vins ; 5° maladie des pommes de terre ; 6° encore cette maladie. Paris, A. Ledoux, 1847.

LAMBRON DE LIGNIM (Henry). Aperçu historique sur le droit municipal en Touraine depuis les Gaulois jusqu'au règne de Hugues Capet (987) in-8°. Angers, 1843. Extrait du Congrès scientifique d'Angers.

— Armorial des maires de la ville de Tours (exemplaire unique orné de toutes les armoiries peintes à l'aquarelle), tiré à 36 exemplaires. Tours, imprimerie de Lecesne, 1847, un vol. in-4°.

— Armorial des Maires de la ville d'Angers, publié par la Société d'agriculture, sciences et arts de cette ville. Angers, imprimerie de Cosnier et Lachèze, 1845, un vol. in-4° avec blasons coloriés.

LASICOTIÈRE (L. de). Notice sur la cathédrale de Seez. Alençon, Bonnet, 1844.

— Notice sur Piet, architecte et dominicain. Caen, Hardel, 1844.

— Julien Riqueur, poëte français du XVIe siècle. Caen, Pagny, 44 pages.

— La cour de la reine de Navarre à Alençon. Caen, Hardel, 35 pages.

LECOINTRE-DUPONT. Notice sur deux deniers de Savary de Mauléon et sur l'atelier monétaire de Niort, aux XIe et XIIIe siècles. Poitiers, impririe de Dupré, 11 pages.

— Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche. Dumoulin, 1846.

LEFLAGUAIS (A.). Aux antiquaires après le manifeste de l'Académie des beaux-arts au sujet du style ogival. Opuscule en vers. Caen, Hardel, 1846, 11 pages.

LEGEAY. Esquisses historiques des hommes d'état du temps de Georges III, tracées par lord Brougham, traduites de l'anglais par Urbain Legeay (de Tours). Lyon, Périsse, 1847, un vol. in-8°.

Leroy de Béthune. Pétition aux deux chambres (question des lins et des fers). Douai, 1847, 8 pages.

Leroyer de Chantepie (Mademoiselle). Cécile, histoire contemporaine, et nouvelles diverses. Paris, Maison, 1840, un vol. in-8°.
— Les Duranti. Paris, Hipp. Souverain, 1844, 2 vol. in-8°.

Malherbe (A.) Faune ornithologique de la Sicile. Metz, Lamort, 1843.
— Catalogue raisonné d'oiseaux de l'Algérie. Paris, Venonnais, 1846, in-12.

Margueron. Rapport sur le jardin botanique de la ville de Tours.
— Troisième rapport sur le *Polygonum tinctorium*, sio-lane des Chinois. Tours, Mame, 1841, in-8°.

Martinet. Le quartier des Romains chez les Turons. Tours, Mame, 1846.

Masson (l'abbé). Compte-rendu de l'état et des travaux de la Société scientifique et littéraire de Dieuze (manuscrit).
— Études archéologiques sur l'origine et le caractère de l'architecture chrétienne au moyen-âge. Extrait des archives de la Société scientifique et littéraire de Dieuze (manuscrit).

Minier. Les lois sur les chemins communaux. Chinon, imprimerie de Challuau, 1847.
— Les lois sur la police, la vente et le pillage des denrées. Paris, Delhomme, 1847.

Millet (M. le docteur). Coup d'œil historique et médical sur Bicêtre. Paris, 1847.
— Du traitement de l'aliénation mentale.

Morand (M. le docteur). Mémoires et observations cliniques de médecine et de chirurgie. Tours, 1844.
— Lettre au docteur Gendron.

Paravey. L'Amérique sous le nom de Fou-Sang a-t-elle été connue en Asie dès le ve siècle de notre ère. Paris, Treuttel et Würtz, 1844, 28 pages.
— Deux opuscules : 1° sur les paratonnerres et l'effet de l'iode sur les Goîtres, connus des anciens ; 2° note relative au ver Schanier.

— Nouvelles preuves que le pays de Fou-Sang, mentionné dans les livres chinois, est l'Amérique. 12 pages.

PÉAN et CHARLOT. Excursions archéologiques sur les bords du Cher. Blois, Prévost, 1845, 1re livraison, in-8°, 32 pages,

PERNOT. Notice sur les enseignes, bannières, etc., de la monarchie française depuis Clovis jusqu'en 1830. Brochure de 4 pages.

— Extrait des rapports de M. A. Lenoir et Miel, sur deux vues du vieux Paris. Paris, Didot, 1847, 6 pages.

RENAULT. Tours délivré, poème. Tours, Lecesne, 16 pages.

RICHELET (Charles). Le cantique des cantiques attribué à Salomon, traduit de l'hébreu. Paris, Techener, 1843.

ROUSSET. Théâtre politique, contenant : 1° La mort de Mirabeau ; 2° la mort de Danton ; 3° un thé chez Barras ; 4° la bataille électorale. Lyon, 1845, un vol. in-8°.

ROMIEU (M.) Préfet d'Indre-et-Loire. Procès-verbal des délibérations du Conseil général d'Indre-et-Loire en 1847. Tours, Lecesne, 1847.

ROUSTAIN. Commentaire théorique et pratique du Code civil, par M. Ducaurroy, avec la collaboration de MM. Bonnier et Roustain. Paris, Joubert, 1848.

ROUX (M. le docteur). De la statistique appliquée à l'hygiène publique en général et de l'hygiène des Marseillais en particulier, par le docteur Roux. Marseille, Achard, 1843, 18 pages.

— Éloge historique de Polydore Roux, par P. M. Roux. 1835.

— Discours de récéption à l'académie royale de Marseille.

— Éloge de Fodéré, 1843.

— Rapport sur les travaux du comité médical des Bouches-du-Rhône. 1845.

SAINT-MARSAULT (le comte Edmond de). Mémoire sur l'instruction agricole. 1845.

— Traité pratique des baux à terme. Paris, Dusacq, 1847, in-18.

SALMON (A.) ancien élève de l'école des Chartes. Recherches sur les chroniques de Touraine. 1847, 16 pages.

— Chronique du siége d'Orléans et de l'établissement de la fête du 8 mai 1429. Paris, Didot, 12 pages.

SOURDEVAL (Ch. de). Études gothiques ou recherches sur les origines gothiques de la langue française, ouvrage mentionné honorablement par l'Institut, au concours du prix Volney, en 1839. Tours, Mame, 1839, in-8°.
— Notice sur la vie et les ouvrages de M. Villoteau, membre de la commission des sciences et arts de l'expédition d'Égypte. Tours, Mame, 1839.
— Dialogue entre Saturne et Salomon, traduit de l'anglo-saxon.
— La fille du roi Waldemar et le fils du roi Alkor, poème traduit du danois. Bordeaux, 1842.
— Le voyage d'Ulysse en Germanie. Tours, Mame, 1843.
— Les sires de Retz. Tours, Mame, 1844.
— Histoire de la race chevaline dans la Vendée. Paris, Guiraudet et Jouaust, 1847.

TAILLIAR. Notice de manuscrits concernant la législation du moyen-âge. Douai, Adam d'Aubers, 1845.

TANCHOU (M. le docteur). Discussion sur les tumeurs du sein. Paris, Germer-Baillère, 1844.

TESTE-D'OUET. Le chien qui hurle. Paris, 1847.

TOUCHARD-LAFOSSE. Histoire de Blois et de son territoire. Blois, Jahyer, in-8°. Ouvrage offert par M. Jahyer, éditeur.

TOURNEL. Description du musée de Narbonne. 1847.

VASSE DE SAINT-OUEN. Théorèmes de géométrie. Paris, Hachette 1846, 2 feuillets in-folio.
— Méthode pour l'étude de la langue latine.
— Tableau à l'usage des élèves.
— Système d'abréviation dans l'enseignement de la langue latine. Paris, Hachette, 1846.

VOISIN (A.). Vie de saint Julien. Le Mans, 1844.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES, LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

Qui ont adhéré ou ont été représentées à la XVe session du Congrès scientifique de France, suivant l'ordre alphabétique des villes où elles résident.

ABBEVILLE (Somme). Société royale d'Émulation d'Abbeville.

AMIENS (Somme). Société des Antiquaires de Picardie, représentée par M. J. Garnier, secrétaire perpétuel.

ANGERS (Maine-et-Loire). Société royale d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Angers, représentée par M. de Beauregard, son président.
Société Industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, représentée par M. Rousseau.
Société de Médecine d'Angers, représentée par MM. Mame et Mirault, docteurs en médecine.

AUTUN (Saône-et-Loire). Société Éduenne d'Autun, représentée par M. de Fontenay, son président.

BAYEUX (Calvados). Société académique de Bayeux, représentée par M. Alfred Castel, son secrétaire-général.

BEAUVAIS (Oise). Société des Sciences et Arts du département de l'Oise, représentée par M. l'abbé Millière.

BEZIERS (Hérault). Société Archéologique de Beziers, représentée par M. Azais, son président.

BLOIS (Loir-et-Cher). Société d'Agriculture de Blois, représentée par M. Jean Salvat, son président.

Société Littéraire de Blois, représentée par M. Alexandre Dupré, bibliothécaire-adjoint.

Société des Sciences et Lettres de Blois, représentée par M. Duplessis, son président.

Société Médicale de Blois, représentée par M. Desfrais, son président.

BORDEAUX (Gironde). Société Linéenne de Bordeaux, représentée par M. Charles Des Moulins, son président.

Société Philomatique de Bordeaux.

BOURG (Ain). Société d'Agriculture de l'Ain, représentée par M. Chevrier, son délégué.

CAEN (Calvados). Société française pour la conservation des monuments, représentée par M. de Caumont.

Société royale d'Agriculture et de Commerce, représentée par MM. P. A. Lair et G. Mancel.

Société Linéenne de Normandie, représentée par M. Le Sauvage.

Société des Antiquaires de Normandie, représentée par M. le vicomte Edouard de Bauville.

Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres et Association normande, représentée par M. de Caumont.

CARCASSONNE (Aude), Société des Arts et des Sciences de Carcassonne, représentée par M. Magrevieille, son secrétaire.

CHAMBERY (Savoie). Société d'Histoire naturelle de Savoie, représentée par M. Sevez.

Société royale académique de Savoie, représentée par M. le docteur Bernardin Bertini.

COLMAR (Haut-Rhin). Société Littéraire de Colmar.

DIEUZE (Meurthe). Société Scientifique et Littéraire, représentée par M. l'abbé Joseph Masson, son secrétaire.

ÉPINAL (Voges). Société d'Émulation du département des Vosges.

FALAISE (Calvados). Société académique de Falaise, représentée par M. le baron de la Frenaye, son président.

GENÈVE (Suisse). Société médicale du canton de Genève, représentée par M. le docteur Bernardin Bertini.

LISIEUX (Calvados). Société d'Émulation de Lisieux, représentée par M. Campion, son secrétaire.

LONDRES (Angleterre). Société des Antiquaires de Londres, représentée par M. William Bromett.

LYON (Rhône). Société linéenne de Lyon, représentée par M. Madenis.

MACON (Saône-et-Loire). Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon.

MANS (le) (Sarthe). Société d'Agriculture de la Sarthe, représentée par M. Richelet.

Société des Pharmaciens, représentée par M. Pouplise, son président.

MARSEILLE (Bouches-du-Rhône). Académie de Marseille, représentée par M. Vasse de Saint-Ouen.

Société statistique de Marseille, représentée par M. le docteur Roux, son secrétaire perpétuel et M. Casimir Bousquet, armateur.

Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Marseille, représentée par M. le docteur Roux, son délégué.

Société académique de Marseille, représentée par M. le docteur Roux.

Société cuvièrienne, représentée par M. Guérin Méneville.

MILAN (Lombardie). Académie de Médecine et de Statistique de Milan, représentée par MM. César Cantu et Bernardin Bertini.

NANTES (Seine-Inférieure). Société archéologique de Nantes, représentée par M. Bizeul.

Société royale académique de la Loire-Inférieure, représentée par MM. Philippe Beaulieu et Bizeul.

ORLÉANS (Loiret). Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, représentée par M. de Laage de Meux.

Société d'Horticulture d'Orléans, représentée par M. le comte de Tristan.

PARIS (Seine). Société des gens de lettres de Paris, représentée par M. Stanislas Bellanger, son délégué.

Société libre des Beaux-Arts, réprésentée par M. Pernot.

Société royale des Antiquaires de France, représentée par M. E. Cartier.
Société médicale d'Emulation de Paris.
Société de Médecine de Paris.

POITIERS (Vienne). Société des Antiquaires de l'Ouest, représentée par M. l'abbé Auber.

PUY (le) (Haute-Loire). Société académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du Puy.

RAMBOUILLET (Seine-et-Oise). Société archéologique de Rambouillet, représenté par M. Heude l'Épine.

REIMS (Marne). Académie de Reims, représentée par MM. l'abbé Bandeville et C. Ernoult.

RHODEZ (Aveyron). Société des Sciences et des Lettres de l'Aveyron, représentée par M. Blondeau.

ROUEN (Seine-Inférieure). Société centrale d'Agriculture, représentée par M. Dubreuil, son secrétaire.

SAINTES (Charente-Inférieure). Société archéologique de Saintes, représentée par M. l'abbé Lacurie, son secrétaire.

SAINT-QUENTIN (Aisne). Société royale académique de Saint-Quentin, représentée par M. Petel Chartier, son délégué.

SENS (Yonne). Société archéologique de Sens, représentée par M. F. Lallier.

SOISSONS (Aisne). Société historique et archéologique de Soissons, représentée par M. Leclerq de la Prairie.

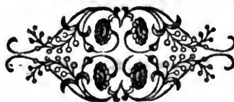
TOURS (Indre-et-Loire). Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Tours.
Société archéologique de Touraine.
Société de Médecine de Tours.
Société philharmonique de Tours.

TROYES (Aube). Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube.

TURIN (Piémont). Académie royale de Médecine et de Chirurgie de Turin, représentée par M. le docteur Bernardin Bertini.

Association agricole des États sardes, représentée par M. le docteur Bernardin Bertini.

VERSAILLES (Seine-et-Oise). Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Versailles, représentée par M. Paul Huot, avocat.



LISTE

DES

PERSONNES

QUI ONT ADHÉRÉ A LA XV[e] SESSION

DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

A.

MM.

ABRAHAM (Auguste), propriétaire, Tours.
ADAM (Joseph), chef de bataillon de la garde nationale, Tours.
AGNÈS (J.-B.), négociant, Paris.
AIGRE, libraire, Tours.
ALLAIN DUPRÉ, docteur en médecine, Tours.
ALLERAC (Bertrand d'), employé à l'usine de Portillon, Tours.
ALLERON (l'abbé), curé de Notre-Dame-la-Riche, Tours.
AMIEL (Raymond), élève de l'école des mines, Saint-Étienne.
ANCELON (Étienne), docteur en médecine, Dieuze.
ANDRÉ, receveur-général, Tours.
ANGELLIER DE LA BOURDAISIÈRE (le baron), ✠, président de la Société d'Agriculture de Tours, vice-président-général de la XV[e] session du Congrès scientifique de France, Tours.

ANGELLIER (Gustave), propriétaire, Tours.
ANGLADA, secrétaire de la Société médicale, Tours.
ANGLADA, docteur en droit, avocat, Tours.
ANTOINE, avocat, Tours.
ARCHAMBAULT (Étienne), ✳, censeur du collége royal, Tours.
ARGENSON (le marquis d'), propriétaire, Tours.
AUBER (l'abbé), chanoine, Poitiers.
AUBIGNY (d'), propriétaire, Neuvy-Roy.
AUBIGNY (d'), propriétaire, Neuvy-Roy.
AUBIN, professeur, Tours.
AUBINEAU, archiviste de la préfecture, Tours.
AUDRIEUX, contrôleur des messageries royales, Tours.
AUGUSTIN (C.-L.), propriétaire, Tours.
AUVRAY (le baron), maire de Fondettes.
AUVRAY (Louis), propriétaire, Tours.

B.

BACOT (César), ✳, député d'Indre-et-Loire, Tours.
BACOT (David), propriétaire, Montbazon.
BACOT DE ROMAND (Jules), Tours.
BAILLIVY (le comte de), propriétaire, Tours.
BAILLOU DE LA BROSSE, propriétaire, Saumur.
BAILLOUD (Camille), ✳, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Tours.
BALLIF (père), ✳, propriétaire, Tours.
BALLIF (Victor), architecte, Tours.
BALLY, O. ✳, docteur en médecine, ancien président de l'Académie royale de Médecine de Paris, président général de la XV[e] session du Congrès scientifique de France, Villeneuve-le-Roy, Yonne.
BANCHIO (Jean-Baptiste), propriétaire, Turin.
BANDEVILLE (l'abbé), vice-président de l'Académie de Reims.
BANET (L.), docteur ès-sciences mathématiques de la faculté de Paris.
BANNISTER (Saxe), ancien magistrat anglais, Blois.
BANS (Pierre), professeur de philosophie au collége de Privas.
BARBANÇOIS (le comte de), Tours.
BARBEU DUROCHER (Alfred), élève de l'école des Chartes, au Mans.
BARIGNIER, membre de plusieurs sociétés savantes, Verdun.
BARRIC, ✳, ancien membre du conseil-général, Tours.
BARRY, administrateur du chemin de fer de Bordeaux, Tours.
BARRY (fils), Saint-Avertin.
BATH (William de), administrateur du chemin de fer de Bordeaux, Paris.

BARTHELEMY (Anatole de), conseiller de préfecture, Saint-Brieuc.
BARTHELEMY (l'abbé), chanoine de Reims et de Périgueux, Paris.
BASSEREAU, membre du conseil d'arrondissement, Tours.
BAUDEMOULIN, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Tours.
BAUGÉ, négociant, Tours.
BAUVILLE (le vicomte Édouard de), ✻, ancien capitaine de cavalerie, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, Caen.
BEAUFORT DE CLÉRIC (Mme), Tours.
BEAUFORT (de), contrôleur des contributions directes, Tours.
BEAUGÉ (Gatien), docteur en médecine, Tours.
BEAUGÉ, notaire honoraire, Tours.
BEAULIEU (Philippe), avocat, membre de la Société académique de Nantes.
BEAUMONT (le comte Alfred de), ✻, conseiller de préfecture, Tours.
BEAUMONT (le comte Léon de), propriétaire.
BEAUMONT VASSY (le comte de), ✻, Joué.
BEAUMONT VILLEMANZY (le comte de), ✻, propriétaire.
BEAUNE (Archambault de), membre du conseil d'arrondissement, Larçay.
BEAUREGARD (le chevalier de), ✻, président de chambre à la cour royale d'Angers et président de la Société d'Agriculture.
BEAUREPAIRE (le comte de), membre de la Société française, Falaise.
BEAUSSIER, juge au tribunal de première instance, Tours.
BEAUVOYS, médecin, Seiches.
BEDOUET, ✻, directeur des postes, Tours.
BELHOMME, docteur en médecine, Paris.
BELLANGER (Stanislas), délégué par le Comité des gens de lettres, Paris.
BELLING (Gaspard-Marie), avocat, juge suppléant au tribunal de Lyon.
BELLISLE (F.-A.), propriétaire, Tours.
BENAT, avocat, administrateur du chemin de fer de Bordeaux, Paris.
BERARD (aîné), propriétaire, Tours.
BÉRAUDIÈRE (le vicomte de la), membre de la Société d'Agriculture, Tours.
BERGOT (Marie), élève de l'école de médecine, Tours.
BERNARDEAU (E.), docteur en médecine, Tours.
BERNIER, propriétaire, Loches.
BERNIER, receveur de l'enregistrement et des domaines, Tours.
BERNIER TORTERUE, notaire honoraire, Tours.
BERRIAT DE SAINT-PRIX, avocat du roi, Paris.
BERTINI (Bernardin), ✻, conseiller de la Faculté de Médecine, président de la troisième section du Congrès scientifique de Tours, membre fondateur de l'Académie royale de Médecine de Turin.
BERTINI (Philippe), inspecteur des domaines, Turin.
BERTHELOT, chirurgien major du 3e de ligne, Tours.

BERTHOLD (A.), professeur de médecine, membre de la Société des Sciences, Gottingue.
BESNARD, négociant, Tours.
BESNARD (Balthazar), propriétaire, Tours.
BESNARD, ancien directeur des domaines, Tours.
BESNART (l'abbé), vicaire général, Tours.
BESSE (Auguste), professeur au collége royal militaire de la Flèche.
BIDAULT, propriétaire, Tours.
BIDOU, ancien architecte, Tours.
BILLEY (Édouard). ministre de l'Église anglicane, Tours.
BIRONNEAU, artiste, Tours.
BISIAUX, O. ✻, colonel de gendarmerie, Tours.
BIZEUL, membre de plusieurs sociétés savantes, Nantes.
BLAIVE (l'abbé), Tours.
BLANCHARD (Victor), banquier, Tours.
BLANCHET, médecin, Tours.
BLANCHET, propriétaire, Tours.
BLATAIRON, professeur à la Faculté de Théologie, Bordeaux.
BLÉRÉ, avocat, Tours.
BLONDEAU de Carolles, professeur de physique au collége royal de Rhodez.
BLOQUEL, directeur des contributions indirectes, Tours.
BLOT (F.-J.), propriétaire, Tours.
BLOT-LUZY, propriétaire, Tours.
BODIN (l'abbé Hippolyte), curé de Saint-Symphorien, membre de la Société Asiatique, Tours.
BODIN, médecin, Saint-Cyr.
BODIN (Aimé), membre du conseil d'arrondissement, Neuvy-Roy.
BOILEAU de Castelnau, ✻, médecin principal de la maison de détention, Nîmes.
BOILLEAU (Louis), conservateur du cabinet archéologique, Tours.
BOILLEAU (fils), Tours.
BOISSEAU DE BEAULIEU, propriétaire, Saint-Cyr.
BOIS-LE-COMTE (Ernest de), ✻, officier supérieur en retraite, Paris.
BOIS-LE-COMTE (A.-S. de), membre de la Société d'Agriculture, Tours.
BOISLÈVE-DESROYERS (C.), ✻, membre du conseil général, Langeais.
BONAMY, directeur des contributions directes, Tours.
BONAFOUS (le chevalier Mathieu de), ✻, docteur en médecine, Turin.
BONNEBAULT, propriétaire, membre de la Société d'Agriculture, Tours.
BONNET, docteur en médecine, professeur d'agriculture, Bezançon.
BONNEVILLE, notaire honoraire, Tours.
BONTÉ, libraire, Tours.
BORDEAUX (Raymond), membre de la Société française, Évreux.

BORDES (Frédéric), ancien officier, Vouvray.
BORDIER, propriétaire, Paris.
BORGNET (A.), proviseur du collége royal, Tours.
BOUCHET DESVAUX, propriétaire, Tours.
BOUILLET (J.-B.), ✻, membre de plusieurs académies, Clermont-Ferrand.
BOURASSÉ (l'abbé J.-J.), chanoine de l'Église de Tours, président de la 4e section du Congrès scientifique de Tours.
BOULANGER, négociant, Tours.
BOULARD (Louis), juge de paix, Richelieu.
BOURDILLON (Victor), professeur de rhétorique au collége de Privas.
BOURDON, C. ✻, ancien intendant militaire, Tours.
BOURDON, pharmacien, Tours.
BOURGUET, membre de la Société d'Agriculture, Tours.
BOURGEOIS, avoué, Tours.
BOURMONT (le comte de), propriétaire, Caen.
BOUSCAREN, Paris.
BOUSEREZ, libraire, Tours.
BOUTARD (aîné), filateur, Tours.
BOUTARD (Charles).
BOUTARD (Charles fils), négociant, Tours.
BOUTARD (C.), négociant, Tours.
BOUTARD (J.), négociant, Tours.
BOUTARD (Théodore), manufacturier, Tarrare.
BOYER, professeur émérite, au Mans.
BOYER, professeur de rhétorique, membre de plusieurs sociétés savantes, au Mans.
BRAME, docteur en médecine, professeur de chimie, Tours.
BREMONT (Joseph-Laurent), économe du collége royal, Tours.
BRETIGNÈRES DE COURTEILLES (le vicomte de), ✻, directeur de la colonie de Mettray, membre du conseil général, Mettray.
BRETON, membre de la Société d'Agriculture, Tours.
BRETON DUBREUIL, membre du conseil général, Loches.
BRETONNEAU, ✻, docteur en médecine, Tours
BRETTE (l'abbé), curé de Luynes.
BRIAND, filateur de soie grége, Tours.
BRIAU BODIN, géomètre de première classe du cadastre, Saint-Martin-le-Beau.
BRIDIEU (le vicomte de), propriétaire, Esvres.
BRIGODE (le comte de), propriétaire, château de Menars.
BRIZARD (René-Adolphe), avocat, Tours.
BROMETT (William), docteur en médecine, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

BROSSARD, notaire, Fondettes.
BRU, propriétaire, Tours.
BRUCHET (l'abbé), vicaire-général, Tours.
BRULEY, ✻, ancien préfet, Tours.
BRULEY (Georges), Tours.
BUCHERON, propriétaire, Tours.
BUDAN (Victor), propriétaire, Tours.
BUDAN, propriétaire, Amboise.
BUDAN (fils), Tours.
BURÉ, propriétaire, Tours.
BUREAUD-RIOFRAY, docteur en médecine, Paris.
BUSSIENNE, jardinier en chef du jardin botanique, Tours.
BUZONNIÈRE (de), correspondant du Comité historique, membre de plusieurs sociétés savantes, président de la 2e section du Congrès scientifique de Tours.

C.

CAILLAUT, médecin, Tours.
CAILLÉ (l'abbé), curé de la Trinité, Vendôme.
CAMPION (A.), secrétaire de la Société d'Émulation, Lisieux.
CAMUS (Alphonse), greffier en chef du tribunal civil, Tours.
CAMUS, propriétaire, Tours.
CANAUX, propriétaire, Tours.
CANE, propriétaire, Tours.
CARBONNIÈRES (le baron de), propriétaire, Sainte-Maure.
CARPENTIER, propriétaire, Paris.
CARRÉ, ✻, président du Tribunal, Tours.
CARRÉ, pharmacien, Tours.
CARTIER (E.), directeur de la Revue numismatique, Amboise.
CARTIER (Étienne) fils, Paris.
CASSIN (le baron Alphonse), ancien officier supérieur, Tours.
CASTEL (Alfred), secrétaire-général de la Société académique, Bayeux.
CASTILLO (Fernando del), propriétaire, Saint-Symphorien.
CATHELINEAU, artiste peintre, Tours.
CATINEAU (Henri), capitaine d'artillerie, au Ripault.
CATTOIS, docteur en médecine, Paris.
CAULAINCOURT (le comte Anatole de), Lille.
CAUMONT (A. de), ✻, directeur de l'Association normande, membre correspondant de l'Institut, vice-président-général de la 15e session du Congrès scientifique de France, etc., Caen.
CAUVIN (Mme veuve), au Mans.

CAYX (de), membre du conseil de la Société française, Caen.
CAZEAUX (Léon), chirurgien-dentiste, Tours.
CERÉ (le marquis de), ✻, ancien officier supérieur, Tours.
CHABREFY (le baron de), propriétaire, Vernou.
CHALEIL, propriétaire, Sonzay.
CHAMBERT (Emmanuel), ✻, notaire, Tours.
CHAMBERT (Jules), étudiant, Tours.
CHAMBERT PÉAN, négociant, Blois.
CHAMISSO (le vicomte de), chef de service au chemin de fer, Tours.
CHAMPCHEVRIER (le baron de), propriétaire, Tours.
CHAMPCHEVRIER (le baron René de), Cléré.
CHAMPCHEVRIER (le baron Érasme de).
CHAMPOISEAU (Noël), ✻, président de la Société archéologique, secrétaire-général du Congrès, Tours.
CHAMPOISEAU (fils), bachelier ès-lettres, Tours.
CHANDÉRIS (aîné), ancien avoué, Tours.
CHAPUIS, docteur en médecine, Saumur.
CHARCELLAY LAPLACE, docteur en médecine, professeur de clinique interne à l'École de Médecine, etc., Tours.
CHARLOT (Grégoire-Alexandre), membre de plusieurs sociétés savantes, Tours.
CHARPENTIER, avoué, Tours.
CHARPENTIER (J.), négociant, Tours.
CHARPILLET (Charles-Victor), avocat, Tours.
CHASTEIGNER (le comte Alexis de), officier des Haras royaux, Bordeaux.
CHATAIGNIER, architecte, membre de la Société archéologique, Amboise.
CHATEAUMORAND (le marquis de), propriétaire, Tours.
CHATEAU-THIERRY (Auguste de), propriétaire, Tours.
CHAUTARD, juge suppléant au tribunal civil de Vendôme.
CHAUVEAU (Amédée), secrétaire de la mairie, Tours.
CHAUVEAU (Étienne), vicaire-général de Sens.
CHAUVEAU (Octave), architecte voyer, Tours.
CHAUVIN, propriétaire, Tours.
CHAUVINIÈRE (le chevalier de la), ✻, ancien colonel d'état major, membre du Congrès central d'Agriculture, Paris.
CHAVANNES DE LA GIRAUDIÈRE (H.), homme de lettres, Tours.
CHAVARIA (l'abbé), curé de Cerelles.
CHEMALLÉ, entrepreneur, Tours.
CHENEAU DIOT, filateur, La Chartre.
CHENOUARD, docteur en médecine, Vouvray.
CHESNEAU, membre du conseil général, Azay-de-Rideau.

CHEVALIER (l'abbé), professeur au petit séminaire, Tours.
CHEVALIER (Casimir), sous-diacre, Tours.
CHEVALIER, étudiant, Orléans.
CHEVRIER, propriétaire, Bourg.
CHOISNARD, professeur de mathématiques, Tours.
CHRISTIN (Mme la baronne), Tours.
CLAREY-MARTINEAU, imprimeur, Tours.
CLOUET, Paris.
COCHARD COUESEAU, banquier, Bléré.
COFFY, professeur d'économie commerciale, Paris.
COGNARD (Paul), négociant, Tours.
COHEN, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, Paris.
COHEN (fils), Paris.
COIQUAUD (F.), architecte, Tours.
COLAS DE LA NOUE (Louis), propriétaire, Joué.
COLOMBIERS (des), président de la Société d'Agriculture de Bourbon l'Archambault.
COMBE (de la), O. ✻, ancien colonel d'artillerie, Tours.
COMBES (Mme), maîtresse de pension, Tours.
CONTEREAU, négociant, Tours.
CONTREMINE, architecte, Tours.
COOLS (le baron de), délégué de la Martinique, Villedomer.
COQUERAY (l'abbé), professeur au petit seminaire, Tours.
CORBLET (l'abbé), de l'Institut historique, Paris.
CORMIER (H.), ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, Tours.
CORMIER (Marie), receveur particulier, Loches.
CORMIER, notaire, Rochecorbon.
COUÉSEAU, maire de Bléré.
COULON, propriétaire, Montlouis.
COURCELLES (le marquis Auguste de), Lille.
CREMIÈRE JEUFFRAIN, propriétaire. Tours.
CREMIÈRE (Paul), manufacturier, Tours.
CREMIÈRE, médecin, Tours.
CREMIÈRE (Louis), négociant, Rochecorbon.
CREMIERS (de), propriétaire, Tours.
CROI (le comte de), membre du conseil-général, Tours.
CROSNIER (l'abbé Auguste-Joseph), inspecteur des monuments, curé de Donzy.
CROUÉ (N.), Tours.
CROUÉ (Édouard), Tours.
CROUÉ (Auguste), banquier, Tours.
CROZAT, docteur en médecine, Tours.

CUSSY (le vicomte de), O. ✻, ancien officier supérieur, membre de plusieurs sociétés savantes, Saint-Mandé.

D.

DAGUIN, professeur de physique au collége royal, Tours.

DALY (César), directeur de la Revue générale de l'Architecture et des Travaux publics, Paris.

DANNER, chef de division à la préfecture, Tours.

DARDENNE, pharmacien, Tours.

DASTOUIN, ✻, inspecteur du chemin de fer de Bordeaux, Tours.

DASTRE-MAURAT, négociant, Tours.

DEGHELDRE, Tours.

DELACQUIS, homme de lettres, Tours.

DELAFONT, professeur à l'école d'Alfort.

DELAGRANGE, fabricant, Tours.

DELAHAYE, membre du conseil-général, Montrésor.

DELAIR (Mme), Tours.

DELALANDE, professeur d'histoire naturelle au petit séminaire, Tours.

DELAROCHE PELISSIER, fabricant, maire de Meslay.

DELAUNAY (père), conservateur du Musée d'Histoire naturelle, Tours.

DELAUNAY (fils), manufacturier, Tours.

DELAVAL (l'abbé), vicaire de Saint-Saturnin, Tours.

DELAVEAU (Eugène), professeur de mathématiques, Niort.

DELECOURT, propriétaire, Paris.

DELIBESSART, propriétaire, Tours.

DELIGNY, architecte de la ville de Chinon.

DEMETZ, ✻, directeur de la colonie de Mettray.

DEMÉZIL (Ernest), avoué, Tours.

DENIS, ✻, membre de plusieurs sociétés savantes, Commercy.

DEROUET, O. ✻, chef de bataillon du génie, membre de la Société d'Agriculture, Tours.

DEROUET (J.), substitut du procureur du roi, Tours.

DEROUET PICAULT, ✻, membre honoraire de la Société d'Agriculture, Tours.

DEROUINEAU, peintre, Angers.

DESBORDEAUX, membre de la Société d'Agriculture de Caen.

DESBREUX (Mme), propriétaire, Tours.

DESCHAMPS, négociant, Paris.

DESCOTTES, ingénieur des mines, Tours.

DESFRANCS, vice-président du tribunal, Tours.

DESMARS, propriétaire, Rochecorbon.

DESMARAIS (F.), négociant de Rio-Janeiro, Paris.
DESMIRAILS, ✻, ancien procureur-général, directeur de l'assurance la Ligérienne.
DESMOULINS (Louis), officier de santé, Tours.
DESTABENRATH, O. ✻, chef d'escadron d'état-major, Tours.
DESTRICHÉ (Adolphe), receveur des domaines, au Lude.
DEVOUCOUX (l'abbé), chanoine de la cathédrale d'Autun.
DEZILLEAUX (Jacques), greffier de la justice de paix, Tours.
DIARD, ✻, avocat-général, membre du conseil-général, Orléans.
DIDRON, ✻, secrétaire du Comité historique des Arts et Monuments, Paris.
DONNAY, receveur des domaines, Villiers-Saint-Georges.
DONNEY, entreposeur des tabacs, Tours.
DONON, ✻, capitaine-commandant le dépôt de recrutement, Tours.
DORION (l'abbé), curé de Rivarennes.
DOUBLET DE BOISTHIBAULT, bâtonnier de l'ordre des avocats, Chartres.
DOURZE, architecte, Vendôme.
DREUX, notaire honoraire, Tours.
DREUX, premier clerc d'avoué, Tours.
DROUET (Charles), membre du conseil-général, au Mans.
DUBOIS, ✻, sous-intendant militaire, Tours.
DUBOIS, libraire, Tours.
DUBOY, notaire, Saint-Avertin.
DUBOY, chef de bureau à la mairie, Tours.
DUBREUIL, secrétaire correspondant de la Société centrale d'Agriculture, Rouen.
DUCAS (Charles), membre de plusieurs sociétés savantes, Paris.
DUCHALLAIS, attaché à la Bibliothèque royale, médailles et antiquités, Paris.
DUCHEMIN, propriétaire, Tours.
DUCHEMIN, propriétaire, Tours.
DUCLOS, docteur en médecine, Tours.
DUCOMET, propriétaire, Tours.
DUCOUDRAY, propriétaire, Tours.
DUDOT (J.-N.), ingénieur civil, Londres.
DUFAUR DE MONFORT, ✻, directeur des contrib. indirectes, Marseille.
DUFÊTRE (monseigneur Dominique-Augustin), ✻, évêque de Nevers.
DUFEUX (Constant), architecte du Gouvernement, Paris.
DUFFOUR, inspecteur des écoles, Tours.
DUFOUR, avoué, administrateur du Musée, Amiens.
DUMAS (Émilien), membre de plusieurs sociétés savantes, Sommière.
DUPIN (Gustave), procureur du roi, Chinon.
DUPLESSIS (G.), président de la Société des Sciences et Lettres de Blois.

DUPORTAL (Victor), ✻, chef d'escadron d'état major; Tours.
DUPRÉ (Alexandre), bibliothécaire-adjoint, délégué de la Société littéraire de Blois.
DUPUY DE PARNAY, propriétaire, Tours.
DUPUY, propriétaire, Sepmes.
DURAND DEGUELLE, fabricant, Tours.
DURAND (Léon), négociant, Tours.
DUVAL (N.), agent de change, Tours.
DUVIGNEAUX, notaire, Tours.

E.

ÉGRET, docteur en médecine, Blois.
ERNOULT (Charles), représentant de l'Académie de Reims, Angers.
ESPAULART (Adolphe d'), propriétaire au Mans.

F.

FALLOUX (le vicomte de), député de Maine-et-Loire, délégué de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, Ségré.
FALLOUX (le baron de), ✻, Langeais.
FEBVOTTE, O. ✻, ancien maire, Tours.
FELLOWES, propriétaire, Tours.
FERRAND, artiste, Tours.
FERTÉ-SENECTÈRE (le marquis de la), Tours.
FEUILLET (Joseph), juge de paix, Lyon.
FEY (Eugène), fabricant, Tours.
FLANDRIN, ✻, commandant en retraite, Paris.
FLAVIGNY (le vicomte de), O. ✻, pair de France, Tours.
FILLION, négociant, Tours.
FLEURY (LE CARON DE), conseiller de préfecture, Tours.
FONTAINE (de la) père, Azay-sur-Cher.
FONTAINE (de la) fils, Azay-sur-Cher.
FONTAINE LESOURD, négociant, Tours.
FONTAINE (Frédéric), négociant, Tours.
FONTENAILLES (le chevalier de), ✻, maire de Louestaut.
FONTENELLE fils, négociant, Tours.
FORCEVILLE, chef du mouvement général de l'embarcadère, Tours.
FOREST, ancien notaire, Tours.
FOREST (Jules), président de la Société Philarmonique, Tours.
FORESTA (J. de), docteur en médecine, Nice maritime.

FORET DE BONSENS, propriétaire, Tours.
FOSSIER (Henri), Tours.
FOUCAULT (le vicomte de), C. ✻, colonel retraité, Sainte-Maure.
FOUCAULT (le vicomte de), capitaine d'état major, Tours.
FOUCHER, receveur principal des contributions indirectes, Tours.
FOURNIGAULT (l'abbé), curé de Chambray.
FOURRIER, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Angers.
FRANVILLE (Robert), correspondant des comités historiques, maire de Monfort l'Amaury.
FRENAYE (le baron de la), président de la Société académique, Falaise.
FREY, négociant, Tours
FRIES, Paris et Joué.
FROGER MIREAU, banquier, Tours.
FROMENTIN, Tours.

G.

GAIGNARD, propriétaire, Tours.
GALAIS (C.), dessinateur, membre de la Société archéologique, Tours.
GALITZIN (le prince), Chenonceaux.
GALPIN THIOU, propriétaire, Tours
GARDIN, pharmacien, Tours.
GARNIER (A.), banquier, Tours.
GARNIER, officier, Tours.
GARNIER, conservateur de la Bibliothèque, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.
GATIAN de Clérambault, juge au tribunal civil, Tours.
GATIAN de Clérambault, propriétaire, Pernay.
GATIAN de Clérambault, élève de l'École militaire de la Flèche, Pernay.
GAULIER, C. ✻, colonel d'état major, Tours.
GAYARD, géomètre en chef du cadastre, Tours.
GENDRON, docteur en médecine, menbre de l'Académie royale de Médecine, Châteaurenault.
GENDRON, médecin, Château-du-Loir.
GENEST (C.), professeur au petit séminaire, Tours.
GENTY, vicaire-général, Tours.
GENTY, propriétaire, Tours.
GÈRY, ✻, procureur du roi, Tours.
GILLET (Jean-Jacques) aîné, Tours.
GILLET (Charles), ✻, chef d'escadron de gendarmerie, Tours.
GILLIER, négociant, Tours.
GIRARD (Eugène), avoué, Tours.

GIRAUDEAU (Étienne), ancien maire, Tours.
GIRAUDET, docteur en médecine, Tours.
GIVELET (Charles), propriétaire, Rheims.
GLASSIER (M.), juge au tribunal de commerce, Tours.
GLASSIER (Charles), élève de rhétorique au collége royal, Tours.
GODARD, Tours.
GODARD, clerc de notaire, Tours.
GODARD-FAULTRIER, directeur du Musée d'antiquités, Angers.
GODEFROY (Gustave), propriétaire, Tours.
GOMÉ, ✠, ancien officier supérieur, Tours.
GONTIER Saint-Martin (de), inspecteur du chemin de fer, Tours.
GOSMER, inspecteur des enfants trouvés à l'hospice, Tours.
GOSSELIN ARCHAMBAULT, Tours.
GOUIN (Alexandre), ✠, député d'Indre-et-Loire, Tours.
GOUIN (Henri), président honoraire de la Société archéologique, Tours.
GOUIN (C.). Tours.
GOUIN (Henri-Ch.), membre de la Société archéologique, Tours.
GOUIN (Frédéric), substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de la Seine, Paris.
GOUIN (Albert), juge au tribunal civil, Tours.
GOUIN (Eugène), banquier, Tours.
GOURJAULT (de), propriétaire, Saint-Ouen.
GOURGUE (le vicomte Alexis de), propriétaire, Lalinde.
GOURNERIE (de la), homme de lettres, Nantes.
GOUSSÉ, membre du conseil général, Neuvy-roy.
GOUTINE (Mme la), propriétaire, Savonnières.
GRASLIN (Adolphe de), Château-du-Loir.
GRASSE (le comte de), Beauvais.
GRIGNON, propriétaire, Angers.
GRILLET, payeur, Tours.
GROISIL (H.), pharmacien, Tours.
GROUSSIN (L.), docteur en médecine, Neuillé-Pont-Pierre.
GUDIN (le comte), O. ✠, maréchal de camp, commendant le département, Tours.
GUÉRIN D'OGONNIÈRE, propriétaire, Blois.
GUÉRIN (Gustave), architecte, Tours.
GUÉRIN (E.), agréé, Tours.
GUÉRINET (l'abbé), aumônier du collége royal, Tours.
GUERRY, ✠, membre correspondant de l'Institut, et de la Société de mathématiques de Londres, Tours.
GUIERCHE, propriétaire, Tours.
GUIONNIÈRE, avocat, adjoint au maire de Tours.
GUIZOL (Léon), étudiant en droit, Tours.

GUYOT, ✠, ancien capitaine au corps royal d'artillerie, Tours.

H.

HACHET, huissier, Tours.

HAIME (Auguste), docteur en médecine, professeur à l'école de médecine et médecin des prisons, Tours.

HAINGUERLOT, membre du conseil général, Villandry.

HAMEL (le comte Henri du), propriétaire, Noizay.

HARDY, président du conseil des prud'hommes. Tours.

HARTMANN, docteur en médecine, Tours.

HAUBOIS, juge de paix, Tours.

HAUTEVILLE (le marquis d'), propriétaire, Tours.

HAUTEVILLE (le comte Albert d'), Tours.

HAUTOME, proviseur du collége royal, Tours.

HAUVEL, percepteur, Semblançay.

HAUY, ✠, ex-inspecteur du corps royal des ponts-et-chaussées de Russie, membre correspondant de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, Aix.

HEDDE (Isidore), ✠, délégué pour l'industrie des soies et soiries dans la mission en Chine, Paris.

HEDDE (Antoine), propriétaire, Paris.

HEDLEY père, Saint-Cyr.

HEDLEY (Mme), Saint-Cyr.

HEDLEY fils, Saint-Cyr.

HEINE, ingénieur du chemin de fer, Tours.

HÉRITIER (l'), architecte, Poitiers.

HERPIN (D.), membre de plusieurs sociétés savantes, Vatan.

HERPIN (Félix) père, docteur en médecine, Tours.

HERPIN fils, docteur en médecine, Tours.

HERPIN, receveur de l'hospice général, Tours.

HERPIN (Auguste), docteur en médecine, Veretz.

HEUDE L'ÉPINE, membre de plusieurs sociétés savantes, Montfort.

HIRVOIX (Alphonse), fermier de l'octroi, Tours.

HIRVOIX (Louis), propriétaire, Tours.

HODNET (Mme veuve), Saint-Avertin.

HOFRATH-BERTHOLD, professeur à l'Université de Gœttingue.

HOLLIS, capitaine anglais, Saint-Cyr.

HOMO, propriétaire, Tours.

HOTESSIER (Ph.-Saint-Cyr), membre de la Société archéologique de Marie-Galante, Saint-Antoine.

HOUDIA D'HOMÉ, négociant, Tours.

HOUSSARD père, membre de la Société d'Agriculture, Tours.
HOUSSARD fils, propriétaire, Tours.
HUBERT, docteur en médecine, Tours.
HUE BILLARD, propriétaire, Tours.
HUGUENET (Isidore), ingénieur civil, Paris.
HULIN PELGÉ, propriétaire, Tours.
HULIN ORIGET, docteur en médecine, Tours.
HUNAULT de la Pelleterie, docteur en médecine, Angers.
HUOT (Paul), avocat, membre de plusieurs sociétés savantes, Versailles.
HURÉ (l'abbé), Tours.

I.

IZARN (Armand d'), avocat, membre de la Société française, Nantes.

J.

JACQUEMIN (Maxime), ✠, lieutenant colonel à l'école de Saumur.
JACQUEMIN BELLISLE, ✠, propriétaire, Tours.
JACQUEMIN (Charles), architecte, Tours.
JAGU, ex-pharmacien, Tours.
JAHAN de Lestang, propriétaire, Orbigny.
JAHAN (Charles), propriétaire, Tours.
JAMES, docteur, directeur de la Société nationale de Vaccine, Paris.
JANIN (F.), C. ✠, maréchal de camp, membre de plusieurs sociétés savantes, Tours.
JANVIER (l'abbé), professeur au petit séminaire, Tours.
JAUZAND (Mme), Tours.
JAUTRON (Henri), propriétaire, Tours.
JÉGOU (Édouard), contrôleur des contributions directes, Tours.
JEUFFRAIN (Alexis), maire de Saint-Cyr.
JEUFFRAIN (Alexis) fils, Tours.
JEUFFRAIN DELAVAULT, membre de la Société archéologique, Tours.
JOLY-LETERME, architecte, membre de plusieurs sociétés savantes, Saumur.
JOUYE (Auguste), agent-voyer, attaché au service des plans de Paris.
JUGE-BOUTTIER, propriétaire, Tours.
JULLIEN de Paris (Antoine), ✠, ancien intendant militaire, membre de plusieurs sociétés savantes, Paris.

K.

KLEITZ, ✠, ingénieur des ponts-et-chaussées, Tours.

L.

LAAGE de Meux (de) membre de la Société royale des Sciences Arts et Belles-Lettres d'Orléans.

LAAGE (Alfred de), Orléans.

LABROSSE, architecte, Tours.

LACURIE (l'abbé), chanoine, membre de la Société française, secrétaire de la Société archéologique de Saintes.

LADEVÈZE, journaliste, secrétaire de la Société archéologique, Tours.

LAFONT (Mlle), Saumur.

LAGRANGE (J. de), maire de Joué.

LAGRANGE (le comte de), attaché à l'ambassade de Londres.

LAIR (P.-A.), secrétaire de la Société d'Agriculture de Caen.

LALANDE (A.), C. ✻, maréchal de camp, Tours.

LALLEMAND d'Aiguillon, propriétaire, Tours.

LALLIER, vice-président de la Société archéologique de Sens.

LAMBRON de Lignim (Henri), capitaine de cavalerie, secrétaire-général du Congrès.

LANGE-CROUÉ, colonel de la garde nationale, Tours.

LANGE-BLOT, propriétaire, Tours.

LANGE, bijoutier, Saumur.

LANGE JOUBERT, propriétaire, Tours.

LANGLAIS, pharmacien, Tours.

LAPERSONNE, caissier du payeur, Tours.

LAPORTE (le marquis de), membre de plusieurs sociétés savantes, Vendôme.

LAPPARENT (le comte de), O. ✻, ancien préfet, Tours.

LARTHE, professeur au collége royal, Tours.

LASICOTIÈRE (L. de), avocat, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, Alençon.

LATOUR (de), membre du conseil général, Couesmes.

LAULY, ✻, notaire, Tours.

LAUNAY (Gervais), correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Vendôme.

LAURENCE, membre du conseil général, Richelieu.

LAURENT (Alfred), propriétaire, Tours.

LAURENT aîné, propriétaire, Tours.

LAUVERJAT (de), propriétaire, Tours.

LAVALETTE (de), membre du conseil d'arrondissement, maire de Neuillé-Pont-Pierre.

LAVILLE LE ROUX (Laurent de), ✻, propriétaire, Veigné.

LAVOLLÉE (Mlle), Tours.

LEBEAU, marin, Finistère.

LEBLOIX, avocat, Poitiers.

LEBRETON DE VONNE, membre de la Société d'Agriculture, Tours.

LEBRETON DE VONNE (Hippolyte) fils, propriétaire, Tours.

LECESNE père, propriétaire, Châteaudun.

LECESNE, imprimeur, Tours.

LECHERBONNIER, avocat, Tours.

LECLERC (Frédéric), docteur, médecin en chef de l'hôpital général, professeur à l'école de médecine, Tours.

LECLERQ DE LA PRAIRIE, président de la Société historique et archéologique de Soissons.

LECOINTRE-DUPONT, propriétaire, Poitiers.

LECOINTRE (Eugène), secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.

LECOINTRE, étudiant en droit, Poitiers.

LECOINTRE (Mme), Poitiers,

LECOINTRE, Poitiers.

LECOMTE (Eugène), licencié en droit, employé à la préfecture, Tours.

LECOUTEUX (Édouard), directeur de la colonie de Mettray.

LEDUC (Jacques), docteur en théologie, professeur d'écriture sainte au grand séminaire, Tours.

LEHNERTS (l'abbé), principal du collége de Charleville.

LEHOUX (Léon), négociant, Tours.

LEHOUX aîné, négociant, Tours.

LEMARIÉ, étudiant en médecine, Tours.

LEMOINE, pharmacien, Tours.

LÉONARD RIOTTOT, négociant, Tours.

LEPETIT, professeur suppléant à la faculté de droit de Poitiers.

LEROUX DE LINCY, pensionnaire de l'École des Chartes, Paris.

LEROY (Onésime), homme de lettres, Valenciennes.

LESCUYER, chirurgien, Tours.

LESPINAY (le baron de), C. ✻, maréchal de camp en retraite, Rougemont.

LESOUFFLEUR DE GAUDRU (F.), ✻, ancien officier de cavalerie, Cléré.

LESOURD-LETURGEON, négociant, Tours.

LESSON, membre de l'institut de la marine, Rochefort.

LESUIRE, négociant, Tours.

LETURGEON fils, négociant, Tours.

LEURET (F.), ✻, médecin en chef de l'hôpital de Bicêtre, Paris.

LIÉBERT (le baron), maire d'Azay-sur-Cher.

LINOIS (de), O. ✻, lieutenant-colonel en retraite, Tours.

LOBIN, peintre d'histoire, Tours.

LOCHET (l'abbé J.-L.-A.), membre de la Société des Sciences et Arts de la Sarthe, au Mans.
LONJON (de), docteur en médecine, Tours.
LONJON (Albert de), secrétaire particulier du préfet, Tours.
LORIN DE LA CROIX, Tours.
LORIQUET (Charles), chef d'institution, Reims.
LOURDONEIX, propriétaire, Paris.
LOYAU-CANNUT, propriétaire, Tours.
LOYAUTÉ, rentier, Tours.
LUCAS fils, propriétaire, Tours.
LUCE DE TRÉMON, propriétaire, Tours.
LUTTEICHAU, Saxe.
LUZARCHE-PLANCHET, propriétaire, Tours.
LUZARCHE (Victor), maire de la ville de Tours.

M.

MABILLE-DUCHÊNE, propriétaire, Baugé.
MADENIS, membre de la Société Linéenne de Lyon.
MAGAUD-VIOT, négociant, Tours.
MAGISTER, professeur d'histoire au collége de Troyes.
MAHIET COUESEAU (Mme), Bléré.
MAHOUDEAU, notaire, Tours.
MAISONNEUVE (de), propriétaire, Tours.
MALHERBE, propriétaire, Metz.
MALMOUCHE (Louis-Thomas), vicaire-général, supérieur du grand séminaire, Tours.
MAME (Jules-Auguste), docteur en médecine, délégué de la Société médicale de Maine-et-Loire, Savonnières.
MAME (Ernest), président de la chambre de commerce, Tours.
MANCEAU (l'abbé), chanoine, inspecteur des monuments historiques Tours.
MANCEL (G.), vice-secrétaire de la Société d'Agriculture, Caen.
MANEVIL, directeur de l'enregistrement, Tours.
MANOTHA (Philippe), professeur de mathématiques au collége de Privas.
MARCHAND, ingénieur des ponts-et-chaussées, Tours.
MARCHAND BAIGNOUX (Mme), Tours.
MARCHAND (Jean), secrétaire-adjoint de la Société d'Agriculture, Tours
MARCHEGAY, archiviste du département de Maine-et-Loire, Angers.
MARESCHAL, officier de l'Université, Vendôme.
MARGUERON, directeur et fondateur du jardin botanique, Tours.
MARIAU (Martin), architecte, Tours.

MAROLLES (le comte de), propriétaire, Tours.

MARSCHALL (Thomas William), Tours.

MARSEUL (le comte de), ✻, membre de la Société d'Agriculture de Tours, Genillé.

MARTIN, fabricant d'étoffes de soie, Tours.

MARTINET, officier en retraite, Tours.

MARY-DHOMÉ, négociant, Tours.

MASSON, notaire, Tours.

MASSON, juge de paix, Tours.

MASSON (Joseph), vicaire, secrétaire de la Société des Sciences et Lettres de Dieuze.

MASSON (l'abbé), Dieuze.

MATHAN (le baron de), capitaine au 1er lanciers, Tours.

MATTY DE LATOUR (de), ingénieur en chef de la Loire, Angers.

MAUDUIT (Charles), supérieur du petit séminaire, Tours.

MAURAT-PITAY, négociant, Tours.

MAURICE DUPLESSIS, propriétaire, Tours.

MAURICE, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Tours.

MEAUZÉ (Édouard), fabricant, Tours.

MEFFRE, ✻, architecte, Tours.

MEIGNAN, propriétaire, Vernou.

MELLET (le comte de), membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de plusieurs sociétés savantes, Mont-Mort.

MENARD (Hippolyte), professeur au petit séminaire, Tours.

MENJOT (de), membre du conseil d'arrondissement, maire de Cangey.

MENOU (le marquis de), propriétaire, Preuilly.

MÉRODE (le comte Félix de), ✻, membre de la Société Française pour la conservation des monuments, Treton.

MERRUAU (Mme), propriétaire, Tours.

MICHAUD, ✻, sous-intendant militaire, Tours.

MICHEL VALLÉE (Louis), architecte, Tours.

MILLET (Auguste), docteur en médecine, Tours.

MILLIÈRE (l'abbé), délégué par la Société des Sciences et Arts du département de l'Oise, Beauvais.

MIRAULT, docteur en médecine, délégué par la Société médicale de Maine-et-Loire, Angers.

MITON, bibliotécaire de la ville de Tours.

MOINE, propriétaire, Menars.

MOISANT (Charles), propriétaire, Tours.

MOISANT (Pedre), Tours.

MOISANT (Louis), Tours.

MONIN, docteur en medecine, naturaliste, Blois.

MORAND (Louis), docteur, médecin de la colonie de Mettray.

MORANDIÈRE, ✳, ingénieur des ponts et chaussées, Tours.
MOREAU, négociant, Tours.
MOREAU, capitaine au 1er lanciers, Tours.
MORET, maître de pension, sous-inspecteur des écoles, Tours.
MORIÈRE, professeur au collége royal de Caen.
MORIN. membre du conseil d'arrondissement, Villedomer.
MORIN, propriétaire, Saumur.
MORLOT (Mgr. Nicolas-François), ✳, archevèque de Tours.
MORTERON (Mme), propriétaire, Paris.
MORY (le comte de), propriétaire, Tours.
MOULINS (Charles des), président de la Société Linéenne de Bordeaux.
MOULNIER, juge Tours.

N.

NANCY (A.), architecte, Tours.
NAU DE NOIZAY fils, propriétaire, Tours.
NAU, propriétaire, Neuillé.
NAVARRE, banquier, Tours.
NERBONNEAU, ✳, docteur en médecine, Tours.
NEWKERQUE (le comte de), membre de plusieurs sociétés savantes.
NICOLLE, propriétaire, Tours.
NIVET SAINT-MARTIN, Tours.
NOBILLEAU, propriétaire, adjoint au maire de Tours.
NONANT (le comte de), propriétaire, Sarthe.
NONNEVILLE (le vicomte de), membre de la Société d'Agriculture, Tours.
NOIRCOURT (de), propriétaire, Tours.
NORIET, propriétaire, membre de la Société des Arts, Tours.
NORMAND, avoué, Tours.
NOYELLE (de), ✳, lieutenant-colonel en retraite, Tours.

O.

OBRY aîné, la Rochette (Savoie).
ODART (le comte), membre de plusieurs sociétés d'agriculture, Esvres.
OLIVIER, Tours.
OPPERMANN, capitaine au 1er lanciers, Tours.
ORNANO (le comte d'), G. O. ✳, lieutenant éral, Tours.
ORNANO (le comte Rodolphe d'), membre de plusieurs sociétés savantes, Tours.
ORYE (Édouard), avocat, Bourgueil.

OTT, architecte, Tours.

OUTREMONT (le comte d'), C. ✻, maréchal de camp, vice-président de la Société d'Agriculture, Tours.

OVERMAN, Tours.

P.

PAMBOUR (le comte G. de), ✻, Luynes.

PANETOJA (de), magistrat et jurisconsulte espagnol, Paris.

PAPION DU CHATEAU (Louis), propriétaire, Pintray.

PARIS (Auguste), propriétaire, Tours.

PARTOUNEAUX (le comte de), C. ✻, colonel au 1er régiment de lanciers, Tours.

PARTOUNEAUX (de), Tours.

PASQUIER, propriétaire, Tours.

PASQUIER, séminariste, Tours.

PATAULT, entrepreneur, Tours.

PAULMIER, directeur des contributions directes en retraite, Tours.

PAULET DU ROZIER (Jules), membre de plusieurs académies, bibliotécaire de la ville de Beaune.

PAVY (Émile), propriétaire, Tours.

PAYSANT, propriétaire, Tours.

PÉAN (Alonzo), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, Saint-Agnan.

PÉAN (Jules), négociant, Tours.

PÉCARD (Adolphe), propriétaire, Tours.

PÉCARD (Eugène), propriétaire, Tours.

PÉCOUL, conservateur des hypothèques, Tours.

PÉLISSOT-CROUÉ, banquier, Tours.

PELTEREAU (Placide), ✻, ancien membre du conseil général, Châteaurenaud.

PELTEREAU (Auguste), négociant, Châteaurenaud.

PERCEVAL (de), C. ✻, ancien député, Amboise.

PERDEREAU BOURNIER, teinturier, Tours.

PERIER, docteur en médecine, membre de la Société Linéenne de Normandie.

PERNOT (François), ✻, artiste peintre, membre de plusieurs sociétés savantes, Paris.

PERSON (de), propriétaire, Amboise.

PERTHUIS (de), Tours.

PESSON (Alphonse), ✻, membre du conseil général, maire de Châteaurenaud.

PETEL CHARTIER, membre de la Société royale de Saint-Quentin, Neuillé-Saint-Front.
PÉTELARD, médecin-vétérinaire, Tours.
PETIT-LÉTURGEON, propriétaire, Tours.
PETIT LAFITTE (Auguste), professeur à la chaire d'agriculure de Bordeaux.
PETIT, officier au 1er lanciers, Tours.
PETIT DE VAUZELLES (Mme), propriétaire, Tours.
PETIT-MERCIEUL (Mme), Tours.
PETIT, Chanceaux.
PETIGNY (de), membre correspondant de l'Institut, Blois.
PHELLION aîné, membre du tribunal de commerce, Tours.
PHILIPPE, médecin principal de l'armée d'Afrique, Tours.
PICARD, avoué, Vendôme.
PIGEON LE CLERC, négociant, Tours.
PILLET, négociant, Tours.
PILLET (Ed.), pharmacien, Tours.
PILLET MEAUZÉ, négociant, Tours.
PILLET, chef de division à la préfecture, Tours.
PILLET (Frédéric) fils, négociant, Tours.
PILOU, propriétaire, Tours.
PIMBERT, huissier, Tours.
PINAULT, architecte honoraire, membre de la Société des Architectes, Blois.
PITAY, propriétaire, Tours.
PIZID-PETIT, conducteur des ponts-et-chaussées, Tours.
PLAILLY (l'abbé), curé, Tours.
PLESSIX, avocat, agréé, Tours.
PLESSIX père, propriétaire, Tours.
PLESSIX fils, huissier, Tours.
POITEVIN ROZE, négociant, Tours.
POLINIÈRE (de) officier au 1er lanciers, Tours.
POLTY, négociant, Tours.
POMBIRAY, propriétaire à la Guadeloupe, Tours.
POMMIER, ✠, ancien chirurgien major des armées, Tours.
PONCEAU (Th.), docteur en médecine, Angers.
POQUET (l'abbé), membre de la Société Française, directeur de l'institution des sourds-muets, Saint-Médard près Soissons.
PORCHER, ✠, propriétaire, officier retraité, Saint-Cyr.
PORCHER (L.) aîné, horticulteur, entomologiste, Tours.
POTENTI (Joseph), docteur ès sciences physiques et mathématiques, Pistoja (Toscane).
POTET (L.-A.), directeur du Pénitencier, Tours.

POULLE (l'abbé J.), professeur au petit séminaire, Tours.
POUPLISE, président de la Société des Pharmaciens, au Mans.
PRAILLES (Chabert de), ✱, maire de Nouâtre.
PRÉVOST, directeur des messageries générales, Tours.
PRIESTLEY, répétiteur de mécanique à l'école centrale de Paris.
PRIEUR (Auguste), négociant, Tours.
PROFF fils, artiste, Tours.
PROUX, propriétaire, directeur de la caserne de passage, Tours.
PRUDHOMME, propriétaire, Tours.
PUYSÉGUR (Mme la comtesse de), propriétaire, Tours.

Q.

QUESNOT (Hugues) fils, propriétaire, Tours.
QUINEMONT (le marquis de), ✱, membre du conseil général, Tours.

R.

RABION (l'abbé), curé d'Amboise.
RAMBAUD, lieutenant au 1er lanciers, Tours.
RAVEREAU, ancien chef d'institution, professeur, Tours.
RAVEROT, conservateur du musée, Tours.
RAVOT, secrétaire en chef des contributions directes, Paris.
RAY (B.-D.), chef de bureau, Tours.
RAY-BOUTARD, propriétaire, Tours.
RAY-BOUTARD fils, Tours.
RAYMOND, chef de bureau, Tours.
RÉMY, artiste, Tours.
RENAUD (Henri), chanoine honoraire, directeur du grand séminaire, Tours.
RENAULT, médecin, maire de Montbazon.
RENAULT, membre de la Société Normande, inspecteur divisionnaire, Coutances.
RESSY (de) propriétaire, Tours.
REVEL, professeur de mathématiques au petit séminaire de Bergerac.
RIBELLERIE (de la), bachelier ès-lettres, étudiant en droit, Tours.
RIBELLERIE (de la), élève de l'École polytechnique, Tours.
RICHARD, docteur en droit, avoué, Tours.
RICHARD (l'abbé), Tours.
RICHELET, membre de plusieurs sociétés savantes, vice-président-général du Congrès de Tours, au Mans.

RICHEMONT (le baron Paul de), directeur du chemin de fer, Tours.
RICHEMONT (Mme le comtesse de), Caugé.
RIDEAU, séminariste, Savonnières.
RIQUIER (Aldée), propriétaire, Saint-Cyr.
ROBIN, notaire, Tours.
ROBIN, avocat, Tours.
ROBIN (l'abbé), curé de Rochecorbon.
ROCHE-AYMON (le comte de la), C. , membre du conseil général, Tours.
ROCHE-BOUSSEAU (le comte de la).
ROCHEMORE (le comte de), ✠, membre du conseil d'arrondissement, maire de Marcilly-sur-Maulne.
ROLLAND (Louis), ingénieur civil, directeur des mines de Layon-et-Loire, Châlonnes-sur-Loire.
ROLLAND (Éleuthère), banquier, Tours.
ROLLAND (Théophile), banquier, Tours.
ROLLAND, maître de poste, Montbazon.
ROMAND (de), ✠, ancien payeur, Tours.
ROMIEU (François-Auguste), O. ✠, préfet d'Indre-et-Loire, Tours.
ROMIEU fils, bachelier ès-lettres, Tours.
RONCIÈRE LE NOURY (le baron de la), lieutenant de vaisseau, Azay-sur-Cher.
ROQUEFEUIL (le comte de), ✠, chef d'escadron en retraite, Tours.
ROSEMBERG, artiste, Tours.
ROSSET, négociant, Paris.
ROUILLÉ-COURBE, négociant, Tours.
ROULLEAU, agent de change, Tours.
ROUSTAIN, professeur à la Faculté de Droit, Paris.
ROUSSEAU, membre de la Société industrielle d'Angers, les Roziers.
ROUSSET, employé à la préfecture, Tours.
ROUX (Pierre-Martin), docteur médecin, membre de la Société de Médecine, de la Société de Statistique de Marseille, et de plusieurs sociétés savantes, vice-président-général du Congrès de Tours, Marseille.
ROUX (le), membre du conseil d'arrondissement, maire de Noizay.
ROUX, propriétaire, Tours.
ROUX GODEFROI (le), propriétaire, Château-la-Vallière.
ROUXEL, O. ✠, ancien officier en retraite, Paris.
ROZE LE ROUX, propriétaire, Tours.
ROZE (Raymond), ✠, négociant, Tours.
ROZE (Raymond) fils, négociant, Tours.
ROZE (Paul), négociant, Tours.
RUET (Edmond), propriétaire, Ballan.
RUFFIN, inspecteur des domaines, Tours.

RUMBOLDT (Mlle Harriet), Saint-Cyr.
RUMBOLDT (Mlle Élisabeth), Saint-Cyr.

S.

SAGEY, ingénieur des mines, Tours.
SAIN (Charles de), conseiller de préfecture.
SAINT-AGNAN BOUCHÉ, architecte, Paris.
SAINT-DENIS (le marquis de), ✻, ancien chef de bataillon, Tours.
SAINT-HÉRANT (Jules), avoué, Tours.
SAINT-MARSAULT (le comte Edmond de), propriétaire, La Rochelle.
SAINT-MARTIN (de), propriétaire, Tours.
SALMON fils, membre de plusieurs sociétés savantes, Tours.
SALLEN (B. de), membre de la Société Française, Pierrepont.
SALUSSE, pharmacien lauréat, Chambéry.
SAMUELSON, mécanicien anglais, Tours.
SARCÉ (de), propriétaire, Tours.
SARGET (le baron), propritaire, Bordeaux.
SASSENAY (le comte de), inspecteur du chemin de fer, Tours.
SAUSSAYE (J.-F. de la), ✻, membre de l'Institut de France et du conseil général de Loir-et-Cher, Paris.
SAUTEREAU, maire de Chaives.
SAUVAGE (le), docteur en médecine, membre de la Société Linéenne de Normandie, Caen.
SAUVALLE, Notaire, Tours.
SCHILLINGS (Albert), chef du mouvement général du chemin de fer de Bordeaux, Tours.
SCHNELER (le chevalier Gustave), professeur de minéralogie à l'Université, conseiller des mines, directeur du musée archéologique, Yéna.
SÈBLE (le), ✻, propriétaire, Ballan.
SEILLER (Charles), avocat, Tours.
SENSIER, notaire, Tours.
SEVEZ, membre de la Société d'Histoire Naturelle de Savoie, Chambéry.
SIRODOT, architecte, Paris.
SLADE (de), propriétaire, Saint-Antoine-du-Rocher.
SOLOMAN, docteur de droit, avoué, Tours.
SONNET-QUANTIN, négociant, Tours.
SORIN, professeur au petit séminaire, Tours.
SOULTRAIT (George de), correspondant du comité des arts et monuments, inspecteur de la Société Française pour l'Allier, Paris.
SOURD DELISLE (le), membre de la Société Industrielle, Angers.

SOURDEVAL (Charles de), membre de plusieurs sociétés savantes, secrétaire-général du Congrès, Tours.
SOUTIF, membre du conseil général, Bourgueil.
STENGEL, ✠, chef de bataillon en retraite, Paris.
SUTIL, juge d'instruction, Tours.
SZYMANOWSKY, ex-lieutenant, Tours.

T.

TAILLANDIER, propriétaire, Tours.
TAILLIAR (Eugène), ✠, conseiller à la cour royale, Douai.
TAILLE (Frédéric de la) propriétaire, Tours.
TALIBON (Louis), propriétaire, Loches.
TAMPÉ, propriétaire, Beaumont.
TANCHOU, ✠, docteur en médecine, Paris.
TASSIN, pharmacien en chef de l'hospice général, Tours.
TERRAY (le comte de), Paris.
TERTECKI (Ignace de), membre de plusieurs sociétés savantes.
TESTE D'OUET, membre du comité historique de l'Academie des Sciences, Paris.
THIERRY (Amédée), O. ✠, membre de l'Institut, maître des requêtes au conseil d'État, Paris.
THIOU, pharmacien, Paris.
THIOU FEY, négociant Tours.
THIRAT DE SAINT-AGNAN (le baron), C. ✠, intendant militaire, Tours.
THOMAS, docteur en médecine, Tours.
TIÉTARD, élève de l'école forestière, Tours.
TIÉTARD, architecte, Tours.
TIFFENEAU, avoué, Chinon.
TODIÈRE, professeur d'histoire au collége royal, Tours.
TONNELLÉ, ✠, docteur en médecine, directeur de l'école de médecine, Tours.
TORTERUE, juge au tribunal de première instance, Tours.
TOUCHARD, membre de plusieurs sociétés littéraires et médicales, Montlouis.
TOUCHE, chef de bureau aux hypothèques, Tours.
TOURNYER, membre du conseil général, Chinon.
TOULGOET (de), propriétaire, Tours.
TRÉLOT (Fournier de), O. ✠, chef d'escadron d'état-major; Tours.
TREMBLAYE (de la), docteur en médecine, Tours.
TRIQUET (Auguste), greffier du tribunal de commerce, Tours.

TRISTAN (le comte de), ✱, membre de plusieurs sociétés savantes, président des première et sixième sections réunies du Congrès scientifique de Tours, Orléans.

TROBRIAND (le comte de), propriétaire, Tours.

TWENT DE ROSEMBERT, Tours.

U.

URSON, propriétaire, maire de Luynes.

V.

VACHER (Jules), membre de la Société d'Agriculture, maire d'Épeigné-sur-Dêmes.

VALLÉE, O. ✱, chef de bataillon du génie en retraite, Tours.

VALLÉE-REY, percepteur, Tours.

VAN-GELDER, artiste, Tours.

VANDIOT LATOUR, propriétaire, Tours.

VAPEREAU (G.), professeur agrégé de philosophie, Tours.

VARIGAULT, ancien avoué, propriétaire, Tours.

VARIN (Charles), ✱, chef d'escadron d'artillerie, Paris.

VASSE DE SAINT-OUEN, ✱, délégué de l'Académie de Marseille.

VASSEUR (le), sous-chef du mouvement général de l'embarcadère, Tours.

VASSEUR (le baron le), ✱, officier d'artillerie, Paris.

VAUVILLIERS, C. ✱, colonel du génie en retraite.

VAUZELLES (Jean-Baptiste de), ✱, conseiller à la cour royale d'Orléans.

VAYSSE, dentiste, Tours.

VÉDIS-MATHAGON, négociant, Tours.

VENEAU, propriétaire, Tours.

VERDIER, directeur de l'assurance mutuelle, Tours.

VERDIER (Aymard), architecte, Paris.

VERMERSCH, ✱, capitaine en retraite, Tours.

VERNA, employé à la mairie, Tours.

VERRIER (le), O. ✱, membre de l'Institut, Paris.

VERRIER, O. ✱, colonel en retraite, Tours.

VESTIER, architecte, Paris.

VIEL (Jules), pharmacien, Tours.

VIGNON, ingénieur civil, Tours.

VILDÉ (de), maire de Saint-Symphorien.

VILLARMOIS (le comte de la), ✱, membre de plusieurs sociétés savantes, Saint-Épain.

VILLENEUVE (le comte Réné de), ✻, propriétaire du château de Chenonceaux.

VILLENEUVE (le comte Septime de), propriétaire, Tours.

VILLIERS (le vicomte Fernand de), directeur adjoint de la colonie de Mettray.

VINCENT (l'abbé), chanoine, Tours.

VINCENT (F.), avocat.

VIOLLET, pharmacien, Tours.

VIOLLET (Fulgence), propriétaire, Tours.

VIOLLET (l'abbé), professeur au petit séminaire, Tours.

VIOT PRUDHOMME, membre du conseil d'arrondissement, de la Société d'Agriculture, de la Société Archéologique, trésorier du Congrès, Tours.

VIOT (Edmond), membre de la Société d'Agriculture, Tours.

VIOT (Édouard), Tours.

VIOT (Raymond), propriétaire, Tours.

VIOT GAULTIER (Paul), propriétaire, Tours.

VIOT (l'abbé Eugène), chef du pensionnat de Saint-Louis-de-Gonzague, Tours.

VIOT (Léon), propriétaire, Joué.

VIOT (Charles), propriétaire, Tours.

VISDELOU (Gaston de), inspecteur des postes, Tours.

VOISIN (l'abbé), vicaire au Mans.

VOISINE (l'abbé), curé de Saint-Saturnin, Tours.

VOISINE, propriétaire, l'Isle-Bouchard.

VOSGIEN (Mlle), institutrice, Tours.

VOYER (Alfred-Alix), propriétaire, Loches.

VRIGNONNEAU, docteur en médecine, Luynes.

W.

WAGUER, propriétaire, Peris.

WHATELY, propriétaire, Tours.

WHITELEYS (George), docteur en médecine de l'Université d'Édimbourg, Tours.

WIBSTER (John), docteur en médecine, membre du collége royal de médecine de Londres.

WINT (Paul de), littérateur, Paris.

WOETS, membre de la Société des enfants d'Apollon, etc., Tours.

Y.

YVON CHARMOIS, négociant, Tours.
M...... un des maires de Paris.



TABLE

DU DEUXIÈME VOLUME.

TROISIÈME SECTION.

Sciences Médicales.

QUATRIÈME SECTION.

Archéologie et Histoire.

CINQUIÈME SECTION.

Philosophie, Littérature et Beaux-Arts.

SUPPLÉMENT

AUX

SÉANCES DES PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES.

Sciences Physiques et Mathématiques.

SUPPLÉMENT

AUX

SÉANCES DE LA QUATRIÈME SECTION.

Histoire et Archéologie.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.



ERRATA

omis dans le premier volume.

Page 44, ligne 18, *au lieu de* : Agissons chacun..... soit par nos actions à leur faire connaître, etc.; *lisez* : Agissons chacun..... soit par nos actions, *et* à leur faire connaître, etc.

Page 165, ligne 21, *lisez* : Parmi les écrivains, dit M. Todière, qui nous ont laissé le récit des événements *du règne* de Louis XI, etc.

Page 308, ligne 5, *au lieu de* : Anomale, *lisez* : Anormale.

371,	16,	Blavier,	Blaive.
470,	21,	Sainte-Lulle,	Sainte-Tulle.

Page 504, ligne 25, *au lieu de* : Environ douze mille kilogrammes de soie, *lisez* : deux mille kilogrammes.

ERRATA

DU

SECOND VOLUME.

Page 20,	ligne 6,	au lieu de *spécfique*, lisez *spécifique*.
54,	20,	au lieu de *affligeante*, lisez *affligeants*.
69,	30,	au lieu *des* 29e *questions*, lisez *des* 29 *questions*.
78,	19,	lisez que *le premier spiritualise*, etc.
78,	22,	au lieu *des juissances*, lisez *des jouissances*.
80,	36,	au lieu de *l'alpha bc*, lisez *l'alphabet*.
81,	20,	au lieu de *cepend an*, lisez *cependant*.
110,	4 et 13,	*entre guillemets*, « ».
115,	,	au lieu de *les prodigieux résultats*, lisez *ses prodigieux*, etc.
122,	7,	au lieu de *très-promtement*, lisez *très-promptement*.
163,	23,	au lieu de *es les seigneurs*, lisez *et les seigneurs*.
164,	37,	au lieu de *à laqulle*, lisez *à laquelle*.
167,	41,	au lieu d'*Auville*, lisez d'*Anville*.
215,	16,	au lieu de *maitres de requêtes*, lisez *maitres des requêtes*.

Page 226, 5ᵉ note, au lieu de *par dom Morica*, lisez *par dom Morice*.
266, 29, au lieu de *à la fin* XIIIᵉ *siècle*, lisez *à la fin du* XIIIᵉ *siècle*.
298, 23, au lieu de *séparés*, lisez *séparé*.
299, 25, au lieu de *prodhuire*, lisez *produire*.
306, 37, au lieu de *serielles*, lisez *seriales*.
317, 10, au lieu de *veutllent*, lisez *veuillent*.
319, 19, au lieu d'*une sage*, lisez *d'un usage*.
320, 3, au lieu de *celle-ci*, lisez *celles-ci*.
345, 12, au lieu de *guestion*, lisez *question*.
351, 39, au lieu de *acent*, lisez *accent*.
366, 13, au lieu de *sience*, lisez *science*.
372, 3, au lieu de *apcations*, lisez *applications*.
406, 8, au lieu de *saccharine*, lisez *saccharine*.
410, 6 des notes, au lieu de *Pinicillum*, lisez *Penicillium*.
423, 15, au lieu de *nécssairement*, lisez *nécessairement*.
431, 5, au lieu de *M. de Saussaye*, lisez *M. de La Saussaye*.
432, 15, au lieu de *Bornes militaires*, lisez *Bornes milliaires*.
440, 43, au lieu de *que j'ai fait établir étant*, lisez *que j'ai fait établir, étant, etc*.
454, 19, au lieu de *en recettes*, lisez *en recette*.
455, au total des dépenses, au lieu de 11,300 fr., lisez 11,310 fr.

ADDITION.

Au compte-rendu des recettes et des dépenses, présenté par M. le trésorier de la XIVᵉ session du Congrès scientifique de France, tenu à Marseille en 1846, approuvé par M. le secrétaire-général de ladite session,

Ajoutez :

Vu et approuvé par nous président de la XIVᵉ session du Congrès,

A. DE CAUMONT,

Directeur de l'Institut des Provinces.

Tours, imp. Lecesne et Alf. Laurent.

